

CORRESPONDANCE
DU
CARDINAL DE GRANVELLE,
1565 — 1583,

PUBLIÉE PAR

M. CHARLES PIOT,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

FAISANT SUITE AUX

PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE,

PUBLIÉS DANS LA COLLECTION DE

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, n° 108.

1887

PRÉFACE.

I.

Le tome VI de la Correspondance du Cardinal de Granvelle, dont l'impression a été commencée en 1886, est consacré aux lettres émanées de cet homme d'État ou qui lui furent adressées, pendant les années 1576-1577, par des personnages haut placés. Elles sont au nombre de quatre-vingt-quatorze. Celles de Granvelle se répartissent comme suit : dix-sept au roi, vingt-trois à Marguerite, duchesse de Parme, une à don Juan, trois au duc d'Urbin, une au conseiller Fonck, une à Viglius, une à Antoine Perez, onze au prieur de Bellefontaine. Les lettres envoyées à Granvelle sont au nombre de trente-cinq, dont quatre du roi, trente de Morillon et une de Viron. Une seule est adressée par un anonyme à Morillon.

Toutes ces lettres, sauf la dernière, sont écrites par Granvelle ou lui ont été expédiées pendant son séjour à Rome.

L'appendice comprend deux cent et trente lettres, mémoires, rapports ou autres documents importants, qui expliquent les événements ou jettent un grand jour sur les faits mentionnés dans la correspondance du Cardinal.

Le lecteur remarquera sans doute, dans cet appendice : la lettre de Philippe II à Requesens, deux lettres du même monarque à Hopperus, celle de ce conseiller au roi avec apostille de celui-ci ; une lettre de François d'Alençon à François de Vergy ; les correspondances entre l'empereur

Rodolphe II et Don Juan ; les lettres de Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux, écrites pendant le séjour de cet agent à la cour de Henri III, roi de France ; les missives de ce souverain ; les avertissements à propos des événements de France appelés à exercer une grande influence sur ceux des Pays-Bas ; les représentations des États de ces provinces adressées au roi et au Conseil d'État ; les lettres des membres de la famille de Berlaymont ; celles relatives aux relations entre Gérard de Groesbeek, évêque de Liège, et Don Juan, d'une part, et le Conseil d'État, d'autre part ; les lettres échangées entre le gouverneur général des Pays-Bas et le duc de Guise. Tous ces documents jettent un grand jour sur les événements qui se sont passés dans nos provinces, sur les tendances politiques de Philippe II et sur la conduite de son lieutenant.

II.

Dans la préface du volume précédent nous avons fait ressortir le découragement de Requesens, justifié par l'abandon dans lequel Philippe II laissait le représentant de la souveraineté aux Pays-Bas. La lettre adressée, pendant le mois d'août 1575, par Requesens à l'évêque de Cuença, pour la placer sous les yeux du monarque, met à nu cette triste position. Le gouverneur général y dit : « Je ne possède ni assez de santé, ni assez de forces pour espérer la fin de ces épreuves. La paix dans les Pays-Bas, c'était pour moi la terre promise. Dieu me l'a montrée, comme à Moïse, du haut de la montagne ; qu'il plaise au roi, en me donnant un successeur plus heureux que moi, de choisir un Josué à qui il sera donné d'y entrer un jour ¹. » Abandonné de son souverain, sans ressources, sans argent, obligé de lutter à la fois contre la Hollande, contre l'Angleterre et la France, contre une armée indisciplinée et mise aux abois par suite du défaut de paye et de

¹ BARON KERVYN DE LETTENHOVE, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1886, p. 595.

vivres, harcelé par ses amis et ses ennemis, par les partis qui divisaient le pays, le grand commandeur expira le 5 mars 1576, vers 4 heures du matin, à la suite d'une maladie lente et cruelle. Une fièvre violente causée par le charbon mit fin à cette douloureuse existence.

Malgré les nombreuses demandes adressées par Requesens au roi pour qu'il le fit remplacer dans ses fonctions de gouverneur général, Philippe n'en fit rien. Toujours indécis, constamment ballotté par les influences contradictoires de son entourage, le roi n'avait pas même pris de mesure sur cette importante question dans le cas où Requesens viendrait à mourir. Il ne l'autorisa pas à pourvoir par lui-même à son remplacement. Le projet de cet acte, publié dans la *Correspondance de Philippe II*¹, n'eut aucune suite. Le 4 mars Roda écrivit au roi : « Enfin, en cet instant, 4 heures du matin (5 mars), il a plu à Dieu d'appeler à lui le meilleur serviteur et ministre, et le plus fidèle vassal du roi. V. M. peut considérer comme nous demeurons orphelins; tous les ministres d'ici, étant privés de notre chef, et le grand commandeur étant mort, sans nous en donner un, parce que sa maladie fut si violente qu'il ne recouvra plus le jugement nécessaire pour pouvoir expédier et signer l'acte, dont je fais mention dans une autre lettre. » Requesens voulait se faire remplacer par le comte de Berlaymont dans le cas où la mort le surprendrait, mais rien ne fut signé. Par suite de cette circonstance, le même jour (5 mars), le Conseil d'État s'assembla chez Viglius. Berlaymont, le président du Conseil privé, d'Assonleville et Roda y étaient présents. Que fallait-il faire en ce moment? Il fut décidé que, par suite de défaut de signature, l'acte de nomination était un simple projet. Après une longue délibération, le Conseil d'État résolut de se charger lui-même du gouvernement. Le duc d'Aerschot, le comte de Mansfeld, de Rassenghien, et pour la forme le comte de Ligne, furent appelés afin de prendre les mesures nécessaires. Pendant la délibération suivante,

¹ Tome III, page 450.

qui eut lieu le 9 mars, il fut résolu de demander au roi un gouverneur général du sang royal. Le Conseil d'État, les États de Brabant avaient beau insister auprès du roi pour qu'il envoyât immédiatement quelqu'un pour remplacer le gouverneur défunt, rien ne se fit. Le roi tergiversa. Il paraissait découragé; il était absorbé par d'autres pensées. Roda lui faisait, dans ses lettres, le tableau le plus affreux des désordres dans les villes, au plat pays, dans l'armée, du mépris de l'autorité, de la haine vouée aux Espagnols par toutes les classes¹. Plus que jamais, le roi vit que l'emploi de la force échouait contre un peuple irrité. Pendant deux heures Hopperus avait harangué devant le Conseil d'État à Madrid, présidé par le roi, pour démontrer « que le pays ne se rappaiserat s'il n'est conduit, ainsi que les prédécesseurs de S. M. l'ont conduit, adjoustant combien qu'il est nécessaire de venir à une paix, et que S. M. auroit arrêté d'envoier ung de son sang pour gouverner, et qu'il vouloit remettre le tout au mesme estat comme le pays avoit esté du temps de feu l'Empereur; et que l'infanterie espagnolle seroit mise aux frontières et qu'il n'en enverroit nulz aultres (p. 80). »

Toutes ces circonstances faisaient dire à Morillon : « Il semble que le président Viglius at fait quelque office que les seigneurs *administrabant ex equo, donec rex aliud mandaverit*, puisque le commandeur major n'avoit puissance de substituer, ainsi qu'il vouloit faire; et l'on at envoyé la resqueste des États de Brabant par laquelle ilz demandent faire un Ruwart, affin que cela donne occasion à S. M. de résouldre plus tost à faire ung gouverneur, que l'on tient serat le marquis d'Agimonte (d'Ayamonte), gouverneur de Milan, que l'on tient pour personnage mectable; mais qu'il le soit aultant qu'il peult, tous ces pays s'altéreront s'ilz ont encores ung Espagnol, et si je tiens-je qu'ilz n'auront aultre, puisque l'on tient pour

¹ Voy. ces lettres dans le t. III, pp. 449, 450, 454, 467, 468, 475 de la *Correspondance de Philippe II*.

maxime en Espagne « *questos estados non son por mugeres y clerigos* » que Don Fadrick at dict passez sept ans et peult estre qu'il l'avoit ouy dire à d'aultres (p. 29). »

Une autre plaie atteignit bientôt le pays. C'était la révolte des chevaliers, qui pillèrent Braine-l'Alleud. A Wavre « ils font le pis qu'ils peuvent. » Ils imposèrent des contributions aux villages et s'emparèrent d'Isque. Malgré tous ses efforts, Alexandre de Gonzague ne put les apaiser. Si l'on avait laissé agir Philippe de Lalaing sous le gouvernement de Requesens, dit Morillon, tous ces brigandages n'auraient pas eu lieu; mais Davila sut tout arrêter. A Bruxelles le tumulte était grand. Enfin la soldatesque fut apaisée, lorsque trois courriers venus d'Espagne, le 10 avril 1576, apportèrent des lettres du 24 mars précédent, par lesquelles le roi confirma le pouvoir au Conseil d'État, en attendant l'arrivée d'un prince du sang royal, qui serait investi du gouvernement du pays (p. 55) ¹. Cependant le marquis d'Havré et Hopperus devaient se rendre aux Pays-Bas, pour sauver la situation. Baptiste Du Bois, chargé de faire au roi des représentations de la part du Conseil d'État, l'avocat Kieffelt, envoyé à Madrid par les États de Brabant pour en faire autant, restaient en chemin et n'arrivaient pas plus en Espagne que Hopperus et d'Havré, délégués par Philippe, ne parurent aux Pays-Bas.

« Le secrétaire Dennetières, dit Morillon, escript au duc d'Archoth que l'on espère dépescher de bref Mr le marquis d'Havret. Baptiste Du Bois n'y estoit encore arrivé lors, qu'estoit encore à Nantes le 25 avril, où que l'at ractainct un advocat que les États de Brabant ont envoyé par la poste, pour luy présenter ung paquet, et après donner des lettres qu'ilz ont remises audict marquis de Havret et à Mr Hopperus (p. 78). »

Tous ces désordres, tous ces retards n'étaient pas les seules causes du désarroi général. La question financière y contribua singulièrement. Par

¹ Voy. aussi *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 475.

suite de la réduction des rentes à charge de l'administration d'Anvers, en vertu des ordres du gouverneur général du 15 juillet 1575, les financiers n'avaient plus en cette ville des fonds disponibles.

A cette époque Anvers était, aux Pays-Bas, le centre de toutes les opérations financières, par suite du grand nombre de banquiers allemands et italiens établis en cette ville. La place d'Anvers n'avait plus « ung sol » selon l'expression de Morillon (p. 85). Schetz, chef des finances du gouvernement, et l'avocat fiscal Boischot se rendirent en cette ville « estimant d'y trouver finances sur le crédit des seigneurs du Conseil d'Etat, privé et finances. » Vaines démarches. Chacun cachait son argent pour acheter des terres. Les crédentiers de Bruxelles, suspectant Roda et d'Assonleville, d'avoir contribué à la réduction de ces rentes, prétendaient aussi que le comte de Berlaymont s'était « laissé aveugler par moyens peu convenables. » Ils entamèrent un procès contre le magistrat d'Anvers. Bref il n'y avait plus de fonds disponibles pour aider le Conseil d'État à faire face aux nécessités du moment. Et cependant il fallait payer l'armée espagnole occupée au siège de Zierikzee, ville zeelandaise, défendue avec acharnement par les insurgés. Morillon prévint que la prise de cette place produirait fatalement les mêmes conséquences que la réduction de Haarlem et la victoire de Mook, c'est-à-dire le soulèvement des Espagnols, ivres de sang et de pillage et exigeant du gouvernement et des malheureux habitants du pays le paiement de leur solde arriérée depuis des mois (pp. 89, 98, 99, 149).

En attendant les Allemands, placés sous le commandement du comte Hannibal d'Altamps, se mutinèrent à Anvers, mais ils furent momentanément apaisés. « Si le Conseil d'État, dit Morillon, avoit cuer, il manderait à ces bonnes gens que s'ilz s'obliassent, qu'ilz ne sortiroient jamais vifz hors du pays, et qu'on les accompagneroit d'un beau son de cloche, estantz les paysantz armez, et je tiens que cela leur feroit mectre de l'eau en leur vin (p. 89). » Le prévôt se berçait d'un vain espoir. Le Conseil d'État n'avait pas de forces disponibles pour se faire obéir; les habitants du plat pays

n'étaient pas dans la possibilité de pouvoir résister à une armée mutinée, très exercée au métier des armes, excitée par suite de privations les plus dures et par le désir de venger les pertes et les avanies qu'elle devait subir de la part des insurgés.

Avant la réalisation des événements prévus par Morillon, le Conseil d'État ne fit rien de bon. De Champagny, selon le correspondant du Cardinal, bien entendu, donna à ses membres d'excellents avis; mais le duc d'Aerschot passait son temps à badiner. Berlaymont dormait près de la table. Le comte de Mansfeld n'était pas considéré par ses collègues; mieux aurait valu le placer dans son gouvernement de la ville de Bruxelles, où il était cependant mal vu, parce qu'il n'était pas brabançon; en outre « il veult mettre son nay partout. » Rassenghien est un nouveau venu. Viglius empêche toute autre personne d'arriver à la présidence. Sasbout a bonne volonté, marche droit et rondement selon la manière de voir du seigneur de Champagny, qui n'a pas la même opinion d'Assonleville, connu par sa légèreté. Roda est « une mauvaïse et dangereuse pièce. » Micault, ajoute Morillon, pourrait bien faire partie du Conseil d'État « qu'est composé d'estranges et diverses nations en ung si petit nombre, et partant ne se fault esbahir s'il y at diversité de humeurs, et s'ils tirent différemment (pp. 97, 98). » Tel est le portrait tracé du Conseil d'État par Morillon, portrait conforme à tout ce qui se disait à cet égard dans le public, et devint en quelque sorte la cause de l'arrestation des membres de ce corps. Morillon ajoute plus loin encore (p. 100) que, ne pouvant trouver des fonds, le Conseil s'est décidé, pour pouvoir disposer de 200,000 florins, de remettre aux emprunteurs à titre de gage la vaisselle; en outre il a cotisé tous ses membres et ceux du Conseil des finances et du Conseil privé, même des particuliers pour verser certaines sommes au trésor. Le duc d'Aerschot en était pour 2,000 écus, Viglius pour une somme semblable, Berlaymont pour 1,000 écus, et tout le monde à proportion. Mais, ajoute Morillon, il faudra beaucoup de vaisselle pour faire 100,000 écus. Quant au remboursement du prêt, il y a lieu

d'en douter. Morillon devait aussi sa part dans l'emprunt; ce qui le tourmentait en ce moment, où il avait été obligé de faire des dépenses pour les noces de sa nièce et pour son église à Aire.

Enfin un courrier venu d'Espagne apporta des lettres du roi conçues comme d'habitude en termes généraux, et accompagnées d'un crédit de 100,000 écus, avec recommandation de les dépenser d'une manière convenable et de bien garder la citadelle d'Anvers (p. 106).

Ces ressources pécuniaires ne suffirent pas pour payer les troupes. Après la prise de Zierikzee (le 30 juin 1576) les soldats espagnols se mutinèrent. Ils entrèrent en Brabant, marchèrent vers Bruxelles pour se faire payer leur solde, comme Morillon l'avait prévu, sans doute d'après les discours tenus devant Zierikzee par les Espagnols de Sancho Davila. Ils s'emparèrent d'Alost, levèrent des contributions de guerre dans les environs de cette ville, à Afflighem, à Grammont, à Renaix, brûlèrent Erpe et Melle (pp. 118, 149, 469, 475). Mansfeld et Julien Romero furent envoyés sur place pour apaiser les mutins. Ils ne réussirent pas mieux que le Conseil d'État, qui aurait dû, selon Morillon, montrer les dents aux mutins. Et si Sancho Davila ou tout autre personnage leur fournit des secours, le Conseil d'État, ajoute-t-il, devrait agir avec autorité (p. 115).

En parlant ainsi, Morillon avait mis le doigt sur la plaie. Sancho Davila était un des plus grands coupables de cette émeute, de ces pillages, des assassinats, des destructions qui eurent lieu par tout le pays. « Sancho Davila, Roda, le chastellain de Valenciennes, dit Morillon, et autres ont donné à ces estatz passé longtems d'impatience, aiantz ruiné le pays et menassé tout le monde, mesmes les ecclésiastiques aultant que les aultres; et d'extirper la noblesse, et pillé une ville devant et l'autre après, et eux mutinants si souvent, *quod tandem fit furor sepius laesa* (p. 124). » Davila fut en effet l'âme damnée des mutins. A Willebroeck il éleva un fort pour les protéger (p. 126). Ailleurs il les soutenait ouvertement (pp. 129, 130, 131). En écrivant au Conseil d'État, le Conseil de Flandre l'accusa formellement de les favoriser (p. 394).

Pour comble de malheur, Jacques de Glymes, grand-bailli du Romanpays, accompagné de 200 arquebusiers, arrêta les membres du Conseil d'État (4 septembre 1576). Cette scène, rapportée par un grand nombre d'auteurs, est racontée en détail par Morillon, en y ajoutant que cette arrestation avait été faite par ordre des États de Brabant; ce qui est contraire à la vérité (pp. 121, 147): ceux-ci l'ont fait voir dans un écrit spécial¹. Au surplus Morillon rapporte (p. 124) au sujet de l'arrestation du Conseil d'État des circonstances telles, qu'il n'est guère possible d'admettre l'intervention des États de Brabant dans cette affaire. Il constate lui-même qu'un grand nombre de membres ignoraient complètement le fait. Plus loin (p. 147) il rétracte entièrement son dire.

Par suite de l'emprisonnement des membres du Conseil d'État, il n'y avait plus de gouvernement possible. Dans cette situation les États de Brabant résolurent de convoquer tous les États du pays à Bruxelles (pp. 128, 129). Cette réunion tant redoutée par Philippe, par tout son entourage et même par Granvelle, était devenue une nécessité, à laquelle il n'y avait plus possibilité de se soustraire². Le clergé du diocèse de Malines ne manqua pas d'encourager cette réunion au grand scandale de Morillon. « Si j'estoie là, dit-il, je ne polroie comporter ou contredire sans offenser l'ugne des parties (p. 129). Car, ajoute-t-il, y estants les Estatz, ils se garderont le mieulx qu'ilz polront; et quelque diligence que ayt faict Davila jusques ores, n'a-t-il sceu rassembler ses gens, et il y at partout soldatz et rivières, desquelz en ce quartier icy l'on at abbatu les pontz, et l'hyver approche; et encores que S. M. voulut envoyer armés, fussent reytters ou ceulx que doibt ammener le Sr Don Juan, il sera tard avant qu'ilz y arrivent, et ilz trouveront les passaiges, villes et payz cloz; et il n'y at filz de bonne mère qui ne s'arme et tiègne prest

¹ Registre 555, p. 581, *Collection des manuscrits*, aux Archives du royaume.

² Voy. à ce sujet DE JONGHE, *Résolutions des États généraux*, t. I, p. 1; BONDAM, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, t. I, pp. 7 et suiv.

pour jeter les Espagnolz hors du pays, *in quo conveniunt omnes tam boni quam mali* (p. 130). »

Morillon, n'osant plus rester à Bruxelles, s'était réfugié à St-Amand. C'est de là qu'il écrivit à Granvelle pour lui faire connaître tout ce qui se passait dans le pays. C'est de là qu'il dicta en quelque sorte l'esprit des lettres adressées par le Cardinal au roi.

Si Philippe, dit-il, persiste dans la bonne intention d'introduire le vrai remède, tout rentrera dans l'ordre : la Hollande et la Zeelande seront réduites à l'obéissance; les gens de guerre ne devront plus être entretenus; l'autorité royale sera rétablie; les aides seront consenties et payées. Tout reflourira. Mais, ajoute-t-il; si le duc d'Albe et le Conseil du roi obtiennent gain de cause, tout sera perdu pour le pays. Les habitants se jetteront dans les bras de leurs voisins; les bannis reviendront en compagnie des prédicants hérétiques, toujours prêts à opprimer les catholiques; ils anéantiront les évêchés. La haine contre les Espagnols, déjà très grande, augmentera encore. Ces prédispositions sont tellement redoutables que si le roi n'y porte pas remède, la moitié de la Flandre obéira au prince d'Orange (p. 130). A Dordrecht, où la réaction contre les insurgés se fit jour, les bourgeois étaient disposés, assure Morillon, à chasser les prédicants, et reviendraient à leur devoir, si les Espagnols déguerpissaient.

Il constate en outre que dans une réunion d'ecclésiastiques et de gentilshommes à Mons, on avait exprimé le peu d'espoir qu'ils avaient dans la volonté du roi de porter remède aux affaires. Ces prêtres et ces nobles redoutaient les Espagnols, comme ils redoutaient aussi l'arrivée de Don Juan (p. 130). Selon leur manière de voir, Sancho Davila ne s'avancerait pas tant, s'il ne connaissait la volonté du maître; ils sont convaincus qu'au lieu de faire la guerre aux ennemis, on veut la faire aux gens de bien (p. 131).

Selon Morillon il faut s'attendre à tout. Son beau-frère est obligé de s'enfuir. Un capitaine s'est emparé de sa bibliothèque. Fonck est empri-

sonné. Le pillage est à craindre. Les mauvais esprits commenceront à faire leur besogne, et Roda usurpe le titre de gouverneur. Philippe d'Egmont est à Bruxelles, où on veut le mettre à la tête de mille chevaux. Nous sommes, s'écrie-t-il, en un piteux monde (p. 133). Plusieurs membres du Conseil d'État furent finalement mis en liberté; mais le comte de Berlaymont restait toujours en prison. Tous ses papiers avaient été visités par suite des recommandations du prince d'Orange, qui aurait envoyé copie d'une lettre, adressée par le roi àudit comte, depuis plus d'un an, afin de pacifier le pays. L'original de cette lettre aurait été trouvé dans le cabinet de Berlaymont, qui est accusé de ne pas avoir exécuté la volonté du roi; mais, ajoute Morillon, le comte ne doit encourir aucun blâme à ce sujet; il ne pouvait rien faire contre le gré du grand commandeur « lequel at rompu la communication encommenchée, disant qu'il ne concludroit la paix avec les hérétiques, encores que le roy le luy commandit. » Après avoir parlé de ces circonstances, Morillon assure que le Taciturne fait circuler la copie d'une lettre écrite en chiffres par le roi et adressée à Roda, lui ordonnant de temporiser et d'agir avec douceur, en affirmant qu'il enverrait Don Juan sans gens, lesquels arriveraient ensuite pour conquérir le pays (p. 142).

Cette lettre, probablement une de celles qui avaient été interceptées et que mentionne Groen van Prinsterer¹, exerçait sur l'esprit de la population une influence extraordinaire. Elle est en tout cas conforme à l'opinion de Guillaume d'Orange sur les intentions du roi, lorsque celui-ci promettait d'envoyer Don Juan aux Pays-Bas.

Dans une lettre précédente, Morillon avait déjà parlé des prétentions de Roda au titre de gouverneur du pays. Par celle du 26 octobre 1576, il s'explique plus amplement à ce sujet. Roda s'était attribué cette qualification par suite de l'emprisonnement de ses collègues du Conseil d'État. Il avait

¹ Tome V, pages 451, 558, 568.

écrit aux États de Tournesis « et aultres » leur ordonnant et commandant de la part du roi de ne pas obéir aux ordres qui leur seraient communiqués au nom dudit Conseil, attendu que si quelques-uns avaient recouvré la liberté, ils ne pouvaient se dire libres, et que lui seul jouissait d'une indépendance complète, pendant son séjour à la citadelle d'Anvers « vraie maison du roy, où il pensoit faire venir lesdicts Estatz. »

Pour parvenir à son but, Roda avait tâché d'attirer à son parti le seigneur de Champagney, frère du Cardinal, en lui proposant de le faire entrer au Conseil d'État, comme il le fit aussi à Davila, très indisposé en ce moment. Champagney refusa nettement, en déclarant qu'il n'avait pas plus de commission que Davila pour faire partie de ce corps. Au surplus il ne voulait rien avoir de commun avec Davila, son plus grand ennemi, et le véritable auteur de tout ce qui venait de se passer. Ce personnage et Roda avaient trompé partout les Allemands, à tel point que tout le monde les redoutait (p. 143).

Roda avait en outre l'art de se mettre mal avec tout le monde. Pedro Aguilon, secrétaire du Conseil des finances, pour se débarrasser de lui, s'était retiré à Liège, d'où son domestique le dénonça au seigneur de Heze. Par suite de cette dénonciation les coffres d'Aguillon, déposés dans la maison du Cardinal à Bruxelles, avaient été ouverts et inventoriés comme on le faisait partout pour les effets des Espagnols. Ces perquisitions avaient fait trouver à Tournai beaucoup de lingerie et de meubles provenant du sac de Malines. Chez les Cordeliers de Tirlemont les Espagnols avaient caché des sommes considérables appartenant à des capitaines et à des chevaux-légers « et on dict que ung régiment de piedtons et quatre compagnies de cheval sont estez payez dudict argent pour deux mois, et que l'on at trouvé en tonneaux des grands meubles appartenantz audict Roda et plusieurs prins audict sac (de Malines), qu'il pensoit sauver en Liège. » A Valenciennes, ils avaient laissé aussi un grand *magot*. Mondragon avait déposé le sien dans la citadelle de Gand (p. 144).

Toute cette lettre donne sur les résultats des pillages faits par les troupes espagnoles les détails les plus navrants. Ces mercenaires ne se contentaient pas de pillages, ils finirent par se battre entre eux. A Waelhem il y eut une rencontre entre des cheveau-légers et deux compagnies de Wallons, dans un état complet d'ivresse; de sorte que quatre-vingts chevaux sont restés sur place. Ensuite l'abbaye de Roosendael et une partie du village ont été brûlées. Ces cheveau-légers rôdaient partout près de Louvain, Léau, Tirlemont et Nivelles pour y exercer des déprédations.

Les renseignements fournis par Morillon au sujet de la mise en liberté des membres du Conseil d'État méritent une attention spéciale. C'était, dit-il, l'œuvre des États de Hainaut. Ils soutenaient que la mise en liberté des conseillers était indispensable pour « dégrader » Roda. L'argument était bien trouvé. Tous les autres États s'y rallièrent; tous décidèrent que « rien ne se ferat ny commenderat sinon par ledict conseil et que tous les Estatz et provinces luy obéiront, et si ont ledits Étatz tous encore désadvoué la prinse desdits seigneurs faite le iv du mois passé, et mesmes ceulx de Brabant par la bouche de leur greffier Wellemans; de sorte que ce faict tombera sur peu de gens mal advisez (p. 147). »

III.

Au milieu de tous ces événements surgit une idée bien grande, bien utile, si elle avait été exécutée de bonne foi, celle de pacifier le pays par l'intermédiaire des États, les véritables dépositaires du pouvoir souverain en ce moment. La pacification de Gand, traitée par un grand nombre d'auteurs indiqués en note p. 159, était appelée à rendre des services éminents au pays, à la condition de pouvoir mettre d'accord les partis sur la question de la liberté de conscience.

Les catholiques, à quelques exceptions près, se montraient très tolérants sur ce point. Le Taciturne voulait bien admettre aussi le pacte, et le

mettre à exécution quand il ne le contrariait pas dans ses vues. Mais ni le roi, ni les protestants n'en voulaient pas. Enfin l'acte fut signé dans des termes tels, que tout le monde pouvait les accepter sans forfaire à sa conscience. Morillon fournit à ce sujet des renseignements tirés d'une lettre de Mathieu Moulart, abbé de St-Ghislain, ensuite évêque d'Arras, et un des signataires du contrat (pp. 151, 152). D'après les renseignements fournis par ce prélat, et résumant parfaitement bien l'économie de l'acte, les quinze provinces devaient continuer l'exercice de l'ancienne religion catholique. Quant aux provinces de Hollande et de Zeelande, dont bon nombre d'habitants voulaient conserver le protestantisme, elles devraient s'en référer aux décisions à prendre sur la question religieuse par les États généraux. C'était évidemment un moyen de temporisation, qui ne pouvait froisser personne, sans toutefois trancher la question du principe nouveau de la liberté de conscience, inconnu dans la législation à cette époque.

Le second point concernait la restitution des biens des églises et monastères, qui devaient être remis en leurs anciennes possessions; les villes seront tenues de leur faire des prêts d'argent, sous forme de pension, jusqu'au moment où ils jouiront de leurs revenus. On a eu grande peine, dit Morillon, de faire admettre cet article par Van Dorp, qui avait employé tout son avoir pour acheter les biens d'églises. « Les propres collègues en ceste charge se tournarent contre luy, disantz qu'ils ne laisseroient par son particulier de passer oultre en ce point, et at fallu qu'il ayt heu patience. Il dit qu'il ne fut jamais si las d'estre papiste, comme il l'est d'estre gueux, et qu'il retournerat à Malines, dont il se polroit repentir (p. 152). »

Philippe de Mont Ste-Aldegonde avait singulièrement contribué, par esprit de patriotisme, disait-il, à cet arrangement, qui fut approuvé par les théologiens. Toute cette lettre de Morillon donne sur la situation du pays et sur celle des esprits les renseignements les plus circonstanciés, spécialement sur la haine vouée aux Espagnols. Selon Morillon, Don Juan ne serait reçu aux Pays-Bas sans gens ni avec gens, à moins que tous les Espagnols n'aient quitté le pays.

IV.

Que fit Granvelle pendant ces événements? Après avoir déploré la perte de Requesens, il engagea le roi à regagner l'affection de ses sujets, à ne pas avoir recours à la force et à procéder immédiatement à la nomination d'un nouveau gouverneur général. Il ne conseille pas au monarque d'investir de ces fonctions un prince allemand. Un Espagnol, qui n'appartiendrait pas à la famille royale, ne serait pas bien reçu. En général les Espagnols veulent se mêler de tout; la plupart d'entre eux ne connaissent ni le pays, ni l'esprit des habitants, pas même les affaires; ne voulant pas quitter la routine ordinaire, ils entendent gouverner à la manière espagnole contrairement aux prédispositions des habitants des Pays-Bas, qui veulent conserver leurs droits et usages particuliers. Chacune de ces provinces est gouvernée d'une manière différente selon ses privilèges. Ceux-ci auraient pu être modifiés en temps opportun lorsque le Cardinal l'avait proposé. Mais il ne faut plus y songer. Plutôt que d'y renoncer, les habitants préféreront la mort. Avec les ministres espagnols et italiens employés par le duc d'Albe, on ne fera rien de bon, parce que, pour leurs vues particulières, ils voudraient suivre les mêmes erreurs. Après avoir développé toutes ces idées avec un grand tact, le Cardinal insinua au roi de ne pas envoyer aux Pays-Bas Don Juan, dont le nom avait déjà été mis en avant, dès 1575, nous l'avons dit dans le volume précédent¹. En ce moment et plus tard encore Granvelle n'avait pas trop de confiance dans les talents de Don Juan, prince brillant, chevaleresque, bien doué, mais souvent imprudent et emporté. Selon Granvelle le frère naturel du roi a plus d'aptitude pour les affaires de mer. Il donne au roi le conseil d'en revenir à la duchesse de Parme, qui connaît le pays, et à la condition de ne pas être accompagnée d'un second Armenteros, dont la cupidité contribua singulièrement aux malheurs passés.

¹ Préface, p. xxix.

La reine blanche, Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, conviendrait également, si elle ne se remarie point. Elle est jeune, il est vrai, mais la reine Marie et Marguerite l'étaient également quand elles furent appelées à ces fonctions. Viglius pourrait l'aider de ses bons conseils, à l'exemple de ce que faisait autrefois Louis de Flandre, sr de Praet. Le président, il est vrai, était parfois négligent quand les affaires ne marchaient pas à son gré. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Granvelle assure que, depuis le décès de Requesens, il s'est complètement réveillé.

Le Cardinal termine cette lettre si remarquable par une observation générale, qui témoigne de sa perspicacité. Quel que soit, dit-il, le futur gouverneur, s'il entend se servir dans les affaires de ses gens à lui, peu importe la nation à laquelle ils appartiennent, il ne réussira pas. Ces gens préfèrent leur intérêt particulier, gâtent tout, et les naturels ne le souffrent pas. Le maître ne doit être seul intègre, si ses serviteurs n'agissent pas de même. Ce qui convient, c'est d'employer ceux que le roi a en Espagne, bien salariés, sermentés et choisis à cet effet, selon leurs qualités. Ce conseil, le Cardinal l'a donné à la duchesse de Parme; il l'a donné aussi à Requesens; et si celui-ci l'avait suivi, au lieu de s'abandonner aux gens du duc d'Albe, les affaires auraient pris une meilleure tournure.

Si la reine blanche était appelée aux Pays-Bas, il serait convenable de bien examiner la question de ses serviteurs, qui ne devraient être ni Allemands, ni Français. Si le roi pouvait par lui-même examiner sur place la manière dont les affaires sont administrées en Italie et spécialement aux Pays-Bas, nombre d'abus seraient réformés.

Sans avoir la même importance, la seconde lettre adressée par Granvelle au roi, le 12 mai 1576 (p. 74), ne renferme pas moins plusieurs réflexions parfaitement justifiées. Il n'y parlera pas, dit-il, de la situation des Pays-Bas; puisque le Conseil d'État, auquel le roi a confié le gouvernement de ces provinces, doit lui avoir fourni des informations particulières; seulement le Cardinal craint que la concorde ne règne pas longtemps entre

tant de chefs. Il faut placer à leur tête un personnage du sang royal. Le roi ferait bien d'y songer le plus tôt possible, dans l'intérêt de la tranquillité des Pays-Bas.

Constamment le Cardinal prêche la paix à Philippe. Le siège de Zierikzee, dit-il, dans une lettre du 13 juillet 1576 (p. 109), continue toujours. Les défenseurs de cette ville ne voudraient pas se rendre à Mondragon, parce qu'ils ne se fient pas à la nation espagnole par suite des exemples du passé. Sans Valdes et les menaces de pillage, la ville de Léiden aurait été prise. C'est aussi l'intention de Mondragon à l'égard de Zierikzee. En agissant ainsi, c'est faire la guerre au roi lui-même et ruiner le pays. Si la prise de bicoques telles que Zierikzee et Haarlem, les places les plus faibles des Pays-Bas, coûte si cher, que sera-ce de l'île de Walcheren, d'Enkhuizen et d'autres lieux si forts que l'armée royale n'osera pas même les regarder? Les Pays-Bas ne seront jamais pacifiés par les armes. Ceux qui désirent la guerre se bercent d'illusions, et ceux qui occupent des charges agissent ainsi pour se faire valoir et travaillent dans leur propre intérêt. Ils consomment les ressources de tous les royaumes et états du roi. Vérité incontestable et incontestée que Morillon avait déjà fait valoir à différentes reprises dans ses lettres : les Pays-Bas épuisaient l'Espagne.

Quant au pillage des villes conquises, c'était un usage admis dans l'armée espagnole, usage auquel il était difficile de remédier. N'était-ce pas la défense de piller Zierikzee qui avait amené fatalement la mutinerie des Espagnols?

La conquête de Zierikzee et les succès de Billy dans la Frise semblaient donner raison aux partisans de la guerre. Granvelle ne s'y laissa pas prendre. Il supplia le roi (p. 113) de ne pas croire aveuglément ceux qui, par suite de ces succès, voudraient différer la pacification et continuer l'emploi de la force. Ce serait une illusion, une ruine complète. De l'avis du Cardinal, avis qu'il avait déjà émis depuis longtemps, il faudrait négocier et faire une transaction, qui aurait pour but de conserver la religion et

l'autorité du roi. A cet effet, celui-ci devrait se servir de personnes adroites et dévouées, lesquelles obtiendraient, par leur dextérité, des résultats meilleurs que ceux de l'emploi de la force, même en y mettant toutes les troupes d'Espagne et d'Italie. De cette manière on pourrait assurer les progrès des autres affaires de la monarchie. Ceux qui ont suivi un autre chemin n'y ont rien compris. Ils n'ont pu mettre à profit ni le temps, ni les circonstances.

Il termine cette lettre en priant le roi de bien y réfléchir.

Toujours préoccupé de l'idée de pacifier les insurgés, Granvelle cherché à faire comprendre au roi (p. 119) le mauvais effet que devaient produire sur les États de Hollande et de Zeelande les dépêches remises au marquis d'Havré. Selon sa manière de voir, ces États, très bien disposés à reprendre les négociations, devaient être réduits au désespoir par les termes de ces lettres. Il ajoute : puisque V. M. a tant de fois écrit qu'elle désire la pacification, laquelle est si convenable à son service, et qu'elle exige seulement le maintien de la religion et de son autorité, il serait nécessaire de faire respecter cette idée par ceux qui gouvernent sa volonté. Dire que les rebelles doivent présenter des requêtes au roi, c'est évidemment les réduire au désespoir. Ils penseront que la réponse ne leur parviendra jamais. Dès lors ils s'obstineront dans leur rébellion.

Je répéterai, dit-il en terminant, ce que j'ai dit si souvent : ceux qui persuaderaient V. M. de continuer l'emploi de la force s'abusent ; par ce moyen on ne parviendra jamais à ramener la tranquillité aux Pays-Bas ; en outre, le roi se trouvera dans l'impossibilité de la mettre en pratique. Au contraire, s'il pacifie le pays par les négociations, il obtiendra des Hollandais et des Zeelandais ce qu'il désire et ce qu'il peut prétendre, mais il faut employer la dextérité et l'adresse. De cette manière il réussira mieux que par la force, à la condition aussi de montrer de l'activité et une bonne et prompte correspondance entre le roi et sa cour.

Malgré les instances réitérées de Granvelle, Philippe ne prit aucune réso-

lution définitive au sujet des affaires des Pays-Bas. Depuis deux ans, dit le Cardinal à Antonio Perez (5 octobre 1576, p. 134), tout le monde attend l'envoi des vrais remèdes pour la pacification du pays. Rien n'arrive. Des sommes énormes sont dépensées pour l'entretien des gens de guerre, qui ne servent pas, sans parler de la ruine et du désespoir du pays. C'est par d'autres moyens que furent pacifiées les communes en Espagne, et que l'empereur Charles-Quint porta remède à la révolte de Gand. Ce monarque n'y regardait pas pour aventurer sa personne en traversant la France. Treize ou quatorze individus seulement furent exécutés et l'empereur pardonna à la multitude; les privilèges furent modifiés et la rigueur cessa. Le Cardinal rappela encore l'exemple de l'exécution de Hugonet et d'Humbercourt, décapités par les Gantois sous les yeux de Marie de Bourgogne; la chute resta sans remède. Je laisse de côté, dit-il, la manière dont ces gens se conduisirent envers Philippe le Bon, l'empereur Frédéric et son fils Maximilien durant les troubles : l'histoire en fournit des exemples nombreux. Ensuite Granvelle blâme les confiscations et le dixième denier. Si l'on veut continuer l'emploi de la force, les affaires se gâteront encore davantage; ces provinces se perdront, et les États voisins ne haïssent pas moins les Espagnols.

Il rappelle le conseil, qu'il avait donné longtemps avant le départ du roi pour l'Espagne, d'établir une plus grande harmonie entre les Espagnols et les Néerlandais, au moyen de mariages entre les principaux seigneurs des Pays-Bas et des dames espagnoles, ou entre des seigneurs espagnols et des dames belges, enfin d'en faire autant pour les particuliers. Ces moyens unissent ordinairement les nations. Les Néerlandais et les Italiens, sujets du roi, devraient être favorisés. Ceux-ci prétendent que les Espagnols veulent tout avoir, obtiennent toutes les faveurs et eux rien. De là la haine qui les anime.

Don Juan, continue-t-il, se souviendra de ce qu'il lui a dit, lors du départ de Naples, au sujet de la mission de ce prince aux Pays-Bas. On le

redoute dans ces provinces, à cause de sa suite; on y préférerait Madame de Parme, pourvu que ses serviteurs ne se mêlent des affaires, ni directement, ni indirectement, ni de la provision des offices et bénéfices. L'influence du secrétaire Armenteros fut très grande sous ce rapport après le départ du Cardinal des Pays-Bas et y causa beaucoup de mal. Les Néerlandais iront jusqu'à vouloir empêcher Don Juan d'entrer dans leur pays, s'il est accompagné de troupes. Ils mourront plutôt que de se soumettre à cette entrée en armes. Morillon en avait déjà averti le Cardinal dans sa lettre si remarquable du 15 septembre 1576, analysée plus haut.

Si le prince, continue Granvelle, n'a pas de troupes, il craint pour sa sûreté. A son avis les moyens, qu'on appelle les vrais remèdes, et consistant dans le rétablissement des choses sur le pied où elles étaient du temps de l'empereur, le Conseil d'État aurait pu les mettre à exécution après la mort de Requesens. La tâche de Don Juan aurait ainsi été facilitée de beaucoup. Au lieu de suivre cette voie, on n'a rien voulu changer si ce n'est au moment de son envoi aux Pays-Bas. Entretiens est arrivée la mutinerie de l'armée, qui a tout gâté, tout perdu sans retour.

Conformément à ce que Granvelle avait déjà dit à ce sujet au roi; il voudrait que les affaires d'Espagne permissent à celui-ci de se rendre à Milan. Ce serait, selon le Cardinal, l'acheminement pour arrêter les troubles des Pays-Bas.

En continuant il ajoute : je ne sais plus que dire; je crains d'avoir dit trop et de l'avoir fait sans profit pour moi; mais Dieu sait que tout ce que j'ai relaté l'est d'une manière sincère et avec le désir de servir S. M., dont les affaires sont tellement troublées, que je crains un désastre. J'ai voulu vous confier tout cela, n'osant pas le dire dans des lettres qui passent par le Conseil. Souvent les faits y sont interprétés dans un sens opposé à celui que leur donne le correspondant qui les relate. J'avais coutume d'en agir ainsi du temps de Gonzalo Perez, votre père. Si vous le voulez, vous pouvez en communiquer quelques points au Roi, en ayant soin de faire

comprendre que ce que j'écris doit être pris en bien. Si les moyens que j'ai indiqués, il y a deux ans, avaient été mis en œuvre, les Espagnols auraient pu rester aux Pays-Bas, à la satisfaction de tout le monde, mais à condition de leur faire observer une bonne discipline.

Il attribue cette indiscipline à une circonstance toute spéciale : les charges de capitaines, de porte-drapeaux et d'autres officiers sont confiées à des jeunes gens et à des hommes sans expérience, dont tout le mérite est celui d'appartenir à la famille de certains protégés. Enfin les Espagnols ne peuvent rester aux Pays-Bas et y exercer des charges de justice et dans les conseils, contrairement aux privilèges du pays. Il est impossible de faire cesser aux Pays-Bas la haine et la défiance contre ces étrangers, si ce n'est par le temps et par un changement complet de système.

Dans la lettre que le Cardinal adressa, de concert avec Don Juan de Zuñiga, ambassadeur à Rome, à Philippe II (p. 137), il insiste toujours sur la nécessité d'employer les voies de la conciliation ; de ne pas se montrer offensé de la façon dont les États agissent ; de prendre en considération la situation géographique des Pays-Bas, l'éloignement du roi, les grandes dépenses faites et à faire pour soutenir la guerre et pour conquérir un pays si peuplé ; et entouré de voisins habitués à exciter les habitants des Pays-Bas contre les Espagnols. Ceux-ci sont tant détestés par les Néerlandais qui savent qu'ils veulent les priver de leurs privilèges.

En parlant ainsi des Espagnols et de leurs mutineries, Granvelle et Zuñiga oublie de dire que ces émeutes étaient encore dues à une autre circonstance : le défaut de paiement de la solde due à ces étrangers, qui, obligés de s'imposer les privations les plus dures, étaient dans la nécessité de se procurer des vivres par la force et la violence.

V.

La nomination du gouverneur général des Pays-Bas, en remplacement de Requesens, était la grande préoccupation du roi, nous venons de le dire. Différents noms avaient été mis en avant : c'étaient tantôt Don Juan, Gonzalo de Cordoue, duc de Sessa, les archiducs d'Autriche Ernest et Albert, Fadrique de Tolède, le duc de Savoie, le duc de Bejar, le marquis d'Ayamonte, Alexandre Farnèse, Marc-Antoine Colona, tantôt l'impératrice, la duchesse de Lorraine, Elisabeth d'Autriche, dite la reine blanche, Marguerite de Parme, la princesse de Portugal. Malgré les liens du sang qui l'unissaient à Don Juan, Philippe n'en voulait pas, sachant combien son frère était bouillant, emporté, imprudent, et aimait à trancher les questions par l'épée. Ces dispositions ne lui inspiraient pas de confiance. Son esprit d'indépendance, ses projets conçus entre lui et son secrétaire Jean de Soto, de se faire proclamer roi de Tunis, devenaient inquiétants. Philippe et son Conseil désiraient l'agrandissement de la monarchie par la conquête de ce pays, dans lequel le jeune prince voulait élever un trône, appelé un jour peut-être à devenir le rival de celui d'Espagne. Soto n'avait-il pas fait miroiter devant les yeux de son maître la puissance de Carthage, qui s'était élevée jadis sur le golfe de Tunis? Le pape lui-même n'avait-il pas soutenu les vues de Don Juan, au grand mécontentement de Philippe? Et lorsque cette première tendance à se procurer une position indépendante s'était évanouie, n'avait-il pas voulu créer une flotte, destinée à combattre la Turquie, et dont il serait exclusivement le maître, au grand scandale du Conseil d'État? Toutes ces circonstances engageaient Philippe à se méfier de son frère naturel. Se ralliant définitivement à l'avis de Granvelle, le roi voulait choisir Marguerite de Parme, conseillée par le Cardinal. Celui-ci insista particulièrement sur ce choix auprès du roi, en lui faisant comprendre qu'elle était spécialement désirée aux Pays-Bas, et que l'arrivée de Don

Juan y était particulièrement redoutée, non pas parce que les habitants de ces provinces n'estimaient pas sa personne, mais parce qu'ils craignaient les Espagnols de sa suite (p. 175).

Tout à coup la nomination de Don Juan fut un fait accompli. Sur les instances de Don Gaspard de Quiroga, du comte de Chinchon, de Don Diégo de Covarubbias y Leiva et de Hopperus, Philippe se décida à l'envoyer aux Pays-Bas dans l'espoir de pacifier les troubles de ces provinces, pacification tant de fois conseillée par Granvelle et Hopperus. Le 8 avril 1576, le roi écrivit à Don Juan une lettre bien remarquable, par laquelle il lui annonça un changement radical dans les vues politiques suivies jusque là vis-à-vis des Néerlandais. Il lui semblait nécessaire d'employer de nouveaux moyens pour trouver le vrai et efficace remède aux calamités. Le principal et le plus essentiel consistait, selon sa manière de voir, à remettre le gouvernement du pays à une personne d'une qualité autre que celle des gouverneurs précédents et appartenant au sang royal, selon le désir exprimé par les habitants.

Par suite de ces circonstances le roi a résolu de nommer à cet effet Don Juan, lui-même ne pouvant aller aux Pays-Bas, ni quitter l'Espagne, où sa présence était nécessaire pour en tirer l'argent destiné à soutenir les autres possessions. Le roi se voyait dès lors dans la nécessité de se faire aider de son frère pour une affaire de si haute importance et à laquelle le service de Dieu est si intéressé, et non seulement à cause de son rang et de ses belles qualités, mais encore pour l'expérience et la connaissance des affaires qu'il a acquise par ses travaux. Philippe allait lui envoyer en conséquence, dans la Lombardie, les pouvoirs, les instructions et les dépêches nécessaires à cet effet. Don Juan devait consacrer à cette œuvre ses forces, sa vie et tout ce qu'il avait de plus cher pour l'honneur de Dieu et le bien de la religion.

Afin de rendre plus facile et plus prompte son arrivée aux Pays-Bas, il était obligé de s'y rendre sans être accompagné de gens de guerre, précaution indispensable pour que sa mission ne fit pas de bruit ni ne donnât

ombrage aux habitants du pays, ni aux États voisins. Le secret lui était particulièrement recommandé ¹.

Don Juan, ayant reçu cette lettre seulement le 3 mai, y répondit de Naples le 27. Après avoir fait valoir différentes excuses longuement développées dans cette missive, il finit par accepter la mission que le roi lui confiait ². Comme les affaires marchaient lentement en Espagne, le roi accusa à Don Juan réception de sa lettre au mois de juillet, et lui prescrivit la route qu'il devait prendre par la Savoie ³. Rien ne se fit. Don Juan, soutenu par le pape et excité par les Guises, voulait prendre pied à terre aux Pays-Bas pour arriver bien plus loin. Ses vues sur les affaires anglo-écossaises, sur la situation de Marie Stuart, excitèrent au plus haut degré son ambition et ses idées chevaleresques. Informé de ces circonstances, Antonio Perez les fit connaître à son maître. Grande fut la perplexité du roi lorsqu'il vit Escovedo, le remplaçant de Soto, suivre à peu près le chemin de celui-ci et exciter l'ambition de Don Juan avec autant d'ardeur que son prédécesseur. Philippe retint Escovedo en Espagne, où il s'était rendu pour y négocier différentes affaires au nom du prince. Don Juan réclama à son tour et voulut se rendre lui-même auprès du roi, avant de partir pour les Pays-Bas. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer la lettre très énigmatique que le roi adressa à son frère au mois d'août 1576 ⁴. Il lui défendit même de venir le voir en Espagne, mais il arriva à Madrid malgré lui. Enfin, les lettres patentes du nouveau gouverneur furent signées le 1^{er} septembre suivant ⁵.

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 37. Voy. aussi *ibid.*, p. 41, la lettre d'Antonio Perez à Escovedo.

² *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 161.

³ *Ibidem*, p. 258.

⁴ *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 266. Cette lettre doit être postérieure à celle du 22 août, par laquelle Don Juan, arrivé à Barcelone, demande au roi de pouvoir lui baiser les mains. *Ibid.*, pp. 521, 522. Voy. aussi RANKE ET HAIBER, *l'Espagne au XVI^e siècle*; VANDER HAMME, *Don Juan de Austria*, pp. 2, 90.

⁵ *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 546.

Il se mit en route pour les Pays-Bas en passant déguisé par la France, et arriva le 4 novembre à Thionville, d'où il se rendit à Luxembourg. Au moment de son arrivée en cette ville, il en annonça la nouvelle au Conseil d'État, aux États, aux chefs des troupes espagnoles¹. Un armistice devait être observé, les troupes espagnoles pouvaient être renvoyées incontinent d'après les ordres formels du roi; celui-ci recommandait spécialement aussi au nouveau gouverneur de bien s'entendre avec les États, à condition de conserver son autorité et de maintenir la religion catholique². Il fit même espérer à Don Juan d'entreprendre la guerre contre Élisabeth, reine d'Angleterre, si les États consentaient à renvoyer les Espagnols par mer³. L'arrivée de Don Juan aux Pays-Bas fut diversement appréciée. Les uns, dans l'espoir d'obtenir une solution des difficultés et une pacification complète du pays, voulaient saluer le fils de Charles-Quint comme un sauveur; les autres n'en auguraient rien de bon. Néanmoins les négociations commencèrent immédiatement. Le seigneur de Fresin, envoyé par les États généraux auprès du prince d'Orange, reçut pour toute réponse le conseil de ne pas traiter définitivement avec Don Juan, sans avoir obtenu le départ des troupes espagnoles⁴. C'était aussi la première demande que le député des États adressait à Don Juan pendant son audience du 7 novembre. Le conseiller Fonck arriva à son tour au nom du Conseil d'État, et reçut du nouveau gouverneur un excellent accueil, plus cordial que celui donné au délégué des États⁵.

Tout semblait s'arranger au mieux : les griefs allaient être redressés; Philippe accordait toutes les concessions demandées; la religion catho-

¹ GACHARD, *La bibliothèque nationale à Paris*, t. I, pp. 124 et suiv.

² *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 1, 439, etc.

³ *Ibidem*, t. IV, pp. 433, 436, 438, 439, etc.

⁴ ANTONIO PEREZ, *Obras y relaciones*, p. 304.

⁵ BARON KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. IV, p. 190.

⁶ *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 39.

lique serait maintenue, de même que l'obéissance due au souverain; les Espagnols quitteraient le pays; les États généraux n'appelleraient plus l'étranger à leur secours. Don Juan allait jusqu'à repousser toutes les sollicitations de Roda d'agir avec une certaine vigueur.

Les affaires marchaient bien jusqu'au moment où le Taciturne commença à donner des conseils aux États, tandis que Don Juan, de son côté, se montra mécontent de la manière dont ils manifestèrent de la défiance. Enfin Bruxelles était en pleine révolte, le baron de Heze y commandait en maître. Au milieu de l'effervescence, le seigneur de Rassenghien arriva porteur des lettres du roi contenant les vrais remèdes, attendus si longtemps. Plus les concessions augmentaient, plus les États devenaient exigeants. Ils voulaient que Don Juan ratifiât la Pacification de Gand, renvoyât incontinent les Espagnols, respectât les privilèges et ne prit conseil que des gens du pays.

De longues négociations, tantôt interrompues, tantôt reprises et principalement celles de Huy, furent le résultat de cette situation. Sans la bonne intervention de Gérard de Groesbeek, évêque de Liège, et des envoyés de l'empereur, Don Juan aurait brisé depuis longtemps avec les États¹. Imbu des idées d'une royauté toute puissante, centralisateur par goût et par éducation, habitué au commandement et au régime militaire, le gouverneur ne comprenait, ni ne pouvait comprendre les prétentions parfois exagérées des États. Ceux-ci, poussés par le Taciturne, visaient à une omnipotence complète. Tout en protestant de leur dévouement au roi, ils armaient. Don Juan finit par céder. L'édit perpétuel publié à Marche-en-Famène en fut le résultat (p. 186). En dépit de ses craintes de ne pas voir les États accomplir leurs promesses, Don Juan signa le traité. « Je suis déterminé, dit-il au roi, à garder inviolablement ce que je promets; et pendant le temps que je serai ici, je tâcherai de les en convaincre ...; que V. M. suive en Espagne la

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 168, 212.

même marche; qu'elle s'attache à gagner les esprits qu'ont aliénés les mesures violentes et les mauvais traitements des ministres, et que ni la faute du prince d'Orange, ni celle de ses adhérents ne soient pour elle un motif de les réduire au désespoir. Si elle ne se trouvait pas bien de ce système, que j'ai suivi avec tant de peine et de danger, il lui resterait là-bas le pouvoir d'écraser les lieux et les vassaux qui n'auront pas profité de sa clémence ¹. » C'était l'élan d'une âme généreuse, mais de peu de durée. Don Juan n'était pas un négociateur, Granvelle l'avait dit, et Escovedo, toujours perspicace, l'écrivit au roi en disant : le gouverneur général est résolu à se mettre entre les mains des États et à prendre confiance en eux, mais il ne convient point pour gouverner les Pays-Bas ². Lui-même comprit qu'il n'était pas à sa place : l'impératrice, ou à son défaut la duchesse de Parme, ou la duchesse de Lorraine, sont toujours, à son avis, les personnes qui conviendraient pour le gouvernement, mieux qu'un homme ³. En attendant et dans la prévision d'une rupture il crut devoir prescrire les mesures à prendre pour rassembler en Italie des troupes destinées à se rendre aux Pays-Bas. Néanmoins, il consentit volontiers à la sortie des troupes espagnoles, italiennes et bourguignonnes ⁴.

Tout n'était pas fini. Le prince d'Orange regrettait d'avoir signé la paix. Il n'avait pas pensé que Don Juan exécuterait sa promesse de renvoyer l'armée espagnole. Le roi avait déclaré de son côté, sans détours, qu'il était décidé à suivre le conseil de Granvelle, c'est-à-dire de faire des concessions et de négocier, à la condition de maintenir la religion ancienne et de respecter l'autorité royale. Toutes ses lettres en font foi, toutes ses déclarations concordent sur ce point. Philippe était sincère en ce moment; Groen van Prinsterer le reconnaît ⁵. Mais, se demande cet écrivain, si le roi était sin-

¹ *Correspondances de Philippe II*, t. V, p. 498.

² *Ibidem*, pp. 91, 201, 202, 221.

³ *Ibidem*, p. 499.

⁴ *Ibidem*, p. 215.

⁵ *Archives de la maison d'Orange*, t. V, p. 478.

cère, Don Juan l'était-il également? Ne désirait-il pas une rupture, afin de pouvoir cueillir de nouveaux lauriers?

Impossible d'admettre en ce moment chez Don Juan une idée opposée à celle du roi. Il exécuta loyalement la volonté de son souverain, l'affirma dans toutes ses correspondances. Impétueux, parfois irréfléchi, jamais faux, il ne donnait pas sa parole en vain. « Sans doute, dit Groen van Prinsterer, la charge qu'on lui avait confiée était peu conforme à ses habitudes et à son naturel. Il devait rétablir la tranquillité et conduire à bon terme des négociations difficiles et délicates . . . mais, plus il avoue franchement que sa mission lui pèse, plus il y a lieu de croire qu'il se proposait de la remplir. »

Que faire pour perdre Don Juan dans l'opinion publique, déjà très irritée contre tout ce qui était espagnol? Il fallait répandre l'inquiétude partout, inciter le fanatisme religieux, pousser Don Juan à bout; l'obliger à rompre avec les États; faire croire qu'il était entouré d'étrangers, ennemis de la patrie et du repos public; exciter contre lui la jalousie et l'égoïsme de la noblesse et le désir des abbés de récupérer leurs biens dévolus aux évêchés; semer des bruits sinistres sur les dangers que le nouveau gouverneur devait redouter de la part d'assassins; appeler dans le pays des princes étrangers, afin de faire piège à Don Juan. Tous ces moyens pouvaient être facilement mis en pratique dans un pays si cruellement éprouvé par les férociétés et les brigandages des mercenaires espagnols.

Le prince d'Orange ne manquait pas de mettre à profit toutes ces rumeurs, toutes ces dispositions pour faire réussir ses projets. Afin d'exciter Don Juan, il rompait lui-même la Pacification de Gand et l'armistice, en fortifiant la Hollande et la Zeelande; en encourageant dans la Flandre et dans le Brabant ses nombreux adhérents, si dévoués à sa cause, en cherchant à s'emparer des villes de Gand et d'Anvers, à prendre Amsterdam et Utrecht.

¹ *Archives de la maison d'Orange*, pp. 478, 479.

La lettre adressée par Don Juan à Marguerite de Parme, le 19 juin 1577, renferme un résumé des griefs que ce prince faisait valoir contre le Taciturne. Celui-ci avait répondu au duc d'Aerschot et à d'Hierges que la première chose à faire était de lui remettre son fils et ses états, ainsi qu'Utrecht et Amsterdam, villes comprises en son gouvernement de Hollande; qu'ensuite il accomplirait ce qu'il était obligé de faire. Puis il ajoutait qu'il était doublement calviniste, dans la tête et dans le cœur; de ce qu'il possédait ni de ce qu'on lui remettrait, il ne restituerait rien; s'il pouvait se fier à Don Juan, il ne lui était pas possible d'en faire autant à l'égard du roi, qui l'avait si souvent trompé. De plus il serrait étroitement Amsterdam, qui demandait des secours à Don Juan pour se défendre, conserver la religion catholique et se maintenir dans l'obéissance du roi¹. A ces griefs Don Juan aurait pu ajouter encore que le prince d'Orange ne voulait pas de la paix, ni de l'édit de pacification, qu'il jura cependant de maintenir lorsqu'il fut nommé Ruward de Brabant. Il lui fallait la guerre² pour sauver le protestantisme, toujours menacé par le roi et Don Juan, très peu disposés à admettre la tolérance en matière de religion, comme les nouveaux religionnaires. Du reste Don Juan n'avait-il pas déclaré au roi qu'il aimerait mieux mourir que de consentir à la liberté de religion³, et les protestants n'avaient-ils pas cru devoir repousser cette liberté lorsqu'elle était demandée par les catholiques?

La guerre était donc la conséquence nécessaire de cette situation. Au surplus le Taciturne n'avait aucune confiance en Don Juan⁴.

De leur côté les États voulaient bien terminer le différend au sujet

¹ *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XVIII, p. 59, t. XXVI, p. 10. *Kronijk van het historisch genootschap te Utrecht*, 4^e année, p. 159.

² GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 650.

³ *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 357.

⁴ Voy. la lettre qu'il adressa aux États, et imprimée en flamand dans Bon, liv. X, fol. 193, en français dans GACHARD, *Analectes historiques*, p. 301.

d'Amsterdam, tout en déclarant qu'il leur était impossible de prendre les armes contre le prince d'Orange. Le Conseil d'État en faisait autant. Les États réclamaient aussi du prince d'Orange l'évacuation de Nieupoort, sans vouloir le contraindre à faire cette restitution. En un mot, les États avaient bien l'air de vouloir complaire à Don Juan ; mais quand il fallait agir contre le Taciturne, ils se retiraient.

A Bruxelles la populace n'était pas réprimée lorsqu'elle insultait les gens du gouverneur. Personne n'y montrait aucune disposition favorable pour soutenir le représentant de la royauté. Au lieu de se concilier ses bonnes dispositions, tout le monde se donnait le mot pour le contrarier, et lui inspirer une aversion complète d'un peuple jaloux de ses libertés¹.

Enfin dégoûté des États, dégoûté du magistrat de Bruxelles, dégoûté d'un peuple adonné aux excès, Don Juan partit pour Malines, sous prétexte d'y aller négocier avec les colonels allemands le payement de l'arriéré de leur solde². Dès ce moment, et même auparavant, lorsqu'il vit l'impossibilité de s'entendre avec le prince d'Orange, il crut devoir abandonner les négociations avec les États et couper le nœud gordien par l'épée. A cet effet il eut avec les colonels allemands des entretiens très suivis sur les éventualités d'une rupture complète entre lui et les États³. Berlaymont, Hierges, Taxis, qui vinrent le trouver pendant la nuit dans l'hôtel d'Hoogstraeten, ayant communication avec la maison de Taxis à Malines, lui conseillèrent de partir secrètement pour Luxembourg. Ils voulaient aussi rompre entièrement avec les États⁴.

C'est ce qui eut lieu dès que Don Juan se fut rendu à Namur, sous prétexte d'y recevoir Marguerite de Valois (11 juillet 1577). Nous ne rappelle-

¹ Voy. RENON DE FRANCE, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. II, pp. 150 et suiv.

² Voy. *ibidem*, t. II, pp. 144 et suiv.

³ *Sommier discours des justes causes, etc.*, pp. 8 et suiv.; *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 562, 567, 570, etc.

⁴ RENON DE FRANCE, t. II, p. 149.

rons pas ici ces faits, sur lesquels nous avons donné des explications (p. 241). Dès lors, et malgré de nouvelles négociations, tout espoir d'arriver à une solution pacifique était perdu, au grand déplaisir du roi, qui voulait en ce moment une réconciliation complète et sincère.

Un des principaux motifs que Don Juan faisait valoir pour expliquer cette retraite était le projet qu'auraient formé ses ennemis d'attenter à sa liberté ou de le faire assassiner par quelques sbires. Le marquis d'Havré et sa femme l'avaient averti dès le mois de mars 1577 que des Français, Bonnivet et La Noue, dit Bras de Fer, devaient l'enlever de Louvain, le conduire en Zeelande et de là à la Rochelle (p. 206). Il ne paraît pas que ce projet était sérieux, du moins les États ne le considéraient point comme tel¹. Cependant il y a un fait très significatif, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention : le Taciturne n'a-t-il pas dit, en novembre 1576, aux États « qu'il faudroit par tous moiens se tenir assuré de sa personne (celle de Don Juan); car si nous pourrons une fois nous en assurer, il est certain que, sans aucune effusion de sang, sans dépense et foule du peuple, et aultres maux infiniz que la guerre ameyne, nous mectons facilement, avecq l'aide de Dieu, fin à cette guerre². »

Don Juan avait reçu deux lettres anonymes qui l'informaient de l'existence d'un complot contre sa vie³. Vrais ou faux, ces avertissements exercèrent sur son esprit une grande influence. Je n'ai pas, dit-il au roi, de sécurité, même pour une heure⁴.

Cependant, et par suite des instances de Philippe, les négociations entre

¹ GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 42.

² GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 496. Voy. aussi dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (1^{re} série, t. XI, p. 10), un article de M. COREMANS, intitulé : *Notice sur les aveux de Christophe de Holstein et un projet attribué au prince d'Orange de faire assassiner Don Juan*. — Christophe de Holstein semble avoir été un aventurier de la pire espèce, qui ne mérite aucune croyance.

³ *Bibliothèque nationale de Paris*, t. I, pp. 169, 170 et suiv.

⁴ *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 436.

Don Juan à Namur et les États à Bruxelles furent reprises, sans aboutir à aucun résultat, malgré les efforts de Grobbendonck et de Rassenghien ¹.

Voyant l'insuccès de toutes ces négociations qu'on faisait traîner en longueur de parti pris, Don Juan fit connaître au roi l'impossibilité de gouverner un pays aussi agité que l'étaient les Pays-Bas ². Selon sa manière de voir, il fallait employer la force et rappeler les troupes licenciées. De l'avis de Granvelle, c'était la pire de toutes les résolutions que l'on pouvait prendre en ce moment « étant mêmes iceux d'Espagne tant odieux à tous ceulx du pays, à quoy ilz ont donné par trop de cause et eulx et leurs chiefz (p. 258). » Selon le Cardinal cette résolution perdrait complètement Don Juan. Il fallait négocier avec les bons du pays si on a pu les reconnaître, éloigner les étrangers, qui sont odieux, négocier continuellement pour gagner ceux de bonne volonté et rétablir la justice (p. 248). « Lediet Sr Don Juan dict que encoires ha-il escript aux Estatz, pour le retirer de leur furie, avec grandes offres; mais je me doute, dit le cardinal, qu'ilz ne s'y fient, et qu'ilz le tiennent pour trop Espagnol (p. 248). » Mais quand ils entendront, dit-il, que le marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais, s'est décidé, sans attendre les ordres du roi, de renvoyer à Don Juan les cheveu-légers, sous le commandement de Don Georges Manrique, et qu'il retire de l'infanterie du Milanais pour la faire suivre, sous le commandement de Julien Romero, je crains qu'ils ne tombent en rage. Et quoique Don Juan se soit bien fortifié dans le château de Namur, je ne le tiens

¹ RENON DE FRANCE, t. II, pp. 132 et suiv. Voy. aussi sur ces négociations DE JONGHE, *Résolutions des États généraux*, t. II; la *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 369 et suiv. « Mémoire et recueil de ce qui s'est passé entre le Sr Don Juan, etc., depuis sa retraite au château de Namur jusqu'à la rompture de la paix, » par GROBBENDONCK, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^{re} série, t. X, p. 172, et BURMAN, *Analecta belgica*, t. I, p. 1, où se trouve « Succinta narratio eorum rerum quæ inter serenissimum Joannem Austriacum et ordines Belgii acta sunt. »

² Voy. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXI, 2^e partie, p. 391, 1854, l'article de M. GACHARD, intitulé: *Rupture des négociations entre Don Juan et les États généraux en 1577*.

pas pour sauvé; je voudrais le voir hors de danger. « Adieu avec cecy la religion et l'obéissance. »

Dans la lettre suivante (p. 249), adressée à la duchesse de Parme, Granvelle exprime l'espoir de voir contremander le départ des Espagnols pour les Pays-Bas. Il est convaincu que rien ne se fera par la force, et que toutes les provinces vont s'unir pour résister à l'ennemi commun. Il soutient encore la même thèse dans deux lettres au roi (pp. 250, 260). C'est une grande résolution, dit-il, que de renvoyer dans le pays les Espagnols, dont la présence a occasionné tant de mal et fait l'objet de tant de plaintes; leur départ exigé par les États augmentera encore l'animosité, sans fruit. Il exprime ses regrets au sujet de tout ce qui se passe aux Pays-Bas; mais il ne pense pas qu'il serait convenable, pour le service du roi, de vouloir procéder par la violence. Le moment et la saison ne sont pas convenables. Il faudrait disposer de grandes forces, pour lesquelles il serait indispensable de faire de grands frais.

Au milieu de ces doléances, le roi se ravisa tout à coup. Il écrivit à Granvelle qu'il venait de donner l'ordre à son ambassadeur à Rome, Don Juan de Zuñiga, de traiter avec le Cardinal une affaire qui intéressait au plus haut degré le service de Dieu et le sien (p. 252). Cette grande affaire n'était autre que la résolution d'en revenir au projet de Granvelle, celui d'envoyer Marguerite de Parme aux Pays-Bas.

Avant d'avoir reçu cette missive, Granvelle écrivit encore au roi et à Marguerite plusieurs lettres sur la nécessité de ne pas reprendre la guerre aux Pays-Bas. Lorsqu'il reçut, par l'intermédiaire de Zuñiga, la lettre précitée du roi, il répondit à celui-ci qu'il était toujours dévoué au service de son souverain. « Je souffre, dit-il, de voir V. M. exposée à ces dépenses, pour entreprendre une guerre en cette saison, au grand préjudice des finances, exposant aux dangers tant d'honnêtes gens, et sans espoir d'obtenir de grands avantages, et je crains que la colère soulevée par les Espagnols aura plus de puissance pour aliéner les cœurs que la crainte

pour faire plier cette nation, même à des conditions raisonnables (p. 275). Enfin le roi fit connaître à Granvelle ses nouvelles combinaisons. Voyant, dit-il, que son frère ne pourra arranger les affaires des Pays-Bas par la voie de la paix comme il le veut et le désire; convaincu de ce qu'il a éveillé la défiance des États, il lui a semblé convenable d'engager le Cardinal à se rendre accompagné de la duchesse de Parme aux Pays-Bas (p. 275).

La princesse était disposée à entreprendre le voyage et à se charger de la mission que le roi lui confiait. Il n'en était pas de même du Cardinal. « Dieu sait, dit-il, que en ce voiaige j'eusse volontiers accompagné V. A. pour mon debvoir envers icelle, et mesme me le commandant S. M.; mais tout considéré, je me doute que, oultre ce que mon assistance ne seroit sans dangé de ma personne (que j'estimeroye moins, et V. A. l'a peu connoistre quant j'estoye aux Pays-Bas avec elle), je tiens pour certain qu'icelle donneroit plus d'empeschement que aultre chose, selon que je puis connoistre de la direction présente des affaires (p. 286). » Toujours perspicace, Granvelle comprit parfaitement que sa présence aux Pays-Bas y aurait des résultats semblables à ceux qu'elle y eut autrefois, lorsque le roi fut obligé de le rappeler, pour donner une certaine satisfaction à l'opposition. Dans la vie politique active aux Pays-Bas Granvelle avait fait son temps. Il y était usé (p. 286). De plus les ministres du roi n'entendaient pas le voir rentrer aux Pays-Bas (p. 508). Il s'était permis trop souvent de faire une critique amère de leur incurie, de leurs négligences, de leurs lenteurs.

Marguerite commença ses préparatifs de voyage. Une goutte au pied la retint. En attendant elle demandait des instructions et des fonds qui n'arrivaient pas (pp. 298 et suiv.). Pendant ce temps les événements marchaient. Bientôt il ne fut plus possible d'éviter la guerre. Des ordres furent donnés au marquis d'Ayamonte de faire marcher les troupes espagnoles et italiennes sur les Pays-Bas (p. 510). La guerre, tant repoussée par Philippe pendant quelque temps, devint de nouveau à ses yeux le seul moyen possible pour pacifier les Pays-Bas.

Les lettres adressées par le Cardinal au roi et à Marguerite de Parme font connaître, dans leur intimité, toutes les vicissitudes de ces projets et contre-projets et des évolutions de la politique de Philippe II à propos de cette question. (Voy. aussi *Documentos inéditos*, t. LXXII, p. 67.)

En attendant la reprise des hostilités, Don Juan voulait s'assurer des sympathies de la cour de France: Il chargea Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux, d'aller négocier cette affaire auprès de Henri III et de la reine mère (pp. 578, 585, 587, 588, 597, 600, 601, 602, 603, 694). Cet agent était en outre chargé de faire entrer aux Pays-Bas des vivres destinés aux troupes de Don Juan. De plus il devait tâcher d'obtenir de la cour l'autorisation de lever des troupes. A cet effet Don Juan s'adressa directement à Henri III, pour qu'il consentit à prendre à sa solde les soldats du duc de Guise et levés par le comte Charles de Mansfeld (p. 557). Sachant très bien que la volonté de Catherine de Médicis était toute-puissante, il voulait tâcher de la mettre dans ses intérêts (pp. 558, 575). Don Juan eut beau invoquer en sa faveur les intérêts communs de la cour d'Espagne et de celle de France à propos de la question religieuse, il n'obtint pas la permission d'enrôler les soldats du duc de Guise. Malgré ce refus, ceux-ci passèrent cependant aux Pays-Bas, où Don Juan les reçut, dit-il, pour qu'ils n'allaient pas rejoindre les insurgés (p. 602). Sur toutes ces affaires le gouverneur général semble avoir été d'accord avec de Guise (p. 559).

VI.

Au milieu de toutes ces agitations un événement inattendu eut lieu aux Pays-Bas. La branche de la famille royale restée en Autriche voyait de mauvais œil la lutte entre la royauté et les Néerlandais. A différentes reprises, l'empereur Maximilien II avait fait, auprès de Philippe II, des tentatives afin de l'engager à faire des concessions aux insurgés et terminer une guerre désastreuse pour l'Espagne, nuisible aux Pays-Bas et même

à l'Allemagne. Jamais Philippe n'y voulut consentir. Il repoussait, de parti pris, toute intervention bienveillante d'une puissance étrangère, fût-elle même amie, dans les affaires de son gouvernement. Sachant combien les Espagnols étaient mal vus, la branche allemande aurait bien voulu faire passer aux Pays-Bas un prince autrichien à titre de gouverneur de ces provinces. A la mort de Maximilien, Rodolphe II reçut avec bienveillance le seigneur de Maelstede envoyé par les États généraux à Ratisbonne. Il leur adressa une lettre montrant beaucoup de bonne volonté à leur égard (p. 161). Des députés arrivèrent même aux Pays-Bas pour agir de concert avec ceux du duc de Julliers et l'évêque de Liège en vue de négocier et d'apaiser le pays. L'empereur exprimait aussi un certain mécontentement au sujet de tout ce qui se faisait aux Pays-Bas (v. ses missives pp. 539, 541, 542, 545, 549, 554, etc.).

Dans une lettre du 6 novembre 1576, Morillon disait à Granvelle, à propos de l'élection d'un Ruward : aultres ont estez d'avis que l'on print le prince d'Oranges...., aultres ont parlé du fils de l'empereur Mathias, et a-t-on desjà sa peinture (p. 162). Et maintenant, dit le Cardinal, dans une lettre adressée à Marguerite de Parme le 27 octobre 1577, un courrier a apporté la nouvelle que le nonce résidant à la cour impériale a envoyé au pape une dépêche constatant que l'archiduc Mathias, frère de l'empereur, âgé d'environ 19 ans, partit de Vienne le 3 de ce mois¹, secrètement avec quatre chevaux seulement, accompagné du seigneur de Maelstede, qui avait été envoyé par les États auprès de l'empereur pour lui rendre compte de la situation des affaires aux Pays-Bas. Il se dirigea vers ces provinces, au grand mécontentement de Rodolphe, et à son insu (p. 278).

L'escapade de l'archiduc Mathias a-t-elle eu réellement lieu à l'insu de son frère l'empereur Rodolphe, comme celui-ci l'affirme dans ses lettres adressées à Don Juan (pp. 279, 557, 568)? Il est difficile de le croire. Strada,

¹ Il partit pendant la nuit du 2 au 3 octobre.

Languet et Renon de France pensent que l'empereur était dans le secret. Languet soutient même qu'il s'en est vanté plus tard.¹

Il est impossible, à nos yeux, d'admettre que Rodolphe ait pu ignorer les démarches faites par son frère auprès du Sr de Maelstede, afin d'obtenir des États généraux qu'ils l'acceptassent à titre de gouverneur². Comment comprendre la conduite du comte de Schwartzbourg, envoyé de l'empereur auprès de Don Juan et des États, à l'égard de l'archiduc lorsqu'il fit son entrée à Bruxelles?

D'après une relation que nous avons sous les yeux lorsque Mathias arriva dans cette ville le 18 janvier 1578, « le comte de Schwarzenbourg l'accompagnait endessous de luy la longueur du cheval, plus à la main gauge, étant à teste nue, luy disant quant il falloit ôter son chapeau, duquel il n'est trop libéral. » Si l'empereur avait été vivement contrarié ou froissé du voyage de son frère, il n'est pas probable que son représentant aux Pays-Bas se serait prêté à faire à celui-ci les honneurs pendant une manifestation publique dirigée contre le roi et Don Juan. Comment expliquer la présence de Schwartzbourg au banquet offert, en 1578, à l'archiduc par le prince d'Orange, entouré des chefs principaux de l'opposition?

L'itinéraire de l'archiduc Mathias est connu³. Le 21 novembre 1577 il

¹ Voy. GROEN VAN PRINSTEREN, t. VI, pp. 201, 202.

² Voy. Rapport du seigneur de Maelstede aux États généraux, sur les ouvertures qui lui ont été faites par M. Dannevitze au nom de l'archiduc Mathias, s'offrant auxdits États pour gouverner les Pays-Bas, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. II, p. 285.

³ Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. V, pp. 288 et suiv., et RENON DE FRANCE, t. II, pp. 195 et 194. Voici encore une autre relation qui y fait suite : « Le 24 octobre, l'archiduc Mathias arriva lundi à Cologne, et se devoit partir le lendemain pour venir à Maestricht, où que les Estats envoièrent les députés pour le recevoir. Mais j'ay opinion qu'ils ne le trouveront plus audiet Maestricht. Car il semble qu'il face diligence de venir hier au soir. Lesdits Estats ont envoié vers luy le filz du feu maistre d'hôtel Haller. Et je tiens que demain partiront semblablement les députés sans faulte. Ceste venue fera ung grant changement. Et je crois que le prince ne s'en contentera geures. Car le gouvernement de Brabant luy a tant seulement esté donné par provision et jusques

arriva à Anvers, où il fut accueilli par la bourgeoisie, au bruit de salves d'artillerie. En ce moment le prince d'Orange, qui était en cette ville, alla à la rencontre de l'archiduc jusqu'à Berchem. Il y mit pied à terre « et quasi toucha les genoux en terre lorsqu'il fit la révérence, estant aussi

ad ce qu'il y ayt ung gouverneur général. Et je vous assure que pour obtenir ledict gouvernement, il a usé de beaucoup d'artifices, combien qu'il feist tousiours semblant de ne le vouloir point accepter. Et par ce que l'on m'a dict, l'on a donné à entendre biacoup des choses contraires à la vérité au peuple pour l'induire ad ce qu'il a faict de forcer les Estats pour le nommer pour gouverneur. La nuit passé l'on at adverty tant ledict prince que beaucoup d'autres seigneurs qui sont absents, mesme le duc d'Arshot, qui à présent est en Flandres à l'assemblée des Estats d'icelle province, et que par ce ils ne tarderont à revenir, d'aültant qu'ilz désirent fort la venue dudict archiduc Mathias, ne pouvant bonnement souffrir d'avoir esté forcez à consentir que le prince fut faict gouverneur de Brabant, en estants tous fort faschez. Toutesfois le prince en ferat son prouffiet et les laissera dire. Et il court opinion que pour nulle chose que se soit qu'il ne se vouldra priver d'Anvers. Je ne seay si le S^r Don Jehan sera content de la venue dudict archiduc; que jusques à oyres il n'a nulle commission de Sa Majesté. En quoi gist tout le faict de ces pays. Si Don Jehan n'apreuve sa venue, l'on continuera guerre plus que jamais. Et l'on fera son jeu au prince, qui cependant aura occasion de tenir la main garnie, mais si S. M. et S. A. s'en contenteroient, estants les Estats, mesmes la noblesse mal satisfaiete, l'on viendra à rompre les desseings du prince et le pays se meetroit en repos.

» Le 15^e le soir bien tard le prince arriva en Anvers, et l'on tira aulecunes piéces d'artillerie. Avecques luy sont venus de Bruxelles environ xv bourgeois bien en ordre pour sa garde, qui sont esté festoiés par les guildes, qui firent quelques feux de joye.

» Le 20, un médecin portugalais alla baiser les mains de S. E. et luy congratula le nouveau estat que l'on luy avait donné. Il luy respondit que s'avoit esté malgré luy, combien que beaucoup des gens croioient diversement. Car enfin ce n'auroit esté aultre que le nom, puisque d'effect Mathias est arrivé.

» Le mesme jour, sur le midy, aulecuns bourgeois de ceste ville, avec d'autres de Bruxelles, soubz ung aultre prétexte, firent sonner la grande cloche. Toutesfois ce n'estoit que pour faire rejouyssances du gouvernement dessusdict.

» Le 25, le Brecnraet, à sçavoir le Grand Conseil de la ville, s'est assemblé pour traicter si l'on devoit consentir à ce que le prince fût gouverneur. . . .

D'Anvers, le 15 d'octobre. Sur le soir M^e la princesse a faict son entrée en ceste ville, qui a esté solempnellement rencontrée, à sçavoir du S^r de Liedekerke, des bourgeois amis et aultres. Et l'on at tiré beaucoup d'artillerie. Et en beaucoup d'endroiets de la ville l'on prépare feux de joye. . . .

» Le 27, les feux de joye ont continué. . . . Et enfin l'on voit à l'œil que le prince a, ou aura du tout

descendu ledict Mathias (p. 591). » A ces particularités l'auteur de la relation ajoute : l'archiduc est âgé d'environ dix-huit ans¹, fort beau prince et de bonne grâce. Il était habillé de noir et montait un beau cheval gris, parce qu'il était encore en deuil par suite de la mort de son père. Les dames se plaignaient de ce qu'il ne « leur avoit osté le chapeau; mais (combien qu'il n'en soit prodigue), il faut le excuser, ne les aiant peult-estre veues. » Ce n'était pas précisément cette dernière circonstance qui l'empêcha de donner des coups de chapeau aux dames d'Anvers; il en était très avare en général. Les Bruxellois s'en plaignirent également lorsqu'il arriva plus tard dans leur ville. Tandis que le Taciturne était d'une prodigalité extraordinaire en fait de coups de chapeau, Mathias s'en montrait plus qu'avare. Ces circonstances ajoutaient singulièrement à la popularité de Guillaume, au grand détriment de l'archiduc qui, d'après notre auteur, connaissait outre l'allemand, la langue latine et un peu l'italien. Il parle, peut-être, ajoute-t-il, l'espagnol, mais on n'en dit mot. En général l'impression faite sur le peuple par l'archiduc Mathias ne lui fut pas favorable, nous le verrons dans le volume suivant. Il produisit l'effet opposé qu'en attendait Languet : « Vercor, dit-il, ne hæc omnia simulare agantur, et sint instructa, ut illè veniens in Belgiam dissolvat arte consensum ordinum adversus Hispanos, et Auratii auctoritatem labefactet. Nullus ex imperatoris Maximiliani filiis visus est moribus amabilioribus². »

Le Taciturne ne voyait dans l'arrivée de Mathias qu'un moyen nouveau de miner le pouvoir de Don Juan. Il n'avait pas manqué l'occasion de se

à sa volonté le Brabant. Ce qui lui a causé et causera plusieurs, si non ennemis, pour le moins assés contraires à ses desseings, ayant ouy dire que le duc d'Arshot, le comté d'Egmont, Rassenghien, Champaignes et maintes aultres s'opposèrent à beaucoup de choses que peult estre il pensera de faire par le moien de la commune, qui est du tout à son commandement, mesmes ceulx de Bruxelles, qui font faire aux Estats tout ce qu'ils veulent. »

¹ Il est né le 24 février 1557.

² LANGUET, *Epistolæ politicae*, p. 289.

faire nommer en attendant Ruward de Brabant, malgré certains refus plus ou moins feints.

En prenant possession de ces fonctions, il ne jura pas de maintenir la religion catholique, malgré la volonté exprimée par les États. « Et toutes fois, dit un manuscrit que nous avons sous les yeux¹, ils ont esté contraints de s'y accorder. Car ils ont fait venir aucuns des guildes d'Anvers, Louvain et Bois-le-Duc; et toutes ensemble ont menacé lesdicts seigneurs. Et il a esté forcé de les contenter, dont chacun de peur y a consenty. J'entens toutesfois que la noblesse et les prélats en sont fort malcontents et piequez, et entre aultres le duc d'Arschot, qui se laisse fort bien entendre qu'il ne l'obéira nullement. Il y a aucuns capitaines qui en disent aultant, parce que ceci est directement contre l'union que l'on a fait jurer. »

VII.

Un autre personnage, mis en avant par le Taciturne, arriva bientôt en scène avec des prétentions à la souveraineté des Pays-Bas. C'était le duc d'Anjou, quatrième fils de Henri II, roi de France et de Catherine de Médicis. Hercule (plus tard François d'Alençon), né le 18 mars 1554, mort le 10 juin 1584, sans avoir été marié, était un Médicis, moins le talent, moins la finesse et le savoir-faire. Astucieux et intrigant, ambitieux et peu conséquent avec lui-même, il voulait commander; il convoitait une couronne n'importe où. Tantôt partisan des Huguenots, tantôt uni aux Catholiques, tantôt dévoué à sa famille, puis ennemi de son frère, même rebelle, il voulait imiter plus ou moins la conduite de sa mère, qui par son adresse et ses luttes intelligentes sut sauver la royauté, très compromise par les Huguenots et les Ligueurs. Reine et reine mère avant tout, elle passait par toutes les péripéties, bonnes ou mauvaises, à la condition de

¹ N° 488 des Archives de l'audience.

maintenir son pouvoir; sa famille et le trône, sacrifiant tantôt ses amis, tantôt ses ennemis avec un sang-froid imperturbable, pourvu que la couronne fût sauvée.

D'Alençon imita au petit pied ou voulut imiter sa mère, sans avoir ni son habileté, ni sa persévérance, ni son tempérament. Dans une lettre du 15 septembre 1576, Morillon constate que le duc va à la messe, et semble avoir abandonné son beau-frère de Navarre et le prince de Condé (p. 128). Un peu plus tard, le 5 novembre, il écrit que la reine mère « n'at dormi pour toiller les cartes par icy pour y fourer son fils d'Alençon. » En outre il avait appris que les États avaient reçu des lettres du roi de France, leur promettant toute assistance « et de ne leur donner aucun empeschement (p. 162). »

Depuis longtemps Catherine, dans une intention politique bien déterminée et comme menace perpétuelle à l'adresse de l'Espagne, s'occupait des affaires des Pays-Bas. En même temps elle voulait en tirer parti pour sa famille. Elle faisait signer aveuglément par son fils Henri III des commissions en faveur de tous ceux qui voulaient se rendre en Angleterre, en Zelande et autres pays. Chacun était libre de mener des troupes où il voulait (p. 345). De cette manière elle se débarrassait des Huguenots qui, dans un moment donné, pouvaient être très dangereux pour la dynastie. Par contre Philippe favorisait les Catholiques français (p. 383) quoique Don Juan le niât (p. 577). Pour faire réussir ces intrigues le ministre français fit les plus grands efforts (p. 187). Un des agents les plus actifs du duc d'Anjou était le seigneur d'Alféran (p. 574). Il y en avait encore un autre du nom de Jacques, seigneur de Tassin ou Tatin, dont nous publions une lettre (p. 492). Il était originaire de Bourgogne, et homme à double visage, prêt à trahir ceux dont il approchait. Selon les mémoires du maréchal La Force, il vendit la tête du maréchal de Biron au prix de 3,450 livres¹. Louis de Clermont de Bussy d'Amboise, autre favori du

¹ *La France protestante*, t. II, pp. 200-201.

duc et de Marguerite de Valois, commit pendant la St-Barthélemy un acte bien odieux, celui de tuer un de ses créanciers. Tels étaient les instruments dont se servait le duc d'Alençon pour parvenir à son but. Puis il avait l'air de menacer les Pays-Bas (p. 492). Toutes ces menées finirent par inquiéter Don Juan. Le seigneur de Vaux, qu'il avait envoyé à la cour de France, s'en plaignit au roi et à la reine mère (p. 571). En ce moment d'Alençon voulait renouer ses anciennes relations avec les Néerlandais insurgés, qui l'avaient complètement abandonné du moment où il avait renié ses anciennes sympathies huguenotes¹. Henri III et sa mère nièrent tout. Mais le seigneur de Vaux représenta que les agents des États, Gilles de Lenz, Sr d'Aubigny, et Mansart, avaient été bien accueillis à la cour; que pareille manière d'agir était malséante et contraire aux intérêts des deux souverains. Toujours adroite, toujours habile, Catherine fit observer qu'il avait de tout temps été permis aux grands princes d'entendre « ung chacun. » Puis elle avouait bien qu'elle avait encore vu ces députés; néanmoins elle assurait que leur arrivée ne changerait en rien à « la bonne volonté qu'ilz avoient au roi, Mr son filz, et que par là n'en seroit en rien diminuée (p. 575). » En dépit de toutes ces assurances, Don Juan n'était nullement rassuré sur ce point. Le seigneur de Vaux devait s'enquérir minutieusement de tout ce qui se passait sous ce rapport à la cour. Cet agent lui répondit (p. 583) que jusqu'ici il ne voyait aucune apparence de l'envie du roi et de la reine de vouloir aider, assister ou favoriser les États. En ce qui concerne l'action sur la cour de la part des députés des États, il avait appris qu'ils avaient voulu justifier leur cause, et qu'à cette fin ils avaient présenté un imprimé, sans doute celui intitulé : « Sommier discours des justes causes qu'ont constrainct les Estats généraux de pourvoir à leur défense, » de laquelle impression « l'on ne fait que se rire par ichy. » En outre, ils avaient demandé au roi et à la reine d'intervenir auprès du roi d'Espagne pour qu'il leur accordât la paix, et de ne pas fournir des secours à Don Juan, quand celui-ci les attaquerait.

¹ GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 184 et suiv.

Ils ont fait, ajoute de Vaux, des démarches semblables auprès du duc d'Alençon, auquel ils ont offert une place et une bonne somme de deniers. Puis ils lui ont donné des tapisseries (p. 574). Le tout était à seule fin d'obtenir des troupes françaises et pour faire office de bon voisinage. En tout cas, il n'a pu rien découvrir de certain à ce sujet. Il a cependant fait en sorte que les députés soient partis.

VIII.

Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, l'aristocratie au XVI^e siècle n'était pas toujours restée fidèle à ses principes. Souvent elle était peu perspicace, malgré l'attachement à la royauté que manifestaient plusieurs de ses membres. Ce qui a fait dire par Morillon : « la noblesse prend partout une grande audace contre l'Église, rabrouant les prélatz en plains Estatz (p. 150). » Quelle était la cause de cette contradiction ? En général, les nobles étaient jaloux les uns des autres (pp. 189, 217). Envieux et égoïstes, jamais rassasiés, ils ne laissaient pas échapper l'occasion de se nuir mutuellement. La scène décrite par Morillon (pp. 42 et suiv.) à propos de la querelle entre Don Fernand de Lannoy et Valdès en fournit un exemple remarquable. Le duc d'Aerschot en voulait au Taciturne, auquel il faisait parfois la cour, malgré la jalousie qui semblait devoir l'éloigner de lui. Il en voulait à de Lalaing (p. 721). Berlaymont encourait le mépris de ses égaux quand il obtenait des faveurs du roi. Champagney était l'antagoniste de Hese, et tous les deux étaient les ennemis jurés du comte de Fugger, accusé d'avoir pillé l'hôtel de Champagney et d'avoir volé son cheval¹.

¹ Voy. à ce sujet, dans le *Trésor National* (t. II, p. 117), un article du docteur Coremans, intitulé : La Belgique en 1577. C'est la traduction d'une lettre de Jean de Raispelt, adressée pendant cette année à Albert le Magnanime, duc de Bavière. Cette missive donne un tableau affreux des pillages faits au plat pays par les troupes des belligérants et spécialement par les Wallons.

Morillon fait observer que Don Juan, par suite de certaines préférences, attisait le feu. Le gouverneur général ne fait cas que de la famille des Croy et des Melun, et les faveurs qu'il leur prodiguait, faisaient enrager de Boussu, Hierges, Lalaing et Champagney; « et fait craindre, dit-il, que ce sera le jeu des malcontents en France (p. 217). »

Cependant, et malgré les faveurs prodiguées par Don Juan au duc d'Aerschot et à son frère, ceux-ci n'eurent rien de plus pressé que de s'esquiver et d'abandonner leur protecteur au moment de la prise du château d'Anvers par les troupes des États, en juillet 1577. Le duc d'Aerschot et le marquis d'Havré furent les premiers à recevoir cette nouvelle pendant leur séjour à Namur auprès de Don Juan. Immédiatement ils quittèrent le château, montèrent à cheval, en ayant l'air de vouloir faire une promenade, s'enfuirent sans tenir compte de leurs serments, promesses et protestations de fidélité envers le Prince. Ils abandonnèrent leur protecteur, qui venait d'offrir au duc le grade de général des bandes d'ordonnance. « Je soupçonne beaucoup, dit Don Juan au roi, que ce ne soit une affaire arrangée d'avance avec les États, puisqu'au jour même de mon entrée ici (à Namur) le duc envoya son fils sous prétexte d'aller prendre sa femme et la conduire à Mons. Au lieu d'exécuter ce projet, il alla raconter que son père était prisonnier et se mit en route pour Bruxelles. Puis il répandit le bruit que les gens de cette ville l'avaient arrêté¹. »

Telle fut la conduite très peu correcte tenue par ces personnages. Dans la famille d'Aremberg les choses se passèrent d'une autre manière. La comtesse d'Aremberg, née de la Marck, resta fidèle aux traditions de dévouement au roi, héréditaires dans la famille de son mari. Elle vit avec peine que son fils, sollicité par les États, semblait vouloir pencher du côté du parti de l'opposition. Les États commencèrent par le nommer général de toute l'infanterie (p. 510). Ils voulaient s'emparer de lui (p. 467). N'avait-il pas assisté

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. VI, p. 15.

chez le comte de Lalaing à Mons, à un banquet, où il aurait dit : « il est temps de distinguer les bons patriotes des Joannistes. » Puis se retournant vers ses amis, il se serait écrié : « ce n'est pas vous qui tuerez Ulano, mais nous ! »

Tous ces faits inquiétaient singulièrement la comtesse. Elle voulait arracher son fils au danger de se déclarer contre son souverain. Elle insista sur toutes ces manœuvres dans la lettre qu'elle adressa à Don Juan (p. 495). Celui-ci lui répondit (pp. 510, 520) de la manière la plus gracieuse. Finalement il fut question d'envoyer le comte auprès de l'empereur à Vienne (pp. 501, 521, 532), pour le détacher de ses amis.

Le comte de Lalaing faisait aussi une vive opposition aux Espagnols, à Don Juan ; il embrassa chaudement le parti des États et celui du duc d'Alençon. Il rendit d'immenses services à la patrie lorsqu'il poursuivit les cheveu-légers qui pillaient le pays (pp. 31, 60, 129, 132, 346). Il se conduisit sagement, dit Morillon, en se laissant conduire par deux abbés de Hainaut (p. 148), puis il se jeta du côté de Ste-Aldegonde (p. 153) lorsqu'il se vit plus ou moins rebuté par Don Juan (p. 217). Plus tard il changea encore d'avis.

IX.

Les événements les plus remarquables relatés dans cette Correspondance sont :

Opposition des abbés à l'annexion des biens de leurs monastères aux menses épiscopales ;

Projet d'envoyer aux Pays-Bas le marquis d'Havré et Hopperus ;

Continuation du siège de Zierikzee ;

Résidence de Taffin à Calais, du consentement du roi de France, afin d'y tenir la correspondance avec les Huguenots des Pays-Bas ;

¹ *Correspondance de Philippe II*, t. VI, pp. 4 et 5.

Mécontentement et soulèvement des troupes allemandes;
La souveraineté d'une partie des Pays-Bas est offerte à Elisabeth, reine d'Angleterre;
Cette reine recherche l'alliance de l'Espagne;
Mission du seigneur de Champagny en Angleterre;
Mort de Requesens, gouverneur général des Pays-Bas;
Le Conseil d'État est chargé du gouvernement du pays;
Percement des digues au pays d'Altena;
Le Cardinal de Granvelle engage Philippe II à négocier avec les insurgés et déconseille l'emploi de la force. Il suggère au roi l'idée d'envoyer Marguerite de Parme aux Pays-Bas;
Les digues sont enlevées en Gueldre. Prise de Krimpen;
Soulèvement des cheveu-légers;
Troubles à Bruxelles;
Paix publique en France;
Les États de Brabant insistent sur la nécessité d'envoyer aux Pays-Bas un gouverneur général appartenant à la famille royale;
Sint Annaland est envahi par les insurgés;
Excès des troupes allemandes;
Prise de Zevenbergen;
Pénurie d'argent. Le Conseil d'État est sans ressources pécuniaires;
Nomination de Don Juan au poste de gouverneur général;
Suppression du Conseil des Troubles;
Prise de Zierikzee;
Mutineries des Espagnols. Ils sont soutenus par Sancho Davila;
Arrestation des membres du Conseil d'État;
Roda veut usurper le pouvoir du Conseil d'État. Édit publié contre lui;
Prise d'Alost par les mutinés;
Ils ravagent plusieurs villes et une grande partie du plat pays en Brabant et en Flandre;

Convocation des États généraux par ceux de Brabant;
Suivant le conseil de Granvelle, le roi veut négocier avec les habitants des Pays-Bas, à la condition de maintenir la religion catholique et son autorité;
Incendie à Blankenberghe;
Levée de troupes au service des États;
Philippe d'Egmont, rentré à Bruxelles, y obtient le commandement de mille chevaux;
Siège de la citadelle de Gand;
Mise en liberté des membres du Conseil d'État;
Les États de Malines, Lille, Douai, Orchie et de Zutphen, se joignent aux États généraux;
Les habitants de Maastricht se rendent maîtres de cette ville, qui avait été saccagée par les Espagnols;
Zierikzee et les îles de Duiveland sont repris par le Taciturne;
Prise de Spaardam;
Les États généraux veulent assurer Anvers contre les Espagnols;
Sac d'Anvers;
Mort de Hopperus;
La pacification de Gand;
Arrivée de Don Juan à Luxembourg;
Don Juan entre en relation avec les États généraux;
Le prince d'Orange lui fait de l'opposition;
Affaires de Groningue et arrestation de Billy;
Entreprises sur Amsterdam;
Demandes tendant à faire déguerpir les Espagnols des Pays-Bas. Acte d'union des États à Bruxelles;
L'empereur Rodolphe envoie des députés aux Pays-Bas. Ils agissent de concert avec ceux du duc de Juliers et l'évêque de Liège;
Négociations à Marche en Famène;

L'édit perpétuel;
Affaires d'Utrecht;
Prétentions du prince d'Orange à propos de la mise à exécution de la
pacification de Gand et arrivée de Don Juan à Louvain et à Bruxelles;
Le roi approuve les conventions faites avec les États;
Les Espagnols quittent le pays;
Mort de Viglius;
Démolitions des citadelles;
Désordres à Bruxelles;
Don Juan se rend à Malines et y négocie avec les Allemands;
Il se réfugie dans la citadelle de Namur et reprend les négociations avec
les États;
Négociations avec Granvelle et la duchesse de Parme, appelés par le roi
pour se rendre aux Pays-Bas;
Conquête de la citadelle d'Anvers;
Le prince d'Orange est appelé à Bruxelles;
Arrivée de l'archiduc Mathias aux Pays-Bas;
Le duc d'Alençon est appelé par les États;
Guillaume, prince d'Orange, est nommé Ruward;
Don Juan est déclaré ennemi du pays;
Il négocie des secours en France.



CORRESPONDANCE

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Mémoires de Granvelle, t. II, fol. 300.)

St-Lorenzo, le 8 janvier 1576.

Aunque he desseado responder a vuestras cartas, que han venido a mis manos, las muchos ocupaciones de tantas cosas como ay a que atender, no me han dado lugar para ello. Muy bien fue advertirme delo que se os avia escripto de Flandes, que los abbades de Brabant bolvian a tratar de contradzir las uniones de las abbadias a los obispados, y aunque no parece que esta platica pasó adelante, si entendieredes, o se os ofreciere algo mas en ello, me lo avisareis, y tambien al C. Maior de Castilla; y enlo que dezis que no me dexé persuadir a la desunion, estaré con el cuidado que conviene, y yo os doy muchas graciás por lo que dezis del arçobispado de Malines, con tan buen zelo del servicio de Dios y mio, y voy mirando en todo, y de lo que os toca tendré la memoria que es razon, como la tengo delo que

mereceis. Vi lo que me scrivistes con el ofrecimiento que se os avia hecho para entretener parte de las galeras de Nápoles, y como entenderiades estava muy adelante el trato con el Marques de Santa Cruz : y assi se dexó aquello y agradezcoos el cuidado que en esso mostrastes, que fué como lo he yo entendido siempre de vos en las cosas de mi servicio : y en el que los tantos trabajos de Flandes teneis mucha razon, y yo los siento con la que ay para ello, como se puede aver visto bien delo que se ha ydo haziendo, y procurando de mi parte el bien de aquellos estados; y a este proposito voy estos dias resolviendo algunas cosas, con que he acordado de embiar al Marques de Avre ¹, y a Hopperus, y vos, y ir continuando los buenos officios que vierdes convenir, para que aquello se ponga en el buen estado que es tanto menester; el advertimiento que distes al Marques de Mondejar ² me parecio muy bien, y assi lo fue aver estado alli para encaminalle al buen acertamiento de aquel cargo, y no os dé cuidado lo que en vuestro particular espuntais de lo que dizen emulos, pues sé yo el con que me avian servido, y tendré memoria de lo que os toca coma he dicho, y yo spero á ver en que paran algunas cosas de que dependen otras; del successo del hijo del Duque de Baviera ³ me pesó, y despues holgué de que uviese ydo a parar a vos, por el buen acogimyento que soy cierto le hariades, que fue assi muy bien, y tambien lo que en esto advertistes a mi hermano, y con esto he respondido a lo que ymporta de vuestras cartas, que á otras cosas no ay ya que, por ser cosas pasadas y viejas.

Por falta de tiempo para poderos escribir de my mano y por la enfermedad larga de Matheo Vazquez, para no poder escriviros de la suya, no he podido responderos antes como lo quixera, y espero se podra hazer mas amenudo de aqui adelante.

¹ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré. Voy. t. I, p. 566.

² Don Inigo Lopez Hurtado de Mendoza, marquis de Mondejar. Voy. sa notice, t. V, p. 525.

³ Albert III, dit le magnanime, duc de Bavière de 1550 à 1579.

I.

ANALYSE.

Dans cette dépêche le Roi s'occupe spécialement des nouvelles tentatives des abbés de Brabant contre l'union de leurs biens aux menses épiscopales; le Roi est tout disposé à repousser ces prétentions et à maintenir les évêchés de récente formation. Il charge le cardinal de le tenir fidèlement au courant de tout ce qui parviendra à sa connaissance à ce sujet.

II.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. VIII, fol. 45 à 50.)

Bruxelles, le 6 février 1576.

Monseigneur. Je respondray aux lettres de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} S^{gr}ie du dernier de décembre et du sixiesme de janvier.

Il n'y at encores aucune nouvelle que le Marquis de Havret et Hopperus¹ soient en chemin. Bien ay-je veu lettres du xvi^e de novembre venantes d'Espagne, que les affaires de ce payz prègnent fort bon pied; mais il n'y at aultre suite. Peult-estre que Sa Majesté voudra veoir premier quel sera le succès de la nouvelle emprinse que Son Excellence faict contre Zirickzée, la pensant paliser² de nouveau. Dieu doint qu'il succède mieulx qu'il n'at faict lorsqu'elle estoit impourveue de gens et de munitions, qu'elle at main-

¹ L'arrivée de Hopperus et de Charles-Philippe de Croy, Marquis d'Havré aux Pays-Bas, arrivée que le roi voulait tenir secrète, était connue depuis longtemps dans le pays. Tout le monde en était averti depuis longtemps, sauf Requesens. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 590.)

² *Paliser*, placer des palissades.

tenant en abundance, et si s'est la ville fortifié depuis ¹, et ont moien pour mettre l'isle en eau quant ilz voudront.

L'aide est accordé par ceulx de Brabant ², qui mectent sus ung centiesme et force impostz : c'est une ancienne chansson que l'on dit que ceulx que debvroient aider la besoigne la reculent, pour donner le chat aux jambes à ceulx d'icy et gagner le gré pour Espagne.

Il est certain que l'Empereur faict mieulx ses besoignes que nous les nostres. Il parte vers Poloigne, dont l'on l'est venu quérir avec n^c chevaulx, et l'accompagnent les Ducqz de Sassen et de Pomeran avec x^m chevaulx ³. Sa fille, la Royne Blanche ⁴, se marie avec le Moscovite, lequel mect son filz en la court de l'Empereur et luy présente trois millions pour faire la guerre au Turcq, que l'on dit faire de grandes apprestes pour venir par mer.

L'on a dict icy que vostre successeur estoit rappellé, et que le Conte de Momcha (*sic*) devoit aller en son lieu, que je ne croidz point, puisque Vostre Ill^{me} Sg^{rie} n'en faict aulcung samblant. Aussi on veult faire quelque conjecture sur ce que Don Joan at esté à Lorette et à l'Aquila, que Madame de Parme debvroit retourner pardeça, suivant l'instance que Son Excellence at faict pour avoir successeur. Il avoit icy faict accoustrer la court, mais l'on tient qu'il ne viendrat, ou s'il vient que ce sera pour peu de jours.

Monsieur de Champaigney ⁵ at esté chassé, par la grande tormente qu'il at faict, jusques deux lieues près de Vlessinghe, et doibz là fut-il rechassé jusques à Calais dont il est passé outre, aiant esté rencontré près de Londres où la Royne l'at faict recepvoir magnifiquement. Elle n'at rien voulu résoudre sur l'acceptation de la protection d'Hollande et Zélande, quelque instance que luy en aient faict Sainte-Aldegonde et les députez du Prince et des Estats desditz deux payz, jusques elle l'aurat communicqué aux

¹ Voy., au sujet du ravitaillement de Zierikzée, GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 32.

² Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 428.

³ Ce fut Etienne Batthori, prince de Transylvanie, qui obtint les suffrages de la nation et fut proclamé Roi de Pologne.

⁴ Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, roi de France. Voy. t. V, p. 544.

⁵ Sur la proposition du Grand-Commandeur, Frédéric Perrenot, Sr de Champaigney, fut envoyé en Angleterre. Ses instructions sont imprimées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 418; et sa lettre de créance, *ibid.*, p. 424. Voy. aussi baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, p. 597, et ROBAULX DE SOUMOV, *Mémoire de Champaigney*, pp. xxxix, 541 et suiv.

Estatz de son royaume, que sont convocquez solennellement pour le jour de demain. Dieu doint que ledict Sr de Champaigney puist bien négotier. Aulcuns ont opinion que la principale difficulté procédera de nostre costel; le Duc d'Albe et l'Espagne ne demandent paix. Ladictte Royne doit demander grandes aydes à ses subjectz, et at levé beaucoup de deniers à Francfort et en Allemaigne. Elle fait samblant de ne se contenter des puritains que se multiplient fort en son royaume; mais l'on tient qu'elle s'accordera bien avec eulx.

Ledit Sr de Champaigney m'at escript que Taffin se tenoit à Calais par la permission du Roy de France, pour tenir la correspondance avec les Hugonotz d'Hollande et de pardeça. Mais cela peult bien passer, puisque l'on permet aux prédicateurs hérétiques de faire leurs presches et exercites à Valenchiennes, que n'est pas pour redresser les bourgeois.

Les Allemandz sont fort violentz partout, à coleur qu'ilz ne sont paieez, et nous menassent les coronelz, et mesmes le Conte Annibal Altemps¹, que si l'on ne les paie, qu'ilz se joindront aux ennemiz, et veuillent avoir tout leur argent à ung coulp, et font grandes extorsions partout, que l'on ne voudrat tousiours endurer; et je craindz fort quelque altération, car l'on rejecte tout sur le doz du pays, quelque chose que l'on ayt accordé.

Casimirus est passé le mesme chemin que tenoit le Duc de Deux-Pontz, et est venu à trois lieues du Conté², où l'on at heu peur, et avoit-on député quelc'ung vers les Suisses pour demander leur adsistence, qu'est bien la plus seure deffense que le pays polroit faire. Mais les reytters sont allé contre Dijon, que ilz ont environné et canonné. L'on dit que ceulx de dedans sont fort catholicques, et qu'ilz s'estoient tous miz en bon estat et conroy³, avecq délibération de résister jusques au bout. L'on tient que les aultres sont passez outre vers La Charité, et que le grand amas se doit faire à Orliens. Aulcuns dient que Mons^r d'Alençon prétend que le Roy luy at donné le Duché de Bourgoingne, que n'est pas créable. Lesdicts reytters tiègnent une grande discipline, et ne peulvent toucher nulles églises ny les catholicques. Ilz ont donné quelque attaincte aux gens du Roy, au lieu que l'on disoit

¹ Voy. sa notice, t. V, p. 437.

² La Franche-Comté.

³ Conroy, ordre, disposition.

que iceulx en avoient deffaict trois cornettes. Le sieur Bousbecke ¹, qui serat du Conseil d'Estat pardeça, escript qu'ilz sont ix^m chevaulx à l'eslite et fort en ordre, et xx^m piedtons.

Mons^r de Rassenghien est chief des finances et est allé quérir sa femme et enfantz. Mons^r Berlaymont en fonce le nay, et dict que l'emprinse de Zirickzée se feict sans luy communiquer mot, ny à Mons^r de Champaigney, que l'on s'esbahist n'estre advanchié à rien; que faict conjecturer auxdits Seigneurs que Sa Majesté le réserve pour aultre chose.

Le Prince d'Oranges at faict décapiter audict Zirickzée ung bourgumestre qu'avoit bien 4000 florins de rente, le soubçonnant de trahison; et sur la mesme buffe, at-on pris plusieurs riches bourgeois que Loyz Boisot a mené à Vlessinghe; et l'on tient que c'est plus pour confisquer leur bien que pour avoir offensé.

Il vad mal que l'accord de Genes se diffère tant, ce qui me faict craindre piz: c'est beaulcop que l'on at les hostagiers.

Je n'ay rien entendu qu'il viendroit nouvelle flotte avec gens et argent d'Espagne; et si elle seroit esté en chemin le xxii^je du mois passé, je craindroie qu'elle ne fust perdue. Le Prince d'Oranges at perdu beaulcop de batteaux de ceulx qu'estoient lors en mer.

L'on n'at rien exploicté au moyen des glaces, et les ennemiz sont plus apparentz de gagner de nous fortz, que nous les leurs; et craindons fort Sparendam, et Amsterdam seroit lors en dangier et Utrecht aussi.

Je n'ay rien entendu que Monsieur de Mansfeld soit succédé à Chappin Vitelli ².

Le maistre des postes me dict que en deux mois ne sont venues aulcunes lettres du Roy, que ne polront tarder s'il at prins quelque résolution devant les festes de Noël ou bientost après.

Monseigneur, pour achever ceste, je prie Dieu que le commencement et fin de ceste année soient heureux à Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sg^{rie}, me recommandant, etc.

Monsieur de Largilla ³ passa en nuict environ les xij heures et at heu

¹ Ogier-Ghislain de Busbeck. Voy. sa vie dans la *Biographie nationale*.

² Chiappin Vitelli, marquis de Tetona, maître de camp. Voy. sa notice, t. IV, p. 270.

³ Charles de Largilla, gouverneur de Landrecies. Voy. t. I, p. 49.

de mort. Dieu luy perdoint. Il estoit fort affectionné serviteur à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}.

III.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. VIII, fol. 47 à 50.)

Bruxelles, le 12 février 1576.

Monseigneur. Estant à Anvers, je suis requiz par M^{lle} Van Tsestich et son filz le conseiller, mon beau-frère, pour entrevenir au traicté de mariaige de son frère Henry, qui at servi le feu Duc de Medina, avec la fille du feu maistre des postez d'Anvers, Messire Antoine de Tassis, que fust devant hier conclud avec la vefve et ses deux filz, en présence de Messieurs le doien d'Anvers et du maistre des postes, Messire Léonardo ¹. Mons^r d'Assonleville m'at communiqué les lettres qu'il at receu de Mons^r de Champaigney ², datées à Londres du xxx^e du mois passé, que dient *in summa* qu'il y arriva le xxvii^e, non sans avoir passé beaucoup d'hazards; que la Royne estoit à Hantoncourt, aiant licentié le conseil jusques le viii^e du présent, lorsque se devoit tenir le Parlement; que encores audit xxx^e il n'avoit sceu obtenir audience, encores qu'il la sollicitoit par le moyen de

¹ Henri Van T'Sestich, fils de Pierre et d'Élisabeth Van Zeebroeck, qui fut conseiller et receveur général des domaines au quartier d'Anvers, épousa en effet Anne de Tassis, fille d'Antoine. Celui-ci était un fils naturel de Jean-Baptiste de Tassis, général des postes de l'empire, capitaine en 1558, et créé chevalier en 1572. Sa femme était Anne de Waelschapelle. COLONA, *Généalogie de Vander Noot*, p. 551.

² Frédéric Perrenot, S^r de Champaigney, reçut en 1576 la mission de se rendre à la cour d'Angleterre dans le but de contrecarrer les propositions du prince d'Orange de soumettre les provinces insurgées à un prince étranger. Il partit le 16 janvier 1576. Voy. *Calendar of State papers, Foreign*, 1575-1577, p. 245; *Mémoire de Champaigney*, pp. xxxix, 541. — Les lettres relatives à cette mission sont imprimées *ibid.*, pp. 541 et suiv., et ses instructions dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 418.

Milord Bourglé ¹, qui s'étoit retiré à Londrès pour sa goutte, et qu'il l'avoit visité, et aussi escript au Conte de Sussex ² (qui comme chamberlan procure les audiences) pour avoir accès, et qu'il avoit escript sur le mesme au Conte de Lecestre ³, que l'on me dit estre Milord Robert, lequel at esté dit quelque temps mort, et avoir déclaré qu'il laissoit deux filles légitimes de la Royne; mais ce bruit ne continue point.

Ledit sieur de Champaigney dit que ce pendant il prendrat pacience maugré luy, se démontrant saoul d'Angleterre pour y veoir si estranges humeurs qu'il en espère peu de bien, pour ce que publicquement il ne se parle que de leur mauvaise intention, et que ung Voilson ⁴, que l'estoit venu visiter, luy en avoit aultant dict que ledict Bourglé, mais de pire grâce; que Corbet ⁵ luy avoit depuis augmenté la suspicion, encores qu'il se monstre plus modeste; qu'il pense que l'apostume créverat à ce parlement; que Aldegonde et ses collègues ⁶ y sont encores, que achatent force artillerie pour gagner dessus, et que c'est pour Barbarie; de si bonne conscience sont ces nouveaux Évangelicques, lesquelz l'on affirme apporter force lettraiges par où ils veulent prouver que la Royne at et peult avoir droict à Hollande et Zélande ⁷, qu'est conforme ad ce que m'at dict le premier

¹ Guillaume Cecil, baron de Burleigh, secrétaire d'État et grand-trésorier. Voy. le t. IV, p. 289.

² Thomas Radcliffe, comte de Sussex, fils de Henri et d'Élisabeth Howard, mort le 19 juillet 1583. Il était conseiller d'État d'Élisabeth, président du Conseil des affaires du Nord, grand-chambellan et grand-forestier d'Angleterre.

³ Robert Dudley, comte de Leicester.

⁴ Thomas Wilson, maître des requêtes. Voy. la lettre de Champaigney du 31 janvier 1576, dans les *Mémoires de Champaigney*, p. 555, et la lettre du Grand-Commandeur du 12 décembre 1574 dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 214 et suiv.

⁵ Corbet, gentilhomme anglais, envoyé d'Angleterre auprès de Requesens. Voy. notre tome IV, p. 450.

⁶ Philippe Marnix de Mont-Stc-Aldegonde, Paul Buys et François Maelsen avaient été envoyés en Angleterre, vers la Noël 1575, dans le but d'offrir la souveraineté des provinces insurgées à Élisabeth. Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 599, 409; GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 554, 565; *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. II, p. 381; baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. III, pp. 590 et suiv. — La biographie de Paul Buys ou Buis, Sr de Vliet et Kapelle, né à Amsterdam en 1554, mort en 1594, est publiée dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. II, p. 477, in-fol. François Maelson ou Maelsen, né à Enkhuizen vers 1558, mort vers 1602, a également sa biographie dans cette publication, t. VIII, p. 16.

⁷ Comme descendante de Guillaume III, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, qui mourut en 1557.

maistre de la Chambre des comptes d'Hollande, que Otto d'Egmont¹ et quelques aultres ont déchiré tous les anchiens tiltres qu'ilz ont treuvé au chasteau de la Goude, où ilz repositoient soubz la garde du président Viglius, qui n'en at tenu si bon soing pour les saulver, comme il at faict du sien propre. Touttefois les duplicatz qu'estoient en ladite Chambre des comptes sont estez saulvez par ledit premier maistre, à Utrecht.

J'entendz que ledit Sr de Champaigney est chargé par ses instructions de prétendre l'apprehension et chastoy de nous rebelles que sont là, suivant le traicté faict avec les Anglois l'an 1495². Mais il ne pense point qu'il s'en face rien, mais au contraire qu'ilz feront les folz, pour la grande envie qu'ilz ont de rire et eulx se mocquer de nous. Il polroit estre qu'ilz s'en repentiront, selon eugne prognostication d'almanac, qui dit que une dame que demeure soubz Capricorne s'empatronerat de quelque payz, que luy cousterat chier.

Mais ce pendant l'on se trouverat en beaucoup de peine et de travail, au lieu qu'il y avoit moyen, si l'on s'en heut voulu servir, de recouvrer ces deux payz; et la Royne les remplirat de gens de guerre, aiant désià prestz 4,000 Allemands; et lors les Estatz se trouveront bridez et assubjectez d'autre sorte que du Prince d'Orenge, que se trouve hors d'halaine, n'ayant pas ung solz ny crédit, s'il ne luy vient d'Angleterre : et lesdictz deux pays sont au bout de la roye, et n'en peulvent plus, ce que les met en désespoir, ne se osantz fier aux Espaignolz.

Ledit Sr de Champaigney adjouste aussi par sa lettre que l'on tient là où qu'il est, les choses de France plus quiètes que nous ne faisons icy. Le beau-filz de Plantin³ escript de Paris qu'il n'est là question que de baller et

¹ Otton d'Egmond, Sr de Keenenberg, etc., né en 1522, fut nommé conseiller de la cour féodale de Hollande et receveur de ce pays. Primitivement dévoué à Philippe II, il finit cependant par se rallier au parti du prince d'Orange. VANDER AA, t. IV, p. 20.

² Voy. la lettre de Champaigney du 31 janvier 1576 dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 812. — Le traité du 14 décembre 1495 est publié dans RYMER, *Fœdera, conventiones, etc.*, t. V, pp. 82 et suiv.

³ Gilles Beys, fils de Corneille, né près de Breda, épousa, le 7 octobre 1572, Madeleine Plantin, fille de Christophe et de Jeanne Rivière. A partir de 1567 jusqu'au 22 août 1577 il dirigea la librairie établie par son beau-père à Paris, rue St-Jacques, à l'enseigne du Compas d'or. Le 20 août 1577, il ouvrit pour son compte une librairie dans la même rue, au Lis blanc. (VAN HAVER, *Marques typographiques*, t. I, p. 65.)

triumpher; que la Roynemère estoit retourné aiant lessé avec Mess^{rs} les Ducqz de Montpensier ¹ et de Memorency ², pour l'entretenir, qu'est cause que l'on crainct que le premier, qui at esté tousjours fort catholicque, se lesserat enfainer de la nouvelle religion. Ung officier de Sa Majesté, que vient d'Espagne avec demi-voyaige, pour venir quérir sa femme et enffantz, dit que quant il passoit à Paris, le bruict y estoit que le Roy de Navarre s'estoit desrobé avecq l'occasion d'ungne chasse. Mais cela ne continue ³. Il y at aussi propos du mariaige du Prince d'Alençon avecq la Royné d'Angleterre ⁴; mais l'on pense qu'elle preste l'oreille scullement pour entretenir; et ad ce que l'on dit, elle at fort bien receu ledict Aldegonde, et les députez d'Hollande et Zéelande que sont auprès d'elle à Hantoncourt, et tous ceulx du conseil et grandz maistres les festoient fort sumptueusement. Taffin ⁵ est à Londres avec quelques prédicantz héréticques de pardeçà.

Je me suis donné garde que ledit sieur de Champaigney se plaindoit par sa lettre, comme aiant quelque doubte que Son Excellence allant à Malines pour y gagner le jubilé, et doibz là icy pour peu de jours, lesserat pour gouverneur d'Anvers le Conte Hannibal ⁶. Je pense que ce sera plustost Mons^r de Berlaymont, que j'entendz y avoir esté rappellé de Son Excellence pour cela doibz Namur, où il s'estoit retiré pour quelque temps; et il samble que Mons^r de Champaigney at opinion que l'on luy at donné la charge qu'il at présentement, pour luy donner ledit Conte pour successeur, dont il se monstre fasché et picqué. Et ad ce que je veoidz et puis veoir, il n'y auroit

¹ Louis de Bourbon, duc de Montpensier, mort le 25 septembre 1585. Voy. t. IV, p. 650.

² François, duc de Montmorency, maréchal de France, né le 17 juillet 1550, mort le 15 mai 1579. (*Ibid.*, p. 98.)

³ Ce prince s'échappa de St-Germain le 20 février, pendant une partie de chasse, d'où il gagna heureusement la Guyenne.

⁴ Voy. une lettre de Catherine de Médici à lord Burleigh à l'effet de continuer ses bons offices pour le mariage du duc d'Alençon avec Elisabeth, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^{me} série, t. XIV, p. 265, et GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 645 et suiv. — L'ambassadeur français fut chargé de négocier ce mariage à Londres selon le *Mémoire de Champaigney*, p. 548. Duplessis-Mornay assure dans ses Mémoires, t. I, p. 120, que « Mr Duplessis quitta l'Angleterre par suite de la négociation du mariage du duc d'Alençon avec Elisabeth, pour laquelle fut envoyé le sieur de Rames de la maison de Baqueville ».

⁵ Jacques Taffin, receveur du Bois de Nieppe et de Cassel, frère du réformateur Jean Taffin. (Voy. *Mémoire de Chantonney*, p. 541.)

⁶ Le comte Hannibal d'Altamps. Voy. sa notice au tome V, p. 457.

pas beaulcop à faire, si cela se faisoit, pour luy fairé quieter le jeu et se retirer chez soy.

Mons^r de Champagny n'a pas grande envie de faire long séjour là où il est : touttefois, ad ce que j'ay peult entendre, l'on luy taille de l'ouvrage pour le y tenir plus longtems qu'il ne pensoit et ne voudroit.

Ledict d'Assonleville dit que depuis trois jours est arrivé la responce du Roy sur les affaires d'Angleterre, dont l'on luy avoit escript passé ung an, et que oultre ce que tout est changé depuis, l'on at bien maigrement touché les pointz plus urgents sur lesquelz l'on luy avoit escript; dont il pense que Mons^r de Champaigny serat fort fasché, n'y trouvant chose ny substance dont il se puist servir en sa présente négociation. Le susdit d'Assonleville m'a dit que le Roy escript qu'il at usé en ladite responce de l'avis du Duc d'Albe; que celluy qu'at apporté le despesche dit qu'il commence à priver avec Sa Majesté, combien que aultres escripvent qu'il est hay et fuy de chascun, et que ceulx que le rencontrent luy tournent le doz; que Hopperus l'auroit chargé en présence du Conseil d'Espagne et du Roy, dont je tiens qu'il se garderat bien; car il congnoist ce que le Duc d'Albe scait faire, qui avec le temps paie comptant et ne pardonne rien. Cependant sa statue faicte *ex acre captivo* est envoyée à Malines, pour la réduire en ce qu'elle estoit par avant, asçavoir une pièce d'artillerie ¹.

D'Assonleville dit que le succès de Duvenlant et Schouwen at faict à Sa Majesté postposer sa bonne délibération et résolution sur le bien du pays; qu'il y avoit lettres d'Espagne du xxx^e de décembre que Havret ² et Hopperus ³ seroient tost dépeschez; que quelque aultre at rescript le vij^e du mois passé que ledict dépesche et envoy se différoit derechief. Il dit aussi que Roda tient le gouvernal et se fourre partout : *et hoc est verissimum*; encores que l'on veult faire entendre qu'il ne sert au Commendador que pour luy trouver finances. Ce que s'est faict de telle sorte avec ceulx d'Espagne, qu'il at ruiné plusieurs (encores que Roda leur avoit juré *sobre esto pestcho* qu'ilz seroient bien asseurez), de sorte qu'ilz sont perduz et destruietz. Et

¹ Voy. le tome V, p. 158.

² Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, souvent cité dans les volumes précédents.

³ Il fut question d'envoyer Hopperus aux Pays-Bas, où il devait occuper les fonctions de président du Conseil privé. Voy. t. V, pp. 250, 265, 425.

ceux de pardeçà, qu'ilz ont attiré en l'association, suivent le mesme pas de perdition. Et touttefois ledit Roda s'est souvent vanté (que) luy qui n'at rien, avoit trouvé sur son crédit 200^m escuz; mais qu'il ne s'en vante plus; car luy et le Commendador ont si bien (faict que) ny pour le Roy, ny le payz, ny pour leur particulier ilz (ne trouveroient) ung solz de crédit; mesmes aiant le Commendador demandé vingt-cinq^m escuz, l'on ne les luy at accordé paier icy jusques (tant il les) aurat faict délivrer en Espagne..... [Lacune dans le ms.]

Aussi dict Assonleville que le commiz Oyenbrugge ¹ n'at heu honte de représenter aux finances, où lors estoit Roda, que l'on devoit saccager à ceulx d'Artois le prouffit qu'ilz ont du bénéfice de la paix, pour les taxer selon ce au centiesme, duquel ilz se sont rachetez au Duc d'Alve pour 200 mille florins, mais qu'il l'avoit rembarré, disant qu'ilz ne leur failloit porter envie s'ilz avoient quelque prouffit, puis qu'ilz avoient estez tant de fois destruitz, et que ce sont les premiers qui sentent toujours l'incommodité de la guerre. Il dit que Louis de Requesens avoit tenu propos d'y envoyer gens, et qu'il le luy avoit desconseillé, ne fût qu'il les voulsit altérer et leur donner occasion d'eulx désespérer, et au François d'en faire son prouffit, appaisant par tous moiens les troubles pour tirer à soy ceulx que sont esté tant fidèles et loiaux à leur Prince; et il dit que ceulx de Haynault ont escript sans chiffre une lettre bien clere à Son Excellenc qui la veult envoyer au Roy. Les Flamengs et Brabançons n'en diront à la fin poinct moins. Et il faict grandement à craindre que devant longtemps tout se perdrat; car les Espaignolz usurpent le dictum : *Quid ad Romanos si Græci pereant?* Et n'ont honte de dire qu'ilz feront tout si povre, et ruineront le pays de telle sorte, que l'ennemy n'en fera son proffit de 50 ans.

Il y at nouvelle emprinse sur Xiricxée, et j'ay veu plusieurs batteaux et galères prestes à l'arcenal d'Anvers. L'on faict samblant que c'est pour recouvrer Oltensplaete; mais nous allons si lourdement à la besoigne et faisons si grand bruiet et vantises, que l'ennemy at souvent temps pour non seulement se garder, mais d'emprendre sur nous avant que soions prestz. Hier devoient sortir lesdits batteaux, et nous devons dresser quelque pont à l'embouchure du canal de Xiricxée sur aucuns batteaux faictz

¹ Englebert d'Oyenbrugge. Voy. sa notice t. V, p. 168.

à propos et que s'attacheront avec grosses chainnes de fer; mais je craindz que ferons peu, car les ennemiz se sont pourveuz, et ont heu force vivres et plus de quarante batteaux qui les ont rafreschi de gens et de munitions, emportant femmes, enfants et beaucoup de richesses, de sorte qu'il n'y at que soldats fort délibérez, et touttefois l'on faict grande feste que l'on at empesché par deux fois que personne n'y pavoit entrer ou en sortir (que sont fables) et que nous gens avoient prins 4 batteaux des qu'est véritable, mais ilz n'estoient chargez que de tourbes et : cependant l'on entretient le Roy en vain espoir.

Cependant nous avons perdu Crunxen et Cruixendyck ¹ où l'on at perssé une dycque qu'at inundé plus de trente mille bonniers de pays, que seront mal recouvrables; car le fond est beaucoup plus bas que la mer n'y est, et les ennemis semblent vouloir recouvrer Schoonhove : tant y at que, pour le présent, ilz sont bien fortz avec leurs batteaux vers Berschen op den Zoom ², pour prévenir nous emprinses, et faire leurs besoignes avant que nous soions prestz; ce qui n'est rien de nouveau. L'on at retiré pour armer nous batteaux trois enseignes d'Espaignols des quatre qu'estoient à Malines, y estant demeuré une seulle dont les soldats sont pour la pluspart malades, comme est leur coronel Valdez ³; touttefois le padre Trigosa ⁴ et son compaignon padre Francesco m'asseurent que ceste compaignie suiverat bientost les aultres, et qu'elle n'y retournerat plus. J'ay, passant par Malines, parlé à Mons^r le doien, affin que avec aulcuns des ecclésiastiques il se treuve vers Son Excellence pour la bienvenir et mercier de ce qu'il luy at pleut les délivrer des dites compaignies, et qu'il en advise aussi Mons^r le Président, affin qu'il face samblable debvoir, comme ferat le magistrat, selon que j'ay embouché le pensionnaire : et que l'on mercie aussi le s^r Roda, Mons^r d'Assonville et lesdits deux pères; et que si Son Excellence vient sur le tard, que l'on mette devant la porte quelque soixante torches pour le conduire en son logis, pour luy hoster l'opinion qu'il at qu'il n'y sera bienvenu pour y avoir miz des soldats, ainsi que

¹ *Kruis et Kruisendyk*, dans la province du Brabant septentrional.

² Berg-op-Zoom.

³ Francisco Valdes. Voy. t. IV, p. 504.

⁴ Pierre Trigosa, jésuite espagnol. V. t. IV, p. 495.

m'at compté le dit Trigosa, auquel je me suis plainct que les dits soldats ont semé ung bruict audit Malines (ou quelques malveillants sur leur nom) que j'ay différé de publier le pardon ¹ jusques ilz seroient en la ville, et que je ne l'heusse publié s'il n'y fussent esté présents : mais l'on ne peult empescher les mauvaises langues. Cependant le dit Trigosa afferme que Son Excellence aiant entendu comme je y ay procédé, et le bon choix que j'ay faict des poenitenciers, et l'ordre et instruction que je leur ay donné, at esté fort satisfaicte de moy. Et j'ai délibéré d'y retourner dedans deux jours pour veoir si le dit ordre est suivi, dont j'ay quelques plaintes que non, et je mercieray d'ung chemin Son Excellence, luy communicquant la bulle des propositions condannées par feu pape Pie le quint ceulx de la ville pour requérir franchise à tous allantz et venantz arrestables pour debtes civiles; car le magi(strat) ceste cause, par quoy la déclaration polrat estre peuple, et faict beau veoir la devotion que peuple est affligé lors qu'il raccourre plus demeure le dict Trigosa trinité, disant qu'il ne pense point que Requesens s'en offense; et certes nous créons tous qu'il en viendrat grand fruit; car desjà aucuns Anabaptistes ont faict taster si retournants à l'église ilz polroient obtenir grâce *in utroque foro*, sans estre recherchez du passé, eulx soubmechants pour l'advenir à la rigueur des placcards s'ilz choppent en quelque chose, ou si l'on les veoid parler à quelc'un de la dicte secte. Et le dict Trigosa prend à sa charge de l'obtenir de Son Excellence. Il y at entre les pénitenciers ung frère prescheur docteur en théologie de Louvain, que Votre Illustrissime Seigneurie at bien cognu; il at esté prieur à Saint-Omer et s'appelle frère Pierre Aymericus, qui at bien parlé à ceulx de sa nation en ses sermons, leur disant qu'il avoit honte d'estre Espagnol puisqu'ilz vivent si malheureusement, les blâmant de quelques vilains actes, dont ilz sont estez fachez contre luy qu'il les avoit ainsi reprins en public; et il leur respondit que puis qu'ils n'avoient honte de pescher en public, il ne lesseroit à les reprendre en public. Les trois enseignes que sont parti de Malines y aians esté quasi ung mois, priarent que l'on les y lessa encores quatre jours pour gaigner le jubilé pour n'avoir encores faict leur devoir; mais Son Excellence

¹ Pardon ou jubilé, célébré à Malines.

attend ung bref pour les soldats où qu'ils seront, et M^{sr} de Trèves at obtenu le jubilé pour l'une de ses villes, ainsi que m'at dit le pater Trigose.

Nous avons esté fort resjouys de l'élection de l'empereur en roy de Poloigne. Depuis sont venu nouvelles que aucuns palatins, désireux peult-estre de faire leur prouffit, ont soulevé le peuple pour le Transsilvan, qu'ilz ont plumé, et le Moscovite. L'on dit que le Duc de Ferrare y at lessé plus de 300 mille escuz. Mais comme l'empereur at pour soy les évesques et plus grande part des palatins et noblesse, l'on espère mieulx, mesmes pour s'estre accommodé le palatin de Cracovia, qu'est ung des principaulx, et les palatins y sont vers l'Empereur qui at sa court pleine de Polonois luy conseillant d'y aller avec main forte pour se faire coroner, et dient qu'ilz ont avec la masse les armes en mains, et qu'ils réprimeront le peuple. Le duc de offre l'accompagner avec 3000 chevaux à ses fraitz pour trois mois; les Marquis de Brandebourch, Duc de Pomeran et aultres princes offrent le suie selon leur pover, de sorte que Sa Majesté aurat bien x mille chevaux oultre l'aide a le Moscovite puis que l'on dit que l'alliance vad avant.

Son Excellence at commandé saisir la personne de Mons^r de Montfort¹ et que ceulx du conseil d'Utrecht en feissent bonne garde et briefve justice; aultres dient qu'il le fait venir en Anvers. C'est pour quelques paroles qu'il auroit heu avec Mons^r de Hierges, luy reprochant qu'il estoit ambitieux et que s'il avoit si grand-désir se faire grand, que pour y parvenir il ne poveroit mieulx faire que de suivre le parti du prince d'Orenge, et qu'il at appellé le dict S^r de Hierges en combat. Il ne fut jamais saige, et toutes-fois il s'est fort bien porté et catholicquement tout le temps des troubles et at perdu son bien; de sorte qu'il n'at poinct 500 florins de rente pour vivre, dont il s'est plainct à Son Excellence demandant d'assez mauvaise grâce ou qu'il le recompensa sur les biens des Geutz confisquez, ou qu'il luy permict de rédimer son bien des ennemiz, affin qu'il ne soit plus pillé;

¹ Jean III de Roover, vicomte de Montfort, fils de Josse de Roover, chevalier, vicomte de Montfort, et d'Anne de Lalaing, fille de Charles, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, chevalier de la Toison d'or, et de Jacqueline de Luxembourg. Son père étant mort en 1359, Jean III de Montfort, encore mineur, fut placé sous la tutelle de Renaud de Brederode et de Henri de Roover, seigneur d'Abbenbroeck. Le 18 août 1343, il fit le relief de la vicomté, et mourut sans alliance vers 1380. (*Annales de l'Académie d'archéologie*, t. VIII, p. 585.)

dont l'ung et l'autre luy fut refusé. Ce que l'a miz en désespoir. S'il luy mésadvenait, à raison des dictes paroles et qu'elles ne soient aultres, le dict Sr de Hierges s'en trouverat fort mal voulu de la noblesse; car le dict Montfort est fort allié. Aulcuns sont en opinion que si le dict Sr de Hierges fut esté favorisé de Espagne lorsqu'il gaigna Schoonhove, qu'il heut prins d'une volée Dordrecht, Gaud et Rotterdam; car tout y bransloit. La jalousie et envie de Espagne rompit cela, disant qu'il en avoit assez faict pour ung coup. Le dict Sr de Hierge escript qu'il ne se peult plus maintenir, et qu'il at tout engaigé jusques aux bagues de sa femme pour aider le soldat: ce sont les chansons de Barlaymont.

Madame d'Egmont diffère d'accepter son bien, pour ce que Sa Majesté ne luy rend les tiltres, en ce qu'elle at très mauvais conseil. Granvelle dit, et fort bien, qu'il fault prendre des roix ce que l'on en peult avoir, et après faire nouvelle demande avec modestie. Je pense que la jeusne contesse de Hoochstrate en userat aultrement, s'il est vray qu'elle doibve ravoir son bien, en ce qu'il y aurat aussi quelque restriction.

Ceste nuit à xi heures s'est mutiné une compaignie d'Espaignolz que n'avoient voulu recepvoir ung taller le viii^{me} de ce mois, comme feirent les aultres qu'ilz ont cuidé esmouvoir, et se sont saisiz du marchiet, treignantz l'enseigne qu'ilz avoient prins par force, et faisantz sonner les tamborins et criz espovantables. Les aultres compaignies ne les ont voulu suivre, et priarent non sortir ont creud et lessé convenir ensamble. Ce tintamare l'intervention du mestre de camp Julian et de beaucoup cessé. Dieu doint que ce ne soit à recommencer

IV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Lettres de Morillon, n° 16096, fol. 52 et 53.)

Bruxelles, le 26 février 1576.

Monseigneur. Je mercie Vostre Ill^{me} et Rev^{me} Seig^{rie} très humblement de ce qu'il luy at pleut parler à Sa Sainteté pour la dispense de Monseigneur Pexi, et puisque cela faict en si bonne conjuncture n'at servi, il n'y fault plus penser. Je luy conseilleray de résigner sa prébende d'Arras ou de Malines, *cum non possit facere fructus suos*.

J'ay veu l'oraison de Gemelli¹, qui n'aurat point fâché pour sa longueur. Ce que sortoit de la boutique du feu R^{me} d'Arras² estoit bien d'aultre esteuffe et énergie.

Ce m'est plaisir que mes lettres *variorum* du 23 de décembre et celles du 24 du mesme soient successivement arrivés.

J'ai mis la lettre du Sgr Don Joan avec les aultres, après l'avoir monstré à Messieurs Bave, Fonck et Viron. Ad ce que je voids il at peu de contentement du successeur duquel peu de gens se louent. Vostre Ill^{me} Seig^{rie} l'at bien prédiet qu'il la canoniseroit : c'est merveille que le Roi faict telz choix. Il ne fault que ung estourdi pour perdre ung pays.

Ce m'est grande consolation que Vostre Ill^{me} Seig^{rie} escript succinctement de sa main et qu'elle s'abstient des correspondences que se peulvent excuser. Car doresmais ceulx que sont de nostre eaige doibvent soigner de se maintenir en santé et d'éviter tant que faire se peult le travail superflu.

Vostre Ill^{me} Seig^{rie} aurat jà veu la réponse générale et seiche, que j'ay faict à Mons^r Lindanus³, que luy fera ronger son frain. Je m'en fusse bien passé,

¹ Pierre Gemelle, chanoine de Cambrai. Voy. t. V, p. 4.

² François Richardot, évêque d'Arras, né en 1587 à Morey (Bourgogne), mort le 26 juillet 1578. Il est auteur de plusieurs oraisons funèbres. Voy. FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 307.

³ Probablement Guillaume Lindanus, professeur à l'Université de Louvain. Voy. t. V, p. 582.

mais il heut tenu son berlan de moy. Et encores que j'aye usé de modestie, si ne pensè-je poinct qu'il monstrerat beaucoup ma lettre, du moins ne me tiendrat-il de si peu de cerveau que je ne puisse donner compte et justifier mes actions.

Mons^r Zonnius ¹ dit que l'abbé de Cisteaux adjouste beaucoup du sien au propos qu'il luy avoit tenu : et sera plus saige que de lesser ce qu'il at, n'est qu'il en soit forcé, car l'on me dit que ne luy, ny ses religieux n'ont crédit s'ilz ne paient comptant. Il receoipt d'ung costel et at abbatu ung monde d'arbres, et ses religieux receoipvent d'aulture costel là où ils poulvent, et le despendent ainsi comme il vient, et luy enserre ce qu'il receoipt en son coffre; et l'on ne luy sçauroit arracher ung patart des mains, et ainsi demeurent les debtes à paier, que l'on me dit estre grandes.

Si l'on faisoit ainsi à Afflighem, il seroit bien tost noté. Mons^r de Champaign désire que je treuve quelc'un pour tenir soing du Sr Jehan Thomas ², dont je suis bien empesché, et j'aymerois mieulx que Mad^{lle} Boisot avancit quelc'un; car je sçay la peine que je heuz de celluy que print la charge de feu Mons^r le Conte, vostre nepveu, et combien mal il pavoit drapper avec ladite D^{lle}, que fut cause qu'il se retira. Et depuis feu Mons^r de Tournay, instruit de son sçavoir, l'appella d'Arras, où il estoit official, et le pourveut de la prébende de son église. C'est ung fort sçavant homme et encores plus vertueux et discret.

Je me suis tousjours bien doubté que ne feriés fondement sur le testament de Jérôme de Champaign, et je suis seur que accomplirés ceulx qui sont à vostre charge.

Ma sollicitation pour Mons^r de Lesmos ne luy faict grand prouffit : l'on dit que beaucoup de choses se cheangeront et remectront selon le vieulx pied, et que par ainsi il n'aurat pour l'advenir domaige. Et quant au passé, la court est si povre, que c'est peine perdue luy demander quelque chose.

Le conseiller Boisset ³ est arrivé sans fortune en sa maison. Il n'y at nouvelles encores de la venue du conseiller Chàllot ⁴. Il ferat peult estre à

¹ François Sonnius, évêque d'Anvers de 1570 à 1576.

² Jean-Thomas Perrenot, fils de Thomas, comte de Cantecroix. Il était neveu de Granvelle.

³ Louis de Boisset, conseiller au parlement de Dole. Voy. t. V, p. 415.

⁴ Il faut faut probablement lire Galiot (Anatole), qui fut nommé conseiller au parlement de Dole en 1576. Voy. GOLLUT, col. 1764.

l'exemple de son confrère Clercq qui at icy son filz, sollicitant avec ung aultre grand jaseur, et remonstrant les services de xl ans, et qu'il at bien servi, et sans reproche, et m'ont requis de faire office pour luy, dont je n'ay garde de me beaucoup rompre la teste. Ils dient qu'il n'est chargé par l'enquête, mais bien par une calumnieuse accusation de son adversaire. Je m'en rapporte au pappier.

Puisque Vostre Ill^{me} Seig^{rie} m'encharge de luy escrire franchement de combien il me samble qu'elle polroit recognoistre Mons^r le maître Viron et les deux sires Simons pour avoir travaillé en ce de St-Amand, en ce qu'il fault bien que je leur donne ce tesmoignaige et honneur qu'ilz méritent, estantz tous deux fort soigneux de vostre prouffit, selon que l'expérience le démontre : et pleut à Dieu que je puisse rencontrer deux telles gens pour Afflighem; et je suis après pour avoir quelc'un. Le principal est de rencontrer gens léalz, discretz et patientz : qui at à faire avec moisnes n'at euvre lesse. Vostre Ill^{me} Seig^{rie} fait présent, si j'ay bien retenu, audit Viron, il y at environ 5 ans, de 300 florins et autant au maistre d'hostel d'Aublain; et il me samble que messire Simon heut 200 florins, qu'estoit une belle rémunération. Vostre Ill^{me} Seig^{rie} polrat donner moings s'il luy plait, mais d'augmenter je ne seroie point de cest advis, car le don est beau et peu de Seigr^s en usent ainsi, et Vostre Ill^{me} Seig^{rie} at beaucoup de moiens pour recognoistre ses serviteurs, sans qu'il luy couste.

Je renvoie la lettre qu'avés escript à feu Mons^r de Largilla¹, la vefve duquel se treuve en beaucoup de misères; car l'on l'at arresté en la ville de Montz en Haynnault pour le droit d'aubanéité, qu'est la moitié des meubles et immeubles. Ce que l'on fonde sur ce que le corps mort icy at esté mené en Haynnault, à Landreciez, comme il l'avoit ordonné par son testament. Et comme il estoit de grand ceur, il n'at donné à cognoistre sa illégitimité, que cousterat chier et consumerat une rente qu'il at de n^e florins par an sur Rusbroek. Et ceulx des Finances prendront occasion de ne luy paier rien de ce que luy est deubt à raison de son traictement et gaiges que portent beaucoup. Il avoit 400 florins de rente sur les Estatz de Haynnault. Ad ce compte le filz n'auoit que 200 florins que ladicte vefve, qu'est encores jeusne, léveroit pour son douaire que le deffunct luy at fait de 300 florins

¹ Charles de Largillat ou Largilla, gouverneur de Landrecies. Voy. t. V, pp. 46, 288, 571, 406, etc.

par an. Et elle se trouveroit courtte de cent florins. C'est une bien honorable dame, et si Vostre Ill^{me} Seig^{rie} ne l'adsiste vers Sa Majesté de sa faveur, affin qu'il quicte au deffunct tout ce qu'il polroit prétendre contre luy à raison de sa illégitimité et de ladite aubanéité, le povre gentilhomme sera mort esclave sans aulcune recognoissance de ses services, que ne sont estez petitz. Et il est mort en ceste ville venant vers Son Excellence, expressément mandé d'icelle; et si l'on heut icy enterré le corps, la prétention du droict d'aubanéité cesseroit, que l'on n'at jamais exécuté contre les serviteurs du Prince avec rigueur que luy tient maintenant Berlaymont, pour ce que le deffunct avoit faict teste à son fils qui emprendoit ung peu indiscretement, à couleur de sa jurisdiction, sur l'autorité de Sa Majesté, en ung lieu limitrophe et frontière, que le défunct ne vouloit comporter *qui suos patrabatur manos?*

Si Vostre Ill^{me} Seig^{rie} n'ayde de son intercession les povres vefve et bastard, ilz demoureront affolez, et Sa Majesté en rapporterat peu de prouffit; car tout cela se ronge et mange par les harpies que y mectent les griffez dessus.

Le chancellier de Geldre Sasbout, président du privé Conseil, arrivat devant hier avec son mesnaige, et je le fuz hier saluer, et j'espère que le trouverez amy et affectionné en ce qui concernerat vous affaires. Ce n'est pas de maintenant que nous nous entrecognoissons, c'est ung bien vertueux personaige.

Je vouldroie qu'il fut informé des humeurs de ceulx qui debvront traicter avec luy, *sed ego me non ingeram.*

Q. ne parla jamais moings de sa retraicte *quam cum magis licet.*

V.

LE PRÉVOT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Lettres de Morillon, fol. 40, 41, 46.)

Bruxelles, le 4 mars 1576.

Monseigneur. J'ay receu les lettres de Vostre Ill^{me} et Rev^{me} Seigr^{ie} du dernier de janvier, 3^e et 5^e du mois passé, ausquelles je seray court. Il m'at tousiours bien samblé que l'on contremeneroit notre jubilé de Malines, dont certes je suis marri; car la povre ville aurat faict les fraits et ung aultre prendrat le prouffit; car désià il s'est icy esvanté que en chascun diocèse il y aurat ung jubilé, que sera cause que plusieurs qui fussent venuz à Malines n'y viendront point. Et touttefois il est venu ung bien grand peuple de Flandres, et s'y disposent plussieurs pour encores y venir, comme heussent faict ceulx d'Artois, de Haynnault et de Namur, lesquelz aiantz ce fler demoureront en leur maison. De sorte que les povres Malinois se trouveront frustrez du fruct qu'ilz attendoient, aiant receu plus de dommage par les soldatz que l'on y at miz que de prouffit des survenantz, et n'auront aultres d'oresmais que ceulx de vostre diocèse. Si le dépesche pavoit estre retardé jusques le 20 de ce mois, nostre terme de Pasques seroit passé; car je ne veulx plus espérer aucune prolongation, si sumes supplantez au principal.

Le pape Nicolas le Quint ne meict le jubilé, l'an 1451, ailleurs aux Pays-Bas que à Malines, et tant luy que ses successeurz le prorogarent xiiii ans. Il polroit icy survenir chose que seroit cause que l'ambassadeur penseroit à aultre chose que de solliciter ledit jubilé; et est bien venu et est beaucoup qu'il at accordé de suspendre la poursuite pour quelque temps. Mais le bruict est icy désià qu'il soit accordé finalement à tous évesques de ce pays, dont le magistrat m'at désià adverti, selon que l'aurez entendu par mes dernières. L'on polroit remonstrer que, pour les empeschementz survenuz, je n'ay peult publier ledit jubilé, sinon au xv de janvier, et que la saison n'est à propos pour voïager maintenant.

Vostre Ill^{me} Seig^{rie} at faict beaucoup non poinct pour Jacq. le Roy, mais pour la povre fille, de laquelle il est saoul d'obtenir si belle grâce que de m^{re} ducas sur la composition, qu'est plus de la moictié, dont je mercie très humblement Vostre Ill^{me} Seig^{rie} au nom des bons parentz. Mais je suis contrainct la supplier de vouloir estre cause que la dispense soit daté du jour que Sa Sainteté l'at octroïé à Vostre Ill^{me} et Rev^{me} Seig^{rie}, qui fut au commencement du mois de may dernier, selon que le portent les lettres du Sr du Blioul. Car comme Dieu visita ledit Jacques au mois de juillet, il ne sceut avoir repos en sa conscience qu'il n'esposa le xxv dudit mois ladite fille devant son curé, qui s'assurat sur ce que je faisoie foy que la dispense estoit obtenue si longtemps auparavant; car je ne sçavoie poinct que l'on ne datoit les grâces sinon *soluta compositione*, que se paierat présentement, selon que je l'escriptz audit Blioul, affin qu'il tiègne tout prest; car j'envoieray les lettrez de change, dimenche prochain, de la somme qu'il m'at escript, et seront adjoustez 50 écuiz pour ses peines qu'il a bien mérité, et le double si lesdicts parentz avoient le moien, ausquelz la feste cousterat plus de 525. Mais l'honneur de la fille leur est chier; et se il soit si heureuse que d'obtenir ladite date devant le mariage, noz ferons venir ce galland à jubé; car Mons^r d'Anvers le contraindrat. Il prendroit grand pied pour casser ledit mariage s'il sambloit avoir précédé la dispense, et je seroie quasi infâme d'avoir assuré le contraire, dont certes je seroie fort marri. Ce que me faict supplier encores ung bon coup Vostre Ill^{me} Seig^{rie} d'y vouloir encores mectre ceste dernière main, si sans icelle ledit du Blioul, auquel j'en escriptz amplement, n'en sçavoit venir à bout.

Et que Vostre Ill^{me} Seig^{rie} me pardonne, pour Dieu, tant de travail que je luy ay donné, comme je faictz encores de présent en cest affaire, combien que les impétrantz ne le méritent.

Je renvoie les lettrez que ceulx de vostre chappitre de Malines et son official Merman luy escripvent, et faict fort bien de ne leur rescripre mot, qu'est assez respondre. Ad cecy peult-elle cognoistre combien que je suis augarié d'eulx, estant devant la main, puis qu'ilz osent travailler Vostre Ill^{me} Seig^{rie} estant si loing. Mais je leur ay si souvent rivé lez cloud, qu'ilz font leurs affaires à part sans me rien dire, dont je ne faictz aucun samblant. Il y at des gens entre eulx par trop asprez avarez, veoire telz demandent que ne feirent jamais service, et n'en sçauoient faire, si est ce qu'il les fault manier doucement.

L'abbesse de Cortenberge¹, qu'est dame eaigée et fort vertueuse, désireroit fort de retenir frère Stéphanus Gilbadius, carmélite, son confesseur, que frère Pierre Lupus² à tous boult de champ veult rappeler, et qu'il polroit demorer audit Cortenberghe pour tousiours. Et je seroie bien de cest advis; car c'est ung grand homme de bien, et qui faict grand fruit audit monastère qu'il tient en paix. Je vouldroie que son général luy donna ceste licence, et qu'il revocquit le carme qu'est à la grande Bigarde qui, à la requeste de l'ancienne dame qu'est trespassee, y est incorporé; et selon lez informations que j'ay de luy, il m'est fort suspect d'incontinence, et tient mauvais mesnage céans, dont je sçauray ung jour la vérité.

Ledit Lupi vouldroit avoir licence de son dit général de demorer tousiours à Malines. Je ne suis de cest advis, ny que l'on empeschât le provincial Superioris Germaniae de visiter les monastèrez du Brabant, selon la charge que luy en at donné le dit général; et m'est suspecte l'instance que m'en at faict ledit Lupi: car s'il at faict son debvoir sincèrement, il se doit resjouyr que cela viegne en cognoissance.

J'attendz de bref résolution finale sur ce de Zancten. Vostre selleur m'at envoie le compte fini à la Ste-Marguerite dernière, qu'est le 20 de juillet, qui porte, tous fraictz desduictz, 642 tallers. Il se sent débile, et partant demande d'estre deporté. Je l'entretiens, car si resignez la pièce, nous lesserons au successeur la peine d'en trouver ung aultre.

Le doyen Bricty est aussi venu rendre compte de vostre archidiaconé que porte xiii^e lvi lii. et la prévoste de Maseick viii^exxi l. et la channesie i^e liv., qu'est ung beau revenu en une mesme église, où il vouldroit en résidence près de iii^m florins.

Je luy ay demandé advis si ung aultre seul polroit avoir lesdites pièces: il dit que non, trop bien l'archidiaconé et la prébende ou la prévosté et prébende, et qu'il est besoing d'avoir dispense de Sa Sainteté pour tenir lesdites archidiaconé et prévosté telle que at le chancelier Witten, chanoine de Liège, archidiacre d'Ardenne et prévost de Tongre.

Aussi tenoit vostre prédécesseur de la Marche lesdictes trois mesmes pièces, que tient maintenant en l'église de Liège Vostre Ill^{me} Seig^{rie}.

¹ Marie de Hochstadt, abbesse de Cortenberg, ordre de Saint-Benoit, entre Bruxelles et Louvain.

² Pierre Lupi ou Lupus. Voy. t. I, p. 99.

Le dit Bricly penseroit bien d'obtenir l'élection de ladite prévosté pour monsr vostre nepveu, si la voudriés résigner èz mains de vostre chappitre de Maseick. Mais il dit que messrs de St-Lambert ne luy donneroient la confirmation, s'il n'avoit dispense des prévosté et archidiaconé.

Et est d'avis que résignez sans bruiet les trois pièces en court de Rome, si les povés résigner toutes trois à ung seul. Adjoustant que si l'on scait qu'avés résigné l'archidiaconé et channesie et non pas la prévosté, que ceux de Saint-Lambert brigueront pour ladite prévosté de Maseick, et feront tant que les chanoines y procéderont par élection. Il n'ose recommander personne pour la donner en possession; car il dit qu'ilz prometteront montz et vaulz, mais qu'ilz paieront mal, encores que la possession fut assigné sur la pièce jusques à la moitié des fruitz *etiam comprehensis distributionibus cotidianis*. Je craindz que Sa Saincteté se rendrat difficile à donner la dispense desdictes deux dignitez, et qu'elle voudrat que vostre dict nepveu délesse la prévosté de Séclin, qui sera pour tel que Vostre Ill^{me} Seig^{rie} voudrat recommander. Il prendrat possession de sa prébende d'Arras, et se fera quicte de son personat qu'est peu de chose. Mais il ne luy viendrat bien s'il fault qu'il délesse son prioré de St-Nicolas, qui at esté son tiltre, lequel s'il pavoit retenir avec ce que Vostre Ill^{me} Seig^{rie} tient au pays et en l'église de Liége, il ne seroit mal pourveu.

Je suis seur qu'il ne tiendrat à Vostre Ill^{me} Seig^{rie}, laquelle ne doit résigner rien si elle ne peult résigner les trois pièces ensamble, ou aultrement la prévosté vacqueroit, ne fut que, avec création de chanoine, en polriez avoir retention.

Le Seigr Don Fernande est assigné pour 3 mille v^c florins de sa pension sur le Sr de Cleidale Antonio del Rio, qui ne veult accepter ladicte assignation: et le trésorier Niklyman luy doit pour aultre assignation 2 mille ix cents florins pour son traitement d'Hollande, mais il aurat aultant de l'ung que de l'aultre si le monde ne change.

Vostre Illustrissime Seigneurie entendrat, par mes aultres lettres, qu'il n'est maintenant temps à vendre meubles, puisque chacun pense de sauver ce qu'il at, sans se charger de nouveaux. Nous sumes en ung mauvais siècle.

Mon beau-frère à Louvain est recheut en son apoplexie, ce que le me fait fort craindre. S'il vient à décéder, il délesserat à son beau-filz, mon nepveu, et à moy, beaucoup de peine et de labeur, car il at quatre filz josnes.

Mons. Fonck m'at dit le mesme que Sa Sainteté accorde bien dismenbrer quelque portion de Formiselle pour suppléer ce qui déffault au dot d'Ypres. Viglius n'at oblié d'y procurer dessus 200 florins pour son nepveu l'archidiaacre.

Il sera tard ad ce que je voidz devant que l'Évêché de Luxembourg soit érigé, puis qu'il n'y at moïen de la doter, sinon par union d'abbayes. Il vad bien que Sa Sainteté tient bon pour ce qu'est fait.

Nous debvons aller à ce commencement de carésme à Afflighem pour achever les deux comptes, qui y restent; mais je ne sçay si nous y serons seurement, car les chevaux légers volent partout comme mouches et pillent ce qu'ilz trouvent. J'ay fait emporter le milleur en lieu seur.

J'ai par le dernier envoie la justification du secrétaire Estienne sur ce que prétend Vittelet, et je voudroie qu'ilz fussent bons amys.

Vostre Illustrissime Seigneurie verrat par la copie de la consultation de Messrs Elbertus et Lisvelt ce qui resterat à faire avec l'abbé de Lobez, et que cependant nous jouyssons. S'il ne veult entrer en nouveau contract, il le faudrat convenir devant l'official de Liège.

L'on at tousiours en ceste ville heut tant de sermons en des chapelles à part, que les parochiales et monastérez de mendiantz sont estez peu fréquentez, dont les prieurs et curéz se sont souvent plainetz et que *Verbum Dei vilesceret*, dont l'on at faulte en aultres villes de ce diocèse. J'ai, par l'advis de ceulx du clergié, qui sont le chappitre, curéz et prieurs susdits, pourveu ad ce avec peu de gré d'aucunes damoiselles qui voudroient retenir leur commodité; et touttefois il y aurat encore six sermons tout ce caresme quasi en une mesme heure et ung à la court en françois, qui doibvent souffrir; car il n'en se fait que deux à Louvain, et je ne pense point qu'il y en ayt quatre à Anvers.

Le confesseur de Son Excellence at loué l'ordre que je y ay mis ¹.

A cest instant me vient messagier de Xancten envoie par ung chanoine d'iceluy lieu nommé messire Henricus ab Hoengen Wassenberch ², que j'ay

¹ En note en marge : « Je crainds que pour non altérer . . . qu'avons perdu Son Excellence, il faudrat relaxer cestuy ordre nouveau que j'avois mis pour ceste fois. »

² En note en marge : « C'est le mesme auquel j'avoie conféré la trésorie, de laquelle il at esté débouté. »

aultrefois cognu, qui m'advertit du trespas de messire Jehan Ginnick, alias *Vlatteri canonici ferculati Xantensis*, dont la channésie appartient à la disposition de votre chappitre pour estre vacqué le 23 du mois passé, qu'est ordinaire. Et le fercle est à la disposition de Vostre Illustrissime Seigneurie auquel le dit messire Henri se recommande fort. Mais je ne luy ay aucune obligation. Et si Vostre Illustrissime Seigneurie at quelque aultre en recommandation, elle ferat bien de luy conférer, mais il s'entend qu'il soit chanoine. Mons^r Pighius at desjà le fercle, qui luy fut conféré avec la prébende et escolastrie par Mons^r de Clèves. J'ay annoté le *conferimus* de la date d'aujourd'hui pour, si Vostre Illustrissime Seigneurie remect icy le dépêche, le dater du dit jour. Elle me polrat escripre son bon plaisir; car je ne veulx recommander personne. Aultre ne s'est présenté jusque maintenant que le susdit.

J'envoie à Vostre Illustrissime Seigneurie la *Radix rodia* avec quelques semences et le billet de M^e Jehan Boisot, qui m'at prié vous présenter ses humbles recommandations, comme fait aussi Mons^r de Semeries, avec lequel devons négotier demain sur sa S^{rie} de Hacqueniez qu'il expose en vente. Et ne ferons rien sans estre bien asseurez.

Aussi envoiè-je encores quelques livres et le paquet du Sr Don Fernande qu'il m'at fort recommandé.

P. S. Maintenant me viegnent lettres que vostre selleur audit Zanten at esté touché d'apoplexie, mais il se commence à refaire, et m'at depuis envoié ses comptez. Je suis après pour tirer de lui le plus d'argent que faire se polrat.

VI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Lettres de Morillon, fol. 52.)

Bruxelles, le 11 mars 1576.

Je me suis rendu ung peu difficile en la dispense de manger chair ce caresme, que je ne faitz sinon du conseil du médecin de l'âme et du corps

par escript, trois ou quatre fois au plus la sepmaine, leur faisant donner aulmosnes.

La femme de Antonio del Rio me demanda bien importunément licence le jour des cendres, et l'on me dit qu'elle danssoit le soir paravant. Il me grieve par trop de l'accorder à ceulx qui n'en ont nécessité et surtout de l'avoir deubt donner au Comte d'Everstain, qui est fort et jeusne et s'enyvre tous les jours. Mais puisque le médecin et son curé vostre suffragant se fondant sur le billet du docteur ont soubscript, je y ay miz ma signature avec regret, craignant d'entrer en ruse et guerre avec luy et qu'il polroit faire quelque mauvais tour à voz censiers.

Ceulx de la haulte court de Montz ont donné pour advis que Mons^r de Largilla, pour estre Bourguignon, doibt le droit d'aubanéité qu'est la moictié de tous biens meublez et immeublez où qu'ils soient situez au conté de Haynnault, où il avait puis peu de temps acheté sur les Estatz III^e florins de rente au denier XVI, qui ad ce compte seront perduz pour la moictié et le mesme de tous les meubles qui sont en la ville de Landreciez, que soubstant de n'avoir jamais esté subjecte au droit d'aubanéité, aiant tousiours esté aux princes de Chymay jusques depuis aulcunes années encha. Ccey samble bien dur au Sr Roda que l'on veult mectre une telle servitut sur ung principal officier du Roy, qui at sa demeure contraincte et instable, selon que S. Maj^{te} s'en veult servir ailleurs, disant que cestuy cy at fort bien servi et que son Excellence avoit charge luy donner l'habit de St Jacques s'ilz heussent vescu tous deux. Aussi m'at-il bien sceu dire que Berlaymont luy estoit peu favorable pour la picque que son filz de Cambray avoit contre le deffunct. Je suis seur que ceulx des Finances ne luy feront aucune grâce pour ne chercher que argent, et le dit Roda, quant je luy en ay parlé, l'at remiz ausdictes finances, que seront bien aise de ne rien paier des gaiges deubz au deffunct, qui avoit une patente pour trois mille florins assignez sur lerecepveur de Montz, que seront compris aussi pour la moictié audit droict d'aubanéité, si le Roy n'at pitié de la vefve et du filz que l'on attend de jour à aultre.

Post scriptum. — Mons^r de Cambray at mis les prochains ordres à Haulx, que je dissimule sçavoir.

VII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 225, 226.)

Bruxelles, le 19 mars 1576.

Seroit le vray, comme V. I^{me} et R^{me} Sie dit, de parler cler au Roy de France que si ses gens vissent ruer sur nous, quoy qu'il les désadvouât, que l'on luy joueroit le mesme tour. L'on parle fort que les deux parties traictent à Paris, et que la Royne mère, avec le cardinal de Bourbon ¹, sont pour moienner. Je craindz que le désordre auquel ilz nous veoient leur donnerat envie de nous faire ung mauvais tour. Touttefois Mons^r de Vendosme ², que les at affiné autant qu'ilz sont, leur taillera de l'ouvraige pour longtemps. Ce que vostre Illustrissime Seigneurie at dict au cardinal de Sans ³, et escript aillieurs, ne peult que grandement servir au maistre, que aucuns murmurent icy se porter mal. Ce seroit nostre ruine si le perdions maintenant, et serions en proie aux voisins. Cependant Casimirus ⁴ faict du pis qu'il peult, et polroit estre qu'il trouveroit plus de difficulté à la sortie que à l'entrée. Le Turcq faict à craindre qu'il donnera empeschement à l'Empereur, que seroit grand dommage. Je prie Dieu luy estre en aide et que ce de Gennes se puisse tost et bien rappaiser.

Mons^r de Champaigney, ad ce que l'on dit, n'at mal besoigné jusques ores en Angleterre, et doit amener ung ambassadeur de là avec soy. Il at esté plus festoyé que ambassadeur de longtemps. Milord Hatten ⁵, qu'at esté ambassadeur vers nostre Roy, l'at traicté par deux fois en divers lieux siens hors de Londres, l'est venu quérir avec 150 chevaux et le ramené par deux

¹ Charles de Bourbon-Vendome, archevêque de Rouen, nommé cardinal en 1548, mort en 1590.

² Henri de Bourbon, fils d'Antoine et de Jeanne d'Albret, né le 15 décembre 1555, appartenait au parti huguenot.

³ Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, nommé cardinal en 1570, mort en 1594.

⁴ Jean-Casimir, comte Palatin. Voy. t. IV, p. 160.

⁵ Christophe Hatton, vice-chambellan et favori d'Élisabeth.

fois, lui at faict présent de hacquenées, et tant faict que le peuple en at prins jalousie, et aussi de la Royne que l'at fort encaressé, jusques à voulloir dansser avec luy ¹; ce qu'il at refusé avec bonne grâce et modestie. Toutte-fois pour cela n'at-on lessé d'attacher des pasquilles qu'il estoit trop familier, que je tiens procéder des Hollandois qui sont là, et y font imprimer ung livre sur le droit que la corone d'Angleterre at sur Hollande et Zéelande, *repetendo historiam ab ovo* ². L'on dit que la Royne à son abordement luy dit qu'elle avoit sceu passez trois sepmaines que l'on luy devoit envoyer quelcung pour bravisser contre elle; qu'il luy desplairoit que ce fust luy, puis qu'elle se tenoit obligé aux siens et mesmes à Vostre Illustrissime Seigneurie, magnifiant ses qualitez et vertuz. J'en scauray plus de particularitez à son retour. L'advocat fiscal Boisschot s'enqueste fort comme ledict Seigneur s'est comporté en Angleterre, et je tiens que pour le moings il at bien aultant faict comme luy scauroit faire de tous ses sens.

Il samble que le Président Viglius at faict quelque office que les Seigneurs *administrabant ex æquo, donec Rex aliud mandaverit*, puisque le Commendador-Maior ³ n'avoit puissance de substituer, ainsi qu'il vouloit faire, et l'on at envoyé la requeste des Estatz de Brabant par laquelle ilz demandent faire ung Ruwart ⁴, affin que cela donne occasion à Sa Majeste de résouldre plus tost à faire ung gouverneur, que l'on tient serat le Marquis d'Agimonte ⁵, gouverneur de Milan, que l'on tient pour personnaige mectable; mais qu'il le soit aultant qu'il peult, tous ces pays s'altéreront s'ilz ont encores ung Espagnol, et si tiens-je qu'ils n'auront aultre, puisque l'on tient pour une maxime en Espagne « *questos estados non son por mugeres y clerigos* ⁶ », que Don Fadrick at dict passez sept ans, et peult estre qu'il l'avoit ouy dire à d'aultres.

¹ Voy., à ce sujet, la lettre de Champagny du 5 février 1576, dans ses *Mémoires*, p. 555. La correspondance diplomatique de ce seigneur, pendant sa mission en Angleterre, se trouve dans le t. V des négociations d'Angleterre, aux archives du Royaume.

² Voy. plus loin, les explications sur la descendance des comtes de Hollande.

³ Ce gouverneur était mort le 5 mars à Bruxelles, à la suite d'une fièvre dont il avait été attaqué quelques jours auparavant. (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 419.)

⁴ Le *Ruwart*, ou régent du pays.

⁵ Lisez : marquis d'Ayamonte. Il succéda au Grand-Commandeur de Castille dans le gouvernement du Milanais. Voy. SYLVAIN, *Histoire de St. Charles*, t. II, p. 200. Selon plusieurs lettres conservées dans les archives de l'Audience, le marquis fournissait des fonds au gouvernement des Pays-Bas en 1576.

⁶ Traduction : « ces pays ne sont pas pour femmes et ecclésiastiques. »

Mons^r de Mansfeld est arrivé, qui n'aurat pas grande vogue, car il se dit partout les moïens qu'il at tenu pour s'insinuer vers le deffunct, et que n'ayant icy rien que perdre et se souciant peu des Seigneurs, il passeroit tousjours oultre en ce que luy seroit commandé. Il se veult valoir d'avoir prins les armes pour Sa Majesté; mais c'est à sa fille qu'il le doibt, pour le mariage qu'elle fait, comme il estoit aussi avant plongé en la lighe des flesches que nul aultre.

D'Assonleville dit que les Seigneurs ont terriblement lavé la teste à Roda ¹ de ce qu'il avoit présumé d'escripre seul au Roy, sans en advertir le Conseil d'Estat; qu'il avoit osé ouvrir les lettres venues d'Espagne, communicquant au Conseil ce que luy plaisoit; et dit-on que le Duc d'Archoth porta la parole, *reliquis omnibus astipulantibus*, et qu'il luy dit qu'il s'en gardist à l'advenir, et que le maistre des postes heut aussi une fraterne. Ledit Roda se meict au liet le mesme jour qu'il se trouvat ainsi traicté, et me demandat congié de manger chair, que je luy ay accordé tant qu'il tiendrat chambre. Il est sorti depuis pour se trouver au Conseil d'Estat, auquel il ne fault poinct, et je pense bien que aussi ne fault-il de mangier chair, combien qu'il ne tient chambre.

Mons^r de Berlaymont dit maintenant que le peuple at jalousie de ce que l'on souffre aux Espaignolz de venir au Conseil d'Estat, où il les at mené le premier. Mais comme il n'at sceu rattaindre son but, il voudroit maintenant repateler s'il povoit; *sed nimis notum ingenium hominis*.

Valdez ² s'est plainct à Mons^r Fonch du malcontentement que luy et ceulx de la nation ont contre Roda, de ce qu'il s'est ingéré si avant que de dépescher et ouvrir lettres, et que cela polrat estre cause que ceulx de la nation en seront voulu de piz, et que ce n'est leur faulte, mais celle de ce *bachelero*.

Assonleville at très mauvaïse grâce de ce qu'il dict à table et aillieurs tout ce que se dit au Conseil d'Estat, et ses gens sont notez de, pour gaigner, avoir souvent communicqué des escriptz et secretz.

Le Conseil d'Estat s'est tenu une fois chez le Président, où tous les

¹ Roda avait en effet adressé au roi, le 4 et le 10 mars 1576, des lettres qui sont analysées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. VI, pp. 449, 480, 481, lettres par lesquelles il lui rend compte de la maladie et du décès de Requesens et des réunions du Conseil d'État.

² Francisco Valdez. Voy. t. IV, p. 304.

seigneurs se sont trouvez ¹. Depuis il s'est tenu au pallais, de quoy il ne dict point tout ce qu'il pense.

Nous sumes encores fort mal avec noz chevaulx-légiers que sont esté à Braine-l'Alleue où ilz ont tout pillé. Maintenant sont-ilz à Wavre, où ilz font le piz qu'ilz peulvent; ilz demandent aux villages mille florins par sepmaine, et une partie est à Ische ². Tous les villaigeois vendent leurs vaiches et achattent des armes. S'ilz se resveillent, ce que sera par désespoir, l'on aurat bien à faire pour les rappaiser et séparer. Alexandre Gonsaga at esté vers eulx, mais il n'at rien sceu obtenir ³; ilz demandent d'estre paiez ou d'avoir quelque ville, ou augmentation de gaiges. Si l'on venoit en compte avec eulx, ilz debvroient ad ce que l'on dit de reste. Si l'on heut lessé faire à Mons^r de Lallaing ⁴, ils les décrottoit, aiant désjà 6,000 piedtons en pied pour exécuter sur eulx, ce que Son Excellence avoit commandé, qu'estoit fort indigné contre eulx; dont Sancho Davila et tous ceulx de la nation veuillent très-grand mal audit Sr de Lallaing, qui at heu charge de feu Son Excellence de donner dessus, selon qu'elle leur vouloit grand mal pour s'estre tousiours fié en eulx; ledit seigneur en at ses lettres.

Hester, qui est à Mons^r d'Arschot, m'at dit que son maistre s'espouvante de ce que passé six sepmaines Mr de Havret luy at escript que Sa Majesté at envoieé ung despesche par dechà que debvroit estre agréable au pays, et qu'il tient estre supprimé à l'accoustumé par le déffunct. J'ay remonstré audit Hester combien qu'il emporte pour la réputation de son maistre qu'il tiègne pied à houlle, pour ce que l'on at dit qu'il vouloit retourner en sa maison, que ne luy conviendrait en ceste saison. Il est voluntiers veu des Estatz et rencontre telle fois bien. Ceux de Brabant et de Flandres sont icy; ceulx de Haynnault et d'Artois n'y veuillent venir.

¹ Le 5 mars 1576, le Conseil tint une séance chez Viglius. Seuls le comte de Berlaymont, Viglius, Roda et d'Assonleville y furent présents. A partir du jour suivant, le Conseil se réunit au palais. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 475, 476.)

² Isque ou Overyssehe, près de Bruxelles. Le comte de Lalaing avertit le Conseil d'État de la mutinerie des chevau-légers pëndant la séance du 11 mars 1576. Le 17 du même mois, les mutinés, après avoir été chassés de Flandre, étaient arrivés à Wavre et à Isque. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 482, 492; MENDOÇA, t. II, p. 584.)

³ Alexandre Gonzaga, envoyé par le Conseil d'État auprès des insurgés, ne parvint pas à les apaiser. (*Ibidem.*)

⁴ Philippe de Lalaing, gouverneur du Hainaut, généralement détesté par les Espagnols.

Il n'y a que trois jours que vint vers moy Stevan Pratz ¹, auquel je condoluz le trespas de Son Excellence, et luy ditz qu'il avoit tenu trop peu de regard à sa santé, et qu'il avoit trop creud le Duc d'Albe. Il me dit qu'il n'avoit rien faict, sinon par l'expresse ordonnance de Sa Majesté, que luy avoit commandé de suivre les trasses du Duc d'Albe, et me jura d'avoir veu les lettres, dont je ne fuz peu esbahi et dolent. Si cela est vray, il ne fault espérer rien de bon; et certes il y a longtemps que cela me vad tournant par la teste, et l'on verrat tost ce que le Roy résouldrat, et quel chemin il ferat tenir le nouveau gouverneur. Une trêve de six mois ne seroit mal à propos; mais ceste proposition seroit bien tost condamnée en Espagne comme hérétique, *quia ex lite aliquid, et ex pace nihil*. Cependant ilz en usent comme louagiers au grand intérêt des propriétaires, nous appovrissantz, et eulx approvescheantz.

J'entendz que l'arschevesque de Besançon, le baron de Chevraux et le conseiller Duchamp vont en Espagne ². Ilz n'y seront si bien venuz qu'ilz pensent.

Le Duc Erick de Brunsvick est malade à Louvain au Sauvage ³.

Les ennemis ont persé la dicque du pays d'Altena, où le chasteau et villette de Worcum avec aulcuns villaiges, où les gens de Mondragon tenoient garnison, sont inundez; et il y aurat bien à faire pour les secourir de vivres. Son Excellence n'at jamais sceu comprendre le faict des dicques et dicquaiges; et quant l'on luy disoit qu'il y avoit quelque dicque persée, il disoit qu'il la failloit perser du costel contraire, affin que l'eau sortit.

Le trésorier de Son Excellence at ammené chéans un Espagnol, venu nouvellement de Delft, où il at esté prisonnier avec le pensionnaire Cornet ⁴, qui m'at adverti de la part du dict Cornet que je soie bien sur ma garde, pour ce que le dict Prince d'Orange at donné charge exprès, à aulcungz *vrybueters* ⁵ de me lever s'ilz peulvent. J'espère que Dieu me

¹ Étienne Prats, secrétaire du Conseil privé, né à Barcelone. Voy. sa notice, t. I, p. 44.

² Cette députation avait pour but de faire au roi des représentations au sujet de certaines ordonnances relatives au parlement de Bourgogne, V. t. V p. 292, 537, 551, 603.

³ L'Hôtel du Sauvage, à Louvain.

⁴ Pierre Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voy. t. I, p. 46.

⁵ Corsaires, pirates, aventuriers. RENON DE FRANCE (t. II, p. 23) les définit comme suit : « aventuriers ou volontaires. »

gardera de tomber en telle main, et je craindz plus noz propres gens que les ennemiz qui n'oseront venir si avant en pays. Le dict Cornet est en grande misère. Car le prince s'est indigné de ce que le Commandeur, pour le ravoir, avait offert quelque prisonnier, filz du bourgmestre de Rotterdam. Ce que at esté cause qu'il a fait ammener le dict Cornet doibs la Briele, où il avoit la ville pour prison, à Delft, où il est détenu estroitement en la prison publique, où at esté le dict Espagnol avec luy. Je suis après pour luy faire tenir quelqu'argent pour sa nécessité, car il en at besoing. Cependant je voudroie supplier bien humblement Votre Illustrissime Seigneurie de continuer encore pour ung demi an sa libéralité vers ses povres effantz, estant le terme expiré que Votre Illustrissime Seigneurie avoit préfigé, et ce temps ne peult durer qu'il n'y ait du changement par une voie ou par aultre.

Encore n'ay-je ce matin à sept heures rien entendu de la part de Mr de Cambray ¹.

VIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale de Bruxelles; Mémoires de Granvelle, fol. 155-158. — Ms. n° 9475, fol. 156. Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 1.)

Rome, le 25 mars 1576.

S. C. R. Mag^d. Lo que tanto temì nos ha acontescido. Ha fallestido el Comendador major de Castilla en quien Vuestra Mag^d. ha hecho una gran perdida, pues demas de la habilidad que tenia, tenia el major zelo del servitio de Vuestra Mag^d que se puede dezir. Yo pienso que a ajudado mucho à su fin, demas de sus indisposiciones, ver el miserable estado de aquellas provintias que governava, y el no poder dar remedio qual desseava y al servitio de Vuestra Mag^d convenia. Con esta irá una que me escribe

¹ Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai.

Mons^r de Barlemont¹, para que se pueda ver lo que al presente tengo de aquellas partes; los otros todos lloran su miseria, los soldados amotinados, la falta de remedio, por no poderse pagar, que vamos perdiendo lo de Ziriczee, alargándose largo que nos consume: y cierto aquellas empresas del autuño mas animosas fueron que provechosas, como se dixo de principio, y el successo la muestra y mostrará mas adelante. Y temo que las esperanças que se havian concebido ayan alargado las resoluciones que se entiende Vuestra Mag^d. havia tomado para remediarlo todo, aunque, como me acuerdo haverlo escripto á Vuestra Mag^d., si bien lo tuviesse todo llano y covrado todo lo que han ocupado rebeldes, si no se tornan á ganar las voluntades de los súbditos con mudar de camino y darles contento, volveremos siempre á peores términos, ó será menester ententer exército que acabará de consumir todo, ó esperar lá pérdida de los Estados, que seria principio de mayor ruyna.

La breve provision de nuevo governador es tan necessaria, como Vuestra Mag^d con su prudentia ve: uno de la provintia no puede ser á propósito, ni le suffririan los otros; alemanes príncipes no lo querrá Vuestra Mag^d, y con mucha razon; español que no sea de la sangre no les parecerá bien, y temerán los de la nation que se les allegan y quieren poner la mano en todo, y muchos dellos no entienden ny la tierra ny los humores ny aun los negocios, y quieren govarnarlos conforme al uso d'España, por estar en lo que saben; y aquellas provintias no suffren estas mudanças, y siendo tantas las provintias particulares que hay, no quiere ceder una á otra, ny mudar de usos y costumbres para acomodarse á qual quiere de las vecinas, y assí se gobierna cada una dellas differentemente; y moriran todos por sostener sus privilegios; que se pudieran haver emmendado, si luego despues de las primeras executiones, con el miedo que havian cobrado se pusiera con blandura la mano en ello. Yo lo ácordé, no se hizo, y despues se han confirmado y tomado ánimo, y por desperation se han resuelto á morir ántes que suffrir la mudanza. Con los ministros españoles y italianos que el duque d'Alba ha empleado no se hará cosa buena, porque querrán seguir el mesmo camino errado por sus fines, y los tiene la

¹ Charles de Berlaymont avait adressé au cardinal, le 28 février 1575, une lettre rédigée dans ce sens. Voy. t. V, p. 297. Peut-être faut-il y lire 28 février 1576.

tierra abhorrescidos, y les imputan que sin ellos acertará mejor el buen comendador mayor. Nascidos son los que en esto se pueden emplear en este tiempo y estado de los negocios, y con la gente que tiene cabe sí, no creo seria á propósito el señor don Juan, como á él mesmo lo he dicho y las causas, y le tiene menester Vuestra Mag^d por la marina, y aun cabe su persona. Yo pensaria que si otro no se offresce á Vuestra Mag^d. mas á propósito que Madama de Parma, que ya es informada de los negocios, seria buena, con tanto que no tomasse otro Armenteros á quien Dios perdona, que ha sido gran parte para incaminar el daño por sus interresses, y assí vino acá rico. Tambien convenia la reyna de Francia viuda, si no se ha volver á casar, y tan moça era la reyna Maria quando vino gobernar, y no sabia mucho mas madama Margareta, que vi gobernar muy bien, porque basta que esten tales personas por cabeça: lo demás haze buen consejo: y quien quiere que vaya, ha de tener esta orden, so pena de errarlo todo, d'estar á la opinion del consejo que se le diere, escogiendo uno ó dos de los en quien mas confia Vuestra Mag^d, para encargar á quien fuere que se arrime al parecer destes, y me acuerdo que la dicha reyna Maria tuvo un tiempo orden expressa de arrimarse siempre al parecer de Mons^r de Praet; tiene Vuestra Mag^d. ay Viglius y otros, que después de mi partida han entrado en los negocios de quien Vuestra Mag^d. havrá hecho prueba, y al dicho Viglius he reñido con mis cartas muchas vezes, de que como no yvan las cosas á su gusto, se ha descuydado mucho y dexado yr mal muchas cosas que tocavan á su càrgo, fasta á dezirle que algun dia Vuestra Mag^d con razon le podria pedir cuenta dellas. Agora me escriben que con este golpe de la pérdida del Comendador mayor ha dispierto, y que muestra querer volver á los negocios. No sé si es assí. Cierto, él los entiende por la larga plática que tiene, y puede bien servir si quiere. Una cosa ay que si quien fuere, sea qualquiere, si se quiziere servir en los negocios de sus criados, de qualquiere nation que sean, no acertará á hazer cosa buena, porque son los que lo dañan todo per el interes, y no los suffren los de la provintia, ny basta que el amo sirva limpiamente si los criados hazen lo contrario, y lo que conviene es servirse de los que ay tiene Vuestra Mag^d, salariados y jurados y escogidos para ello, cada uno á su qualidad y este consejo dava yo á Madama de Parma, y le di por cartas al dicho Comendador mayor, y si lo seguiera y no se diera en preda á los que el duque

d'Alba dexó, mejor camino tomáran los negocios. Yo usé en Nápoles deste mesmo consejo que he dado á otros, y me hallé bien dello, y lo apruevan los de aquel reyno, Y si la reyna de Francia fuesse, lo que se havria mas de mirar seria en los criados, porque ny fuessen Alemanes ny Franceses, por las considerations que mejor Vuestra Mag^d entiende. Añadiré que si Vuestra Mag^d pudiesse y lo suffriessen otros negocios, por cumplir con la obligation que tienen los príncipes de ver sus estados, porque si no son bien gobernados, acudan á su príncipe, que vistos y conocidos sus Estados, los ama mas, y despues de lexos los gobierna mejor, saliesse á visitar Sicilia y Nápoles, y llegasse fasta á Milan, serviria mucho por remedio de muchas cosas, y specialmente por lo de Flandres : y si fasta á Flandres llegasse, tanto mejor; pero, como no sé si el estado presente de los negocios d'España sufririan que se hiziesse esta absentia, no oso hablar mas largamente en ello, remitiéndolo á Vuestra Mag^d que mejor lo entiende.

IX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 251.)

Bruxelles, le 26 mars 1576.

Monseigneur. Je recoipz à cet instant la lettre de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} du troisieme de ce mois, estant marri qu'elle n'avoit lors receu les miennes. Si n'ay-je failli d'escripre chascung dimenche, et me desplairoit que toutes mes lettres arriveroient à ung colp. Et pour respondre aux susdictes, il est vray que Mons^r de Champaigney at esté fort bien receu en Angleterre, où le parlement s'est achevé avec grande pompe et solemnité, et y at ledict seigneur très bien négocié, encores que l'Espagnol ¹, qui est envieux comme ung chat, die que c'est la peur que la Royne at de nostre Roy.

¹ Antonio de Guaras, chargé d'affaires de l'Espagne en Angleterre. Il est souvent cité dans la correspondance de Champaigney publiée dans les *Mémoires de Perrenot*.

Il n'y at rien moins de ce que le Prince d'Orenge désireroit l'accord; il est aultant acharné comme il fut oncques; mais ne luy, ny les Hollandois et Zelandois n'ont les forces pour tousiours résister à nostre Roy. Les consistorialz les aident fort, et le Commendador Major avoit opinion que ceulx d'Anvers et de ce pays faisoient secrètes contributions, que sont songes : les marchantz ayment trop leur argent, et les aultres en ont faulte. Ledit Prince at remandé ceulx qu'il avoit miz à Bommel et Gorcum, et l'on tient que c'est pour les faire venir et tenir Romerswale, pour empescher aux navires l'entrée vers Ziricksée, où toutes les nuictz ceulx du dedans font grandz feugz comme s'ilz estoient en nécessité. Van der Dorpe ¹, qu'est leur capitaine, est bien si meschant que de faire ceste faincte pour amuser noz gens que y sont encore devant, à la barbe desquelz ceulx de la ville ont rompu la pallissade que les nostres avoient fait. Et ledit Prince fait grand amas de petitz batteaux, et en arme aussi de grandz secrètement, faindant que c'est pour aller en Frise ². Je craincdz Amsterdam et Utrecht, où il n'y at garnison, et que se lassent d'une si longue guerre; et Mess^{rs} de Hierge et le conte de Meghe sont icy, qu'auroient plus à faire à leur gouvernement qu'est frontière.

Les dicques se sont rompuz, en Geldres ³ où il y at grand dommaige. L'on se plaint fort de la perdte de Crimpen, et que ce soit esté par faulte de deux ou trois cents escuz, dont ledit sieur de Hierge s'excuse, disant qu'il at employé et engagé pour le service de Sa Majesté les bagues de sa femme, que je tiens ne les at mené là. Aultres dient que ledict Seigneur et son frère le Conte achètent tous les jours, et grosses parties.

Il n'y at nul moien pour licentier les Allemandz; bien avons-nous à nostre accoustumé levé de nouveaulx Walons, que seront païé comme les aultres.

¹ Arnoul van Dorp, S^r de Teemsche, gouverneur de Zierikzee depuis 1575, commissaire aux négociations de Bréda, député à Gand pour la pacification. (TE WATER, t. II, p. 558; VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, t. III, p. 80, in-8°.)

² On peut consulter, au sujet du siège de Zierikzee, BOR, liv. IX, p. 145; *Correspondance de Philippe II*, p. 15, 535, 545 et suiv.; MOEN VAN BLOIS, *Het beleg der stad Zierikzee*, dans le *Zeeuwsche Volksalmanak* de 1858, p. 135; MENDOÇA, t. II, p. 565 et suiv.; *Journal van Splinter Helmich*, p. 18; VAN VLOTEN, *Nederlands opstand*, pp. 46 et suiv.

³ La situation misérable de cette province et de celles d'Utrecht et d'Overijssel est décrite dans les lettres publiées par VAN VLOTEN, sous le titre de *Onuitgegeven brieven van Gillis van Berlaymont, heer van Hierges, uit de maanden mei 1576 tot januarij 1577* (dans le *Codex diplomaticus neerlandicus van het historisch genootschap te Utrecht*, 2^e série, t. I).

Ceux de Flandres avoient accordé, mais Son Excellence n'at voulu admettre les conditions; et estantz leurs députez venuz icy, Mons^r de Berlaymont leur at demandé s'ilz apportoit l'accord de l'aide, et ilz ont respondu qu'il n'y avoit question de l'aide jusques il y aurat nouveau gouverneur; mais qu'ilz étoient venu pour faire quelque remonstrance. Et j'entendz qu'ilz ont dit quelque part que si Sa Majesté les regarde de son œil de pitié et qu'il les remecte en repos, non seulement donneront-ils leur part en trois ou quatre millions, mais jusques à huict et à dix millions pour avoir une bonne paix.

Il vad mal que ceux de Gennes ne s'accordent; ce qu'ilz feront quand ilz se seront bien entrefrottez. Nous n'avons encores aucune certitude que l'Empereur soit parti pour Poloigne, en ce qu'il polroit bien tarder par trop. Je craindz que le Turc nous fera une venue. Dieu doint que Don Joan puisse bien contremener ceste emprinse, et que vostre successeur face bon devoir pour la deffense du royaume, comme Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at fait, laquelle je tiens fort heureuse d'en estre dehors, où je pense bien qu'il y at faulte d'argent comme icy.

C'est peu de perdtte de la Circé. Dieu ayt pitié de son âme.

Je suis bien aise que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} ayt pris si bonne récréation à Grotta Ferrata, et je me soubhaide trois jours à Rome pour y gagner les pardons que sont à Saint Pierre et pour veoir Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}.

Il y at icy venu ung bruict d'Anvers de la mort du Roy, et que les marchantz auroient heu advis par Angleterre. Je le tiens pour faulx, car l'on l'at dict encores. L'on debvroit avoir esté premier adverti de la maladie.

L'on dict qu'il est venu quelque courrier d'Espagne que l'ambassadeur de France auroit détenu par l'enhort de Roda; et le Duc d'Arshot est après pour s'en enqueter, et dict qu'il y at nouvelles que le Marcquiz de Havret et Hopperus seroient en chemin. S'il en fust quelque chose, l'on le sçauroit du coustel d'Italie et Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} en sçauroit quelque chose.

Auleungz murmurent que l'on traicte de paix en France, et que c'est pour ruer sur nous. Et ainsi le dict Mons^r d'Egmont, qui vient de là; mais je tiens pour impossible qu'ilz s'accordent, ou qu'ilz gardent aucun traicté. Les deux Ducqz d'Alençon et de Vendosme ne s'y fieront jamais.

Nous heusmes icy une venue mardi dernier que les chevaux légers se vindrent présenter le matin devant ceste ville, dont plusieurs heurent opi-

nion qu'il y avoit quelque intelligence par dedans. Incontinent toutes les bouticles se serrarent, et fut le peuple fort esmeu et en armes, que mena quelque artillerie légère aux murailles, et forces harcquebouzes à crocq et la munition de la ville¹. Les portes furent serrées, et les povres villaigeois venoient saulver leurs petitz meubles, et fut la fraieur plus grande que le dangier. Et les altérez véantz qu'il n'y avoit rien pour eulx, se retirarent sur le midi, et tiroient contre Louvain et se rendirent à l'endroit de Hougarde sans faire aulcung dommaige², car tout le monde se mectoit en armes contre eulx, et furent ceulx de la garnison de ceste ville estonnez de veoir les bourgeois si promptz et animez contre eulx. Le capitaine Julian feit bon office et deffendit aux siens d'eulx monstrier, offrant au magistrat de rendre les armes et tambourins de ses gens, avec leurs billetz, en la maison de la ville, ou au Broothuys. La nuict se feit un grand guect par les bourgeois qu'ont monstré mine, en ce qu'il n'y at heu mal, car les Espaignolz se sont depuis renduz plus traictables.

Les Estatz véant l'audace desdictz chevaux-légiers, furent d'advis de faire mille chevaux et 11^m harcquebousiers pour la seurté du payz et rompre tous altérez et amutinez³, mesmes attendu que ceulx à qui le Roy se devoit plus confier, estantz de sa nation, se monstroient plus rebelles, estant certain qu'ilz ont heu intelligence avec ceulx que voulurent icy mutiner le xj^e du mois passé, comme avoient aussi (faict) ceulx qu'estoient à Louvain, Lire et Malines, ainsi que me l'at confessé le mestre de camp Julian. Mais Roda at si bien joué son personnage avec Mons^r de Berlaymont et le Duc d'Ar-schot, que les desseing desdits Estatz at esté rompu, et que l'on at contre-

¹ On lit à ce sujet dans une lettre du Conseil d'État adressée au roi le 31 mars 1576 : « Lesdicts mutinez ont esté si deshontez téméraires que, au lieu d'obéir ou bien se tenir quoyement ou se retirer arrière, ilz sont venus en plain jour au villaige de Wavre vers ceste ville royalle, où nous sommes tous en ordre de bataille, par escadrons, dont le peuple de ceste ville commença fort de tumultuer, jusques à prendre les armes et mettre artillerie sur les murailles, si que peu s'en est fallu qui n'eut grant inconvéniement entre les habitants et quatre compagnies d'infanterie espagnole ». (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 482, 492; MENDOÇA, t. II, p. 79.)

² « Les chevaux légiers se sont appointé avec xx escuts par teste, et demandent Sanche Davila pour leur chief, saichantz les miracles qu'il scait faire. » Le même au même, le 31 mars. (*Ibid.*, f^o 67.)

³ Ces faits sont exposés dans les notules du Conseil d'État du 21 mars 1576. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 493, et RENON DE FRANCE, t. II, p. 9.)

mandé le bailliy de Brabant de ne faire aultres apprestes ¹, combien que lesdictz Estatz luy avoient donné charge de faire gens, ainsi qu'il avoit encommenché de faire, et les capitaines estoient désià choisiz; et pour mieulx endormir les gens, l'on fait le 22^e sortir Julian Romero pour, avec deux compagnies d'Espaignolz, poursuivre et battre lesdictz chevaulz-légiers altérez; mais si luy at heu peu de volonté, encores moindre l'ont heu ses gens. *Lupus non odit lupum*, et ne seroit le service du Roy que ses propres gens s'entrebattroient ².

Lorsque noz bourgeois furent sur les murailles, Mons^r de Berlaymont (qu'est plus hay que je n'heusse peult croire) s'y trouvant, demandoit quelle chose qu'il y avoit, et si l'on vouloit combattre Caresme; aucuns répondirent que c'estoit pour chasser les larrons de dehors et de dedans. Et depuis il répondict plus doulx.

Mons^r de Mannsfeld at accepté la capitainerie de ceste ville et l'estat de mareschal de camp, moiennant mil florins par mois. Il at perdu la femme de son filz, le conte Charles, qu'estoit fille du sieur de Brissacq, et qu'est morte d'enfant, dont ledit sieur de Mannsfeld est fort dolent, car l'enfant est aussi mort et *sic perit filio hereditas*.

L'on at affixé depuis peu de jours aux portes de nos seigneurs, et mesmes de Mons^r de Berlaymont, quelque pasquille, les exhortant à leur devoir, et qu'ilz heussent d'entendre à paix et remectre le payz en repos et au train ancien. Mais Berty ne croid qu'il se face, et dit que Roda gouverne et gouvernerat, se pliantz noz gens devant luy, et surtout Mons^r de Berlaymont qui at aussi gagné le Duc d'Arshot, *non quod aliquid ambiat*, comme il samble, mais qu'il ne se veult mectre en mauvaise grâce du Roy, espérant peult-estre aultant de part au gouvernement que nul aultre des seigneurs.

Les Hennuyers s'arment fort, et en ung besoing se trouveroient 30,000 hommes avec les armes au dos, *quod mihi parum probatur*; en Flandres et en Brabant se faict le semblable.

¹ Jacques de Glymes, fils de Guillaume et de Catherine de Cotreau, fut nommé grand-bailli du roman pays de Brabant le 23 janvier 1567, et commanda plus tard une partie des troupes des États de Brabant. (Voy. RENON DE FRANCE, t. II, p. 81.)

² « Le baron de Polwiller qu'at xv enseignes est icy venu et dit que l'on luy doit xii^e mil florins et qu'il ne partirat s'il n'est païé jusques à la dernière maille. Il y at encores par dessus xlv enseignes, par où l'on peut veoir comme nous en susmes. » Lettre de Morillon du 31 mars.

L'Empereur Charles, d'heureuse mémoire, ne trouvoit bon de guerroyer avec ses propres subjectz de son ancien patrimoine; bien estoient-ilz emploiez pour garder les frontières d'Artois et de Haynnault, et la Royne se servoit des Frisons, Gueldrois et de ceux d'Overyssele, mais les bendes d'ordonnance se faisoient de gentilzhommes appovriz par la guerre. Aussi n'at-on jamais permiz aux Hollandois de s'armer par mer; ilz le sont maintenant, et encores que se face une paix, l'on sera bien empesché pour les en retirer.

Aulcungz opinent que le Roy envoieat icy le Gouverneur de Milan¹, pour estre plus près pour se rendre bientost icy. Dieu le veuille bien inspirer!

Monseigneur Don Fernande² serat icy pour ce disner, et at couché à Haulx, estant icy mandé. Il at lessé Madame la Contesse, sa compaigne, vostre seur, fort malade et abattue d'eugne siebvre: j'espère que ce ne serat rien, car celles que viegnent au printemps ne sont dangereuses et purgent.

L'on at attendu le retour de Monsieur de Champaigney il y a huict jours, et l'on dict qu'il amena ung ambassadeur, et que son bagaige estoit desià à Calais.

J'ai oblié de dire que ledict pasquille impute aux évesques la guerre. Il y at des mauvais et dangereux espritz partout.

Je ne sçay si allant samedy à Malines j'auray la commodité d'escripre dimenche; ce que je diz affin que vostre Illustrissime Seigneurie en soit préadvertie.

¹ Zuniga, marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais.

² Don Fernand de Lannoy, comte de La Roche, beau-frère du cardinal de Granvelle. Voy. sa notice, t. I, p. 151.

X.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de Morillon, t. VIII, fol 64 et 65.)

Bruxelles, le 31 mars 1576.

Je ne veulz faillir d'advertir Vostre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie ce qu'est passé chéans mercquedi, craindant que le bruict en polroit venir plus grand pardelà que le faict ne le mérite; c'est que aiant, audict jour, disné Monseigneur Don Fernande avec aultre compaignie chez le Duc d'Arshot, que se tenoit près la fenestre, et dit que le maistre de camp Valdez¹ passoit là devant vers la porte de Cauberge²; ledict seigneur se souvenant des tortz que luy at faict ledict Valdez en Hollande, fust surprins d'une subite cholère, disant que s'il rencontroit ung si meschant homme, il ne se polroit abstenir de le traicter mal et bastonner; sur ce que ledict Seigneur Duc ne print grand regard, et dit en soubzriant qu'il ne seroit pas si mauvais. Sur ce que ledict Seigneur Don Fernande respondit *baste*³, et pregnant bien tost après congié dudict Duc, monta à cheval et vint par les bailles⁴, accompagné de MM^{rs} de Beaumont et d'Avrie⁵, que fut ung grand heur; car la cholère monta tellement audict seigneur, que sans avoir regard à ceulx qu'estoient promenantz ausdictes bailles, il dit hault et cler, que s'il pouvoit rencontrer le malheureux poltron de Valdez, il luy romperoit la teste et le despescheroit; protestant qu'il estoit serviteur à Sa Majesté, et à tous ceulx de la nation d'Espagne que désiroient son service, mais que ce meschant Valdez n'estoit tel; et entra ainsi chéans avec bien grande cholère, commandant à ses gens que incontinent ilz heussent de monter à cheval avec leurs

¹ Francisco Valdes. Voy. t. IV, p. 304.² Porte des fortifications de Bruxelles, sise près de l'abbaye de St-Jacques sur Koudenberg.³ *Baste*, suffit.⁴ Les bailles devant le palais ducal à Bruxelles.⁵ *Sic.* Peut-être faut-il lire d'Auxie.

pistolez, et qu'il vouloit aller trouver ce meschant poltron de Valdez, qu'il disoit estre ung traictre, et qui avoit escript contre luy au Roy et qu'il avoit les lettres en sa pochette. Mr Viron et moy fusmes bien estonnez de le veoir tant altéré. Et comme nous nous avançames pour rompre ceste cholère, il s'en facha mortellement, et plus encores contre ses gens, ausquelz je ditz pour le contenter qu'ilz feissent venir les chevaux; mais je ditz à son chambrier qu'il allit après Mr de Beaumont qu'estoit allé vers Mr de Lallaing, pour le faire venir et rappaiser ledict Seigneur Don Fernande, qui ne l'a fait longue. Et si tost qu'il fut arrivé, lors se monstrarent aucuns des gens dudict Seigneur Don Fernande à cheval pour le suivre, et luy vouloit monter sur le sien; mais ledict Seigneur de Lallaing luy dit qu'il ne le vouloit habandonner puis qu'il estoit son cousin, et qu'il avoit mandé son cheval, luy priant d'attendre ung peu. Mais ledict Seigneur Don Fernande impatient de ce que l'on le détenoit tant, se jecta en la rue et voulut partir; mais ledict Seigneur de Lallaing luy dit: « Mon cousin ne nous faictes pas ce tort et à vous mesmes, de nous mener contre ung qui at esté aultrefois comme l'on dit lacquay ». Et fait tant qu'il le rammena avec Mr de Beaumont en la maison, combien que ce fut avec bien grande difficulté, et voulut encores monter à cheval; mais Hester, le conseiller de Mr le Duc, le vint prier de la part de son maistre, qu'il ne se voulut soiller à battre ung tel, et qu'il print regard en quel trouble il mectroit le pays, au lieu qu'il estoit appellé pour donner conseil et bon advis. Le Seigneur Alexandre Gonsaga, estant informé du bruit qui couroit par toute la ville, vint aussi pour le rappaiser. Aussi y vint le Seigneur Hieronimo Roda, que fut avec luy bien trois quartz d'heure promenant au jardin; je voudroie qu'il n'y fut esté en telle conjuncture. Mr le Duc vint luy-mesme et rompit leurs divises. J'entendz que le Seigneur Don Fernande demanda audict Roda s'il estoit possible que le Roy se servit d'ung si meschant homme, qui avoit empesché la réduction de Leyde et conséquamment de toute l'Hollande. Ledict Rhoda le pria fort de se rappaiser, et ledict Seigneur Duc, que fut seul quelque temps avec luy, n'en partit qu'il ne luy promeict qu'il lesseroit Valdez pour tel qu'il estoit; que se trouva bien tost vers ledict Roda, et depuis promena par la grande rue tout à son aise avec don Bernardin de Mendoça et quelque aultres gentils-hommes et capitaines espagnolz. Toutefois nous feismes à croire audict Seigneur Don Fernande que l'on l'avoit veu sortir le mesme soir hors de la

ville: mais il ne s'en est point bougé, et s'est monstré tous les jours par les rues; et je loue Dieu que ledict Seigneur Don Fernande est revenu à soy, et qu'il at creud le bon conseil que lesdicts seigneurs luy ont donné; car il en heut peult venir du grand inconvenient: toute la noblesse se fut miz de son costet; et le vindrent veoir Mr de Ville¹, Mr de Noielle² et son frere, et plusieurs aultres; mais Barlaimont et les siens, encores qu'ilz soient voisins, n'y ont miz le pied, ny envoié que je saiche; touttefois je m'en suis soigneusement enquis. Il vad bien que ce tourbillon soit passé sans suite de plus grande tempeste, que ne convenoit maintenant, et ainsi l'entend bien pour le présent ledict Seigneur Don Fernande. Seulement craindz-je que, comme ceste nation est vindicative, l'on luy polroit supposer quatre ou cinq bliteres³ que n'auroient que perdre. Ce que me desplaît plus en cecy, est que la lettre sur laquelle il se fonde, est celle que Valdes avoit escript à Louis de Requesens, que Don Fernande m'at confessé qu'il l'avoit ouvert, et y trouvé de la villaquerie⁴ dedans et à son advantaige, se complaidant de Louis de Requesens⁵ qu'il l'at porté contre luy, que n'est rien de nouveau qu'ilz portent les leurs.

Madame la Contesse vostre seur se porte mieulx. Dieu merci!

Julian at voulu assermenter ses gens estant à l'abbaye de Parck, mais il n'en at trouvé que sept, et les chevaulx légers se sont appointéz avec 20 escus par teste, et demandent Sancho Davila pour chief, saichantz les miracles qu'il sçait faire.

Il y at lettres de la court d'Espagne du x^{me}, et de Bourges du xvii^e, que le Roy alloit à St-Laurent; que le courier que portoit la nouvelle du trespas de Son Excellence y estoit desià passé; de la venue de M. d'Havret (que se dit gouverneur d'Anvers et du chasteau) et de Hopperus *ne verbum quidem*. L'on prendrat aultres desseingz. Viglius dit que les Hollandois sont prestz de traicter paix, sans faire mention de la religion, s'en remectant au bon plaisir de Sa Majesté; mais non quant au parlement d'Espagne: *Quod urgent*.

¹ Georges de Lalaing, baron de Ville. Voy. sa notice, t. IV, p. 506.

² Georges de Montigny, Sr de Noyelles. Voy. sa notice, *ibid.*, p. 540.

³ *Bliteres*, gueux, mendiants, mauvais sujets.

⁴ *Villaquerie*, lâcheté, villainies.

⁵ Le signe 0+0 n'est pas traduit dans la clef; mais l'interprétation que nous lui donnons ici est exacte.

Le baron de Polviller, que at xv enseignes, est icy venu, et dit que l'on luy doibt xii^e mille florins, et qu'il n'en partirat s'il n'est paié jusque à la dernière maille; il y at encores pardessus ce xlv enseignes; par où l'on peut veoir comme nous en sumes.

Mansfeld at dit à Madame de Tholouse ¹ qu'il voudroit que Granvelle fut icy, et qu'il le penseroit avoir amy. Barlaimont at dit à aulcuns des Estatz qu'il attend le gouvernement, et que ce at esté chose traictée du vivant de Louis de Requesens : *Quod non credo neque expedit.*

L'on tient que les François s'appoincteront pour se faire quictes des estrangiers que nous menassent, et que Vayvoda seroit coroné Roy de Pologne, que seroit une mauvaise nouvelle.

Mr de Hierges demande d'estre déchargé d'Hollande, et l'on crainet que le peu que nous y reste se perdra de bref. Xirixée tient bon, et y perdrons temps. L'on dit qu'aurons bientost Mr de Champaigny. Dieu doint que ce soit avec son contentement!

XI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. III, fol 217 à 220.)

Bruxelles, les 7 et 8 avril 1576.

Monseigneur. Le courier qu'at esté envoié par les gens de feu Son Excellence, n'at fait mauvaise diligence, allant et retournant, puisqu'il est arrivé icy le v^o. Sa Majesté at esté adverti par le Roi de France deux jours devant que arriva le courier que portoit les nouvelles du trespas; et l'on tient icy pour fable qu'auroit voulu substituer Mons^r de Berlaymont ²,

¹ La femme de Jean de Marnix, S^r de Toulouse.

² L'acte par lequel le comte de Berlaymont étoit désigné pour remplacer le Grand-Commandeur après le décès de celui-ci, fut rédigé et non signé par lui. Cet acte est imprimé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 480.

dont il n'avoit pouvoir, et tient-on que c'est invention de Roda pour mectre division, et ne luy conviendrait comme dit Vostre Illustrissime Seigneurie. Toutte fois il s'y attend.

Ce seroit une belle chose si au Conseil d'Etat l'on se conduisit de sorte que le Roy peulst cognoistre qu'il at des bons subjectz et de qui il se peult fier, et qui désirent soubstenir son auctorité et la Religion. Mais nous sumes trop subjectz aux chûres¹, à honneurs et à envies, et je ne veoidz personne qui soit pour entreprendre et conduire la machine. Le Président Viglius n'en peult plus, et on le lesse en la maison. Ce que je tiens il sent plus qu'il ne faict de samblant. Il m'at demandé si Vostre Illustrissime Seigneurie ne prétendoit au gouvernement. Je luy ditz qu'elle estoit plus saige, et qu'il y auroit bien à faire de la tirer en telle charge; qu'elle se treuve fort bien là où elle est et honorée. Il ne dit plus rien. Mais ce matin, comme le sieur Don Alonzo de Vargas me rataindit entre cy et Malines, et qu'il me demanda nouvelles, pour avoir esté dehors x jours pour ses altérez, et mesmes si l'on ne parloit quel successeur auroit Son Excellence, je ditz que l'on parloit du Duc d'Albe. Il me répondit qu'il estoit trop vieulx et mal voulsu par deçà. Je ditz de son fils, le Grand-prieur²; il répliquat qu'il ne seroit estimé des princes voisins et mesmes des Allemandz, et dit vray. Il adjousta que Don Antonio de Tolède³ seroit plus à propos s'il n'estoit si goutteulx; après il parla de Vostre Illustrissime Seigneurie. Je répondiz que je croioie qu'elle aimoit mieulx se reposer que d'entreprendre ung si pénible faiz. Il passa outre sur Madame de Parme, son

¹ *Chûres*, flatteries.

² Frédéric de Tolède, duc d'Albe, dit Fadrique, qui figure dans les volumes précédents. La nomination de ce personnage au gouvernement des Pays Bas était devenue impossible. En ce moment il était poursuivi du chef de certaines actions dont Dennetières fait à Viglius le récit suivant dans une lettre datée de Madrid 14 avril 1573 : court sous main un bruit que de brief se doit rendre la sentence contre Don Frédéric de Toledo pour l'excès qu'il a faict en Court en matière d'amourettes, et qu'icelle seroit de lui faire couper la teste, se jugeant son faict pire que celui de don Gonçales Chacon, qui après avoir heu, pour ses intercesseurs le pape et tous les roys, princes et princesses de la chrestienté a obtenu, de grâce spéciale, la vie avec bannissement de tous les royaumes de S. M. et que six mois après avoir épousé sa maitresse, il en sortiroit, demeurans ses biens et son incommendo confisqué. Lediet Don Frédéric ne bouge du monastère de son ordre; ende synen vader en lost niet (na-je verstaect) seer gerust. Ons Heer God is wonderlich in syn werken. (*Documents historiques*, t. XIII, p. 85.)

³ Don Antonio de Tolède, grand-prieur de Castille. Voy. t. IV, p. 594.

filz et mari, ou sur l'ung des filz de l'Empereur. Je luy mis au devant le Gouverneur de Milan et le frère du deffunct. Il disoit qu'ilz n'estoient pour cela; mais que le Duc de Sesse¹ seroit plus à propos, s'il n'estoit si indisposé comme il est, pour estre homme de guerre. Aussi parlat-il du Duc de Savoie. Je ditz qu'il n'estoit créable qu'il habandonneroit si grand pays sien pour gouverner celluy d'aultruy; aussi ne pensé-je poinct que le Roy qui fut si soucq² de son gouvernement, le voudroit de rechief employer. Ledit Don Alonzo dit qu'il estimoit que nous aurions l'admirante de Castille ou le Duc de Vejar³, que sont deux grandz seigneurs; aussi parlat-il de Don Joan. Ce furent les discours que luy faisoit, et je luy ditz que nous avions beaucoup perdu à la mort de la Princesse de Portugal, qu'il affirmoit fut venue par deçà si elle heut vescu. Aussi feiz-je mention de la Royne Blanche⁴, ne fut que l'on dit qu'elle se remarie avec le Moscovite. Mons^r de St-Bavon m'at dit que le Sg^r Marcq Antonio Columna⁵ vad fort sur le tablier, selon ce que chascun en discourt selon sa fantasie. Dieu nous doint ce qu'est plus salutaire; mais ung Espagnol n'y ung homme de guerre ne seroient agréables, pour ce que l'on est bien soucq de l'ung et de l'autre. Et comme nous vinsmes devant les portes de ceste ville, nous les trouvames serrées par ceulx du guect, que dirent que ceulx du magistrat leur avoient deffendu de ne lesser entrer auleuns gens de guerre, qu'estoit pour la suite qu'avoit ledit sieur Alonzo. Mais à moy ilz me dirent que j'heusse à entrer avec mes gens; ce que je feiz pendant congié dudit sieur que n'estoit guères content, encores qu'il usast de modestie, comme feirent aussi les gardes, eulx excusantz avec le bonnet au poing sur ladicte deffense, et luy consentirent de lesser entrer ung de ses gens pour parler audit Magistrat et au Conte de Mansfeld, qu'est le capitaine de la ville. Ledit Don Alonzo venant par chemin me dit qu'il treuvoit mauvais que nos Seigneurs souffroient que le

¹ Gonzalve de Cordoue, duc de Sessa. Voy. t. IV, p. 565.

² Soucq, en avoir assez, satisfait.

³ Francis-Diego-Lopez de Zuniga y Sotomajor, duc de Bejar ou Vejar.

⁴ Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, roi de France. Voy. t. V, p. 542, et BEAURIEZ, *Élisabeth d'Autriche et son temps*. Paris, 1884; in-8°.

⁵ Marc-Antoine Colona, duc de Tagliocazzo et Paliana, commandant les troupes du pape pendant la bataille de Lépante en 1571, chevalier de la Toison, mort le 4 août 1585 (*Le mausolée de la Toison d'or*, p. 200).

peuple prinst partout armes, et qu'ilz auront bien à faire d'en répondre au Roy. Je luy ditz que Son Excellence l'avoit commandé; il me dit qu'il estoit vray, mais que ce avoit esté par cholère et que Mons^r de Lalaing en avoit plus faict que l'on ne luy avoit commandé, et trouvoit estrange que l'on commect la garde des portes aux bourgeois, que se faisoient par là yvroignes et oiseulx, et qu'il seroit mieulx leur lesser continuer la traficque. Il en dirat maintenant davantage, puis qu'ilz l'ont tenu dehors; ce que je pense bien il n'oblirait tost. Mais il doit considérer la doute que les villes ont d'eulx, qu'est cause qu'ilz font si grand guect, afin de non estre surprins et pillé, comme ilz heussent faict en ceste ville s'ilz heussent peu; et dient ouvertement pour ce que les bourgeois ont prins les armes contre eulx, qu'ils doibvent perdre corps et biens. Ad ce compte auroient-ilz beau jeu. Qu'ilz se gardent que ung jour la fouldre ne tombe sur eulx, que je crainedz leur estre plus près qu'ilz ne pensent. Touttefois ilz se doutent et sont plus retenuz que du passé. J'en rencontriz hier environ cent qui sont soubz la charge dudit sieur et sont allez à Asche, que fut cause que je luy recommandiz vostre monastère et censiers d'Affleghem. Il me dict qu'ilz passeroient outre vers Flandres et qu'ilz ne feroient fouldre. Aussi sont-ilz estez paiez et rappaisez, prouffictans tousiours par leurs mutineries.

Le capitaine Julian¹ les at poursuivi jusques par delà Tillemont, et en a abattu six ou sept et les at enfin rangé à la raison; ce que le chastellain d'Anvers² avoit refusé de faire, pour ce ne leur veult desplaire. Aussi avoient-ils crié de l'avoir pour chief, parlantz mal des autres et mesme dudit Vargas, qui encoires qu'il soit de peu de paroles; me parla du mal que fait feu l'Empereur par l'intérim; qu'est le langaige du Duc d'Albe et du Commendador, pour ruer sur les coffres de Vostre Illustrissime Seigneurie et de feu son bon seigneur et père: veuillantz maintenir que ledict intérim auroit donné audace à ces pays et à ceulx d'Anvers. Je ditz que l'intérim n'avoit jamais heu lieu hors de l'Empire, et que en ce temps là mesmes, Sa Majesté avoit renouvelé les

¹ Julien Romero. Voy. t. IV, pp. 5, 494; *Mémoires de Del Rio*, t. I, p. 79.

² Sancho Davila, souvent cité dans le tome V, s'était prononcé en faveur des Espagnols mutinés. Voy. la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 313, et les *Mémoires de Champagney*, p. 85.

édictz et placardz sur le fait de la Religion, les faisant plus rigoureux que auparavant; et certes si l'on l'osoit dire, elle estoit en meilleur estat qu'elle n'at esté depuis douze ans ençà, n'y aiant l'Espagne rien emendé, mais plustost empiré de beaucoup. Et si elle y pense procéder par force, elle gasterat encores davantage, et nous perdrat devant longtemps. Aussi blasmoit ledict Alonzo de Vargas que l'Empereur avoit permis que nostre noblesse s'estoit allié en Allemaigne. Je ditz que les Allemandz, qu'avoient donné leurs filles, avoient approuvé nostre Religion. puis qu'ilz sçavoient qu'elles debvroient vivre catholicquement par deçà. Puisque l'on ose suggiller¹ les faitz d'ung si grand monarche, et qui at plus traveillé pour la Religion que prince que soit esté depuis Charles-le-Magne, ce ne doit estre grand merveille si l'on picque ses ministres après leur mort. que ne se peulvent deffendre. Ces jongleries ont tenu souvent Roda et Del Rio, et que Vostre Illustrissime Seigneurie soit esté cause du mal pour le mescontentement que les seigneurs avoient d'elle, que n'at pas esté contre elle, mais contre le Roy; car il y at XII ans que vous en estes dehors et IX que l'Espagne gouverne, et je ne veoz en quoy elle ayt non seulement mieulx, mais bien fait, sinon pour s'enrichir, dont elle tient le chemin. Et quant ores le Roy auroit XII Indes, ne seroit assez pour eulx, et ne demandent sinon occasion et moien de piller villes, comme je tiens qu'il fut advenu de ceste, si en cas que le Commendador heut survescu, duquel il se descouvre journelement davantage combien qu'il estoit ennemi et pernicieux du pays, et des mauvais desseings qu'il avoit sur main, estant peu regretté.

Ad ce qu'il se dit par icy, et de ce que j'ay entendu aulcunement de Mons^r de Champaigney mesme, comme il parle fort sobrement de son fait, le Conseil d'Etat at bien grand contentement de son besoingné en Angleterre, que en somme est tel, que y aiant trouvé à son arrivée peu de recueil et les affaires en très mauvais estat, pour ce que la Royne et son Conseil avoient résolu non seulement la protection d'Hollande et Zeelande, mais aussi l'occupation perpétuelle pour la corone, il a tellement exploicté et redressé ceste négociation avec prudence et modestie, que ladicte Dame se déportant de ladicte résolution, offre de moienner la paix, conservant

¹ *Sugiller*, blâmer.

l'auctorité de Sa Majesté et le point de la Religion entier et remiz à la volonté de sa dicte Majesté¹. Et je tiens qu'il procède de là que les Hollandois et Zeelandois se démontrent prestz de traicter de paix sans toucher au point de la religion, saichantz peult-estre la détermination de ladite Royne; mais ilz persistent que les Espaignolz debvroient sortir. Ledict Sr at esté fort encaressé sur la fin, et de la Royne et de la noblesse, et heu beaux présens; et j'entendz qu'elle at escript au Roy, se louant fort de la sorte qu'il at traicté avec elle, que at esté de milleure grâce que ne faisoit Don Guerraut², ny le Commendador, que j'entendz avoit escript une lettre à ladicte Dame peu pertinente, que l'on dit n'estre si aliénée de la catholicque religion³, ny subjecte à ses plaisirs comme aucuns ont faict à croire. Enfin ledict Conseil d'Etat⁴, oy le rapport que leur at faict ledict Sr. ont escript à Sa Majesté d'ung accord, qu'ilz treuvent fort bon qu'elle se serve de la bonne volonté. et offres de ladicte Royne, luy suppliant de se résoudre tost. Et ont despesché Baptiste Dubois⁵, filz de feu Adrien de la Chambre, qu'est parti le 3 et at promiz faire diligence. Il at espousé une parente de Monsieur de Berlaymont, qu'est du mesme nom et des armes. Je prie Dieu d'inspirer Sa Majesté de se servir d'ung si prompt moien, sans pourfier dadvantaige de vouloir rompre l'andoil du genoux. Mais ceulx que sçavent quelque chose et cognoissent le Conseil d'Espagne, craignent fort qu'il ne nous gaste le menestrede⁶ ou par respondre tard ou peu à propos; et cependant les hérésies croistront tant que ces guerres dureront, et nous en véons désià les indices, comme je le diray aillieurs en celle de *variorum*⁷.

¹ L'éloge que Morillon fait de Champagney et de ses succès diplomatiques en Angleterre est exagéré; Champagney n'obtint rien, si ce n'est des assurances très peu précisées. Elisabeth favorisa constamment les insurgés. Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 839, et *Mémoires de Champagney*, p. XLIV.

² Don Guéreau d'Espès, ambassadeur du roi d'Espagne en Angleterre sous le gouvernement du duc d'Albe. Voy. t. IV, pp. 77, 646, 660, 708, et *RENON DE FRANCE*, t. I, p. 379.

³ « Quant à la religion, disait Elisabeth à Champagney, jamais elle n'en mettroit chose aucune en avant. » (*Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 839.)

⁴ Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 47.

⁵ Baptiste Du Bois, aide de chambre du roi, devait emporter les lettres adressées par le Conseil d'État à ce monarque les 10 et 30 mars 1576. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 34.)

⁶ *Menestrede*, métier.

⁷ Dans cette lettre *variorum*, c'est-à-dire non politique, portant la même date (*ibid.*, 221), Morillon

Don Fernande partit le 4, comme fait Monsieur de Reulx ¹ vers Flandres, pour garder leurs gouvernementz, car les François, ou leurs gens cassez approchent noz frontières, que polroit servir pour faire prendre au Roy et à l'Espagne milleure et plus courthe résolution. Cependant le prince d'Orenge se fait fort de batteaux et en arme bien 200, et délibère rompre la chaisne qu'est mise devant Zirickzée, ou les dicques. Nous xvii batteaux de guerre que se sont apprestez à Dunkerke sont arrivé à Brouswerhaven, et ont ammené avec eulx ung batteau, où il y avoit cent Anglois dedans avec leur capitaine.

Il at tenu à peu que Sancho Davila ne soit esté noié à Saftinghen, pour avoir fait voile vers Duvelande contre vent et marée, selon le naturel de ces gens que ne croient aucun conseil. Il sera bien mal content de la mer que l'at tant moillé.

Les Espaignolz qu'estoient icy en garnison sont partiz bien envis, et pour charger les bourgeois ilz ont fait bruict qu'il y avoit de grandes menées contre eulx, dont Mr de Mansfeld, aiant à leur requeste fait information, at treuvé que c'estoient mensonges. Touttefois cela serat creud en Espagne comme Evangille.

Je croyd bien que le deffunct ² désiroit sortir d'icy. J'ay renvoié piécà à Vostre Illustrissime Seigneurie la lettre qu'elle luy escripvoit, et je la mercie bien humblement de ce qu'elle m'at donné licence par sa dernière pour l'ouvrir. Mais elle est venue trop tard. Si Vostre Illustrissime Seigneurie la me renvoie, je la remectray avec les aultres papiers que m'avez commandé mectre à part entre vous chartres.

La seurté du chemin n'a différé la venue de Mrs d'Havret et Hopperus; mais bien le peu d'envie que l'on at de pourveoir à noz affaires. L'on at gagné aultre dilation par le trespas du Commendador. Dieu doint qu'il ayt tost

parle entre autres « des anabaptistes et adamites de Bruxelles qui commectent des luxures détestables » et des incestes fort exécrables, de sorte qu'il ne se faut esbahir si Dieu nous envoie ses fléaux. » Grâce aux indulgences du Jubilé, « beaucoup d'âmes se trouvent déliés des chaines du diable que » s'est apparu visiblement et à la veue de deux confesseurs qui ont recouvert les papiers contenant » la signature que ces pauvres gens avoient fait de leur obéissance, escriptes de leur main et sang. » Ceux qui me l'ont dit sont *omni exceptione majores et viri singulariter docti et pii.* »

¹ Jean de Croy, comte de Rœulx. Voy. t. I, p. 255.

² Feu le Grand-Commandeur.

³ C'est-à-dire Requesens.

tel successeur que nous est nécessaire, et que l'on se serve du moien qu'offre la Royne d'Angleterre; mais bien difficillement me polroie-je mectre d'espérer l'ung ou l'aultre pour les expériences que me donnent dix ans que l'on nous at lessé en la racque, et je craincz que le sieur Don Joan de Cardona ¹ ne sera tost despesché en ce pour quoy il vad par delà, selon que le Conseil d'Espagne samble faire profession de traicter à rebours, pourvéantz si tard et si mal ad ce que convient au service du publicq.

C'est ung grand bien que ce de Gennes s'adapte si bien. L'on ne le doit à l'Espagne, mais à Vostre Illustrissime Seigneurie que l'at guidé. L'on parle fort de la paix de France; mais il n'y at encores rien d'assuré; trop bien qu'ilz licentient partie de leurs gens que approchent la frontière; et nous Estatz font ce qu'ilz peulvent pour peu à peu casser les estrangiers, auxquelz on donne argent fil à fil, affin qu'ilz n'ayent occasion d'eulx mutiner dadvantaige. Ce que polrat hoster aux François l'envie de nous courir sus, combien que s'ilz en monstroient le samblant, cela ne polroit que venir pour plus tost faire résouldre le Conseil d'Espagne.

Dieu veuille que le Turcq ne viegne ceste année; encoires aurons-nous assez de maulx. L'on ne dict rien de l'Empereur. Je crainedz que sa tardance le rendrat soulz de Poloigne, car il n'at point le moien de soy et peu de chose ne le peult aider.

Nous avons encores ce jourd'huy fait une fort dévotte procession générale avec le Saint Sacrement, en ceste ville, et le mesmes s'est fait aux aultres de vostre diochèse; car l'on n'en polrat faire aultres jusques à Pasques closes.

Le secrétaire Aguillon ² est passé xv jours en Anvers et nous empesche peu. Monsieur de Champaigney est chéans et veult partir devers Anvers; car n'estant icy employé, il serat là plus propre que icy.

Roda at escript des lettres fort piccantes à Mons^r de Champaigney, sur ce qu'il avoit meslé ses plainctes particulières aux lettres d'Estat; ce que luy avoit fait affin que l'on véist l'ung et l'aultre; mais c'estoit du vivant du Commendador-Maior. Et Mons^r de Champaigney luy at fait une bien aigre response depuis qu'il at scéu le trespas. Je ne pense point que Vostre

¹ Don Juan de Cardona, vice-roi de Navarre.

² Pedro Aguilon, commis et secrétaire au Conseil des finances.

III^{me} Sg^{rie} trouveroit bonne l'ungne ou l'autre lettre, et moins que l'on meslast le Prince avec le publicq. Je la supplie pour le secret.

Je communiqueray vostre lettre à Mons^r de Bave, estant seulement hier de retour.

Il me desplaict que mes paquetz tardent tant à arriver pardelà. Je les feray plus petit, et est mieulx que les livres voysent plus tard que qu'ilz empeschent l'adresse.

Ce m'est plaisir que les procures de Don Fernande soient arrivez. Dieu doit qu'il en consuive le fruit qu'il attend, quictant xvij mil escuz comme il m'at dict pour ix mille; car s'il ne les receoit de son vivant, il n'en aurt jamais rien.

Je respondray à la lettre de Vostre III^{me} Sg^{rie} du x^e du mois passé. qu'at grande raison de dire que d'avoir remiz les causes que se traictoient au Conseil des troubles, y tenant les justices ordinaires ne pacifieroient le pays; car, ce nonobstant ceulx des troubles, troublent encoires et font beaucoup d'injustices.

Il ne fault attendre aultre chose de France, tant que Jésabel y aurt part. J'avoie déjà entendu que Birago, pour rendre sa retraicte plus honorable, prétendoit au chapeau. Si *Bisuntinus*¹ vad en Espagne, il ne voudrat faillir de demander recommandation de Sa Majesté. Je voudroie que pour la mesme considération que Vostre III^{me} Sg^{rie} at tousjours tenu, que *Leodiansis*² le fut pour honorer la dignité, qu'est icy trop rare.

C'est grande chose que l'argent perdu au port de Villafrancque se soit trouvé à douze mil escuz près, qu'est peu au regard du principal. Si le sieur Jo. Ant. Doria pacifie bien ce de Gennes, il en sera de mieulx venu en Espagne.

Dieu doit au seigneur Jacomo Boncompaigno bon rencontre. Ad ce que j'entendz Vostre III^{me} Sg^{rie} n'at fait peu pour luy.

Depuis ceste escripte, j'ay entendu de bon lieu que le Conseil d'Estat at escript au Roy, et représenté l'estat du pays fort particulièrement, et qu'ilz ont tous signé la lettre par laquelle ilz luy supplient se déterminer sur ce.

¹ Claude de la Baume, archevêque de Besançon. Voy., au sujet de sa mission en Espagne, le tome V, p. 605.

² Gérard de Groesbeek, évêque de Liège.

du gouvernement d'ung personnaige convenable, selon les humeurs du pays, et non y commectre par provision qui que ce soit; aultrement qu'il mecrat le tout en dangier, parce que les Estatz ne l'obéiroient, et moins lesdits Conseilx d'Estat, que se retireroient chascun en sa maison, abandonnant le tout¹. Dieu doint que ceste façon d'escripre soit bien prinse pardelà, et qu'elle n'ayt donné hardiesse à Mons^r de Champaigney de se trop eslargir, qui at escript, ad ce que j'entendz, particulièrement à Sa Majesté et bien clèrement et ouvertement, dont je seray en peine jusques aions response, que ne tarderat guerres après Pasques, si elle doit estre bonne.

Les seigneurs gouverneurs ont faict vive remonstrance au Conseil d'Estat que les XII^e chevaux-légiers coustent tous les ans cent mille florins dadvantaige que ne faisoient les III^m II^e chevaux des bendes d'ordonnances, que ne faisoient les foulles et mangeries que font ceulx-cy; et que le Roy at en solde plus de LX^m testes tant de pied que de cheval, et que la moitié souffiroit. Le Prince d'Orengé s'est fort bien deffendu avec 4,000, et cecy faict croire à plusieurs que l'intention de l'Espagne soit de consumer ce pays par superflue solde pour le subjurer; mais si cela vient une fois à la cognoissance des Estatz et du peuple, ce sera pour le désespérer. L'on at parlé de quelque emprinse sur Amsterdam, mais les ennemiz ne sont jamais approchez d'une lieue, et il y at plus de dangier que s'attédiantz de si longue guerre, ilz se rendent eulx-mesmes, que l'on les puist prendre par force.

Je ne veulx pour maintenant attédier Vostre Ill^{me} Sg^{rie} dadvantaige, car Mons^r de Champaigney m'a dict qu'il luy veult escripre, ce qu'il peult faire beaulcop miculx que moy, *tanquam testis oculatus*. A tant, etc.

(Excuses de Morillon sur les fautes qu'il a pu commettre en écrivant, fautes qu'il attribue à son âge déjà avancé; il atteignoit le lendemain sa cinquante neuvième année.)

¹ Cette lettre, datée du 31 mars, est publiée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 8 et suiv. A propos du nouveau gouverneur général, le Conseil dit: « Supplions V. M. qu'elle soit servie pourveoir promptement d'un bon gouverneur ou gouvernante à ce país, et de telle qualité que du temps passé, qui soit du sang des anciens princes de pardeçà. »

XII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. III, fol. 229, 230.)

Bruxelles, le 16 avril 1576.

Le x^e du présent sont arrivez trois couriers d'Espagne avec lettres du Roy, lequel conferme le gouvernement de ce pays au Conseil d'Estat ensamble, pendant que Sa Majesté pourvera iceulx d'ung prince de son sang ¹, et sont venu lettres particulières à chascun dudit Conseil, et les provisions pour Mons^r de Rassenghien, tant pour estre dudit Conseil que des finances, et du président du privé Conseil. Sadite Majesté at aussi pourveu de trois centz et tant de mil escuz. Elle ordonne expressément que l'on entremecte le secrétaire Aguillon.

Les gouverneurs des provinces ont aussi heu lettres du Roy comme ont heu les consaulx et Estatz ². Le filz du feu commandeur ha heu la comiende ³ de son père, et le marquis de los Veles, son beau-filz, est faict du Conseil d'Estat. Mons^r de Havret promet tousiours les grandes provisions; aussi faict Mons^r Hopperus, mais de la venue de l'ung et de l'aultre en est comme auparavant. Bien dient aucuns qu'il at esté retardé pour ce que Sa Majesté at esté mal, tant de son estomac que des gouttes, ce que at peult-estre causé icy le bruyet qu'il fust décédé, dont Dieu nous garde. Ad ce que je puis entendre, elle ne doibt avoir gousté ce que Roda luy avoit escript de Mons^r de Berlaymont, que touttefois at encoires espoir et complaist fort audit Roda; aussi faict le Conte de Mansfeld, que s'ingère au Conseil d'Estat. Il est pour le présent bien malade. L'ung et l'aultre demande mercèdes. Ceulx dudit Conseil ont permis audit Roda disposer desdits 300^m escuz,

¹ Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 5 et suiv.

² La lettre adressée par le roi aux États de Hainaut, le 24 mars 1576, est analysée dans Lacroix, *Inventaire des Archives des États*, p. 121. Le texte de la lettre aux différents États est publié dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. I, p. 552.

³ *Comiende*, de l'espagnol *encomienda*, charge, commission, commanderie.

dont plusieurs sont esbahiz. Aulcuns ont noté que depuis la venue desdits couriers l'on l'at veu plus morne et pensif; mais il est assez cauteleux pour affiner les aultres. Le Duc d'Arschot se retire quoy que l'on luy at sceu dire; ses légèretes sont grandes; aussi sont celles de Assonleville, qui tient pour certain que Madame de Parme retourne et que le Conte de Mansfeld conduirat les armes.

Sa Majesté escript audit Conseil d'Etat de suivre les instructions qu'avoit Son Excellence, et s'il soit besoing les amplifier qu'ilz le mandent; aussi escript-il que l'on advise sur les moiens de la paix, selon le pourject qu'il en at envoyé par ordonnance à Son Excellence; mais comme ledit Conseil n'at jamais veu l'ung ny l'aultre, et que le sieur Roda faict samblant de non les avoir, l'on envoie cejourdhuy ung courrier exprès à Sa Majesté, afin que son bon plaisir soit d'envoyer les duplicatas.

L'agent qu'est venu d'Angleterre propose abstinence d'armes, et que l'on rattache la négociation de Breda ¹. La Royne at faict paier comptant tous les François qu'estoient en Hollande et Zeelande de tout ce que leur estoit deubt, et les en at faict sortir sans que aulcun y soit demoré.

Il n'y at quasi jour qu'ilz n'arrivent de noz Espaignolz à Calais, telle fois dix, telle fois trente, et le Gouverneur, Mr de Gourdan ², les faict fort bien accommoder pour leur passaige en Espagne.

L'on tient que Zirickzee est revictaillée, encores que Mondragon ³ par toutes lettres se faict fort de la prendre, et l'on envoie ung ingénieur pour reconnoistre le lieu et veoir s'il serat faisable, afin que l'on ne soit abusé dudit Mondragon plus longtemps.

Les gens de guerre de France, qu'estoient sur la frontière et bravissoient contre Abbeville, sont estez fort bien frottez par les gentilzhommes et paysantz de ce quartier là, et sont remandez vers Paris, où les ennemiz faisoient samblant vouloir venir, et ne sont sans paour les Parisiens et catholicques.

Nous paysantz se sont tant armez, que l'on ne trouve plus harcquebouses

¹ Guillaume Davidson avait été envoyé à Bruxelles. (RENON DE FRANCE, t. II, p. 14.) Cct agent fut reçu par le Conseil le 11 avril 1576 (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 506), et le 15 suivant ce corps en rendit compte au roi. (*Ibid.*, p. 72.)

² Gourdon ou Gordon, gouverneur de Calais. Voy. *Mémoires de Perrenot*, p. 542.

³ La correspondance de Mondragon au sujet du siège de Zierikzee est imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 545 et suiv.

ni hallebardes pour argent : il ne leur fault qu'ung fol pour s'en faire chief et nous tous perdre.

Nous Seigneurs sont après pour licentier les Allemandz et chevaulx légiers, et vouldroient devant remectre sus les bandes d'ordonnance, affin de n'estre après surprins; mais ilz ont peu de moiens. Ceulx de Flandres avoient advanché quelques deniers pour décharger les villes d'Alost et de Ninove des Allemandz; mais M. de Berlaymont y at miz les griffes dessus pour son filz, dont lesdits Estatz sont mal contentz; car lesdits Allemandz font des grandes foulles, et encores plus à Valenchiennes et à St-Amand. Ilz ont chassé l'abbé de Ninove hors de son monastère; mais le baron de Polviller aiant entendu que ceulx de Termonde avoient logié ses gens et chevaulx en vostre maison ' audit lieu, les at fait deslogier de là sans en estre requis de quelc'ung des vostres; ce que mérite de le mercier par lettres, puisqu'il monstre tel respect. *et motu proprio*.

L'Empereur at accepté l'élection de Poloigne, et fort bien traicté les ambassadeurs. Il at par trois fois fait à Vienne décharger 250 pièces d'artillerie, et doibt venir tenir la diète à Reghemspurch et y lesser le Roy des Romains pour luy passer outre en Poloigne, où les principaulx Estatz l'ont esleu comme en la Lithuanie, et journellement le vieignent recognoistre les principaulx de ceulx qu'avoient esté pour le Vayvode.

Mons^r de Champaigne at cejourd'huy fort bien traicté l'agent d'Angleterre et y furent MM^{rs} le Duc d'Arshot, Conte de Berlaymont, d'Everstein, Mons^r de Rassenghien, le nouveau Président, trésorier Schetz, chancelier de Brabant ², que changea de bonnet avec le conte d'Everstein, son beaul-filz qui s'en faschoit et des folies qu'il disoit, Alexandre Gonzaga, prévost Fonch, de Bave, de sorte qu'ilz furent xvj ou xviii.

Nous sollicitons ce que vous est deubt, mais avec peu d'effect et espoir, car les finances sont trop basses et l'argent mal recouvrable.

J'espère que désjà les affaires de Gennes seront appaisez, ad ce quoy les troubles de France ont aidé de beaucoup. Dieu nous veuille garder contre les invasions du Turcq, et faire mercy au gentil esclave qu'at fait voler les tonneaux de pouldre.

¹ C'est-à-dire la maison servant de refuge de l'abbaye d'Afflighem, à Termonde.

² Jean Scheyfve, dont la notice est publiée t. I, p. 297. Les excentricités de ce magistrat sont racontées par Morillon au tome V. D'Assonleville était le gendre de Scheyfve.

Le nepveu de l'abbé de Vlierbecke que l'at ramené icy, afferme que Vander Aa ¹, que surprint Malines l'an LXXIJ avec les aultres banniz, at miz sur moy à ses fraitz des vrybuters pour me prendre vif ou mort, et qu'il at despendu plus de cent escuz en espions qu'il at icy tenu pour m'espier quant je vouldroie sortir de la ville, et qu'ilz sont estez une fois entre cy et Affleghem pour me trousser. Mais Dieu m'at gardé jusques ores, et les jours deviegnent longz. J'espère qu'il me gardera encoires, luy suppliant de donner à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, etc.

XIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. III, fol. 251.)

Bruxelles, le 21 avril 1576.

Monseigneur. J'envoie à Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie} les lettres que m'ont escript ceulx du Conseil d'Estat ensuite de celles que Sa Majesté escripvoit à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} et à moy en son absence. Mardi prochain se feront processions générales par tout vostre diocèse. J'ay joint les lettres de Mons^r l'abbé Sagante ², que j'ay trouvé ung peu estranges; mais il parle selon l'oppinion que l'on at là conceu généralement contre ce povre pays, de laquelle l'on s'y désimprimera tard; si ne croid-je qu'il y ayt là milleurs ny en plus grand nombre subjectz. Je ne dictz point que l'on ne se soit icy, il y aura tantost dix ans, merveilleusement oblié et mal porté, mais les principaulx aucteurs l'ont fort bien paiez. Ce pendant nos sumes tenuz en Espagne pour rebelles et hérétiques.

Le xvj^e arriva ung courier avec duplicates, et at apporté quelque plus

¹ Philippe Vander Aa, ancien commune-maitre et échevin de Malines. Voy. sa notice, t. I, p. 114.

² L'abbé Saganta, secrétaire du roi.

ample résolution pour Angleterre, qu'est venu bien en temps. Les despèches furent ouvertz chez Mons^r de Saint-Bavon

Mons^r de Champaigney se contente peu de ce que se faict au Conseil d'Etat, et dit que pour ung qu'estoit au gouvernement, il s'en treuve huict, le Duc d'Arshot, le Conte de Berlaymont, Mons^r de Rassenghien, Mons^r le Président Sasbout, Roda, Assonleville et le Conte de Mansfeld, qui s'ingère; et Roda leur sera tous trop fin, combien que l'on dit que le Roy ne s'en contente, et qu'il ne luy at donné que 600 ducats de pension sur Tarragona, dont il n'est content. Mais il at occasion pour se mectre en grâce et crédit, estantz les nostres trop molles et négligentz, ainsi qu'ilz sont à trouver les instructions du Commendador-Maior, combien que le Roy ayt offert les amplier. Elles sont, avec le surplus des papiers du Commendador-Maior, par Roda envoie à Sancho Davila en la citadelle d'Anvers, et l'on n'est après pour recouvrer ladicte pièce¹. L'on parle et escript si diversement des emprinses sur Zirickzee, que l'on ne sçait lequel croire. Il y at heu quelques rencontres ces jours passez, où sont demorez gens de deux costelz, et l'on parle de l'admiral Loys Boisot² qu'il y seroit demoré, que seroit petite perdte et regret à tous les siens. Si Sancho Davila heust creud bon conseil, nous heussions heu moingz de perdte, encoires que, grâces à Dieu, elle ne soit esté fort grande. Nous y avons lessé deux galères, et ung batteau de guerre principal de Dunckerke qu'at esté bruslé, et le bourgmestre de Middelbourgh³, vice-amiral soubz ledit Davila, at heu peine de se sauver. Il se plainet fort d'estre si peu creud; car se trouvant hors de son bien, il voudroit faire une courtte guerre; mais cela ne veuillent ceulx qui prétendent s'enrichir par icelle. Ledict bourgmestre dit que l'on achepveroit bien en cinq jours les apprestes que tiègnent les Espaignolz empeschez plus de XL jours; que quant ilz viègnent aux entremises, qu'ilz sont quasi nudz, et que ung mois après ilz sont habillez de velour, si bien sont-ilz paieez, et luy n'at encoires receu ung denier de son traictement.

L'on dit que lesdits de Zirickzee parlementent pour se rendre, et qu'ilz

¹ Les papiers du Grand-Commandeur y furent brûlés par Roda le 5 juillet 1576. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 229.)

² Louis Boisot périt en effet pendant le siège de Zierikzée. Voy. MENDOÇA, t. II, p. 575.

³ Adrien-Jacob, fils de Georges, ancien bourgmestre de Middelbourg, Voy. t. V p. 592.

n'ont vivres pour tout le mois. Dieu doint qu'il soit ainsi! Du moins verroit Sa Majesté qu'il n'y at faulte de conduite et de bons cueurs pardeçà, encoires que Son Excellence soit décédée, auquel plusieurs pensent que Madame de Lorraine succéderat. S'il advenoit quelque chose de prospère en Zelande, Dieu doint que cela ne mette le conseil d'Espaigne en nouveaux desseingz et le Roy aussi.

Roda et les capitaines espaignolz sont fort après pour désarmer ceulx du pays, et à ceste fin procurent-ils que l'on retire à Ath et en Enghien les Allemandz que sont à Valenchiennes, où ilz font des grandz dominaiges et à vostre maison de St-Amand. Ad ce compte l'on en seroit délivré; mais ilz nous seront icy fort voisins.

L'on at fort la dent sur Mons^r de Lallaing, pour ce qu'il at faict prendre les armes aux Hennuyers, et mesmes de la chastellenie dudit Ath et bailiaige d'Enghien, dont at esté mandé icy le bailly pour dire avec auctorité de qui il avoit commandé aux subjectz de la terre d'eulx pourveoir d'armes; et il at dit que c'estoit par charge dudit Seigneur, auquel les Espaignolz veulent grand mal, disant qu'il en at plus faict que Son Excellence ne luy avoit commandé, et il dit qu'il en at lettres.

Ceulx de Flandres ont accordé pour leur quote aux deux millions 450 mille florins, et pour licentier les Allemandz 400^m, aiant ceulx des finances prins à leur charge de casser ceulx que sont plus difficiles, que je tiens seront le Conte Hannibal que Son Excellence avoit faict venir pour se confier de luy, et affin que luy tint la ville d'Anvers, si elle se retiroit au chasteau, les barons de Fronsperch et Polviller. L'on seroit fort heureux si l'on en estoit quiete et des chevaux-légiers, mectant sus les bendes des ordonnances que ne coustent ja tant et ne font si grande foule.

L'on dit que l'Empereur at accepté le Royaulme de Poloigne et faict le serment, et journallement se viègent rendre à luy ceulx qu'avoient adhéré au Wayvode. Le Bassa de Bude menasse, mais le Moscovite reprend la querele pour Sa Majesté que doibt aller vers là.

Le Président Viglius at escript à Hopperus affin qu'il préviègne le Roy affin que l'on ne luy donne tost chief, et que ce ne soit sans l'ouyr, et avoir son advis qu'il donnerat au plus tard qu'il polrat, aiant dit à Assonleville que vouloit que l'on procédast à la nomination d'aucuns, qu'il ne se falloit tant haster, et que l'on viendroit tout à temps lorsque l'on seroit requis

d'avis, que sont propoz tendantz à son but qu'est de dilaier, craignant que l'on touche à sa bourse.

Pour ce que les marchantz ont envoie leur valise ce matin l'on m'envoie haster de la poste, que serat cause que je ne m'eslargiray ceste fois dadvantage en ce de *variorum*, que je réserveray pour le prochain despesche; et quant à *publicorum*, j'ay dict ce que j'en seay pour maintenant.

Ceux des troubles envoient tous les procès aux Consaulx provinciaulx; mais il n'y at encoires nouvelles qu'ilz soient licentiez pourtant ¹.

XIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 257 258.)

Bruxelles, le 30 avril 1576.

Monseigneur. Il n'y at point grande chose quant aux affaires publiques, estant icy le tout fort quoy et fort paisible, pourveu que il puist demorer ainsi, saulf que les Allemandz se rendent intolerables, s'estantz de rechief mutinez à Deventer, et l'on crainct que ne le seachant endurer les bourgeois, il y aurat de l'effusion de sang d'ung coustel et d'aulture entre eulx. Ilz font aussi le piz qu'ilz peulvent à Valenchiennes et aux abbayes prouchaines, sans que Saint-Amand en soit exempt. J'ay envoie à Mons^r de Champaigney, que s'est retiré à Canticrode depuis avoir achepvé

¹ Dès le 2 avril 1576, le Conseil d'État insistait auprès du roi sur la nécessité de dissoudre le Conseil des troubles. Il renouvela encore sa demande le 8 mai suivant. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 27, 128.) Enfin, par lettres patentes publiées au nom du roi, le 2 mai 1576, le Conseil fut dissous. Mais par suite de certains tiraillements au Conseil d'État, la mise à exécution de ces lettres patentes fut différée. Le Conseil des troubles fut requis de se séparer seulement le 14 juin 1576. Voy. DIEGERICK, *Inventaire des archives d'Ypres*, t. II, p. 252; *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, de 1861, t. IX, p. 253.

ses pardons à Malines, vostre lettre pour le coronel et Baron de Frontzbergh, affin qu'il nous obtienne lettrez pour faire cesser ceste exaction que porte chascun mois xij escuz pour vostre part. L'on les auroit voulu retirer à Enghien; mais ilz n'en veulent bouger s'ilz ne sont entièrement paieez. Ceulx que sont à Nivelles voulurent saccager la ville la propre veille de Pasques ¹, estantz yvres, et ainsi sumez nous conduictz et gouvernez des bestes. Les Estatz en général, et mesmes ceulx de Flandres, insistent que l'on en licentie une partie et ont à ceste fin accordé quelques deniers.

Viron poursuyt Mons^r de Berlaymont à fin que soiez payé, suivant vostre assignation, sur l'aide faicte par ceulx de Flandres; mais j'en attendz peu, car les Estatz supparlent que ce qu'ilz donnent soit employé pour décharger le pays de tant de gens de guerre inutiles, que gagnent leur solde à bon marchié et sans combattre, et les coronelz se font riches outre mesure; car ilz se font nourrir et bien paier sans vouloir venir en compte.

Lesdits Estatz ont escript au Roy ², le pressant de faire paix, aultrement qu'il n'est possible de plus donner ung pattard, et ont envoyé ceulx de Brabant ung advocat tout exprès ³. Je me doubte que cecy irritera le Roy et l'Espagne que ne demande là et icy sinon guerre qu'est leur nourrisson. Ceulx d'icy enraignent que Mons^r de Champaigney at si bien négocié avec la Roynne d'Angleterre et qu'il en dit du bien. Aussi sont-ilz maintenant sur la querele de Valdès et de Don Fernande ⁴, le blasmant fort de ce qu'il at osé retenir et ouvrir les lettrez que ledit Valdez escrivoit au Commedador Maior.

Ceulx du Conseil d'Etat se sont fort ressentuz des lettrez que leur at escript Mons^r de Champaigney sur son faict avec le Conte Hannibal ⁵, fort

¹ Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 422.

² Cette lettre, datée du 11 avril 1576, est transcrite dans le registre 555^a des manuscrits aux Archives du royaume. Les États y exposent la nécessité de la part du roi de se rendre aux Pays-Bas, et de s'y faire représenter par un membre de sa famille, de gouverner le pays selon ses lois et privilèges, d'en écarter toutes nouveautés, d'employer les indigènes, d'éloigner les étrangers, principalement les troupes étrangères, de régner avec l'assistance des États généraux, etc.

³ Cet avocat se nommait Georges Kieffel. Voy. le manuscrit cité à la note suivante de la p. 544 v^o.

⁴ Voy. plus haut, p. 42.

⁵ On lit à ce sujet dans les notules du Conseil d'État du 18 avril 1576 : « Quant au faict du différent entre le S^r de Champaigney et le comte Hannibal (d'Altamps), endroit à donner le mot de guet

picantes, ainsi que l'at compté Mons^r de Rassenghien au conseiller Richardot, disant qu'il n'est en eulx d'en faire aultrement sans avoir la response du Roy, et que aultrement s'ilz accomectoiēt les deux partiez, qu'il en polroit venir grand inconvenient. J'ay touché l'ung et l'aultre poinct à Mons^r de Champaigney, que feroit bien de se modérer; car pregnant ce chemin, il se ferat abhorrir du Conseil d'Etat. L'on verrat ce qu'il me respondrat à mes lettrez

L'on nous entretient en espoir de recouvrer Zirickzee, au plus tard sur la fin de ce mois qu'approche, et Mondragon s'en est faict fort. Mais je craindz la faulte, estant par trop accoustumé de telles vantises, et qu'elle sera revictaillée. Aussi l'on dit qu'ilz font plus de samblant d'avoir nécessité qu'ilz n'ont, et que jusques ores ilz n'ont reparti les vivres par portion, desquelz l'on dict qu'ilz sont pourvez jusques la Saint Jehan. J'entendz que ung jour le président Sasbout demanda à Roda au Conseil d'Etat, quel seroit son advis si Zirickzee estoit recouverte, et si l'on debvroit continuer la guerre. Il dit que ouy, et que la reste seroit bien tost recouverte, et que ledit président luy répondit qu'il n'auroient rien encoires qu'ilz heussent Dordrecht, Leyde, Delft, Rotterdam et la Goude, ne fût qu'ilz recouvrirent la Briele, Walchren et Waterland, assçavoir Enchuse et Horne, desquelz despendoient tous ces pays, et qui l'entendoit aultrement faisoit grand des-service à Sa Majesté, la mectant en hazard de tout perdre. Le mal est que ny ledit président, ny ses semblables ne sont creudz.

Sa Majesté at adressé ses deux paquetz venuz depuis la mort de Son Excellence à Monsieur de Saint-Bavon. Aulcungz pensent qu'elle escript à Roda et aultres à part. Les gens de Hopperus, par leurs lettres du 4 de ce mois, disoient expressément qu'ilz n'avoient nul espoir que leur maistre viendroit icy.

Hier est venu nouvelle que les ennemiz avoient avec 11^e voiles envahi Sainte Annelandt ¹, et miz beaucoup de gens en terre, et que 19^e Espaignolz les auroient deffaict et en tué 111^e. L'on verrat s'il y aurat suite, car venantz

en Anvers, a esté résolu qu'enceores le droict soit pour M^r de Champaigney, ne convient user de l'autorité convenable pour luy faire prinse de son droict contre ledit comte. » (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 509.)

¹ Voy. à ce sujet la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 46, et VAN VLOTEN, p. LXXV.

les nouvelles de ce coustel là, elles ne sont tousiours treuvé véritables. Dieu nous doint une bonne paix ¹.

Ilz sont estez ressamblez à Elten près de Geldre et Clèves XIII enseignes de piedtons que debvoient venir soubz le Conte Vander Berghe vers Nieu-meghe; mais y estant allé Mons^r de Hierge avec ses gens, ilz ne l'ont attendu et se sont retirez çà et là, et en est venu en Bommele n^o ²; l'on ne pense poinct que le surplus se polrat tost rallier : ce fut esté pour divertir nous gens de Zirickzee.

Les deux camps de France, tant du Roy que des Hugonotz, sont allendroit de Paris et sont estez pour s'appoincter; ce que je craindz ilz feront à la fin pour ruer sur noz que sumes mal prestz.

XV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 241 à 244.)

Bruxelles, le 7 mai 1576.

Monseigneur. Je ne diray rien touchant la besoingne de Mons^r de Champaigney, en aiant assez dit par mes précédentes, et luy n'aurat failly d'en advertir Vostre Ill^m S^{rie}; il est icy arrivé ce disnet, y aiant esté demandé par deux fois par Mess^{rs} du Conseil d'Estat. Je craindz que la Royne d'Angleterre ne nous trompe et que le Prince d'Orenge se maintiendrat plus que l'on ne pense; car les Estatz ne peulvent plus rien en Hollande, les consistoriaulx gouvernent tout, et maintiegnent tous meschantz gens. Il y avoit un blître moine apostat à Dordrecht pour ministre, que se disoit profète

¹ Voy. à ce sujet la note 4 à la p. 66.

² La lettre du Conseil de Gueldre publiée par VAN VLOTEN, p. LVI, donne le détail concernant ce rassemblement de troupes.

pour avoir prédit plusieurs choses avec l'aide et invocation du diable, lesquelles advenues luy ont donné crédit.

Nostre gouvernement vad encores bien; mais il faict à craindre, comme Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} dit, qu'il ne durerat, *quia diversa studia*, et peu aimantz sincèrement le service de Dieu et du Roy. Je tiens que Mons^r de Berlaymont perd espoir de parvenir ad ce qu'il prétendoit. Touttefois et luy et Mansfeld et d'Assonleville adorent Roda, que touttefois je n'entendz encores se vanter d'avoir responses des lettres qu'il avoit escript au Roy ¹.

Baptiste Du Bois, que portoit le despesche de ceulx du Conseil d'Estat, at esté desvalizé sur le chemin de Nantes par ung capitaine Hugonot. Touttefois l'on dict qu'il at recouvert sa valize en paiant quatre-vingtz escuz ². Dieu doint que le paquet de Mons^r de Champaigney ne paie pour les aultres. Ung Italien envoyé par Spinola, que portoit le duplicat, at esté desgorgé et sa male perdue, et ainsi en fust esté dudit Baptiste s'il ne se fust dit officier de Mons^r de Buren, comme il est.

L'on afferme tousiours que ceulx de Zirickzee ne peulvent tenir longuement; qu'ilz commencent de répartir les portions, et que le Prince ne les peult secourir par terre, par le bon ordre que nous y avons mis. L'on at envoyé une trompette avec lettres du Conseil d'Estat, contenant promesse de plein pardon et de bon traicement s'ilz se veillent rendre. Ilz ont lessé entrer la trompette, mais l'on ne dict point jusques ores quelle réponse ilz ont donné, et estantz les soldatz les maistres, les bourgeois ne peulvent rien. Il seroit mieulx d'envoier telles lettres aux Estatz d'Hollande et de Zélande pour veoir quelle mine ilz tiendroient. Tousjours causeroient-ilz grande division, car les bons que y restent vouldroient estre dehors et quieter leur bien. Il y at ung bourgmestre à Dordrecht que se monstre fort désireux de la paix, mais il ne l'ose monstre.

Ledict Prince at desembarqué beaucoup de gens à Sainte-Anneland, et

¹ Rien d'étonnant si Morillon ignorait la réponse du roi à Roda. Philippe II lui avait déjà écrit les 5 et 15 avril 1576. Dans ces lettres le monarque lui recommande qu'avec grand secret et dissimulation il continue de l'informer de ce qui se passera au Conseil d'État, en lui donnant sur chaque objet les avertissements dont il sera nécessaire qu'il ait connaissance. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 30.)

² Ce fait explique le retard mis à son retour par Baptiste Du Bois, retard qui impatientait le Conseil d'État. Voy., à ce sujet, plus bas, p. 78, d'autres explications concernant ce retard.

y vouloit rompre les escluses ; ce que les nostres ont empesché. De sorte que les aultres se sont retirez avec perte de m^{xx} des leurs. Aussi sont estez chassez ceulx qu'avoient commencé deux fortz près la Tole pour nous serrer le passaige de Zelande, et y sont demoré de quatre à cincq cent des ennemiz avec peu de perte des nostres, par la conduicte de celluy que Mondragon at commis pour garder la Tole, qu'est un vaillant homme et Ardennois ¹. S'il fust esté Espagnol, il seroit mieulx recogneu de ses vaillantises. Si l'on heut perdu ladicte Tole, elle nous heut porté plus de dommage que ne faict Gertruyemberghe. Ledict Ardennois achepvé lesdicts fortz que les ennemiz avoient assiz en lieux fort à propoz et advantaigeux pour eux.

L'on discourre icy diversement sur le futur gouverneur. Aulcuns (dient) que ce sera Madame de Parme, dont le Président Viglius me parla l'aultre jour comme de chose qu'il estimoit véritable. Je luy ditz que Mons^r d'Assonleville s'estoit mis cela en teste et que l'on parloit de Madame de Lorraine ², aultres de son beaufilz, le josne Duc de Bavière ³, aultres de Albert ⁴, filz de l'Empereur, qu'est en Espagne, que vad sur xvi ans, et que Vespasien Gonzaga, que l'on dit estre personaige prudent et fort au goust de Sa Majesté et de son conseil, seroit son gouverneur. Mais il ne faict à croire que l'on prègne quelc'ung des enfantz de Sa Majesté (impériale), puisqu'il querèle le pays.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} aurat veu, par mes précédentes, que Mon^r de Hierges avoit escript que ceulx que se vouloient assambler à Elten s'estoient retirez sçaichantz qu'il les approchoit, et qu'il n'y avoit apparence qu'ilz y retourne point. Il y at nouvelles qu'ilz se rassemblent de rechief.

Encores que ledit Viglius, comme dit Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, serve de peu, touttefois depuis que Sasbout est venu, il parle moings de sa retraicte que

¹ Voy. à ce sujet les lettres de Mondragon au Conseil d'État des 27 et 28 avril 1576. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 578 et suiv.) Les capitaines qui commandaient les troupes espagnoles à Tholen furent Armengal, Hortiz, Rengifo et Jean de Castille. (*Ibid.*, p. 585.) Voy. aussi VAN VLOTEN, *loc. cit.*, annexes pp. LXIX et suiv.

² Christine, fille de Christian II, roi de Danemark, et nièce de Charles-Quint.

³ Guillaume, fils aîné du duc Albert V et époux dès 1568 de Renée, fille de François, duc de Lorraine.

⁴ Cet archiduc était né le 15 novembre 1559.

paravant. Il est bien aise que les seigneurs viègnent vers luy, qu'ilz font plus souvent que je n'heusse pensé. Et puis Mons^r le Président pense faire quelque chose pour l'ung des siens touchant Gand, dont il at tousjours entretenu Fonch, disant qu'il le vouloit avoir là. Mais depuis le décès de l'autre, il ne luy en at sonné mot.

Le secrétaire Aguillon tient la paix faicte en France. et dit une raison qu'est prégnante, que pour se faire quicte les deux parties des estrangiers que y sont en si grand nombre, qu'il est force qu'ilz s'accordent à quelque condition que ce soit. Mais que aultant que le Roy est plus forcé, que tant plustost se rompera la paix. L'on dict qu'il permet libre exercice de la Religion par tout le Royaulme, que sera sa ruyne; qu'il accorde à son frère les duchez d'Anjou, de Touraine et de Berry; que la Royne-mère estoit allée vers luy pour luy faire signer le traicté; mais comme il y at huict jours que l'on l'at dit, et que aultre chose ne suit, l'on pense qu'il y a entrevenu nouvelle difficulté¹.

Ledict Aguillon attend son despesché que Caias luy 'at promis par le premier courrier. Il en y at plus de trois aux finances que n'en sont guère jôieux, et peult-estre que c'est pour cela que le Roy le y at miz, qui at escript qu'il ne veult que aultres manie les m^e mille escuz qu'il at envoié que ledict Aguillon qui doibt manier les décharges, et il doibt entendre à l'audition des comptes de ce que s'est fraié, dont Roda est jaloux. Et si ledict Aguillon at faict les offices par lettres en Espagne, comme il me dict et que aucuns m'asseurent, il est fort revenu de l'opinion en laquelle il avoit esté en France que le pays estoit tout hugonot, dont il veoit le contraire et que les églises sont aultant fréquentées comme elles furent oncques.

Les Espaignolz qu'entrent au Conseil de Guerre et Roda insistent fort affin que l'on désarme le peuple de Flandres, dont il en y at bien 200 mille. et 30 mille Hennuyers, et bien aultant de Brabançons, mesmes en la Campigne, où ilz ont miz en chasse quelques bendes de chevaux-légers que sont estez bien frottez. Le Conseil d'Etat est après pour casser trois compagnies des douze, et d'iceulx remplir aucunes compagnies de pied, s'ilz veillent. Ilz en mectront trois vers Maestricht pour garder le passage. trois sur les

¹ Ce fut le 6 mai, à Chastenoy en Gatinois, que fut signée cette paix, dite de Monsieur, parce que le duc d'Alençon en recueillit les principaux avantages.

frontières d'Artois, et aultant sur celles de Haynnault, pour les tenir séparéz, affin qu'ilz ne mutinent plus. Aussi veulent-ilz licentier le régiment de Polviller, qu'est plus insolent que les aultres ¹. Et j'entendz qu'il s'appreste pour partir et qu'il at désjà pacqueté ses meubles et charrestes pretez. Ses gens ont faict grandes foulles à Termonde, aiant tenu quelque temps les portes serrées et faictz grandz oultraiges au gouverneur de la ville, le sieur de Wyse, que vous est fort affectionné et à vostre maison d'Affleghem. Après Polviller doit-on licentier le conte Hannibal, et ainsi les aultres. Aussi parle-t-on de rompre le Conseil des Troubles, par où Roda et Del Rio perdront leur grand traictement, et l'on entend de faire rendre compte à ceulx de la *Rebusca* ² et de la Chambre des comptes, que je tiens l'on trouverat estranges; et puis que Mons^r le Duc ³ est de retour, l'on pense que le Conseil d'Etat y entendra de bref. Son Excellence ⁴ estoit fort aspre sur les biens confisqueés, et se complaindoit que Sa Majesté y estoit très mal servie par les consaulx et officiers de pardeçà, et proposa à ceulx du Conseil privé d'introduire la coustume d'Espagne, qu'estoit que le juge auroit la moictié de ce qu'il adjuderoit à Sa Majesté pour confiscation. Ce que ceulx du privé Conseil trouvarent fort inicque que le juge seroit partie, et le contredirent

¹ Les excès commis par les troupes du baron de Polweiller sont rapportés dans une lettre du Conseil d'Etat au roi, du 2 mai 1576. « L'expérience nous démontre de plus en plus, dit-il, estre véritable ce que nous avons doubté, en tant que non seulement les nécessités ne diminuent, mais accroissent grandement chascun jour, et nous menacent de pis s'il n'y est incontinent remédié, comme mesmes les levées et mutineries présentes des Allemans déclairent manifestement, si comme celle à Valenciennes, recommenchée encoires pour la seconde fois, celles de Deventer et Nivelles, celle des gens de Polviller, qui est prins entre les mains des siens en Termonde, ou, comme on tient plus vray, qu'il s'est fait soy-mesme prendre, s'estant icculx Allemans saisis des clefs des portes, tenant serré le grand bailly, chief de ladiete ville, menaçant de piller les bourgeois. Ceulx estans en Tillemont mutinent aussy, comme font aultres estans à Bois-le-Duc. » (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 122.)

² *Rebusca*, mot espagnol, qui signifie recherche. Au XVI^e siècle, ce mot signifiait bureau des taxes. Voici comment ce mot est défini dans HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, p. 524 : « Vox hispana, metaphorica, significans spicilegium, seu lectionem spicarum a messoribus relictarum; item, collectionem racemorum vel uvarum, a vindemiatoribus neglectarum. Primum Gallis est : *glaner*, alterum, *grapiller*. Unde in dictionario Francisci Sobrino, ad vocem : *Rebusca*, lego : *l'action de grapiller et de glaner*. Hinc intelligitur quid ducei Albano fuerit, *taxæ repetitio*. » Ce bureau avait été établi à propos de la perception du 10^{me} denier et des confiscations et fut dirigé par Louis Del Rio.

³ Le duc d'Arsehot.

⁴ Requesens, gouverneur des Pays-Bas.

formellement. Toutefois Son Excellence, pensant peult-estre faire beaucoup pour Sa Majesté, passa outre avec Roda et en feirent une ordonnance qu'at esté, selon que j'entendz, publiée en Flandres. Je la recouvreray si je puis.

Plusieurs sont en ceste opinion que si Vostre Ill^{me} Sg^{rie} fut esté icy après le décès du Commendador, que le jeu se fut entablé d'aulture sorte. Si le gouvernement du Duc d'Albe at peu vaillu, certes celluy dudict Commendador at esté incomparablement pire, et plusieurs ne peulvent juger aulture chose à ses euvres que sont esté violentz qu'il ne se soit couvert d'une grande hypocrisie; mais il fault lesser les jugementz à Dieu. Les Seigneurs cependant ne sont pour exclure les Espaignolz ny Roda, que les mèneront paistre; car ilz congnoissent leurs humeurs, leur accordant tout ce qu'ilz demandent, bien saichantz *quod nostri quae sua sunt quaerunt*; qu'est ce que nous ruine et le Roy aussi, encores qu'il ne l'entend, luy tenantz ceulx que sont icy les yeulx bendez, l'entretenant de vain espoir tant d'années, que le debvroient faire cognoistre comme le monde vad. Et Vostre Ill^{me} Sg^{rie} considère fort bien en quel dangier nous sumez, et serons davantaige si Dieu n'y pourveoit miraculeusement. Je tiendray bon tant que je polray; mais si l'orval² tombe, je me retireray loing, et reviendray tard: car je ne sçauroie veoir la calamité et perdition de ma patrie et la misère des miens, que je craindz estre plus prochaine que l'on ne pense. Dieu doint que je me forcompte. Si le Conseil d'Etat demeueroit en concorde, il n'y auroit tant à craindre, et il le feroit s'il estoit saige, et s'il voulait faire son prouffict et celluy de Sa Majesté.

Il vad ainsi comme Vostre Ill^{me} Sg^{rie} dit de Mons^r de Champaigney, qu'est amy de ses opinions qu'il at souvent bonnes, et parle librement et franchement pour le service du maistre. Je luy ay dit qu'il feroit bien de se plier aulcune fois en ce que emporte peu, pour après en avoir plus de crédit en ce qu'est d'importance, affin qu'il ne samble estre agité de l'esprit de contradiction. Il ne peult souffrir Roda que, à dire vray, est pernicieulx³. Ledict

¹ C'est-à-dire les membres du Conseil d'État.

² Orval, tempête, ouragan.

³ Les *Mémoires de Champaigney* témoignent pour ainsi dire à chaque page de son aversion contre Roda.

Mons^r de Champaigney m'at respondu sur l'advertissement que je luy avoie fait qu'il estoit mal aisé d'escrire en une matière tant sallement demenee, comme estoit celle d'entre le Conte Hannibal et luy, sans desplaire à ceulx que se sont monstrez telz que luy ont mandé la résolution absent Mons^r le Duc d'Arschot, et non comme elle avoit esté prinse présent Mons^r de Rasseghien, qu'at esté ung traict de Roda et auquel Mess^{rs} de Berlaymont, le Conte de Mansfeld et d'Assonleville persectent trop, et feront encoires maintes impertinences. Mons^r de Champaigney heut grâce ung jour que Roda dit qu'il trouveroit moyen de sacquer ¹ deniers de la bourse d'Anvers, luy répondant que à la façon que l'on manioit les finances du Roy, donnant 60 ou 80 pour cent, il (Mons^r de Champaigney) feroit bien venir l'argent au bois de Soigne, pour ce que faisant ung si excessif gaignage au marchand, il s'aventurerait toujours.

Le Conte de Montfort ² est eschappé pour une oreille, s'estant son chastoy refroidi avec la mort de Son Excellence. Je me doute qu'il serat tard avant qu'il rende les 200 escuz que luy avez presté, car il perd beaulcop et est mauvais mesnagier.

Il est certain que les rudesses que le Prince fait en Hollande le feront hayr. Madame d'Egmont devoit accepter l'offre que luy at esté faite. Si en ceste conjuncture le Roy prenoit les biens d'Egmont et de Buren pour assigner l'équivalent en Espagne, cela engendreroit ungne trop grande altération; car pour dire ce que j'en entendz, l'Espagne est aultant abhorrée de ceulx de pardeçà, comme eulx le sont de l'Espagne, et il faudra grand cheangement pour faire cesser la diffidence *et odia acerbissima*.

Il est certain que Sa Majesté ne polrat prendre bien l'assemblée des Estatz généraulx sans son ordonnance ³. Que ceulx de Brabant prétendent mettre ung rouard ⁴ est une réverie, et ne se trouverat fait par les histoires que

¹ Tirer, en espagnol : *sacar*.

² Ulric, comte de Montfort, souvent cité dans le tome IV.

³ Dans les instructions secrètes données à Requesens (*Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 317) le roi dit : « Nostre cousin pourra convocquer les Estatz généraulx illeccq toutes et quantesfois que bon lui semblera; toutes fois nostre volonté est qu'il ne les convocque, si non quant il sera fort nécessaire, et n'ayant de temps assez pour nous consulter. »

⁴ Rouard pour *ruwaard*, régent du pays, exerçant le pouvoir à défaut du souverain ou pendant son absence.

une fois estant lors le Duc tel *quod egebat curatore*, et l'on luy meict pour rouard son frère qu'estoit *necessarius haeres*, et que luy succédât après son décès en son duché ¹. L'abbé de Parcq avec son frère et Wöllemans ² mettront encoires d'autres absurditez en campagne si on les accouste.

La trompette est revenu de Zirickzee où l'on at grandement bravisé, et luy ont envoyé après plus de cinquante coups d'harcquebouse ainsi qu'il parloit. Je ne pense point qu'ilz soient pour sitost se rendre, comme l'on s'estoit imaginé, et qu'ilz noz polront bien détenir cest esté.

Si le Duc d'Alençon parvient au gouvernement de Picardie, Boloigne et Calaix, ce serat pour endommaiger dadvantage le roiaulme et nous aussi. C'est ungne pitié que la France soit ainsi gouvernée, et je croid bien qu'ilz ne sont pas pour nous courir sus; mais si l'on y licencie les reytters, nous craignons qu'ilz prennent leur passage parcy, nous faisant une traverse; ce qu'ilz n'oseroient penser si nous gens de guerre, et mesmes les Allemandz, fussent paieez, que sont aussi dangereux que l'estrangier, et tiègnent les villes subjectes ausquelles l'on les at mis peu considérément.

Je mercie bien humblement Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} la part qu'elle me faict des nouvelles de Poloigne; nous avons icy entendu les mesmes. Ce serat un grand bien si le Turcq ne peult armer ceste année par mer, chose d'importance. Dieu faict grand miracle contre luy si nous nous en sçaurions servir, et ce feug, selon que les barbares sont adonnez à la superstition, estonneront ledict Turcq.

Ad ce que je veoidz, le Seigneur Don Joan n'est adverti comme estoit Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, que luy at gardé beaucoup de réputation que tomberat par terre, de tant plus qu'il s'entend si peu avec le successeur. L'on sçait bien icy qu'il est fort subject à ses plaisirs.

Dieu soit louhé que ce de Gennes soit bien assopi. Je luy prie que le mesme puist advenir pardeçà après nostre misère décennale, et que Don Joan de Cardona que rammène le Duc de Candie ³ en Espagne, en puist rapporter des bonnes résolutions et provisions que sont par trop tardives.

¹ Morillon entend parler des pouvoirs de *Ruwaard*, qui furent conférés par les États de Brabant à Philippe de Saint-Pol, sous le règne de Jean IV, duc de Brabant.

² Charles Vander Linden, abbé de Parc, et Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, membres des États de Brabant. Weellemans était greffier desdits États.

³ Charles de Borgia, duc de Candie, ambassadeur l'Espagne. Voy. t. V, p. 408.

Je m'entretiens de sorte avec d'Assonleville et Roda que je puis trouver bon accès vers eulx lorsque vous affaires le requièrent, sans estre importun; car pour les miens, n'ay-je que desmesler avec eulx. Schetz, Oienbuch et Reingot¹ sont trois dangereux marchantz, et tomberont quelque jour.

L'on nous avoit icy dict mort Coarvujas; je suis joieulx qu'il se porte bien Ad ce que j'entendz, pour ce coup, Roda n'at obtenu aulcung évesché, mais bien pension de six centz escuz sur Tarragone.

Madame la Contesse, vostre seur, se porte pour le présent fort bien, grâces à Dieu. L'ambassadeur de France² résident icy escript la vérité qu'on est soucq des Espaignolz, et que eulx-mesmes voudroient estre bien loing, craindantz quelque émotion générale que seroit nostre dernière ruine. Ledict ambassadeur at tenu longtemps la paix pour faicte en France, nous menassant ouvertement. Dieu doint que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} fust creue et que l'on suivist son advis. Je tiens que la France se trouveroit bien estonnée.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at raison de dire que pour tous respectz l'ung des Archiducqz que sont en Espagne seroit mieulx à Saltzbourg que aillieurs.

Si Lindanus³ veoid ce que s'est passé à l'endroit de l'arschevesché de Toledo, selon le billet que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} m'at envoié, cela le debvrat modérer, s'il est saige, pour non tout escrire et se mesler de beaucoup de choses desquelles il n'at que faire.

Je tiens et tiendray tousiours le soing de vostre diochèse et affaires particuliers, comme je suis très estroitement obligé.

Je ne sçay si Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at entendu ce que passa lors qu'il fut question de l'élection du Roy des Romains, que le Palatin, appuié de Brandembourch, meict en avant que le serment seroit cheangé, et que le futur Roy ne recognoistroit aulcune obéyssance à nostre Saint Père et à l'Église Romaine, dont les électeurs de Maiance⁴ et de Trèves⁵, que sont fort catholicques, furent grandement estonnez, comme fut sur tous la bonne Impératrice. Et comme lesdits deux ecclésiasticques ne s'asseuroient de

¹ Schets, Englebert d'Oyenbrugge et Jacques Reyngout ou Reyngouts faisaient partie du Conseil des finances.

² Le S^r de Mondoucet.

³ Guillaume Lindanus. Voy. t. V, p. 382.

⁴ Daniel de Hombourg, né en 1553, décédé en 1582.

⁵ Jacques d'Eltz, de 1567 à 1585.

Coloigne¹ pour estre brusque, ilz s'abbordarent à luy pour sçavoir son intention, laquelle si elle fust esté contraire à la leur, ilz estoient délibérez d'eulx retirer. Mais il les assureat que encoires qu'il n'avoit grande dévotion se faire d'Église, que touttefois tant que il auroit eungne goutte de sang en son corps, il démontreroit qu'il estoit bon catholicque, et sur ce leur donna la main et sa parole. L'Impératrice que se treuvoit en grande peine pour ceste difficulté, demandit ausdicts ecclésiastiques lieu et temps pour leur povoir parler, et eulx se trouverent vers elle, l'attendantz en une chambre en laquelle estant arrivée, elle se jecta à genoulx devant eulx, toute fondue en pleurs et larmes, dont ilz furent esbahiz, et la relevarent, qu'elle ne souffrit jusques elle heut faict sa demande qu'elle feict à mains jointes, leur déclairant ce que passoit du costel des princes séculiers, et priant pour l'honneur de Dieu, que son filz ne fust esleu Roy des Romains, s'il fut question de se soustraire à l'obéissance de Sa Sainteté et de l'Église Romaine, et que l'on print quelque aultre, pour ce qu'elle aimoit mieulx de veoir porter son filz en terre, que Roy à tel pris. Lesdicts seigneurs l'assurarent qu'ilz tiendroient bon, et luy demandarent si elle se tenoit seure de l'Empercur, son mari. Elle dit que si, et qu'il avoit la mesme intention comme elle. Ce qu'il at démontré quant l'on en est venu à l'élection; et Saxen est tombé de son costel et de celluy des ecclésiastiques, demeurant les aultres deux séculiers avec leur courtte honte. Dieu en soit louhé! Ce at esté une vertueuse acte à ceste bonne Impératrice. L'archevesque de Trèves l'at ainsi compté au pieur de la Chartreuse à Covalentz, et luy au pieur d'icy qu'est mon aucteur.

¹ Valentin, comte d'Isenbourg, archevêque de Cologne, de 1567 à 1577.

XVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. Portefeuille n° 9475. — Analysé dans la
Correspondance de Philippe II, t. IV, p. 158.)

Rome, le 12 mai 1576.

Presupongo que el embaxador escribe en los negocios, con quien confiero y con toda promptitud le digo lo que se me ofresce, y parece con desseo de acertar en el servitio de V. M^d en todas las cosas que ocurren, y me abstengo a no escrevir sobre lo mismo por no dar trabajo de leer dos vezes una mesma cosa, viendola tan cargada de negocios, y trabajar tanto que cierto me da pena, temiendo no se offenda la salud de V. M^d que tanto importa: tanpoco dire de las cosas del govierno de Flandes, pues los del consejo d'Estado á quien V. M. ha cometido el govierno hasta que provea, y bien lo deven escrevir todo y bien particularmente. Solo diré que temo no podrá durar mucho tiempo (como suele acontecer) la concordia entre tantos, y por esto seria bien se resolviesse breviemente sobre la persona de la sangre que V. M^d ha offrescido querer embiar, sobre que he escripto tambien aunque brevemente lo que podria agora dezir, suplicando a N. S. alumbre V. M^d para que haga la election y provision qual conviene, y ayude V. M^d a componer las cosas de aquellos estados, porque los pueda gozar largos años sin soçobra, ny tanto daño de sus otros reynos y estados y aun de todos sus negocios

Por las cartas que agora nos vienen de aquellos estados nos dizen que en muy pocos dias han vacado los dos obisvados de Envers y Gante: los obispos eran viejos y el de Gante con la mucha edad caduco, eran muy doctos, pero a la verdad no muy aptos para gobernar yglesias, y no han provado tanto bien como yo querria, algunos de los frayles y theólogos que se han proveydo de los obispados nuevos. Yo me acuerdo haver escripto mucho antes que yo partiesse de Napoles, acordando a V. M^d que la causa precipal de hazer la union de las abadias por dote (demas que

seria para recogerse los obispos á contemplation, como la tenia S. Martino cerca de su ciudad de Tours, y S. Wilibrodo, obispo de Utrecht en Echtenacq, y porque no se hallava mejor comodidad para el dote por no poner en ello el patrimonio de V. M^d, ny deshazer beneficios, pues con la union quedan los monasterios enteros), era porque los Abades de Brabante son los que mas embaraço dan en los negocios de los estados de Brabante, y que si en tractar los negocios entrevenissen tres obispos platicos y zelosos del servicio de V. M^d, con la auctoridad de su grado, juntándose con los Barones y nobles que tienen mas respecto á V. M. que frayles, las cosas procederian mejor, y puede V. M. nombrar a las yglesias las personas que le paresce, con que sepan la lengua flamenca, que de otra manera ny serian convenientes por pastores, ny servirian en la Junta de los estados que de estatuas, pues tractan todo en flamenco, y no tiene obligacion de nombrar Brabançones sino de otras provincias de los estados, á los quales no plaze lo que pretenden los de Brabante contra los otros, y muchas vezes contra, y en gran prejuyzio del servicio de V. M.; este fructo tan importante no se ha conseguido, como á V. M. lo escrevi, porque soy yo absente y el prelado de la Abadia d'Affleghem es el primero en los estados de Brabante, que es la abadia unida a Malines. Sonnio, que como obispo d'Anvers era Abad de St-Michael y no comparecia ny era para tales negocios, es de Bois-le-Ducq, aunque tiene alguna habilidad y ternia buen lugar como Abad de Tongerlo, que es dote de su yglesia, no osára comparecer solo, ny solo tuviera credito, antes se burláran los abades dél; de manera que desto que es punto tan importante para guiar las cosas á la sancta intencion de V. M., no se ha conseguido el fin que se pretendia ny el fructo que se pudiera haver en servitio de Dios y de V. M. Acuerdo á V. M. en la occasion destas vacantes á mi vicario general Maximiliano Morillon, Prevoste d'Aire, Doctor U. J., que asseguro á V. M. que ha governado el Arçobispado de Malines de manera que si se mandasse informar, hallaria que el arçobispado y la abbadia de Affleghem son mejor administrados que otras de aquellos estados y es devotissimo del servicio de V. M., docto, bien hablado en todas lenguas, diextro en tractar negocios quanto otro que hay, y en esta opinion le tenia el Comendador mayor y los principales ministros, aunque quicça algunos por su suficiencia no le querrian ver empleado, y ya entónces supliqué á V. M. que, si era servido descargarme por su servicio, lo

fuesse tambien de echar los ojos sobre èl. Tiene tambien V. M. el Prepósito Ju^o Fonchio, del consejo privado, hombre sufficientisimo y que ha sido en esta córte xv años revisor de las suplicationes de Justicia, y si aqui quedára, creciera por su mucha habilidad, hombre maduro que passa de L años, y mi vicario lix, y como el dicho Fonchio es muy platico en materias ecclesiasticas, valdria mucho para sostener las yglesias, en que por cargo del dicho Comendador mayor entiende y corresponde a los que en esta corte los tractan, y asseguro a V. M^d que ninguno dellos sabe que hago este officio ny sé si pretenden y que de mio lo hago, sin otro respecto que del servicio de Dios y de V. M^d y beneficio de aquellos estados, y por ayudar a procurar la quiétud dellos, que ny me son parientes ny ay otro fin, antes me podrià mi vicario por mi descanso hazer falta, pero yo procuraria de remediar a mis cosas lo mejor que pudiesse por otra via. Guarde N. S., etc.

Fonchio es vasallo de V. M^d de Utrecht, nascido en Amesfort.

XVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 552-555.)

Bruxelles, le 21 mai 1576.

Monseigneur. J'ay receu ceste sepmaine deux pacquetz de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie}, et en chascung une lettre de sa main, l'ungne du dernier de mars et l'aultre du xx^e du mois passé, toutes deux *publicorum*. Et comme ce de la première est jà vieulx, je y respondray succinctement, estant marri que mes lettrez tardent tant en chemin, venantz après ensamble, ce que ne peult donner à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} sinon grande fascherie et empeschement, et voudroie que pour excuser cela l'ordre y fust milleur. Celluy que tient icy le comptoir du maistre des postez est en opinion que si Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} en

escripvoit à celluy de Mantua, en recommandation de ses pacqueetz, qu'elle seroit mieulx servie.

Les François font grand bruiet de peu de chose, et n'y at rien quant à Chasteaul-Cambresiz et Gand, ny quant à ceste ville ou Malines dadvantage de ce que j'ay adverti Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} estre advenu icy le xvj^e et xx^e de mars.

Ce n'est pas peu que ce de Genes soit si bien appaisé, dont je louhe Dieu. Et est grande raison que l'on ait honoré le Rév^{me} légat Moron, en ce que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} ne devoit estre obliée, aiant si large et bonne part à la besoingne et y servi si bien le maistre, que l'on dict avoir faict grant présent audict légat, comme ont faict ceulx de Genes, et plusieurs potentatz d'Italie. Pleust à Dieu que tout fust aussi bien rappaisé pardeçà et mesmes, puisque l'appoinctement est faict, en France.

L'on est tousiours sur Zirickzee, et n'at prins Mondragon jour sinon jusques le 24 de ce mois, que je ne craindz polroit bien estre de l'an 77¹. L'on la devoit battre; mais rien ne s'achève. Les ennemiz font emprinses; mais il n'at esté en eulx de retenir Muden², dont Mons^r de Hierges les at déchassé et en tué environ 400, que sont quasi tous bourgeois de Hornes, où est détenu Mons^r de Bossut. La plorerie des femmes qu'ont perdu leurs mariz at esté grande, et le tout en telle confusion, que si nous gens y fussent allez droit après la victoire et que ledict Seigneur heut heu quelque intelligence avec aulcuns bourgeois, il ne fut esté difficile de surprendre ladicte ville de Hornes. Il vad bien que Amsterdam et Harlem sont maintenant hors de dangier, et que ledict Sr de Hierges fust si tost prest, qui avoit sur main quelque aultre exploit; mais cestuy-cy at esté proffitable.

Les Espaignolz, que sont du Conseil de guerre avec Gonzaga, veulent faire emprinses contre l'advis du Conseil d'État, auquel Sancho Davila et Mondragon n'obéissent en rien, dont ledit Conseil ne veult faire chastoy

¹ Nous ne voyons rien de semblable au sujet du siège de Zirickzee dans la Correspondance de Mondragon, publiée dans le tome IV, pp. 545 et suiv., de la *Correspondance de Philippe II*.

² La ville de Muiden fut prise, le 9 mai 1576, par une troupe d'insurgés, sous le commandement de de Thierrri Souoy ou Snoey. Les conquérants ne purent s'y maintenir, et le baron d'Hierges s'en empara très facilement. (Bon, liv. IX, fol. 144 v^o. VAN VLOTEN, *Nederlands opstand tegen Spanje*, p. 45.) Morillon exagère le nombre des morts, les insurgés s'étant retirés avant l'arrivée d'Hierges. Plus loin Morillon rectifie le fait.

pour non sambler appassionnez contre la nation, le remectans au futur gouverneur; ce que se persuade devenir le Conte de Monteagudo ¹, qu'est près de l'Empereur, du moings par provision, et ainsi l'at-il escript au Conte de Mansfeld, et son secrétaire à Estienne Girauld. L'on dit qu'il est bon seigneur, mais que sa femme est plus habille pour sa charge que luy; et l'on adjoust que le Roy, pour le mieulx autoriser, l'at faict marquis. Et j'entendz que l'ambassadeur qu'est en France ² y prétend aussi, et d'estre tous deux d'aussi bon lieu, comme estoit le deffunct.

Il y arriva courier de marchandz le xvj^e, qu'apporte un duplicat, et la résolution de ce de Besançon, autant mal fagotté et couché, comme m'a dit de Bave et son nepveur, qu'est tout ce que sorte des mains de Hopperus, duquel je renvoie la lettre que contient l'ancienne chanson et qu'at veu ledit de Bave ³ seul, qu'at esté malade, et ne se pavoit tenir de rire, oyant la lecture. Il n'y at nulle apparence de sa venue, que ne seroit à propoz s'il n'y avoit là ung aultre en son lieu. Le secrétaire Dennetières escript par ses dernières, que sont du premier, au Duc d'Arshot que l'on espère dépescher de bref mons^r le Marquis d'Havret. Baptiste Du Bois n'y estoit encoires arrivé lors, qu'estoit encoires à Nantes le xxv^e du mois passé, où que l'at ractainct ung advocat que les Estatz de Brabant ont envoié au Roy par la poste, pour luy présenter ung paquet, et après donner les lettres qu'ilz escripvent audict Marquis de Havret et à Mons^r Hopperus; estant sa charge doibz qu'il aurat faict cela de retourner incontinent, que aulcungz pensent ne deppendra de sa volonté. L'on sçavoit en la court que ledict Baptiste avoit esté desvalizé, dont à Paris l'on ne sçait à parler. Touttefois il at escript le lieu, et qu'il at rachatté son paquet 80 escuz, dont aulcungz prègnent mauvaïse opinion, pour ce que si l'on luy at hosté ses paquetz, l'on auroit aussi hosté son argent; et dict-on que le chemin est sheur entre Paris et Nantes, et que ce polroit estre une fourbe de mons^r de Berlaymont et Roda pour retenir la lettre de Mons^{sr} le Duc d'Arshot, laquelle ledict Du Bois at escript avoir esté déchirée ⁴. Je me doute que aussi polroit avoir

¹ Voy. t. V, p. 274.

² L'ambassadeur d'Espagne en France était à cette époque Diégo de Cuiñiga.

³ Josse de Bave, secrétaire du Conseil privé. Voy. t. I, p. 25.

⁴ Nous ne voyons dans les documents officiels aucun fait relatif à de pareilles intrigues.

Voici comment Schets explique cet incident aux États : « Comme il a plu à voz S^{ries} envoyer par-

souffert le despesche de Mons^r de Champaigney. Ceulx qu'escripvent d'Anvers afferment que l'on afferme qu'il y avoit bruict en Espagne que le seigneur Don Joan viendroit pardeçà, si Sa Majesté se pavoit passer de luy où il est, et que l'on traictoit sur la charge des galères. Je croyz plustost ce que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} escript que s'il y auroit paix en France, affin qu'ilz ne nous donnent une trousse, ledit Don Joan se polroit retirer avec l'armée du costel d'Italie; estant si jeusne comme il est et subject à ses plaisirs, il nous conviendroît peu s'il n'estoit adssisté de bon conseil. Il ne fault attendre du Conseil d'Estat chose que vaille, que ne sçait ce qu'il faict, et se lesse mener par Roda, et at esté si peu advisé que d'appeler vers soy le secrétaire Lopez ¹, qu'at esté au Commendador Maior pour ce qu'il avoit ses papiers; et maintenant leur aiant Mons^r de Champaigney ouvert les yeulx, ilz sont après pour le mectre dehors. Mons^r de Berlaymont y heut volontiers introduict le Conte de Lallaing, ce que le Duc d'Arshot at contredict, et at faillu qu'il en soit sorti. Bave m'at compté que aiant Sa Majesté donné le mesme pouvoir à ceulx du Conseil d'Estat, qu'avoit le feu Grand-Commandeur, il leur at remis de traicter la paix en la mesme manière qu'il avoit permis audict Commandeur par certaine instruction que n'est trouvable ². S'ilz avoient ceur, ilz la feroient bien tost trouver à celluy qui at confessé aultrefois l'avoir veu, je ditz Roda; mais ny luy, ny aultre, ny Mons^r de Berlaymont, ny ses enfantz, ny Mansfeld, ny de Reulx ne désirent la paix,

deçà George Kieffelt avec les paequetz adressant à Monsieur le marquis de Havré et à moy, contenant certaines lettres missives et requestes pour S. M., avec charge que le diet Kieffelt les devoit délivrer-ès mains propres de S. M. et en prendre certification, pour en après par moy estre sollicité la résolution de S. M. en temps et lieu, comme il conviendroît, ledit Kieffelt a fait bonne diligence estant icy arrivé par le chemin de Nantes le vi^e de ce mois (mai), avec Baptiste Du Bois et capiteyn Félix. Et le mesme jour le mena le marquis en court pour luy faire avoir audience; mais estant S. M. occupé à escrire, fust délayé jusques le jour ensuivant, qu'il cuist audience, et présentant la missive, ensemble la request, fist relation de sa charge. Sur quoy S. M. luy respondist qu'il regarderoit la lettre et request tant au long, et en aprez se résolveroit. » Ensuite Schets parle du peu de sûreté des routes en France et du projet du marquis d'Havré et de Kieffelt de passer par l'Italie et la Lorraine pour retourner aux Pays-Bas. (Manuscrit 555 A, p. 546 v^o, aux Archives du royaume.)

¹ Balthazar Lopez, secrétaire de Louis de Requesens et de Çuniga. (*Mémoires de Champaigney*, p. 469.)

² Les instructions secrètes données par le roi, le 19 octobre 1575, à Requesens étaient calquées, sauf en deux points, sur celles remises à Marguerite le 8 août 1559. Ces deux instructions, imprimées dans le tome II, pp. 409, 412, de la *Correspondance de Philippe II*, ne renferment aucune clause concernant la paix. Il est vrai aussi que les archives de Requesens furent brûlées à Anvers par Roda.

et l'on dit que le Roy faict secrettement gens. *Quod si fit*, il désabusera tout le monde et se perdra et nous aussi, et il seroit bien loing de ce que le doien de Saint-Pierre d'Utrecht¹, qu'est en Espagne, escript que mons^r Hopperus auroit harengué deux heures devant le Conseil d'Espagne, où que Sa Majesté présidoit, remonstrant que le pays ne se rappaiserat s'il n'est conduict ainsi que les prédécesseurs de Sa Majesté l'ont conduict, adjoustant combien qu'il est nécessaire de venir à une paix, et que Sa Majesté auroit arresté d'envoier ung de son sang pour gouverner, et qu'il vouloit remettre le tout au mesme estat comme le pays avoit esté du temps de feu l'Empereur; et que l'infanterie espaignolle seroit mise aux frontières, et qu'il n'en enveroient nulz aultres. Si cela se faisoit, ilz s'en yroient d'eulx-mesmes, et les Wallons sont gens pour servir, moiennant qu'ilz soient tenuz en discipline et bien paieez. L'accord de France fera prendre à Sa Majesté nouveau desseing. Le gouverneur deffunct la craindoit comme la foudre, et à bonne cause. Nous frontières ont paour, et les gentilzhommes de France voisins regrettent la rumpture qu'ilz veoient devant la main. L'agent qu'est icy nous menace fort. Si l'on heut prévenu, selon l'advis de Vostre Ill^{me} S^grie, ilz ne seroient si braves. L'on dict que les reytters, qu'estoient venus pour le Roy, s'en vont vers Mézières pour retourner en Allemagne. Ce que n'est faict saigement s'il se désarme devant que les aultres partent; car l'on dit que Casimirus ne bouge encores. Il y a deux traictez, dont l'ung est secret, et l'on dit que ceulx d'Amiens, Péronne et Saint-Quentin refusent d'obéir à Mons^r d'Alençon comme gouverneur de la Picardie, et que le Duc de Vendosme veut recouvrer le roialme de Navarre de pardeçà s'il ne le peult faire du coustel de l'Espagne, et que le Roy de France at promis de l'aider en ce.

L'on at transféré trois enseignes, faisant 900 testes, des six qu'estoient à Valenchiennes en Tournay; et passantz par Saint-Amand, ilz ont faict en deux nuictz pour plus de 11^m escuz de dommaige, et l'on at retiré les 50 chevaux-légers qu'estoient audict Tournay, à Mortaigne, où les habitantz veuillent que ceulx de Saint-Amand les secourent en foraigne. Ce que eulx n'ont voulu faire au temps que ceulx de Saint-Amand estoient chargés de quelques compaignies.

¹ Guillaume Vuesels, nommé doyen en 1570, mort en 1614. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. III, 1^{re} partie, p. 244.)

Nous sollicitons icy ce que nous povons, où tout vad à la longue; car il y at sept gouverneurs où il n'y aurat que ung; *multitudo imperatorum Cariam perdidit.*

Les voleurs ont desvalizé ung conseiller du Roi de Dannemarq que venoit consulter les juristes de Louvain sur quelque duché que son maistre prétend, et at esté fort blessé et ses gens, et at perdu plus de mille tallers sans ses chaisnes et ses bagues, et n'est hors de dangier, aiant ung coup d'arquebouse, que s'est faict à une lieue près de Louvain sur le chemin de Tillemont¹. Il faict si dangereux, avec ce que les bledz deviègnent grandz que personne n'ose sortir, et jusques l'on y pourveoie, je n'yray pas loing, si je ne suis bien accompagné.

J'entendz que la vraie raison pour laquelle Madame d'Egmont refuse de reprendre son bien, est que s'estant tiré tout le cler, l'on at lessé monter toutes les rentes que l'on luy veult mettre à doz, ensamble toutes les debtes que montent tant que quant ores l'on vendroit tout ledict bien, il ne pourroit souffire pour paier tous les créditeurs.

Dieu nous faict une grande grâce que le Turcq ne peut faire aultre chose pour ceste année, mais c'est ugne mauvaïse nouvelle que la peste recommencé en tant de lieux en Italie, et aussi à Madrid. Elle noz at peu travaillé en ce quartier l'an passé.

L'Empereur, ad ce que l'on nous dict icy, passe oultre en ce du royaume de Poloigne avec ferme attente que quelcunq des siens luy succédera.

Le Duc d'Arschot se montre si impertinent pour défendre les privilèges et Estatz de Brabant, que je n'oseroie presser le Conseil privé pour avoir

¹ La victime de cet assassinat était le docteur Albert Cnoppaert, conseiller et commissaire du roi de Danemark, attaqué à mi-chemin entre Tirlemont et Louvain, le 16 mai 1576, par trois individus venus de Zevenbergen, après avoir dîné à Tirlemont, dans l'Hôtel du Miroir. Voici ce que l'enquête faite par le drossart de Brabant nous apprend à ce sujet: « De gheene diet gedaen hebben zyn geweest drye manspersoonen te peerden, daeroff den eenen een breed wit aensicht hadde sonder baert, zittende op een grauw paert, met eenen witten coldere. Den tweeden was een cort persoon in de twintich jaeren oudt met eenen rooden knevelbaert, hebbende aen een wit cannefaes wambuis, zittende op een bruyen paert; den derden was een jonck persoon, hebbende eenen olieven swarten baert, zittende op een grauw schimmelpaert. » Ces brigands volèrent tout ce qui se trouvait dans la voiture du conseiller et dont l'enquête donne une longue description. Ils n'étaient pas cachés dans le grain, mais ils accompagnèrent leur victime à partir de Tirlemont. (*Archives de l'audience*, liasse n° 139.) Cnoppaert mourut de ses blessures.

sentence sur ce du séminaire, qu'est conceute au prouffict des évesques; mais si elle se prononce et que après nous aions difficulté sur l'exécutoire en Brabant, où les abbez se vouldroient opposer, il est mieulx d'attendre ung gouverneur, qui puist puyr le rapport et signer l'ordonnance au chancellier de despescher l'exécutoriale.

Monsieur de Tournai arriva icy hier avec le doien de son église et le prévost et pensionnaire de la ville pour estre deschargez des Allemandz, que l'on y at envoié, que sont trois enseignez, faisantz ix centz testez sans la suyte, et demande chascung deux lotz de vinaigre, pinte et demie de hui'e par sepmaine, qu'est signe qu'ilz se veuillent nourrir de salades et de poisson.

Les ennemiz ont prins et bruslé Zevenberghe¹; le chasteaul n'est pas prins, mais il ne peult tenir, et servirat pour tenir la teste au prouffict de ceulx de Dordrecht. Aussi avons-nous perdu le Clundert².

Par les particularitez venuez touchant la deffaicte des ennemiz qu'avoient prins Muden, l'on ne treuve tant de mortz que l'on avoit dit, mais bien des armes et harquebouses qu'ilz ont jecté par terre pour s'enfuyr plus légierement. Nous Espaignolz et chevaux-légers vont vers là; car si l'on n'y pourveoit, les ennemiz copperont passaige à nous gens par ledict Zevenberghe et Clundert, ensamble par aultres emprinses qu'ilz ont sur main, que je ne craindz point tant comme celles de France, encoires qu'ilz n'aient deniers, comme aussi nous n'avons, estantz nous gens de guerre et peuple fort altérez.

¹ Voici ce que Destourmelle en écrivit au Conseil d'État :

« Breda, 18 mai 1576.

» Je m'advertis dès hier Voz S^{tes} de la venue des ennemis en Zevenberghe à cause que Cigoinne le faisoit, aussy que en volois savoir les nouvelles plus au vray. Pourquoy entende j'envoyis quelque douze chevaux, qu'avoit rassemblé tant des capitaines allemans estans icy, que aussy des miens. De sorte que mes gens arrivarent tout près la ville. Ey sortit-il unne grande troupe d'ennemis les recevoir. Ey après quelques coup de harquebouze s'en sont retournés. Ey ont trouvé qu'ilz se fortifient sur l'écluse dudit Zevenberghe. Ey en unne maison tout serré, icelle appartenante à un gentilhomme, nommé Mechelen. Ilz ont percé une digue quy podrast faire grand domaige. Un conte de Hooloch (Hohenlohe) y est en personne. Ey sont grand nombre de gens. S'ilz s'emparent du chasteau, il serast mal recouvratié sans artillerie. Ey le Clundert aurast à souffrir. Partant en ceey la diligence y est surtout requize. A quoy je ne doute Messeigneurs pourvoiront. Quant aux Allemans quy sont icy, je n'ozerois assurer qu'ils n'osassent sortir. Sy esse que espérais que leur escrivant le Coronel, ils le ferient de moy. J'attendroy l'ordre de V. S^{tes} pour savoir ce qui seroit besoing faire de ce costé. »
(Archives de l'audience, liasse 156.)

² Voy. la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 601; VAN VLOTEN, p. XLVIII.

XVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres de divers, t. 1^{er}, fol. 86.)

Rome, le 24 mai 1576.

Ce m'at esté fort grand plesir d'entendre, par voz lettres du neufviesme de ce mois, que vous vous soyez fait du tout quicte de vostre fiebvre. Reste de procurer de vous refaire et fortiffier à fin que vous soyez plus gaillard pour éviter qu'elle ne retourne.

Quant aux ordonnances, je n'en sçauroye dire davantage de ce que j'en ay escript, fondé sur les copies que j'ay eu des instructions, sinon que je prie à Dieu que bien en advienne.

Nous nous figurons que ceulx des Pays d'Embas nous veuillent mal, et je ne sçay pour quoy, sinon pour fantaisie. Bien pourrions-nous dire qu'ilz ne treuvent pas tant de compte de nostre pays¹ comme il conviendrait, et cela peult bien estre vray sans qu'il y ayt malveillance, laquelle ne sçay sur quoy fondée. Et au regard de l'auctorité de la court de Parlement, il n'y a chose qui puisse plus servir pour la restaurer que ce que l'on voye qu'icelle face sans passion ny intérestz le debvoir requis; et n'y at pourquoy répéter ce que j'ay dit souvent que je fay et feray volontiers tout ce que je pourray pour soustenir ladicte auctorité, si ladicte court s'ayde de son costé. Et comme j'ay plusieurs fois escript, les nouvelles ne me plaisent ny pour les ungs, ny pour les aultres.

Ayant Sa Majesté remis le gouvernement général à ceulx du Conseil d'Estat des Pays d'Embas, jusques à ce qu'elle y pourveoye, il fault y correspondre là et y obéir. Je ne sçay encores qui serat le gouverneur du sang que Sadite Majesté y voudra envoyer; mais qui que y voyse, je ne fais pas jusques à oyres mon compte de bouger d'icy, ne sçachant qui sème les nouvelles que je soye en chemin pour y aller.

¹ Le comté de Bourgogne.

Ce m'est fort grand plésir d'entendre que Mons^r de Champaigney, mon frère, ayt bien besogné en Angleterre. Reste de veoir ce que Sa Majesté commandera ensuite de ce qu'il y a fait.

Il me desplaict grandement du désordre advenu à Besançon ¹, et ne convient comporter telles insolences, ou il fault craindre que de cest exemple, succède cy-après piz.

Le Seigneur Don Jehan d'Autriche nous escript qu'il s'enchemine vers Milan par mer, pour regarder ce que feront les François après leur accord, et ce que deviendront les gens de guerre, pour selon ce se conduire; et si le Roy veult qu'il passe après ce en Espagne, il serat plus près pour faire ce voyage. D'armée de mer du Turcq, l'on n'entend point qu'il y en ayt d'importance pour ceste année; bien pourroit-il estre, si nous ne regardons devant nous, que quelques galères des siennes courussent noz-costes. Le Transylvain est entré en Poloigne et à Cracovie; mais l'on n'a pas encores perdu l'esperoir que l'Empereur et ceulx de son costel n'y fassent bien ses affaires.

Les gens que le Prince d'Oranges avoit jecté sur Duveland pour penser secourir Zirickzee ², selon que nous entendons par lettres du v^e et vj^e de ce mois, ont esté battuz, et treize enseignes qui s'assembloyent vers Clèves se sont séparées.....

.... Je prie Dieu que la première messe que mon nepveur de Chasteau-rouilland ³ a chanté, soit pour son salut et qu'il le maintienne en bonne dévotion ecclésiastique.

¹ « Les désordres de Besançon » se rapportent à la démonstration populaire contre les rigueurs dont usait la justice municipale envers tous ceux qui étaient réputés complices de la tentative de surprise des Huguenots, repoussée le 21 juin de l'année précédente. Le désordre advenu à Besançon, au printemps 1576, est ainsi relaté dans la chronique de Jean Bonnet, citoyen de cette ville :

« Le dimanche de Quasimodo, pénultième d'avril 1576, plusieurs vigneron de la cité estant sortis d'icelle avec leurs épés, et rentrant en icelle portant des rameaux, faisant grande insolence au mespris et contempnement du magistrat et de l'édiet le jour précédent publié, contenant de ne faire assemblée ny portsr armes à peine d'en estre puni corporellement, Messieurs les gouverneurs firent assembler les vingt-huit et une partie des citoiens, et furent saiziz prisonniers deulx vigneron, l'ung nommé Bouton, et l'autre Barcy, lesquels furent renddus par la force et rébellion des aultres vigneron en nombre de plus de cinq cents, contre le gré de Messieurs, à raison de quoy la cité fut en grand trouble. » (*Documents inédits pour servir à l'histoire de la France-Comté*, t. I, 1858, pp. 266-267.)

² Voy. MENDOÇA, t. II, pp. 374, 375; *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 157, et MIRAFLORES, *Vida de Sancho Davila*, p. 199.

³ Le protonotaire Pierre Mouchet, Sr de Chateau-Rouilliard. Voy. t. IV, p. 145.

XIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. III, fol. 262, 264-5.)

Bruxelles, le 24 mai 1576.

Monseigneur. Il n'est à croire combien que fait haulcer et renchirer tous héritaiges, dont la réduction (des rentes) d'Anvers ¹ est cause, ne veuillant plus personne employer ses deniers en rentes sur le domaine de Sa Majesté ou sur les villes que sont toutes décréditées pour la ville d'Anvers, que par sa mauvaïse conduite at fait une grande plaie aux pays; que quant ores il se polroit saulver en une nécessité avec v centz mil escuz, il ne se trouveroïnt point par vendition de rentes, non pas au denier xiiij ou xij, au lieu que par cy-devant il n'y avoit assez de place pour les acheteurs. Ce sont mauvais ministres qui pensent si peu de conserver au Roy son crédit et à ses Estatz. Le trésorier Schetz estoit allé en Anvers avec l'advocat Boirschot, estimant de trouver finances sur le crédit des seigneurs du Conseil d'Estat, Privé et Finances ²; mais ilz n'ont point treuvé ung solz, et chascung cache son argent maintenant pour l'employer en fondz de terre. La lecture du procès, que les rentiers de ceste ville ont suscité contre ceulx d'Anvers à cause de ladicte réduction, fut hier acheuvé; et s'en doibt faire rapport la sepmaine que vient. Lesdicts Bruxellois suspectent Roda et d'Assonleville, et adjoustent que Mons^{sr} de Berlaymont s'est lessé aveugler par moiens peu convenables, sans dire dadvantage ou le suspecter; mais c'est assez dit.

Ilz ont exhibé pour leur conclusion dix articles, et entre aultre que le magistrat d'Anvers serat chastié à cause de sa mauvaïse conduite; que tous ceulx qu'ont manié les deniers de la ville seront tenuz d'en répondre,

¹ C'est-à-dire la réduction des rentes à charge de la ville d'Anvers, en vertu d'une ordonnance du 13 juillet 1575. Voy. t. V, pp. 353 et suiv., 407, 459.

² Voy. au sujet de cet insuccès la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 493, et RENON DE FRANCE, t. II, p. 23.

et que leurs comptes seront récolez; que les inventeurs de la malheureuse et abhorrende réduction (car ainsi l'appellent-ils) seront puniz et chastiez exemplairement: de sorte que ladicte ville se treuve en un grand laberinthe, et y en at plusieurs que ont mal en la teste. Je n'entendz jusques ores que l'on impute aulcune chose à Monsr de Champaigney, duquel l'on parle honorablement, et que si l'on heut suivy son conseil et l'ordre qu'il avoit commencé mectre, les affaires s'en fussent portez de mieulx. Il at dressé une fort belle pollice pour le faict de la Religion, et singulièrement sur l'admission et conduicte des estrangiers que seront fort bridez et aguettez. Aussi at-il donné advis pour amplier les séminaires, augmenter les curez de la ville sans grandz fraitz, tout ce que se polrat aussi practiquer icy et aillieurs aux villes de vostre diochèse, et par tout le payz avec peu de travail. C'est ung esprit dextre et inventif.

Le docteur Messire Gille continue à guerroyer ceulx d'Anvers sur la réduction, qu'il me semble ceulx des Estatz désirent modérer et faire générale partout, réduisant les rentes au denier xvj; en ce qu'il n'y aurat poinct de mal, et encores que ce fust au denier xvij, pourveu que l'on n'y fait aultre changement cy-après et que l'on ne touchast aux viageires, que sont caducques en soy, et que l'on paiat les arriéraiges à ung an près, comme l'on dit que l'on veult faire, que seroit pour regaigner crédit; mais ceulx d'Anvers auront bien à faire d'y furnir, estantz par trop embrouillez par faulte d'ordre.

Les deux hérétiques, qu'avons icy pardessus le prévost de Namur, seront puniz exemplairement; car auprès de l'ung, que n'at jamais voulu reconnoistre qu'il fust, se treuvent beaulcoup de maulvais livres de Calvin et d'autres hérésiarches. Et l'autre, que se veult repentir, at confessé ses erreurs et que en neuf ans il n'at esté à confesse, ny receu son Créateur. Sans les livres de l'ung et confession de l'autre, nous fussions esté en peine; car plusieurs bourgeois ont faict mal leur prouffict, que l'on avoit esté quérir les susdicts hors de leur maison contre les privilèges, et ad ce incitent aulcuns que ne vaillent guerre les gens de bien, auquelz la bouche sera estouppée, véant brusler les livres et l'emende honorable; et je admonestéray le magistrat prendre milleur regard sur les estrangiers, tel qu'est l'ung.... (le reste, c'est à dire la page 263, manque au manuscrit).

XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN ¹.

(Mémoires de Granvelle. — Archives d'Urbain, t. I, p. cxxi.)

Rome, le 23 mai 1576.

L'ambasciatore di V. Eccellenza, accompagnato dal doctor Benedetti, me diede hieri la lettera di V. Eccellenza delli 18 di questo. Stessimo insieme a longo ragionamento sopra le cose della S^{ra} Principessa, sorella di V. Eccellenza ², che è come lei scrive resoluta di rimandare al S^{re} Pe suo marito; et io laudo molto che vivano insieme et che s'amano, conforme a quello che Iddio benedetto commanda. pure che vi possa stare con quella quiete d'animo et sicurezza che io desidero. Circa di questo non ho mancato di dire loro tutto quello che nel negotio capisco, et ne son stato hoggi a longo ragionamento con Mons^r Ill^{mo} et R^{mo} nostro Farnese. Mi duole di non potervi fare quel che soleva, et ch'è nel mio successore non habbi trovato quel vivo ardore per agiutare questa causa che io haveria desiderato. Io ne ho detto quel che sento, et le vie che me pareno convenienti per giovare al negotio, le quale per tutti li mezzi che potrò procuraró d'agiutare per la parte mia. Et perchè so che non mancaranno cossi il prefato Mons^r Ill^{mo} nostro come li detti ambasciatore et dottore Benedetti di dar minutamente conto a V. Eccellenza di tutto quello ha passato fra noi: io non staró a fatigarla con repetere il medesimo et con ringratiarla cordialmente delle amorevoli offerte che me fà nella sua lettera. La supplico si rendi certa che non tiene la casa sua piu affettionato servitore di me, ne vive huomo

¹ François-Marie II de la Rouvière, duc d'Urbain, né le 28 février 1549, mort le 28 avril 1631.

² La sœur de François-Marie II était fille de Gui-Urbain et de sa seconde femme Victoire Farnèse. Elle se nommait Isabelle, épousa Niccolo Bernardino Sanseverino, prince de Bisignano. Après avoir mené une vie très désordonnée, elle mourut le 21 octobre 1606. Voy. SANSEVERINO, *Della origine et de fatti delle famiglie illustri d'Italia*, t. I, pp. 220 v° et 222, et UGOLINI, *Storia di conti e duchi d'Urbino*, t. II, p. 369.

che piú desiderì servir V. Eccellenza, et che per servitio della S^{ra} Principessa faró sempre volontieri quanto mi sará possibile. N. S. Iddio la prosperi et felicitì.

 XX.

 RÉSUMÉ.

L'ambassadeur de S. E., accompagné du docteur Benedetti, a remis à Granvelle une lettre du Duc. Ils parlèrent longuement de l'incident de la sœur dudit duc, laquelle est résolue de renvoyer son mari auprès de son père, ainsi qu'elle l'a écrit. Le cardinal désire que les deux époux restent ensemble, pourvu que le repos et la sécurité le permettent. Granvelle en a parlé à Farnèse. Il est contrarié de ce que son successeur n'aura pas la même ardeur que lui, et en a dit assez, sachant que l'ambassadeur et le docteur Benedetti tiendront le Duc au courant de l'affaire.

 XXI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. III, fol. 264, 265.)

Bruxelles, le 28 mai 1576.

Monseigneur. C'est merveille qu'il viègnent si peu de nouvelles d'Espagne là et icy, où l'on at discouru que Don Joan ¹ aurat le gouvernement ; mais

¹ La nomination de Don Juan à titre de gouverneur général des Pays-Bas était déjà prévue depuis longtemps. Dès 1573, il en était question à Madrid. L'année suivante, ce bruit prit plus de consistance. (Voy. notre introduction, p. xxix, au t. IV.) Enfin, le 8 avril 1576, le roi écrivit à Don Juan une lettre autographe dans des termes tels qu'elle ne permettait pas de réplique. Il voulait nommer son frère naturel gouverneur des Pays-Bas. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 58.) Voy. aussi le tome XXVII, 2^e série, du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Cette lettre parvint à Don Juan le 3 mai.

ceux que ont entrée en la chambre de Sa Majesté afferment qu'elle n'at encores fait aucune déclaration, et estiment qu'elle doit attendre réponse de ceux à qui elle en doit avoir escript, et plusieurs parlent de Madame de Parme et de son filz. Dieu nous doit quelc'un qui cognoisse le pais et croie conseil.

Vostre Ill^{me} Sgrie auroit entendu, par Mons^r de Champaigny mesmes, comme il at bien négocié avec la Royne d'Angleterre. Le principal est que Sa Majesté le veuille goustier, aiant gens près de soy que n'entendent rien, et font de mauvais offices. L'on at esté fort altéré par icy de ce que l'on at dit que Sa Majesté s'estoit retiré pour huit jours avec le Duc d'Albe à l'Escorial; mais ceux que le pensent sçavoir afferment qu'il n'est en rien ouy ny entremiz aux affaires de pardeçà. Pleust à Dieu qu'il ne les heut jamais manié ny veu.

Il semble qu'il y at quelque espoir de avoir Zirickzee, n'ayant le Prince gens pour armer ses batteaux, qu'at esté cause qu'il at esté contrainct de retirer les batteaux qu'il avoit disposé en plusieurs passaiges, xij cy xij là, que heussent tenu nous gens en peine et faulte de vivres; mais s'il est vray que l'on embarque vij^m François à Diepe pour l'aide dudit Prince, il armerat ses batteaux, et se ferat maistre de la mer¹. Si Zirickzee se prend, il est certain que tous nous gens se mutineront, dont ilz se pourvantent désià, que seroit le mesme de Harlem et de la victoire de Mouke. Il y at huit jours que les Allemandz du Conte Hannibal se mutinarent en Anvers; mais cela fut rappaisé en x ou xij heures. Si le Conseil d'Etat avoit cueur, il manderoit à ces bonnes gens que s'ilz s'obliassent, qu'ilz ne sortiroient jamais vifz hors du pays, et que l'on les accompagneroit d'ung beau son de cloche, estantz les paysantz armez, et je tiens que cela leur feroit mectre de l'eau en leur vin.

Roda enraige de ce que pendant son absence en Anvers, le Conseil d'Etat at suspendu les gaiges de celluy des troubles, que portoient pour la part dudit Roda 3000 escuz, dont il veult grand mal à d'Assonleville, aiant juré qu'il le luy paierat.

¹ Au moment de la chute de Zierikzee, le Taciturne se plaignit de n'avoir obtenu du secours ni de France, ni d'Angleterre. (GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 380.) D'après une lettre adressée au roi par le conseil d'État, le 30 mai 1556, le prince d'Orange aurait reçu des troupes anglaises et écossaises. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 176).

Mons^r de Hierges at surprins xvij batteletz chargez de bons meubles pour doibs Wourden les mener pour plus grande seurté à la Goude, et les accompaignoient les bourgeois à qui ilz estoient, avec certain nombre de soldatz qu'estoient ensamble bien vj^{xx}, que sont estez tous prins, et debvront paier rançon que portera beaulcop. L'on a dit que lesdits prisonniers estoient menez devant Wourden pour menasser ceulx qu'estoient dedans, que s'ilz ne se rendoient, l'on copperoit la teste ausdits prisonniers; mais cela n'at heu suite. Ledit S^r de Hierges at donné une bonne main à ceulx qu'avoient surprins Muden, où l'on afferme qu'il en y at demoré xij^e du costel des ennemis ¹.

Ceulx que s'estoient saisi du Zevenberghes et du Clundert se sont tous retirez, y aiant lessé mortz environ ij^e hommes.

Je tiens que le Conte de Mansfeld seroit bien aise de réamiter avec Vostre Ill^{me} S^grie. Il n'est pas bien avec Mons^r de Berlaymont, qui duict aultant au gouvernement que la v^e roue en ung chariot.... et je tiens qu'il ne s'y attend plus.

Je me garderay bien s'il plaicst à Dieu. Le povre conseiller du Roy de Dannemarke est mort de ses plaiez et les belittres que l'ont fait sont estez prins par les paysantz et délivrez au drossart de Brabant que les at amené icy. Ilz estoient venuz de Zevenberghes ². Cecy fera paour aux aultres qu'ilz ne seront plus si hardiz.

Dieu soit louhé que les affaires de Poloigne vont mieulx. Il n'at tenu au Transylvain qu'il ne soit esté coroné, si aucuns évesques l'heussent osé entreprendre; mais ilz sont estez plus saiges.

Il est vray que le Turcq nous faict honneur et que c'est ung grand heur que ce de Gennes; mais Dieu doint que tout cela n'en donne Sa Majesté et l'Espagne pour les rendre plus rétifz contre nous.

Ce at esté ung très mauvais choix de vostre successeur ³, que ne faict chose

¹ Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 433. La ville fut prise le 11 mai. Toutes les circonstances relatives à cette prise sont racontées, *ibid.*, par le Conseil d'État.

² Voy. plus haut, p. 81, note 1.

³ Le successeur de Granvelle dans la vice-royauté de Naples était Don Inigo Lopez Hurtado de Mendoza, marquis de Mondejar. Son gouvernement fut des plus malheureux pour Naples. Il y eut en outre entre lui et Don Juan une mésintelligence qui contribua à sa chute. (GIANNONE, *Histoire de Naples*, t. IV, p. 544.)

que vaille, et ceulx qu'escripvent de là en font grandes plainctes. Vostre Ill^{me} Sgrie at bien prédicit qu'elle seroit canonizé par luy. Le seigneur Don Joan ne ferat pas grand chose et serat plus libre s'il n'a poinct de partie. Cependant il despend beaucoup à la charge.

Monsieur Fonch m'at dict que Mons^r le Président faict ce qu'il peult affin que de son vivant ne luy soit donné évesque, mectant en termes que l'on commecte aux voisins comme Ypres et Bruges l'administration, que seroit chose de très mauvais exemple et pire conséquence; car ceulx de Brabant prétendroient cy après le samblable, et ce seroit pour énerver les érections *Quid non facit avaritia?*

Enfin la paix s'est concludte en France, très ordé¹ et infâme, à la grande confusion du Roy et de son conseil, que fut publiée le xv^e au grand regret de tous catholicques. là et icy. Le traicté est imprimé, et je l'ay veu et le tiens pour ung des malheureux que soit esté faict en mille ans. J'ay prie le secrétaire Aguillon de me donner ung exemplaire pour Vostre Ill^{me} Sgrie, encoires que je pense elle l'aurat désià veu; et n'est possible que une si salle et préjudiciable paix dure². L'on dit que quant le Roy signa, que les larmes luy tomboient des yeulx, et qu'il feist soubz main serrer les cloches de Nostre Dame, affin que l'on ne les sonnât, et que les chanoines de la grande église refusarent d'adsister au Te Deum et qu'ilz avoient envoié leurs chantes delà et deçà; et que le Roy, faisant quelque samblant d'estre marri, feict venir sa chappelle en ladicte église pour y chanter le Te Deum³. Il y doibt estre quelque aultre traicté secret entre le Roy et Mons^r d'Alençon touchant son appenaige, duquel ledict traicté ne faict mention. Mons^r de Humières⁴ s'est joinct avec III^e gentilzhommes de la Picardie, et ont faict rompre les pontz affin que Casimirus n'y passe; et ceulx de Perronne dient qu'ilz ne lesseront entrer ledict d'Alençon, ny le Prince de Condé, ny aultre

¹ Ordé, sale, dégoûtant.

² Morillon entend parler de la paix de Chastenoy, dite de Monsieur, conclue le 6 mai 1576, grâce aux efforts de Catherine de Medici. Voy. LA POPELINÈRE, liv. XI, p. 504, et l'édit de pacification, *ibid.*, p. 290, etc. Il fut publié le 17 du même mois.

³ Tous ces faits sont corroborés par le témoignage du *Registre-Journal* de Henri III, pp. 70 et 71.

⁴ Jacques, sire d'Humières, de Nédonchel, etc., chambellan du dauphin, puis conseiller et chambellan du roi. Il commença la ligue en Picardie et mourut en 1579 après avoir fait rédiger l'acte de la ligue catholique, dont le texte est publié par d'Aubigné, t. II, p. 225.

de leur suite; et dit-on qu'il n'y auroit guerre à faire pour gagner la Picardie à la dévotion de Sa Majesté, si noz affaires fussent mieulx conduictz. Ceulx de Rouan ont tué deux prédicantz estantz en chayre, et les catholicques ne les endureront jamais; et s'y verrat grande confusion devant long temps; non obstant que ilz soient venuz ces jours passez de bien mauvais advis de France, et que Casimirus auroit la teste vers Lucembourch pour venir icy, (encores qu'il at promis à l'Empereur de non endommaiger les terres du Roy que deppendent d'Austrice, qu'est *ambiguum*; et il serat altéré contre Sa Majesté, pour ce qu'elle at fait appeller le Conte Palatin son père à la Diète de Regensporch pour donner compte de sa foy, qu'il a faict soubzsigner par ceulx de Berne et de Genève, ce que ceulx de Basle ont refusé de soubzcrire); et il samble qu'il y at mis jour que les forces françoises se doibvent joindre pour ruer sur nous; mais ilz ont encores de la besoigne largement chez eulx, et je ne pense poinct que la Royne d'Angleterre les vouldroit veoir accroistre et si près d'elle; et Don Joan est en lieu commode pour tourner teste contre la France s'il fust besoing. Mons^r d'Assonleville m'a dit que l'on debvoit pièçà suivre l'advis de Vostre Ill^{me} Sg^{rie} d'escripre au Roy que l'on romperat contre luy si aucuns de ses sujetz s'advanchent d'endommaiger le pays, et en ceste forme luy at escript devant hier le Conseil d'Etat. Nostre ambassadeur qu'est en France correspond mal, s'entendant avec Roda qui communicque au Conseil d'Etat ce que luy plaît. Quelle belle paix polroit faire Sa Majesté à l'avantaige de la religion catholicque, de son auctorité et à la grande confusion de celle de France!

Mons^r de Champaigney m'at dit depuis que nostre ambassadeur en France correspond mieulx que l'on ne m'avoit dit, et qu'il at oy ses lettres au Conseil; et il luy samble que les François ne nous feront grand mal. Si Sa Majesté goustoit ce que se polroit faire avec l'Angleterre¹, où l'on n'est si esloigné de la religion comme l'on pense, ce seroit ung grand bien pour nous et pour eulx et le saulvement de beaulcop d'âmes. Dieu par sa grâce y veuille ouvrer, que je supplie donner à Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, etc.

¹ Voy. à ce sujet la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 151.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale de Bruxelles; Portefeuille n° 9475, fol. 178. — Analysée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 186.)

Rome, le 1^{er} juin 1576.

Haviendo dado el embaxador don Joan de Çuniga la que V. Mag^d ha sido servido escrivirme a VIII de abril; truxola como pienso el secretario Escovedo que sera como entiendo el llevador de la presente; dessa carta y del he entendido la resolution que V. Mag^d ha tomado; si se sigue bien lo que entiendo serla sanctamente suya; plazca a Dios por su bondad guiar todo como conviene a su santo servicio, al de V. Mag^d y al beneficio de aquellos estados, y yo le suplico que assi sea. Con el dicho Escovedo me he alargado a dezirle de palabra lo que en muchas cosas me paresce que no se pudiera fiar en carta, y es tan confidende que con el se puede conferir todo, y tan prudente que podrá por su parte encaminar muchas cosas bien. Yo no faltare de corresponder como V. Mag^d manda a lo que me querran conferir, aunque aqui estoi lexos y fuera de aquellos negocios: y advertire segundo los avisos que tuviere de lo que se me offrescera, con desseo que se acierte en cosa que tanto importa; que de presente ninguna veo mas importante pues desta depende la ruyna o remedio de todo; dizeme el dicho embaxador que V. Mag^d resolvera brevemente lo que me toca: yo lo espero dias ha con la patientia que V. Mag^d vee, confiando mas en su bondad que en ninguna otra cosa.

XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK.

(Lettres de divers, t. III, fol. 268.)

Rome, le 1^{er} juin 1576.

L'ordinaire que vint devant hier m'at apporté ensemble voz lettres du xviii^e de mars, qu'estoient demeurées en chemin, et celles du vii^e du mois passé. Sur voz précédantes j'ay jà respondu et satisfait à la plus part, et adjousteray peu de motz, pour vous esclarcir quant aux affaires calamiteux du pays; ce vous pourra donner consolation: mais je vous prie que mes lettres soyent pour vous seul, et que de ce que vous en voudrez dire aux amyx pour les consoler, de ce ne m'en faictes aucteur. Il suffit de dire, sans me nommer, que vous l'avez de bon lieu; seulement le pourrez-vous confier à Mons^r le Prévost d'Ayre ¹, qu'est comme le dire à moi-mesmes, et je luy correspondz aussi ².

Je cognois l'estat publicque estre tel que vous le peignez, et les personnes qui traictent les affaires toutes telles. Le point est que le Roy en cognoit une partie, et je me doute que l'on at voulu faire dire au deffunct ³ après sa mort ce qu'il ne pensa oncques de son vivant. Ce que le me faict dire, est que je sçay ce qu'il a escript au Roy, et à son frère ⁴ qu'est icy, des deux, et le sçay comme qui l'a veu, et vous voyez qui, à l'invention forgée et aux lettres escriptes avec tant d'industrie et diligence pour préoccuper, devant que les lettres du Conseil d'Etat peussent arriver. Le Roy n'at rien

¹ C'est-à-dire Morillon.

² « Il y a XLIII ans que Vostre Ill^{me} Sgr^{te} m'at honoré de ses lettres, et quant je les polroic toutes produire, le nombre de celles qui contiègnent contentement passeroit infiniment les autres. » Morillon au cardinal, le 2 juin 1576. (*Ibid.*, p. 267.) On voit par ce passage que la première correspondance de Morillon avec M^r de Granvelle, nés tous deux dans la même année, remonte à l'année 1552.

³ Par le mot *deffunct*, le cardinal entend désigner Requesens.

⁴ Don Juan de Çuniga, frère de Requesens, était ambassadeur du roi Philippe II à Rome Voy. t. IV, p. 15.

respondu sur les prétentions, ains remis au Conseil d'Etat, sans préférence de personne, le gouvernement du pays en la mesme auctorité qu'avoit le défunct, pour administrer le gouvernement, la police et les armes ¹; et si ceulx dudict Conseil, qui sont du pays, peulvent vivre en paix, ilz ont bon moien pour informer le maistre, se faire cognoistre et redresser beaucoup de choses, et n'est mal que Roda soit allé en Anvers pour traicter sur les deniers venuz d'Espagne. Cependant le Conseil pourra dépescher beaucoup de choses et, comme je l'ay escrit, doibvent escrire souvent et envoyer le duplicat par Gennes. puisque le chemin de France est si mal sheur. Et des moyens que ledict Conseil pourroit tenir pour se faire valoir et faire cognoistre au maistre que ceulx qui ne sont de là n'entendent les affaires, je pense vous en avoir escript. Je ne traicteray des personnes plus en particulier, puisque de ce que dessus vous en pouvez, par vostre prudence, comprendre assez.

J'adjousteray que le Roy est résolu de vous envoyer ung gouverneur ou une gouvernante du sang, et que sa volonté est qu'icelle ayt tout le gouvernement en main, et commande à tout, comme feu la Royne ², et que l'on réduise le tout au vieulx pied, et que l'on entende à la pacification et à licentier les gens de guerre, auquel effect, et pour trouver les moyens, il fault que les Estatz s'esvertuent pour leur propre bien; mais pour moy, je ne seroye d'advis que l'on feicst assemblée générale des Estatz, et moins devant la venue de qui debvra gouverner; et j'ay veu lettres d'Espagne qui me consolent fort, pour l'espoir qu'il y at de grand changement et, ad mon advis, bon. Cecy pour maintenant vous suffise et aydez au publicque en ce que vous pourrez.

Quant à Mons^r de Cambray, il me faict tort et à soy mesmes. Je verray ce qu'il vouldra dire, et trouvera que je me sçay cheanger quant l'on me donne si grande occasion, vous recommandant cependant, tant que je puis, la justice de mon Eglise, pour m'accroistre tousjours l'obligation que je vous recognois.

J'ay fort bien entendu tout ce que vous et ledict Prévost d'Ayre m'avez

¹ Voir la lettre de Philippe II adressée au Conseil d'Etat le 5 avril 1576. (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 51.)

² Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas.

escrit, et maintenant et cy-devant quant à Gand, et voy bien à quoy l'on prétend, et le mal qu'en pourroit advenir. J'en ay pièce escript au Roy comme il convient et faict l'office que je doibs sans grand bruit, à mon accoustumé, et ay prins pour fondement mon devoir, estant l'Eglise de Gand suffragante de celle de Malines. J'ay pièce entendu ce que Sonnius avoit traicté pour renoncer l'abbaye; mais j'entendz qu'il s'est ravisé. Ceste ligièreté et inconstance est notable, et je n'ay failly de dire au Roy que théologiens n'ont faict ce que l'on espéroit d'eulx. C'est luy qui mict en avant les unions et traicta l'érection des nouvelles éveschez, sans moy, quoyque à tort l'on le m'ayt voulu imputer, comme aultres choses. Vous vous souviendrez de ce que quelques fois je vous en ay jà dict. Le Roy soubstiendra ce qu'est faict, et auroit peu de moyen aultre pour doter compétement suyvant la bulle ces Eglises. Pour mon particulier il ne n'emporteroit ou avoir aultre dot, puisque je perds, comme vous pourra dire ledict Sr Prévost d'Aire, ou que l'on n'ostast du tout l'archevesché; mais j'ay tousiours eu plus de respect au publicque que au mien particulier. J'ay aussi souvent prévenu le Roy sur ce que convient au soustenement des éveschez et ramenteu les causes qu'il m'a dict luy-mesme l'avoir meu à les faire ériger, et approprier à icelles les Abbayes.

Asseurez-vous que vous me trouverez en vostre endroit, quoy que puisse advenir, tousjours le mesme. Voz lettres ne vont en aultre main qu'aux miemes et ne doubttez du secret; vous faictes saignement de l'entretenir.

XXIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. III, fol. 272 et suiv.)

Bruxelles, les 5 et 4 juin 1576.

Monseigneur. Je renvoie à Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie} les lettres d'Hopperus, et je luy baise très humblement les mains de ce qu'il luy a pleut les

me communiquer, et n'y auroit raison de commectre les escriptz au dangier et hasard des chemins. Si d'autres escriptz ne sont mieulx troussez, plus concluendz et contenantz raisons vives, ce que ne font ses lettres obscures et mal fagottées, si je sçavoie où lesser les miennes, certes je craindray que ce ne sera l'ancienne chansson jusques verrons plus de miracle; et il sera d'oresmais temps qu'il viègne quelque chose des résolutions pour lesquelles ledit Hopperus et Dennetières¹ sont estez mandez, et dont ilz ont donné tant d'espoir; mais jusques je verray les motz sacramentaulx du maistre, *non credam*. Car il y at trop long-temps que l'on tient ce langaige, et je sçay ce que j'en ay ouy dire au feu Commendador Maior, en l'assemblée de tous les Estatz, sans effect. Je recognois fort bien, par ce que m'escript Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, que la milleure et plus saine partie des advis contenus aux escripts procèdent plus de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} (dont je polroye faire foy par ses lettres), que de Hopperus, que n'est pas si ferré à glace, que le Duc d'Albe quelque jour ne le puist faire tomber : car estant le plus expérimenté de ceulx que sont près du Roy, il sera quelque jour force qu'il s'en serve; et ledit Duc n'oublie rien. Je n'ay communiqué lesdictes lettres de Hopperus à aultre que à de Bave, qui dict que icelles sont cérémonieuses au regard de l'escript qu'il at envoié sur le faict de Besançon.

Certes je ne pense point que le Conseil d'Etat face chose qui vaille. Mons^r de Champaigney leur suggère aulcune fois de très bons advis, et né fut qu'il tient de la divise du feu secrétaire de Langhe², ce seroit bien celluy qui guideroit le chariot, s'il fust de la compagnie, à quoy je me doute qu'il arriverat tard. Le Duc d'Arschot ne faict que baguenaulder³ et se donne du bon temps. Mons^r de Berlaymont s'endort à la table et au Conseil. Le Conte de Mansfeld n'y est veu voluntiers, et seroit mieulx en son gouvernement, duquel sont soucqz ceulx de ceste ville, disant qu'il n'est Brabançon; et il veult mectre son nay partout. Rassenghien est nouveau venu et menuisier. Le président Viglius, comme vous dites, empesche le lieu d'ung aultre; Sasbout at bonne volonté et procède rondement et fermement, ad ce que dit Mons^r de Champaigney, qu'at telle opinion d'Assonleville, comme ont

¹ Arnoul Dennetières, secrétaire d'Hopperus. Voy. t. II, p. 346.

² Jean de Langhe, secrétaire du Conseil privé de 1555 à 1557. BUTKENS, supplément, t. I, p. 490.

³ *Baguenaulder*, badiner, s'amuser à rien faire.

tous ceulx que cognoissent la légiereté de son esprit, et de Roda que c'est une mauvaïse et dangereuse pièce. Il tient que Micault ¹ polroit bien estre du Conseil d'Estat, qu'est composé d'estranges et diverses nations en ung si petit nombre, et par tant ne se fault esbahir s'il y at diversité de humeurs, et s'ilz tirent différamment.

Il se sème, par les favorisantz de Roda, qu'il at heu lettres de Don Alonzo Emmanuel et Francisco Yvarra ², qu'il n'est besoing que eulx facent offices pour luy vers Sa Majesté, pour ce qu'elle tient de luy le compte qu'il mérite, et qu'il luy emporte grandement d'avoir en ce temps ung tel ministre par-deçà. Cependant l'on ne veoid poinct qu'elle se soit eschauffée de suyvre son advis touchant Mons^r de Berlaymont; et aucuns pensent qu'elle ne sera contente que, de son auctorité, il ayt appellé Mansfeld, que seroit mieulx chez soy et souffre maint coup de becq pour s'estre fourré au Conseil sans commission; et surtout, pensé-je que le Roy se tiendrat offensé contre Roda pour le faict d'Aguilon, qu'est commis pour manier les trois cent mille escuz, avec expresse interdiction que Roda n'heut de s'en mesler, qui de son auctorité privée s'est ingéré de les paier aux marchandz ausquelz s'estoit obligé le Commendador Maior. Et comme le Roy est avare, et qu'il ne se trouve aultant de millions comme avoient dict les Espaignolz, il faict à croire qu'il sentira cecy jusques aux os, et de tant plus qu'il veoyt son pays en dangier par faulte de deniers qu'est si grande que, par faulte de paiement, nous sumes apparentz de perdre l'Hollande, estantz nous Espaignolz que sont devant Zirickzee, sur le poinct d'eulx mutiner, tirantz à leur cordelle les Wallons, par l'assurance qu'ilz leurs font de les faire paier, moiennant qu'ilz tiègnent bon avec eulx; et l'on tient qu'ilz ont desià ung *electo*. Les Allemandz de Fouccre ³, qui sont en Hollande, ont protesté qu'ilz ne combattroient s'ilz ne sont paieez; et les vivres leur faillent là et en Zélande, de sorte qu'il y at apparence que le siège et l'esté seront perduz pour ceste année, et que tous ces gens de guerre courreront sus aux villes pour estre paieez; et si le secours vad au Prince d'Oranges de 4000 harcque-

¹ Nicolas Micault, S^r d'Indevelde. Voy. sa notice, t. IV, p. 355.

² Francisco Ybarra ou Yvarra ou Ibarra, munitionnaire et membre du Conseil de guerre du roi. Voy. t. II, p. 357; *Documentos inéditos*, t. 74, p. 367.

³ Charles Fugger ou Foucker. Voy. t. V, p. 623.

bousiers que luy doibt envoyer le Duc d'Alençon, certes il nous donnerat à faire. Il y at venu lettres fort lamentables de Mons^r de Hierges, qui dit qu'il ne peult plus soubstenir, et qu'il crainct d'avoir perdu ung principal fort, et que si cela est, que Sparendam ne polrat tenir ny Harlem xv jours. Ce que ceulx du Conseil d'État représentent à Sa Majesté par homme exprès, adjoustandz qu'ilz craignent que avant qu'il arrive là, toute l'Hollande sera perdue, qu'est bien loing de gagner Zirickzee, et après, le surplus des villes de Zélande cest esté, que sont toutes si obstinées que les manantz aiment mieulx de morir que d'eulx rendre aux Espaignolz, cognoissantz par trop leur cruaulté par le carnaige qu'ilz ont fait à Narden¹, et depuis à sang froid à Harlem, d'une infinité de gens.

Il y at aujourd'huy huict jours que sur les trois heures de l'après disnée, les batteaux du Prince d'Orenge, environ 150, comme l'on dit, se présentarent près de Zirickzee, et l'admirale s'advanča avec quelques cinq ou six, vers la teste, où ilz meirent gens en terre que donnarent à faire aux nostres, que depuis reprindrent coeur et tirarent si bien sur l'admirale, que se trouva sur ung sable boullant, qu'elle se enfondrast, et l'on tient que l'admiral Boisot² y soit demoré avec aucuns desdits batteaux; mais il n'en y at aucune certitude, mais bien que Mondragon³ s'est eslargi d'escripre icy et en Espagne beaucoup plus que l'exploict ne porte, qu'est l'ordinaire de ces gens de mectre deux verdes avec une meure, et entretenir le monde de mensonges qu'ilz dient emporter au service de Sa Majesté, affin de tenir le payz en craincte et subjection. L'on pense que le maistre de camp Valdez soit demeuré audlit rencontre. Ainsi cesseroit la querele du seigneur Don Fernande⁴.

Les Gueux ont miz pied en terre en Frise et dressé ung fort près de Doccum, qu'est bien l'assiète la plus commodieuse pour eulx qu'ilz heus-

¹ Voy. au sujet du sac de Naarden en 1572, et du siège de Haarlem en 1575, le tome IV.

² Louis Boisot y perdit en effet la vie. Voy. plus haut, p. 89.

³ Morillon a le tort de vouloir diminuer l'importance du succès de Mondragon pendant cette attaque. Elle est rapportée par BOR, liv. IX, fol. 137 et suiv.; MENDOÇA, t. I, p. 575; *Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 125, 126, 177, 180, 182, 610 et suiv. L'échec que le prince d'Orange subit au moment de vouloir secourir Zirickzee a amené la réduction de cette ville.

⁴ Don Ferdinand de Lannoy avait eu avec Francisco de Valdès une querelle, rapportée au long plus haut, aux pp. 42-43. — Valdès ne fut pas tué.

sent peu choisir, et je ne sçay s'il serat en Mons^r de Billi de les en desloger ¹, pour ce qu'il n'est pas bien avec ceux du pays pour les grandes exactions qu'il faict. Ceste si longue et coustageuse guerre nous perdrat, n'estant au Roy de furnir aux fraitz que portent 200 mille escuz par mois, sans compter l'artillerie et munitions, de sorte que le Roy trouverat à la fin véritable la prognostication que luy at faict Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. Ilz sont venues lettres de Sa Majesté du xv^{je} du mois passé, fort douces, mais générales ². Mons^r Hopperus et Dennetières promectent beaulcop et attendoient d'estre mandez à l'Escorial pour entendre aux dépesches, et il y at nouvelles qu'ilz y sont allé depuis. M. d'Havret escript qu'il espère estre dépesché tost; aussi faict Baptiste Dubois, pensant retourner de bref avec bonnes nouvelles. Dieu le doint! Dennetières escript que l'on parle là fort de Don Joan pour l'envoyer icy, si le Turcq nous lesse ceste année en paix. ³ Mais aultres que sont là et sçavent plus n'en font mention. Dubois escript, en taisant le nom, que le Duc d'Albe n'at crédit et qu'il vad fort abattu.

Ceux du Conseil d'Estat n'ayant sceu trouver crédit de 200 mille florins; se sont advisés de faire prest en vasselle pour l'assurance du marchand ⁴, et ont faict quelque liste y comprenant ceux des finances, privé Conseil et aultres particuliers, et je n'y suis oblié; mais je ne sçay encôres pour quelle somme.

Le Duc d'Arshot est à 2000 escuz; Mons^r de Saint Bavon à aultant; Mons^r de Berlaymont, pour ce qu'il at des enffantz est à 1000 escuz, et ainsi les aultres à l'advenant. Mais il faudrat beaulcoup de vasselle devant que l'on en ayt pour 100^m escuz, et sera peu de chose de la prester pour quelque temps, moiennant que l'on fut asseuré de la revoir, dont je doute grandement. Depuis ung an j'en suis tant pour les nopces de ma niepce, que l'église d'Aire, que aultres fraitz extraordinaires à plus de 3000 florins, sans toucher à ma despense ordinaire, et je n'ay de toutes monnoyes ung picotin; mais je vouldroie que nous heussions paix, et que je donneroie le peu que j'ay de vasselle, aiant fondu et despendu celle que j'avoie passez quatre ans.

¹ « L'on murmure qu'il at heu quelque rencontre, et qu'il demande du secours. » (Note de Morillon.)

² Ces lettres ne figurent pas dans la *Correspondance de Philippe II*. Nous en voyons une dans ce recueil du 14 mai, qui est insignifiante. (Voy. *Correspondance de Philippe II*; t. IV, p. 158.)

³ *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 524.

L'on est après pour licentier le Conte Hannibal, combien que Roda at faict ce qu'il at peult pour le maintenir, selon la bonne affection qu'il porte à Mons^r de Champaigney qui le serre de près, et dit que les gens dudit Conte avoient mutiné par deux fois en une si principale ville comme est Anvers. Il y at deux mois que l'on est sur cecy, et ceulx de Flandres ont à ceste fin accordé iiiij^e mille florins; et cependant que l'on délibère le deubt dudit Conte est accreu de i^e xvj mille florins en deux mois. Ledit Roda ne sçait entendre que le Duc d'Arshot et Mons^r de Champaigney se hantent tant, et est pour en donner mauvaïse impression s'il peult.

C'est une pitié comme les affaires passent en Picardie. Ceulx de Péronne, Sainct Quentin et Amiens ont envoïé au Roy pour n'estre chargez des gens du Duc d'Alençon, mesmes de Péronne qu'est une des catholicques villes de toute la France; mais ilz ont heu une rude réponse du Roy, et leur at on hosté l'artillerie, dont les gens de bien sont si très marriz que beaucoup d'eulx se retirent avec leurs biens et mesnaiges à Cambray et Arras, où ilz ont saulvé beaucoup des vins, mesmes à Bapalme. Cependant l'agent de France qu'est icy at tenu grandz festins pour la paix fourrée, et dit qu'elle tiendrat pour estre tout si povre et bas jusques à la ville de Paris. L'on s'est esbahi que les seigneurs se sont trouvez ausdicts festins, et Mons^r de Champaigney n'at peult faire aultrement que les aultres.

Casimire se retire vers Langre pour y avoir son paiement, et menasse le conté où l'on ressamble les arriere-bans. Ilz feroient mieulx s'appuyer des Suysses. J'avoie quasi oublié de dire que Dubois escript à Mons^r de Champaigney que son paquet principal est demeuré perdu. Il espère que la duplicate y est arrivée depuis. Sa Majesté dict audict Dubois que les lettres qu'il luy apportoit dudit Sr en accusoient des aultres, demandant ce qu'elles estoient devenues, et il dict qu'elles luy avoient esté hosteez.

L'on at emporté d'icy le corps du Grand Commandeur, pour l'encheminer vers Espagne.

Nous avons très mauvaïses nouvelles de Poloigne, aiant le Transsylvain occupé Cracovia avec la Princesse ² et trésors du royaume, et se faict coroner. L'Empereur at esté trop tardif, et si luy couste la feste ung million de tallers.

¹ Claude de Mondouct. Voy. t. IV, p. 140.

² Anne, princesse de Pologne. Voy. t. V, p. 142.

Je respondray légèrement aux lettres *publicorum* de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} du 4 du mois passé, en ce qu'il serat de besoing, et j'ay veu ce que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} discoure sur le futur gouverneur, et Madame de Parme seroit bien à propos sans les deux poinctz que l'empeschent, touchez par vostre lettre du iv^e du passé; et je croidz véritablement que vous-mesmes ne désirez rien moins que ce gouvernement. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} cognoist les Seigneurs de longtemps. Vargas et ses semblables, qui chargent tant témérairement la mémoire du feu bon Empereur Charles, sçavent peu ce qu'ilz dient, et se debvroient taire pour non faire tort à leur Roy touchantz l'honneur de son père, qui at plus fait pour la religion que ne fait Empereur depuis 600 ans.

Il y at longtemps que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} fait son debvoir pour mectre le publicq en repoz pour le service de Dieu et du maistre, comme elle at fait à Gennes, et avec si grand succès, dont elle recevrat son loier en ce monde et en l'autre.

C'est ung grand heur que le Roy ne perd poinct de l'argent de Villefranche, mais qu'il y at gaigné, qui at mal à son damp.

Si Leodiensis (l'évêque de Liège), prend le chappeau, ce sera pour encores le mectre plus en arriere. L'Église ne perdrat rien si les deux que l'on avoit tant recommandé, n'y parviègnent ¹.

L'opinion est icy tant imprimée en la teste des hommes, que l'on taiche, pour appovrir le pays, que l'on auroit bien à faire pour leur hoster ceste fantasie; et je me suis trouvé en compagnie depuis peu de jours en chà, où estoient Mess^{rs} de Bois-le-Duc ², le chancellier de Brabant ³, d'Assonleville, l'aman ⁴ et plusieurs aultres gens de qualité, où ung homme principal tint ledit langaige; et pour couper ce propos, je luy demandis s'il seroit aise d'avoir des povres censiers, et que l'on devoit estimer le mesme du Roy, comme chascun vouldroit faire de soy.

¹ Le second de ces prélats était Claude de la Baume, archevêque de Besançon, qui fut créé cardinal en 1578. Gérard de Groesbeek, évêque de Liège, obtint cette dignité en même temps.

² Laurent Metz ou Metzius, évêque de Bois-le-Duc de 1569 à 1580. Voy. t. IV, p. 85, et sa biographie dans VANDER AA, *Biographisch woordenboek*, et *Correspondance de Philippe II*, t. IV, préface, p. xvi.

³ Jean Schyffe. Voy. t. I, p. 297.

⁴ Antoine Van Oss, Sr de Heembeke et Ransbeeke, amman de Bruxelles du 19 avril 1574 au 25 du même mois 1578. Voy. t. V, p. 597.

Ainsi que je pensoie serrer cestes, nous sont venu nouvelles que les Allemandz, que sont à Remunde, ont enserré le magistrat en une église, et ne leur veillent donner à manger s'ilz ne sont paieez. Ceulx de Valenchiennes sont aussi amutinez, et le magistrat proteste que si le peuple se jecte sur eulx qu'on ne leur impute, puisqu'ilz ne le peulvent empescher. *Sic undique dolor!*

Le trespas du feu archevesque de Tolèdo, après sa sentence rendue¹, sera cause que l'on n'en parlera jà tant, comme l'on heut fait, s'il fut advenu devant la sentence; et je tiens que comme Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} dit que s'il fut retourné en Espagne, cela y heut peult remuer du mesnaige. Il est mieulx avec Dieu, que je prie luy faire merci. L'auctorité de Sa Sainteté et Majesté est conservée, aussi celle de l'inquisition, puisque la justice en at esté faicte, et qu'il at accepté sa pénitence avec si grande humilité, comme Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} me l'at escript, dont j'ay faict part aux amys et plusieurs aultres qui en sont estez édifiez.

 XXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Mémoires de Granvelle. — Archives d'Urbin, t. I, p. cxxi.)

Rome, le 20 juin 1576.

Assicuro bene a Vostra Eccellenza che il ricordo che io ho dato nelle cose della Signora Principessa di Bisignano², sorella sua, è stato sincero, et che procede dell' affettione che a Vostra Eccellenza et a tutta la casa

¹ Ce prélat, nommé Barthélemy Carranza de Miranda, avait subi un emprisonnement de dix-sept années, tant en Espagne que dans le monastère de la Minerve à Rome, lorsque le souverain pontife condamna seize propositions luthériennes qu'on l'accusa d'avoir soutenues précédemment. Cette sentence fut prononcée le 14 avril 1576, et le 2 mai suivant Carranza avait cessé de vivre. Il était âgé de 72 ans. Voy. *Histoire de l'inquisition d'Espagne*, par LLORENTE, t. III, pp. 182-315.

² Voy. plus haut, à la page 87, les renseignements sur cette princesse.

porto. Cossi havesse accertato a dire cosa che fosse a proposito; ma m'è ben di gran satisfatione vedere che Vostra Eccellenza l'acetta come d'amorevole servitore suo, et per cumplir il suo desiderio li mando con questa il mio plico per la Corte, nel quale io fo l'offitio che devo, ricordando particolarmente le cose passate, et quello che al presente mi pare convenire, et incamino il plico a Antonio Perez per essere secretario di Stato, giudicando che questo negotio convenghi guidarlo non per via ordinaria di giustitia, ma per raggione di Stato; tenendo rispetto alle qualità delle persone et al negotio in sè. Et me movo ancora a fare questa elettione per essere il sec^o Vargas indisposto, et di maniera che poco o nulla attende alli negotii. Che se stesse sano, come l'ho conosciuto altre volte, attissimo era per trattare di questo negotio; ma non ho già tanta platica di quelli che sotto lui maneggiano che di loro possi fare certo giuditio. Vederà Vostra Eccellenza il frutto che potrà ricavare da quella parte, et se farà avisarme di quello succederà, io dirò volentieri più inanzi quello che se m'offerirà, sicome ascoltarò volentieri il suo ambasciatore sicome ho fatto, et me troverà sempre più pronto Vostra Eccellenza nel suo servitio et di casa sua ch'altro qual si voglia. facendo il conto che devo dell'amorevoli et cortese offerte di Vostra Eccellenza.

 XXV.

 TRADUCTION.

J'assure V. E. que l'intérêt que je porte à l'affaire de la princesse de Bisignano, votre sœur, est sincère et part de l'affection qui me lie à votre maison.

Cette circonstance m'enhardit à dire ce que j'ai cru devoir faire, et je suis heureux de savoir que V. E. le reconnaît, comme venant d'un serviteur affectionné. Et pour satisfaire son désir, j'envoie avec cette lettre ou billet pour la Cour. J'y rappelle les choses qui se sont passées, et ce qui me paraît convenable en ce moment. J'adresse le billet à Antonio Perez, à titre de secrétaire d'État. Je pense en effet qu'il vaut mieux ne pas suivre les voies judiciaires ordinaires, et de traiter cet incident comme affaire

d'État, eu égard à la qualité des personnes et la nature de la question elle-même. Un autre mobile m'engage à suivre cette voie, c'est l'indisposition du secrétaire Vargas, qui ne s'occupe guères d'affaires. S'il était bien portant, comme je l'ai connu autrefois, il serait très apte; mais je n'ai pas de relations suffisantes avec ceux qui travaillent sous lui, pour pouvoir porter un jugement sûr. V. E. verra quel parti elle peut tirer de cette combinaison. Et si elle veut bien me faire savoir ce qui arrive, je dirai volontiers davantage ce qu'il m'en semblera, comme aussi j'écouterai volontiers son ambassadeur, comme je l'ai toujours fait, etc.

XXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Besançon. — Lettres de divers, t. III, fol. 276.)

Bruxelles, le 25 juin 1576.

Monseigneur. J'ay, il y at huit jours, respondu à toutes les lettres de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie} *publicorum*, et aussi *variorum*. Depuis m'est venu aultre chose, et craint-on que les paquetz se détiègnent à l'occasion de la peste, que viendront après à ung coup, ce qu'est travail.

Ceulx de Zirickzee¹ ont requis de parlementer, et sont venu en communication avec les nostres, à sçavoir Mondragon et Tseroskerke, les députez de la ville, et entre iceulx Van den Dorpe², beaupère de feu l'admiral Boisot, que je tiensouldroit estre à Malines avec tel repos qu'il y estoit, il y at cinq ou six ans : *foelices si sua bona norint, etc.* Ilz ont proposé de sortir avec leurs armes, enseignes desployées, artilleries, et leurs batteaux, menantz avec eulx telz bourgeois que lesouldront suivre. Mess^{rs} du Conseil

¹ Les conditions de la reddition de Zirickzee, datées du 30 juin 1576, sont publiées en français dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 647, et dans *RENON DE FRANCE*, t. II, p. 27, et en flamand dans *BOR*, liv. IX, fol. 146.

² Arnoul Van Dorp. Voy. sa notice, t. IV, p. 407; *VANDER AA*, *Biographisch woordenboek*, t. IV, p. 86; *RENON DE FRANCE*, t. II, p. 50.

d'Estat veillent qu'ilz rendent l'artillerie, munition et batteaux, et qu'ilz paient finance pour paier les Espaignolz, lesquelz noz menassent de venir droit icy si l'on ne les contente de ce que leur est deubt. Aussi offre l'on de rendre tous prisonniers, moiennant que l'on rende Mons^r de Boussut, ce que le Prince ne ferat jamais; car ce seroit perdre pardessus une ville ung bon prisonnier. L'on tient que ladicte ville ne peult plus soubstenir par faulte de vivres, et qu'elle n'est secourable par les ennemiz ny battable de nostre costel, pour estre en lieu de mauvais accès. Je craindz qu'ilz nous entretiendront jusques le nouveau sprinckvloet¹ que sera mardi, que ledict Prince les doibt secourir, auquel sont venu beaucoup de batteaux à Vlissinghe du coustel de France, et l'on parle de 30 enseignes, aulcuns de 50 de François et aultres nations que seroient venu audict secours. Ce seroit une belle chose si l'on gaignoit ceste ville avec douceur et clémence, ce que polroit faire suivre des aultres; car il ne peult estre que tant les Hollandois que Zeelandois ne soient soucqz de la guerre; car tous secours et si longue guerre les ruinent et leur espuisent leur bien et substance. Ceulx d'Espaigne estiment qu'estant ceste ville gaignée, ilz auront bien tost la reste, et Mons^r Sasbout leur dit que s'ilz y vont par la force, qu'ilz y trouveront plus de difficulté qu'ilz ne pensent.

Bertel Lentens s'est retiré avec ses gens et batteaux de Frise, non sans perlte, ad ce qu'escripvent aulcuns. Mons^r de Billy est trop vigilant et fin pour eulx.

Il y at venu courier d'Espaigne et escript Sa Majesté en termes généraulx à l'accoustumé. Il envoie cent mille escuz, enchargeant qu'ilz soient bien dispensez, et recommandant là bonne garde du chasteau d'Anvers, et que à ceste cause l'on communicque avec Sancho Davila². Ledit chasteau fust esté mieulx de l'aultre costel de la ville, où vindrent devant hier les batteaux

¹ *Sprinckvloet*, haute marée.

² Bon nombre de lettres de Sancho Davila concernant son commandement du château d'Anvers sont publiés dans MIRAFLORES, *Vita del general español don Sancho Davila y Baza*. Madrid, 1887, in-4°. — Cette publication, rédigée en grande partie au moyen des correspondances de Davila, confirme ce que nous avons dit plus haut au sujet de lettres prétendument adressées par le roi à cet homme de guerre concernant les affaires des Pays-Bas. Si Philippe II lui écrivit, c'était au sujet de son commandement du château d'Anvers et de l'obéissance due à Don Juan. Voy. *ibid.*, les pages 222 et suivantes.

des ennemiz que ont bruslé quelques maisons à Calloo. Ce que véandz, ceulx d'Anvers ont voulu que les gens du Conte Hannibal sortissent; ce qu'ilz n'ont voulu faire; et à ceste occasion s'est meute question ¹ entre les soldatz et bourgeois, desquelz il en at esté tué ung, et aulcuns blessez. Aussi ne veult ledict Conte que l'on licentie neuf de ses compagnies, si l'on ne licentie la reste, ce que n'at jamais esté veud. Ces Allemandz noz mangeront les oreilles, et les Espaignolz noz pelleront le blancq des yeulx.

Le sieur Aguilon at esté introduict en son estat pour manier les deniers que viendront d'Espagne, *quantumvis reclamante* Roda.

Ceulx qu'escripvent d'Espagne dient que aurons le seigneur Don Joan au gouvernement, dont tous ceulx que j'en oye parler icy ont très mauvaïse opinion, et les Espaignolz aussi bien que les aultres : *Sed multa inter os et offam*. Ilz dient que Sa Majesté at esté négociant sur les affaires de pardeçà x jours au Boscho, et qu'elle venoit à Madrid pour expédier le tout, dont Hopperus serat bien empesché; qu'ilz ne sont pas estez aultres négocians avec Sadicte Majesté que le Marquis d'Aguillar ², le Conte de Cinchon ³, le Marquis de Las Velas ⁴, beaufilz du feu commandeur, que l'on dict estre ung personnage fort docte en grec et latin et grand mathématicien, et caigé de 50 ans, ainsi que le déchiffre Mons^r de Champaigney, que mecrat Roda à cheval. Aussi y at esté Mons^r Hopperus; mais l'on dit que le Duc d'Albe ny son cousin Don Antonio de Toledo n'y sont estez veuz ny appelez. Baptiste Dubois at escript icy que le Roy luy at dict qu'il se tinst prest pour ce qu'il seroit despesché tost et avec bonnes nouvelles, ainsi qu'il l'escript à sa femme. Dieu doint qu'il soit ainsi; car l'on tient que le Roy prendra le moien par la force.

Les hallebardiers et ceulx de la chappelle ont arresté l'escuirie de feu Son Excellence, pour estre dressez de leur livrée, qu'il avoit peu devant son trespas achatté pour leur donner.

Ad ce qu'escript le Seigneur Don Fernande de Lannoy et aultres, ceulx de Péronne passent outre à non voulloir recepvoir le Prince de Condé, et

¹ *Question*, querelle, rixe.

² Louis Fernandez Manrique, marquis d'Aguilar, comte de Custañeda, avait épousé Doña Anna de Aragon, fille du duc de l'Infantado. (RIVAROLA, *Monarquia española*, t. I, p. 550.)

³ Don Pedro Fernandez de Cabrera, comte de Chinchon, diplomate. Voy. t. V, p. 590.

⁴ Marquis de Los Veléz.

ont, avec subtilité, en l'absence du capitaine, occupé le chasteau, et le muni des bledz que tenoit le recepveur du Roy, et sont adsizez de quelques gentilhommes de Picardie que tiègnent bon et ont refusé l'entrée à Mons^r de Humières, et ont demandé par emprunt 5000 florins de Mons^r de Cambray. Le Roy de France les menasse de mectre le siège; ce que donne à penser à plusieurs que ce soit quelque collusion, pour à ceste coulleur y assambler ses forces, et puis ruer sur noz. Mais ses affaires ne sont disposez ad ce; car encores n'est-il quicte des reyters, que plusieurs sont en opinion demeureront pour deffaire les gens de guerre que nostre Roy doit envoyer pardeçà, d'Ytalie 9000 et d'Espaigne 6000. Ceulx de Lyon et de Rouen ne veuillent recepvoir aulcuns prédicantz.

Nous Estatz de Brabant se plaignent ouvertement que le gouvernement n'est millieur qu'il n'estoit du temps de Son Excellence et du Duc d'Albe, lesquelz ceulx du Conseil d'Estat justifient et canonisent, lesquelz s'excusent que quant ils veuillent quelque chose, que le sieur Roda dit la volonté n'estre telle. L'on at le viij^e de ce mois dressé certain mandement en l'audience à ceulx de la ville de Lire, affin qu'ilz heussent de recepvoir la compagnie du sieur Alonzo de Vargas, et pour leur entretenement cottiser aulcuns villaiges en la Campigne, et les vostres de Canticrode, Bosbecque, etc., sans toucher à ceulx de Schetz que sont plus près dudict Lire que les vostres, que n'ont jamais obéy à aultre ville que Anvers, laquelle s'est opposé avec nous, comme font aussy ceulx des Estatz de Brabant, allégantz qu'ilz ont accordé 350^m florins, affin de faire cesser toutes foulles et contributions sur le plat pays.

Le Duc d'Arschot s'est ces jours passez fasché contre Assonleville de ce qu'il proposoit de faire entrevenir Mansfeldt en la consulte, disant le Duc d'Arschot qu'il n'estoit du Conseil d'Estat comme luy estoit, qui toutes fois n'avoit du passé y entrevenu. Au reste, l'on donne le bruiet audict Assonleville qu'il prend des deux mains là où qu'il peut.

Depuis que j'ay admonesté Mons^r de Champaigney qu'il ne devoit entrer en si grande aigreur contre Roda, il samble prendre aultre advis, et qu'il seroit pour s'accommoder avec luy, véant que luy le faict de son coustel, et qu'il dict fort bien et at grand esprit. Je craindz qu'il n'ayt désià faict la saulce de Mons^r de Champaigney vers le Roy. Si vouldroit-il mieulx, pour plusieurs considérations, s'accoster de luy que d'entrer en

plus grande combustion, comme je luy ay dict et ce qu'il sambloit bien prendre. Cependant j'entendz que Rassenghien et Mons^r de Champaigney ont avec bien grande liberté admonesté ledit Duc de ses façons de dire et faire par trop faroches et telles que les entendant luy d'ungne sorte et le Roy d'ungne aultre, selon que le tout luy polroit estre rapporté au piz; *et secundum quod verba jacent*, le Duc d'Arshot ne debvroit treuver estrange que Sa Majesté luy mandit ung jour qu'il heut de se retirer en sa maison; et le mesme polroit attendre Mons^r de Champaigney, s'il ne met de l'eaue en son vin; ce qu'il samble qu'il fera et dont je suis seur que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} recepvra contentement.

Le mareschal de Monmorency vad avec grande suite à Spa pour prendre l'eaue. Ce que polroit bien estre une couverte de quelque trame qu'il polroit mener; et ce pendant la tardance des résolutions de Sa Majesté nous pourroit porter fort grand dommaige ¹.

 XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. Portefeuille n° 9473, fol. 112. — Analysé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 233.)

Rome, le 15 juillet 1576.

L'obligacion, que tengo á la provincia del arçobispado de Malines, me fuerça á que por descargo de mi consciencia, y servicio de Vuestra Mag^d, torne a acordarle que no conviene dexar Gante tanto tiempo sin obispo, y lo mismo diria de qualquiera de las yglesias nuevas, si Vuestra Mag^d pretende al fructo que, con la multiplication de tantas yglesias en Flandes, se

¹ Voy. à l'appendice une lettre du Conseil d'État adressée, le 23 juin 1576, au comte de Lannoy, gouverneur de Hainaut. Le Conseil d'État partageait la manière de voir de Morillon à propos de ce voyage.

espera para el sostenimiento de la religion, que no esta, gracias á Dios, en tal mal termino como algunos, por sus desíños particulares, han querido publicar, y lo muestra la devocion con que tantos han tomado el sancto jubileo. En Malines han concurrido tantos, que no bastavan 60 penitenciarrios escogidos para servir a los penitentes, y daran testimonio que á la tarde hallavan el lugar de los penitentes bañado de lagrimas, y han venido muchos a abjurar sus herejias, confessando haver sido engañados debaxo de color de piedad. Escrivenme que antepornan á Vuestra Mag^d para que se diffiera la provision de Gante, que seria bien encomendar al arçobispo de Cambray, o al obispo de Tornay, que exerciten en Gante los officios pontificales, y que esto bastaria, gran engaño seria acostumar aquella ciudad, que tanto tiene menester obispo, que mire sobrella como proprio a bolver á lo antiguo. y los sectarios no pretenden otro, sino que no aya cerca dellos obispo, porque puedan sembrar su ponzoña, demas que seria romper esta cadena quitando un esclavon, y pretenderan lo mismo otras tierras, vacando los obispados por bolver a lo antiguo; y Envers no querria otra cosa que tanto repugno por no tener obispo y el Sonnio es viejo, y ya caduco y inutil, que se teme que acabará presto. Ny yo podria consentir salvo mi juramiento, que Gante se sacasse de mi provincia de Malines para ponerle debaxo de la de Cambray, de mas que la provincia de Cambray es de lengua francesa y la provincia de Malines de lengua flamenca toda. Hazense plasticas y negociacion para que el cabildo pida por obispo el sobrino del presidente Viglio¹: no se si la dilacion de la provision que se procura, seria á este fin, pues muchas vezes ciega el interes y la sangre; no creo que este seria a proposito, porque aunque tiene algunas letras, moço es, y dado al vino, vicio malo de su tierra y que accarrea otros. Si el mismo Viglio quisiese tomar este cargo, aunque viejo y impedido, tod avia seria mas conveniente y en Bruxelles estaria tan cerca de su diocesi, que se podria dezir estar en ella, pues a dos leguas de Bruxelles llega, y en Bruxelles mesma y cerca, tiene casas y censos de la renta de la prepositura de Sanct Babon que

¹ Bucho ab Aytá, docteur en théologie et licencié ès lois, chanoine de St-Bavon, archidiacre d'Ypres. Il fut député, en novembre 1576, à l'assemblée des États, assista aux traités de Huy, de Marche et de Cologne, et mourut le 5 octobre 1599. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, part. II, pp. 557, 633, 709, 725, etc.; *Histoire du chapitre de St-Bavon*, t. I. p. 82.)

tiene, que se ha de unir al obispado de Gante despues de sus dias, y podria, como haze yr algunas vezes á Gante quanto fuesse menester, que como va por la prepositura podria yr para el obispado; y no se podria escoger persona mas idonea, ny de mejor gobierno, si se quiere encargar dello; si no quiere, tiene Vuestra Mag^d Fonchio de su consejo privado. eclesiastico de muchas letras y bondad, y puedo dezir que en aquellas tierras no tiene hombre mas conveniente a negocios grandes; y diera el Comendador mayor que se ha servido del este testimoni oa Vuestra Mag^d, y para sostener y allá y con los desta corte Romana, los negocios de las yglesias de Flandes, no se hallara otro tal. Hay tambien el archidiacono de Liege, Torrentino ¹, pero nascido en Gante, que por este solo pienso seria mejor por otra yglesia, hombre docto, versado en negocios, y que los de la yglesia de Liege, y aca, en Roma y en Liege, como chancelier, y primero consejero del obispo, los ha tractado con mucha prudencia. Tiene assi mismo mi vicario Maximiliano Morillon, que es tal que no creo le haga ventaja nadie, en gobernar con mucha prudencia y christiano zelo negocios importantes, y lo han provado en mi ausencia todos los ministros que Vuestra Mag^d ha tenido en aquellos estados, que pluguiesse a Dios, fuesse yo tan apto para gobernar la yglesia de Malines, como el lo ha hecho ya 13 años que soy absente de mi yglesia (con gran cargo de consciencia) y de aquellos estados; y por los negocios de Brabante sé que no se hallara tal, y del toman consejo todos los buenos; estos tres son doctores de leyes, y torno a dezir que en las nuevas yglesias han provado muy mal frayles y theologos salidos crudos de Lovayna, que no tienen ny industria, ny discrecion para tractar los negocios, y han salido tan avaros y miseros, que por ello han caydo en muchas faltas. Suplico a Vuestra Mag^d, con toda la humildad que puedo, quiera mirar en esto por buen gobierno, reparo de la religion, y descargo de la consciencia. Con desseo se esperan los despachos por el remedio de las cosas de Flandes: tardan mucho sobre la persona de governador; antes de saber la resolution de Vuestra Mag^d escrivi lo que sentia, y temo hallara con la experientia ser verdad. Porfian sobre Ziriczee ², y los de la tierra no se querrian

¹ Liévin Torrentius, archidiacone à Liège, né à Gand le 3 mars 1523, puis évêque d'Anvers, mort le 23 avril 1595. Voy. sa biographie dans DE THÉUX, *Le chapitre de St-Lambert à Liège*, t. III, p. 124.

² La ville de Zierikzee se rendit en vertu d'une capitulation signée le 30 juin 1576. Le texte fla-

dar á Mondragon, porque quiere nuestra mala ventura que no fian de la nacion, por que temen los exemplos pasados, y se tomara Leyden, sino lo estorbara Valdes, que pretendia saquearla por el interes : lo mismo pretende Mondragon de Zireczee, y esto es hazer la guerra á Vuestra Mag^d, y ruynarle sus tierras, que se nos haze otro Harlem, si la toman (que aun dudan algunos) la saquearán y luego se amutinarán que ya tienen apercebido eletto para ello, y, ó será menester toda la gente que alla esta para defender aquella isla, ó, se bolvera á perder, pues son los rebeldes mas fuertes por mar, y tienen la isla de Valchre y Enchusa, con que nos estorban la navegacion, y por esto quedan mas poderosas en la mar : y si costan tan caro estas bicocas, como Ziriczee y Harlem, que eran las mas flacas plaças de la tierra, que se hará de las que digo, y otras fuertes, que ny aun osaran los nuestros mirar. Vuestra Mag^d sea cierta que jamas se allanara aquello por la fuerça y cevan con esperancillas vanas los que dessean dure la guerra, y consuman por valerse y por su interes los que tienen cargos, toda la hazienda de todos los reynos y estados de Vuestra Mag^d, que sabe como esta todo, y Franceses en el miserable estado que estan, nos hazen cocos, y nos haran daño, sino se viene a la clara a lo que, a Vuestra Mag^d escreví. Al Duque de Arscot conozco muy bien, y su humor, y se crio en la corte del Emperador Fernando, de gloriosa memoria; vile en ella en las dietas imperiales, y tomó en aquellas tierras algunas fantasias, de mas que tiene su talento medido, pero con todo esto suplico á Vuestra Mag^d considere los servitios de sus passados, y la dependencia que tiene en aquellos estados, y que si se saben servir del, passado por algunas cosas de su humor, se pueden valer del con discrecion por instrumentó en muchas cosas. No quiero entrar en muchas otras cosas, y de aquellas partes y destas, por no cansar demasiado á Vuestra Mag^d con larga carta : solo diré que espero la resolution que conmigo y con mi sobrino sera servido tomar, fiando de su real palabra y de su bondad.

mand de cette capitulation est imprimé dans *Bor*, liv. IX, fol. 146 v^o, le texte français dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 647, et dans *RENON DE FRANCE*, t. II, p. 27.

XXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale à Bruxelles. Portefeuille n° 9475, fol. 126. — Analysé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 267.)

Rome, le 2 août 1576.

Escreví poco ha á V. M., y de Flándes havrá despues entendido la redicion de Ziriczee, y lo que Billi ha hecho echando de Frisa, aquel rebelde que havia entrado. Suplico con toda humildad á V. M. no se dexé engañar de los que quiziessen sobressos successos fundar esperanças para differir la pacificacion, pensando obrar mejor prosiguiendo por la fuerça, pues seria gran engaño y ruyna. Acuérdome haver escripto á V. M. años ha, que viniendo á concierto (salva la religion y l'auctoridad de V. M.) de qualquier cosa que pudiesse pretender en aquellos estados, empleando personas diextras, y que tengan la affeccion que deven á V. M., y correspondiéndoles de la corte con la intelligencia necessaria de los negocios y con promptitud, mas se haria por negociacion y maña que con quantas fuerças pudiesse emplear en ello, aunque todas las de España y de Italia allá fuessen, consumare toda la sustancia de sus reynos y estados, y se estorbase el progreso de todos sus negocios, con la porfia del mal camino que se ha tomado, por los que, á la verdad (y me perdonen), no lo han entendido, ny sabidose servir del tiempo, ny de la occasion que han tenido : por mi no faltó, que harto lo escreví; Dios por su gracia inspire V. M. bien en la eleccion y resolucion que agora toma, sobre la qual no sabria dezir mas de lo ya dicho, sino que es menester alguna vez ceder al tiempo, y doblarse á lo que no se querria, para alcançarlo despues mejor.

Escrivenme que murió Sonnio : por ser vaco este otro obispado de los de la provincia de Malines, no puedo dexar de suplicar provea brevemente, ó hallara brevemente nuevos embaraços con los Estados de Brabante y con los de Gante; e antes de agora acordado á V. M. lo que le importaria por el buen camino de los negocios de Brabante, que los tres obispos, Malines,

Envers y Bolducq, estuviessen presentes con los Estados, y que fuessen personas diextras y affectionadas á su servicio : podrian mucho juntos, y una de las causas de la union de las abadias fue esta: con mis postreras nombre personas para Gante y Envers, y otras que pudiesen vacar en esta provincia de Malines, va mas en la buena y breve provision, de lo que sabria encarecer la dilacion de Gante, que anteponen, es con desiño, y en gravissimo prejuizio del servicio de V. M. yo con proveer y escribir lo que siento, descargo mi consciencia y cumplo con la obligation que tengo al servicio de V. M.

M. de Liège ¹ me escribe la carta de su mano que va con esta, y por sino se pudiese bien leer va tambien escripta aqui copia en letra mas clara; espero que sin falta, sera cardenal en la primera promotion, pero estan cargado, que mal puede supplir a lo que forçoso gasta para sostener sus tierras, que importan tantó á V. M. como las suyas propias, por la comodidad que dellas podria tomar en disservicion de V. M. sus contrarios : de que se podra mandar informar para darle la ayuda que le paresciere, y por la via que se juzgara mejór, y de menos prejuizio á V. M.; y porque el embaxador y los ministros escriben lo que se ofresce, por no cansar sin proposito dexo de hazerlo yo.

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(*Correspondance de Philippe II, t. IV, p. 294*)

Rome, le 11 août 1576.

J'ai receu deux lettres vostres, l'une du viij^e et l'autre du xv^e de juillet. Je loue Dieu que l'on ait recouvré Ziericxzee; mais il y a longtemps que j'ay escript qu'il ne me sembloit pas que, au recouvrement de ceste ville,

¹ Gérard de Groesbeek, évêque de Liège.

nous puissions faire tant de fondement pour la redresse de nos affaires, et regrette que je vois le succès tel que je l'avoie crainct et piècha escript en Espagne, préadvertissant de ce que seroit. Dieu doint que Monsieur de Mansfeld et le capitaine Julien, qui estoient allés pour appaiser les mutinez, ayent négocié avecq fruit! Bien ay-je espoir que, si Messieurs du Conseil d'Etat montrent les dents ausdits mutinez, et leur font entendre qu'ilz ne trouveront la faveur qu'ilz ont eu aux aultres fois, ilz seront plus doux. Et sy Santio Davila² ou aultre leur donne assistance, et que quy que se soit n'obéysse au Conseil, lesdicts du Conseil feroient, à mon advis, faulte s'ilz n'usoient de leur auctorité. Ce qu'encoires ung collègue peult mieulx faire qu'un gouverneur seul, procédant en tout avecq la pluralité des opinions.

J'ay veu les conditions avecq lesquelles ladicte ville s'est rendue, que vous m'avez communiqué, dont je vous remerchie. Il est, ainsy que vous dites, qu'en négociacion de ceste qualité l'on ne fait pas toujours ce que l'on pouroit. Si ceulx de Ziericxzee sont bien traictez, aultres villes seront volontaires à se rendre. Et sy Messieurs du Conseil voyent le chemin à ce ouvert, et encoires à l'entière pacification, il me semble qu'ilz se feroient tort à eulx-mesmes et déservice au Roy (puisque, par tant de tesmoin-gnaiges, et des lettres de Sa Majesté propre, et de ce qu'escript Monsieur Hopperus, et de ce que disent de bouche ceulx qui viennent de là, il conste que Sa Majesté désire la pacification, pourveu que la religion et son auctorité demeurent en pied, et réduire le tout aux vieulx trains), s'ilz ne commencent d'encheminier les affaires à ceste fin de l'intention de Sa Majesté, sans attendre de despeschés, puisque l'on voit combien ilz tardent, et qu'on se remect tousjours d'ung courrier à l'autre. Je le diz, pour ce que je voy que vous estiez en grand espoir de la venue de Monsieur de Havrech; mais

¹ Après la chute de Zierikzee, les troupes espagnoles se mutinèrent. Elles entrèrent en Brabant et menacèrent Bruxelles. Dans le but de les arrêter, le Conseil d'État leur envoya, pour négocier la soumission, le comte de Mansfeld et Julien Romeo. Voy. à ce sujet RENON DE FRANCE, t. II, pp. 36 et suiv. Les sources y citées sont : *Correspondance de Philippe II*, t. IV, pp. 659, 670, 685 et suiv. ; *Mémoires de Del Rio*, t. II, pp. 575 et suiv. ; VERMEULEN, *Tijdschrift*, t. III, p. 224 ; VAN VLOTEN, pp. 58 et suiv. ; *Mémoires anonymes*, t. I, pp. 492 et suiv. ; *Wacrechtich verhael van 't gene d'welck aengaet de rebellie*, publié en flamand par De Hamont, et en français dans les *Mémoires de Champagny*, pp. 555 et suiv. ; *Vlaemsche kronyk*, pp. 159 et suiv.

² Une lettre du Conseil de Flandre du 5 août 1576, publiée plus loin aux Annexes, accuse Sancho Davila d'avoir favorisé les mutins et de les avoir encouragés.

s'il est party lorsqu'on vous a escript, je ne doute qu'il n'aura apporté aultre despesche, du moins par escript, que tel que Du Bois, de bon espoir, et remis à ce que qui sera gouverneur portera après.

Le Seigneur Don Jehan, comme vous aurez entendu, avoit despesché à Sa Majesté le sieur Schovedo pour luy remonstrer plusieurs choses. J'ay lettres dudict Schovedo, du xvij^e du mois passé, escriptes à Madrid, par lesquelles il me dit qu'il sollicite son despesche, et a aydé ceulx qui le font par commandement du Roy, espérant de partir tost. Et jà estoit allé devant vers Barcelone Don Jehan de Cordua avecq aultres despesches, sur ce que ledict seigneur Don Jehan l'auroit, passez trois mois, envoyé pour les affaires de la marine, jusques à ce que les despesches de Schovedo soyent concludz. Je ne pense pas que les résolutions voient pardelà; mais si Monsieur de Havrech conferme de bouche le mesme que je diz de l'intention du Roy, je ne sçay pourquoy ceulx du Conseil pourroient faire scrupule de, sans plus attendre, mectre la main à l'œuvre.

Vous vous souviendrez de ce que je souloye dire de temps de Madame de Parme que, comme nous estions loing et tard corresponduz, nous devions faire ce que nous eussions conseillé au Roy, s'il eust esté présent, puisqu'il fault prendre les occasions quant elles s'addonnent, lesquelles Sa Majesté ne peult veoir de si loing. Je le diz pour ce que j'entendz que Vander Dorp¹ a parlé de venir à final accord, donnant espoir que d'aultre costé l'on y viendroit à meilleures conditions, et que aucunes villes se rendroient, si l'on vouloit négocier: deux ou trois villes qui voudroient prendre chemin feroient facilement suivre toute Hollande et Zeelande, car les Estatz sont las de la guerre; et si le Prince d'Orenge l'appercevoit, il est apparent que, pour non demeurer seul, il prendroit tout party que l'on luy voudroit donner, et entreroit en diffidence, craindant que quelc'un de ceulx qu'on tenut de son costé jusques à oires ne luy fist ung mauvais tour.

¹ Arnoul Van Dorp, Sr de Tamise, gouverneur de Zierikzee à partir de 1575, avait pris part aux négociations de Breda et fut aussi mêlé à la pacification de Gand. (TE WATER, t. II, p. 558; VAN DER VELDE, *Jubelfest der stad Zierikzee*.) Il était très disposé à faire réussir une entente entre le roi et les insurgés. Dans ce but il écrivit à Mondragon une lettre imprimée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 616. Mais le Conseil d'État n'eut aucune confiance en lui. Cependant la correspondance de Van Dorp avec l'avocat De Backer prouve en faveur de ses bonnes intentions. Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 400 et suiv.

Ces occasions ne peult le Roy veoir de si loing, et seroit, à mon advys, faulte à ceulx du Conseil de les laisser passer. Ceulx du pays sont en plus grand nombre, et entendent mieulx les affaires; et sur le fondement de ce que je diz de ce que l'on a de l'intencion du maistre par tant de moiens, et de ce que la raison porte, et de ce que convient au service de Dieu et au sien, je ne voy pourquoy, à pluralité d'opinions, l'on ne deust passer oultre. Après, que ceulx qui sont en Espagne si loing et n'entendent si bien les affaires du commencement en parlassent à leur fantaisie, puisqu'enfin l'on viendroit à cognoistre la raison et le service que se seroit fait! Du moings vous juré-je que si j'estoye de la compagnie, je procureroy de tenir ce chemin.

Je m'esbahys que la notification d'Arras tarde tant¹. J'en ay souvent parlé à Sa Sainteté avec ressentement; et si l'on laisse vacquer les nouvelles éveschez longuement, à mon advys il servira peu de les avoir fait. J'entens bien que les abbez de Brabant vont le vieux chemin, désirans les désunions. Pour ce que me touche en particulier, il me soucieroit peu que la désunion se fist, pourveu que le dot de cinq mille ducatz pour Malines fust bien assurée; et mes gens vous pourront certiffier que je n'en ay jamais receu, à beaucoup près, ce que icelle archevesché devoit avoir, et bien souvent non pas le tiers; mais je n'ay voulu faillir de ramentevoir à Sa Majesté les causes pour lesquelles elle voulust que les unions se fissent; elle en fera après ce que luy plaira. Bien diray-je que jusques à ce que Sadicte Majesté déclaire son intencion contraire à ce qu'elle a commandé se fist, les ministres auroient tort et luy feroient déservice de seconder ny favoriser, ou publicquement, ou soubz main, que prétendent le contraire desdictes.

¹ La nomination de l'évêque d'Arras. Philippe II ne pouvait s'y décider malgré les instances de Granvelle et le désir du Pape.

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'URBIN.

(Mémoires de Granvelle. — Archives d'Urbin, t. I, p. cxxi.)

Rome, le 20 août 1576.

Mi pare havere Vostra Eccellenza considerato con molta prudentia come suole quel che conviene nel negotio della Serenissima Principessa ¹; et mentre che il Serenissimo Principe ², suo consorte, si mostra verso di lei amorevole et di tal maniera che lei stessa ne ha contento, io veramente non moveria cosa alcuna, sicome vedo pare ancora a lei cossi. Le lettere mie mandai volontieri et calde per agiutare alla Serenissima Principessa in Corte nel termine in che all' hora era il negotio. Facci Iddio non sia bisogno servirsene più; ma ogni volta che li parerà essere necessario, io le rinovarò molto volontieri, sicome servivò sempre a Vostra Eccellenza et alli suoi come io devo. Et mi sarà di molto favore che in ogni occasione se ricordi di commandarme.

XXX.

RÉSUMÉ.

V. E. me semble avoir bien jugé de ce qu'il convient de faire dans le cas de la princesse. Et puisque son époux se montre affectueux et qu'elle-même se dit contente, je ne ferais plus rien. C'est aussi votre avis. J'ai envoyé mes lettres pour l'aider en cour. Dieu veuille que ces lettres soient inutiles, mais à la première occasion je serai prêt, et je me regarderai pour heureux quand V. E. me le commandera.

¹ Isabelle, fille de Gui d'Urbin. Voy. plus haut, pp. 87 et 108.

² Le prince Nicolo Sanseverino. Voy. *ibid.*

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale à Bruxelles. Portefeuille n° 9475, fol. 120. — Analysé dans la *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 329.)

Rome, le 28 août 1576.

Por la obligacion special que tengo á la provincia del arçobispado de Malines he acordado a Vuestre Magestad que importa mucho proveer con brevedad á los dos obispados que en ella estan vacos de Anvers y Gante ¹, señaladamente siendo de los nuevos, y tan llenos de gente y peligrosa en estos la religion, por el comercio; sino hay quien de continuo mire sobrellos y he advertido de los desiños que sé podrian tener, por procurar la dilacion de la provision, señaladamente del de Gante; tambien le he acordado personas que salvo mejor juyzio, me parescerian á propósito; conviene mucho que estas sean convenientes al gobierno, y que tengan suficiencia y dexteridad, con que en las cosas de la religion y aun en los negocios publicos podrian mucho ayudar; muchas vezes me pregunta Su Santidad porque diffiere tanto Vuestra Magestad la provincia de Arras : digole que espero vendrá brevemente, no puede ser que aquella Diocesi no padezca siendo tanto tiempo sin pastor, y por haver mucho tiempo aquella yglesia estado á mi cargo tengole obligacion y affecto, y por esto supplico á Vuestra Mag^d sea servida mandar despachar con brevedad la nominacion, pues ha tanto tiempo que ha tomado resolucion en lo de la persona.

Del estado présente de los negocios de Flandres, diré poco, pues el Señor Don Juan ha querido tomar trabajo por yr en persona á informar Vuestra Magestad, temo que los despachos que ha llevado Monsieur d'Avret ², de las quales el presidente Hopperus me ha embiado la copia, haran mas daño,

¹ Vacance trop prolongée des sièges d'Arras, Gand et Anvers; détails et observations diverses sur l'état actuel des Pays-Bas, qui sont en partie la répétition de la dépêche précédente.

² Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, souvent cité dans ce volume et les précédents.

que provecho, escribo mas largo sobrello al dicho Hoperus por no cansar á Vuestra Magestad, como de un año aca he escripto harto, sobre lo del condado de Borgoña, y embaxadores que han ido en fin á la corte de Vuestra Magestad; y por bolver á lo de Flandes mostravan los Estados de Olanda y Zelanda gana de bolver a tractar los terminos de los despachos que lleva Monsieur de Avres, los ponian en desperation, como al dicho Hopperus escribo y pues Vuestra Magestad tantas vezes ha escripto que descava la pacification, qué tanto conviene al servicio de Vuestra Magestad, y que esto era con añadir que se procurasse con que la religion y l'auctoridad de Vuestra Magestad quedassen en pié, á que parece que de presente vendrian mejor que por lo passado, pues presupongo que havrán embiado á Vuestra Magestad todo lo que passa en la negociation del concierto, y lo que pedieron los rebeldes, y lo que se les offrecio, se pudiera á correccion considerar todo, para resolutamente dezir á los del govierno, á que querria Vuestra Magestad que en fin se viniessen, por que de dezir que den las rebeldes sus suplicas y que se cmbien á Vuestra Magestad, es desesperarlos, que pensarán no haya de bolver jamas la respuesta y se pierde la occasion y coyuntura, y se obstinaràn, o podra succeder cosas que los hagan mas insolentes, como lo temo del estado presente, y si se huviera hallado forma de concierto, menos tuviera que hazer el futuro governador á su llegada, y como Vuestra Magestad ha mandado declarar por la secunda brevissima instruction de Monsieur de Avret, que sera et Sr Don Juan, viendole yr a España temeràn otra dilacion á lo menos de muchos meses; sobre lo del nuevo govierno, he escripto mucho ha lo que siento, ny tengo mas que dezir, está lo de aquellos estados de presente en bien peligroso estado, y lo siento en todo extremo por el zelo que tengo al servicio de Vuestra Magestad, y torno á dezir lo que tantas vezes he dicho, que los que persuadirán á Vuestra Magestad que se prosigua por la fuerça, se engañan; que por aquella via no se acabarán de assentar aquellas cosas jamás, y tiene Vuestra Magestad para proseguirlo, las impossibilidades que yo me se; y pacificandose y cobrando la obediencia de los de Olanda y Zelanda por via de negociation, con dexteridad, y maña, alcançará mas de lo que puede Vuestra Magestad pretender, que son quantas fuerças pudiesse emplear, con que se atienda a ello continuamente y que entre los ministros de Vuestra Magestad, y su corte aya buena y prompta correspondenzia; Siento

infinito el daño que todos los reynos y estados de Vuestra Magestad reciben de lo de Flandes, adonde se ha consumido tanto inutilmente, sin hastaqui haverse hecho nada, antes quedando todo en peor termino, por haverse tomado camino tan errado, y me congoxa el ver en todas partes las cosas en tan vidrioso estado, que me haze temblar. Alumbre Dios Vuestra Magestad para que brevemente haga eleccion y tome resolution qual conviene, pues en ello va tanto y en brevedad, y el guarde y prospere la S. C. R. persona de Vuestra Magestad, como sus vassallos y toda la christiandad han menester.

XXXII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. III, fol. 296 à 300.)

St-Amand, le 15 septembre 1576.

Monseigneur. Je suis seur que Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie} serat esté fort esbahie quant elle aurat entendu que, le 4 du présent, le bailli du roman país de Brabant, surnommé Glimes¹, accompagné de 200 soldatz harcquebousiers, s'est trouvé sur les x heures au palais, où il at constitué prisonniers, de par les Estatz de Brabant, les seigneurs du Conseil d'Etat², s'adressant premier à Mon^{sr} le Conte de Mansfeld, qui à cause de son

¹ Jacques de Glymes, fils de Guillaume, S^r de Boneffe, et de Catherine de Cotreaul, fut nommé grand-bailli du Roman pays le 25 janvier 1567. Voy. la notice que nous lui avons consacrée dans le tome II, p. 51, de RENON DE FRANCE.

² L'arrestation du Conseil d'État, opérée le 4 septembre 1576, est racontée par MENDOÇA, t. II, p. 590; GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 405; STRADA, p. 587-468; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 204; VAN VLOTEN, p. 69; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, II^e partie, pp. 207 et suiv.; BOR, liv. IX, p. 169; RENON DE FRANCE, t. II, p. 51; *Bibliothèque nationale à Paris*, t. I, p. 145; un écrit intitulé: *Waerachtich verhael van de justificatie ofte redenen waerommē ettelijcke raetspersoonen, representeerende de Staten van den landen gevancklijck ghouden worden binen Brussel*, Hamont, 1575; HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 440.

indisposition n'avoit esté en huict jours dehors, sinon ce jour là pour quelques affaires concernantz son gouvernement, et luy fait ledit Glimes hoster son épée, et le mesmes à Mons^r le Conte de Berlaymont, que l'on dict luy avoir ouvert la porte, pour ce qu'il buquoit avec grande véhémence, aiant avec luy des coignées et haches pour la rompre. Il mena lesdicts seigneurs avec le président Sasbout, d'Assonleville, Berthy et Scharembéger avec sa compaignie depuis le palais au long de la grande rue sur le marchiet au Broothuys, où furent mis les Contes d'Egmont et de Hornes; et ilz y sont encores. Mais venant au Cantresteege ¹, ledit Glimes fait arrester lesdits prisonniers, jusques il heut mis garde à Mons^r de Saint-Bavon, que fut de cinquante harequebousiers, dont les six furent en sa chambre, dont il fut fort estonné, disant qu'il n'estoit en disposition pour s'enfuir, demandant sa chambre libre; ce que j'entendz avoir esté fait depuis, et que ceulx qui ont à faire vers luy y ont accès, et que son chapelain et secrétaire, que s'estoit caché pour quelques jours, estoit retourné; cependant il at faillu que ledict S^r ayt norri lesdictes gardes.

Ledict Glimes, faisant ledict exploit, avoit commandé à ceulx qu'estoient au Privé Conseil de ne sortir de la chambre sans son congié, et le soir, sur les sept heures, at-il emmené Mons^r le prévost Fonch, les conseillers Del Rio et Booschot ², qui at esté advocat fiscal de Brabant, prisonniers sur le marchiet, en une taverne que s'appelle le Molin à Vent, où ilz sont aussi en lieux séparés, et ont miz gardes en leurs maisons, qui ont fait grandz excès en boire et manger, se faisantz maistres de la cave. L'on at fait fuster ³ les papiers dudit Del Rio; mais l'on dit que l'on n'y at rien treuvé. Aussi at-on saisi la chambre des comptes des troubles à l'hostel d'Egmont, avec tous les papiers et registres y estantz. Je ne sçay que sera devenu Mons^r de Cleydale ⁴; mais le secrétaire Pratz s'est fait invisible. L'on dit par icy que l'on avoit demandé après moy, et que l'on avoit fait diligence

¹ Cantēsteen à Bruxelles.

² Jean de Boisschot, conseiller fiscal au Conseil de Brabant. Voy. sa vie dans la *Biographie nationale*, t. II, p. 624.

³ *Fuster*, examiner.

⁴ Antoine Del Rio, S^r de Cleydael, receveur des confiscations, souvent cité dans les volumes précédents. Il s'était emparé, avec Roda, de la maison d'Egmont, où le bureau des confiscations était établi. Voy. t. V, pp. 44, 45.

pour me remettre; mais ceux que m'escripvent de Bruxelles n'en font mention, et dient que chascun y peult estre seurement. L'on y at dict que j'estoie prisonnier à Monts par Mons^r de Lallaing, qui au contraire avec sa femme m'ont festoyé, et m'ont monstré leurs enffantz et maison ¹.

Ledict jour que se feit ledict acte, ne se trouvat au Conseil d'Estat Mons^r le Duc d'Arschot pour ce qu'il s'estoit purgé; mais l'on y meict quelque garde et à Mons^r d'Havret, que fut bien tost hostée, allant l'ung et l'autre par la ville, comme il luy plaict. Le mesme jour que tout cela advint, arriva ainsi que, à cinq heures du soir, fût le sieur de Berselle ² à Monts en Haynnault, pour requérir le gouverneur et ceux des Estatz que s'estoient tenuz le mesme jour, d'eulz joindre avec ceux des Estatz de Brabant. J'estoie parti avec Mons^r Viron ce jour là vers Cambray, pregnant nostre chemin par Bavais et le Quesnoy, affin d'éviter les chevaulx-légiers espaignolz, que l'on disoit estre sur le chemin de Valenchiennes; et noz rencontres huit compaignies fort bien montées et gens de guerre que sont désià logez en partie aux villaiges, que nous ne dirent jamais rien; car ilz sont estonnez de veoir qu'ilz trouvent partout résistance. Le lendemain fusmes-noz bien esbahiz d'entendre lesdictes nouvelles à nostre arrivée audict Cambray, où le Rév^{me} Archevesque se trouvat le vj, fort fasché de la détention de son père, qu'il avoit au primes entendu le mesme jour. Et après avoir convocqué son chappitre et magistrat, pour donner ordre contre toutes surprises, il retourna le mesme jour par la poste à Chastel en Cambresiz, vers sa tante la chanoinesse de Barbassan que luy avoit apporté ladite nouvelle, et j'entendz qu'il est allé depuis vers Bruxelles pour veoir Mons^r son père. Il y at grande difficulté pour y entrer et encores plus pour en sortir ³.

L'on dit que les Estatz susdits ont envoyé ung courier en diligence pour

¹ Philippe, comte de Lallaing, grand-bailli de Hainaut, et ennemi des Espagnols. Voy. sa notice, t. III, p. 432.

² Jean de Witthem, baron de Boutersem, S^r de Beersel. (*Mémoires de Champagney*, p. 74.)

³ L'archevêque de Cambrai ne fut pas le seul des fils du comte Charles de Berlaymont qui réclamèrent la mise en liberté de leur père. Hierges en fit autant. Voy. à ce sujet l'*Avis du prince d'Orange sur la conduite à tenir avec le S^r de Hierges*, dans GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 310. Le comte de Berlaymont fut mis en liberté seulement le 19 janvier 1577. Voy. *ibidem*, p. 312. Les archives de l'audience renferment plusieurs lettres des fils de Berlaymont au sujet de sa liberté.

rattaindre et rappeler Mons^r de Rassenghien, craignantz que Sa Majesté, entendu ce que dessus, le traictist mal. Aussi luy at envoyé Mons^r de Licques¹, gouverneur de la citadelle, son proche parent, ung aultre courier affin qu'il advisât sur ses affaires. Mais aiant heu luy l'avantaige de 4 jours sur lesdicts couriers, s'il at faict quelque diligence, ilz auront bien à faire de le rataindre, et je le tiens si saige qu'il passerat outre; car l'on ne luy peult rien demander pour ce qu'est succédé depuis son partement, et servirat beaucoup qu'il informe Sa Majesté de la vérité et de l'occasion que Sancho Davila, Roda, le chastellain de Valenchiennes et aultres ont donné en général à ces Estatz passé longtemps d'impacience, aiantz ruiné le pays et menassé tout le monde, mesmes les ecclésiastiques aultant que les aultres, et d'extirper la noblesse, et pillé une ville devant et l'aultre après, et eulx mutinantz si souvent, *quod tandem fit furor sepius laesa, etc.*

Encores ne se dit-il clérement ce que peult avoir esmeu les Estatz de Brabant d'avoir mis la main sur le Conseil d'Estat. L'abbé de Vlierbecque² m'at mandé qu'il ne pense poinct que plus de deux abbez aient sceu à parler de l'emprinse. Tous les abbez sont présentement à Brucelles. Le bourgmestre et pensionnaire de Louvain se plaignent que l'on l'at faict sans leur communiquer, et l'on m'asseure que le magistrat de Brucelles n'en sçait rien; et j'entendz que ceulx d'Anvers ont désadvoué le faict par leurs deux pensionnaires. Je ne sçay si c'est par l'advis de Mons^r de Champaigney, que se doibt trouver en grande peine. L'on at dict que le Conte d'Eberstain se seroit saisi de luy, et qu'il l'avoit mis avec les aultres à Brucelles, dont les lettres du xij ne font mention; et le Duc d'Archot, que l'on tient pour auteur de ceste tragédie, l'aime trop, et ne souffreroit que l'on luy fait desplaisir; et si est ce que je tiens que ce jeu ne luy plairat, comme n'at aussi faict ce que ont faict Sancho Davila et Roda. Une chose sçay-je bien que Mons^r de Bois-le-Duc ne trouverat bonne la prinse dudict Conseil d'Estat, ny que l'on print les armes. Aucuns veulent dire qu'il y avoit en train quelque massacre, et que les deux Contes estoient après pour faire entrer les Espaignolz, s'ilz heussent peu, et ce à l'endroit de la maison du Conte de Mansfeld. Je ne sçauroie croire que ces deux Seigneurs auroient con-

¹ Philippe de Ricourt, S^r de Licques. Voy. sa notice, t. IV, p. 557.

² Pierre Coels, abbé de Vlierbeck. Voy. t. IV, p. 145.

senti à quelque massacre. L'on dit que leurs secrétaires sont constituez prisonniers et que l'on les devoit géhenner ¹. Je pense plustost que l'on at heu suspect le bruiet espars de leur parlement, que seroit esté pour Anvers, et que l'on les tient plus affectionnez aux Espaignolz que à la paix, laquelle lesdits Estatz de Brabant veuillent avoir absolument, et les estrangiers dehors; et l'on dit que le Prince d'Orenge leur at mandé qu'il ne se bougerat, véant qu'ilz ont la mesme intention que luy, asçavoir d'exterminer les estrangiers hors du pays ². Aussi se sont ressentiz lesditz de Brabant, que aiantz souvent requis le Conseil d'Etat pour communiquer sur les affaires, il n'y at voulu entendre pour y donner ordre par l'advis des Estatz généraulx, qu'ilz avoient demandé estre appellez devant la Sainct Jehan, lorsque Sa Majesté envoiat en diligence Dubois, affin qu'il ne se feict, promectant quelque bon dépesche, par manière de préparatif, par le Marquis d'Havret, que seroit venu sans rien, et que l'on entendoit que Don Joan se préparoit pour venir avec les armes, persuadé peult-estre par ledit Sancho et Roda; et que véantz une bien grande confusion devant la main, ilz y veuillent pourveoir et procurer la paix et repoz du pays, encores que Sa Majesté ne le voulut. Et ont publié le viij l'escript dont la copie est cy-joincte et que contient protest, et doibvent publier quelque aultre escript pour justifier leur faict à la charge des seigneurs prisonniers. Mais je ne pense point que l'on trouve quelque chose sur le président Sasbout et le prévost Fonch, que je tiens seront pour le présent miz en liberté. Aussi dient lesditz de Brabant, qu'estant si grande et notoire division au Conseil d'Etat, il n'estoit possible de remédier aux affaires, si l'ungne partie d'icelluy ne fust descartée; ilz adjoustent aussi pour leur justification qu'il est mieulx qu'ilz aient prins les armes que si le peuple les heut prins. J'entendz que Mons^r le Duc d'Arschot disna ledit viij^e avec Mons^r de Sainct-Bavon, et qu'il le rendit assez content; qu'il at aussi visité les principaulx Seigneurs, leurs donnant courage et qu'ilz ne devoient rien craindre, et que Mons^r de Berlaymont auroit ad ce respondu que c'estoient les Estatz de Brabant que devoient craindre. Mons^r de Mansfeld est fort malade.

Ung Vander Meren ³, auquel je aidiz, comme à Mol ⁴, vers feu Son Excel-

¹ *Géhener*, mettre à la torture.

² Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. V, p. 409.

³ Philippe Vander Meeren, Sr de Saventhem. Voy. t. IV, p. 210.

⁴ Jean de Mol, dit le Borgne, Sr d'Octingen. Voy. sa notice, t. I, p. 40.

lence pour leur obtenir leur grâce, at esté employé par ceulx de Brabant pour tenir deux enseignes, et s'est fourré à Vilvorde et au chasteau, où l'on at enserré nostre amman de Brucelles que l'on attira au palais, je ne sçay si ce fut pour le faire boire, dont il est bon maistre, mais doibz là at il esté conduict audit chasteau, duquel il est capitaine. Le président Viglius treuve maintenant combien qu'il at mal pourveu de cest estat, ce que lui fut assez dit lorsqu'il passa ceste promotion tout outre, *more suo*.

Les Estatz de Haynnault aiant oy la réquisition du sieur de Berselles¹, sont estez fort perplex de ce qu'ilz auroient à faire, mesmes la noblesse; mais les prélatz ont passé carrière, disantz que ceulx de Brabant avoient comenché une grande euvre, et qu'il n'y avoit raison de les habandonner; et mesmes l'abbé de Saint-Ghyslain, par une fort vifve et éloquente remonstrance qu'il feit, touchat les cueurs de tous les présentz, de sorte qu'ilz résouldrent d'adssister lesdits de Brabant, sauf qu'ilz ne vouloient advouer l'emprisonnement du Conseil d'Etat, comme chose que n'at esté faicte par leur advis; mais ilz s'accordent à mectre les Espaignolz dehors, après leurs avoir faict quelques honnestes présentations de paiement et de conduite, que je ne pense poinct ilz accepteront, s'ilz n'ont commandement exprès de Sa Majesté. Ils ont les chasteaux de Gand, d'Anvers et de Valenciennes pour retraicte, et pour y soubstenir ung temps, jusques ilz aient nouvelles de Sa Majesté, et les ont fort muniz de toutte provision nécessaire pour assiégez, et bravissent plus que oncques de copper la gorge à tous, et le font desià en ce qu'ils peulvent rencontrer à l'escart: aiantz ceulx de Anvers et Lire tué plusieurs Brucellois, et aucuns des chevaulx légiers que ont faict lesdicts Estatz, que l'on at mandé en diligence vers Brucelles pour aller deffaire le fort que Sancho Davila dresse à Wilebrouck, à l'embouchure de la nouvelle vard², où est allé une partie des Espaignolz d'Alost, et l'on y mène de l'artillerie dudit Brucelles, de sorte qu'il y aurat du hut-

¹ Jean de Witthem, Sr de Borselles, grand-veueur de Brabant. Voy GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 406, 571, 595.

² « Les Espaignolz se sont depuis huit à dix jours enchà avanché de faire tant par les fortz et bollewerex qu'ilz ont faict au dernier sas de la vart de Bruxelles à Willebrouck et d'ung autre fort à Boome. » (Ms. n° 533, fol. 589, aux Archives du royaume; Bor, liv. IX, p. 171.) Dans le t. II, p. 61 de RENON DE FRANCE nous donnons un extrait d'une représentation des États de Brabant relatif à la construction de ces forts construits à Willebroeck et ailleurs.

tin¹. L'on at païé les amutinez audict Alost² avec 40^m escuz, affin qu'ilz se retirassent, dont ilz ne font encores samblant et traictent beaucoup piz les bourgeois que auparavant, et leur hostent leur argent, que me donne opinion qu'ilz sont pour desloger de bref. Les povres bourgeois ont prié l'*electo* de les lesser tous sortir, luy quictant et à la compaignie leurs maisons et meubles; ce qu'il n'a voulu permectre. La témérité de ces gens at engendré une plus grande et au desservice de Sa Majesté, si l'on les deschasse par force. Car je craindz que aultres pays où ilz ne font mieulx qu'icy, polroient faire le mesme.

Lesdicts de Brabant et de Haynault se tiègnent asseurez des Conte d'Eberstein et Baron de Frenztberge, et de leurs régimentz, leur aiantz lesdits Conte et Baron fait serment; et l'on est après pour attirer le Baron de Polviller, que at fort tenu avec sa garnison qu'est à Termonde pour les ammutinez d'Alost; et je ne l'heusse creud dudict Conte, pour estre tant adhérent aux Espaignolz, comme il est. Et les Estatz se sont pourvez de 3,000 reytters, aiantz furni 200^m florins pour les lever. Aultres dient que ce at esté par le moien du Prince d'Orenge que les avoit mandé, et qu'il les permect servir aux Estatz, que se sont saisiz, ad ce que l'on m'at dit, de toutes les villes de Brabant, saulf Anvers et Lire; et encores n'est Sancho Davila maistre de ladicte ville, puis qu'il y at 800 ou 1,000 Allemandz. et le peuple sera pour lesdicts Estatz; et plusieurs d'eulx vont veoir les gens du Prince que sont à l'endroit de Lillo, et communicquent journellement avec eulx, de sorte qu'il faict à craindre que si ledict Prince auroit envie de se jecter en la ville qu'il ne lui seroit difficile. Aussi dit-on que lesdicts Estatz se tiègnent asseurez de Maestrecht, par le moyen des Allemandz lesquelz, uniz avec les bourgeois, ont jecté dehors les Espaignolz. Et ont lesdicts Estatz miz soldatz en toutes les villes de Brabant, pour empescher le passage et assablée des Espaignolz et des chevaulx-légiers, desquelz les mesmes enseignes que rencontrâmes sur le chemin de Quesnoy sont encores près de Nivelles, n'aiantz moien seur pour passer outre. Et l'on me dit d'avantaige que lesdicts Estatz font leur compte de licentier tous les

¹ *Huttin*, querelle, combat.

² La prise d'Alost par les mutins eut lieu le 24 juillet. Le détail de cette prise est rapporté dans DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. IV, p. 43. Voy: aussi la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 703; STRADA, t. I, p. 464; BON, liu. IX, fol. 156, etc.

estrangeurs, tant Allemandz qu'Espaignolz, donnantz prestz aux premiers, et se obligeantz pour ce que reste. Cela ferat la truye dansser; car ilz seront beaucoup mieulx paiez par les Estatz que par le Roy; et ja l'on s'efforce de tous coustelz faire deniers, aiantz ceulx de Haynnault accordé 300^m florins, et ceulx de Brabant y mectront le verd et le secq; et s'ilz viègnent au-dessus de ceste emprinse, nous mectantz en paix, ilz trouveront les subjectz prestz à donner la moictié de leur revenu d'ugne année, tant sont-ilz las de la guerre et des Espaignolz, que despeschent en toute diligence vers le Roy, par l'ambassadeur qu'est à Paris. L'on at surprins ung paquet de Sancho Davila au Duc d'Albe, et ung du chastellain de Valanchiennes avec lettres d'Espaigne audiet Sancho. L'on me dit dadvantaige que lesdicts de Brabant ont envoié au Duc de Clèves, à Erich de Brunswick, et à l'Archevesque de Coloigne (que l'on dit avoir offert aide aux Espaignolz) pour leur faire entendre que leur intention n'est aultre que de renvoyer les Espaignolz, les paiant s'ilz veuillent partir, et sont si peu aimez par ceulx de l'Empire que je ne pense point que lediet Erich les oseroit soubstenir; et si ne sont les gens de Casimirus encores tous hors de la France, et samblent estre accoustantz. Aussi luy at dit qu'il feroit aussi bien la paix ici, comme il l'avoit fait en France, où tout est fort quoy; et samble qu'il y at grande intelligence entre le Roy et le Duc d'Anjou, que vad à la messe, et samble délaissier son beau-frère de Navarre et le Prince de Condé, que se sont retirez vers leurs pays, et samblent estre en doubte; et aucuns parlent que la Rochelle seroit assiégée. Les prédicantz hugonotz sont quasi partout rebouttez, et mesmes en la Picardie.

Ceulx de Brabant ont convocqué tous les autres pays à Brucelles par lettres signées par leur greffier Wellemans, les requérant de comparoir par leurs commiz le plus tost qu'il leur seroit possible, affin de pourveoir par commun advis promptement aux affaires du pays, se trouvant en grande confusion, s'il n'y estoit remédié tost pour le service de Sa Majesté¹. Je n'ay encores entendu que ceulx de Flandres y aient envoyé, mais bien ceulx d'Haynnault, les abbez de Saint-Ghislein, de Hasnon et Maroles, avec les nobles et députez des villes; et ceulx de Geldres se sont jointz avec Bra-

¹ Voy. à ce sujet RENON DE FRANCE, t. II, pp. 53, 54; HENNE et WAUTERS, t. I, pp. 441 et suiv.; DE JONGHE, *Résolutions des États généraux*, p. 1.

bant, et dit-on qu'ilz se sont saiziz du Conte de Meghe, et aucuns pensent que ceulx d'Utrecht feront le mesme de Mons^r de Hierge, duquel ilz se plaignent fort qu'il passe son temps en banquetz, et qu'il en at jecté ung sur la ville que at cousté 300 escuz; et ad ce que l'on dit, il est peu obéy de ses soldatz qu'ont habandonné le siège de Werden sans luy en demander congié. Si ces deux frères fussent obéiz et aymés, ilz heussent peu mener une bonne troupe à l'aide des Espaignolz pour délivrer Mons^r leur père; le mesme heut peu faire Mons^r du Reulx; mais il est très mal voulu, avec son lieutenant le sieur d'Ooyke, de ceulx de Gand et de Bruges, et peu aimé du surplus de son gouvernement.

Mons^r de Lallaing est aussi parti avec sa bende vers Brucelles, et l'on remet sus toutes celles des ordonnances, et encores des chevaux-légers, et beaucoup de piedtons, pour faire le jeu court et bon; et quasi tous les principaulx gentilzhommes dudit Haynnault ont charge, mesmes Mons^r de Ville, ung régiment. Mons^r de Montigny, frère dudit sieur de Lallaing (du second mariage), at aussi charge. Mais le Conte d'Egmont, que s'estoit parti secrètement de Cambray avec le varlet de chambre dudit sieur de Montigny, qui luy avoit procuré charge vers lesditz Estatz de Haynnault, s'en est fort modestement excusé.

Tous les villaiges d'icy à l'entour tiègnent guect et garde jour et nuict; et at ledit sieur de Lallaing commandé que chascung se pourveoie de plomb et pouldre, et que ceulx du quartier de Bouchain, qui sont proche d'icy, au son d'une pièce d'artillerie, se treuvent à l'endroit où ilz verront signal de feu; et ainsi faict-l'on aillieurs par tous les payz, de sorte qu'il faict dangereux cheminer, et ne fault astheure que ung belittre ou ung ennemy pour faire desplaisir à ung homme de bien, n'estant à croire comme tout le pays est esmeu. Ce sont les fruitz que nous ont procuré Davila et Roda par leur outrecuidance et violence. Ceulx d'Overysse, Frise et d'Utrecht se joindront avec Geldres et Brabant. Les Allemandz, que sont à Tournay et Valenchiennes, ont, avec leur capitaine, donné la main aux magistratz et bourgeois desdicts deux lieux qu'ilz tiendront pour eulx contre les Espaignolz, estant tenu pour tel le gouverneur de Tournay.

Je suis fasché de ce que l'on m'escript que les prescheurs en vostre diochèse louent tant l'emprinse des Estatz, et me tiens heureux d'estre icy; car si j'estoie là, je ne le polroie comporter ou contredire sans offenser l'ugne

des parties. J'ay grand regret de n'avoir heu moien de saulver de voz meubles, comme j'ay faict tous les temps qu'il y avoit dangier; mais nous sommes estez surprins des amutinez d'Alost, et par la négligence de ceulx qui y debvoient pourveoir, et je n'ay rien saulvé des miens. Et at esté grande grâce que j'emportiz ung petit coffre avec quelques habitz pour l'hyver, et m'at faillut passeport que ne se donne maintenant à personne. Mons^r Viron est parti vers là jeudy pour masser aulcunes choses de plus d'importance, encores que je n'ay pour maintenant paour de Bruxelles; car y estantz les Estatz, ilz se garderont le mieulx qu'ilz polront; et quelque diligence que ayt faict Davila jusques ores, n'at-il sceu rassamblar ses gens; et il y at partout soldatz et rivières, desquelz en ce quartier icy l'on at abbatu les pontz, et l'hyver approche; et encores que Sa Majesté voulut envoyer armée, fussent reytters ou ceulx que doibt ammener le seigneur Don Joan, il serat tard avant qu'ilz y arrivent, et ilz trouveront les passaiges, villes et payz cloz; et il n'y at filz de bonne mère qui ne s'arme et tiègne prest pour jecter les Espagnolz hors du pays, *in quo conveniunt omnes tam boni quam mali*.

Si le Roy persiste en ce dont il at donné espoir des vrays remèdes, tout serat tost et bien rappaisé, et Hollande et Zeelande réduictes, les gens de guerre paieez sans ses fraitz, son auctorité saulvée, et aurat grandes aydes, et tout refflorirat; mais si le Duc d'Albe et le Conseil d'Espagne ont crédit et qu'il envoie armée, tout sera perdu et le pays désespéré, que se allièront avec les voysins, dont ne polroit venir bien; et si les bannis retournoient, seroit pour rammener les prédicantz hérétiques et oppresser l'ancienne Religion, et estaindre tous les éveschez: car il y at beaulcop de mauvais espritz que ne se osent encores monstrier, et l'on at en si grande abomination la tyrannie et¹ des Espagnolz, qu'il serat facile persuader à ceulx du pays tout ce que l'on voudrat; et il y at certain advis qui si Sa Majesté n'y pourveoit, que la moictié de la Flandre obéirat au Prince d'Orenge devant la Toussainetz. Et suis esté esbahy, me trouvant à Monts avec plusieurs ecclésiasticques et aussi aulcuns gentilzhommes, d'entendre le peu d'espoir qu'ilz ont que Sa Majesté ayt volonté de pourveoir aux affaires, et les at fort altéré le voiage de Don Joan vers Espagne, et qu'il avoit amassé

¹ Not illisible.

gens emprès de Milan; et disent clérement que l'on les traicte, jusques ores de bayes et vains espoirs, et que Sancho ne s'avanceroit tant s'il ne sçavoit la volonté du maistre, et que au lieu de faire la guerre aux ennemiz, l'on la veult faire aux gens de bien. Il vad mal où les subjectz usent de telz termes, et encores pis que l'on leur en donne l'occasion. Si Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} fut esté creu, il en fut allé aultrement. Il est grandement besoing de prier Dieu que bien en adviègne : *jacta est alea*, avec grand hazard du pays, et perlte de Sa Majesté, que je prie Dieu de donner bon conseil. Elle y heut pourveu avec grande réputation sienne, si elle se fut plus hastée.

Ceux de Dordrecht ont mandé qu'ilz sont prestz avec toute l'Hollande de chasser leurs prédicantz hérétiques et casser leurs gens de guerre, si tost que l'on aurat icy déchassé les Espaignolz; mais jusques cela soit fait, ilz ne se tiendront assurez de nous. Le Prince at peu de crédit avec eulx.

Afleghem souffre fort, et y viègnent souvent Espaignolz à piedt et à cheval. J'ay mandé que l'on retire les principaulx meubles à Ath, et le bestial icy, où trouverons des pastures. Il vouldt mieulx de souffrir celle despense que plus grand dommaige. Le prieur m'escript souvent lettres lamentables, et se vouldroit retirer de là avec les religieulx. Je le console le mieulx que je puis, et je dictz que si eulx habandonnent la maison, que ce serat la mectre en proie, comme il est vray.

Les Gueux sont venuz piller Blanckenberghe ¹, ont emmené jusques à xj des plus riches bourgeois, et ont bruslé la villette à quatre maisons près, là où il en avoit bien v^o, en vengeance qu'ilz leurs avoient prins deux batteaux.

Mons^r de Hese ² retient tous les paquetz venuz d'Italie, quelque diligence que ayt sceu faire le maistre des postes pour les retirer. Je faictz mon

¹ Morillon exagère le désastre de Blankenberghe. Le feu fut mis à quelques maisons seulement. La relation officielle de ce fait est imprimée dans VAN VLOTEN, *West-Vlaamsche krijgssaken*, p. 29.

² Guillaume de Hornes, Sr de Hese, fils du Sr de Gaesbeek, comte de Houtkerke, avait été nommé par les États de Brabant chef des gens de guerre à pied levés au mois d'août 1576 pour résister aux Espagnols. Il s'arrogea à Bruxelles le pouvoir d'un dictateur, emprisonna les membres du Conseil d'État, le 4 septembre 1576, se mit tantôt du parti du prince d'Orange, tantôt au service de Don Juan, embrassa le parti du roi et des mécontents. Il trahit successivement tous ses protecteurs, fut condamné pour haute trahison, le 21 octobre 1580, et exécuté au Quesnoy le 8 novembre suivant. Voy. *Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 206; *Mémoire de Champagney*, p. 75; DEL RIO, t. I, p. 93; MENDOÇA, t. II, pp. 384, 390; GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 408, 418, 506, 515; t. VI, pp. 106, 447, 482.

compte d'escrire par la voye de Paris et de Lyon. S'il plaicst à Vostre Ill^{me} Sgrie, elle polrat adresser le pacquet à sire Pierre Gamin, marchand demeurant rue Saint Denys audit Paris, et il sera bien que mon pacquet ayt une aultre couverture inscrite au sieur Barbaïse, gouverneur d'Havrincourt, que m'at promis de faire tenir ce despesche par ledit Gamin, à Vostre Ill^{me} Sgrie.

Le Conte de Lallaing at publié ung mandement que tous fiefvez soient tenuz de se monter et tenir prestz pour aller celle part que leur sera commandé.

Les Estatz de Brabant ont requis ceulx de Malines de recevoir encoires n^e piedtons. Ilz ont respondu qu'ilz ont des gens assez, et qu'ilz les mectent aultre part, que serat pour engendrer jalousie et ennemitié¹.

Je receoipz maintenant nouvelles que l'on cherche mon beaul-frère Tsestich² que s'est quelque part saulvé depuis jeudy, et n'estoit encoires trouvé hier à dix heures. Il y at ung capitaine qui s'est saisi de sa maison et rompu toutes les serrures et mesmes la porte de ma librairie et emporté les clefz avec luy, et consumé les provisions. Il fault avoir pacience de tout. Aussi entendz-je, à bien grand regret, que Mons^r Fonch, au lieu d'estre délivré, est mis sur la porte des prisonniers, lieu peu séant à sa qualité, et qu'il n'y at nouvelles de lâcher Mons^r Sasbout, et sont les choses plus brusques en Brucelles qu'elles ne sont esté. Je craindz ung pillage, et tiens pour perdu tout ce que je y ay, et louhe Dieu que j'en soye dehors. Les mauvais espritz commenceront à besoigner. Roda usurpe l'auctorité et tittre de gouverneur, commenceant ses lettres par : *très cher et bien aymé*, et commandant tout ainsi que faisoit Son Excellence³.

t. VII, pp. 440 et suiv.; STRADA, t. I, p. 467; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 205; HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 440; VAN VLOTEN, *Nedertands opstand*, p. 69; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, II^e partie, p. 207, et BON, liv. IX, p. 169.

¹ Les habitants de Malines avaient beaucoup souffert des excès commis par les troupes espagnoles en garnison dans cette ville. Voy. à ce sujet une lettre adressée par Guillaume de Mérode, le 28 février 1576, à Josse Van Claerhout, et imprimée dans *l'Inventaire des archives de Malines*, t. III, p. 241.

² Didier Van 'Tsestich, professeur à l'Université de Louvain. Voy. ses notices, t. I, p. 274, t. V, p. 188.

³ Jérôme Roda étant parti pour Anvers, y appela d'autres Espagnols, tels qu'Alonzo de Vargas et Julien Romero, dans le but d'y former un nouveau Conseil d'État, à la tête duquel il se plaça, en prenant le titre de gouverneur des Pays-Bas. La lettre par laquelle il annonça, le 15 septembre 1576,

Mons^r d'Egmont est à Bruxelles ¹. L'on luy veult donner mille chevaux; je ne sçay s'il les acceptera. Nous sommes en un piteulx monde! Personne n'ose escrire. J'actendz demain Mons^r Viron que ses amy^s n'ont conseillé de passer oultre. C'est de Saint Amand le xv de septembre, 1576. *Nota manus*. Qui heust peu prévoir cecy, je heusse donné milleur ordre à vos meubles et aux miens. C'est le prouffict que noz faict Zirickzee. Je fais mon compte me retirer à Arras, car je craincdz qu'il ne fera longuement bon icy.

Avant que serrer ceste, me sont venues lettres du Seigneur Don Fernand² qui est esbahi de ce que passe, et s'est excusé par lettres vers ceulx de Brabant, que l'avoient fort prié par leur escript de se trouver à Bruxelles avec les députez d'Artois, qu'il ne peult assamblar les Estatz sans expresse ordonnance de Sa Majesté, et moins en ceste saison s'absenter de son gouvernement. Il use d'une fort honneste excuse et encores ne sçay-je comme feront ceulx de Flandres. S'il y at division entre le pays, tant piz.

 XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A ANTONIO PEREZ.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Mémoires de Granvelle, t. II, fol. 9295. —
Résumé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 410.)

Rome, le 5 octobre 1576.

Heme holgado mucho de entender con la de V. M. de 20 de agosto, que ha venido con el correo que ha passado a Sicilia, tan buenas nuevas de

aux États des provinces sa décision sur ce point est imprimée dans GACHARD, *Analectes historiques*, p. 208. Voy. aux annexes les lettres des 8, 13 et 14 septembre 1576.

¹ Philippe d'Egmont, fils aîné de Lamoral, était baron de Fiennes, chevalier de la Toison d'or, et mourut à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590, à l'âge de trente-deux ans, sans postérité. Rentré à Bruxelles, il y obtint le commandement d'un régiment; puis il fut envoyé à Anvers et détenu par les mutinés de cette ville. A Bruxelles, il fit de l'opposition à Don Juan et prit le parti des États. Plus tard il se rangea du côté du gouvernement. Voy. STRADA, t. I, p. 471.

² Ferdinand de Lannoy, beau-frère de Granvelle.

su salud, y de la Señora Dona Juana cuyas manos beso c^m veces; y demas d'esto que huviessen llegado mis cartas de 25 de junio y 26 de julio; con la de V. M. recchi la de S. M. á la qual respondo lo poco que V. M. verá, ofresciendose poco que dezir de lo de acá, y tanto de lo de Flandes que no oso entrar quanto se podria en aquel piélagó. Mucho ha durado el cuchillo, y ha dos años que se dize que se embiarán los verdaderos remedios, y estos jamas acaban de salir, y lo que se ha consumido sin fructo en el sueldo de la gente de guerra que no sirve es un thesoro, demas de la ruyna de los estados, los quales por desesperacion vendrán sin dubda á lo que tanto he temido y escripto. Por otra via se atajáron brevemente las comunidades d'España, y remedió el Emperador nuestro señor de gloriosa memoria á lo de Gante, aventurando su persona por Francia para poner remedio, y no duró el cuchillo mas de en 13 o 14 personas, y luego perdonando la multitud, emendando los privilegios cessó, el rigor; otros exemplos hay de quando cortáron la cabeça en la plaça de Gante, al abuelo del conde de Meghem y al chanciller en presencia de Madama Maria ¹, que era su señora, que de rodillas suplicava por la vida destes, y no hubo remedio. Dexo los terminos que con aquella gente usó el buen Duque Filipe, Federico Emperador, y Maximiliano en caso de alterationes que solian muchas vezes acontecer, de que las historias son llenas, y de algunas queda la memoria viva; tengo por cierto que han pretendido poder servir mas a S. M. los que han entendido en esto, haciendole rico con las confiscaciones que han costado bien caro, y al fin no saldrá dellas nada, y con hazer renta perpetua de alcávalas: pero no se calçan todos pies con un çapato, y temo que será ya tarde para el remedio, especialmente si son verdaderas las nuevas que Franceses dizen harto ruynes, y si quieren seguir por la fuerça, gastarse ha mas, y si no me engaño, se acabará menos, y se perderan aquellos estados, teniendo los vezinos de su opinion en el odio que han concebido de Españoles; y bien se acordará quantò ha que digo, aun antes de la partida del Rey, y advertí que seria bien procurar huviessen mas conformidad entre las naciones, anteponiendo que se hiciessen casamientos de algunos principales de aquellos estados en señoras españolas, y de señores cspanoles en

¹ Le cardinal rappelle ici l'exécution faite à Gand sous le règne de Marie de Bourgogne de Gui de Brimeu, Sr d'Humberecourt, et de Guillaume Hugonet.

algunos de aquellos estados, y lo mismo en otras personas particulares, pues son vinculos que suelen atar naciones; tambien hazemos falta en regalar menos de lo que convendria Flamencos y Italianos, vassallos de S. M., por que estos dizen que los Españoles lo quieren tener todo, y que á ellos solos se hazen las mercedes, pretendiendo que los escluyen del favor y gracia de S. M., de donde nasce tambien el odio que difficilmente se atajará, si porfiamos. Es menester ceder algunas vezes á la locura de los vassallos, para atraerlos á lo que conviene, y como algunas vezes lo he escripto á S. M. propria, mas se pudiera hazer apasiguando que se huviesse sin pre-juizio de la religion, ny de la authoridad de S. M. aquellos tumultos con negociacion y maña, entendiendo en ello con diligencia y industria, y continuamente por personas zelosas del servicio de S. M. que se corres-pondiessen unas con otras, assi dela corte de S. M. como en los mismos estados, que no se hará jamas por la fuerça.

El Señor don Juan se acordará de lo que yo le dixé á mi partida de Nápoles sobre su yda á Flandes; temenle por los que acompañan ordinaria-mente S. A., y no huelgan que vaya : dessearian mas á Madama de Parma, con que sus criados directa ny indirectamente no se empachassen en los negocios, ny de la provision de beneficios y officios, que harto daño hizo lo que despues de mi partida hizó en ellos el secretario Armenteros. Si va el Señor don Juan con fuerças, temo que se podrian desvergonçar á impe-dirle la entrada, y si á este vienen morirán todos ántes que doblarse contra lo que havrán emprendido; y si va sin gente, no holgando ellos mucho dello, no sé quan seguro va. Aquellos remedios que dizen verdaderos de reducir todas cosas al termino de como se trattava por los naturales á tiempo del Emperador de gloriosa memoria, lo pudieran poner en execu-tion los del Consejo d'Estado si falecido el Señor comendador mayor luego se les embiára, y hallára con esto el Señor don Juan el camino mas hecho : hanlo querido guardar hasta que vaya, y entretanto ha sucedido el mutin dela Infanteria con que se han alterado mas las voluntades, y perdidose las ocasiones. Si S. M. suffriendole los negocios d'España, pudiesse llegar hasta Milan, gran ayuda seria para que aquellos negocios se compusies-sen; pero no sé si los negocios lo podrán sufrir, y veo las cosas venidas tan adelante, que ya no sé lo que me diga, y aun temo que haya yo dicho mucho con poco próvecho mio; pero sabe Dios que quanto he dicho ha

sido con sincera voluntad y desseo de servir, y de que las cosas de S. M. vayan bien, viendolas en todas partes tan alteradas, que cierto temo algun gran desastre; que no es tan poco lo de Flándes, que demas de lo propio no tire consigo otras consecuencias, y aun que los del Consejo que estan en España no son presentes á todas partes, por lo que se escribe puedan entender que nuestras cosas no estan en buen termino; todo esto he querido decir á V. M. confidentemente, no osando escribirlo en cartas que vayan en Consejo, por que muchas vezes se glosan differentemente de lo que es la intencion de quien escribió: y solia usar deste mismo termino con el Señor Gonçalo Perez su padre; S. M. vea si dello querrá comunicar algo con S. M. haziendo el officio que espero de su bondad, para que lo que sinceramente escribo sea bien tomado.

Si dos años ha quisieran tomar el camino de la blandura que tantas vezes escreví, pudieran quedar en aquellos estados los Españoles con satisfaction de todos, con que mudáran sus maestros de campo, y capitanes y otros oficiales odiados de la gente, y se pusiera orden en la disciplina militar. la falta de la qual ha disminuydo mucho la opinion y reputation de la dicha infanteria, que ya la temen poco, y en Flándes y en Italia, á respecto de lo que solia ser; y muchas vezes he escripto que gran parte de la causa, es poner muchachos y hombres inexpertos en cargos de capitanes, alferезes y otros officios de guerra, por ser parientes ó favorecidos de algunos: y lo mismo de las ventajas que se dan en corte á muchachos que no han servido, de que se desesperan los soldados particulares, y lo vi claramente en Nápoles adonde los cargos que provey de mio, fué siempre á soldados particulares, y que havian servido y empleado su persona, exercitados en la disciplina militar, que era camino por reduzir las cosas al buen termino: pero paresceme que esto no se sigue; y todavia para restaurar nuestras cosas no creo que hay otro remedio; ny pienso que se podrá acabar con los Flamencos, que aquellos que estan en aquella tierra queden en ella, y mucho menos, que otros tengan officios de justicia y de consejo, contra sus privilegios, los quales, un tiempo fué, se les pudieran cercenar, pero passado aquel, y en el termino en que estamos lo tengo por imposible, y que se remedie á la disidencia y odio con la presencia dellos, sino con el tiempo y mudando estilo, y teniendose en la corte cuenta con los vassallos de los otros estados que d'España; no digo que los Españoles no

hayan de ser preferidos, pero menester es que los otros tambien tengan alguna parte, ó será imposible quitarles el descontento, y si he dicho mucho V. M. lo cercene, y haga dello lo que le paresciere. Guarde, etc.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE ET DON JUAN DE ZUNIGA AU ROI.

(Bibliothèque de Besançon. — Archives de Simancas, Roma n° 928. — Analysé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 425.)

Rome, le 14 octobre 1576.

Habiendo ambos entendido los tumultos de Flandes, con el dolor que V. M. puede pensar, pues sabe la aficion que tenemos á su servicio, y visto que por las nuevas que vienen de Francia, estos van cada dia creciendo sin que sepamos la particularidad, por ser intercepto el camino de los pliegos de aquellos estados, por la sospecha de peste que hay en Italia, por la cual no dejan pasar los correos, y lo que los Estados de Brabante han hecho en Bruselas con los del Consejo de Estado, y que procuran juntar consigo los otros estados á los cuales ya han llamado, y verisimilmente con el odio que han concebido todos contra la nacion Española, concordarán en lo que pretenden de librarse de ellos, y hacer de manera que salgan de aquellos estados; temiendo que la cosa no pase tan adelante que despues sea del todo sin remedio, y considerando tambien que por desesperacion y miedo que esto no les sea muy mal contado, y que por el ezeplio pasado se les quiera dar castigo por el atrevimiento, se podrian dejar persuadir de algunos, de ponerse en cosa que obligase á V. M. á mas de lo que combernia, hemos pensado que seria á proposito para el servicio de V. M. que yo y el Cardenal de Granvela, con la confianza que siempre ha mostrado tener de mi el Duque de Ariscot, le escribiese con correo espreso la carta cuya copia va con esta, la cual no dejará de mostrar á los otros, por ver si con esto les podremos tener en esperanza, que con todo lo

hecho se podrán acomodar con V. M. las cosas, y esto para dar tiempo á V. M. de entretanto resolverse, si ya no lo ha hecho, de lo que mas combiene á su serbicio, y debajo de enmienda nos parece que en ninguna manera combiene que V. M. muestre querer imputar lo que pasa á rebellion ni á mal caso, por no desesperarlos, mas antes mostrar que entiende que quanto se ha hecho y hace sea por la difidencia y odio que ha nacido entre las naciones, porque tememos que si se va por otra via causará á V. M. mayor desasosiego y que concurriendo en lo que pasa generalmente todos los estados, no es bien que muestre V. M. tenerse de todos ellos ofendido, de tal manera que piensen que V. M. ha ya de tomar de ellos la venganza como de gente que haya caido en mal caso, especialmente teniendo consideracion al sitio de las provincias y que V. M. está lejos y que ya ha gastado mucho, y quanto le han costado tierras que se han tomado, á respeto de lo que costaria pensar sojuzgar toda la provincia tan poblada y que tiene los vecinos que V. M. sabe, los cuales estimulan ordinariamente á los naturales de los estados contra los Españoles, por el odio que han concebido contra ellos, no menor que los mismos naturales: de que no se debe espantar nadie pues ordinariamente eran malquistos¹ y por parecer á los dichos Españoles, y privarlos de sus libertades y exempciones, y de los cargos y oficios de la provincia, de los cuales en tiempo de los predecesores de V. M. han siempre gozado; y si en esto de despachar este correo al dicho Duque; y estotro á V. M. para llevarle la presente, no habemos acertado, le suplicamos que acepte la buena voluntad y el deseo de servir que nos ha movido á ello. Nuestro Señor, etc.

¹ Le papier est rongé dans l'endroit où le texte est remplacé par des points.

XXXV.

N. A MORILLON, PRÉVÔT D'AIRE.

(Lettres de divers, t. III, fol. 514.)

Sans lieu, le 16 octobre 1576.

Je n'ay depuis ma dernière entendu aultre chose, sinon que les députez des Estatz de Brabant, Flandres et Haynault sont en la ville de Gand pour traicter avec les députez de Hollande et Zeelande et ceulx du Prince d'Orenges, sur une abstinence de guerre jusques ad ce que les estrangiers soyent hors du pays ¹. Pour Brabant sont députez l'abbé de S^{te} Gertrude, de Louvain, Mol et le docteur Leoninus; pour Haynault l'abbé de S^t Ghislain, Mons^r de Frezin et ung conseiller, que je tiens estre Severin François; pour Flandres l'abbé de S^t Pierre, le conseiller Bevere et ung gentilhomme duquel je ne sçay le nom ².

¹ Il s'agit ici des négociations pour le traité dit : La pacification de Gand, conclu en cette ville le 8 novembre 1576, et publié en français et en flamand par De Hamont, typographe à Bruxelles. Bor en a reproduit le texte flamand, et M. JUSTE le texte français dans son livre intitulé : *La pacification de Gand*. Les différentes publications de ces actes sont indiquées dans VANDER WULP, *Catalogus van de tractaten, pamfletten, enz.*, t. I, pp. 47 et 48. — Les sources à consulter sur ce traité sont les suivantes : GROEN VAN PRINSTERER, t. V, pp. 408 et suiv., 414, 423; STRADA, *Histoire de la guerre de Flandre*, t. I, pp. 469 et suiv.; BOR, liv. IX, p. 191; GACHARD, *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. XLIII, 411, 417; *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 767; VAN VLOTEN, p. 72; *Chronijk van Vlaenderen*, t. III, pp. 556 et suiv.; DE JONGHE, *Gendsche geschiedenissen*, t. I, p. 273; DE RAM, *Documents relatifs à la pacification de Gand (Bulletins de la Commission d'histoire, 1^{re} série, t. XIV, p. 3)*; GACHARD, *Documents inédits sur la pacification de Gand (ibid., 4^e série, t. III, p. 141)*; POULLET, *La pacification de Gand*, dans la *Revue catholique*, t. XVI, pp. 143, 244, 423; t. XVII, pp. 52, 554, 583; BETS, *De pacificatie of bevrediging van Gent*, dans le *Dauidsfonts*; baron KERVYN DE LETTENHOVE, t. IV, p. 136, etc.

² Jean Vander Linden, abbé de Ste-Gertrude, à Louvain. Voy. t. IV, p. 132. — Jean de Mol, dit le Borgne. Voy. t. I, p. 40. — Elbertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain, t. II, p. 47. — Mathieu Moulart, abbé de St-Ghislain, ensuite évêque d'Arras de 1577 à 1600. Voy. *Gallia christiana*, t. III, pp. 98, 529, et notre t. IV, pp. 104, 103, 111, etc. — Charles de Gavre, S^r d'Inchy et de Fresin, etc. Voy. DE VEGIANO, t. I, p. 805; MENDOÇA, t. II, p. 403. — Ghislain Temmerman, abbé de

Nostre gouverneur qui fut, retourna avant hier de la court et alla loger au chasteau, et ce matin est party pour Douay. J'entendz que il ha esté fort bien veu de MM^{rs} du Conseil d'Etat, lesquelz ne l'ont voulu destituer de son estat, le remectant à la volonté de Sa Majesté, ains luy ont faict bon l'entier traictement de son estat pour toute l'année courante.

L'on ha cejourd'huy chargé sur la rivière deux pièces de batterie colubrines de ce chasteau, pour mener à Gand, qui me faict croire que l'on besoignera au chasteau de Gand.

Mons^r de Glimes est en campagne avec mille chevaux et ung régiment de piétons; mais l'on n'a encores entendu aucun exploit. Tous les pontz et passages sont à présent rompuz, et se faict partout bonne garde; et me fut hier dict que la compaignie qui estoit à Mortaigne ha esté rappellée en diligence, qui me faict penser qu'il y aye quelque faction en train.

Le conseiller entremecteur des affaires de Mons^r le Prince d'Épinoy¹, receut hier lettres d'ung sien frère escriptes de Gand, contenans que 200 Espagnolz piétons s'estans estendus sur le pays de Waes pour y exercer leurs cruaultez accoustumées, ont esté enclos de la fureur du peuple, de manière qu'ilz se sont retirez en ma povre église de Calloo, où ilz estoient assiégéz tant desdits paysans que des gens du Princc d'Orange, qui à cest effect estoient descenduz de leurs batteaux qui sont en ancre sur la rivière voisine.

Au reste, quant aux propoz mentionnez en ma dernière, il n'y a homme tant privé d'entendement qui ne comprende facilement quel fondement ilz ont. Et mesme le personnage qui les meict en avant, ha dict depuis que luy mesme ne le sçauroit croire, selon que m'a dict ung sien familier et conseiller, lequel peult-estre en avoit la charge. Si j'entendz aultre chose ne faudray, etc.

St-Pierre à Gand, nommé en 1569, mort le 27 mars 1584. Voy. *Gallia christiana*, t. V, p. 207. — Pierre de Bevere ou Van Bevere, nommé, en 1566, greffier du Conseil de Flandre, puis conseiller au même Conseil, le 2 juin 1574, d'où il passa au Conseil d'État en 1578. Après la dissolution de ce corps, il revint au Conseil de Flandre et devint conseiller *ad honores*, puis il obtint, le 26 août 1588, d'être réintégré dans ses fonctions. D'après RENON DE FRANCE et l'acte de pacification, les commissaires furent Jean Vander Linden, Ghislain Temmerman, abbé de St-Pierre, Mathieu Moulart, abbé de St-Ghislain, Jean de Mol, François de Halewyn, Charles de Gavre, Elbertus Leoninus, Pierre du Pret, Pierre de Bevere, de la part des provinces méridionales.

¹ Pierre de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing et de Werchin, sénéchal de Hainaut. Il était fils de Hugues de Melun, comte d'Espinoz, et de Yolande, dame de Werchin.

XXXVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 9 à 17.)

St-Amand, le 26 octobre 1576.

Monseigneur. Il ne peult estre que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} ne soit advertie de ce que passe pardeçà, oultre ce que je luy ay escript le xv du mois passé; elle polrat maintenant cognoistre ce qu'est succédé depuis, et mesmes par les pièces et impressions cy-jointes, encoires que je pense que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} les aurat désià veu. Il samble que à présent les choses commencent à prendre milleure forme, depuis que les Estatz ont fait eslargir aucuns des Seigneurs prisonniers : car l'on at hosté à Mons^r de Saint Bavon la garde qu'il avoit en sa maison jusques à cinquante hommes qu'il devoit nourrir. L'on at relaxé le président Sasbout et les secrétaires Berthy et Scharembergher, que faisoient difficulté de sortir, si ce ne fust soubz certain protest; mais les Estatz de Haynnault, que ont poursuivi ledict eslargissement, et mesmes les prélatz (dont il en y at trois ou quatre que sont fort saiges) leur meirent ceste fantaisie hors de la teste. Aussi at-on lessé aller Mons^r le prévost Fonch, qui entrevient aux affaires d'Estat, et est estimé de tous, selon qu'il mérite. L'advocat fiscal de Brabant¹, pour estre valétudinaire, est renvoié en sa maison soubz garde; Del Rio demeure en prison, comme heut faict ledict fiscal, auquel est venu bien à propoz Mons^r de Zweveghem, pour l'amitié qu'ilz ont prins par ensamble au voiaige d'Angleterre². Les deux Contes³ sont encores détenuz, comme est d'Assonleville. Mons^r le Duc d'Arschot les vad veoir assez souvent; mais c'est en présence de quelc'un des Estatz de Brabant. L'on dit que Mons^r de Berlaymont prend les choses fort à ceur; ce qu'il ferat dadvantaige, puisque ses deux filz, le

¹ Jean Boisschot. Voy. plus haut, pp. 29, 83.² François de Halewyn, Sr de Zweveghem, et Boisschot avaient rempli une mission en Angleterre.³ Les comtes de Mansfeld et de Berlaymont.

Conte de Meghe ¹ et le sieur de Haultepenne ² sont amenez à Brucelles et détenuz soubz seure garde. L'on dit qu'ilz sont esté prins par les soldatz de Charlemont, qui s'apperceurent qu'ilz menoient quelque trame pour y faire entrer de leurs subjectz. Le maistre d'hostel dudict Sr de Berlaymont at esté prisonnier, pour ce qu'il avoit esté trois ou quatre fois visiter son maistre, sur lequel se décharge fort le Conte de Mansfeld; et l'on at ouvert le cabinet dudict Sr de Berlaymont et tous coffres, et fusté les papiers par l'enhort du Prince d'Oranges, qui auroit envoyé copie d'ungne lettre que Sa Majesté auroit passé quelque temps escript, veiores plus d'un an, audict Berlaymont, luy remettant la pacification des pays, et que l'originale at esté trouvé audict cabinet, et dont l'on charge ledict sieur qui n'at aultrement exécuté la volonté de Sa Majesté; ce que, soubz correction, ne luy at esté à imputer, puisqu'il ne pavoit rien faire contre le gré du Grand Commandeur, lequel at rompu la communication encommenchée, disant qu'il ne concludroit la paix avec les hérétiques, encores que le Roy le luy commandit. Aussi at semé ledict Prince copie d'une lettre de Sa Majesté escripte en chiffre à Roda ou chastellain d'Anvers ³, affermant qu'il monstrerat en temps et lieu l'originele, par laquelle Sa Majesté leur manderoit qu'ilz aient à temporiser et parler doulx; qu'il enverrat Don Joan sans gens, mais que bien tost après son arrivée, iceulx viendront de tous costelz, affin qu'il demeure supérieur et maistre desdictz pays. Ladicte copie, soit vraie ou non, aliènerat beaucoup de ceurs d'hommes, avec ce que les Espaignolz font le piz qu'ilz peulvent.

Ledit Roda s'est attribué tiltre de gouverneur seul ⁴; pour ce que les aultres estoient tenuz en captivité à Brucelles, at escript lettres scellées du Roy, et signées de sa main aux Estatz de Tournesiz et aultres, leurs ordonnant et commandant de la part de Sa Majesté qu'ilz n'heussent à obéyr à

¹ Lancelot de Berlaymont, comte de Meghem, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. à ce sujet, plus loin dans les Annexes, la lettre du 30 septembre 1576.

² Claude de Berlaymont, Sr de Haultepenne. Voy. *ibid.*

³ Le châtelain d'Anvers était Sancho Davila, souvent cité dans ce volume et dans le précédent.

⁴ Parti pour Anvers, Roda appela d'autres Espagnols dans cette ville pour y former un nouveau Conseil d'État, à la tête duquel il se plaça en prenant le titre de gouverneur des Pays-Bas. La lettre qu'il adressa à ce sujet aux États des provinces est imprimée dans GACHARD, *Analectes belgiques*, p. 208. Voy. aussi les *Mémoires de Champagny*, p. 22, et plus haut, p. 152.

chose quelconque que leur seroit commandé de la part du Conseil d'Etat, attendu que si aucuns d'eulx estoient délivrez de prison, ilz ne se peuvent pour ce dire estre libres, et qu'il n'y avoit aultre que luy, pour traicter les affaires de Sa Majesté en liberté, estant résident au chasteau d'Anvers, qu'est la vraie maison du Roy, où il pensoit faire venir lesdits Estatz. Il at tasché de tirer à soy Monsr de Champaigney, vostre frère, disant qu'il estoit du Conseil de guerre, et que pour faire service à Sa Majesté en ce grand besoing, il devoit entrevenir au Conseil d'Etat, comme faisoit Sancho Davila que lors se disoit malade. Ad ce quoy ledict seigneur respondoit qu'il ne vouloit venir au Conseil d'Etat, pour ce qu'il n'en avoit commission de Sa Majesté, comme n'avoit ledict Davila, avec lequel il ne vouloit avoir à faire, puisqu'il estoit cause de tout le mal, et que ung seul ne pavoit représenter tout le Conseil d'Etat; au demeurant qu'il garderoit la ville, laquelle il at en charge. Ce qu'il at faict jusques ores fort bien, non obstant plusieurs intelligences que y ont ceulx de dehors. Il s'entend fort bien avec le Conte d'Everstain, et sont comme frères, en ce qu'il n'at peu faict; car il n'est à croire comme ledit Roda et chastellain ¹ avec celluy de Valenciennes ² ont embabouiné ³ les Allemandz partout, dont la peur a esté grande à Tournay, jusques ad ce que le sieur Cuincy ⁴, gouverneur du chasteau, at esté prins et saisi avec son lieutenant espagnol et quelques aultres. Encores est-on en doute de ceulx que sont à Valenciennes qu'ilz ne conspirent contre les bourgeois en faveur des Espagnolz, comme at esté faict à Maestricht, avec grand carnaiz des manantz.

Mais je retourne audict Roda, qui at faict ce qu'il at peu pour retirer vers luy le secrétaire Aguilon que s'en est despaistré, et est allé à Liège durantz les troubles, où il at heu quelques paroles contre ung sien varlet qu'il at

¹ Sancho Davila.

² Don Diego Crescion de Lucana, selon Bor, liv. IX, fol. 496 v°. Les faits relatifs à Valenciennes en 1575 sont racontés, p. 129, dans *l'Histoire des troubles de Valenciennes*, par Le Boucq, édition de Robaulx de Soumoy; CARLIER, *Valenciennes et le roi d'Espagne*, p. 289.

³ Embabouiné, trompé, fait accroire, mystifié.

⁴ Jacques Blondel, Sr des deux Cuinchy, de Manchicourt, etc., surintendant des travaux de guerre par brevet du 8 septembre 1554, commissaire général des montres en Flandre, en Artois, en Hainaut et en Cambresis, gouverneur et grand-prévôt des ville et château de Tournai et Tournais, musicien et poète. Voy. sa biographie dans GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*, t. I, article Blondel.

licentié, lequel par despit est venu accuser à Monsieur de Hese les coffres que ledict Aguillon avoit mis en vostre maison, que sont estez ouvertz et inventoriez, comme il se faict partout des biens des Espaignolz, et mesmes à Tournay, où l'on at treuvé beaucoup de linges et aultres meubles du sacq de Malines. Et n'est à croire ce qu'ilz avoient muché¹ aux Cordeliers de Tillemont, où s'est trouvé fort grande finance d'aulcuns capitaines et chevaulx-légiers, que l'on at employé à paier la gendarmerie des Estatz; et l'on dit que ung régiment de piedtons et quatre compaignies de cheval sont estez paieez dudict argent pour deux mois, et que l'on at trouvé en tonneaux des grandz meubles appartenantz audict Roda et plusieurs prins audict sacq, qu'il pensoit saulver en Liége. Il y at aussi ung grand magot² à Valenciennes, où les chevaulx-légiers amutinez ont lessé leurs escuz, que sont dangier; car les Estatz de Haynnault ne cesseront jusques ad ce qu'ilz se seront saisissez de la citadelle, dont les sollatz avec leur chief, qui at faict tant d'oultraiges et insolences au magistrat et à ladicte ville, ne sont à leur aise. Toutefois, encoires qu'ilz ne soient que LX en tout, si est leur présumption et malice si grande, qu'ilz ont voulu boutter le feug en cinq lieux, et mesme en ung hospital de Chartriers, si les bourgeois ne l'heussent empesché, que se sont trenchisez contre eulx, de manière qu'ilz se treuvent cloz, avec ce que les villaigeois font grand guect affin qu'ilz ne sortent par derrière.

Au chasteau de Gand est le trésor de Mondragon, qui at requis les Estatz affin que l'on luy renvoyast sa femme et ses coffres. Je croys bien que l'on lesserat sortir la dame, mais poinct les coffres, que je tiens sont cause que l'on se haste de prendre le chasteau affin qu'il n'y ait poinct de pillage, et pour conserver ce que plusieurs aultres principaulx seigneurs y ont caché; ce que y faict si longuement durer le siège³. Il y at aussi grande chevanche au chasteau d'Anvers, appartenant aux Espaignolz, que sont apparentz d'emporter peu de ce qu'ilz ont pillé et desrobé, si juste est Dieu.

¹ Muché, caché.

² Magot, amas d'argent caché.

³ Le 17 septembre 1576, les hostilités furent commencées contre le château de Gand, mais l'attaque devint plus sérieuse le 7 novembre suivant. Voy. BOA, liv. IX, fol. 180; *Vlaemsche kronijk*, p. 266; DE JONGHE, t. I, p. 25 et suiv. VAN DYSE a publié dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XXIII, 1^{re} partie, p. 175, une notice sur la défense soutenue au château de Gand par M^{me} de Mondragon.

.. Julian tient Lire et la fortifie merueilleusement. Le desseing des rebelles et amutinez semble estre de tenir le chasteau d'Anvers (qu'est minable pour en partie estre miz sur sablon bouillant), Lire et Herentals, que sont bien avant en pays. Ils s'estoient aussi emparez de Willebrouck ¹, qu'est sur l'extresme de la vard de Brucelles, qu'ilz sont estez contrainctz d'habandonner, et aussi le fort commencé au Burcht, oultre l'eaue devant Anvers; et les gens du Prince les ont forcé de lesser Oistrewile ², qu'ilz fortifioient pour empescher que nulz vivres ne vissent d'Hollande en Anvers, où l'on at esté ces jours passez en grande nécessité de vivres; car ilz sont enserrez par Lire et Herentals, que rien ne leur peult venir de la Campigne, comme il ne faict de Malines, estant les pontz rompuz à Duffle et Walem, où il y at heu ung rencontre entre aulcungz chevaux-légiers et deux compaignies de Walons qu'estoient ivres; et touttefois ilz y sont demorez ⁱⁱⁱ^{xx} chevaux. Le demeurant at bruslé l'église et une partie du villaige et de l'abbaye de Rosendale, que sont dames, et en vostre diocèse. Aussi ont donné lesdicts chevaux-légiers vifve main à nos nouvelles bendes et piedtons près de Louvain; où avons lessé deux enseignes de Walons, par la chaleur de Glimes; mais depuis ont heu le pire lesdicts chevaux-légiers entre Lewe et Tillemont, où ilz ont lessé trois cornettes; et comme l'on s'est apperceu que les Allemandz que sont à Tillemont vouloient recepvoir lesdicts chevaux-légiers que restoient, le Conseil d'Estat les at faict desloger. Et pour ce que ceulx de Nivelles s'estoient de rechief mutinez contre les bourgeois, l'on y at faict entrer de nuict par une poterne des Walons que les ont prins à l'impourveue, et en tué xv ou xvi, et la reste emprisonné ou chassé dehors ³. Ilz sont soubz Polwiller, qui at esté prins quelques jours par ses gens à Termonde, pour ce qu'il traictoit mal le bourgmestre; mais tout cela sont mines, et est ledict Polwiller affectionné aux rebelles, estimant d'en vailloir mieulx. Touttesfois les Estatz traictent avec Frontsberg et aultres, et offrent paiement; ce que ferat la truye dansser.

¹ Dans une représentation des États de Brabant du mois de septembre 1576, ils disent que les Espagnols se sont depuis huit à dix jours « avanché de faire tant par les forts et bollewerex qu'ils ont fait au dernier sas de la vaert (canal) de Bruxelles à Willebroeck et d'ung autre fort à Boome, à l'opposite, avec artillerie pour empescher la liberté de la navigation pour Louvain, Malines, Bruxelles et Anvers. » (Ms. 555, fol. 589, aux Archives du royaume.) Voy. aussi Bor, liv. IV, fol. 171.

² Austruweel, au nord de la ville d'Anvers.

³ Voy. à ce sujet, aux Appendices, la lettre du 30 septembre 1576.

J'ay oblié de dire que se faisant le rencontre deux lieues delà Louvain, plusieurs bourgeois et escholiers y allarent pour veoir le jeu; ce que leur cousta chier: car il en est demeuré plus de 150, que les Espagnolz, aiantz l'avantaige, ont tué, encoires qu'ilz ne présentassent aucune résistance et qu'ilz estoient sans armes¹.

Mondragon est habandonné de ses gens. L'on dit de mesmes de Monsr de Billy, et qu'il s'est retiré à Zwolle². Je craindz fort que ceulx de Groeninghe raseront leur forteresse, désià fort advanchée.

Ceulx que veulent d'icy ou de Flandres aller en Anvers, il est force qu'ilz facent le tour par Vlissinghe, où l'on ne demande rien à tous passantz; et est la traficque grande des deux costelz, et abondance non croiable des poissons et vivres qui viègnent d'Hollande et Zeelande. Dieu doint que tout cela ne nous abuse; car le Prince d'Oranges est trop fin pour nostre bouticle.

Il y at quelque temps que noz députez sont allez à Gand; aucuns dient pour traicter avec le Prince abstinence de guerre, jusques les estrangiers seront sortiz; aultres que c'est pour conclure la paix. Je craindz qu'ilz ne treuvent plus de difficulté que le Prince ne leur at escript.

Le secrétaire Pratz at esté prisonnier et relaxé en fabveur de son oncle T'Serclaes. L'on at vendu les meubles de Julian qui restoient en son logis à Brucelles, par manière de confiscation, et si sont estez tuez aucuns de ses gens, du moings jusques à deux, qu'il avoit envoieé pour retirer ses meubles. L'on dit qu'il est demeuré à Walhem; mais je ne le croidz poinct.

Davila, pour jouyr des mariniers qu'il avoit receuilli, leur at fait faire quelque paiement qu'ilz ont emporté avec les galères et vasseaulx, dont il at cuidé perdre la pacience. Aussi at-il fort décrédité les jésuites d'Anvers et padre Trigoso, où l'on at trouvé cachez des pouldres qu'il y avoit mis; ce que les rend fort odieulx et aucuns marchandz espagnolz que luy adhérent.

¹ Ce choç eut lieu le 14 septembre 1576 près de Vissenaken. BOR en parle, liv. IX, fol. 171 v^o, et MENDOÇA, t. II, pp. 598 et suiv., le rapporte en détail. Voy. aussi les *Mémoires anonymes*, t. I, p. 218; *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 373; *Mémoires de Del Rio*, t. I, p. 104; AITZINGER, *Leo Belgicus*, p. 234.

² Ce fait est raconté dans DUMBAR, *Analectes*, t. III, p. 488. Voy. aussi le *Codex diplomaticus* de la Société d'Utrecht, t. II, pp. 149 et 150.

Il fault que je adjouste en quel dangier s'est trouvé T'Serarts ¹ qu'avez veu estre à Madame de Parme, que portoit en Anvers le placart contre les rebelles pour le publier. Mais Davila en estant adverty, le feict dextrement trousser de beau jour, sans bruict, et le mener vers le chasteau, dont estant adverti, Mons^r de Champaigney et le Conte d'Everstein feirent copper chemin par les Allemandz à ceulx qui le menarent, dont le lieutenant du prévost Camargo fut tué sur place et luy troussé et depuis renvoié audit Sancho, à sa grande prière et requeste, saulf qu'il en face justice exemplaire, à peine de la porter luy-mesmes; mais cela l'estonne peu.

Les Estatz de Haynnault sont estez cause que l'on at redressé le Conseil d'Estat, disantz qu'il estoit nécessaire pour dégrader Roda; et les aultres Estatz l'ont consentu, et que rien ne se ferat ny commanderat sinon par ledict Conseil, et que tous les Estatz et provinces luy obéiront; ce que at esté ung bon advis; et si ont lesdits Estatz tous *uno ore* désadvoué la prinse desdicts Seigneurs faicte le iv^e du mois passé, et mesmes ceulx de Brabant par la bouche de leur greffier Wellemans; de sorte que ce fait tomberat sur peu de gens mal advisez.

Lorsque les deux Contes avec la suite furent menez par le marchiet au Broot-huys, Mons^r de Gemblours ² estant sur la maison de la ville, oyant le bruict, meiet la teiste à la fenestre, et véant ce que s'estoit, commenchat à exclamer: « Qu'est cecy? Qu'est cecy? Noz sumes perduz. » Le mesme dit Mons^r de Bois-le-Duc ³; et quelques deux ou trois abbez estantz présentz en rioient, qui en polroient quelque jour pleurer. Ledict Sr de Bois-le-Duc at esté en dangier de sa personne pour la populace de Brucelles, où il en y at beaucoup de mal embouchez, que crient sur les nouvelles esveschez, ausquelles sont uniz les abbayes; ce que leur est suggéré d'aultres; et ont voulu tuer le docteur Elbertus ⁴ pour l'opinion qu'ilz ont heu que Mons^r le Duc ⁵ se vouloit retirer par son advis, et qu'il vouloit qu'il se tint neutre. Touttefois ledict Elbertus est ordonné pour adsider de Conseil aux Estatz de Bra-

¹ T'Seraerts, amman d'Anvers.

² L'abbé de Gembloux, membre des États de Brabant.

³ M^r de Bois-le-Duc, Laurent Mets ou Metzius, évêque de Bois-le-Duc, souvent cité dans les volumes précédents.

⁴ Elbertus Leoninus. Voy. t. I, p. 47.

⁵ Philippe de Croy, duc d'Aerschot.

bant, comme sont le chancelier ¹, les conseillers Oddart ², Damant ³, Breugel ⁴ et l'advocat Lisveldt ⁵. Toutefois ledict Damant s'est retiré à Monts, dont l'on se contente peu de luy.

Tant que l'on vad plus avant, se pèse plus la témérité de ceulx des Estatz de Brabant, qui ont osé signer l'ordonnance à Glimes pour emprisonner les seigneurs et efforcer la maison du Roy ⁶, et je pense que, outre les deux abbez, frères ⁷, il n'en y at poinct plus de deux aultres, et me desplairoit que Mons^r de Vilers en fust ung, qui est bon seigneur; mais je suis seur que Mons^r de Wlierbeque ⁸ n'en est poinct, et je voudroie pouvoir dire le mesmes d'aucuns barons. Quant aux villes, elles ne s'en sont poinct meslées, Dieu mercy; et se commence le peuple de Brucelles à rappaiser, et aillieurs, encores que tout soit armé soubz auctorité des Estatz et gouverneurs, que se tiègnent pour supérieurs, obéissantz toutefois au Conseil d'Etat. Et tout leur effort tend à jecter les Espaignolz dehors, comme perturbateurs et ennemiz du repoz publicq et de la patrie, qu'ilz ont si longtemps rongé et pillé.

Monsieur de Lallaing at prins ung grand travail et se conduict saigement et par le conseil de deux abbez de Haynnault que sont saiges, comme aussi il est, et at quelques aultres pour son Conseil de guerre, comme le gouverneur du Quesnoy, qu'est ung valeureux chevalier et bien expérimenté, et plusieurs aultres, pour estre le payz de Haynnault plein de grande noblesse et fort catholicque.

Nos hostes d'Alost ⁹ y demorent et courent par tout, branscattantz le

¹ Jean Schyffe, chancelier du Conseil de Brabant.

² Nicolas Oudart, chevalier, Sr de Ranst.

³ Nicolas Damant, conseiller au Conseil de Brabant. Voy. sa notice, t. IV, p. 424.

⁴ Breugel, conseiller au Conseil de Brabant.

⁵ Liesfelt, avocat, plus tard chancelier de Brabant, personnage très dévoué au prince d'Orange.

⁶ Le bruit concernant l'ordre donné par les États de Brabant d'arrêter les membres du Conseil d'État était généralement répandu dans le public. Roda écrivit dans ce sens auxdits États deux lettres datées des 7 et 8 août 1576. Par une résolution du 13 septembre suivant, ils déclarèrent que « le dit saisissement a esté fait sans nostre charge et consentement. » (Registre 333 A de la collection des cartulaires et manuscrits aux Archives du royaume, p. 381.)

⁷ Les deux frères, Jean Vander Linden, abbé de S^{te}-Gertrude à Louvain, et Charles Vander Linden, abbé de Parc. Voy. plus haut, p. 71.

⁸ Pierre Coels, abbé de Vlierbeek. Voy. plus haut, p. 38, et t. IV, p. 145.

⁹ Les mutinés s'emparèrent d'Alost, le 25 juillet 1576, et quittèrent cette ville seulement au mois

payz à l'entour et noz destruisent Affleghem, où il n'y at poinct ung religieulx, que sont tous à Brucelles, où avons retiré tout le milleur, et le bestial icy où il y at de la prairie. Ilz tauxent cinq ou six villaiges à 11^m florins en xv jours à peine du feug, et nous comprennent soubz iceulx. Le mesmes ont-ilz faict à Grandmont et à Renaix, et s'il y at faulte et dilay, ilz menassent du feug, et ont bruslé les villaiges d'Erpe et Melle que sont du bailliaige d'Alost, où l'on les at trop lessé sans dénicher. L'on les at tenu plus court en Haynnault, où est publié le son de cloche contre eulx; et sont estez touf partout proclaméz par les bretecques¹ ennemiz du pays et que l'on les peult licitement grever en personnes et en biens, ce que les at fort estonné, et se saulvent là où ilz peulvent, et jusques en France. Plusieurs se sont retirez en habitz et conduite de marchandz.

Mons^r de Hierge a cuidé ramasser des Espaignolz et Wallons pour délivrer Mons^r son père; mais ilz ne l'ont voulu suivre, avec ce que sondit père luy at mandé par homme exprès, pour ce qu'il ne croioit à ses lettres, estimant qu'elles estoient escriptes par contraincte, qu'il ne se bouge s'il ne luy veult procurer très grand mal. Si avons une fois paix, je craindz que ce jeusne seigneur sera bien empesché de rendre compte de ses actions, s'il est vray ce que l'on dit de luy.

J'entendz que les Estatz du conté de Bourgoingne ont escript pour sçavoir s'ilz donneront passage aux gens de guerre que voudroient venir par là, et qu'ilz doibvent de bref envoyer leurs députez pardeçà pour entrevenir avec les Estatz généraulx, ce que je tiens estre chose nouvelle.

Avec tous nos maulx nous est advenu en bien maulvaise saison le trespas de l'Empereur². L'on dit que le Roy des Romains est pour estre esleu par la faveur du Duc de Sasse, duquel il doibt espouser la fille. Cecy polrat causer grand trouble en Allemaigne. Si l'Impératrice sçavoit le françois, je tiens qu'elle seroit plus agréable au pays pour en avoir le gouvernement que Don Jehan, duquel l'on at icy tenu grand bruiet que l'on le voudroit

d'octobre. Voy., au sujet des excès qu'ils y commirent, DE POTTER et BROECKAERT, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. IV, p. 48; la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 705; *Mémoires anonymes*, t. I, p. 198; MENDÓÇA, t. II, pp. 381 et suiv.; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, pp. 205 et suiv.

¹ Bretecques, balcons ou perrons d'où se faisaient les proclamations de justice.

² Mort à Ratisbonne le 12 octobre. Son fils et successeur, Rodolphe II, n'était encore âgé que de 24 ans.

faire archevêque de Toledo, et avec un ordre, cardinal, afin de le rendre inhabile d'occuper aucune succession qu'il ne trouveroit pardeçà.

L'on nous afferme que ceulx de Dordrecht ont chassé leurs prédicantz et receu la messe. Dieu le doint, et que le Prince ne nous trompe.

Lorsque Mons^r de Hesse est allé vers Tillemont, il at requis la commune de Brucelles de prendre en leur garde les Seigneurs prisonniers, laquelle après avoir rassamblé les ix nations et prins advis, ont respondu qu'il les avoit prins sans leur sceu, et que pour tant il les fait bien garder. Ung sien lieutenant que s'appelle Bloier, lorsque à la poursuite des Estatz de Haynault l'on retirat la garde de la maison de Mons^r de St-Bavon, résista tout ce qu'il peult, disant que c'estoit le plus grand ennemy qu'avoient les Estatz de Brabant.

Le commis Rengot et le greffier Sterck, beaul-filz de sa femme, que s'estoient retirez à Gand, pour avoir tant tenu du coustel d'Albornotz¹ et ses samblables, sont estez rappellez de venir desservir leurs estatz, à peine d'estre privez. et par ainsi le bon Damhoudre est remiz à cheval; c'est le jeu de verkeeren².

L'on craind fort quelques Allemandz et François que sont envers Cambray et que voudroient avoir service; et beaucoup de gentilzhommes passent par la poste audict Cambray et Valenchiennes, à couleur d'aller veoir nostre camp, ad ce quoy l'on ne pourveoit. Je craindez les practiques du Prince d'Oranges, et qu'il nous endormirat.

La noblesse prend partout une grande audace contre l'Église, rabrouant les prélatz en pleins Estatz, comme at fait dernièrement à Lille le sénéchal contestant contre l'abbé de Marchiennes, veillant que l'on levat un aultre régiment qu'il briguoit; mais l'aultre avec douceur gaigna le camp et destourna cela; et il n'est à croire combien que le peuple devient audacieulx par toutes les villes, sans excepter l'ung plus que l'aultre, et ce par faulte de justice, *quia silent leges inter arma*. Et ce que me desplait plus, est que les banniz retournent: Mons^r de Noielle³, frère du Sr de Villers que fut décapité, est à Gand, et plusieurs ses semblables, que polroient bien brasser quelque chose; et ilz en y at aucuns cachez en Anvers, laquelle ville

¹ Jacques d'Albornoz, secrétaire du duc d'Albe, souvent cité dans les volumes précédents.

² Jeu de verkeeren. Verkeeren signifie mettre sens dessus dessous, changer de place.

³ Georges de Montigny, seigneur de Noyelles.

les Estatz ont sommé déclairer de quel costel ilz veulent tenir : car ilz ont différé pour complaire, affin d'obtenir leur prétendue réduction. Ceulx de Malines se sont jointz aux aultres Estatz et ne pvoient faire aultrement pour estre au milieu d'eulx ¹.

L'on fait par tout vostre diochèse continuelles processions et prières; et s'en est fait une générale, à laquelle se sont trouvez tous les Seigneurs du Conseil d'Etat avec torches et ung fort grand peuple. Dieu, par sa grâce, nous veuille ouyr.

Vostre Illustrissime Seigneurie trouverat de divers papiers et advertissementz avec ceste, lesquelz elle polrat faire lire pour en avoir ung brief recueil. J'en heusse pièça envoyé une partie, ne fust que l'ung de mes gens venant l'aultre jour de Brucelles, m'affermat que l'on ne despescheroit plus, tant pour les troubles que aussi que les paquetz ne peulvent passer à cause de la peste; et dict l'avoir ouy du maistre des postes de Brucelles, et que l'on luy avoit escript de Rome que l'ordinaire seroit suspendu pour quelque temps; ce que m'at fait cesser de mon accoustumée, dont je suis marri, aiant reçu de voz lettres du xv du mois passé, et aultres précédentes.

XXXVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 15 à 17.)

St-Amand, le 5 novembre 1576.

Nous avons heu nouvelles de l'accord arrêté avec les députez des pays d'Hollande et de Zeelande, ensamble du Prince d'Oranges ², dimenche der-

¹ La commission des députés de Malines en date du 15 octobre 1576 est imprimée dans DE JONGHE, *Les États généraux*, t. I, p. 251.

² Les instructions données par les députés de Brabant, de Flandre et Artois, Hainaut, Valenciennes, etc., datées du 23 octobre 1576, sont imprimées dans DE JONGHE, *Les États généraux*, t. I,

nier, en l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, ainsi que à midi, là où à dix heures l'on estoit sur le point de rompre; et pour ce que l'on at parlé et escript fort diversement quant aux conditions, mesmes sur le point de la Religion, disantz aucuns que c'estoit sans détrimet d'icelle, aultres qu'il y avoit quelques réserves, et que les placcardz estoient aboliz. Ce que j'ay craincdt, puisque Ste-Aldegonde et Dorp entrevenoient de la part dudit Prince, avec les sept députez des villes desdicts deux pays; pour avoir plus de certitude je me suis trouvé vers Mons^r de Hasnon ¹, estant à Valenciennes, pour sçavoir ce que passoit à l'endroit de ladicte Religion; lequel m'at monstré la lettre de Mons^r de Saint-Ghislain ², dénommé évesque d'Arras et député de nostre coustel, escripte le 28 du mois passé, par laquelle il dit qu'il at esté convenu et accordé que les quinze pays de Sa Majesté demeureront en l'exercice de l'ancienne catholique Religion Romaine, sans aucun cheangement ou nouvelleté, et que quant ad ce point, il ne serat jamais miz en débat ou controverse; et quant aux deux pays d'Hollande et Zélande, où aucuns demandent povoir demeurer en la prétendue nouvelle religion réformée, qu'ilz seront tenuz d'obéyr ad ce que en sera dit par les Estatz généraulx desdicts xv pays, que seront ressamblez en la mesine sorte comme ilz furent par feu de bonne mémoire l'Empereur, lorsqu'il céda les pays à son filz, nostre maistre; qu'est ainsi adjousté pour exclure la confusion que aucuns ont par cy-devant proposé que tout le monde se devoit trouver aux Estatz. Le second point contenu auxdictes lettres estoit sur la restitution des biens des églises et monastères, qui seront remiz en leur ancienne possession et jouissance, et qu'ilz seront dressez de la despoille d'aoust dernier, et que les villes seront tenues leur faire prestz et advancement, par manière de pension, jusques ilz viendront en la pleine perception de leurs biens, que ne seront si tost remiz sus. L'on at heu grand peine pour mener ledict Dorp à ce point; car il at employé quasi tout son avoir à acheter les biens des Églises; et ses propres collègues en ceste charge se tournarent contre luy, disantz qu'ilz ne lesseroient pour son particulier de

p. 279. Ils devaient « garder nostre sainte foy et religion catholique romaine et l'obéissance due à Sa Majesté. »

¹ Jacques IV Froye, religieux de Liessies, puis abbé de Hasnon, mort en 1586 à l'âge de 58 ans. (LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 224.)

² Mathieu Moulart, abbé de S^t-Ghislain. Voy. t. IV, p. 104.

passer oultre en ce poinct, et at failly qu'il ayt heu pacience. Il dit qu'il ne fût jamais si las d'estre Papiste, comme il est d'estre Gueux, et qu'il retournerat à Malines, dont il se polroit repentir.

Ledict S^{te} Aldegonde se comporte fort modestement, et l'on le tient pour aucteur de l'accord. Mons^r le Conte de Lallaing l'oiant souvent dire qu'il portoît si grande affection à ceste sa patrie, luy dit qu'il le vouldist monstrier par les euvres. A quoy touchant la main dudict S^r Conte, il respondit qu'il seroit tant qu'aurions paix dedans deux jours; et ainsi s'est-il faict, Dieu merci! Moy j'ay opinion que lesdicts deux payz estantz laz de si longue guerre, ont voulu avoir paix quoy qu'il coustist, et que ledict Prince ne les heut sceu empescher, et que pour tant luy et ledict S^{te} Aldegonde en ont voulu avoir le gré. Aultres conditions ne contenoit ladicte lettre, et les susdites sont les principales, demeurant la religion en son entier, et aussi l'auctorité du Roy; car le Prince doibt rendre tous les chasteaux et forteresses, les batteaulx et l'artillerie. Il at présenté cent enseignes qu'il avoit, que sont d'environ cent testes chascune, aux Estatz, qui n'ont acceptez que les trente, avec expresse condition qu'ilz ne parleront ny attenteront rien contre la Religion, soub peine de la vie. Et pour ce que ledict Prince at demandé quelque ville et retraicte pour sa sheurté, ce pendant qu'il remectroit lesdicts deux payz ès mains des Estatz, desnommant l'Escluse, Dunkerke ou Niewport, lesdicts Estatz se sont remiz au jugement de ceulx de Flandres pour desnommer la ville moins importante, qu'ilz ont dict estre Niewport, et que luy serat donnée si tost que l'on aurat faict sortir les estrangiers, lesquelz se rengeront devant long temps. Ledict Prince at mandé aux Estatz qu'il obligerat sa vie s'il ne leur livre le chasteau d'Anvers en dedans six sepmaines après le premier traict du canon. J'espère que l'on le ferat sans luy, et l'on tient que pour estre fondé sur sablon bouillant, il tombera par pièce doibz qu'il sera battu de l'artillerie. Je ne pense point que Sancho Davila, quelque téméraire qu'il soit, ny Roda, vouldront actendre; car Mons^r de Vile¹ m'a dit d'avoir surpris lettre dudict Davila au chastellain de Valenciennes² qu'il n'at nul moien pour le secourir, que l'obstination des amutinez d'Alost serat leur commune perdition; qu'il ne luy sçauroit con-

¹ Georges de Lalaing, baron de Ville. Voy. sa notice, t. IV, p. 506.

² Le châtelain de Valenciennes était, selon Bor (liv. X, fol. 196 v^o), don Diego Orescion de Lucuana.

seiller aultre que de faire venir par le chasteau les Allemandz que sont à Tournay, et s'il n'y avoit moien et qu'il peult obtenir bon appointement, qu'il luy conseilloit de le prendre. Lesdictes lettres ne sont estéez monstrées audict chastellain et sa suite; mais je tiens qu'il at heu quelque duplicat, et que ledict Sancho se véant en mesme dangier de n'avoir aulcun secours, prendrat le mesme conseil pour soy; car ilz sont ung monde de marchandz, comptadors et aultres de la nation retirez audit chasteau d'Anvers, que sont gens pauoreux et que feront perdre ceur aux soldatz, ainsi que à ceulx de Valenchiennes, leurs femmes, putaines et enffantz que l'on dit estre *nc.* et ilz ne sont poinct *LXX* hommes, que l'on tient estre cause, par leur timidité et pleurs, qu'ilz sont venuz en accord cejourd'huy avec Mons^r de Vile à luy rendre le chasteau et les munitions, en sortantz avec armes et enseignes déployées, emportantz tout ce qu'ilz affirmeront estre le leur. Et ilz ont mandé audict Sr que ce n'est la craincte de leur vie, faulte de vivres ou aultre raison que les at mené audict accord, mais seulement l'obéissance qu'ilz portent au Conseil d'Etat, comme représentant de Sa Majesté, que les at faict sommer, et leur escript lettres de se partir du chasteau; ce qu'ilz feront moiennant qu'ilz ayent paiement, que ledict Conseil excuse pour n'avoir le moyen promptement, et ne trouve bon qu'ilz sortent avec leurs armes et tamborins et enseignes déployées, comme il leur at esté promiz, dont ledict Sr estoit en peine et m'en parla; mais mal peult-il sortir de la capitulation désjà faicte; et ne sont ceulx de Haynnault de cest advis, et trouveront des deniers pour les paier; et les petitz poinctz susditz, comme j'ay dit audict Sr, ne sont d'importance, puisque le chastellain ne veult estre rebelle, et qu'il rend la place pour obéyr, et qu'il cognoist que c'est pour le repoz du pays. A telz gens doit-on faire ung pont d'argent, et croire tout ce qu'ilz dient jusques l'on ayt la place, que cousteroit dix fois plus si l'on y debvoit tenir camp, et faire venir l'artillerie à grandz fraictz, et que les mectantz en désespoir il nous polroit couster de gens et du temps, et que le paisant à l'entour seroit destruit: tout ce que s'éviterat avec peu de choses, et serat-on hors de peine et traveil, et se polront employer les gens que nous y avons aillicurs sans perdre temps. Lesdicts Espaignolz pour ce que l'on ne leur at permiz d'eulx retirer en Anvers, ont demandé conduite jusques à Péronne, pour de là prendre leur chemin vers Espagne ou Italie.

L'intention de ceulx de Haynnault est, si tost qu'ilz auront le chasteau, y mettre cent Wallons et 110 pour la garde de la ville, cassant les Allemandz et faisant retirer les gens dudict Sr de Vile, qu'est aussi bien ce qu'il désire. Il y at heu propoz de desmolir le chasteau, dont j'ay parlé ausdits Seigneurs, et dit que ad mon advis il se doit conserver pour estre maison de Sa Majesté; qu'elle at bien gagné ses despens, aiant par elle esté recouverte la ville sur les François, et que le peuple valenchenois estoit chattoilleux. peu obéyssant à ses supérieurs; ce que leur reprochat leur prédicant, Guy de Bray ¹, à l'heure qu'il fut exécuté, disant qu'ilz estoient de dur cerveau. Et ilz seront plus braves qu'ilz ne furent oncques, aiantz lundi dernier faict teste à leurs Allemandz qu'estoient amutinez, et ne vouloient permectre que le Sr de Vile entrist avec ses compagnies, menassantz de tuer les bourgeois, lesquelz se meirent en armes et gagnarent toutes les advenues du marchiet, auquel estoient les Allemandz, tenant en la maison de la ville et devant icelle les picques abaissez les ungz contre les aultres; et véandz les Allemandz qu'ilz auroient le pire pour ce que les bourgeois estoient deux fois aultant bien armez et délibérez, ilz entrarent en accord et jurarent aux bourgeois, consentantz l'entrée audict Sr que fut lendemain; et si les bourgeois heussent tenu bon, ilz les heussent désarmé et faict sortir sans paic. Tous les Allemandz ont perdu réputation par l'affronte que leur ont faict lesdictz bourgeois, et les appellent les Espagnolz du chasteau traictres à eulx, pour ce qu'ilz ont leur promesse soubssignée, et aux bourgeois qu'ilz ont tenu longtemps en incertitude, et aussi à Tournay. Ilz pensoient faire entrer les Allemandz que y sont, à Valenciennes, que fut esté la ruyne de Haynnault, Tournésiz, une partie de Flandres et Cambrésiz. Et heusmes icy une grande alarme ledict lundi, pour leur empescher le passage. Ce que fust esté faict, tant par la tenure des eaues que trenchées, et qu'avions trouvé aux sept villaiges de ceste ville et terre 1277 hommes de

¹ Gui de Bray ou de Brés, nommé aussi du Breucq, Montois, ancien teinturier; puis orateur et écrivain en faveur de la religion nouvelle, se trouvait à Valenciennes pendant le soulèvement de cette ville contre le roi. Réprochant les conseils de Pelgrin, autre prédicateur protestant, il conseillait aux Valenciennes d'obéir au roi. (PONTUS PAYEN, t. I, p. 273.) Au moment de la prise de cette ville, il échappa aux Espagnols, fut arrêté à St-Amand, puis pendu à Valenciennes le 31 mai 1567. Voy. aussi à ce sujet un excellent travail de M. VAN LANGERAAD, intitulé : *Guido de Bray, zijn leven en werken*, p. 70. Zierikzee, 1884, in-8°.

deffense, dont la moitié sont harcquebousiers et gens de faict ¹. Il y at encores xvij villaiges en Haynnault, Ostrevant et Flandres, dont on tireroit aultant pour le moins. Mais les gouverneurs, ou ceulx ausquelz ilz en donnent la charge, sont accoustumez de passer les monstres, pour estre Sa Majesté souverain.

L'on tient que les Espaignolz du chasteau d'Anvers et de Valenchiennes ont mené quelque trame avec Mons^r de Licques ², pour récevoir les François en la citadelle de Cambray et dudict Valenchiennes, et que le jour s'estoit prins pour le 27 du mois passé. Ce que at esté rompu pour la prise dudict S^r et de son filz, que l'on at mené à Bruxelles. Ilz ne font que plorer; ce que les suspecte tant plus, avec ce que j'entendz qu'il y at quelque lettre treuvée, et quelque tesmoingnaige de ses propres officiers et serviteurs.

Mons^r le Marcquis d'Havret est entré en Anvers avec v^e chevaulx et xxi enseignes, par la practique et correspondance que Mons^r de Champaigny at tenu avec les Estatz. Il at esté en mille dangiers et recherché d'aucuns Espaignolz desguisez pour le tuer; mais il n'estoit lors trouvable. L'on dist que le Conte d'Everstein s'est fort bien porté; mais qu'il est cause que le Fouccre ³ at esté tué, qui luy eut faict le tour s'il ne fust esté prévenu.

L'on dit que ledict S^r d'Havret at le gouvernement du chasteau et de la ville d'Anvers et que Mons^r de Champaigny at l'admiralité. Si c'est par l'ordonnance de Sa Majesté, il at le plus bel estat et pour profiter, que soit au Pays-Bas, puisque la mer sera libre.

Ceulx du chasteau d'Anvers et Julian ont faict ce qu'ilz ont peu pour faire venir les amutinez d'Alost en Anvers, pour occuper la ville avec l'assistance des six compagnies du Conte Hannibal, que y estoient demorez soubz ung sien lieutenant, que l'on estimoit homme de bien, dont il at depuis monstré le contraire, et at faict crier à ses gens *gelt* ⁴, et sont estez paieez de trois mois par ceulx de la ville, les deux en argent, et le tiers en

¹ « Mons^r de Ville les attendoit au passaige et le sénéchal les heut suivi avec six compagnies des bourgeois de Tournay. » (Note de Morillon.)

² « Il n'est apparent. » (Note du Cardinal.) — Philippe de Recourt, S^r de Licques. Voy. t. IV, p. 557.

³ Charles Fugger. Voy. sa notice, t. V, p. 625.

⁴ *Gelt*, argent.

draps. Si le Conte Hannibal ne fut esté licencié, il heut fouillé les chartes dadvantaige. J'espère que sondit lieutenant et tout le surplus serat de bref païé et renvoïé. Lesditz Espaignolz, au lieu d'aller en Anvers, ad ce qu'ilz ont esté une fois prestz, aiantz faict venir cent chariotz pour les mener (mais l'avarice les at aveuglez) sont estez rançonner la ville de Grantmont, où ilz ont prins les bourgeois plus riches prisonniers, et les femmes de ceulx qu'estoient absentz. Ilz ont cuidé faire le mesme à Renaix; mais les paisantz se sont levez contre eulx et les ont bientost faict desloger; de sorte que nous tenons qu'ilz sont encores à Alost où ilz polroient bien estre accablez. Du moings nous ont-ilz donné temps pour recouvrer la ville d'Anvers que est le neud de la besoigne. L'on vad mettre le camp entre Anvers et Lire, et l'on met la munition à Malines, où de vostre part sont estez délivrez xxx muydz de bled, moitié froment et soille du grenier d'Afflegghem.

Mons^r de Floion ¹ (lequel avec Mons^r de Hierges est accepté en service par les Estatz) at deffaict 11^e Espaignolz de ceulx que sont à Herentals; mais le povre seigneur qui at combattu vaillamment y est demoré prisonnier, et l'on at dict le Sr d'Hyberghe, son lieutenant, y estre demoré, que seroit dommaige, car c'est ung vaillant Seigneur. Aultres dient que non, et qu'il y at heu peu de dommaige de nostre costel, sauf ladicte prinse. Don Antonio de Toledo y est demoré du costel des rebelles.

L'on at donné ordre pour s'asseurer du chasteau d'Utrecht avec l'intelligence des mortes-paies que sont naturelz, jusques à 60, et le capitaine espagnol que s'est porté en homme de bien, hay pour ce de ceulx de sa nation, comme est le capitaine de Valenchiennes, que at tousiours esté en contrepoinet contre le chastellain, qu'at faict beaulcop de folies. Icelluy capitaine dit qu'il est esbahi que les Estatz ont tant tardé à faire ce qu'ilz ont faict maintenant, après avoir enduré si grande insolence de sa nation; de tant plus se doibt estimer nostre parole.

¹ Florent de Berlaymont, Sr de Floyon, destiné à entrer dans l'état ecclésiastique. Il quitta le chapitre de Liège pour embrasser la carrière des armes, fut fait prisonnier en 1572 à Ruremonde, devint colonel de piétons allemands en 1575, passa au service des États généraux et devint un des favoris de Don Juan. Il succéda à son frère, le baron d'Hierges, dans le gouvernement de Namur et y mourut le 8 avril 1626. (*Mémoires de Champagney*, p. 74; *Codex diplomaticus* de la Société d'histoire d'Utrecht, t. II, p. 148.)

Les Allemandz du gouvernement du Conte d'Eberstein, que le Conseil d'Estat avoit commandé desloger de Tillemont, pour les grandes exactions et fouilles qu'ilz y ont faict, et eulx retirez à Maestricht ¹, y ont appelé les Espaignolz, et par ensamble ont saccaigé la ville ainsi que Malines; et pour ce que les bourgeois se meirent en deffense, ilz en ont tué le premier jour jusques à xv centz, et lendemain plusieurs à froid sang et des femmes. Cecy rend extrêmement odieux lesdits Espaignolz, et at miz en telle furie les Liégeois, que s'ilz heussent rencontré leur Seigneur, ilz luy heussent fait mauvais party. et fust cherché et non trouvé. Mais le Dom Prévost ² at esté saisi en sa maison volée; j'entendz qu'il est relaxé. Je vouldroie le mesme du sieur Aguillon et plusieurs marchandz espaignolz que s'estoient là saulvez. J'ay escript fort instamment à vostre collecteur Bricthi d'adsister ledit Aguillon par tous moiens possibles. Les Liégeois avoient envoié deux enseignes pour adsister ceulx de Maestricht; mais le maistre d'hostel dudict Seigneur de Liége différoit leur entrée jusques il heut communicqué avec ceulx de la ville et les Espaignolz, desquelz il fut le premier tué.

Quant ceste nouvelle vint à Brucelles, aucuns du^r peuple furent fort troublez, et veuilloient courir sus aux Seigneurs prisonniers que sont au Broothuys, où sont aussi menez le Conte de Meghe et le sieur de Haute-penne ³, sans pouvoir parler à Mons^r leur père, comme n'at aussi esté permiz à Monsieur d'Assonleville visiter sa femme estant aux extrêmes. Et pour ce que Mons^r le Duc d'Arschot, les capitaines allemandz et députéz de Luccemhurch ont faict très grande instance pour ravoir Mons^r le Conte de Mansfeld, at esté respondu que si l'on faschoit trop, que l'on le mettroit au gibbet sur les bailles devant la maison dudict Duc, et le mesme dudict Assonleville que l'on l'envoieroit à sa femme en deux pièces.

L'on tient pour certain que Mons^r de Coloigne, le Duc de Clèves et Mons^r

¹ Les horreurs commises par les Espagnols, le 20 octobre 1576, à Maastricht, sont racontées en détail par BON, liv. IX, p. 179, par AITZINGER, p. 258, dans les *Mémoires de Del Rio*, t. I, p. 107, et par MENDOÇA, t. II, pp. 595 et suiv.

² Louis de Berlaymont était prévôt de St-Servais à Maastricht. Il prit possession de cette dignité en 1570, par l'intermédiaire du chanoine Denis Proenen. — En 1576, Arnoul de Mérode-Waroux était prévôt de Notre-Dame à Maastricht. Peut-être s'agit-il de celui-ci.

³ Lancloet de Berlaymont, comte de Meghem, [etc. Voy. à ce sujet,] à l'Appendice, la lettre du 30 septembre 1576, et plus haut, p. 142. Claude de Berlaymont était S^r de Haute-penne.

de Liège font assiéger les Espagnolz à Maestricht, dont les Allemandz se sont partiz avec leur butin, aiant estez déclairez *schelmes*¹ par leur coronel Everstein, et 300 Espagnolz sont estez deffaictz par noz gens près du chasteau de Withen, à deux lieues de Maestricht, et y est demoré Don Hernando Lethio.

Le régiment de Mondragon at offert aux Estatz de servir quatre mois pour rien, moiennant qu'ilz soient dressez pour le passé. L'on dict que sa femme offre cent mille escuz si l'on la veult lesser sortir du chasteau de Gand avec le demeurant de son bien. Tout est apparent d'y demeurer. Il y at aussi heu des capitaines des reytters de France que se sont offertz, disantz que si l'on ne les vouloit, que l'Ambassadeur de nostre Roy en France les requerroit. Les Estatz les ont remercié et sont plus empeschez pour licentier gens que pour en lever dadvantage.

Encores qu'il ayt fort pleut ceste année sur Mons^r de Berlaymont et les siens, est-il peu plainct; car chascung se plainct de son ingratitude et haulteur et qu'il ne faisoit volontiers plaiser.

Mons^r de Varolles, gouverneur d'Avesnes, est ammené prisonnier à Montz par ses propres soldatz. Mons^r de Hellefault² est détenu prisonnier par charge des Estatz au Vieil Hesdin; Mons^r de Bailleul³ s'est déclaré pour iceulx. Aussi at Mons^r fait de Bria⁴ gouverneur de Mariembourg. Plusieurs ont regret que Mons^r Don Fernande⁵ n'at faict le mesme. Car il ne failloit dire aultre, sinon que estant mieulx informé, il vouloit tenir avec lesdicts Estatz.

L'on demande grandz empruntz et avec rudesse. L'on at aussi haulsé l'or et les monnoies.

Lesdicts Estatz ont accepté l'excuse de Mons^r d'Ypre⁶, qu'est retourné en sa bergerie, où il est mieulx que ailleurs; car elle heut peult estre

¹ *Schelmen*, vauriens, bélitres.

² Antoine d'Helfault, chevalier, gouverneur, capitaine et bailli de Hesdin. DIEGERICK, *Correspondance de Pardieu*, p. 57.

³ Adrien de Bailleul.

⁴ Jacques II de Brias. Voy. sa notice, t. IV, p. 208.

⁵ Ferdinand de Lannoy, beau-frère du cardinal de Granvelle, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. sa notice, t. I, p. 151.

⁶ Martin de Riethove, évêque d'Ypres. Voy. t. IV, pp. 84, 86, et IwYNS, *Esquisse sur Rythove*.

(esté) assaillie par le loup durant son absence. L'on parle d'y envoyer Mons^r Fonch, et qu'il at emprins la charge pour partir de bref. Je m'esbahiz que l'on l'emploie, l'aiant injurié et que l'on le cognoist si bon ministre. Je ne pense, s'il y vad, qu'il retourne tost. Les procès pour le séminaire contre l'Abbé de St-Adrien ¹, le personnat de Haulx ² demeureront attachez au cloud. Je heusse mieulx aimé que Mons^r l'archidiacre de Liège Levinus ³ y fust esté envoyé pour d'une voix solliciter son despesche de l'évesché d'Anvers. L'on dict qu'il est dénommé; c'est ung bon choix.

Il me samble que l'on est après pour, avec l'intercession de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, supplier Sa Sainteté d'envoyer ung sien légat vers le Roy affin de le nous réconcilier, ce que Dieu doint, et l'on porterat la signature de tous les Estatz, par lesquelles ilz protestent de demourer en l'ancienne religion jusques y emploier la vie et les biens.

L'on at aussi renvoié frère Geri ⁴, confesseur de Madame de Parme, en son couvent, au lieu de l'envoyer en Espagne, où le Duc d'Albe luy heut peult faire quelque mauvais tour pour ne l'avoir aimé, pour ce qu'il prescha contre les Espaignolz à leur première arrivée.

J'entendz desdicts S^{rs} de Ville et Hasnon, que portent grande affection à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, et la voudroient veoir pardeçà avec ladicte Dame de Parme ou la Royne de France, fille de feu l'Empereur, que les Estatz se sont fort contentez des lettres que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at envoyé par courier exprès païé par l'ambassadeur au Duc d'Arschot, dont l'on ne dit aultre, sinon qu'elle désire estre advertie à la vérité de ce que passe; et l'on dit que ledict courier est désià renvoié. Lesdicts deux Seigneurs ont fort revenché partout ledit Viron et moy, et ledict de Ville ne cessa jusques l'on meist hors de vostre maison de Brucelles les soldatz qu'on y avoit miz.

Le Fouccre ⁵, qu'avoit ung régiment d'Allemandz, at esté tué, et l'on en charge le Conte d'Everstein qui l'auroit faict faire pour le prévenir à cause

¹ Voy., au sujet du séminaire et du procès contre Simon de Warlusel, abbé de St-Adrien à Grammont, le t. IV, p. 267.

² La cure de Hal.

³ Liévin Torrentius, archidiacre de Liège.

⁴ Frère Gery, de l'ordre de St-François, docteur en théologie. Voy. t. V, p. 603.

⁵ Charles Fugger. Voy t. V, p. 624.

qu'ilz avoient question ¹ par ensamble; mais il se couvrerat de ce qu'il s'est faict en combattant au rencontre qu'at heu M^{onsieur} de Floion ², que l'on crainet qu'il y soit demoré, ou du moings fort blessé et prisonnier Il at combattu comme ung Roland ³.

Vostre Seigneurie verrat, par la copie, les lettres que ceulx des Estatz ont escript à feu l'Empereur par le sieur de Maelstede ⁴, qu'est cousin germain de Madame la Duchesse d'Arschot, que arriva le propre jour que ledict Seigneur décéda, lequel Conte Palatin est suivy de bref ⁵, qui ne remue-rat rien à l'élection du nouveau Empereur, que l'on espère serat le Roy des Romains, qui at receu ladicte lettre, et at promis toute faveur aux Estatz ⁶.

J'ay oblié de dire que S^{te}-Aldegonde, estant en la communication, demandoit par dessus la rendition du bien du Prince, que luy est accordé et à tous aultres, si avant qu'il n'est vendu, récompense des fraitz qu'il avoit faict ammenant deux armées pardeçà. Sur ce quoy les nostres répondirent que ce avoit esté contre le Roy et sans aucune charge des Estatz. Touttesfois que iceulx y auroient regard pour le récompenser par quelque don gratuit. Sur quoy répliqua ledict S^{te}-Aldegonde que le prince estoit plus généreulx que de demander telle récompense, et que ce qu'il avoit proposé, c'estoit de sa meute ⁷ et non de celle du Prince, remectant aux Estatz d'y faire cy-après comme ilz voudront; dont les députez furent joieux qu'ilz

¹ Question, querelle, différend.

² Florent de Berlainmont, S^r de Floyon, Hierges, etc., fils de Charles, fut nommé chevalier de la Toison d'or, bouteiller et chambellan héréditaire du Hainaut, gouverneur des provinces d'Artois, de Namur et de Luxembourg. Il mourut à Namur le 8 avril 1626. (*Codez diplomaticus, loc. cit.*, p. 143.)

³ Cette lettre est imprimée dans DE JONGHE, *États généraux*, t. 1, p. 227, et en flamand dans BOR, liv. IX, p. 176.

⁴ Gauthier Van der Gracht, S^r de Maelstede, fils de François, appartenait à la noblesse de la Flandre, et fut aussi député plus tard auprès de l'archiduc Mathias en 1577. (HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, II^e partie, p. 283; BOR, *loc. cit.*)

⁵ Frédéric III, électeur palatin, décéda le 26 octobre 1576 à l'âge de 61 ans. Il eut pour successeur son fils Louis VI, qui rétablit la confession d'Augsbourg dans ses États.

⁶ La députation des États généraux arriva à Ratisbonne le 12 octobre 1576, jour du décès de l'empereur Maximilien II. Rodolphe, roi des Romains et futur empereur, reçut Van der Gracht, qui eut avec lui un entretien rapporté par BOR, *loc. cit.* La substance de la lettre de Rodolphe aux États généraux est imprimée *ibid.*, et au complet dans DE JONGHE, *loc. cit.*, p. 277.

⁷ Sa meute, son propre mouvement.

ne furent prins au mot, eulx repentant d'avoir si libéralement parlé, et sans charge.

L'on m'advertit que Mons^r de Bois-le-Duc, l'abbé de Vilers et aultres des Estatz ont proposé que l'on me mandist pour donner lettres de recommandations de bon euvre à celluy que l'on envoie vers Vostre Ill^{me} Sg^{rie}; mais que cela at esté destourné, aiant porté la pluralité des voix qu'il vault mieulx que les Estatz s'adressent eulx-mesmes vers Vostre Ill^{me} Sg^{rie}, comme ilz feront, en ce que je suis bien avec eulx, mais non poinct que par dessus les foulles que sont esté faictes en vostre maison, et celle que je tiens, ilz reliègnent encores tous voz pacqueetz et originelles lettres *publicorum*. Je crains que le Duc d'Arshot et Monsieur le Président seront bien touchez. *Unde mihi odium irreconciliabile. Sed decretum est pati.*

La Royne mère ¹ n'at dormi pour toiller ² les cartes par icy pour y fourer son filz d'Alençon. J'entendz que les Estatz ont receu lettres du Roy de France, leur promectant toute assistance et promesse de ne leur donner aucun empeschement; et j'entendtz de bon lieu que aucuns y presteroient l'oreille; mais cela ne feront les saiges, ny ceulx de Haynault. Aultres ont esté d'avis que l'on print le Prince d'Oranges pour *Ruart* ³; et cest avis at procédé d'aucuns que j'ay tousjours tenu en meilleure opinion; et at tenu à peu qu'il ne soit esté appelé à Brucelles, et telz m'assurent qu'il y fust venu en quatre jours, si ceulx de Haynault ne l'eussent empesché. Aultres ont parlé du filz de l'Empereur, Mathias, et a-t-on desjà sa peinture. La Royne de Angleterre offre de prester aux Estatz deux centz mille escuz sans fraitz. L'on peult facilement entendre son but. En tous ces hazardz s'est miz le Roy par faulte de croire conseil, pourvéant à ses affaires en temps.

Ad ce que j'entendz, Don Joan ne sera receu avec gens ny sans gens, que les Espaignolz ne soient dehors et bien loing. Sa Majesté peult maintenant cognoistre qui luy at mieulx conseillé, et qu'avés esté prophète; et Dieu doint qu'elle l'entende. Il vault mieulx tard que jamais. Aucuns voudroient que l'Impératrice vint; mais l'on double la suite des Espaignolz;

¹ Catherine de Medici.

² Toiller, remuer.

³ Ruart, gouverneur, régent.

aultres estiment que la Royne de France ¹ seroit plus à propos, ou Madame de Parme, adistée de si bon conseil comme le vostre. Cecy est le désir des saiges, que ne font poinct le plus grand nombre et ne sont tousjours suiviz des aultres. L'on s'altère fort des lettres que le Roy at escript à Sancho Davila et à Roda, du tout répugnantes à celles que au mesmes temps il at escript au Conseil d'Etat, dont les originelles escriptes audict Davila sont estez veues par aucuns principaulx, selon qu'il m'at esté affermé par gens de crédence ²; et cela seroit cause que par désespoir l'on feroit quelque mauvais marchiet; et il n'y a faulte de mauvais espritz que sçavent exaggrer telles choses et intimider les gens de bien. Et n'y at heu faulte d'aucuns qui ont proposé que l'on ne devoit envoyer nulz ecclésiastiques pour traicter avec les Hollandois, ad ce que respondiet Mons^r de St-Ghislain que ceulx de Haynnault n'estoient si jointez qu'ilz ne se puissent desjoindre; et certes si eulx n'heussent embrassé ce que at esté par les aultres assez légièrement commencé, je craindz qu'il y heut heu de la folie, et ne seray à repoz jusques ad ce que je y veoie plus d'assurance.

Dans d'autres lettres estoit que l'on se gardast bien de Mons^r le Duc ³ et de Mons^r de Champaigny : l'ung et l'aultre at demonstré l'affection qu'ilz ont à la patrie, et l'on se contente fort du dernier qui at saulvé Anvers et seul conduict que l'on y at miz gens dedans.

¹ Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, roi de France, dite la reine Blanche.

² Dans la *Correspondance de Philippe II*, nous ne voyons d'autres lettres adressées par le roi à Roda jusqu'en octobre 1576, que celles des 13 juin (t. IV, p. 498), 11 septembre (*ibid.*, pp. 563, 569), 17 octobre (*ibid.*, p. 427), 29 octobre (*ibid.*, p. 449); mais nous n'en voyons pas une seule à l'adresse de Davila. Néanmoins il lui écrivit, d'après le passage suivant tiré d'une lettre adressée à Roda le 11 septembre 1576: « A Sancho Davila je fais la réponse ci-jointe, qui est principalement en votre créance, afin que vous lui disiez, pour lui et à part, que je demeure satisfait de la diligence avec laquelle il pourvut à la nécessité et au péril qui s'offraient, diligence qui, je n'en doute pas, contribua puissamment à empêcher le Conseil et le peuple de poursuivre avec plus de licence ce qu'ils avaient commencé; mais qu'il sache que ce que je veux est que lui et tous les autres travaillent à tranquilliser et pacifier le peuple. » (*Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 567.) — Ces recommandations ont une portée toute différente de celle indiquée par Morillon. *La vie de Davila*, publiée récemment en Espagne, renferme bon nombre de lettres qui lui furent adressées par le roi et d'autres personnages; mais nous n'y voyons pas une seule missive écrite dans le sens indiqué par le correspondant de Granvelle.

³ Philippe, duc d'Aerschot.

XXXVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 18 des suppléments)

St-Amand, le 10 novembre 1576.

Vostre bailli d'Havrincourt Barbase m'envoia hier par homme exprès le paquet de Vostre Ill^{me} et Rév^{me} Sgr^{ie} sain et entier, venu par la voie de Lion qu'est pour maintenant la plus seure; mais le port cousterat : car pour le susdit at-il faillu paier au marchand près de trois florins. Ce que je ditz, affin que pour l'advenir les paquetz viègnent plus petitz, et seulement ce que concerne Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, de laquelle j'ay trois lettres toutes de sa main, les deux *publica* que sont du xij^e et xiiij^e du mois passé, et une *variorum* aussi du xiiij^e.

Ordinairement est le bois fort chier à Arras; mais comme les François, pour subvenir à leur grande povreté, ont largement couppé les bois qu'ilz ont à Luc heu et aultres lieux à l'entour d'Arras, l'on y at pour ceste année heu milleur marchiet de chauffaige et de bois pour maisonner, que à Havrincourt.

L'on envoierat à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} le plant, pour veoir ce qu'il faudrat rhabiller à l'ancienne tour d'Havrincourt, et avoir vostre résolution devant le mars prochain.

Madame d'Hoochtrate l'ancienne, et Mons^r de Vile son filz, se sont tousjours montrez très affectionnés à l'endroit de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} et les siens; et lediet S^r l'at monstré au besoing, faisant sortir de vostre maison de Brucelles les soldatz que l'on y avoit mis, et me revanché de tout ce qu'il at peult.

Il n'y at que dire de Mons^r de Cambray, que n'at faict guerre pour Barlaimont, d'avoir ainsi escript à son archidiacre comme il at faict; si cela se scait pardecà, je craindz qu'il n'en adviègne mal.

Les amutinez sortirent d'Alost le jour des âmes pour faire piz, comme je diray ailleurs. Ilz ont emmené douze bourgeois comme hostaiges, pensantz

par là tenir la ville ouverte. Tous les meubles de la maison d'Afflighem, comme ornementz et aultres choses, sont demorez entiers, mais l'argent est envolé, sur lequel il me fault ung jour prendre information, et m'en dirat vostre recepveur (lequel n'est du nombre des douze) quelque chose, selon qu'il est fort homme de bien et de bonne conscience.

Les religieux sont quasi tous retournez à Afflighem, et y seront, s'il plaît à Dieu, seurement pour l'advenir, car les Estatz ont envoyé bonne garnison audict Alost, où les bledz et avoinnes, que l'on y avoit miz pour plus estre asseurez que au monastère, ont beaucoup souffert, et ceulx que y sont demorez ne sont estez exemptz. Dieu soit loué que le mal n'y at esté plus grand : je craindoie le feug. L'on renvoie les beufz que sont estez saulvez icy, et j'ay enchargé les recepveurs d'aller visiter incontinent les granges des censiers, *ne aliqua fiat impostura, ut fere sit in similibus.*

Nous allons icy achevantz les comptes, que ne seront au reliqua si bons comme l'an passé; car il y aura plus de misères pour ces troubles, qu'il at faillu tenir gens en soulede pour l'assurance non seulement de la maison, ville et terre, mais pour les villes et pays circonvoisins : estant ce lieu de telle importance, que si l'on y heut mis le pied dedans, il y heu à faire pour les mectre dehors; et vault mieux que aions miz la garnison à nostre discrétion, que si elle se fut mise par aultre main; et tout se casse, puis que les Espaignolz ont rendu devant hier la citadelle de Valenchiennes, aiantz prins pour leur retraicte la route de France, où ilz ne seront du tout asseurez; et j'entendz que devant qu'ilz sortiront de nostre frontière plusieurs de nous soldatz, que y sont accouruz à la desrobée, leur feront quelque venne pour eulx saisir des pourpoinctz desdicts Espaignolz fort fourrez, affin d'en vailloir mieulx cest hiver, et polroit sçavoir à parler *de auro tholosano.*

Je suis esté après pour recouvrer sur les Allemandz les 36 florins et aultres XLII pour XII muydz d'avoinne, qu'il at faillu que ceste maison at furni pour l'entreenement des XII chevaulx et VI varletz du Baron de Frontsperge, qu'estoit en Anvers, pour nostre contingent avec les prélatz voisins, qui ont païé telz 250, telz trois et quatre cents florins; car par l'intercession que heumes de Mons^r de Champaigny vers ledict Baron, nous en avons eschappé pour si peu, que ferons porter, si je puis, par les censiers de la terre, que se sont désià sentuz de samblable exaction, et sont fort résjouys de ce que l'on est quicte desdictz Espaignolz; mais ad ce que l'on m'at

mandé, il n'y aurat aucun recouvre sur lesdictz Allemandz, par ce que l'on entend les paier de monnoie de singe.

Celluy qui at impétré le personat de Haulx, comme estant du diocèse de Cambray, n'at encores le placet, ny la possession que je saiche, et n'est question maintenant en court de parler des affaires particulières, que sont de samblable qualité. J'ay adverti, par mes lettres du xiiij^e d'aoust ou xix^e, que l'on avoit créé opposition contre ledict placet, mais elles seront encores en chemin.

Je suis fort esbahi que Vostre Ill^{me} Sg^{rie} n'at receu les procures de Mons^r l'archidiacre Torrentinus, car Mons^r Fonck dict l'avoir piéçà envoyé à Vostre Ill^{me} Sg^{rie}. Si ledict archidiacre est nommé pour Anvers, il faudrat chercher aultre, et il se trouverat tost, pour accepter le parti de la prévosté de Maseick.

(P. S.) Monseigneur, je me desditz de ce que j'avoie opinion que vostre revenu de ceste année ne arriveroit à celluy de l'an passé; nous l'avons calculé ce soir, il y viendrat, et peult-estre passerat quelque peu; ce que je donne pour une bonne nouvelle, entre tant de mauvaises: il n'y at point de mal en ceste saison. Je vouldroie que ce fut le mesme à Afflighem, où il nous at bien prins que l'on n'avoit encores faict aucune provision, car il faudroit recommencer.

XXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE ¹.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Mémoires de Granvelle, t. III, fol. 55.)

Sans date. (Vers le 13 novembre 1576.)

.....L'on dit qu'il tormente fort ses crédeurs, leur faisant à croire qu'ilz sont hérétiques, et qu'il est cause que l'on a tué tous les greffiers et secré-

¹ Cette lettre, renfermant, sans aucun doute, une relation du pillage d'Anvers, est malheureusement incomplète.

Le sac de la ville d'Anvers en novembre 1576 est raconté par AITZINGER, pp. 252 et suiv.; BOB,

taires de la ville. Il at, par charge dudit Roda, renouvelé la loy et y mis gens à sa poste ¹ de deux et az; l'on dit aussy qu'il (Roda) a dénommé un nouveau abbé de St Michiel, prenant l'ancien comme rebelle pour adhérer aux Estatz. J'entends qu'il n'est rien que les Jhésuistes et Cordeliers d'Anvers auroient adhéré à ceux du chasteau, et que ce sont des bruits des Huguenotz, comme à Bruxelles, où le Sr de Hese est entré par force de nuict aux Cordeliers, sur ce que l'on luy avoit dit qu'ilz avoient caché des Espaignolz, dont l'on n'a rien trouvé, et si leur at-on prins ce que l'on pavoit.

Aussi disoie-je que le Sr Floion ² at esté, par trahison de quelques Italiens, mené à la trappe de la garnison de Lire, ainsi qu'il venoit pour se joindre avec les troupes que conduisoit Mons^r de Havret; et se deffendant vaillamment at esté mené prisonnier, et son lieutenant, le Sr de St Hyterghe ³, fort vaillant homme, tué sur la place, faisant merveille d'armes, avec aultres particularités, et mesmes combien l'on désire la Duchesse de Parme et Vostre Ill^{me} S^grie.

Les Barons de Polwiller, Frontsperch et le Foccre ⁴, que n'at esté tué,

liv. IX, pp. 180 v^o et suiv. M. de Robaulx de Soumoy a publié dans les *Mémoires de Champagne*, pp. 195 et suiv., plusieurs lettres y relatives. M. Genard a mis au jour tout cet épisode dans un volume des *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. XXXII, et dans le t. XXXV, p. 25, de la même collection un article intitulé : *Poursuites contre les fauteurs de la furie espagnole*. Voir aussi *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 592.

¹ A sa poste, à sa dévotion.

² Claude de Berlaymont. Voy. sa notice dans le *Codex diplomaticus* de la Société d'Utrecht, t. II, p. 147.

³ Il faut lire le Sr de Hyberghe, qui était lieutenant de Claude de Berlaymont, Sr de Floyon. Voy. DE JONGHE, *loc. cit.*, p. 86.

⁴ Le 20 novembre 1577, le colonel Fugger réclama auprès du magistrat d'Anvers, à propos de la décision de celui-ci de prélever sur les biens du colonel le prix des bijoux enlevés à de Champagne pendant le sac de cette ville. Charles Fugger protesta contre cette décision en disant : « Ledit Champagne est un infracteur de son serment à son roy et a trahi la ville. Et après avoir fait l'exploict, s'est enfuy, comme telz gens sont accoustumez de faire. De sorte que au massacre de ladicte ville sa maison peult par aventure estre spoliée comme plusieurs aultres, quy toutesfois sont innocents. Desquelz biens ainsy spoliez j'ay argent comptant ahepté pour la somme de 700 escuz, laquelle spoliation Son Excellence, nostre gouverneur et capitaine général, a donné pour butin. » Cependant dans une lettre adressée par Don Juan, le 8 août 1577, à Charles Fugger, ce prince dit : « Ladicte nouvelle m'a tellement altéré que un chacun peult imaginer comme la raison veult d'aultant que de ce s'est ensuivy si notable préjudice au service de Sa Majesté. » Dans toutes ses lettres, le prince déplore sincèrement cet événement et celui de Maastricht.

sont au chasteau d'Anvers et ont heut leur part au pillage, et le capitaine Julian, pour estre grat ¹; at prins pour soy tous les meubles de Monsr de Champaigney, que s'est saulvé *in puris et nudis*, dont il se peult dire heureux et mercier les bonnes gens que l'ont aidé.

Ses gens sont estez tuez jusques à trois, et dix jours après la disgrâce, son povre portier, qu'estoit un homme de plus de soixante ans, pour ce qu'il n'estoit pas assez prest pour ouvrir la porte. Valdez et Mondragon sont aussi audict chasteau. Ce dernier est povre comme Job, ayant perdu tout ce qu'il avoit au monde au chasteau de Gand, où sa femme et sa fille ont esté prinses avec leur vaillant. L'on offre de rendre pour elles le Conte d'Egmont, ou pour le Conte de Mansfeld, qu'ilz voudroient faire leur chief. Madame d'Egmont at envoieé en diligence vers le Roy et la Royne de France, affin qu'ilz intercèdent pour sondict filz. Monsr de Belleferrière, capitaine de Pérone, at à ce respect arresté le chastellain et capitaine de Valenchiennes, lequel chastellain partant de Valenchiennes fit acroire à ses créditeurs qu'ilz seroient paieez par le magistrat et le Sr de Ville, luy envoyant sur ce ordonnance signée de sa main, et print quant et quant la poste. Mais il n'a secu passer plus avant que Pérone. J'ay aussi adverti que vostre nepveu et niepce le Sr Johan Thomas ² et Mad^{lle} Pérone ³ sont esté conduicts à Monts par Mad^{lle} Boisot, que at emporté avec elle les bagues de la maison, et nous avons aussi tiré icy quelque tonneau avec vasselle; mais nous n'avons rien secu avoir de Malines, pour ce que le capitaine Ghaces ne veult riens lasser sortir ny pour Monsr de Vile, ny aultre. Si j'espère-je que dedans peu de temps retirerons les coupes et quelque chose de Bruxelles, où l'on ne sera plus quoy, doibs que les gens de guerre se seront retirez au camp que l'on meet à Duffle, pour après le camper entre Anvers et Lire. Dieu doint que l'on tiègne milleur soin et garde que l'on n'at fait. Nous n'avons que trop de gens, que l'on dit estre cxxx enseignes et iii^m chevaux, non obstant que l'on en at perdu xvii ou xviii^e en Anvers. Le pays se remplit des enseignes du Prince d'Orenge, et en est venu x enseignes pour ung

¹ Grat, reconnaissant.

² Jean-Thomas Perrenot, fils de Thomas, Sr de Cantecroix. Il périt pendant le naufrage de la flotte envoyée par l'Philippe II en 1588 contre l'Angleterre.

³ Péronne Perrenot, fille de Thomas, mariée à Antoine d'Oyselet, chevalier, baron de Villeneuve, gouverneur de Dole.

jour à Bruxelles ¹, que le 4^e jour après l'on a faict cheminer vers le camp, pour aller au devant de Mons^r de Hierge, qui a faict serment aux Estats et a repris, avec l'aide des bourgeois, la ville de Grave, qu'est de grande importance. Le capitaine espagnol que y estoit avec peu de ceulx de sa nation et les Allemandz du Foccre sont esté tuez. Cecy at faict saige ceulx de Bolduc qui avoient *gelt* ², que ont faict serment aux Estatz et se sont accordez avec les bourgeois. Les Estatz ont lessé aller Mons^r de Berlemont en sa maison sous garde, et ont offert le mesme à Mons^r de Mansfeld, luy assignant aultre maison que la sienne; peult-estre que c'est à cause qu'elle est fort près des murailles et de la porte; il at voulu demorer là où il est : je crains que cela sera cause que d'Assonleville et Del Rio demoreront là où ils sont.

Nous n'avons faulte de gens, mais bien de bons chefs et capitaines, que me faict fort doubter le hasard, encores que le nombre soit grand. Aussy entreviegnent au Conseil tant de testes, que je crains que cela causera quelque confusion, et le peuple est par tout fort desbordé; de sorte que Mons^r d'Arshot a dit à ceulx de Brucelles, ou qu'ilz le meissent avec les aultres, ou le lessassent aller, ou qu'ilz heussent d'obéyr; et ceulx des Estatz leurs ont dit que s'ilz ne changent de manière de faire, qu'ilz se retireront, puisqu'ilz prenent le chemin de se perdre; et comme ilz erioient fort après le Prince d'Orenge, il leur at mandé qu'il ne vouloit habandonner ceulx qui l'avoient si longuement tenu et gardé près d'eulx, et qu'ilz heussent de se modérer, ou qu'il y mectroit ordre. Ses gens sont aultrement tenuz en discipline que noz Walons, que ne vailent point grand chose. Ilz sont esté deux compaignies siennes à Afflighem près de quatre jours, qui ont mangé sept bœufs, xvij ou xx moutons, beu deux brassins de cervoise et du pain à l'advenant. Mais il n'y at heu aucun excès en vin, que ne peulvent boire que les capitaines et les porte-enseignes. Ledit monastère et tous aultres sont indifféramment chargés de tous allantz et venantz, en ce qu'il n'y aurat remède tant que ce temps dureral. Ilz ont esté douze chevaux logez en vostre maison à Brucelles, qui ont faict beaulcop d'oultrages à Mad^{lle} Viron

¹ Les États généraux avaient accepté et admis à leur service, le 6 novembre 1576, les Écossais du prince d'Orange. (DE JONGHE, *loc. cit.*, p. 99.)

² *Gelt*, argent.

et voulu tuer son beau-filz le conseiller, jusques que y estant venu Mons^r de Champaigney : il les at faict desloger.

J'ay grand regret que l'on se sert de Gascons, Escossois et François hugenotz et aultres, que n'est pas pour avoir bon succès ou victoire. Tout le Brabant se ruine, et à peine y trouve-l'on à manger; de sorte que l'on aurt bien à faire d'y entretenir le camp longuement. Vos villaiges de Cantecroix et adjacentz souffrent; la maison est là sans garde que de trois ou quatre hommes, pour ne donner jalousie à l'ung ou à l'autre. Les milleurs meubles sont piéçà retirez à Malines.

Lorsque les Allemandz de Valenchiennes ont veu que les Espaignolz avoient rendu le fort¹, ilz sont estez plus traictables et se sont purgez de la charge que lesditz Espaignolz, partantz de là, ont donné sous leur signature qu'ilz avoient conceu de copper la gorge aux bourgeois et piller les monastères à l'entour d'icy, le rejectant sur leurs chiefz et capitaines qu'ilz ont mis aux fers et saccagez. Et sont convenuz avec les Estatz eulx contentantz d'ung mois de gaiges, quictantz avec ce le Roy et lesditz Estatz, et se pourvantent qu'ilz recouvreront le reste de leur deubtz sur leur coronel Frontsperger, duquel ilz ont confisqué les chevaulx, que sont estez nourriz aux despens de ce monastère et des aultres cy à l'entour. Aussi ont-ilz pillé leursdicts chiefz et capitaines.

Les Allemandz, que sont à Tournay, vouloient faire des braves; mais Mons^r le Sénéchal s'advisa de mander une belle nuict vostre grand maire au chasteau avec une enseigne ou deux de voz subjectz, qui voulurent aller tous ensemble jusques à XIII^e, dont lesdicts Allemandz furent si estonnez, qu'ilz se accommodarent incontinent à tout ce que l'on voulut. L'on les at conduict, comme l'on a faict ceulx de Valenchiennes, jusques pardelà Namur, et ont faict serment de ne servir de six mois contre les Estatz. Nos Walons qui les conduisent font plus de dommaige que eulx. Ilz ont demandé desditz

¹ « Les Espaignolz ont rendu devant hier la citadelle de Valenchiennes, aiantz prins pour leur retraicte la route de France, où ils ne seront du tout asseurez; et j'entends que devant qu'ilz sortiront de nostre frontière, plusieurs de nous soldats que y sont accouruz à la desrobée, leur feront quelque venue, pour eulx saisir des pourpoinctz desditz Espaignolz, fort fourrez, afin d'en vailloir mieulx cest hyver; et polront sçavoir à parler *de auro tholosano*. » (Le même au même, du 10 novembre. *Ibidem*, fol. 48.) AITZINGER fixe la date de la reddition au 12 novembre et Bon au 19 du même mois. (Bon, liv. X, fol. 496 v^o.) Morillon la fixe au 8 novembre. Voy. plus haut sa lettre du 10 novembre.

Estatz tesmoignaige comme ilz ont léalement servi, ce qu'ilz ont faict mieulx que leurs chiefz. L'on pense que ceulx de Polwiller, qu'estoient à Termonde, auront aussi convenu avec les Estatz, et faict serment comme les aultres. Je vouldroie qu'ilz demorissent en leur pays jusque je les alliz quérir.

Par les papiers cy-jointz verrat Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} ce que passe et ce que prétend le Sr Don Joan, que l'on tient procéder de l'advis de Roda, qu'a heu charge, devant qu'il doibt partir d'icy, de mettre par escript les instructions que doibt suivre ledict Sr Don Joan, que a donné grand contentement aux députez des Estatz, lorsque l'on se trouvat vers luy la première fois, et at envoieé partout lettres du Roy et siennes pleines des belles paroles et promesses, desquelles l'on est tant accoustumé que l'on n'en faict que rire. Mons^r de Rasseghen arrivat à Valenchiennes x jours après ledit Sr Don Joan fut à Lucembourch, bien esbahi de ce qu'estoit advenu en Anvers; touttefois donnant espoir qu'il apportoit fort bonnes résolutions, qui seroient au contentement du pays, et ne voulut que l'on accordit la rançon de quelques prisonniers en Anvers, disant que devant xv jours ilz seroient libres sans rançon; et l'on a veu les lettres qu'il at escript qu'il apportoit chose qui contenteroit le pays. Il at esté vers Don Joan et est retourné sans rien faire; et le mesme de Mons^r Fonch qu'il a fort encaressé; mais tous ont opinion *quod non venit mittere pacem sed gladium*. Selon que aucuns ont piécà rescript d'Espagne que si avions une gouvernante, que aurions paix, et si aurions ung gouverneur, que ce seroit guerre. Les Estatz ont pour la seconde fois envoieé vers luy l'abbé de Maroles et le Sr de Crecques¹, pour luy dire cler que l'on ne se vouloit confier en ses promesses, s'il ne faisoit promptement desloger les Espaignolz; et lui ont exhibé la lettre du Roy à Roda², envoieé par Sotomaïor, répugnant à celle qu'il avoit escript au Conseil d'Etat, approuvant tout ce qu'ilz avoient faict jusques ores; et en

¹ Les instructions données par les États à l'abbé de Maroilles et à Eustache de Croy, Sr de Crecques, sont imprimées dans la *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 575. Elles portent la date du 12 novembre 1576. Les délégués firent leur rapport le 22 du même mois. (DE JONGHE, t. I, p. 156, et *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 582.) Ils y retournèrent plus tard. D'autres négociations furent confiées à l'évêque d'Arras, au marquis d'Havré, au Sr de Champagney, au baron de Liedekerke, à Willerval et à Meckereke, à Funck, etc. Voy. à ce sujet dans la *Correspondance de Philippe II*, t. V, toutes les annexes à partir de la page 569, et DE JONGHE, t. I, p. 289.

² Morillon fait sans doute allusion à la lettre adressée par le roi à Roda, le 11 septembre, qui lui fut en effet envoyée par Sotomayor.

sa lettre à Roda, il dit qu'il faut user de douceur jusque l'on auroit gagné le devant, l'exhortant ad se faire maistres; que l'on estoit adverti que le Duc Érich de Bronswick faict 4000 chevaulx, et que nostre ambassadeur en France y levoit gens, et que le Duc de Savoie faisoit le mesme; et que pour hoster ces dissidences et opinions aux Estatz, ilz prioient Son Excellence ou Altéze de commencer par les effectz et non pas par paroles, sur ce qu'ilz n'ont rapporté aultre réponse que celle qui vad avec la présente, de laquelle ilz sont peu contentz; et luy ont envoyé pour sçavoir sa dernière réponse Mons^r de St-Ghislein et les S^{rs} de Liedekerke ¹ et Nuykerke ², que seront de bref de retour; et lesdicts Estatz que ont opinion que Don Joan est venu plustost pour y mettre le mal que le bien, sont résoluz de ne le recevoir, ny traicter avec Son Altéze jusque les amutinez et estrangiers seront sortiz. L'on s'esbahit fort que Son Altéze est si particulièrement informée de ce que passe et qu'elle nomme et congnoit tout le monde. Je crains que l'avantage que les Espaignolz ont heu en Anvers les rendrat obstinez. Le povre Mons^r de Rassenghem, si Don Joan ne change de propoz, sera désespéré, aiant informé Sa Majesté et faict tout debvoirs avec si peu d'effect. Vostre Ill^{me} S^grie verrat les nouvelles que l'on a publié de son heureux besoigné; les mauvais prendront ceur. Le pensionnaire de Louvain ³, qui a mis par escript les raisons de l'emprisonnement des Seigneurs, ne dort; aussi ne font ses semblables. Mons^{sr} de Guise lève certainement 4000 harquebousiers et 600 hommes d'armes, que l'on tient estre pour Don Joan; aultres dient que c'est pour les Estatz, *quod non credo*.....

¹ Charles Hannaert, S^r de Liedekerke, vicomte de Bruxelles, fils de Jean et de Marguerite de Vilain, mort en 1581. Voy., au sujet de ce personnage, GACHARD, *Analectes belgiques*, pp. 263 et suiv.; *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 157; *Notules du Conseil d'État*, p. 220.

² Lisez : Meetkerke.

³ Jean Lievens. Voy. t. V, p. 207.

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, t. 1, fol. 87, 88.)

Rome, le 20 novembre 1576.

Je voyz par voz lettres du vingt-quatriésme du moyz passé en quoy vous avez employé le temps des vacances, dont avec raison l'on vous polroit porter quelque envye. Vous avez faict saignement de non sortir du payz, mesmes vers la Lombardie, actendu l'estat auquel le tout s'est treuvé, que dure encores. Dieu doit que le froit qu'a commencé aujourd'huy avec la nouvelle lune, purge le tout; et aussi at ce esté fort bien advisé de non entrer à Besançon, pour non estre excluz de Dole.

Je vous mercy cordialement des bonnes nouvelles que vous me donnez de vostre bonne santé et de la compaignie, et mesmes de Madame de Vennes¹, ma seür, et actendray les aultres nouvelles que vous dites me vouloir escripre après que, avec plus de séjour à Dole, vous aurez moyen d'en plus entendre de ce que passe.

Nous heusmes hier lettres d'Espagne, et jusque lors demeuroit arresté que le Seigneur Don Joan yra pour gouverneur des Pays d'en Baz et de Bourgoingne, pacifique et sans armée; et si sçavoyent jà l'emprisonnement de ceulx du Conseil et l'eslargissement d'aucuns. L'on luy donnoit les mesmes instructions qu'eust la feu Royne Marie et aultres du sang. Dieu sceit s'il y pourra encoires avoir changement ou dilation en son voyaige; l'on tient qu'il avoyt entre ses mains (toutes) les despesches, Encoires estoyent là (nos trois)... ambassadeurs², qui désiroient passer avec ledict Seigneur Don Joan; je ne sçay toutesfois si leurs dépesches sont prestz jusques à là.

L'on m'advertit que quelc'ung d'eulx ou de ceulx qu'ilz emploient, m'imputent que je les traverse pour soustenir les nouvelles ordonnances qu'ilz

¹ Marguerite Perrenot.

² Voir quant aux députés envoyés à la cour du roi par les États de Franche-Comté plus haut p. 52.

dient que j'ay faict; je me socie peu de telles disées. Mons^r le Duc d'Albe est là qui les appreuva, lequel pour se descharger et s'en dévellopper, si je y ay part, le diroit : j'estoye à Naples, bien loin de là, quant l'on en traictoit, et occupé à aultres choses, et si y a en la compagnie quelqu'ung qui les contredit, qui peult-estre y at plus de part qu'il ne publie. Quant à moy (comme je pense l'avoir escript), je puis jurer non les avoir encoires leu, pour estre longues, combien que l'on m'en envoya ung exemplaire imprimé; mais comme j'entendiz que l'on les contredisoit, ne sçachant toutes les objections, je me résoluz, puisque ny je ne les doibz soubstenir, ny les veulx oppugner, ny je n'en ay charge pour y mectre la main, de laisser faire aux aultres et entendre avec le commung la résolution, pour lors veoir icelle sans m'en rompre la teste devant. Bien ay-je tousiours dit et dis encoires, que de les contredire, à couleur que le Roy ne les aye peu faire, comme pourtoit une instruction ou remonstrance dont l'on m'envoyoit coppie, avec allégation d'exemples peu à propos, si je ne me forcompte, et non en cas semblable, ne me sembloit bon.¹, y estoit grief, suppliant remède, comme je ay veu user cy-devant, en cas samblable; et que aussi ne trouvoye-je bonne la députation des neuf qui représentent les Estatz, pour estre chose nouvelle et que à l'advenir pourroit pourter exemple de très dange-reuse conséquence, et que le chemin qu'avoit ouvert feu Mons^r le Commendador Mayor pour remédier à tout, me sembloit à propoz, et si n'eust l'on chargé le pays de fraiz d'une ambassade si somptueuse; ce que je vous ay bien voulu dire pour vous prier de, si vous en oyez parler, en dire (toutte) la vérité, ce que je vous en escriptz; car il y at des malings espritz partout, et nostre pays, quelque petit qu'il soit, n'en ha faulte.

¹ Ligne lacérée.

XLI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, t. IV, fol. 26, 27.)

St-Amand, le 4 décembre 1576.

Les amutinez sortirent d'Alost le jour des âmes... Ilz ont amené douze bourgeois comme ostaiges, pensantz par là tenir la ville ouverte. Tous les meubles de la maison d'Afflegem, comme ornementz et aultres choses, sont demorez entiers, mais l'argent est envolé. Je vous ay escript dans mes précédentes que Aguillon est constitué prisonnier par le peuple de Liège, avec plusieurs marchandz de sa nation qu'estoient là réfugiez depuis que les Espagnolz et Allemandz ont saccaigé la ville de Maestricht, où sont estez tuez plus de xv^e personnes, et tout le bien spolié aussi bien de là que deçà le pont, dont les Liégeois¹ se sont merveilleusement resentuz, et furent ledict Aguillon et les aultres en grand dangier d'estre tuez ou ruez en la rivière Si ledict Aguillon n'at fait voz comptes, il y aurat bien à faire de les achever, car je tiens que le Fouccre se retirerat d'Anvers, aiant perdu au misérable sacq d'icelle cité tout son argent.

.....Je vous disoie aussi les oultraiges que les Espagnolz d'Alost avoient fait à vostre maison d'Afflegem, aiantz pendu par les génitoires le pro-
viseur et despensier pour sçavoir où qu'estoient les trésors et les manuelz du recepveur, après lequel ilz demandoient fort.

Nous sumes icy en grande peine de tant de choses que l'on demande; car, par dessus les impostz et le talles sur chascun bouvier, au lieu du premier centiesme, l'on demande le second, et désià est devant la porte le

¹ Les excès commis par les Espagnols à Maastricht exaspérèrent les Liégeois à tel point que les États généraux essayèrent, sans y réussir, de faire intervenir l'évêque. Voy. à ce sujet PAUL FRÉDÉRIC *Travaux et cours pratique d'histoire nationale*, 2^e fascicule, pp. 5 et suiv., et DE JONGHE, t. I; pp. 265 et suiv. Jean de Bourgogne et Nicolas Oudart se présentèrent devant les États de Liège avec un projet d'alliance, qui n'eut pas de suite. Les Liégeois préféraient la neutralité. Voy. à ce sujet DIEGERICK, *Quelques lettres de Gérard de Groesbeek dans les Mémoires de l'institut archéologique de Liège*, t. III.

m^e centiesme. L'on verra ce que respondront ceulx de Flandres, et il faudrat cheminer de mesmes. Il y at aussi ung x^e et xx^e denier, et je ne veoidz pas moien pour en avoir grâce, puisque l'on prend la vasselle et les chainnes d'or avec rigeur, par forme d'emprunt, et que les seigneurs donnent ce qu'ilz ont, car il est question de le coup quicte ou double.

.....Roda at menassé frère Pierre Lupi ¹ qu'il se plaindroit de luy à Sa Saincteté, pour avoir parlé contre les amutinez et qu'il le ferat emprisonner..... Si l'on debvroit mectre en prison tous ceulx que sont mal contentz des amutinez, il faudroit que la moictié des villes fussent prisons.

XLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle. — Archives Farnésiennes à Naples, n^o 1755.)

Rome, le 4 décembre 1576.

Madame, l'archevesque de Montreal ² à son retour m'a apporté la lettre de Vostre Altèze, par laquelle, avec ce qu'il m'a dit de bouche, j'ai entendu, avec très grande satisfaction et contentement, les bonnes nouvelles de la santé d'icelle, telle que je prie à Dieu je puisse tousjours avoir, la pouvant assheurer qu'il n'y ha personne en ce monde, que désire plus son entier contentement et satisfaction que moy; mais bien me faict-elle tort de me remercier avec tant courtoises paroles, ce que pour mon debvoir je faiz pour le service de Monsigneur l'Ill^{me} Cardinal Farnèse, puisque laissant à part ce que je luy doibz pour le respect de Vostre Altèze, je luy suis tant obligé, et de si longtemps, et m'accroist tous les jours l'obligation; de sorte que si je délaissoye de luy faire service, en ce que je puis, je me condan-

¹ Pierre Lupus, Lupi ou de Wolf, carme à Malines. Voy. sa notice, t. I, p. 99, et t. IV, p. 117.

² Louis de Torres.

neroye moi-mesmes pour le plus ingrat que vive. Les offices, que Vostredicte Altèze désire se facent pour luy en Court, se sont faiz piéça, et par l'ambassadeur, et par moy aultant accompliement que l'on scauroit désirer. Car je fiz congnoistre vivement et par clères raisons audict Ambassadeur, dois lors que mondit Seigneur Ill^{me} me parla, et que nous conferimes ensemble de ses affaires, que délaissant à part ce que concerne ledict Seigneur Ill^{me}, il peult emporter au service de Sa Majesté aultant et plus qu'audict Seigneur Cardinal, que les choses se guident par le chemin qu'il désire, et que toute l'Italie congnoisse par signes évidens, qu'il y aye toute entière correspondance et confiance entre Sadicte Majesté, ledict Seigneur, et tous les siens. A quoy doibt aussi servir grandement le lyen de Vostredicte Altèze; et depuis l'arrivée des lettres d'icelle l'office s'est refreschiz. Mais je tiens certain que Vostredicte Altèze ne trouvera nouveaul, que je me plaingne des longueurs et dilations d'Espagne, d'où les responces tardent par trop, et bien souvent les oblient, quoy que l'on leur ramantoive; et toutesfoys dois icy ne pouvons nous faire aultre chose que escripre. Et si je l'osoye dire, Sa Majesté n'est pas en ce si bien servie comme je voudroye, et qu'il conviendroit aux affaires d'icelle. Je fuz d'avis quant nous communicâmes ensemble, que lors il ne convenoit que Mons^r le Prince, filz de Vostre Altèze, alla en Espagne, afin que l'on ne peut prendre opinion que son voiaige fut pour prétendre le gouvernement des Pays d'Embas, ou fut pour Vostredicte Altèze, ou pour luy, ou aultre des siens. Car la communication que nous heusmes ensemble fut au temps que la nouvelle estoit fresche du trespas du feu Comendador Major; mais je ne laissa pourtant de faire les offices que je debvoye, pour remonstrer par mes lettres à Sa Majesté, qu'elle n'eut peu faire meilleur choix pour ledict gouvernement que de la personne de Vostredicte Altèze, adjoustant qu'elle y estoit désirée. Et pour le luy faire congnoistre plus clèrement, je luy envoya lettres originales d'aulcuns des Pays d'Embas qui le m'escripvoient. Or la résolution en est prinse telle que Vostre Altèze aura entendu; et je prie Dieu que bien en advienne, et mieulx que je n'espère; car je scay qu'ilz ne désiroient pour gouverneur le Seigneur Don Joan, non pas qu'ilz n'estiment sa personne, comme elle mérite, mais pour ce qu'ilz craignent la nourriture d'Espagne et la compagnie d'Espagnolz, qui sont à sa suyte. Et Vostredicte Altèze aura entendu son passage par Paris dissimulé et comme serviteur

d'Octavio de Gonzaga ¹, et si je ne me forcompte, nostre Ambassadeur ², qu'est en France, luy aura faict faire la première faulte; car sur fondement de ce que les Estatz se sont saiziz du chasteaul de Tornay et de la citadelle de Cambray, avec la nouvelle qu'il avoit que les Espagnolz, par les moyens et façon que Vostredicte Altèze aura entendu, s'estoient saiziz de la ville de Mastricht, au lieu qu'il debvoit prendre le droit chemin pour aller vers les Estatz à Bruxelles et leur présenter ses pouvoirs, j'entendz qu'il luy ha faict prendre le chemin de Luxembourg et dudict Mastricht, beaucoup plus long et plus dangereux, et si crains que cecy d'arrivée le fera dissident et odieux aux Estatz. Si Sa Majesté avoit délibéré de suivre le chemin de la force commencée par le Duc d'Albe (que je ne trouva oncque bon comme souvent je l'ay escript audict Duc mesmes, dois le commencement, que n'a causé aultre que la ruyné des pays et grandz dommaiges et désordres à tous les royaumes et aultres pays de Sadicte Majesté, estans les choses en plus grande confusion que quant ledict Duc y alla) il fut esté à propoz de prendre ce chemin de Mastricht et de s'aller joindre aux Espagnolz, pour le peu de confiance que l'on pourroit prendre en ce cas de ceulx du pays. Mais si Sa Majesté veult changer de pied, comme il convient, et qu'il me semble qu'elle veult faire, car aultrement elle ne l'eut envoyé seul, véritablement l'on l'a très mal encheminé, et crains fort ce qu'en succèdera, et qu'il n'advienne ce que audict Seigneur souvent j'ay prédit, et devant mon parlement de Naples, et despuis, que s'il entreprenoit ce gouvernement, il s'en trouveroit empesché, et s'en repentiroit plus d'une foyz devant le bout de l'an. Et crains fort que commençant croire le conseil des Espagnolz (plusieurs desquels désirent que les troubles durent, pour ce qu'ilz en font leur prouffit), que tout ne tombe en confusion et plus grand désordre. Dieu doint que mieulx en advienne, mais pour le moings il ne me sera jamais imputé que je n'aye satisfait à mon debvoir, et que je n'ay pas à temps et souvent préadverty Sadicte Majesté de ce que convenoit à son service. Dieu, par sa grâce, nous en donne par les premières meilleurs nouvelles, et telles que je sçay Vostredicte Altèze désire, à laquelle je supplie

¹ Ces renseignements sont conformes à ceux fournis par le manuscrit intitulé : *Cosas de Flândes*, analysé dans GACHARD, *La bibliothèque nationale*, t. I, p. 124.

² Don Diégo de Çuñiga.

qu'elle me tienne tousjours en sa bonne grâce, et qu'elle se souviene de me commander en ce que je la pourray servir, comme à celluy qu'elle trouverat à jamais plus syncère et plus affectionné serviteur.

XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, t. 1, fol. 89.)

Rome, le 6 décembre 1576.

J'ay receu vostre lettre du septiesme du mois passé, et avec icelle le billet des nouvelles que vous aviez des Pays d'Embas, vous remerciant la communication d'icelluy où il at beaulcoup de particularitez, et nous en entendons peu de pardelà et tard, pour ce que, comme vous avez entendu, noz ordinaires desdictz pays ne courent plus à cause des soupçons de peste.

Je ne sçay ce que se pourra descouvrir des François qui sont retenuz à Dole. Noz devanciers estoyent plus diligents en telles besoignes, et qui l'oseroit dire, plus practiques. Quelque bruict que vous ayez heu pardelà des levées de France, jusques oyres nous ne pouvons descouvrir qu'il y ayt chose de grande importance; et sont les François tant empeschez en leurs affaires, que cela nous assurera pour quelque temps.

Les Estatz des Pays d'Embas doibvent craindre que l'on n'interprète plus aigrement leur fait, et pourtant font faire par Mons^r de Potelles les diligences que vous avez veu. Dieu veuille que tout cecy cesse par l'arrivée du Seigneur Don Jean, qu'est pièçà a passé par Paris, incongneu; mais j'heusse voulu qu'il fût allé droict à Bruxelles¹, sans croire à nostre

¹ Ces réflexions et les suivantes sont la reproduction de celles développées dans la lettre précédente adressée par Granvelle à Marguerite de Parme.

Ambassadeur qu'est en France, lequel enfin est Espagnol et amys de sa nation, et comme je doute, aurat donné trop de crédit à ce que Rhoda et Sancho Davilla luy auront escript; lesquelz debvroient considérer que toute l'altération des Pays d'Embas est fondée sur le resentement du mauvais traictement que les Espagnolz ont faict à ceulx du pays et sur leurs menaces. Et pour faire cesser le tout, il convenoit un petit céder et s'accommoder au temps, ce qu'ilz ne font; et me doute qu'il y en ha qui désirent faire continuer les troubles et contraindre Sa Majesté à la guerre, pour en faire leur prouffit, au lieu qu'il est apparent que Sa Majesté prétend d'accommoder le tout doucement; car aultrement il n'eust envoyé le Seigneur Don Jean seul et sans gens de guerre.

Ledit ambassadeur luy a faict prendre le chemin de Luxembourg; et pour moy, je vouldroye qu'il fut allé droict à Bruxelles, comme je diz, pour y présenter ses pouvoirs au Conseil d'Estat; car je suyz en opinion qu'il fut esté receu sans difficulté et avec contentement de tous. Mais enfin il en faudra actendre le succès, que Dieu doit soit bon, comme je le désire.

Noz ambassadeurs n'ont peu jouyr du passaige dudict Seigneur Don Jean pour l'accompagner, comme ilz faisoient leur desseing, pensans qu'il viendroit par Italie et qu'il passeroit par le Comté de Bourgoingne, et jusques oyres nous n'entendons point d'Espagne ny qu'ilz soyent dépeschez, ny comment. Ilz se pourront servir des gallères qui sont à Palamos, que soubz la conduicte du seigneur Don Jean de Cardona apportent l'argent.

Frère Laurent¹ est piéçà décédé, lequel comme je me doute, leur faisoit croire aucunes choses avec peu de fondement: car il en estoit bon ouvrier. Dieu doit qu'ilz retournent tost bien dépeschez pour le prouffit du pays et service du maistre, et à leur raisonnable contentement.

L'on faict icy grand bruiet de nouvelle création de cardinaulx. Je ne sçay si, avec les practiques que l'on at tenu et tant d'offices que l'on at faict, sera du nombre Mons^r de Besançon. Je le désireroye pour beaucoup de raisons, et vous en pouvez de vous mesme considérer une partie.

¹ Fray Lorenço Villavicencio, Andalou, d'origine noble, frère de l'ordre des Ermites de S^t Augustin, agent du roi. Voy. sa notice, t. I, p. 18, et t. V, p. 221, et particulièrement le travail de Journez, intitulé: *Notice de Fray Lorenço de Villavicencia, agent secret de Philippe II*, dans PAUL FRÉDÉRICQ, *Travaux et cours d'histoire nationale*, 2^e fascicule, p. 41.

XLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1733.)

Rome, le 26 décembre 1576.

L'on ma donné la lettre de Vostre Altèze du xvii^e de ce moys, en responce de la mienne du second; et pour y respondre, je commenceray par conduoir à Vostredite Altèze le travail que luy donne la goutte, que certes je sentz très fort. Car oultre ce que toutes choses que donnent travail à Vostredite Altèze, de raison me doivent donner penne pour l'affection que pour mon debvoir je porte à icelle. Son mal me ramantoit les douleurs que j'ay veu supporter à feu Sa Majesté Impériale, nostre maistre de glorieuse mémoire. Les médecins veullent que ce soit signe de forte complexion, que rejecte aux parties plus loingtaines le mal qu'au principal de la personne pourroit faire plus de donmaige; mais je prie à Dieu qu'il luy plaise redoubler les forces à Vostredite Altèze; afin que par ce moyen la cause des douleurs cesse, et que la nature n'aye besoing d'aider par tel et si doloieux secours, et que bien tost je puisse avoir nouvelles qu'elle en soit quiete, sans que plus le mal retourne.

Je reconnois que Vostredite Altèze ha très grande raison, en tout ce qu'elle dit touchant Monsigneur le Cardinal Farnèse. Véritablement il ne tient à Monsieur l'ambassadeur et à moy, que le remède ne s'y mecte conforme au désir de Vostredite Altèze, s'estans faictz à c'est effect les offices convenables, et ay regret (comme j'ay escript cy-devant) que du coustel d'Espagne l'on ne corresponde avec la célérité et diligence qu'il conviendrait, que porte tant de préjudice aux affaires à tous coustelz; mais il ny a aultre remède, que d'actendre ce que nous en viendra de là, et continuer de solliciter par noz lettres. En quoy il n'y aura faulte, pouvant estre ledict Signeur tesmoing, qu'en ce que je puis, je fais les offices correspondans à l'obligation que je luy reconnois, et au désir de Vostredite Altèze.

Quant aux affaires des Pays d'Embas, ilz sont certes en très malvais

termes, et n'y vois encoires apparence de grand amendement, et ay donné compte de bouche plus particulier à l'homme de Vostredite Altèze de ce que nous en avons à présent, qui s'est enchargé de le luy escrire particulièrement, oultre ce qu'elle en entendra, par ce que ledit sieur Don Joan luy en escript ¹. Et à ce que je vois il advient ce que je doubtoye, que ledict Sieur s'y trouveroit empesché, lequel estoit encoires à Luxembourg le dernier du moys passé. Je m'assheure bien que sa volenté est très bonne, mais il y a de la besongne largement, et non sans grand hazard, pour avoir par trop de dilation laissé tomber les affaires aux termes qu'il se trouvent ; et suis encoires en mon opinion, que Vostredicte Altèze fût esté plus à propos et plus agréable. Et combien qu'elle ayme plus le repoz, que entrer en nouveaulx travaux, si tiens-je pour certain, que pour l'affection qu'elle porte à Sa Majesté, elle se fut forcée soy-mesme pour condescendre à la volenté d'icelle, si elle l'eut requis de faire le voiaige. Dieu par sa grasse veuille encheminer le tout mieulx que je n'en voys l'apparence : il nous fault attendre ce que nous apportera le premier courrier de France, puisqu'il est apparent que lors l'on aura nouvelles, que pourront donner matière pour discourir plus assheurément de ce que s'en pourra espérer ou craindre.

 XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. 1, fol. 92.)

Rome, le 2 février 1577.

Mons^r mon Cousin. J'ay receu vostre lettre du iii du moyz passé. Je voys tousjours fort volentiers toutes celles que me viennent vostres ; et

¹ Cette correspondance de Don Juan avec Marguerite de Parme est insérée dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 2^e série, t. XXVII, n^o 1, 1869.

m'avez fait bien grand plaisir, de ce que vous me dites avoir entendu de ce que passe quant à Mons^r mon frère ¹, par ung sien homme, n'ayant lettres siennes depuis troys moys en ça. Bien ay-je d'aultres entendu le mesmes; mais ce m'est plaisir de veoir par la vostre si assurée confirmation. Je luy ay escript afin qu'il se justifie, et luy dis sur ce mon advis; et quoyque puissent dire les envyes de Bourgoingne (que ne font au pays petit préjudice, car les aultres pays et les cours des princes les fuyent pour ce comme la peste), je tiens qu'il donnera bon compte de soy et de ses actions ².

Par lettres de France du xviii^e du mois passé, l'on nous certiffie que le signeur Don Juan ³ se soit accordé avec les Estatz, et l'on le confirme par lettres d'Allemaigne; mais nous n'avons encoires lettres de là sur ce. L'on verra si l'ordinaire que doibt venir de Lyon, et que nous actendons avec grande dévotion, nous en dira quelque chose.

Nostre ambassadeur à Venise afferme que les Vénitiens de deux coustelz sont advertiz que le Sophy soit entré aux terres du Turcq avec 60^m chevaux et 20^m piedtons, luy ayant rompu la guerre, qu'est bonne nouvelle. Dieu veuille qu'elle continue et vous doint, Monsieur mon Cousin, l'accomplissement de voz désirs.

¹ Frédéric Perrenot, S^r de Champagney.

² Déjà dans sa lettre du 7 janvier adressée au même (fol. 90) le Cardinal exprimait le même espoir. « Je pense, » disait-il, « que M^r de Champagney se saura justifier en ce que les Espagnols du chasteau luy veullent imputer le mal succédé en Anvers, et que le signeur Don Joan le gousterà; mais je plains la perdtte si grande et excessive que en son particulier il ha receu au sacq. » Loin de plaire à Don Juan, de Champahney lui répugnait à cause de ses opinions anti-espagnoles. D'Havré alla même jusqu'à offrir au gouverneur général d'assassiner de Champagney de sa propre main. (*Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 569.)

³ « Pleust à Dieu, » dit le prélat dans cette même lettre du 7 janvier, « que le Signeur Don Joan eust prins le chemin droict vers là doibz Paris; il eust à mon advis beaucoup mieulx négocié, et si eust peu empescher ce qu'est succédé à Anvers, car il y fut arrivé plustost. »

XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 96, 97.)

Rome, le 6 février 1577.

J'ay receu voz lettres du pénultiésme du moyz passé. Je ne m'esbehiz que vous ne ayez receu les miennes que je vous adressa par la voye des Payz d'Embas, pensant que le Seigneur Don Joan passeroit oultre et que vous arriveriez jusques à Bruxelles. Si les paquetz heussent passé par la main de ceulx des Estatz, ilz veoient tout et retiennent ce qu'il leur plaict. Et y a grand désordre aussi en Italie, à couleur ou soubson de peste; de sorte que les ordinaires des Payz d'Embas jà doibz longtems ne courent plus; et y a plus de trois moyz que je n'ay lettres de Mons^r de Champaigney, mon frère, et si m'assheurè-je qu'il m'at escript.

Doibz que j'ay veu les calomnies des saccageurs d'Anvers contre luy par lettres qu'ilz ont semé partout et mesmes par l'Italie, je l'en ay adverty et dict mon advis. Je ne sçay si mes lettres viendront entre ses mains. J'espère qu'il se pourra bien justifier et charger le tout à ceulx qui l'ont icy souvent escript et dict qu'il faisoit ce qu'il ne luy convenoit.

Les dernières lettres que nous avons heu du Signeur Don Joan sont du xxij du moyz passé. Les affaires n'alloyent pas lors bon chemin; mais il dit qu'il travailloit encoires ce qu'il pouvoit et avec grande patience, pour pacifier le tout, qu'est bien le plus prudent et convenable conseil, assheurant qu'il ne viendra aux armes sy non forcé; et jà est remédié ce des gens qu'avoient passé la Meuse et la détention de Mons^r d'Aremberg. Et ceulx d'Ausbourg ont escript à Venise qu'il y avoit depuis espoir d'accord. Dieu le doint; car aultrement tout yroit mal, et pour le Pays d'Enbas, et pour nostre povre pays¹; et ont fait Mons^r le Comte² et la court de Parlement

¹ La Bourgogne.² François de Vergy, comte de Champlitte. Voy. sa notice, t. I, p. 50.

fort saignement, en luy respondant, luy remonstrer la povreté du pays, afin qu'il n'y fait fondement, se mescomptant au dommaige aussi irréparable dudict pays.

J'ay piécà secu le retour de noz ambassadeurs¹ et leur besongné, et non d'Espagne, du moings la dernière résolution, pour ce qu'estant décédé Mons^r Hopperus², comme je vous ay escript, aultres ne m'en pouvoient advertir, à la vérité, pour estre affaires que se traictent en aultre langage qu'espagnol. Dieu doit que de ce qu'ilz ont rapporté bien en adviègne. Certes ilz sont estez dépeschés plus tost que je ne pensoye, fondant ma conjecture sur le stile de la court d'Espagne et la longueur dudit feu S^r Hopperus qu'estoit insupportable, comme souvent en amy je l'ay escript à luy-mesmes; et en ceste substance ay-je escript de la double du long séjour en Espagne desdictz ambassadeurs; et vouldroye que vous vous feissiez monstrier la lettre de celluy que diet que je luy ay escript ce que voz lettres contiennent et de ce qu'il diet de Mons^r de Champaigney, mon frère. Beaucoup de gens dient que je leur escriptz et font peult-estre comptes de ce que je leur escriptz, comme vous dites, que mentent en l'ung et en l'aultre. Et àussi est-il vray ce que vous m'escripvez et que je vous ay accepté pour véritable, qu'il y a beaucoup de maulvais espritz en Bourgoingne, et calumiateurs et semeurs de zizanie; mais pour vous dire comme je l'entendz, je ne me socie de ces disécés de Bourgoingne d'une prune; et ne dira personne avec vérité que je présume avoir crédict en court. Ceste vanité ne me passa oncques par la teste; et si aultres l'ont pour eulx, soit; Dieu leur donne d'en bien user pour le service de Dieu et du publique. Je faiz le mieulx que je puis, en homme de bien, l'office que je doibz, et à la reste, comme vous dites, que chacun procure de faire ses affaires; et le mesme fais-je et délibère de faire le plus qu'il me sera possible, sans reproche, mais comme il me semble qu'il me convienne, et non à la fantasie d'aultruy: car si je vouloye estre partial et donner oureilles à raportz, je ne seroye à mon repoz, que je désire, en l'eage auquel je suis jà de 60 ans, procurer tant que je pourray.

¹ Granvelle entend parler des députés qui furent envoyés en Espagne dans le but de faire au roi des représentations concernant certaines ordonnances relatives au parlement de Bourgogne. Voy. à ce sujet le t. V, p. 292.

² Il mourut le 13 décembre 1576.

Si Mons^r Duchamps ¹ se fut trouvé en court au temps du décès dudict feu Hopperus, je tiens que l'on l'eut là retenu, du moins jusques Sa Majesté se fust résolue ou de s'en servir ou d'y employer ung aultre. Je tiens qu'il est bien instruyt des affaires de Bourgoingne; pour ceulx des Payz d'Enbas, la faulte du langaige luy pourroit donner empeschement, et je tiens que vous aurez entendu, et vous soubvenez des traverses que l'on donna à feu Mons^r mon oncle, vostre père, sur ce fondement de non sçavoir la langue flamande, dont plusieurs des payz de là ryoient.

J'en ay escript pour ma descharge à Sa Majesté ce qu'il m'en semble, pour luy obéyr. Je prie à Dieu qu'il la veuille inspirer à faire en ce et aultres pointz bon choix, pour estre choses de si grande importance, y estant le mescompte de trop grand préjudice.

XLVII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, i. IV, fol. 28 à 51.)

St-Amand, les 20, 21 et 22 février 1577.

Puisqu'il at pleut à nostre bon Dieu avoir pitié de nous, et que le Seigneur Don Joan at signé ce que at esté arresté et résolu ² par Mons^r le Rév^{me} de Liège, les députez de l'Empire et ceulx de Son Altèze, que sont estez le S^r Gonsaga ³ et secrétaire Salledo (Scovedo?), j'ay voulu incontinent advertir

¹ Nicolas Du Champ, conseiller au parlement de Dole. Voy. GOLLUT, col. 4765.

² Morillon entend parler de l'édit perpétuel signé à Marche en Famenc le 12 février 1577, grâce à l'intervention de Gérard de Groesbeek, évêque de Liège, et des commissaires députés par l'empereur Rodolphe, qui y sont dénommés. Ce traité est publié en flamand et en français par De Hamont, imprimeur à Bruxelles, et dans BOR. liv. X, fol. 222 v^o; RENON DE FRANCE, t. II, p. 416, etc. Les correspondances et documents relatifs aux négociations de Don Juan et des États généraux sont imprimés dans la *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 569 et suiv.

³ Octave de Gonzague, frère du prince de Melfi, avait été désigné par Philippe II pour accompagner Don Juan aux Pays-Bas, et lui servir de conseiller.

de ceste bonne nouvelle que les François ont pièçà préveu et prévenu, comme je tiens ilz auront fait encoires avant que ceste arrive.

Ledict Rév^{me} de Liège s'est treuvé à Brucelles avec lesdicts députez le premier de ce mois, et sont estez d'accord avec noz Estatz le vije; combien que depuis l'on at dit en plusieurs lieux et souvent que tout estoit rompu ¹; en ce quoy les mauvais ont fait tout leur effort : mais comme il at pleut à Dieu d'en disposer aultrement, après avoir receu la signature de Don Joan, la publication de là paix s'est faicte audict Brucelles, dimanche xvije de ce mois, fort solennellement sur le porge ² de la maison de la ville tendu de drap rouge, environ le midy, avec son de cloches et le *Te Deum* chanté incontinent après à Sainte-Goele, où ont adsisté tous ledicts Seigneurs députez et Estatz. Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} peult croire qu'il y at des gens bien camuz, que dient que le Prince y veult faire difficulté; mais puisque l'on n'at en rien contrevenu à l'accord faict avec luy et les Estatz d'Hollande et Zeelande, je tiens que iceulx tiendront bon, encores que luy ne voudroit, en ce qu'il n'at aucun fondement, s'il ne veult retenir les estrangiers pardeçà, ausquelz il at fait la guerre pour les mettre dehors. Je pense bien que Sainte-Aldegonde, qui at triomphé à Brucelles et à Monts, ne dort; et l'on at tant sollicité ledict Prince du costel de deçà, qu'il at esté sur le pinct pour venir à Gand, et luy envoioyt-on à cest effect XII enseignes de ses gens que nous ont tant tormenté. Mais aiant ledict Don Joan confirmé le traicté, cela luy aurat fait passer la volonté de venir plus avant. Ce que lesdicts deux pays ne trouvoient bon, dont ceux que l'ont sollicité se treuvent en peine, n'ayant rien tant craint que l'accord, comme ceux que ont voulu mettre en jeu Mons^r d'Allençon, par les sollicitations de l'agent de France pardeçà, que s'est doibs longtemps meslé de plusieurs pratiques, et signamment depuis ces troubles, en ce que l'at adsisté ung

¹ Bon, liv. X, fol. 222 v^o, donne sur ces conférences de longues explications, et les délibérations des États généraux du 1^{er} février 1577 font mention de la présence des ministres de l'Empereur aux États généraux, sans parler de l'évêque de Liège. Voy. DE JONGHE, t. II, p. 52. Néanmoins ce prélat y était, comme le constatent plusieurs documents et entre autres une lettre adressée à l'Empereur, par l'évêque et les ambassadeurs, et écrite de Bruxelles le 24 février 1577. (*Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 206; BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, p. 120, et PAUL FRÉDÉRICQ, *Travaux et cours pratiques*, etc., 2^e fascicule, p. 25.

² *Porge*, porché.

Bonnivet¹ que se diet Sr de Crèvecueur, qui at rendu odieux Mons^r de Rassenghien, comme aiant communiqué avec nostre ambassadeur en France², et procuré sa prison par les gens de Mons^r de Hèse, encores qu'elle ne fust que de peu d'heures, par la poursuite de Mons^r le Duc d'Arshot, et le Marquis³ son frère.

J'envoie à Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} tout ce que j'ay sceu recouvrer sur le demené dudict tant désiré accord, qu'elle polrat veoir avec sa commodité, choisissant les pièces selon l'inventoire que j'ay dressé, pour la relever de peine, par où elle cognoistrat mieulx ce que passe de temps à aultre que par la déduction que j'en polroie faire.

Le Seigneur Don Joan at voulu XL jours au lieu de xxx pour la sortie des estrangiers, et que la moictié des 300^m escuz soit mise entre ses mains quant ilz seront sortiz le pays, et la reste quant ilz seront à Milan. C'est peu de cas pour dix jours d'avantaige, et qu'il ayt l'argent en mains puisqu'il est promis. Le tout gist que l'on soit quiete tost de ceulx qui ont tant traveillé le pays, pour leur avoir esté donné la bride trop longue par ceulx que les devoient tenir en reigle et discipline.

L'on at parlé de quelque trame du Sr de Gamache sur la basse Flandre avec XII^m hommes tant de pied que de cheval, lesquelz devoient estre suiviz du Sr de Meru⁴, dont j'ay adverti Mons^r de Champaigney, et de tant de gentilz-hommes François que sont venuz veoir leurs parentz, affin que l'on s'en donnit garde, et aussi sur nous banniz retournez en vertu du traictié faict avec le Prince, que ont usé de grande insolence partout, mesmes à Tournay et Valenchiennes, par faulte de leur avoir faict faire le sermant que le Prince n'at oblié exiger de noz Catholicques retournez en

¹ Henri Gouffier, Sr de Bonnivet, agent du duc d'Alençon aux Pays-Bas, était arrière-petit-fils du valet de chambre de Charles VII, petit-fils d'un amiral de France. Ayant quitté la cour de ce pays, il alla chercher la gloire et des richesses aux Pays-Bas. Tandis qu'il suivait alternativement la marche des dissensions civiles à Bruxelles, il y épousa une fille du Sr de Grevenbroeck. Orateur habile, éloquent, insinuant, il prit part à toutes les négociations de d'Alençon et fut mêlé à la conspiration contre Don Juan. Plus tard, il fut chassé de Gand par Hembyze. (KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*, t. IV, pp. 225, 527; WAGENAER, t. VII, pp. 289, 478; GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 492, t. VII, p. 385.)

² Don Diego de Çuniga était à cette époque le représentant de la cour d'Espagne à Paris.

³ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré.

⁴ Charles de Montmorency, Sr de Meru. Voy. BRANTOME, t. VII, p. 189.

Hollande et Zélande, de ne troubler sa religion : dont j'ay fort pressé ledict Seigneur de Champagne, affin que de nostre costel se fait le mesme ; mais il est tant empesché, qu'il ne sçait à quoy commencer, aiant quasi seul conduit le chariot au grand contentement des Estatz, que confessent que sans luy ilz heussent esté bien empeschez. Ilz luy ont donné le régiment de Mons^r de Billy, et dient qu'ilz le feront grand. Ceulx de Brabant l'ont naturalisé, ce que je heusse désiré se fut différé jusques ung aultre temps.

Il estoit temps que heussions la paix, pour ce que la division des Seigneurs heust engendré grande confusion par dessus la diffidence du peuple à l'endroit desdits Seigneurs, aiant appellé les plus grandz traictres, et mesmes Mons^r de Sainct-Ghislain ¹, qui at procédé avec ung grand zèle et sincérité. Aussi estoit le murmure grand que l'on tenoit tant de gens sans les employer, leur lessant destruire le plat pays de Brabant, qu'est destruyct jusques aux portes de Brucelles, habandonnant les paisantz le labour. Cependant les Espaignolz se sont saiziz de Berghes, Breda, Eyndoven et aultres lieux qu'ilz fortifient, et ont cuidé surprendre Bois-le-Duc.

Ilz ont menassé de mettre le feug à Canticrode, et sont assez malitieux pour (le faire), dont l'on ne les sçauroit garder ; s'il n'est fait devant l'arrivée d'Escovedo, que leur est allé intimer la paix, je tiens qu'il ne se fera. Son Altèze at fait instance affin qu'ilz fussent paieez de toutes leurs prétentions et gaiges, mesmes des mortz, ce que at esté rejetté, en donnant les 600^m florins, selon le traicté.

Nous députez se sont plaintz de rudes termes que Son Altèze leur a tenu, contre son accoustumé, (ce qu'ilz imputent plustost à ceulx du chasteau d'Anvers que à son naturel) pour ce qu'il leur dit qu'il les batteroit, non pas de son espée, mais de celle du Roy, duquel il taiche garder l'auctorité, comme de raison. Les propoz, ad ce que l'on me dict, sont souvent esté hautz d'ung costel et d'aultre, et quasi jusques à venir aux injures, luy reprochans les nostres les lettres qu'il avoit escript à ceulx dudit chasteau, que sont esté surprinses, et, (comme l'on dit) aggréoient assés le sacqz. Mons^r de Rassenghien ² (qui at souffert pour les soubçons que l'on at heu contre luy de ce qu'il at esté si souvent vers Son Altèze, promectant beaul-

¹ Mathieu Moulart, neuvième abbé de St-Ghislain.

² Maximilien de Gand, S^r de Rassenghien.

cop de choses sans rapporter aucun effect) luy demanda ung jour si son instruction et commission qu'il avoit du Roy estoit aultre que celle que l'on luy avoit donné à rapporter?

L'on tient que Mons^r de Liège et les sambassadeurs de l'Empire ont fort advanché les besoignes, déclairantz que si Son Altèze ne s'accomodoit, que leurs maistres se joindroient aux Estatz, que fust esté à noz grandz fraitz. Le prest des viii^e mille florins que at rapporté le sieur de Zweveghem de la Royne d'Angleterre y at beaucoup aidé¹, que at esté à condition que l'on ne traicteroit avec les François; ce que at aussi tousjours desconseillé le Prince d'Orenge, disant que s'ilz y mectioient une fois le pied, que l'on seroit bien empesché pour s'en faire quieté, et que au lieu de mille que l'on leur demanderoit, ilz en amèneroient deux mille. Ladictè Royne at dit que si l'on recepvôit les François, qu'elle aideroit aux Espaignolz, et at adhorté ceulx de pardeçà demorer fermes en la religion et obéissance de leur Roy, et que faisant ce, elle aideroit le pays de gens et argent pour le délivrer de la tirannie des estrangiers². Mais je croy plustost que Sa Majesté at voulu que l'on fait la paix, et que Son Altèze at différé pour traicter avec plus de réputation du maistre, que l'on dit avoir esté en communication avec le Roy de Portugal pour résister au Turcq, que faict samblant de voulloir passer l'estroict de Gibaltar. Les Hollandois et Zélandois polront faire grand service pour luy résister.

Mons^r de Billi³ avec ses femme, fille et beaultitz, le sieur de Ruisbroeck, sont estez constituez prisonniers par les Frisons, et l'at exploicté le filz de

¹ La lettre que François de Halewyn, S^r de Zweveghem, écrivit à ce sujet aux États généraux le 30 décembre 1576 est imprimée dans DE JONGHE, *États généraux*, t. II, p. 423. « Il a pleu, dit-il, depuis à la Royne m'accorder la valeur de 2,000 livres sterlins ou 40,000 angelotz en espèce. Je suis attendant que l'on me les délivre et envoye le formulaire de l'assurance que S. M. demande. »

² Tous ces points, sauf celui touchant la fidélité due au roi par les peuples des Pays-Bas, ne sont pas exprimés dans le *Sommaire de ce que la sérénissime royne d'Angleterre a donné en charge au S^r Edward Horsey de communiquer aux Estatz du Pays-Bas*. Voy. DE JONGHE, t. II, p. 424.

³ Gaspard de Robles, baron de Billy, chevalier de St-Jacques, colonel d'un régiment de Hauts- et Bas-Allemands, gouverneur de Philippeville, du Conseil de guerre du roi, puis gouverneur des provinces de Frise et d'Overysse. Il sauva la vie à Charles-Quint pendant la bataille près d'Elbe en 1546. Gaspard épousa Jeanne de St-Quentin, baronne de Billy, dont il eut un fils et une fille, nommée Marguerite, qui épousa Claude de Witthem, S^r de Ruysbroeck, gouverneur de Limbourg. L'arrestation de Robles est racontée en détail par BOA, liv. X, fol. 197 v^o et 198 recto.

Bresille que soloit estre Bourgmeſtre de Brucelles. L'on le charge de grandes exactions qu'il at faict. La femme est terrible et avare. Son beau-père, le sieur Germini, est mort de détresse. Il me desplaist de leur désastre; car j'ay tousjours treuvé ledit Sieur de Billi fort affectionné à Vostre Ill^{me} S^{gr}ie, et son beaufilz de mesme, que at donné le tort à son oncle, Mons^r de Saint-Adrien ¹. Les Groeningeois ont abattu leur forteresse, dont je tiens que Sa Majesté ne serat contente, et les Frisons se sont saizis de tous les fortz de leur pays. L'on at heu doubte que eulx avec les Gheldrois appelleront le prince, dont je n'ay heu paour; car il n'at pas si bien traicté les Hollandois et Zélandois que l'on le deubst fort chérir.

Mons^r de Vaulx ² at esté privé de son gouvernement de la ville d'Arras, pour cè qu'il n'at voulu faire serment de la ligue des Estatz, et est miz en son lieu le Baron d'Aubignie ³. Le viconte de Gand ⁴ s'est applicqué le gouvernement de Hesdinfort. Mons^r de Rossignol ⁵ at esté rappellé à peine d'estre banni; mais cela sera sopi par la paix.

Il y at trois sepmaines que Mons^r de Berlaymont, avec ses enfantz, sont estez miz en pleine liberté; eulx se sont en allez le mesme jour, mais luy poinct. Aussi est relaxé Mons^r de Mansfeld après avoir faict le serment de ladicte ligue. Mons^r d'Assonleville et l'advocat fiscal sont pareillement remiz en liberté; mais le povre Rio at esté, par charge de Mons^r de Hese, mené par nuit à Ripelmonde, sans le sceu du Conseil d'Estat, dont ceulx de Brucelles sont très mal contentz.

Le povre Hopperus est decédé le xv de décembre, non sans soubçon de venin que luy auroit procuré le Duc d'Albe : mais l'on charge souvent les gens à tort. Le vieulx Vander Aa l'est bientost suivy touché d'apoplexie ⁶. L'abbé de Parc ⁷ est aussi trespasé devant Noël; l'on tient que ce at esté de regret, considérant le mal duquel il estoit cause par l'emprisonnement du Conseil d'Estat.

¹ Simon de Warluzel, abbé de St-Adrien à Grammont de 1560 à 1585. Voy. t. V, p. 267.

² Maximilien de Longueval, Sr de Vaulx. Voy. t. I, p. 155.

³ Gilles de Lens, baron d'Aubigny. Voy. t. V, p. 67.

⁴ Maximilien de Melun, viconte de Gand. Voy. t. I, p. 277.

⁵ Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voy. t. I, p. 148.

⁶ Le secrétaire Jean Vander Aa.

⁷ Charles Vander Linden, mort selon la *Gallia christiana*, t. V, p. 116, le 22 décembre 1576.

L'on dit que Don Joan doibt venir à Louvain soubz la garde de 400 soldatz ¹; que luy donnent les Estatz, jusques les estrangiers seront sortiz. La chapelle s'y doibt encheminer. Il se tiendrat au collége du Pape, et faict sa livrée et maison de gens de pardeçà. Doibs qu'il sera audict Louvain, je ne tarderay à m'encheminer droict vers là.

Les Estatz Généraulx ne se tiendront jusques les estrangiers seront partiz. Dieu doint qu'ilz prègnent des bonnes résolutions et convenables pour le service de Dieu et de Sa Majesté. Je ne pense poinct que le Prince demorerat pardeçà.

Les affaires de la Religion prennent fort bon chemin en France, dont je tiens Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} assez informée, et qu'elle at veu la belle harangue prononcée par l'Archevesque de Lyon ², qu'est un grand personnaige. Le Roy taiche réduire Mons^r de Danville ³ par douceur, luy offrant, comme l'on dit, le marquisat de Saluces; il est fin et ne se fierat que à poinct.

Les gentilz-hommes de Vermandois ont tenu leur assemblée à Péronne, le xij^e de ce mois, pour jurer et confirmer leur ligue et se cottiser, y aiantz appelé à mesme fin les ecclésiastiques et les curez, ausquelz ilz ont faict déclairer ceulx qu'ilz ont en leurs paroches infectez de la nouvelle religion, que là et en Picardie sont en grande doubte et fort recherchez. Nous Estatz ont envoie à ladicte assemblée tenue à Péronne Mons^r d'Inchy ⁴, pour l'asseurer qu'ilz ne veuillent tenîr aultre Religion que l'ancienne Catholique-Romaine, dont aucuns meschantz espritz avoient taisché leur persuader le contraire.

Monseigneur, je respondray maintenant aux lettres de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} *publicorum* le plus sommairement que je polray, pour non l'attédier. Elles sont du 12 et 23 de novembre; du 7, 10, 14, 15 et 20 de décembre; du 2, 4, 7 et 19 du mois passé, et venues toutes entières.

¹ Don Juan arriva à Louvain, sans garde aucune, le 5 mars 1577. (Baron KERVYN DE LETTENHOVE, *Les Huguenots et les Gueux*; t. IV, p. 524.) Deux compagnies de cavaliers allèrent à sa rencontre.

² Aux États généraux de Blois, dont l'ouverture avait eu lieu le 6 décembre précédent. Cet archevêque était Pierre d'Epinac.

³ Henri de Montmorency, comte de Damville, maréchal, puis connétable de France. Voy. t. V, pp. 98, 527.

⁴ Charles de Gavre, seigneur d'Inchy et d'Ollignies. Voy. t. V, p. 71. Ce seigneur appartenait au parti des patriotes catholiques.

Si l'on faict Cardinal le filz de l'Archiduc Ferdinand ¹, Mons^r de Liège, aiant adsisté à une si nécessaire paix pour conserver la Religion, at bien-mérité d'estre du nombre.

Le gouvernement des Dames sera plus agréable que du Seigneur Don Joan, duquel l'ont serat tost las, s'il ne change de condition. Les Estatz voudroient ravoir Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, quoy qu'il deubst couster, s'il se pouvoit faire pour or ou argent.

Cardanus at à faire que l'on prie pour luy s'il n'at mieulx faict pour son âme que pour son corps.

Je mercie Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} trez humblement de ce qu'il luy at pleut escrire pour moy au Seigneur Don Joan. Je m'adresseray premier vers le Sr de Gonzaga et Scovedo. Je suis joieux que vous luy avez recom-mandé Mons^r Bave, son nepveu, et le Sr Viron, avec le conseiller Richardot qui le mérite. J'espère me servir de cecy pour vous affaires, aiant intention de poursuivre la quittance de vostre centiesme tant vers les Estatz que Son Altéze, puisque les gouverneurs leurs prédécesseurs ont tenu Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} exempte de ceste charge et d'aultres. Je verray ce que aurat faict Mons^r le Président.

Ceux de Bourgoingne ne trouveront à la fin bon compte de s'estre séparé de ces Estatz que Sa Majesté ne doibt permectre, pour ne dessouldre l'union des Pays-Bas, auxquelz ilz sont plus voisins que à l'Espagne, aultant différente de leurs conditions comme de leur langue; mais je tiens qu'ilz se veuillent faire *existentiæ et generis neutri*. Feu Mons^r Hopperus ne considéroit pas bien l'importance du pays en soy pour séparer la France des Suisses et donner passage et entrée à Sa Majesté en ses Paysz-Bas; mais le povre Sr s'est mescompté en aultres choses que cela, et at lessé une povre vefve et enfantz. Dennetières se trouverat en peine aiant perdu son postier.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at avec raison sentu le malheureux désastre d'Anvers, par lequel tant d'aultres souffrent. Cependant ceux que l'ont faict ne font rien que d'en rire, *tanquam de re bene gestá*. Ilz y ont lessé plus de leurs gens qu'ilz ne confesseront jamais.

Les processions sont esté continuelles par tout vostre diocèse, et mesmes

¹ André, cardinal d'Autriche, mort en 1600 âgé de quarante-deux ans.

à Brucelles fort édifiantes. En ce lieu ne s'est passé dimenche ny feste que l'on ne les ayt fait avec le Saint Sacrement fort dévotieusement.

Il me pèse jusques aux entrailles que Blasere ¹ est en si mauvaïse opinion vers le maistre, après y avoir consumé son milleur eaige. Il se peult plaindre avec raison que Mons^r le Président est cause *quod oleum et operam perdidit*. Je tiens que revenant avec telle desréputation, il luy faudroit provision ; car il anticipera ses jours par regret. Dieu le veuille consoler.

Le filz de Mons^r de Berlaymont, qu'escript tant, monstre qu'il n'est pas saige. Je voudroie avoir veu le contenu de ses dernières, les premières luy devoient souffire : il est hault en ses armes, par où il se faict du mal largement.

Lupi ² est heureux que Vostre Ill^{me} Sgrie est de son opinion quant à ceulx qui ont destruiet Anvers ; mais il ne fault poinct qu'il le sçaiche, car il passeroit mesure.

Il y at temps assez pour escrire à Madame de Hoogstrate l'ancienne ³, et à Mons^r de Ville ⁴, son filz ; la jeusne ⁵ sera une des riches Dames de pardeçà.

Le temps desmonstrerat combien loing que ces Estatz sont estez, quant au général, de rébellion et d'hérésie, et j'espère que Sa Majesté le cognoistrat ainsi, moiennant que l'on se serve par l'expédient que Vostre Ill^{me} Sgrie escript par ses dernières, que ne tiendrat à moy qu'il ne s'exécute à mon retour en Brabant, y procédant avec toute dextérité et modestie, sans nommer personne ; et at fait Vostre Ill^{me} Sgrie œuvre fort grande pour eulx de les avoir déchargé, tant vers Sa Saincteté que Sa Majesté, de si mauvaïse renommée, que leur donnent ceulx qui veulent avoir gloire avec le prouffict qu'ilz ont fait en Anvers, saccageantz indifféramment les bons et mauvais, ainsi qu'ilz ont fait en plusieurs lieux. Il ne tiendrat pas à moy que l'on n'en face une enqueste formelle, en ce qu'il ne fault rien oblir, puisque le Duc d'Albe n'oblia jamais rien, saichant tout réserver en son temps. *Qua mensura mensi fueritis, etc.*

¹ Jean de Blaesere, conseiller au Grand-Conseil de Malines. Voy. sa notice, t. I, p. 121.

² Voy. plus haut, p. 25.

³ Anne, comtesse de Rennebourg, veuve de Philippe de Lalaing.

⁴ Georges de Lalaing, baron de Ville, gouverneur de Frisc.

⁵ Éléonore de Montmorency, veuve de Ponce de Lalaing, ensuite femme d'Antoine de Lalaing.

Le Vicomte ¹ s'enqueste soigneusement en ce que le seigneur Don Fernande ² peult avoir proufficté des saulvesgardes et aultres choses; mais je tiens que son règne et de son frère ne durerat guerres; car ilz sont peu aimez à cause de leur insolence, dont ilz s'apperçoivent, faisant ce qu'ilz peulvent pour eulx maintenir; de tant plus que l'on dit que tous les gouvernementz se cheangeront, dont ilz ont belle paour; et fault que Sa Majesté en use ainsi, aultrement personne ne voudrat plus en temps de nécessité souffrir pour luy, s'il ne maintient et aggrandit ceulx que ont pâti pour son service.

Puisque ledit Seigneur (Don Fernande) avoit intention de se retirer, aiant dict ce qu'il vouloit, il n'at que bien faict; mais cela ne sçavoie-je quant je luy escripvoie de soy conformer pour éviter la division, qu'estoit pour nous ruiner entièrement en ce temps-là, pour ce que nous adversaires en heussent faict leur prouffit à nostre perpétuelle confusion et calamité.

Je faictz mon compte, à mon retour, trouver la liberté et désobéissance plus grande que au passé; et que encores que serons sortiz du borbier, pourtant ne serons nous quictes de la bourbe. Mais ce sont choses auxquelles il fault pourveoir peu à peu, avec le temps et pacience. L'on m'escript que quant je seray là, je seray esbahi des humeurs que ont dominé en aucuns: ung mauvais at faict plus de debvoir pour soubstenir sa prétention, que n'ont faict cent bons pour la leur.

J'avoie quasi oblié d'ajouter que le bruiet at esté si grand en ce pays du décès de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, que l'on m'at escript de plusieurs coustelz pour sçavoir ce qu'en estoit. Et je fuz fort resjouy de recevoir de ses lettres au mesme temps pour serrer la bouche à ceulx qu'estoient en celle opinion, mesmes voz moisnes d'Affleghem. J'espère en Dieu que ce sera vostre très longue vie, dont je luy supplie de tout mon cœur.

Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} faict beaucoup pour ceulx de Brabant et de Brucelles de les ainsi excuser de ce qu'est passé depuis sept mois en chà.

Il y yroit mal, s'il y avoit nouvelle garboille à Gennes.

Mons^r de Ville at le gouvernement de Frise, par manière de provision.

Mons^r de Champney n'at osé escrire durant les troubles, craindant le

¹ De Gand.

² De Lannoy. Il ne se rallia pas au parti des États.

dangier des lettres, et aussi que l'on n'at despesché. Je suis seur qu'il y recouvrerat maintenant et mesmes à la venue de Son Altèze, que je tiens l'on remectra sur l'ordinaire.

3 L'on m'at envayé à l'instant les articles résoluz en l'assemblée de Blois. Ilz sont brefz, mais de grande substance. Certes nous sumes bien tenuz de mercier Dieu de ce que si inespérément il redresse les affaires de son église à la confusion de tous sectaires et hérétiques. Dieu veuille inspirer les princes chrestiens de destruire la Babylone de Genève, qu'at esté la source des maux. Aussi verrat Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, par la copie, les conquestes que les rebelles font en France.

Maintenant me vient le traicté de paix imprimé, que le Prince d'Orenge: at agréé ¹. Le duc d'Arschot avec son filz, est parti vers Namur pour y recepvoir le Seigneur Don Joan. Les Espaignolz ont mandé une trompette qu'ilz sont contentz de partir, et commencent trousser bagaige. Le trésorier Schetz y est allé pour practiquer argent par eschange.

XLVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives farnésiennes à Naples, fol. 1755.)

Rome, le 28 février 1577.

Comme je pensoye respondre aux lettres longues qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre de sa main, et jointement luy dire, à la bonne heure, de l'accord fait par le Seigneur Don Joan avec les Estatz des Pays d'Embas, selon l'advertissement qu'en estoit venu à Sa Sainteté de la court du Roy de France, le courrier dépesché par Son Altèze, le xxij du moys passé, arriva. Que me troubla de sorte pour entendre en quel estat estoient pour lors les

¹ L'acte dit Pacification de Gand.

affaires, et l'apparence qu'il y avoit de pis, comme véritablement je confesse à Vostre Altèze, que cela me troubla de sorte que je perdiz toute fantaisie d'escripre, pour non mectre en papier si malvaise nouvelle. Et suis tousiours allé différant, attendant de jour à aultre qu'il me vint quelque chose meilleur, espérant que s'il succédoit, que l'advertissement nous viendroit des bonnes nouvelles, comme nous l'avions heu des malvaises. Ce que s'est retardé jusques à oyres, que hier nous vindrent lettres de l'ambassadeur qu'est à Venise, qui dit avoir entendu, par lettres d'Auspourg, que le xxij^e le dit seigneur Don Joan s'estoit encheminé vers Louvain, et que je vois là il yroit à Lyere, pour de plus près exécuter ce que convenoit à l'accord. Dieu doint qu'il soit ainsi. Bien confesseray-je que j'ay quelque scrupule pour le croire, de ce qu'il dit ce partement de Louvain estre advenu le xxij, qu'est le mesme jour de la date des lettres qu'apporta le courrier de Son Altèze²; mais en ce il y pourroit avoir mescompte. Et ce que m'entretient en quelque bon espoir, est que, s'il y avoit succédé rupture, comme les malvaises nouvelles volent, j'à en seroient venues lettres. Toutesfoys nous sumes encoires en ce suspens, et entre espoir et craincte; mais je n'ay voulu toutesfoys plus longuement différer de remercier à Vostredicte Altèze la faveur qu'elle m'a faict par sadicte lettre, luy dire jointement les nouvelles telles que nous les avons.

Et quant à ce que concerne Monsigneur le Cardinal Farnès, je n'ay voulu anticiper (envoyier)³ l'office de l'ambassadeur, pour faire entendre la résolution que Sa Majesté y a prins, telle que Vostre Altèze aura jà entendu, qu'est comme j'espère, conforme au désir d'icelle; et par là peult connoistre que l'office s'est faict selon son commandement. Et la supplie qu'elle demeure assheurée, qu'en tout ce que touchera son service et de ceulx qui dépendent d'elle, je y rendray l'obligation que je luy reconnois.

L'auditeur de Vostredicte Altèze m'a ce jourd'huy donné celle que aussi il luy ha pleu m'escripre de sa main, du xxij de ce mois, et remercie bien

¹ Il quitta Marche le 25 février, arriva à Namur le lendemain et descendit à Louvain le 25 mars. (BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, p. 121.)

² Don Juan écrivit en effet au roi, de Marche, le 22 février 1577. Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 208. Le 25, il adressa encore aux ambassadeurs de l'Empereur une lettre et leur annonce son départ pour Namur, d'où il se rendra à Louvain. (*Ibid.*, p. 215.)

³ Sic dans le texte.

humblement et très affectueusement la visitation qu'il m'a faict de la part d'icelle. Et certes ce m'a esté fort grand plaisir d'entendre de luy si bonnes nouvelles de la santé d'icelle, et de Monsieur le Prince son filz. Je me suis ouffert audict auditeur pour m'employer, s'il convenoit en quelque chose, aux affaires pour lesquelz Vostre Altéze l'a ici envoyé. Il m'a dit qu'il avoit jà achevé le tout, et qu'il se partiroit demain pour son retour, et pourra Vostre Altéze entendre de luy, et de ce que je présuppose Monsieur l'Ambassadeur luy escripvra, que demain se part aussy d'icy l'abbé Brisogno, pour Florence, pour donner quelque bonne fin aux affaires de Vostre Altéze avec le Grand-Duc de Toscane, suyvnt le commandement de Sa Majesté.

J'ay veu fort volentiers le provincial frère Bonaventure de l'Aquila, qu'est venu prescher au monastère d'Ara-Celi : lequel, obéissant aux lettres de Vostre Altéze qu'il m'a apporté, j'auray fort volentiers pour recommandé, en tout ce que je le pourray ayder, comme je luy ay ouffert, luy disant la recommandation qu'elle m'en faisoit si expresse par sa lettre; et me trouvera tousiours Vostredicte Altéze prest à luy obéyr, à la bonne grâce de laquelle je me recommande pour fin de ceste bien humblement et très affectueusement.

 XLIX.

VIRON, MAÎTRE DES COMPTES, AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque de Bruxelles. — Mémoires de Granvelle, t. III, fol. 20.)

Bruxelles, dernier de février 1577.

Monseigneur, Ceste est mise à l'aventure, puisque suis arrivé à Bruxelles, que fust hier, de Saint-Amand, où j'ay laissé Monsieur le Prévost qui se porte bien, et ne fait son compte de partir que les Espagnolz ne soient sortis d'Anvers, que sera déans xv jours; en quoy ilz se préparent diligemment, et se font prest les m^e mille florins pour la moitié de leur paiement, et l'autre moitié se fera à Gennes.

Don Joan est à Namur avec le Duc d'Arscot, et a renvoié les Bourguignons qu'estoient emprès de luy, sinon Mons^r de Varambon et le filz de Mons^r le Conte de Champlitte¹. Lesditz Bourguignons ne sont pas bien vouluz pardeçà, et une petite pongnié a gasté toute la masse. La paix est publiée partout, qu'est grant esjoissement; et vault mienlx acheter ladicte paix, craindant de faillir à sçavoir faire la guerre. Ledict Don Joan doit estre samedy prouchain à Louvain.

Les Espaignolz serrent leurs sacz et quilles pour partir; et après restera de faire partir les Allemans et licentier nos gens de guerre, que n'est œuvre petite. Les Espaignolz qu'estoient logez à Cantecroix, craindant d'y estre surprins, ont coupez toutes noz aiz, les ulmeaux autour du foussel, les places des emprès du pont et ung petit bois qu'estoit emprès le nouveau vergier et aultres domaiges que je ne puis encoires sçavoir. J'ay envoié le receveur de Cantecroix Melleto avec les commissaires quelz vont pour faire publier la paix et solliciter le partement des Espaignolz dudict Cantecroix, affin que avec le nouveau drossart qui a faict bon debvoir à la conservation et le contregarde durant que les Espaignolz y sont estez...

.....Puisque la paix est trouvée, pouvons dire belle escapade..... Je tiens que Mons^r le Prévost vous aura envoié le traicté de paix qui n'est celluy de Cambrésy!.. J'espère que doiresenant l'on redressera les postes que donnera plus de facilité d'escripre.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas, liasse 950. — Analysé dans la *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 225.)

Rome, le 4 mars 1577.

Las tres de V. M. de veinte y siete de diciembre y cuarto del passado, las dos en respuesta de las mias, y la tercera con la cifra renovada he recibido,

¹ François de Vergy, comte de Champlitte: Voy. sa notice, t. I, p. 50.

y visto la carta comun que me ha comunicado el embajador, Don Juan de Zuñiga. Con razon daban a V. M. trabajo y cuidado las cosas de Flandes por haber pasado en ellas lo que ha pasado, lo qual he sentido y siento en todo extremo. El Señor Don Juan con su prudentia, ha ido temporizando con los de los Estados para atraerlos á lo que conviene con mucha paciencia, como es menester para tractar con multitudes y tanto mas, ofendida y puesta en tanto furor. Doy gracias a Dios de que con su buen modo de proceder, por lo que se entien te por cartas venidas de la corte del Duque de Saboya, como V. M. entenderá por cartas del embajador, se habia en fin acabado el concierto y con un gentil hombre que habia llegado á la corte del dicho Duque le pedia el dicho Señor Don Juan paso para los Españoles que habian de volver por sus tierras : las particularidades del concierto no sabemos aun. Decia el mismo gentil hombre embiado, que estava el dicho Señor Don Juan á su partida, haciendo los despachos para dar aviso de todo á quien convenga. Yo no he dejado de hacer todos los buenos oficios que he podido, como V. M. me manda, y al Señor Don Juan he escripto algunas veces, y largo lo que se me ofrecia en la generalidad ; pues para la ejecucion, y los puntos particulares es menester ver las ocasiones, y servirse de ellas prontamente, tomando de consejo sobre el hecho, como soy cierto el sabrá hacer, ayudandose de los de la tierra, ganandoles la voluntad, para que de ellos sea servido con amor, con que como de personas informadas de lo de los Estados, y que conocen los humores podra, como espero, acertar a serbir ; pero es menester atender al negocio continuamente y no descuidarse con desir que hay concierto, pues aun cosas muy claras con descuidos se suelen enturbiar, quanto mas quando estan en el estado que estan, y despues de tan largas alteraciones y guerras que suelen traer consigo muchos accidentes, que con la paz y quietud se han de remediar y acomodar con mucha prudencia. Importa infinito que sea promptamente y continente correspondido. Jo no faltaré de como V. M. manda corresponder al dicho Señor Don Juan en todo lo que será servido mandarme, y de avisarle de lo que entendiere que pueda serbir, sirviendome con V. M., con el, y con los ministros de la cifra nueva quando entendiese que la hayan recibido, obedesciendo a lo que V. M. me manda, cuya S. C. M. persona Nuestro Señor guarde y prospere, como sus servidores y vasallos deseamos, y hemos menester.

LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives farnésiennes à Naples, fol. 1755.)

Rome, le 14 avril 1577.

Le provincial, porteur de ceste, m'apporta la lettre de Vostre Altèze; et avec icelle m'a esté le fort bien venu, luy ayant ouffert toute assistance en ce qu'il en pourroit avoir besoing, comme luy-mesme pourra dire. Il pourtera à icelle la paincture de Monsigneur nostre Prince et des deux filles de Sa Majesté, que j'ay entendu de l'archevesque de Montréal Vostre Altèze désiroit; et incontinant les ay faict copier, sans les faire vernir, pour ce que les pourtant vernicés elles se fussent gastées. Cela de leur donner le vernis, pourra faire ung paintre quel qu'il soit, et lors se montreront plus belles. Il me desplaît de ce que le paintre ha tardé plus de ce que j'eusse voulu, pour luy estre venue pendant qu'il besongnoit la couche de sa femme.

Je ne vouluz travailler Vostre Altèze de mes lettres pour l'advertir de l'accord que le Signeur Don Joan ha faict avec les Estatz des Pays d'Embas, puisque le courrier qu'apporta la nouvelle, pourtoit jointement ung paquet dudict Signeur pour Vostredicte Altèze. Je vouldroye que les conditions fussent esté plus avantageuses pour l'auctorité de Sa Majesté; et sceit Vostredicte Altèze que j'ay tousiours contredict l'assemblez des Estatz pour négotier ensemble; et ce pour les raisons que souvent je luy ay déclaré et qu'elle entend trop mieulx. Mais l'on ha laissé venir les choses si avant, que le mieulx a esté de s'accorder à quelque party que ce soit, que de retourner aux armes; et j'espère que par prudente négociation ledict Signeur fera plus que en dix ans l'on n'a peu achever par la force. Les dernières nouvelles que l'on ha de là sont qu'il estoit à Louvain fort content du bon receul et service que le Duc d'Arscot luy faisoit en sa maison de Hevere, près de Louvain, et à la chasse en sa forest près de là. Mais encoires ne l'avoit l'on receu pour gouverneur, prétendans les Estatz que préalablement l'accord s'exécuta en ce de la retraicte des Espaignolz, estant le fondement du mal

présent, l'hayne et diffidence qu'ilz ont de la nation pour le malvais traictement que lesdictz pays ont receu d'eulx. Avec ce que Vostredicte Altèze sceit mieulx que les humeurs des deux nations se conforment peu. Et pardelà ny de France ne nous viennent lettres dois quelque temps; chose que nous tient en suspens. Et troys galères de la religion de Malte venans d'Espagne sont estées, au golfe de Narbone, surprinses de telle tormente, qu'elles se sont esgarées et séparées l'une de l'autre. Et avec travail est arrivée l'une d'icelles à Gennes, que dit ne sçavoir ce que sont devenues les aultres. Mais que comme la tormente fut courte qu'ilz espèrent qu'elles seront arrivées en Corsicque. Sur lesdictes deux galères viennent deux courriers d'Espagne, desquelz le dernier apporte lettres du xix^e du moys passé, et nous actendons avec désir l'arivée d'iceulx pour sçavoir nouvelles que nous puissent tirer de la penne en laquelle nous tient ce que ung Gènevois, venu en la galères qu'est arrivé à Gennes, dit avoir veu à Barcelone une lettre escripte en la court que Sa Majesté avoit ung peu de fiebvre lente. Dieu nous doint tost nouvelles de sa convalescence. Sur lesdictes troys galères venoient 360 mil escuz, 200 mil pour l'armée de mer, 60 mil pour le Seigneur Don Joan, 50 mil pour l'ambassadeur qu'est à Gennes, pour les employer pour le service de Sa Majesté, et 50 mil pour particuliers, lesquelz et les 50 mil que doibt recepvoir ledict ambassadeur la galère venue audit Gennes ha apporté : la reste s'actend, que Dieu veulle puisse venir sheurement à bon port.

Monsieur le Cardinal Farnèse ayant esté ung peu travaillé de la jaulnisse et aussi d'ung peu de goute, s'est purgé. Et grâces à Dieu se porte mieulx; mais comme Vostre Altèze connoist son naturel, tout mal quelque petit qu'il soit lui donne craincte. Dieu par sa grâce le nous conserve.

LII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 52 à 54, 56 à 42, 44-45, 47.)

Bruxelles, le 22 avril 1577.

Mon parlement de Saint-Amand fut le 27 du mois passé. De Monts je suis venu à Louvain le vendredi devant Pasques flories, où j'ai salué Son Altèze, luy recommandant les affaires de vostre eglise. Enfin je suis venu icy la veille de Quasimodo, où les affaires et les visites m'ont tant occupé que je n'ay heu temps d'entendre à aultre chose.

Je tiens que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} aurat receu mes lettres quant au faict de la paix; et comme depuis Son Altèze est venu à Louvain pour se mectre entre les mains des Estatz, sans garde, aiant accompli fort valeureusement ses promesses quant à la sortie des Espagnolz de la citadelle et ville d'Anvers et de Lire; mais ilz sont encores à Maestricht par la faulte de nos Estatz, que sont estez trop tardifz à envoyer l'argent. L'on tient qu'ilz en sortiront demain, car ilz se plaignent que l'on les consume par ceste attente, et les vivres leurs faillent, mesmes aux chevaulx qu'ilz ont bien x^m et seront empeschez pour en trouver en Lucembourg.

Nostre camp s'est ja ammutiné par deux fois, et ont nos Wallons tué, en présence du mareschal, le prévost avec xxv de ses gens. L'on est bien empesché de licentier les Escossois et François du Prince, que gastent tout par où ilz passent, et sont les monastères habandonnez, et les censiers pillez. Ceulx d'Affleghem et le monastère en ont heu bien leur part, sans que l'on y saiche remédier quelque chose que j'ay sceu poursuivre; car il n'y at discipline ny justice.

Si le Turcq ne vient ceste année par mer, il ne lesse pourtant nous faire la guerre par le Wayvoda qui tient assiégée Dantzick, qu'est apparente y

¹ Lorsque plusieurs chefs de corps de troupes s'étaient prononcés en faveur des États, un camp fut établi dans les environs de Lierre. Voy. MENDOÇA, t. II, pp. 419, 421.

demorer; et s'en treuvent les Princes d'Allemaigne, que sont voisins, en peine, mesmes le Marquiz de Brandenbouch, le Duc de Lunenbouch et aultres, sans eulx préparer à faire résistance, et ne sçauroit le Turcq mieulx entamer l'Allemaigne que par le bout où il at commencé.

Don Joan at abattu le papegay à Louvain ¹, *ubi fuit publica laetitia*, six jours, et at donné dons à la confrarie, et faictz grandz bancquetz et festins à toutes les aultres confraries et habandonné aulcuns tonneaux de vin et cervoise sur le marchiet; et ce qu'est le mieulx employé il at faict donner à v^m povres pain, fromage et cervoise, et s'est trouvé en ung festin où Son Altèze but en allemand. Il n'y avoit si petite maison qu'elle n'heut ung tonneau de harpoy ² et des ramures, dont les bois de Hevre et aultres voisins se sont sentuz. L'on at faict force jeuz et esbattements, et est le tout fort bien passé et au grand contentement de la commune et généralement de tout le pays, estant sa présence icy fort bien désirée. Ladictte feste luy cousterat plus de v^m escuz. Sés deux prédécesseurs n'avoient garde d'en faire aultant, dont toutefois ilz ne se fussent mal trouvez. Son Altèze at commandé que l'on remecte sus le jeu de la veure ³, que n'at esté tenu il y at xiii ans, et que l'on continue tous honnestes passetemps usitez par cy-devant. Aussi ne veult-elle retenir auprès de soy aulcuns que polroient donner ombre aux Estatz, et n'at permiz que Roda, Sancho Davila ou quelc'un des capitaines se soient treuvé vers luy. Mons^r d'Assonville y at esté en court habit et avec espée, encôres qu'il luy avoit mandé qu'il ne vint poinct, et luy at présenté beaucoup de mémoires et instructions que j'entendz Son Altèze n'at voulu recepvoir. Mons^r le Conte de Berlaymont m'at dit que ce sont des privez escriptz.

L'advocat fiscal Boisschot y at aussi esté, se tenant desguisé; mais je ne sçay ce qu'il aurat faict. Ledict S^r Conte m'at dict aussy que le trésorier

¹ Le 5 mars Don Juan arriva à Louvain, où de grands préparatifs avaient été faits pour recevoir le nouveau gouverneur. Le duc d'Aerschot avait spécialement préparé cette réception. Toutes les cérémonies et les fêtes qui eurent lieu à Louvain et à Héverlé, pendant son séjour en ces deux localités, sont décrites minutieusement par BOONEN, *Geschiedenis der stad Leuven*, pp. 122 et suiv.

² Harpoy, poix.

³ Jeu de la veure. Nous n'avons pas trouvé, dans les glossaires, d'explication de ce jeu. Est-ce un jeu au feu (*vuurspel*) dans le genre de celui du *notfeor*, encore en usage aujourd'hui et consistant dans des danses autour d'un bucher allumé?

Schets le porte pour s'estre tousiours servi de luy en ses particuliers affaires; selon qu'il est homme de grand esprit et ambidextre, avoit offert son service aux Estatz, qui ont dict qu'ilz n'en vouloient pinct; car il n'est aimé du peuple de ceste ville, pour ce qu'il at voulu, soubz le Duc d'Albe, introduire le x^e denier, cause de tous noz maulx. Mons^r de Champaigney le gousté, et dit qu'il nie d'avoir advanché le x^e; mais le contraire est vray, et luy at le docteur Elbertus ¹ imputé la perdté du feu Conte d'Egmont. Il se trouve esbahi d'estre escarté du Conseil Privé, que l'at refusé jusques il monstrerat sa commission du Roy, affin de n'irriter le peuple de ceste ville. Et comme il vouloit bravisier, Mons^r Fonch parlat fort bien à luy. Aussi at-il souffert pour l'amour de luy et de Del Rio, qu'est à Louvain, disant qu'il ne veult plus servir, que je tiens estre au plus loing de sa pensée, et polroit bien advenir; car comme le Prince d'Orenge luy veult grand mal, il samble que les Estatz sont délibérez le faire retirer comme estrangier, et le mesme de Pratz, que j'entendz avoir tenu ses correspondences avec Mons^r de Vergy et quasi esté cause que luy et son gouvernement heussent faict quelque folie.

Son Altéze at tant faict que tous prisonniers sont délivrez des deux costelz, et le Conte d'Egmont, le S^r de Cappres, Floion, etc., sont piécà revenuz, aiant esté ledict Floion délivré par Julian ² pour faire despit à Roda et Sancho Davila, avec lesquelz il est en picque. Mons^r de Mansfeldt les doibt conduire jusques pardelà Milan; aulcuns dient qu'il doibt de là passer en Espagne. Il se desmonstre et escript fort affectionné à Vostre Ill^{me} Sgrie.

J'ay salué le nunce tant à Louvain que icy; c'est ung bon Seigneur qui se faict aymer ³. Il dict beaucoup de bien de ceulx de ceste ville et de leur

¹ Elbertus Leoninus. Voy. sa notice, t. I, p. 47.

² Julian Romero.

³ Le nonce apostolique était le frère Philippe Sega, évêque de Ripatrasone et parent de Grégoire XIII, nommé en 1592 cardinal, puis légat en France, mort en 1596. Voy. *Bulletins de la Commission d'histoire*, 5^e série, t. VI, p. 157. Nous donnons ici le texte de sa nomination qui date du 11 février 1577 :

• Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Summam semper nobis dolorem attulerunt nobilissimæ istius provinciæ mala, in quibus tot annos versata est, nec quicquam optavimus magis, quam tantarum calamitatum finem reperiri; idque et divinam bonitatem toto pectore, et cum rege catholico et Maximiliano imperatore electo ac ceteris, quorum auctoritate atque opera aliquid perferri posse judicavimus agere nunquam destitimus, talem autem animum et catholicis omnibus universæ et propriæ hinc ipsius provinciæ quam semper unice amavimus debere nos profiteri. Quo etiam

dévotion, aiant esté fort édifié des processions que l'on y at faict en tout temps, comme at aussi Mons^r de Liège, qui at logé à Louvain en vostre maison, et m'at demandé après Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}. Il at obtenu l'abbaye de Stavelo, que vault aultant que son évesché, et tout est de besoing, car c'est ung Prince fort libéral.

Son Altèze a esté sur le poinct de se retirer à Lire pour estre advertie par Mons^r et Madame de Havret qu'il y avoit quelque emprinse d'aulcuns François sur sa personne, pensantz le trousseur à Louvain, et le mener près de Vilvorde par caue vers Zélande et la Rochelle, dont ung Bonnivet et Bras de Fer¹ sont estez soubçonnez et arrestez en ceste ville, dont l'on les at faict partir avec quelques dons. L'ambassadeur que réside icy, estant de la nouvelle religion, at faict beaucoup de mauvais offices en tout temps vers les bourgeois. Son Altèze at escript au Roy de France pour la seconde fois que si il ne le fait sortir, elle le ferat desloger, que seroit faire le mesme que la Royne d'Angleterre feict à Don Gérauld.

J'ay veu lettres d'Espagne, escriptes le xiiij^e du mois passé, que Sa Majesté at esté fort contente de la paix et en at mercié Son Altèze et avec bonne cause : car c'est plus tost euvre divine que humaine.

gravius agimur nihil haecenus profectum esse, quin potius verendum esse, ne si nova longior fuerit ad insanabilia dissidia et mala perveniri necesse sit, sed avertat Deus a populo suo hanc pestem, eamque in hostes convertat. Haec igitur nostra summa de istius provincia tranquillitate cogitatio et cura efficit, ut isthuc mittamus venerabilem fratrem Philippum episcopum Ripætrasonis, propinquum nostrum, singulari fide et prudentia, omnibusque nobis probatissimum, ut vos eorum certiores faciat nostræ paternæ charitatis, omnique studio atque opera nitatur de pace. Nihil enim longius habemus, quam dum eam confectam audiamus, ita nos faciat Dominus Deus noster hujus nostri desiderii compotes. Omnem igitur episcopo fidem super iis de quibus vobiscum aget nostri nomine tribuetis.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum sub annuli piscatoris, die xi^o februarii M. D. LXXVII. pontificatus nostri anno quinto. Subsignatum Anto. Buccapadutus. Et supra scriptum : Venerabilibus episcopis dilectisque filiis abbatibus et nobilibus viris statuum trium ordinum Belgii. »

En marge on lit : « Receptum xvii^o marcii 1577. »

(Archives générales du royaume, papiers d'État et de l'audience, liasse n^o 166.)

¹ La Noue, dit Bras de fer, guerrier sans peur et sans reproche, comme Bayard. Voy. au sujet de cette conspiration la lettre de Don Juan au Conseil d'État du 26 mars 1577. Il y dénonce Bonnivet, Bérangerville et son frère, qui lui avaient été désignés par Mondoucet, envoyé de France à Bruxelles. Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. VII, p. 58; VAN VLOTEN, *Briefwisseling van Don Juan*, p. 52; *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 260, 265, 267.

LIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 56 à 59.)

Bruxelles, le 22 avril 1577.

J'ay receu la lettre de Vostre Ill^{me} et Rev^{me} Sgr^{ie} du xviiij du mois passé, et j'espère qu'elle aurat recéu depuis les miennes du 20, 21 et 22 de febvrier, et celles du 24 de mars touchant le trespas de Mons^r Viron, à qui Dieu fasse paix, et du 26 du mesme mois *publicorum*, et du 22 du présent, par lesquelles j'ay adverty ce que passoit lors, et pourquoy je n'avoie escript plus-tost. Je seray court à vostre dernière du xviiij du mois passé, et mesmes quant à l'accord qu'est passé, quasi tout ainsi comme l'aviez lors entendu, duquel l'on vad accomplissant les conditions [de la paix], au grand regret des consistoriaulx d'Hollande et Zélande, que ne fussent jamais soubmiz à la détermination des Estatz quant au faict de la Religion, s'ilz heussent pensé que les soldatz estrangiers sortiroient, ce qu'ilz croient encores avec difficulté à présent, dont je polray escrire plus seurement par le premier ¹.

Je suis seur que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} at tousjours faict grandz offices pour le pays. Dieu doit qu'ilz soient bien entenduz et exécutez. Quant à la nomination qu'elle at faict de Sasbout ², il n'est pour cela; car il est vieulx, amy de son opinion et peu versé en ce du Conseil d'Etat, et Fonch trop cholère pour drapper avec l'Espagne; et j'entendz que le Roy at opinion de luy qu'il at femme et enfants, ce que le président Viglius luy at dit, sur ce qu'il devoit envoyer quelque justification à Hopperus. Je ne sçay s'il l'aurat faict. Cependant il est fort en grâce du Sr Don Joan.

¹ Les États généraux voulaient, au moment des négociations de la paix de Gand, le rétablissement de la religion catholique dans les provinces soumises au parti du prince d'Orange. Les députés du Taciturne et des États de Hollande et de Zeelande s'y refusèrent catégoriquement sous divers prétextes. Ils demandaient la liberté pour eux et la refusèrent à leurs adversaires. Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. III, pp. 112 et suiv.

² Le cardinal avait proposé au roi d'appeler Sasbout à Madrid en remplacement du conseiller Hopperus.

Van der Aa at escript qu'il est détenu par le Baron de Montferrand. qui est le premier de Guiennæ. L'on faict pour luy tout ce que l'on peult songer pour sa délivrance. Je ne pense point que l'on sindicque les gouverneurs déposez; car leurs successeurs ne le souffreront, pour ne vouloir estre meilleurs que eulx. Certes je suis esté passé longtems scandalisé que le Roy n'at faict aultre récompense à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} pour ses bons services que de paroles. Enfin ceulx qui font le piz sont le mieulx traictez; l'on le veoid au successeur de Vostre Ill^{me} Sg^{rie} ¹, que l'on dit avoir eslevé tous ceulx de son gouvernement.

C'est merveille que jusques ores l'on ne sçaiche si le Turcq viendrat ou non : *sed transeat cum ceteris*.

Il vad bien que Marco Antonio Colonna soit viceroy de Sicille. Quant ores il mectroit ung d'aultre nation à Naples, que celluy qui y est, il n'y auroit que bien. L'on estimè icy que le Conte de Mansfeld, que rammène l'infanterie et cavallerie espaignolle jusques à Milan, en serat gouverneur; ce que je ne sçauroie achever de croire. Il faict profession de voulloir estre bon allié et serviteur.

J'entendz du nunce qu'est icy, que non-seulement l'Archiduc Albert qu'est en Espagne est cardinal, mais le filz de l'Archiduc Ferdinande. Je voudroie que Mons^r de Liège le fust aussi; car quant à Cambray, c'est ungne pécore.

Monseigneur, j'ay grand regret que au temps que j'ay plus à faire de vos responses et résolutions, il survient plus de difficulté par la peste pour envoyer lettres, m'ayant dict le maistre des postes qu'il est fort empesché pour faire passer les paquetz, attendu que ladicte peste recommence en Italie. Et elle est si grande à Lyon, que l'on at deffendu à Paris de recepvoir marchandise venant de là; de sorte que je craincdz que toutes lettres yront au feug ou se perdront comme l'an passé.

.....Nous orrons de bref les comptes du recepveur de Nivelles et les aultres d'Affleghem doibz que le temps et chemins seront plus asseurez. L'on me vient dire maintenant qu'ilz marchent m^c Wallons que logeront demain à Affleghem, qu'est une foulle incroyable. J'en ay parlé à Mons^r de Rassenghien et aultres; mais c'est peine perdue. Il n'y at ny ordre, ny respect quel-

¹ Comme vice-roi de Naples.

conque, et escellent ces galantz aussi bien les monastères des dames que d'hommes, où ilz connectent des insolences intolérables, desquelles je faictz faire information, pour en parler à Son Altèze, que se montre amateur de justice.

L'abbé de Grimberghe ¹, qu'estoit une grosse beste et grand mutin, at suivi celluy de Parck; et l'abbé de Saint-Gertrud ², que at esté le plus pernicieux de tous, se dit malade pour ne se trouver aux Estatz, encores que Son Altèze luy ayt promis de le faire évesque, s'il veult aider à redresser les affaires. Mais il n'est pas nay pour bien faire, ny digne d'estre abbé, pour ce qu'il y at largement à redire sur luy, que ne convient estre faict en ceste saison, affin de ne donner occasion à nouveaux troubles, et à tous porceaux la Saint Martin vient. Son Altèze avoit faict demectre le pensionnaire de Louvain ³ comme pernicieux, mais pour ladite considération, elle l'a faict remectre.

Je vouldroie, lorsque Vostre Ill^{me} Sg^{rie} escripverat à Mons^r Fonch, qu'elle luy recommandist la voydange du procès de l'abbé de Saint-Adrien, qui se pourvante partout qu'il demeurerat pendu au clou en faveur de son nepvéur le Sr de Billy ⁴. Et certes j'en ay quelque doute, trouvant ledict Sr Fonch fort froid, quelques bonnes paroles qu'il donne.

Mons^r Blasere est piéça de retour, et doibt de bref venir icy pour faire rapport de ce que concerne Mons^r Chappuys ⁵, lequel at esté à Louvain passez cinq ou six sepmaines, sollicitant tout ce qu'il peult. J'entendz que les nouvelles ordonnances de Bourgoingne sont révoquées et que Sa Majesté ne veult souffrir qu'elle soit séparée de ces pays.

¹ Gérard Van Camphout, ci-devant curé de Wemmel, mourut le 20 avril 1577. SANDERUS (*Chorographia sacra Brabantiae*, t. 1, p. 145) dit de lui : « In successorem D. Nicolai a Spira, aulæ denominatione assumptus, in turbulentissimis patriæ temporibus, usque ad annum 1577, viriliter regere ecclesiam suam non destitit. »

² Jean et Charles Vander Linden. Voy. plus haut, p. 71.

³ Jean Lievens. Voy. t. V, p. 207.

⁴ Simon de Warlusel, abbé de St-Adrien à Grammont, dont l'administration était très critiquée par Morillon. Voy. t. V, p. 189.

⁵ Jean Chappuis, conseiller au parlement de Bourgogne, avait été suspendu de ses fonctions à cause de ses opinions politiques. Corruptible et passionné, il entretenait des liaisons avec les ligueurs des Pays-Bas. Jean de Blasere, conseiller au Grand-Conseil de Malines, avait été chargé de faire une enquête au sujet de la conduite de Chappuis. Voy. les volumes précédents.

Le contador de Lixhalde ¹ est trespasé, demeurant les siens comptables de plus de cent millions de ce qu'il at manié du temps du Duc d'Albe.

Ceulx de ceste ville veuillent estre quictes des gens du Sr de Hèse, que l'on dit avoir plus de LX coffres des biens des Espaignolz cachez en ceste ville.

Le Conseil d'Hollande et Chambre des comptes ont habandonné la Haye pour retourner à Utrecht, que nous craindons fort ferat le sault pour les practiques que y at le Prince d'Oranges, comme il at en Frise, Geldres et Overysse; que s'il s'impatrone une fois de ces pays, tenant jà l'Hollande et Zélande, il seroit aussi puissant que tout le demeurant des Pays-Bas. Il tient fort mal l'accord et se plainct de nous, qu'est l'accoustumé des malcontentz, eulx couvrantz du manteau de diffidence. Luy, et les Hollandois et Zélandois, sont bien esbahiz de la retraicte des Espaignolz, laquelle ilz n'ont jamais creud; et maintiennent qu'ilz retourneront, pour abuser le peuple hérétique que enraige de l'appoinctement faict le viij de novembre dernier, et que l'on s'est soubzmis aux xv provinces, pour ordonner sur ce de la Religion ². Ceulx d'Amsterdam sont encoires maltraictez, et tout ce que vient d'Hollande et Zélande est fort chargé de impostz. Son Altèze offre de communiquer avec ledict Prince là où il voudrat ³, lequel Prince at escript à Mons^r de Berlaymont et intercedé pour sa délivrance.

Mons^r de Champaigney at receu deux lettres de Son Altèze, qui j'espère le gousterat avec le temps ⁴.

¹ Francisco Lixaldes, pagador de l'armée espagnole aux Pays-Bas, avait une correspondance assez suivie avec Don Juan. Selon les *Mémoires de Champaigney* (p. 274), les comptes de Lixaldes et ceux d'Erasso étaient mal tenus. Champaigney juge sévèrement ces deux comptables.

² Ce que Granvelle dit à ce sujet du prince d'Orange est pleinement confirmé par les faits. GROËN VAN PRINSTERER en convient, en disant : « Le Prince avait beaucoup de motifs pour désirer la paix; il en avait un plus grand pour la combattre. » (*Archives de la maison d'Orange*, t. VI, p. x.)

³ Don Juan eut en effet avec le Taciturne une correspondance qui n'a pas été retrouvée. En écrivant, le 24 mai 1577, au gouverneur général, Guillaume dit : « Les lettres, dont il a plu à V. A. m'honorer, lesquelles j'ay receu par les mains de M^r le duc d'Arshot, mesme celle que, en témoignage de tant plus sincère et franche affection, il luy a pleu m'escire de sa main propre, m'ont merveilleusement accreu l'obligation en laquelle desjà sa bénigne courtoisie m'avoit mis auparavant, pour le respect de l'honneur et faveur tant signalée qu'il luy plaist en icelle me faire et permettre. » (*Correspondance du Taciturne*, t. III, p. 289.) Les États généraux se plainquirent des infractions que le Prince se permettait en ce qui concerne la mise à exécution de l'acte de pacification. (*Ibid.*, p. xlv.)

⁴ Morillon se faisait sous ce rapport une illusion complète. Don Juan détestait Champaigney et le qualifiait d'hérétique. Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 359, 366, 382, 425.

Roda et Sancho Davila se treuvent fort empeschez et marriz de ce que aiantz dépesché par trois fois courriers vers Sa Majesté, ilz n'en ont aucune response; et dit Roda qu'il s'en vad sans sçavoir quel traicement il trouverat en Espagne, que sera bien maigre, si nous sumes saiges pardeçà en ce de la Religion Catholique Romaine, et l'obéissance de nostre Roy, qu'est le vray chemin pour faire perdre crédit aux susditz et à leurs adhérentz que nous ont chargé à tort de beaucoup de mensonges.

Les Espagnolz se sont amutinez à Maestricht, mectant le feug en quatre carrés de la ville, que les bons ont estainct ¹. Et si ont-ilz pardessus ce cuidé prendre quatre capitaines que sont estez plus tempre levez, et ont chastié et faict garrotter les chiefz desdicts mutins, et peu à peu l'on chastie ceulx que sont estez à Alost, que se diminuent fort par la justice que l'on en faict et ferat, comme l'on dit, par décime.

L'on est après pour casser noz gens de guerre pour ce qu'ilz font plus de maux incomparablement que les Espagnolz; et il samble que chascune province casserat les siens. Le Prince faict difficulté de reprendre ses Escossois et Walons, que l'abbé de Saint-Gertrud et quelque aultre avoient faict venir sans dire quelles gens c'estoient, pour ce qu'ilz se sont tant dépravez depuis qu'ilz sont estez icy.

Aux prochains Estatz généraulx sera livré ung dur assault aux nouvelles éveschez, et mesmes aux unions que ledict abbé de Saint-Gertrud ne peult souffrir, aiant escript à ce subject à Mons^r de Bois-le-Duc, *quasi occasione quaesita*. Ilz se fondent sur le privilège que dit que les abbayes de Brabant ne se donneront aux estrangiers et en commende. Les évesques ne les tiègnent en commende, mais *in titulum*.

Je tiens que l'on voudroit complaire aux Estatz; mais ce ne sera le bien de Sa Majesté ny le prouffit du pays si les trois évesques n'y ont entrée; et l'on at veu comme les abbez de Brabant que se sont ingérez au gouvernement, ont accoustré le pays, et faict une emprinse de laquelle ilz n'heussent sceu sortir, s'ilz ne fussent estez aidez et secouruz par l'adsistence de ceulx de Flandres, d'Artois, de Haynnault et Namur.

Il y at nouvelles que hier sont commencez sortir les Espagnolz de Maes-

¹ AITZINGER (p. 291) et BOR (liv. X, fol. 257 v^o) mentionnent à cette date le départ des Espagnols de Maastricht, sans parler de l'incendie qu'ils auraient allumé en cette ville, et de leur mutinerie.

tricht, qu'est plus près pillé que ne fut jamais Malines; dont les Liégeois sont mal contentz, pour estre une partie de la ville soubz leurs limites ¹. Lesditz Espagnolz partent bien enviz, et sont pleins d'or et d'argent. Leur suite est grande, car ilz ont bien xx^m bouches, dont les vii^m sont pour combattre avec ii^m mouchachoz ² assez promptz pour manier les armes. Le surplus sont femmes et enfantz et garssons. Il y a entre les susditz xviii compaignies de chevaux bien montez. L'on dit que le Duc de Lorraine liève gens pour se tenir sur sa garde. Il at tenu ung temps aux Estatz qu'ilz ne sont partiz plus tost par faulte d'assignation et d'argent, et il at failly faire nouvelles provisions de vivres dont Joan Isonça, qui en est le commissaire, s'est grandement plainct.

Il samble que l'on traicte d'appointement en France et que Mons^r Davila se commence rengier à la persuasion du Duc de Savoie. Il vad bien que nous sumes icy rappaisez, et que leur aions gaigné la main. L'on dit que s'apercevant de cecy les Hugonotz, qu'ilz ont prins la femme dudict seigneur.

L'on at donné le gouvernement d'Arras, duquel at esté privé Mons^r de Vaultx, pour s'estre absenté, à Mons^r le Baron d'Aubigny ³, auquel l'on l'hoste présentement pour le donner à Mons^r de Capres ⁴, dont il polroit bien succéder quelque querelle d'entre eulx.

Ceux d'Anvers sollicitent affin que la citadelle soit rasée pour la seurté du marchand. Ilz feront mieulx d'attendre jusques les Allemandz seront dehors, que l'on peult rengier par ladicte citadelle. Ceux de Groninghe ont desmoli la leur, et fort inhumainement traicé Mons^r de Billy et son gendre, le Sr de Ruysbroeck ⁵; et au partement de leurs soldatz ont fait si grandz feugz de joie, que la tour de l'église avec le plus beau accord de grosses cloches de pardeçà sont estez bruslez. Et il samble que ceste ville se veult

¹ La ville de Maestricht appartenait en partie au duc de Brabant et en partie à l'évêque de Liège. Voy. à ce sujet DEWEZ, *Dictionnaire géographique*.

² De l'espagnol *muchacho*, garçon.

³ Gilles de Lens, baron d'Aubigny. Voy. t. IV, p. 67.

⁴ Oudart de Bournonville, Sr de Capres. Voy. t. III, p. 385.

⁵ Voy. MENDOÇA, t. II, p. 456; HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. II, part. II, p. 212; WAGENAAR, t. VII, pp. 125 et suiv.; AITZINGER, p. 271; DUMBAR, *Analecta*, t. III, p. 48; BOR, liv. II, fol. 284 et suiv. Gaspard de Robles, Sr de Billy, dont la notice figure au t. I, p. 281, avait pour gendre Claude de Beersel, dit de Witthem, Sr de Ruysbroeck.

mectre en liberté ou soubz le Conte d'Overempde. Ilz ont tenu prisonnier leur lieutenant Mepsche ¹, que at esté relaxé depuis nagaires.

L'on dit que le Roy at escript qu'il veult avoir chastiez les Espagnolz. L'on en at dépesché à Maestricht, tant par justice que par le garrot en secret, plus de vingt, et l'on en tient encores cinquante pour les exécuter; et l'on dit qu'il en passerat encores bien un centz par le mesme.

Plusieurs Seigneurs font office affin que Son Altèze soit receu au gouvernement, puis qu'il n'at tenu à elle que les Espagnolz ne soient sortiz plus tost, mais aux Estatz, entre lesquelz il en y at plusieurs de cest advis; et certes, il vault mieulx d'avoir ung chief que tant de gens que commandent et ne s'accordent. Dieu nous doint ce qu'est salutaire!

LIV.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 40 à 42.)

Bruxelles, le 15 mai 1577.

J'ay receu la sepmaine passée vostre lettre du 28 de mars, et l'ay communiqué à Mons^r de Champaigney qui at aultre opinion icy que n'ont ceulx que le calumnient icy et aillieurs; et polroit estre qu'il s'attaquerat par voie de justice à quelc'un d'eulx qui sera bien honteux. Il y at heu quelque Seigneur aux Estatz, qu'at esté prisonnier en Anvers, qui le vouloit toucher; mais il s'en est si bien justifié en présence de tous les Estatz, que tous en ont esté esbahiz; de sorte que ledict Seigneur at faict beaucoup pour luy, de luy avoir donné occasion d'en parler, sans qu'il se soit attaché à luy, mais seulement au bruict que en couroit; et appella plus de trois fois ledict Seigneur, qui estoit présent, pour tesmoing de ce qu'il disoit, lequel confessa qu'il estoit ainsi, et sont encores amys. Il at l'esprit fort vif et agut....

¹ Jean de Mepsche, lieutenant de Groningue. Voy. Bon, *ibidem*.

Sa Majesté envoie 400^m escuz pour estre employez par les Estatz à licentier les gens de guerre; mais *quid hoc inter tantos?* L'on doit aux Allemandz cinq ou six millions, et l'on ne peult tenir les Estatz généraulx jusques ilz soient hors du pays, et que le Prince ayt faict le samblable. Je ne sçay si les trois centiesmes, tant de x^{es} et xx^{es} et les communs moiens, et une assiète capitale sur toutes personnes, tant ecclésiasticques que aultres, jusques enffantz, serviteurs et servantes, povres et riches, y sçauront furnir. Nous nous désarmons tant que faire se peult; mais le Prince at encore tous ses gens, fortifie villes et chasteaux, et se plainct que n'entretions l'edict de la paix de Gand¹. Et la dilation de l'assablée des Estatz nous polroit bien amener ung grand et préjudiciable cheangement.

MM^{rs} Schetz et Elbertus sont allez vers luy pour entendre son intention². Dieu leur doint grâce de bien négotier, affin que le país puist estre en repos et seurté. Son Altéze at député Mons^r le Duc d'Arschot, que y désire aller, et les Estatz ont député Mons^r de Lalaing, qui n'y veult aller sans ledict S^r de Champaigney et s'ils n'ont charge de Son Altéze. Ledit S^r Prince faict ung beau pallaix à Middelbouch et ung aultre à Geertruyenberghe, et faict revenir sa fille, M^{lle} d'Orenge, qu'est du premier mariaige, vers luy; et Son Altéze travaille pour convenir avec luy par douceur, et pour faire revenir Mons^r le Conte de Buren, auquel Sa Majesté at escript les nouvelles de la paix, de laquelle l'on dict qu'elle et toute l'Espagne se sont fort resjouyz. Pleust à Dieu qu'elle fut esté faicte plus tost, et mesmes lorsque l'on estoit à Breda! Les affaires s'en porteroient mieulx en tous endroictz. Mons^r de Liége est encores icy et se veult retirer de bref.

¹ Dans la lettre que le prince d'Orange adressa, le 24 mai 1577, à Don Juan, il demande que la pacification de Gand soit sincèrement exécutée. (*Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. 289, 292.)

² Dès le mois de mars 1577, Don Juan prit la résolution de traiter avec le Prince d'Orange. Léoninus, chargé de cette négociation, partit de Louvain le 8 de ce mois, arriva à Middelbourg le 11, y entama avec le Taciturne des conférences, qui n'eurent aucun résultat, le prince voulant toujours exciper du défaut de consentement des États de Hollande et de Zélande, qu'il voulait consulter. Persistant toujours dans la bonne intention de ramener le Prince à des idées plus conciliantes, Don Juan proposa aux États généraux d'envoyer au Taciturne une nouvelle députation, avec mission de régler tous les points restés en litige. Gaspard Schets et Leoninus furent désignés par les États. Don Juan leur adjoignit le duc d'Aerschot, le baron d'Hiérges, le S^r de Willerval et Meetkerke. Gaill, l'ambassadeur de l'Empereur, leur fut adjoint. Des conférences eurent lieu à Geertruidenberg pendant le mois de mai sans meilleur résultat. Voy. à ce sujet *Correspondance du Taciturne*, t. III, pp. 4, 111 et suiv., et pp. 431 et suiv.

L'on craint fort quelque révolte à Utrecht, Geldres, Overysse et Frise, que Mons^r de Ville ne veult céder à Mons^r de Bossut, quoy que ses amys luy aient requiz. L'on craint que ceulx d'Utrecht, que ont chassé leurs Allem^{ndz}, ne desmolissent le chasteau, comme ont faict ceulx de Groeninghe; et si cela se faict, il faict à craindre que peu de chasteaux demoreront en pied, et il y at grande poursuite affin que celluy d'Anvers soit rasé.

L'on murmure que le Roy veult mettre au syndicat le Duc d'Albe et que Albornoiz et Moreno y sont désjà, et que Sancho Davila et Roda ne font leur compte d'aller en Espagne. Ces deux derniers méritent notable chastoy, aiant esté cause de la révolte ¹.

L'armée est en Lorraine, et peult-estre maintenant aux lizières de Bourgoigne. Ilz ont faict jusques ores double chemin, à sçavoir cincq lieues par jour pour prévenir les challeurs. L'on dict que Sa Majesté n'est contente d'eulx. Ilz ne sont esté en Lucembourg si bien traictez de vivres comme Son Altéze l'avoit commandé. Pleust à Dieu que tous les gens de guerre que sont pour le présent aux pays de Sa Majesté, tant d'ung costel que d'aultre, en fussent si esloingnez comme sont lesdits Espaignolz, réservé les bendes d'ordonnance et compagnies ordinaires pour la seurté du pays et frontières d'icelluy.

J'entendz que ceulx de la Chairité² ont donné quelque lourde attaincte aux gens du Roy, et que le Conte de Martigue y est demoré. Casimirus vad avec 8,000^m reytters en France au service des rebelles, qui veillent mettre tout à feug et à flammes, et veult passer par le Conté. Je vouldroie qu'il y rencontrist les Espaignolz.

Son Altéze est fort estimée de chascun pour avoir ung esprit vif et prompt, elle use de fort grande humanité et libéralité vers tout chascung. Ceulx de ceste ville luy ont donné lettres de le bien garder, et il leur at accordé quelques privilèges, et tiré au papegay, encores qu'il ne l'a abattu. MM^{rs} d'Egmont et d'Aremberghe sont Royz de l'arc à main et des harcquebousiers. Son Altéze travaille pour mettre partout des bons magistratz, ad ce que le nunche et Mons^r le Conte de Berlaymont aident fort. Je suis esté

¹ Morillon entend parler des mutineries des Espagnols que Davila et Roda favorisèrent.

² Le duc d'Anjou investit, le 19 avril, la Charité, une des places des Huguenots, qui capitula le 30 dudit mois.

quelquesfois vers l'ung et l'autre, et je trouve ledict nunche prudent Seigneur et de bon zèle.

L'abbé de Saint-Gertrud est icy venu depuis quatre jours, accompagné de sa goutte que ne le lesse sortir. Je ne sçay si elles sont telles qu'avoit feu le Sr de Prat, mais ledict abbé at avec ses confrères et Mons^r de Gemblours pour les nobles, et ceulx des villes procuré que l'on at dressé requeste pour remectre ceulx que sont estez dénommés par cy-devant aux abbayes incorporées, et at-on attendu que ceulx qui y ont contredit fussent absentz. La requeste at esté présentée par les députez des Estatz de Brabant à Son Altéze¹; que at commis MM^{rs} le Marquis d'Havret, le Président, le prévost Fonch et d'Assonleville pour ouyr les parties; et je tiens que cejourdhuy Mons^r de Bois-le-Duc et moy serons appelez pour y respondre. Nous prendrons jour pour y appeller le vicaire d'Anvers, puisque Mons^r Torrentinus n'y veult entrevenir, comme n'ayant encoires accepté sa nomination, ce qu'il fera comme saige, s'il ne veoid l'issue de ceste besoingne. Il faudra user de bon conseil. Les Estatz ont prévenu les milleurs advocatz d'icy et à Louvain. Mais cecy touche plus à Sa Majesté et à Sa Saincteté que aux évesques, que lesdits Estatz ne veuillent avoir entrée avec eulx, et ne font leur compte de les doter d'aillieurs. Pour quoy faire qu'ilz ont par cy-devant présenté xxii^m florins par an en terres, estantz contentz que les évesques durant leur vie jouyroient des unions? Ce que leur met en avant Weellmans, qui n'est content de ladicte incivile poursuite. Je luy ay mandé soubz main qu'il dissimule, et qu'il nous lesse alléguer ce que seroit mal prins de luy; car les abbez de Vilers et Saint Gertrud ont cest affaire tant à ceur, qu'ilz trambent quant ilz en parlent. Ilz se veuillent servir du temps, et tourner le monde pour trois abbayes, là où ilz sont en dangier les perdre toutes, s'ilz ne regardent devant eulx. Et ne veuillantz donner bien aux évesques, c'est pour annéantir les nouvelles éveschez que je craindz par-dessus tout.

J'affirme que je n'ay jamais veu les périlz et dangiers plus grandz que maintenant et je n'en tiens le Seigneur Don Joan dehors; et si les chemins

¹ La requête des abbés de Brabant pour la désunion des trois abbayes incorporées aux évêchés de Malines, Anvers et Bois-le-Duc, du 12 mai 1577, se trouve dans le tome IV des lettres de Morillon, à Besançon.

fussent plus seurs, je me retireroie avec aulcunes choses de Vostre Ill^{me} Sgr^{ie}, estant empesché de ses papiers. Il est certain que si l'on veult le repoz, qu'il faudra permectre les deux religions en Hollande et Zélande, ainsi que le dit Cornet ¹, et que le Prince d'Orenge travaille pour eslever le peuplé de ceste ville, affin que le Seigneur Don Joan soit saisi, dont Mon^sr de Champaigney l'at adverti. Ledict Prince at fort grande intelligence avec plusieurs de la noblesse, qu'est fort divisée par envye et ambition. Le Seigneur Don Joan ne faict cas que de ceulx de Croy et Melun, dont Boussut, Hierge, Lallaing et Mon^sr de Champaigney sont enraigez, et faict à craindre que ce serat le jeu des malcontens de France; et le Prince d'Orenge sçait tout ce que se traicte au Conseil d'Etat et par le Seigneur Don Joan; et luy tiennent correspondance aulcuns abbez et pensionnaires. Je ne puis tout dire ce que j'en sçay et sentz; n'estant délibéré d'attendre le hazard si je puis eschapper, ny de plus escrire *de publicis*, jusques verrons plus de seureté, suppliant Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} ne le prendre mal, puisque sumes en ung maulvais pas, si Dieu ne faict tost miracle, qu'est bien en sa puissance, et dont se font de grandes prières partout, auxquelles j'ay plus de confiance que aux hommes.....

 LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 25 mai 1577.

Madame. Le Signeur de Grujère m'a apporté la lettre de Vostre Altèze qu'il luy ha pleu m'escripre du xiii de ce moys, et peu auparavant avoie

¹ Pierre Cornet, un des correspondants de Granvelle. Voy. t. I, p. 46. L'avis émis ici par Morillon était partagé par plusieurs Catholiques; mais une grande difficulté s'y opposait: Philippe II ne voulait pas admettre le protestantisme et les États de Hollande et de Zeelande refusaient la liberté de culte aux catholiques.

je receu celle du n^o en responce de la mienne. Ce m'a esté fort grand plaisir pouvoir entendre nouvelles si particulières par ledict Grujer de la santé de Vostredicte Altèze et de ce que passe à l'Aquila, remerciant bien humblement et très affectueusement à icelle de la faveur qu'il luy ha pleu me faire luy commandant qu'il me vit de la part d'icelle, laquelle pourra entendre de luy tout ce que je luy sçauroye dire de pardeçà. Et si nous eussions heu des Pays d'Embas nouvelles d'importance, je n'eusse failli à mon debvoir de incontinent luy en faire part; mais nous n'avons encoires aultre, synon que le Seigneur Don Joan se trouvoit encoires à Louvain, et que l'on l'actendoit avec désir à Bruxelles, où se faisoient grandes apprestes pour le recepvoir; mais l'ombre et la diffidence de ceulx de pardelà est si grande, que combien que les Espagnolz ayans abandonné toutes les aultres places fussent jà à Mastrich, et que le secrétaire Scovedo avec quelque somme d'argent y fut allé pour solliciter qu'ilz continuassent leur chemin. En quoy jusques lors ilz avoient faict difficulté, prétendans estre payez de tout ce que leur est dehus, nonobstant tout ce qu'ilz ont derobbé, s'estans faiz riches, et ne se veullans aussi fier des promesses que ledict Seigneur Don Joan leur faisoit de les faire payer en Italie. Il n'y avoit ordre de persuader à ceulx des Estatz de recepvoir ledict Seigneur Don Joan pour gouverneur, que préalablement lesdictz Espagnolz ne soient sortiz de tous les pays, lesquels j'espère auront despuis continué leur chemin. Et crains que nostre povre Comté de Bourgongne sera esté traicté d'eulx, comme ils ont accoustumé de traicter les aultres. Dieu nous en doint meilleurs nouvelles!

Les Estatz, comme jà Vostredicte Altèze aura entendu, se contentent fort de la personne dudict Seigneur Don Joan et de sa façon de procéder; mais il n'aura pas peu à faire de bien drapper avec les Estatz pour traicter avec iceulx jointz. Dieu par sa grâce y doint bon succès. Ce que l'on ha dict de la conjure contre sa personne¹, je tiens que ce soit chose de peu de fondement, et du moings peult l'on veoir qu'il n'y a riens contre les Estatz, puisque incontinent ilz se saisirent des personnes que l'on leur dict estre participantes de l'emprinse. Et me remectant au surplus à ce que ledict de Grujère dira, j'adjousteray seulement que ledict Seigneur Don Joan ha faict

¹ Voy. plus haut, p. 188, ce que nous disons au sujet de cette conspiration.

conduire sa mère jusques près de Gennes ¹, luy donnant à entendre que l'on la menoit vers Vostre Altèze. Mais que l'on la veult faire embarquer et passer en Espagne, pour la mener à la vesve du feu Seigneur Luys Quixada, que ledict Seigneur Don Joan appelle Zia, dont ladicte mère, à ce que jentendz, n'est fort contente et aura penne de s'accomoder aux façons d'Espagne.

LVI.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 47.)

Bruxelles, le 4^{er} juin 1577.

J'envoie à Vostre Ill^{me} Sg^{rie} copie de la requeste présentée par les Estatz de Brabant et de la response que j'ay faicte à Son Altèze ² pour l'informer de ce que passoit, puisque je n'avoie respondu devant les commissaires, à cause que les abbez de Vilers et Sainct-Gertrud refusoient d'exhiber copie des privilèges sur lesquelz ilz fondent la désunion, dont l'on at traicté depuis au Conseil d'Estat, et remis le tout à l'advis du Conseil de Brabant, que n'est encores donné ad ce que m'at dict Mons^r Fonch, qui, en ma pré-

¹ Barbe Blomberg, mère de Don Juan, était une fille de condition médiocre, originaire de Ratisbonne. Après avoir épousé Jérôme Pyramus Kegel, dont elle eut des enfants, Barbe devint veuve, et mena, à Bruxelles, une vie très déréglée, déjà flétrie par Morillon en 1574. (Voy. notre tome V, p. 102.) Au moment de la nomination de Don Juan aux fonctions de gouverneur des Pays-Bas, il fallait tâcher d'éloigner de ces provinces une mère si singulièrement compromise aux yeux du public. L'amener en Espagne était un projet plus facile à combiner qu'à exécuter. La Blomberg s'y refusa obstinément. Don Juan, usant d'un stratagème, insinua à sa mère que Marguerite de Parme, fixée en ce moment à Aquila, désirait la voir et la connaître. Il fallait aller la voir en Italie. Au mois de mars 1577 Barbe Blomberg consentit à faire ce voyage. En arrivant à Gênes, elle devait y être embarquée sur un navire soi-disant en destination de Naples, mais qui devait la conduire en Espagne. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, t. XXVI, p. 353.) La lettre de Granvelle que nous publions ici constate que la Blomberg devait être confiée à la veuve de Louis Quixada. Ce Seigneur avait élevé Don Juan.

² Ces deux pièces se trouvent dans le même IV^{me} volume des lettres de divers, fol. 48-51.

sence, a fort bien débattu ceste cause contre lesdictz abbez devant Monsr d'Havret; de sorte que ledict abbé de Saint-Gertrud le requit depuis, ad ce que luy-mesme m'at compté, de voulloir aussi bien tenir du coustel des Estatz comme il faisoit pour les évesques. Il me dit hier revenant dudict Sr d'Havret, que l'on y avoit traicté ceste matière, et que les abbez parloient fort hault, et que luy, ledict Sr de Havret et d'Assonleville faisoient ce qu'ilz pouvoient pour leur faire augmenter les huict mille florins de rente au denier xx qu'ilz ont promiz l'an LXIII, que me faisoit croire que sans nous oyr, et hors de tout ordre de droict, l'on nous feroit une fourbe selon que lesdictz abbez s'en sont pourvantez. Et hier au soir m'envoia ledict abbé de Vilers ¹ son secrétaire pour me dire que, ainsi que l'abbé de Saint-Gertrud estoit chargé de faire venir l'intruz de Tongherloo ², aussi luy avoit-on commandé d'appeler celluy d'Affleghem, prieur de Wavre ³, priant que je ne le prinssse de mauvaïse part; je dictz à son homme qu'il pouvoit faire ce que luy plaisoit, et qu'il luy dict le bon soir, sans dire aultre chose. A ceste insolence peult-on veoir que ces bonnes gens veillent passer tout outre, et je tiens qu'ilz remectront lesdicts extraictz ausdicts monastères. Là où force règne, justice n'a point de lieu. Je m'esbahiz que Don Joan permect la voie de fait qu'il estoit facile d'empescher. Quand audict Sr d'Havret, il n'est expérimenté; mais ceulx que entreviègnent avec luy font la faulte, permectantz que l'on face une telle incongruité contre l'auctorité du Saint-Siège, auquel le fait touche plus que à nous. Ledict Assonville at esté vers l'archidiaque Torrentinus ⁴ pour le persuader de quicter

¹ Mathias Hortebeeck, abbé de Villers, mort en 1579.

² A la mort d'Arnoul Streysters, Jacques Veltacker fut élu abbé en 1560. Sa nomination rencontra dans le gouvernement une opposition fondée sur la résolution du roi d'annexer l'abbaye à l'évêché d'Anvers. Cependant Veltacker se maintint. Ce qui a fait dire par Morillon qu'il était intrus. Tous ces débats sont exposés dans SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. I, pp. 552 et suiv.

³ Le prieuré de Wavre était une dépendance de l'abbaye d'Afflighem.

⁴ Il faut lire Torrentius. Liévin Vander Beeken ou Torrentius, né à Gand le 8 mars 1525, fit ses études à l'Université de Louvain et à Bologne, devint conseiller de l'évêque de Liège, qui le pourvut, le 24 août 1557, d'un canonicat de St-Lambert et de l'archidiaconat de Brabant. Il fut envoyé à Rome dans le but de s'opposer à la création des nouveaux évêchés aux Pays-Bas. On l'accusa d'avoir trahi à cette occasion les intérêts de l'évêché de Liège, fait qui n'est pas bien prouvé. Ce qui est plus certain, c'est qu'on lui promit l'évêché d'Anvers. Morillon le constate formellement. Voy. à ce sujet les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 4^{re} série, t. XVI, p. 100, et DE THEUX, *Le chapitre de St-Lambert à Liège*, t. III, p. 124.

l'évesché d'Anvers, se faisant fort de luy faire avoir celluy de Gand, estant son opinion qu'il ne doibt estre évesque en Anvers, que en at toutesfois plus de besoing que aulcune ville de pardeçà. *Sed transeat cum ceteris.* J'en ay fait advertence au nunce, lequel me desmonstre beaucoup de faveur. Il m'at communiqué un escript que luy ont présenté les Estatz, fort calumnieux; j'espère en avoir copie et y respondre ce que convient affin qu'il envoie l'antidote à Rome: car comme il convient qu'il se tiègne neutre, il m'at prié de n'en faire samblant à homme qui vive. La présente yrat en son paquet, pour ce qu'il at moien de faire tenir son paquet par quelque marchand à Coloigne, doibs où il dict qu'il passerat seurement. Je n'ay voulu perdre ceste occasion, affin que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} soit informée de ce que passe, et comme sumes traictez contre tout ordre de droict et sans estre ouyz, apparentz d'estre spoliez et desposseszez encores que soiez possédant quasi huit ans et demi à bonne fin. *Sed nullum violentum perpetuum.* Je dictz à Son Altèze, après luy avoir dict ce que contient l'escript, que j'estoie seur que Vostre Ill^{me} Sgr^{ie} me feroit difficulté de quicter l'abbaye qu'estoit de grande charge et despense, pourveu que son archeveché fust doté par démembration de terres; et le mesmes diront MM^{rs} de Bois-le-Duc et le doien d'Anvers; mais j'entendz que les abbez ne font leur compte de donner ung denier dadvantage que lesdicts viii^m florins, et que l'on treuve le reste où l'on voudrat. L'on verrat comme Sa Saincteté et Sa Majesté le prendront.

Quant à l'estat des affaires publicques, il est aussi malade que les unions, et je ne veoids aultre que une confusion devant la main, et la Religion perdue. Le Prince d'Orenge veult que avant l'assemblée des Estatz-Généraulx, l'on licentie les Allemandz et que le chasteau d'Anvers soit rasé. Il veult que Son Altesse se face quicte d'Octavio Gonzaga, d'Escovedo et de son maistre d'hostel, Baptiste de Taxis. Il intimide et gaigne tous ceulx que vont vers luy, et gaigne gens de tous costelz. Il dict ne tenir que à luy qu'il n'ayt Utrecht et Bois-le-Duc, et il dict vray, et les aurat quant il voudrat, et Geldres, Frise et Overysse quant et quant. Je ne diray dadvantage pour ce qu'il fait trop dangereux de beaucoup escripre.

LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 6 juin 1577.

Je loue Dieu que par la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du xxx de may, j'ay si bon et certain tesmongnaige de la bonne disposition et santé de Vostre Altèze, que je supplie au Créateur luy conserver, et luy donner prospérité ès toutes choses. Et je ne sçauroye, dois où que ce soit, avoir nouvelles que me puissent donner plus de contentement.

Depuis mes dernières nous n'avons riens heu du Seigneur Don Joan, ny de personne des Pays d'Embas, bien en ha heu Sa Sainteté de son nonce Segá, lesquelles sont du xi du moys de may, et je differoye d'advertir Vostre Altèze de ce qu'escript ledict Segá, pensant qu'à suyte desdictes lettres nous viendroit quelque chose dudict Seigneur Don Joan, que jusques oyres ne sont arrivées. Bien nous dict l'on que quelque gentilhomme estoit en chemin, despesché de la part de Son Altèze, lequel n'achève d'arriver. Mais ce pendant, pour contenter le désir de Vostredicte Altèze, je ne veulx faillir de luy dire, que ce que dict ledict Segá, est que ledict Seigneur Don Joan entra à Bruxelles le iiii^e de may, et qu'il y a esté receu avec grand appareil, festes, et démonstration de grand contentement² et que le v^e il fit le sèrement, moyennant lequel l'on l'avoit receu en l'administration du gouvernement, avec toute l'auctorité requise; mais l'on adjouste que luy et ceulx du Conseil se trouvoient en penne de veoir que le Prince d'Oranges, non obstant le partement des Espagnolz, demeuroit avec ces gens de guerre en pied, et

¹ Lisez le 4^{er} mai.

² La relation contemporaine de la réception de Don Juan à Bruxelles, rédigée par Berty, est publiée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 551. Cette entrée eut lieu le 1^{er} mai et non le 4 comme Granvelle l'assure. Le 4, Don Juan entra en relations avec les États généraux. Voy. à ce sujet les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1^{re} série, t. X, p. 172.

que l'on ne sçavoit entendre à quelle fin il vouloit prétendre. et qu'ilz se trouvoient fort enveloppez avec les Allemans que leur demeuroient sur les bras, et des gens qu'ont esté à la soule des Estatz, pour non trouver moyen d'assembler les deniers nécessaires pour les licentier, et ce pendant croissoit la soule. Aussi les tenoient en doubte et suspans ce qu'ilz ne sçavoient quel succez pourroit avoir la négociation des Estatz, qui se devoient assembler, ny ce que par icelle lesdictz Estatz voudront prétendre. Il ne dit où pour lors se trouvoient les Espagnolz que sont sortiz de Mastrich, mais bien ont nouvelles les gens de Mons^r de Liège, qui sont icy, qu'ilz avoient passé par Stafloo, abbaye que ledict Seigneur de Liège tient en commende, et que là et partout où ils passaient, ilz gastoient et ruynoient tout, que se peult croire de gens de guerre si mal disciplinez, et avec chiefz de si peu de conduyte. Et je me doubte que Mons^r le Comte de Mansfeld, qu'a charge de les conduyre jusques en Italie, n'aura pas peu à faire avec eulx.

D'Espagne nous n'avons aultre chose, synon la confirmation de la bonne santé de Sa Majesté, de la Royne et de Mons^r nostre Prince, des Infantes et des Archiducqz. et que le Comte de Pepuli, qu'a porté le bonnet, le chapeaul et la rose, estoit arrivé en court, et Sa Sainteté actend avec désir ce que Sa Majesté et le nouveaul cardinal respondront à la charge dudict Comte.

L'on adjouste la nouvelle du tréspas du Commandador Major de Castille, filz de celluy qui décéda l'an passé, gouverneur des Pays d'Embas, nepveu de l'ambassadeur qu'est icy, qu'estoit eagé seulement de xviii aus, et sur qui l'on avoit faict le fondement de la maison, qu'à ce tréspas ha receu grande playe, si perdant le dot de la femme avec laquelle l'on l'avoit marié trop jeusne, qu'estoit de xxx mil ducatz de rente, et l'encomende qu'estoit de xiiii mil, n'y restant aultre filz masle, et n'y ha apparence que de sa femme, la Princesse de Petra Pretia, l'ambassadeur Don Joan de Çuniga, puisse avoir enfans, par où la fille du Commandador Major, jadiz gouverneur des Pays d'Embas, qu'est marié avec le Marquis de Los Veles, du Conseil d'Estat de Sa Majesté, et grand maistre d'hostel de la Royne, viendra à succéder à tout ce que reste de la maison dudict feu Commandador Major.

LVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 44 et 45.)

Bruxelles, le 24 juin 1577.

L'on at prins deux dogmatisez à Saint-Amand, et suis empesché comme nous en férons, dont je me suis remiz à l'advis de MM^{rs} du Conseil Privé. L'on prend fort mal en Hollande de ce que l'on at trenché la teste à Malines à ung que s'est trouvé aux presches ¹; ce que at donné grande craincte à plusieurs que se commenceoient desborder.

Il vad avec ceste certain paquet d'ung carme, docteur, natif d'Arras, surnommé Nattier, confesseur de Mons^r d'Havret, homme ambitieulx. Il prétend exécuter quelque commission de son général. Ce que le Privé Conseil n'at voulu consentir, pour les raisons qu'at donné Lupi, et je tiens que ledict Nattier n'escript rien à son advantaige. Mais le nunce et moy n'avons nulle bonne opinion dudict Nattier, que se réclame trop du Prince d'Orenge, et at tenu des propoz que ont scandalisé ledict Seigneur et moy; et je tiens que le nunce at escript à Sa Sainteté de commander au général d'employer ledict Nattier aillieurs avec honneur, pour l'esloingner d'icy, où il ne ferat rien de bon, et n'y aurat mal si son paquet arrive tard. Le Seigneur Don Joan en est embouché par ledict nunce et Mons^r de Champaigney.

Quant aux désunions, les abbez de Vilers et Saint-Gertrud ont suscité les nobles, et font tous les mauvais offices qu'ilz peulvent, et sont esté vers Son Altéze, où ilz n'ont trouvé ce qu'ilz pensoient, ad ce que le nunche at contreminé. Et sont retournez les esleuz avec peu de joie. Et puisque ceste furie est passée, je tiens que l'on ne procéderat par voie de faict, et que nous

¹ D'après les renseignements fournis par Azevedo, un personnage du nom de Pierre Panis, tailleur, eut la tête tranchée en cette ville le 13 juin 1577. Il était accusé d'avoir fait un prêche à Bonheyden. Le Prince d'Orange prétendait que cette exécution était contraire à la paix de Gand.

serons ouyz. Mons^r de Champaigne y at besoingné fort bien et dextrement. Je n'ay dormi à luy suggérer quelques instructions et à présenter requestes, espérant qu'il n'y auroit changement jusques les éveschez auroient leur dot en terres; lors quoy elles seront mieulx et avec plus de renoz que d'avoir la charge des monastères tant odieuse et pénible. Et je tiens que vostre Seigneurie serat plus contente avec le dot libre de charges, et qu'elle aiderat lesdicts Estatz en leur prétendu, sans vouloir tenir, contre leur mauvais gré, les monastères, pourveu qu'ilz y procédent modestement et avec bon pied, estant raisonnable, comme j'ay toujours dit, que la désunion se face par ceulx que l'ont faicte, assurant les nouvelles éveschez de leur dot pur et cler, et cecy se gouste par les gens de bien et la plus part des Estatz; et je vouldroie de ma part que l'esclercissement du dot fust désjà faict, affin que fussions hors de ceste ruse Je me tiens armé de toutes pièces pour respondre aux calumnies desdicts deux abbez, espérant d'en sortir avec mon honneur. Celluy de Saint-Gertrud s'est vanté que je n'auroie plus d'administration à Affleghem; mais mal m'en peult l'on empescher si ce n'est avec force, et je pense y mener de bref Mons^r de Gemblours pour ung nouveau prieur au lieu du trespasé, et ung peu rengier les moisnes, que se sont fort desbendez durant les troubles; mais les désordres causent souvent le bon ordre.

L'on me sollicite de paier l'assiette capitale que pour vostre contingent porte plus de 450 florins comptez les religieux d'Affleghem, et je n'y suis oblié comme vostre vicaire. Aussi n'est vostre official ny les officiers de vostre court spirituelle, que se plaignent fort. Mais c'est ung faire le sault, puisque ceulx de Brabant l'ont accordé. Les aultres pays font grande difficulté, et at tenu à peu que le petit peuple d'Arras ne se soit eslevé contre le magistrat et faict tomber des testes. Nos affaires se portent encores peu bien et mesmes ce de la Religion. Le Seigneur Don Juan se trouve plus seulement à Malines que icy.

Nos affaires ne vont pas bien du coustel d'Amsterdam, Utrecht, Frise et Geldres. Le Prince fortifie Crimpen, Zevenberghe et Gastel à nostre veue, et tient de l'accord de ce qu'il veult et nous entretient de paroles, et noz Seigneurs et Estatz ne sont assez d'accord entre eulx. Ceulx d'Artois refusent de contribuer dadvantage, jusques l'on auroit rendu compte des deniers que sont estez donnez, et ad ce que l'on dict très mal despensez, dont l'on

charge principalement ceulx de Brabant et aucuns prélatz. Ce que je regrette le plus est le fait de la Religion, qu'est fort esbranlée partout. Dieu y veuille pourveoir.

Le crédit de Mons^r de Champaigney accroist vers les Seigneurs et les Estatz. Je vouldroie que ainsi fut vers le Seigneur Don Joan; mais il y viendrat, pour estre vertueux et véritable. Ledit Mons^r de Champaigney communicque beaucoup avec moy et n'est sans envieux.

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse. n° 1733.)

Rome, le 7 juillet 1577.

Je différeroie de respondre aux lettres qu'il ha pleu à Vostre Altèze de m'escripre du xij du moys passé, actendant quelques lettres du Sr Don Joan sur ce que de Gennes l'on avoit escript à Mons^r l'ambassadeur et à moy, que ung gentilhomme de Son Altèze venoit avec lettres siennes, pour advertir du bon succès de son gouvernement : mais ny le gentilhomme ne vient, ny nous n'avons lettres de Son Altèze dois le moys d'avril; et maintenant m'apporte l'homme de Vostre Altèze les lettres d'icelle, du xx dudict moys, avec la paincture de la fille dudict Seigneur Don Joan¹ et ung paquet pour Son Altèze de la vostre. Je feray le mieux qu'il me sera possible pour encheminer le tout. Il y aura de la difficulté, mesmes pour la paincture, pour la faulte que nous avons maintenant de courriers, et que les ordinaires d'icy aux Pays d'Embas ne courent plus, il y a plusieurs moys; mais j'ay escript audict Seigneur, qu'il seroit bien de les remectre sur pied, puisque grâces à Dieu,

¹ Giovanna d'Austria, fille illégitime de Don Juan et de Lucia Brancia. Voy. t. IV, p. 579. Elle allait, en ce moment, atteindre sa quatrième année.

la peste de Trente, de Venise et de Mantoue cesse, et aux aultres lieux par où par le droit chemin ilz debvroient passer, il n'y ha nul dangé; et j'espère qu'il ne pourra tarder, qu'il ne vienne de luy quelque courrier, à qui à son retour je puisse encharger ladicte paincture, si je vois homme de qui l'on puisse prendre confiance, et qu'il soit pour en rendre bon compte; l'on la pourroit envoyer par conduyte des merchans, avec leurs marchandises; mais selon que les choses vont maintenant, il passeroit ung an avant qu'elle peut arriver. J'avoie délibéré, comme je l'ay dict à l'homme de Vostre Altèze, encheminer ladicte paincture sans ouvrir le pacquet, ny la veoir, combien que je confesse que ce ne fut sans désir d'en avoir la veue, mais pour non faillir à ce que je doibs, ne sçachant ce que dadvantaige pourroit estre avec ladicte paincture, et pensant que peult estre Vostre Altèze n'eust à plaisir que l'on la vit; mais ayant veu la lettre de Vostre Altèze, et ce que de sa grâce il luy plaît me permectre que je la voye, je l'ay ouvert et veu avec très grant plaisir et contentement mien, et en faiz le mesme jugement que je voys Vostre Altèze en faict par sa lettre. Et ne pourra ledict Signeur sinon avoir très grand contentement de la veoir, mesmes avec la relation que je présuppose Vostredicte Altèze luy faict, de ce qu'est au vif, plus qu'en la paincture, il s'est monstré bon ouvrier. Et puisqu'il n'a voulu estre desghisé (sur quoy et luy et moy avons quelquesfoys débaptu), il seroit bon l'employer avec quelque bon mariaige, l'accomodant Sa Majesté de quelque chose, pour y parvenir. Je ne faudray de remectre ladicte paincture au mesme estat qu'elle venoit, sans y rien gaster. Vray est que, pour mon advis, je n'y voudroye la boitte de fer blancq, pour ce que, si le pourteur n'est adroit, souvent la hurtant, elle se rompt et coppe ce qu'est dedens; et seroit mieulx de boys carré, juste, oyres que ung peu plus fascheuse à porter. Et remercyé bien humblement et très affectueusement Vostre Altèze ce qu'il luy ha pleu me consentir si libéralement de soy-mesme de la veoir, et ce que au surplus il luy plaît me dire par sadicte lettre, me tesmognant l'affection que de sa grâce il luy plaît de me porter, que je désire pouvoir mériter par luy faire très humble service; et louhe Dieu de ce que j'entendz parsesdictes lettres, si bonnes nouvelles de sa santé, nonobstant les grandes chaleurs, que sur les derniers jours du moys passé, sont esté ung peu grandes; mais aprésent pour avoir pleu dehors, elles sont plus tolérables; mais ce changement ha causé que Monsigneur l'Illustrissime Farnés

est un peu ratainct de la goute en la main droite ; et ce nonobstant est sur son partement pour Caprarola. Nous avons conféré ensemble d'une nouvelle traversé que l'on luy brasse. Je luy ay dict ce qu'il m'en semble, dont il doibt escrire à Vostre Altèze, si jà il ne l'a faict.

Pour n'avoir lettres dudict Seigneur Don Joan, ny de mes gens, ny d'aultres, nous ne sçavons de certain ce que passe aux Pays d'Embas, seulement ce qu'en dient les merchans, qu'est que Son Altèze avoit esté fort bien receu à Bruxelles, que l'on le veoit fort volentiers, ayans tous contentement de sa personne, et de sa façon de procéder en tout, et mesmes de ses propoz et responses, et qu'il estoit sur son partement pour Malines, dois où il devoit aller à Anvers, où l'on se préparoit pour le recepvoir avec grandes festes. Mais de ce que font les Estatz en leur assemblée, que devoient estre ensemble dois le xx^e de may, ny de ce que finalement l'on aura résolu avec le Prince d'Oranges, qu'en tout se vouloit remettre à la résolution des Estatz, pour la confiance qu'il ha d'eulx, nous n'en avons riens, ny ne sçavons les particularitez de quelque trouble survenu entre ceulx de la ville d'Utrecht et les ecclésiastiques d'icelle ville, et les Allemans qui y estoient. Le président Viglius ¹ estoit décédé peu de jours après l'arrivée du Seigneur Don Joan à Bruxelles, que luy fera faulte pour la longue expérience qu'il avoit des affaires. Les Espagnolz doibvent jà estre arrivez en Lombardie et les galères encheminées vers Gennes, pour les aller embarquer, que, comme l'on dit, doibvent servir ceste esté sur l'armée de mer ; mais l'on ne sceit encoires en quel endroit, car il ne vient aussi lettres d'Espagne, sinon aucunes particulières que un personnage venu de là ha apporté, sans lettres de Sa Majesté, ny des ministres ; et par celles que viennent que sont du ix du moys passé ne s'y dict aultre, sinon que le Roy, la Royne, Monsigneur nostre Prince, les Infantes et les Archiducqz estoient à Saint-Laurens le Royal, et que tous se portoient bien, que là avoit prins le chapeau l'Archiduc Albert, nouveaul Cardinal, et la Royne la Rose que Sa Saincteté luy ha envoyé ; que Don Loys Vicq devoit tost repasser pardeçà avec ses quattres galères pour pourter cinquante mil escuz, pour payer aucunes sommes que Don Joan de Idiaques avoit prins ces jours passez de merchans pour le service de Sa Majesté, et que sur lesdictes galères viendra un

¹ Viglius est mort le 8 mai 1577. Voy. sa vie dans HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. I, 1^{re} partie, p. 4.

courrier, qu'apportera plusieurs dépesches : l'on verra à sa venue ce que ce sera.

Les affaires de France prengnent bon chemin par la force en faveur du Roy Très-Chrestien contre ses rebelles, et le Seigneur Danville (jà rangé à la dehue obéissance de son Roy) ha commencé à bon essyan exploicter contre lesdicts rebelles, et le gouverneur de Lyon avec 4,000 piétons s'encheminoit vers Avignon, pour nestoyer là allentour le pays des Huguenotz, que là alentour avoient occupé aulcunes places, que l'on tient ilz ne pourront retenir. Dieu doint que estans eulx en repoz, ilz ne nous remuent le mesnaige.

Les ambassadeurs de l'Empereur sont estez en fin bien dépeschez icy, et s'y est Monsigneur l'Illustrissime Farnès fort bien employé, par où Sa Majesté Impériale auroit, à mon advis, tort de se laisser persuader contre luy par qui que ce soit; et si j'entendz ci aprez aultres nouvelles d'importance, je ne faudray d'en faire part à Vostre Altèze, comme elle coumande, que me trouvera tousjours prest à luy obéyr d'aussi bon cueurs.

LX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 20 juillet 1577.

L'homme de Vostre Altèze m'a donné aujourd'huy les deux lettres d'icelle, l'une de sa main propre du xv de ce moys, et l'autre de main de secretaire du xviiij; sachant fort bien combien la vie de Madame la Princesse¹ emportoit à la maison, mesmes pour beaucoup des choses que pourroient

¹ La princesse dont parle Granvelle était Marie, nièce de Jean, roi de Portugal. Elle avait épousé, le 18 novembre 1563, Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, fils aîné d'Octave Farnèse et de Marguerite d'Autriche, et mourut, d'après Imhoff, en juin 1577.

advenir, je puis considérer (oultre ce que la personne de la bonne défuncte de soy-mesme méritoit) combien Vostre Altèze ha senti la perte; et je désireroye que la saison en laquelle nous sumes, ne fut si dangereuse et qu'elle me permit d'aller moy-mesme devers elle, non pour la consoler, car je ne vouldroye faire le tort à la prudence de Vostre Altèze, mais pour me conduire avec elle de ceste perte, à laquelle, comme elle-mesme escript, il n'y ha remède, et s'en fault conformer à la sainte voulenté du Créateur. Véritablement l'estat de son indisposition estoit tel, et ce qu'elle souffroit si insupportable, que quant à ce que la concerne, l'on peult tenir pour heureuse d'en estre quicte, et mesmes avec l'espoir qu'estant si vertueuse Princesse, l'on peult avoir qu'elle soit en lieu d'heureux repoz, dont je supplie de tout mon cueur sa Divine Bonté, et qu'il conserve Vostre Altèze bien longuement, avec la bonne santé et prospérité que je luy souhaite et désire.

J'ay accomodé la paincture en une cassette de boys quarrée, avec la toille cirée et aultres gardes, de sorte que aysément elle se pourra porter et sheurement à mon advis, et n'attendz que bonne occasion pour l'encheminer. Je tiens pour certain que le Signeur Don Joan l'actendra avec désir, mesmes quant il aura receu le paquet de Vostre Altèze, que venoit avec ladicte paincture, que je luy ay envoyé; et aura bien raison de veoir ladicte paincture volentiers, mesme avec le tesmoignaige que Vostre Altèze luy donne, des bonnes parties de la vive personne.

Le mariaige, dont j'ay cy-devant parlé avec ledict Signeur, estoit pour le marier avec l'archevesché de Toledo, luy disant mes raisons, et en temps que à mon advis la chose se fut peu conduire; mais il rebouta cela fort loing, ny jamais il ne m'a parlé de mariaige, auquel il prétendit. Bien ay-je ouy parler aultres de son mariaige avec la Royné d'Angleterre; sur quoy je n'ay faict jamais fondement; car Vostredicté Altèze sceit l'opinion que l'on ha, que je tiens n'est vaine, qu'elle soit mariée il y a plusieurs années; et quant à celle d'Escosse¹, elle est encoires entre les mains de celle d'Angle-

¹ Marie Stuart. Voy., au sujet du mariage de Don Juan avec cette reine, les instructions données à de Favars, envoyé par le prince d'Orange à la reine Élisabeth d'Angleterre, dans le *Calendar of State papers, foreign 1575-1577*, p. 516, et d'autres documents analysés, *ibid.*, pp. 527, 561, 567, 572, 576. Un extrait de cette lettre est imprimé dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. XI, p. 268.

terre, dont je ne pense pas que jamais, durant sa vie, elle la laisse eschapper, si l'on ne l'en tire par force; en quoy s'ouffrent les difficultez que Vostredicte Altèze entend mieulx. J'ay bien entendu aucuns Espaignolz parler de le marier avec Madame l'Infante l'aisnée pour, en cas que le Roy n'eust enffans masles, disans que les royaumes d'Espagne l'aimeroient mieulx pour Roy que aultre estrangier, tenant pour tel l'Empereur; et craingnans que, à l'exemple de feu l'Empereur nostre bon maistre de glorieuse mémoire, il ne fût constraint s'absenter souvent pour les affaires de l'Empire, des royaumes d'Espagne; mais pour plusieurs raisons, je ne voys en cecy fondement quelconques. et j'ay entendu par les ambassadeurs de l'Empereur, qui sont estez icy, que Sa Majesté Impériale y prétend plus que onques.

Nous avons lettres de Son Altèze bien courtes escriptes à Malines ¹, où il estoit allé peu content de ceulx de Bruxelles, pour l'hayne qu'ils monstrent encoires contre les Espaignolz; mais je me doute que le mesme trouvera-il partout, pour les termes qu'ilz ont tenu tant d'années pardelà. Il estoit après pour accorder les Alemans qu'ont servy au Roy (que les Estatz voudroient licentier) sur leurs payes, descomptant les vivres que l'on leur ha furny. Il se plaint du Prince d'Oranges, qui se fortiffie, que prétend, avant toute œuvre, la restitution de son bien, et là et en Bourgongne. Et en cecy ny auroit-il difficulté; mais il demande dadvantaige que l'on luy rende son filz, que l'on luy mette Utrecht entre ses mains, qu'estoit cy-devant de son gouvernement, et la ville d'Amsterdam, que ne voudroit venir soubz luy, et demande estre défendue et assistée de gens. Aussi prétend-il le gouvernement en chief du Comté de Bourgongne, comme il avoit devant. Et tout ce moyennant, il rendra lors les fortz qu'il tient, et demande mainte-

¹ Don Juan était arrivé à Malines le 14 juin 1577. (*Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 424.) Il avait été obligé, disait-il au roi, de quitter Bruxelles par suite des mauvais traitements que ses gens y subissaient et des indignitez dont lui-même y était l'objet. (*Ibid.*, pp. 415, 424.) « Il cherça tous les moyens de se retirer honnestement de Bruxelles, estimant questant arrière les Estatz, il pourroit plus librement fréquenter avec ceulx qu'il luy plairoit. Pour quoy, comme les Estatz avoient pris à leur charge de licentier et paier les Allemands restans au pais, leur mit en avant qu'il se faisoit fort les faire partir promptement, moiennant quatre mois de gaiges, avec assignation du surplus de leur deu à certains termes, et que pour cest effect envoyassent leurs députez à Malines, pour y traicter avec lesdicts colonels allemans, disant qu'ilz n'oseroient venir à Bruxelles. » (GACHARD, *Bibliothèque nationale de Paris*, t. 1, p. 166.)

nant pour Hollande et Zeelande liberté de conscience, et n'a voulu venir devers ledict Signeur Don Joan, quelque assurance que l'on luy aye voulu donner, disant cler qu'il se fieroit bien de Son Altèze, mais non du Roy, qui l'a si souvent trompé. Et en ces termes se trouve ledict Signeur bien empesché. La perte de Viglius luy faict grande faulte. Il ne diect ny nous n'entendons d'ailieurs qui luy ha succédé, ny de qui il se vouldra servir. Je crains que Scobedo le vouldra tout faire, que ceulx du pays ne comporteront, et jà parlent de le faire sortir. Hopperus décéda il y a si long temps, et je suppliai au Roy que tost il appella quelc'ung en sa place, luy représentant combien cecy emportoit. Il n'y ha encoires nouvelles du choix; et Dieu sceit (avec la longueur ordinaire) quant ce sera. Cependant l'on ne correspondra, comme il conviendroic, en langue françoise. Les lettres yront en espagnol par la main de Scobedo, et des secrétaires espagnolz de la court. Vostre Altèze entend mieulx comme aux Pays d'Embas il sera prins. J'ay faict mon debvoir d'avertir, mais il n'y a correspondance, ny ne diect l'on ce que l'on faict avec les Estatz, desquelz il conviendroic s'ayder. Les lettres particulières ne viennent, et pourtant l'on ne sceit ce que passe, et sans ce ne se peult donner advis, mesmes de si loing. Ledict Signeur se doibt trouver bien empesché; et par le chemin que nous alons, je crains pis, à mon très grand regret : nous encouvrons icy le mieulx que nous pouvons le mal que y est; et ainsi le désire Son Altèze; mais il est bien que Vostre Altèze sçache le tout, la suppliant qu'elle le tienne pour soy seule.

D'Espagne ne viennent lettres, comme s'il n'y eust affaires qu'eussent besoing de résolution et advis. Les Espagnolz venuz des Pays d'Embas sont aux langues, et l'on est bien empesché serchans moyens comme l'on les contentera. Les ambassadeurs de Gennes dient, par leurs lettres, qu'ilz viennent mal contens, et qu'ilz sont fort insolens. Mons^r le Comte de Mansfeld ayant satisfait à la charge que l'on luy avoit donné¹, s'en est deschargé; lesdicts ambassadeurs ont appelé à Gennes Jheronyme de Roda, Sancho Davila et Julian Romero pour faciliter leur embarcation. Je ne sçay ce qu'en succédera, mais je n'en suis sans craincte. L'on pense procéder fort finnement de tenir secrettes les emprinses de Portugal, et bouticles des barbiers ne parlent d'autre chose; et peult-estre ne viennent courriers pour non la

¹ La charge de conduire les Espagnols hors du pays en Italie.

descouvrir. Il seroit mieulx dire quelque chose, pour donner pasture; mais je m'en rapporte aux plus saiges.

J'adjousteray encoires qu'il y a plus de quatre ans que j'escripviz au Roy qu'il feroit bien de penser de marier Mons^r de Buren en Espagne, fort honorablement, et procurer de vendre son bien aux Pays d'Embas, pour l'employer en Espagne, et se servir de luy et le tenir là content, pour prévenir à tout ce que pourroit succéder après; mais nous ne faisons riens à temps, et souvent nous en repentons trop tard.

Monsieur l'Illustrissime Cardinal Farnès est à Caprarola. Je congnois l'obligation que je luy doibz, encoires outre le respect de Vostre Altèze, laquelle je puis assheurer que je n'obmetz riens de ce que je puis pour le service dudict Seigneur; et ay faict la septmaine passée avec l'ambassadeur de l'Empereur fort expressément l'office qu'à son partement il m'avoit enchargé.

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Mémoires de Granvelle, t. II, fol. 16, 17.)

Rome, le 25 juillet 1577.

Ayer me dieron la de Vuestra Magestad de 30 del passado : lastima le tengo, viendola cargada de tantos negocios, y temo que el trabajar mucho en ellos dañe á su salud. Quanto á las yglesias vacas en Flandres sobre que me manda escrivir, specialmente en lo de Gand, con el zelo que como vivo dize que tengo á su servitio, escriví luego que supela vacante lo que se me offrescia, con desseo de acertar como he escripto en muy muchas otras cosas, ny sabria que añadir en lo de Gand ny veo que la muerte de Viglius, en quien ha perdido Vuestra Magestad un servidor de importanzia, mude en esta algo, pues dende el principio, la prepositura de San Babon que él tenia, era assignada por dote, ny con su muerte ay mudança. En la de

St Omer pretenderà el hermano de Monsieur de Reux ¹, prevoste de Lisle, y habiendo siempre hecho profession de ecclesiástico y estudiado, pienso que sea bien, y cosa conveniente al sustenimiento de la yglesia, emplear en las dignidades personas nobles y de parientes qualificados quando los hay, que tienen las qualidades necessarias. Para Groningue y la de Daventer, que aquy se dize que vaca tambien, no sabria nombrar personas, por ser menester que posean muy bien la lengua de aquellas partes, que es Alemaña baxa, y desta conosco poco. Morieron los viejos, en tan larga absentia mia dessos estados que ya es de xiiij años, y muchos que eran moços, y poco habiles, podrán haver en tanto tiempo hecho progresso. Solo vuelvo á acordar á Vuestra Magestad lo que algunas vezes hé escripto, que importa tanto mas en absentia de Vuestra Magestad de tantos años, elegir á las principales dignidades, personas de valor y que puedan ajudar en los negocios publicos, y que sino es el obispo de Ypres, pocos de los otros théologos y frayles, nos han correspondido á la esperança que de razon se devia tener dellos. De aquellas partes de 8 meses aca, entendemos poco, por no venir correos ordinarios, y con pocas letras y bien pocos extraordinarios assi, por lo que se usó un tiempo de yr a caça de letras, como por la peste. Pero si va adelante lo que entiende, por una carta que ha escripto al embaxador el Señor Don Joan, temo que se hallará Vuestra Magestad en travajo, y aquellos estadosá la ultima ruyna. Si Vuestra Magestad havrá sido servido ver las copias delas cartas que hé escripto al dicho Señor Don Juan, verá que no hé dexado de advertir de lo que de tan lexos me pareció convenir; entramos agora en camino mas peligroso del passado. La causa alcançará mejor Vuestra Magestad con su prudentia; suplico a Nuestro Señor que la alumbre, y ayude Vuestra Magestad, que bien es menester a todas partes, segun veo caminan los humores, y que guarde y prospere la S. C. R. persona de Vuestra Magestad como conviene al beneficio universal de la Christiandad.

¹ Gérard de Croy, Sr de Fromesen, prévôt de St-Pierre à Lille. Voy. t. V, p. 215.

LXI.

ANALYSE.

Il n'a rien à ajouter à ce qu'il a écrit dans le temps sur l'église de Gand. La mort du président Viglius, en qui S. M. a perdu un excellent serviteur, ne change rien à l'état de la question. L'évêché de S'-Omer est sollicité par le frère de M^r de Reux, qui conviendrait beaucoup. Il serait bon, dans l'intérêt de la religion elle-même, de nommer aux dignités ecclésiastiques des personnes de naissance et alliées à d'autres familles nobles, moyennant toutefois qu'elles posséderont les autres qualités requises. Quant aux sièges de Groningue et de Deventer, le cardinal ne voit pas qui proposer pour les remplir dignement ; depuis treize ans qu'il a quitté les Pays-Bas les anciens sont morts et probablement plusieurs sujets qui, jeunes alors, étaient peu propres à un pareil office le sont devenus depuis, mais il n'en connaît aucun personnellement. Il rappellera seulement au Roi qu'il importe beaucoup, surtout en son absence, de nommer aux principales dignités des hommes de mérite qui puissent aider dans les affaires publiques, car, excepté l'évêque d'Ypres, très peu de théologiens et de religieux ont répondu à ce que l'on avait droit d'attendre d'eux. Il appelle également l'attention de S. M. sur la gravité des circonstances présentes en Flandre, et l'engage à prendre les mesures nécessaires.

LXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, t. I, fol. 99, 100.)

Rome, le 2 août 1577.

J'ay receu la septmaine passée voz lettres du septiesme de juing, et avec icelles le pacquet de Mons^r mon frère, le Seigneur Don Fernando, et en icelluy cinq lettres siennes. Je luy respondz par le pacquet, que je pense joindre à ceste, que je vous prie luy faire sheurement tenir.

Je vous ay envoyé le bref que l'on at peu obtenir de Sa Saincteté touchant la réparation de l'esglise de Saint-Saulve. Je désire sçavoir si vous l'avez receu, et s'il y a chose que vous puisse servir à vostre contentement. L'on ha traveillé tout ce que at esté possible pour l'avoir à l'avantaige.

Dieu doint que la bonne démonstration que l'on faict à Mons^r mon frère, Mons^r de Champaigney, comme vous me dites qu'il vous escript, soit à bon esscient Il va bien que vous soyez par delà quicte du passage des Espagnolz, que sont pieçà arrivez en Italie. Dieu doint qu'ilz ne retournent, selon que j'apperçois que le Seigneur Don Joan est peu content des affaires des Pays d'Embas ; mais si je l'osoye dire, encoires n'avons-nous pas prins le bon chemin pour y remédier. Les dernières lettres de Son Altèze sont du quatrième du moys passé ; il ha rappellé à grande haste Mons^r le Conte de Mansfeld que pensoit passer en Espagne, et estoit après pour envoyer devers Sa Majesté le secrétaire Scovedo pour luy donner compte de tout. Je me doubte que ayant de la part de Son Altèze négocié avec les Espagnolz et à Anvers et à Maestrich, il ne soit embouché d'eulx aultrement qu'il ne conviendrait, avec ce que Roda et Sancho Davila, ayans treuvé deux galères prestes à Genes qui devoient passer le Seigneur Don Pedro de Tolède, filz du feu Seigneur Don Garcia, se sont embarquez et peuvent ja arriver en Espagne. Je me doubte que le Roy ne se laisse abuser d'eulx, comme du passé, tant en la relation qu'ilz luy feront des affaires, que en luy donnant vains espoirs, qu'at esté le chemin par lequel l'on ha entreteu tant d'années les folles résolutions, dont est succédé le désespoir et rage de ceulx des Pays d'Embas, tant contre les Espagnolz que contre les Bourguignons, desquelz aucuns auront peu faire leur part aux saccagementz.

Je n'ay riens entendu d'aillieurs du dialogue que l'on vous ha dit passé entre ledict Seigneur Don Joan et mondict S^r frère ; mais quoy que ce soit, je ne veulx prendre querelle : après que l'on aura beaucoup parlé l'on s'en lassera. Et touchant les propoz de Mons^r de Watteville¹, ayant entendu ce que Mons^r de Geneville en escripvit à l'ung de mes gens, je diz au trésorier de Salins par une mienne lettre ce qu'il m'en sembloit. Nostre cousin, le

¹ La famille de Watteville, originaire de la Suisse, appartenait à une des six castes nobles de Berne. Voy. t. V, p. 403.

S^r de Sauley ¹. feroit mieulx d'estre plus retenu et moins hanter telles gens; mais pour faire de l'homme de court, il veult mectre le nay partout. Je sçay bien que ce qu'il voulut respondre procédoit de la bonne voulenté qu'il me porte; mais il m'eust faict plus de plaisir de non s'y envelopper si avant. Je ne luy ay donné charge de respondre pour mon honneur; j'en veulx respondre moy-mesmes. Il eust souffit de bien advérer les propos et m'en advertir, sans passer plus avant.

Je présuppose que comme membre de la court de Parlement, de laquelle, si vous me voulez croire, vous ne vous départirez, si l'on ne vous appelle à meilleur lieu (ou que vous ne voyiez plus avant quel party prandra le monde), vous n'aurez failly d'advertir la compagnie des propos qu'il ² tint d'icelle. J'actend d'entendre quel debvoir icelle et les fiscaulx feront sur ce, puisqu'ilz ne doibvent ignorer combien l'auctorité de la court emporte, et quelle en ce est l'offense. Ayant entendu ce que ladicte court fera, j'auray temps, s'il plaict à Dieu, après pour me résouldre de ce que j'auray à faire de mon coustel.

Il ne peult estre que le passaige desdicts Espagnolz n'ayt faict une grande foule au payz, estant si grand nombre; et fut une grande faulte que des Payz d'Embas l'on ne donna plus certain advisement du nombre et qu'ilz se soyent trouvez au double et plus. A ce compte les deniers que le pays avoit avancé auront servy de peu, sinon à ceulx qui les ont receu.

¹ Pierre Bordey.

² Le S^r de Watteville.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 5 août 1577.

J'ay receu la lettre de Vostre Altèze du xxix du moys passé. Je n'eusse pas tant différé d'y respondre, si j'eusse heu quelque bonne nouvelle pour luy en faire part, mais elles sont telles de tous coustelz, qu'il y a peu de plaisir à les lire, et donnent penne à les escrire. Je me suis arresté sur ce que j'en ay dit à son homme, qu'est allé à Caprerola. Mais devant que de partir, il ha escript à Vostre Altèze. Aussi tiens-je que sera arrivé devers elle ung gentilhomme de Mons^r le Comte de Mansfeld, qu'a passé par Parme, et à ce que m'escript dois là l'ambassadeur Guzman de Silva ; c'est ung Alleman, bien informé de ce que passe aux Pays d'Embas, pour en donner bon compte à Vostre Altèze, laquelle haura jà entendu de luy que, au lieu que ledict Seigneur Comte pensoit passer en Espagne, le Seigneur Don Joan l'a rappellé, en grande haste, afin qu'il retourna aux Pays d'Embas¹. Et, à ce que j'entendz, prétendoit qu'il veut remener les Espagnolz, que des Pays d'Embas sont venuz en Italie. Et à mon advis l'on ne pourroit prendre pire détermination, estans mesmes iceux tant odieux à tous ceulx des pays, à quoy ilz ont donné par trop de cause et eulx et leurs chiefz. Et ne sçay quel compte pourroient donner de bon gouvernement ceulx qu'en ont heu la charge. Je ne sçay encoires qui ha succédé à Viglius aux affaires, ny qui ha crédit de ceulx de pardelà, ny jusques oyres est allé personne en Espagne au lieu de feu Hopperus. Cela me faict douter qu'il y a peu de correspon-

¹ Dès le 26 juin, Don Juan commençait par se méfier de tout le monde. Lorsqu'il avait quitté Bruxelles pour aller habiter Malines, il fit connaître au roi l'impossibilité de gouverner un pays aussi agité que les Pays-Bas, et la nécessité d'employer la force pour le soumettre. Tandis que le prince d'Orange s'armait, le pouvoir royal était conspué et obligé de se désarmer par le renvoi des troupes étrangères. Voy. à ce sujet les lettres écrites par Don Juan au roi et publiées dans le tome V de la *Correspondance de Philippe II*, pp. 562, 567, 570, 581, etc., 435. — Un extrait de cette lettre est imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. XI, p. 269.

dence par lettres en langue françoise. Et Vostre Altèze, que congnoit les humeurs, peult penser comme ceulx de pardelà le peuvent prandre, et que s'ilz entendent que ledict Signeur Don Joan aye heu opinion de rappeler lesditz Espagnolz, cela luy fera perdre l'opinion et bonne volenté de plusieurs, je diz des bons mesmes. A ce que je vois, le gouvernement de Milan qu'a charge du Roy de faire embarquer les Espagnolz, n'est pas d'opinion de les renvoyer qu'il n'aye responce du Roy, et mesmes que sur iceulx peult avoir faict fondement Sa Majesté, pour le secours que l'on dict il doit donner au Roy de Portugal; et jà sont embarqués Roda et Sancho Davila, avec le Sr Don Pedro de Toledo, pour Espagne, voires et pourroit estre qu'ilz y fussent jà arrivez. Je me doute qu'ilz ne fauldront, de pour se justifier, charger sur ceulx des Pays d'Embas, et qu'ilz procureront d'irriter le Roy contre eulx, et l'abuser par vains espoirs, comme ilz ont faict souvent cy-devant, au grand préjudice de son service. Les dernières lettres dudict Signeur Don Joan estoient du iii^e du moys passé, que tesmongnoient son resentement sur quoy il fondoit ceste résolution, et devoit envoyer Scobedo en Espagne, pour informer du tout Sa Majesté. En cest instant viennent lettres du secrétaire qu'est à Venise, qui dict avoir lettres du v^e de Malines, où estoit encoires lors Son Altèze fort content de ceulx de Malines, et fesché contre ceulx de Bruxelles. Et pourtant faisoit venir dois ledict Bruxelles sa maison audict Malines, y pensant faire quelque séjour, au lieu que du iii^e il parloit de se retirer à Luxembourg, que seroit si je ne me forcompte tout gaster. Il adjouste que, achevant avec les Allemans, les Estatz généraulx commenceroient à négocier, que Son Altèze avoit dépesché le président du Privé Conseil Sasboot au Prince d'Oranges, avec réplique sur la responce qu'avoit rapporté Mons^r le Duc d'Arscot, et que combien que ledict Prince et ceulx d'Hollande et Zeelande se fortiffient, si espéroit l'on qu'ilz se remectroient à la résolution des Estatz généraulx; que le Visconte de Gand, que ledict Signeur Don Joan avoit envoyé devers la Royne d'Angleterre, avoit esté fort bien receu d'elle¹, et aussi ung ambassadeur de

¹ La mission du Vicomte de Gand en Angleterre, tendant à rendre Elisabeth favorable à la cause de Don Juan, avait déjà été projetée dès le mois de mai 1577. Le *Calendar of State papers, foreign*, 1576-1577, renferme aux pages 584, 588, 589, 597, 603 et 608 des renseignements sur cette mission; Voy. aussi Bor, liv. XI, fol. 507; *Bullet. de la Commission royale d'histoire*, 5^e sér. t. III, pp. 209, 471.

l'Empereur; que Scobedo n'estoit encoires party, mais qu'il s'apprestoit pour son voiaige d'Espagne. J'espère que l'on aura rataché la négociation, et que cela aura faict pardelà cholère audict Seigneur Don Joan, pour prendre aultre advis.

La perte de feu Madame la Princesse est très grande, comme dict Vostredite Altèze; mais la prudence doit servir pour la faire prendre patiemment, et assheure Vostredite Altèze que si la saison et les affaires (que ne me permettent d'esloigner) me l'eussent permis, que fort volontiers, je fusse allé rendre mon debvoir, et y a long temps que j'ay ce désir de luy pouvoir personnellement baiser les mains*.

Voyant que d'icy ne se dépeschent en tant de temps courriers pour les Pays d'Embas, et que de Gennes s'en dépeschent tous les jours au Seigneur Don Joan, pour le faict des finances, je me suis résolu d'envoyer le pourtraict fort bien empaqueté à l'ambassadeur à Gennes par ung courrier, qui partit vandreedy d'icy pour ledict Gennes, et j'encharge fort expressément audict ambassadeur la bonne adresse, luy disant que c'est chose qu'emporte beaucoup, et qu'il convient que ledict Seigneur Don Joan l'aye tost et sheurement, sans luy dire ce que c'est. Aussi luy ay-je adressé le paquet de Vostre Altèze venu en mes mains, avec sa dernière lettre pour ledict Seigneur Don Joan, que je tiens aura pieça receu le précédent.

Quant au mariaige pour ledict Seigneur, je voys jusques oyres peu d'apparence en celluy de la Royne d'Angleterre, ny de celle d'Escosse; et au regard de quelque milady que deust succéder au royaume, outre ce que la Royne, il y a peu, fit défense que l'on ne parla de sa succession, et que les François ne faudroient de le traverser, les Anglais comme je pense gousteront peu pour cecy ung estrangier qui que ce soit, et doute que ledict Seigneur s'y trouveroit bien empesché. Je me souviens de ce que le Roy y souffrit, avec toutes les grandes pensions qu'il donnoit pour gagner les principaulx¹. Et ne succédant cela, ce que conviendroit, seroit que le Roy se résolvit de ce qu'il luy voudroit donner de stable, pour selon ce adviser à party que luy fût convenable. Ceulx qu'estoient alentour de luy à Naples, luy mectoiert

* On peut consulter à ce sujet le tome IV des *Voyages des Souverains des Pays-Bas*. Ce volume renferme sur la position de Philippe II en Angleterre, par suite de son mariage avec Marie Tudor, des renseignements très circonstanciés.

en teste le royaulme de Tunes ; mais ilz me pardonneront, ilz ne s'y gouvernarent pas comme prince qui veult faire conqueste pour la garder ¹.

LXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Rome, le 14 août 1577.

J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escrire, du ix de ce moys. A ce que j'apperçois d'icelle, elle n'avoit encoires receu les miennes dernières. Elle discourt fort prudentment, à son accoustumé, sur les lettres du Seigneur Don Joan, du iiii de juillet. Et ne pourroit ledict Seigneur prendre meilleur conseil, ny plus salulaire, que celluy que Vostre Altèze luy donne. Pleut à Dieu qu'il l'eut ensuyvy. Je diz hier à l'homme de Vostre Altèze, ce que ledict Seigneur nous escript, du xxvii^e dudit moys passé, par le courrier du Pape, qu'est retourné, qui pourta les dépesches à Mons^r Séga, pour le faire passer en Espagne, où il doibt servir pour nonce. Certes ce que j'ay veu par ledict dépesche, m'a tant troublé, que je ne peuz pour lors escrire à Vostre Altèze. Il s'est retiré à Namur ², s'estant saisi du chasteaul, avec intelligence, faingnant d'aller par là près à la chasse. Et faisoit approcher quelques Allemans de Luxembourg, pour se plus assheurer ; avec luy

¹ La création d'un royaume de Tunis était un des rêves des partisans de Don Juan, et qui inquiétait singulièrement Philippe II.

² Don Juan, parti de Malines le 14 juillet, arriva à Namur le 15, sous prétexte d'aller recevoir la reine de Navarre, qui devait se rendre aux eaux de Spa. La reine y descendit le 20. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. X, p. 175.) Le prince raconte lui-même en détail, dans une lettre adressée le 26 juillet à Marguerite de Parme, tout ce qui se rapporte à la surprise du château de Namur. Voy. *Bulletins de l'Académie*, 2^e série, t. XXVII, p. 73. Voy. aussi *State papers, Foreign*, 1576-1577, p. 389 ; *Bibliothèque nationale de Paris*, t. I, p. 168, et *Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas depuis la venue du S^r Juan, Luxembourg, 1577* ; *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série t. V, pp. 166 et suiv. ; *Bor*, liv. XI, fol. 238 ; *Annalectes Beligiques*, p. 547.

estoyent le duc d'Arcot, Mons^r d'Avret, Mons^r de Hierges, ses frères, Rasinghien, et aulcuns aultres de robbe courte, que tous luy ont ouffert de l'assister. Il ne nomme personne de longue robbe, qui soit avec luy; peult estre les fera il suyvre. Il avoit dois là escript aux gouverneurs particuliers, pour sçavoir quelz il les trouveroit, et aux Estatz, leur ouffrant secq la paix ou la guerre, adjoustant qu'il soit plus prest à la guerre de ce que peult estre ilz pensent. Il dit qu'ilz n'accomplissent en ce de la Religion et obéissance dehue à Sa Majesté ce qu'ilz ont promis, et ne dit en quoy est la faulte, ny dont elle procède. Il se plaint de Mons^r de Champagney, mon frère ¹, qu'il soit joint avec les Estatz, que l'on l'aye voulu prandre prisonnier : je ne sçay s'il ha esté bien adverty. De mon frère je n'ay lettres il y a plusieurs moys, soit pour ne courir les ordinaires, ou pour n'oser escrire en tel temps. Et pourtant ne puis dire aultre chose, ny contre luy, ny pour luy. Je luy escriptz comme Son Altèze me commande, et luy envoye mes lettres. S'il faict contre son debvoir, je ne le veulx pour frère, ny pour amy. Il ha eage pour respondre pour soy. Les Espagnolz ont la dent sur luy; pour ce que les termes que Roda et Sancho Davila ont tenu, pour mettre tout en la confusion que nous sumes, ne luy ont pleu. Je crains que ceste retraicte, contre le prudent advis de Vostredicte Altèze, ne cause desréputation, ny ne sçay combien il se peult tenir pour assheuré où il est. Je luy escriptz, me conformant du tout au très prudent advis de Vostre Altèze, comme Dame qu'entend le pays. Ce qu'il n'y a personne au lieu du feu Hopperus, et que l'on ne correspond en langue françoise, croist comme je doute la diffidence; et Son Altèze doibt sentir que si vitement ilz prétendent que les estrangiers, que sont en son service, sortent, et mesmes Scobedo, que jà s'estoit embarqué à Nantes et faict voile, avec bon temps, s'estant mis en sheurté, je suis à dire, que pleut à Dieu ainsi fut-il dudict Seigneur Don Joan; car je crains fort l'altération que pourront tous recevoir, mesmes encoires ceulx qui sont alentour de luy, s'ilz entendent qu'il commande que les Espagnolz, ceulx mesmes qui sont cause de tout le

¹ Don Juan en voulait surtout à de Champagney, à cause de la haine que celui-ci portait aux Espagnols. Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. V, pp. 559, 569, 582, 425. Il le faisait passer aux yeux du roi comme un monstre, un hérétique, un homme capable de tout. On s'aperçoit facilement que le prince subissait l'influence d'Havré, qui lui offrit un jour de tuer Champagney, s'il voulait y consentir. (*Ibidem*, p. 558.)

désordre, et pour le partement desquelz ilz ont tous faict tant d'instance, retournent. Et Dieu sceit quant ilz arriveront pour le secourir, puisque le Marquis d'Ayamont veult actendre ce que le Roy commandera, duquel nous n'avons lettres, ny nouvelles du courrier, que si longtems ha nous actendons, et que Antonio Perez escripvoit qu'il partiroit sans faulte déans deux jours. Et il y a tantost xx jours que les lettres sont venues. Ung seul espoir me reste, après Dieu, que tous les Estatz sont si las de la guerre, et des malheurs qu'ilz ont si longuement supporté, que j'espère qu'il sercheront tous moyens pour encoires appaiser ledict Seigneur Don Joan, et peult estre l'asheureron du soubçon, auquel l'on l'a mis, que l'on l'aye voulu prandre, puisque de l'aulture advis que l'on luy donna, quant il estoit à Louvain, sur lequel les Estatz prindrent troys personaiges, nommez comme participans de la conjure, je n'entendz qu'il s'en soit riens advéré. Je prie à Dieu qu'il nous soit en ayde, car nous en avons bon besoing¹.

LXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, t. I, fol. 101, 102.)

Rome, le 19 août 1577.

Je respondray par ceste aux vostres du xxiiij^e du moys passé, que j'ay receu jointement avec les aultres, tant de Mons^r le Conte de Champlitte que de aultres que sont de mesme date, et n'apperceois que en ce il y ayt heu l'artifice dont il me semble que vous vous doubtiez.

Je tiens estranges les termes tenez à l'endroit de la court de parlement à l'occasion de Mons^r de Gastel², venant pour déclarer sa charge, et m'es-

¹ Le prince avait reçu quatre avis différents au sujet de cette conspiration. Deux de ces avis sont imprimés dans la *Bibliothèque nationale à Paris*, t. I, p. 170.

² Jean Marmier, S^r de Gastel, gentilhomme franc-comtois. Voy. t. V, p. 7.

beys que ledict Sr, qu'est tenu pour saige et advisé, consentit à ce. Toutes nouvelletez me semblent mal et les ay suspectes, et voz lettres en contiennent plusieursjà mises en practique et aultres que l'on prétend, que si je ne me forcompte, je tiens avec vous qu'elles mectront par terre toute l'auctorité de la court de parlement, au grand préjudice de la justice, et par conséquent contre le bien et repoz du pays; et me semble plus que nécessaire que ladicte court mette en exécution sa résolution d'envoyer tant en Espagne que dévers le Signeur Don Joan, pour remonstrer les inconvenians que pourroient succéder de telles nouvelletez, sans y envelopper aultres choses, afin de faire une belle longue instruction, que ne sert de riens que de fascher, au lieu de faire plus de fruyt, et souvent est cause que l'on ne parvient à ce que principalement l'on prétend. Et si telle sera la charge, et que j'en aye coppie, certes pour le zéele et affection que je porte à la justice et au bien de la patrie, j'en escripray fort volentiers à Sa Majesté propre et audict Signeur Don Joan. Mais je crains que l'on ne fera chose que vaille, et mesmes, si comme vous dites, la Chambre discorde, et que tous ne tirent à une corde pour soustenir leur auctorité de deffendre ce que sera pour le bien du pays, et que au préjudice d'icelluy l'on veuille complaire, comme j'apperceois que l'on faict en plusieurs choses, que je dissimule, pour ce que je voys que aussi font ceulx auxquelz principalement il touche, je ne me garderay bien de charger seul telles choses sur mes épaules; et emporte fort que le choix des personnaiges que l'on voudra envoyer soit bon, et de telz qui soient zelateurs et qui sçachent et osent parler. Mons^r le Conte de Champlitte m'escript du choix que l'on ha faict des six personnaiges nommez; mais il ne me dict qui ilz sont. Je ne m'esbeyroye que le Signeur Don Joan se résolvist contre ce qu'il vous dict et despuis à Mons^r de Champaigney, qu'il ne résouldroit riens, sans estre informé et avoir advis, et mesmes de la court: car le bon Signeur a tant d'affaires à desmesler en ung coup, qu'il est impossible qu'il se souviene de tout; et si est peu aydé, du moins jusques oyres. Je n'entendz qui c'est de longue robbe qu'aye crédit avec luy, ny de qui il se sert au lieu de feu Viglius, ny n'entendz encoires que Sa Majesté aye personne en sa court au lieu du feu Sr Hopperus; et en l'une court et en l'autre, ceulx qui sont à l'entour des deux Princes, que sont de courte robbe, seront peu favorables à la court de parlement pour les causes que vous pouvez assez penser; et oultre ce, comme vous dictes,

mes lettres viendroient tard, ne sçachant pour la raison susdite à qui m'adresser, puisque les lettres ordinairement envers Princes servent de peu, s'il n'y a personne qui ramentoive le contenu au temps de la résolution, ne se pouvans lesdicts Princes souvenir de tout, et pourtant ne pense escrire chose quelconque sur ceste nomination.

Je vous verroye plus volentiers en Espagne que èz Pays d'Embas; car il vous pourroit estre plus prouffictable de servir en la présence du maistre, et avoir l'opportunité de le veoir et luy parler souvent, me conformant en ce à vostre désir; mais je ne fais pas mon compte de beaucoup escrire au Roy de chose que touche les Pays d'Embas ou le Conté de Bourgoingne, que je n'y veoye quelc'ung de longue robbe en court, et que j'entende qui ce sera, puisque j'à n'y voy là personne qu'entende les affaires de là, ny de qui l'on puisse en telles choses confier. Bien sollicité-je Sa Majesté souvent et dois longtemps afin qu'elle face choix de per-onne que puisse bien servir, luy représentant les inconvenians de la dilation. Et ce qui se passe maintenant aux Pays d'Embas en procède en partye, par faulte de correspondance en langue françoise.

Bien vous diray-je que le mescontentement que le Seigneur Don Joan (par ce que luy-me-me m'en escript, s'en plaignant très fort) ha de Mons^r de Champaigney, disant que pour l'amité qu'il me porte, il ha procuré de le retirer et de l'employer, mais qu'il s'est joint contre luy avec les Estatz, vous pourra nuire et à aultres choses. Je luy en ay escript suyvant ce que ledict Seigneur Don Joan luy-mesme me l'a commandé, et luy ay envoyé mes lettres, afin qu'il les luy feist donner s'il luy plaît. Mais ledict Sr de Champaigney est tant amy de son opinion et de son propre advis, qu'il n'a pas accoustume le prandre volentiers d'aultres. Et je ne luy ay pas osé escrire tout ce que j'eusse bien voulu, heu respect à la saison, doubtant que mes lettres pourroient tomber entre les mains des Estatz mesmes.

Au regard des propoz de Watteville, vous en avez veu par mes lettres mon opinion, à laquelle je m'arreste tant plus que Mons^r Don Fernande, Monsieur mon bon frère, et aultres l'appreuvent, et quant à nostre cousin ¹, je ne sçay les particularitez des termes auxquelz l'on en est, ne me l'ayant escript personne. Il eust mieulx faict de non hanter telles gens et encoires

¹ Bordey.

de non s'y envelopper, n'ayant charge; et fût esté mieulx, comme je luy escript, de se taire que de noter ceulx qu'estoyent présens et veoir ce que se pouvoit advérer pour m'en advertir : car de mon honneur j'en veulx respondre moy-mesmes et non en donner la charge à aultre. Je verray ce que le temps en ce me conseillera. Cependant ce m'est largement assez qu'il nye avoir tenu les propoz, et ne pourroit nostredict cousin prendre meilleur advis de personne que dudict Sr Don Fernande. Bien diray-je doibz icy, n'ayant plus particulière information, que ce que plus luy convient est de se retirer le plus doucement qu'il pourra; car je suis certain que la partye luy refuseroit le combapt avec honte, et plus l'on remue l'ordure et plus elle put. Le mal est quant les gens ne se veullent congnoistre, et que l'on veult voler plus haut que les plumes ne peuvent porter. Il vault mieulx avaler doucement ce que provient de sa faulte, que de, veullant passer plus avant, tomber à pis.

Quant à ce que touche à la court, si elle ne faict poursuyvre ce qu'elle ha enchargé au procureur général, elle mérite tout ce que l'on faict contre elle et son auctorité, au grand blasme et honte de la compagnie et de chascun des suppoz d'icelle, et m'esbéyz que vous craingnez le malvais grey; mais il ne vous socioit pas beaucoup (à ce que je voys) qu'en ce et aultres choses il tomba sur moy; et pourtant j'ay raison de prendre le soing de moy-mesmes. Si ladicte court s'informoit encoires d'aultres choses assez publiques, et dont peulvent déposer ceulx qui l'hantent, et qu'elle voulut ramentevoir la belle requeste qu'il présenta tant arrogante et insolente, elle auroit moyen pour luy mectre bride, et à son exemple à aultres.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 22 août 1577.

L'homme de Vostre Altèze me donne maintenant la sienne du xvij de ce moys, et j'apperçois qu'elle n'avoit pas encoires receu la mienne dernière; mais bien avoit-elle entendu ce que pourtoient les lettres du Seigneur Don Joan des 26 et 27 du moys passé ¹. Et en ce mesme instant, et depuis s'estre départy de moy ledict homme de Vostre Altèze, j'en ay receu dudict Seigneur Don Joan du viij^e de ce moys. Les choses estoient encoires aux mesmes malvais termes, et se plaint de nouveaul de Mons^r de Champagney, par ce que maintenant il m'escript; et aussi faict-il par la mesme lettre du Duc d'Arcot, et du Marquis d'Avret, son frère, qui se sont saulvez et l'ont abandonné, nonobstant la promesse de mourir à ses piedz ². Et je me doubtoye qu'ainsi en seroit, comme par ce que j'ay escript à Vostrediete Altèze, elle peut comprendre, il ne leur avoit dict qu'il faisoit retourner les Espagnolz, et je tiens que aultres qu'ont promis de mesme ou la pluspart l'abandonneront s'ilz peuvent; car ilz se donneront plustost à qui que ce soit, que de souffrir le gouvernement des Espagnolz, selon que maintenant ilz sont irritez contre eulx, et ayant tous unanimement faict instance pour leur partement. Et ne sçay comprendre ce que l'on pense faire par les armes, commenceant en ceste saison d'assembler les forces, et que l'on ne considère les histoires passées, et la résolution de ces gens quant ilz se désespèrent. Du moins nous debvrions nous souvenir de ce qu'est passé dois quatre ans ençà en Hollande et Zeelande, qu'estoient ceulx de tous les pays les moins aguerriz et moins propres au mestier, et leurs places non fortif-

¹ La lettre du 26 juillet est publiée dans le *Bulletin de l'Académie*, 2^e série, t. XXVII, p. 72.

² Cet abandon est attesté par une relation imprimée dans la *Bibliothèque nationale de Paris*, t. I, p. 171.

fiées Et toutesfoys ilz ont tant cousté de millions, et tant de gens vaillans qui y sont demeurez. Et si en tout ce temps l'on n'a conquis que Harlem et Zerixzee, que nous n'avons peu tenir, comme je leur escripvis, quant ilz se mirent sur l'une et sur l'autre place, dont l'une les entretint plus de dix mois, et l'autre plus de viii, à grandz fraiz, qu'espèrent-ils faire contre les xvi provinces jointes à ces deux ? Quelle affection espèrent trouver les Espaignolz aux Allemans, Anglois, Lorenoys, ny moins aux François, que s'ilz viennent au bout de leurs affaires, chargeront celle part ? Cest une grande et dangereuse résolution, celle que l'on ha prins ; bien en advienne. Il convenoit négotier avec les bons du pays, si l'on les ha peu congnoistre, eslongner du moins pour maintenant les estrangiers, que sont odieux, négotier continuellement pour gagner les vouluntez et restabli la justice. Je n'entens jusques oyres qu'il y aye ung seul homme de Conseil de longue robbe près de Son Altèze. L'on n'aura correspondu d'Espaigne, comme j'escrivoye. Voilà comme l'on en est. J'en ay tant escript, que je n'en sçay plus que dire. Ledict Seigneur Don Joan dict que encoires ha-il escript aux Estatz, pour les retirer de leur furie, avec grandes ouffres ; mais je me doute qu'ilz ne s'y fient, et qu'ilz le tiennent pour trop espagnol. Dieu doint que lesditz Estatz s'accomodent et trouvent moyen pour l'appaiser ; mais quant ilz entendront que le Marquis d'Ayamont s'est résolu de, sans attendre responce du Roy, renvoyer audict Seigneur Don Joan les chevaulx-légiers espagnolz, soubz la charge de Don George Manriq, et qu'il retire des langhes l'infanterie en l'Etat de Milan, pour les faire après suyvre le mesme chemin, soubz Julian Romero, je crains qu'ilz tomberont en rage ; et quoy que ledict Seigneur Don Joan se soit fortifié au chasteaul de Namur, je ne le tiens pas pour fort assheuré, et le voudroye veoir hors de dangé. Adieu avec cecy la Religion et l'obeissance, si sa Divine Bonté n'y donne plus de remède que les hommes. Il faudroit sçavoir ce que dient les Estatz, pour donner advis. De ce ne vient riens, ny lettre particulière qu'elle qu'elle soit. Monsr le Comte de Mansfeld estoit ja repassé par Besençon pour son retour. Il ha mieulx aymé retourner seul, que avec la compagnie qu'il ha amené en Italie, avec laquelle il ne fut esté le bien venu à ceulx de pardelà. Son homme faict la quarantaine à Parme, aultrement l'on ne le laisseroit passer, qu'est la cause que son arrivée devers Son Altèze tarde tant.

Ledict Seigneur Don Joan me sollicite afin que tost j'envoye la paincture,

dont il confesse qu'il est amoureux. Elle est en chemin, et je tiens qu'il ha maintenant des pensées, que luy feront ung peu oublier ce désir, du moins pour quelques jours. Dieu par sa sainte grâce le veuille inspirer.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n^o 1753.)

Rome, le 27 août 1577.

Vostre Altèze aura entendu ce que nous avons du Seigneur Don Joan par ses lettres du x de ce moys, tant du recit que j'en fiz à son homme, que par ma dernière lettre, qu'elle n'avoit pas encoires receu, lors qu'il luy ha pleu m'escrire la sienne du xxiiij de ce moys, que l'on me donna hier, et avec icelle son paquet, pour ledict Seigneur. que je ne faudray d'encheminer avec la première occasion. Je suis certain que Vostredicte Altèze luy escript ce que convient. Dieu doint que les Estatz ayent trouvé quelque moyen pour luy donner appaisement, et qu'il aye contremandé les Espagnolz. Si cela ne succède, certes je le voudroye veoir hors des pays, en lieu plus sheur et près de Sa Majesté; car je ne voys apparence de faire chose bonne par la force. L'expérience si fresche le nous debvroit faire entendre. Et ce que je sçay de l'estat des aultres affaires de Sa Majesté, me faict craindre beaucoup.

A mon advis, le Marquis d'Ayamont eust mieulx faict d'actendre la résolution du Roy, combien qu'icelle tarde par trop; mais je le diz pour ce que pour le dangé présent dudict Seigneur Don Joan, ces gens n'arriveront à temps. Et contre eulx je tiens pour certain que toutes les aultres xvi provinces se joindront. Et jà ne peult Son Altèze faire fondement sur la citadelle d'Anvers, ny sur Mastrich. Et si escript qu'il se doute que ceulx de Luxembourg n'oseront demeurer desjoinctz des aultres, qu'est apparent,

quelque bon office que puisse faire Mons^r le Comte de Mansfeld (que doit piéçà estre arrivé vers Son Altèze, actendu qu'il y a quelques jours que j'ay receu lettres de Bourgogne, par lesquelles l'on m'advertit qu'il soit repassé par Besençon). Car nous avons veu que ceulx d'Artois se sont soustraictz du gouvernement du Signeur Don Fernande de Lannoy, mon beaulfrère, pource qu'il tenoit bon, et ne vouloit consentir qu'ilz se joinnissent avec les aultres, pour prétendre la sortye des Espagnolz, contre lesquelz non scullement ilz sont tombez en hayne, mais en rage. Et à la vérité, ilz les ont mal traictez, et pis gouverné, me perdonnent ceulx qu'en ont eu la charge. Si j'entendz quelque chose d'avantaige, je ne fauldray de le faire entendre à Vostre Altèze, et de luy donner part de ce que de raison nous debvroit venir tost d'Espagne, et en tout me trouvera tousjours prest à luy obéyr.

 LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. — Correspondance de Granvelle, Ms. n° 9475, fol. 52.)

Rome, le 25 août 1577.

La de Vuestra Magestad de del passado he recebido en respuesta de algunas mias, yo siento en todo extremo lo que entiendo de lo que passa en Flandres; he hecho lo que he podido per mi parte, para procurar el remedio escribiendo a los que me parecio podian servir, como Vuestra Magestad manda; no sè si han havido mis cartas, por no venir de aquellas partes las de particulares meses ha, y con esto por no saber la particularidad de lo que passo, no puede hombre acertar de tam lexos a dezir cosa que sea a proposito. Grande ha sido la resolution que se hà tomado y cosa de mucha consideration haver mandar que vuelvan los mesmos Españoles, que han dado causa al mal presente; veo las cosas en termino, por lo poco que el Señor Don Joan escribe, que pagaria harto, porque o agora estuviesse

en Madrid, o en Italia, fasta que veamos nuestro inego mejor entablado; yran tarde estos Españoles y irán pocos, por aca han passado muchos con sus mujeres para Napoli y llegaron maltractados, los que yran mala sazón, a boca de invierno en aquellos estados, y solos temo que haran poco bien : crescerán la rabia, con poco fructo, por haver resolutamente coniu-raron todos los estados, por hazer los salir; plegue a Dios que lo que postreramente ha embiado dezir el Señor Don Joan a-los estados, para que se reconoscan, aproveche aquando no se que me diga mas y se han tomado del diffidentia, jamas se fiaran ny se podra esperar que se junten con el.....

En lo que toca ala Mirandula he conferido con el embaxador ¹, como Vuestra Magestad manda; y dixole lo que me parece necessario para enca-minar bien el negotio, bodas son que no se hazen de hongos, y es menester cumplir sin faltar en un punto so pena de negociar mal en esto y en otras cosas tales. Guarde Nuestro Señor, etc.

 LXVIII.

 ANALYSE.

Il est affligé au dernier point de ce qui se passe en Flandre, ayant fait de son côté tout ce qui était en son pouvoir pour l'empêcher et écrivant, suivant les instructions du Roi, à tous ceux qui pouvaient être utiles dans la circonstance; peut-être n'ont-ils pas reçu ses lettres. C'est une grande résolution que celle qui a été prise de renvoyer les Espagnols, dont la présence a occasionné le mal, objet de tant de plaintes; leur départ, sollicité par les États, ne fera qu'augmenter l'animosité, sans beaucoup de fruit. Plaise à Dieu que les observations présentées aux États par Don Juan, pour les engager à *se reconnaître* et à rentrer dans le devoir, obtiennent quelque succès! Granvelle a parlé, suivant les intentions du Roi, à l'ambassadeur (d'Espagne à Rome) au sujet de la Mirandole; ce sont là des affaires où l'exactitude et la circonspection sont de rigueur, sous peine d'en compromettre le succès (littéralement : *ce sont des noces qui ne se font pas avec des champignons*).

¹ Don Juan-Ferdinand de Zuñiga ou Çuniga. Voy. t. IV, p. 103, etc.

LXIX.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estados*. Rome, layette 351.)

St-Laurent, le 2 septembre 1577.

Yo escribo á Don Juan de Zuñiga que cominique y trate con vos cierto negocio muy del servicio de Dios y mio, y de mucha confianza; y basta decir esto para quedar yo muy seguro de que es disporneis por vuestra porte á la egecucion de ello con muy buen animo y determinacion; pues la causa es tal, y la obligacion en que á misme porneis con ello será muy grande ¹.

LXIX.

TRADUCTION.

J'écris à Don Juan de Zuñiga de vous communiquer et de traiter avec vous une affaire qui intéresse grandement le service de Dieu et le mien, et de grande confiance; et il suffit de vous dire ceci pour que je sois sûr que vous vous y prêterez pour votre part volontiers et résolument; la chose est importante, et je vous en aurai une grande obligation.

¹ Cette communication concernait le voyage aux Pays-Bas de Marguerite de Parme, qui devait s'aider des conseils de Granvelle. D'après la lettre écrite par le roi à Juan de Zuñiga, le 1^{er} septembre 1577, il se pourrait que Marguerite et le Cardinal lui représentassent la nécessité qu'ils auraient d'un secours d'argent pour le voyage que le roi désire leur faire entreprendre. Il le chargea de remettre une somme de 20,000 écus à la princesse et 40,000 au Cardinal; mais le tout devait se faire dans le plus grand secret, afin que personne ne sût que le roi leur avait demandé de faire ce voyage. Au contraire, ils devaient avoir l'air de le proposer d'eux-mêmes.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 4 septembre 1577.

L'on me donna devans hier la lettre de Vostre Altèze, du dernier du moys passé, en responce des miennes du xxij. Nous n'avons depuis lettres du Signeur Don Joan, ny d'aultres, sur quoy se puisse faire fondement touchant les affaires des Pays d'Embas. Stuckel¹, Anglois (que je tiens Vostre Altèze congnoit), dit en avoir du xx, je ne sçay par quelle voye, et que ledict Signeur Don Jehan estoit à Dole, au comté de Bourgongne, et avec luy les Signeurs Octavio de Gonzaga, et Don Fernando de Lannoy, mon beaul-frère. Je ne faiz sur cest advis fondement, ne venant de plus sheur lieu, et suis en peine pour non avoir lettres de ceulx qui me vouloient escripre. Si j'entendz quelque chose de certain, je ne faudray l'advertir.

D'Espagne est venu aujourd'huy ung courrier, avec la nomination de Sa Majesté pour l'archevesché de Tolédo² et aulcunes aultres éveschez, et le repartement d'aulcunes pensions, sur les fruytz d'icelles, à Mons^r l'Archiduc Albert, Cardinal³, 20 mil ducatz, au Cardinal Andréa d'Austria⁴, 6 mil, aux deux nepveuz du pape Signeur Xisto et Vasta Villano, chacun 5 mil, aux Cardinaulx d'Aragon et Ursino chacun 1500, à Gesualdo, Dolfino,

¹ Thomas Stukeley, réfugié à la cour d'Espagne, et ayant des correspondances avec le Pape. Voy. *Calendar of State papers, foreign*, 1575-1577, pp. 65, 71, 75, 547, etc. Ce que Stukeley débitait au sujet de Don Juan était une invention.

² Gaspard de Quiroga, premièrement appelé au siège de Cuença sous le nom de Didacus de Quiroga y Vela, nommé archevêque de Tolédo en 1577, mort en 1594. (GAMS, pp. 51, 81.)

³ Albert, archiduc d'Autriche, né le 18 novembre 1559, mort le 15 juillet 1621, nommé cardinal en 1576, devenu plus tard gouverneur, puis souverain des Pays-Bas.

⁴ André d'Autriche, né le 14 mai 1558, fils de l'archiduc Ferdinand et de Philippine Velser, mort le 12 novembre 1600. Il fut nommé cardinal en 1576 et devint plus tard (1598) gouverneur des Pays-Bas.

Lomelino, Mafeo, Montalto, chacun 1000, à Madruz 4000 des x mil que Trente son oncle ha sur Tolédo, pour en jouyr après le tréspas de l'oncle, à moy sur ledit Toledo 4000, que seront avec le surpluz desdiez tousjours pour servir Vostre Altéze et les siens. Les lettres sont du xviiij du moys passé, les plus fresches; leurs Majesté et Altézes se pourtoient bien. L'on nous remet à ung courrier de plus vielle date, qu'est du Duc de Savoye, débarqué à Nice, que n'achève d'arriver. Ung aultre courrier a esté surpris par mer des Mores, que l'espiarent en la coste de France, lequel pourtoit beaucoup de paquetz. Aux galères sur lesquelles est passé ce courrier, sont venuz à Gennes l'almiral de Castille, Comte de Modica¹, que va condouloir le tréspas de feu l'Empereur Maximilien de glorieuse mémoire, et Don Joan de Borgia, qui vad résider pour ambassadeur ordinaire en la court de l'Empereur avec sa femme, le nouveaul lieutenant de la Soumaire à Naples, aussi avec sa femme, et Don Antonio de Mendoça, frère du Comte de la Corogne, jadis ambassadeur à Gennes, et vient pour lever au baptesme le filz du Duc de Florence. Le filleu de Vostre Altéze Duc de Feria² s'est marié avec la seur du Duc de Maqueda³, nonobstant la prétention du Duc de Najara pour sa fille, ayant déclaré Sa Majesté, par décret sien, qu'il n'y estoit obligé. Le secrétaire Gaetan, qui au lieu de Vargas manioit les affaires de Naples, est décédé le vj d'aoust. Et Sa Majesté ha faict mener prisonnier en ung chasteaul à deux lieues de Madril, le Régent de Naples Cutinario⁴, pour la faulseté que l'on prétend s'estre faicte au privilège de son frère pour estre receu au siège de Nido, dont l'on ha faict tant de bruyt. La fouldre ha donné sur le clochier du monastère de St-Laurens le Royal de l'Escorial,

¹ Don Louis Enriquez de Cabrera, amiral de Castille, duc de Medina del Rio-Seco, comte de Modica, Ossona, etc. Voy. BEJAR, *L'onarquía española*, part. II, p. 68.

² Laurent Suarez de Figueroa et Cordova, duc de Feria, marquis de Villaloo, né le 28 septembre 1559, mort en janvier 1607. (IMHOFF, *Genealogia illustrium in Hispania familiarum*, p. 56.)

³ Alouise Manrique de Lara?

⁴ Scipion Cutinari, régent provincial du royaume de Naples, originaire d'Averse, très savant, mais ambitieux, rapportait au vice-roi tout ce qui se passait au Conseil contre celui-ci. Trompé par le vice-roi, Philippe II accorda à Cutinari diverses grâces, et entr'autres la liberté de choisir celle des cinq places de la noblesse qu'il jugerait convenable pour y être admis. Il prit celle de Nido. Tout cet échafaudage d'intrigues et de fourberies croula bientôt. La fausseté de la généalogie de Cutinari et de ses titres fut mise à nu. Le roi le punit et le vice-roi lui-même, qui avait favorisé la conduite et les intrigues du faussaire. (GIANNONE, *Histoire du royaume de Naples*, t. IV, pp. 544, 545.)

qu'a fondu les cloches¹. L'on estime le doumaige à vii mil ducatz : les présages de feug ordinairement sont d'heur. Dieu le doint de cestui ici. La flotte des Indes de terre ferme estoit arrivée à St-Lucar, que porte 3 millions pour Sa Majesté, et 4 de particuliers, de ce qu'est enregistré, et xii mil quintaulx de cochinilla, pour taindre le carmoisy. Tant moings de difficulté debvra faire Sa Saincteté pour faire cardinaulx, puisque le rouge sera à si bon marché. Les galères venues de Gennes apportent 200 mil ducatz pour le Roy et 100 mil pour particuliers : aultres galères s'apprestent à Barcelone, pour passer, que ne debvront tarder d'arriver. Dois la fin du moys de juillet Scobedo estoit en court, et Sa Majesté commande de nouveaul que l'on embarque les Espagnolz venuz de Flandres, que n'est le chemin pour y retourner. Et pleut à Dieu que l'on n'eust jamais parlé de leur retour; car je crains que le surbruyt aura causé du mal beaucoup. Dieu doint que des Pays d'Embas nous vienne quelque bonne nouvelle.

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette 570, fol. 29.)

Rome, le 7 septembre 1577.

Beso con toda humildad las manos de Vuestra Magestad, por la merced que me ha hecho de los quatro mil ducados de pension sobre Toledo; cierto yo no podia mas vivir por la grida de la gente de aqui, de Napoles, Flandres y Borgogna, por lo que mis emulos sembraban que no se habiendo hecho alguna demonstracion conmigo, ny de merced ny de ayuda de costa, habiendo servido tanto, y á tanta costa de mi pobre hacienda tan limpiamente, con tanto y tan continuo trabajo, y tan utilmente sin haber cargadò

¹ Cet incendie eut lieu le 24 juillet 1577. Voy. les détails dans Bon, liv. IX, fol. 285.

el reyno de gastos excesivos, ni haber perdido nada en cuatro años que l'armada del Turco había venido cada uno destos tan potente á la costa del dicho reyno, gastando en ellos menos de lo que han hecho mis predecesores en tiempo de paz, y sin sospecha d'armada, y aventajado como se sabe la hacienda, y renta de Vuestra Magestad empleandome con tanto zelo y amor olvidando toda otra cosa; ny teniendo en esto miedo á los odios y sentimientos de los que me podian hacer daño postponiendo todo á lo que se debe al servicio de Vuestra Magestad; sembraban que me imputaban la perdida de Thunes y de la Goleta, y que por esto estaba en disgracia de Vuestra Magestad, y no sin razon lo podian pensar, pues con migo no se hacia nada, soliendo hacer mucho con otros que por hablar modestamente no han servido mas ny mejor que yo, y si me creyeran estaria la Goleta en pié, y el reyno de Tunes en la mano de Vuestra Magestad, y cuando conveniese diria yo bien claro de donde succedió la perdida, con hacerme á mí mucha honra y cargar el vituperio y culpa á los que la tienen. Espero que tras esto se acordara Vuestra Magestad en su tiempo, conforme á la intencion que por muchas sus cartas me ha dado de mi sobrino en lo de la encomienda de su padre, pues el dicho su padre servio no solo al Emperador, Nuestro Señor de gloriosa memoria, muchos años, mas aun á Vuestra Magestad en la manera que sabe en las guerras, y en las embaxadas de Francia i Alemaña, y por lo que suffrio y mucho trabajo murió sirviendo sin que de sus servicios quede memoria en su casa, y si Vuestra Magestad se mandasse informar hallaria cuan poca hacienda ha dexado en su casa Mons^r de Granvella con tantos años de servicio, y en cosas tan señaladas y importantes, porque el y yo habemos entendido á servir limpiamente con amor, teniendo el fin que debiamos del servicio del amo, y veria cuanta diferencia hay desta hacienda, no dire á la del comendador mayor obos, mas de cualquiera de los secretarios que sirvieron debajo de ambos á Vuestras Magestades, y que á respecto de lo poco que sejó mi padre se pueden tener por reyes, y no quiero entrar en mas particularidad, por no cançar Vuestra Magestad de cuya bondad, y liberalidad confio ¹.

¹ Ce que Granvelle dit à propos de la gêne de son frère et de sa famille sous le rapport des finances n'est que trop fondé. Don Francisco Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix, était obligé, en vertu d'une sentence du Conseil privé, de payer à la Dame de Touraz 150,000 francs, monnaie de Bourgogne

Lo que pasa in Flandres siendo en todo extremo, pero no entiendo qué convenga al servicio de Vuestra Magestad, hazer agora demonstracion de querer proceder por la fuerça no es la sazón á proposito, pues antes que se junte exército será la campaña impracticable en aquella tierra, y se haria para esto gran gasto sin fructo; ny veo á donde se podria hacer la masa ny de donde vendria l'artilleria, y los pertrechos ny como se proveheria el campo de victuallas, hazer la guerra con poca gente seria de poco effecto y peligroso, y seria desangrarse poco á poco, y consumir thesauros sin provecho, si algo se ha de hacer, es menester sea en tiempo que pueda aprovechar, y entre tanto ver lo que por negociacion se pueda hacer; y pues la tema que han tomado esa gente es no querer ser gobernada de estrangeros, hablo de consejeros habiendo concebido tanto odio universal contra Españoles, y Italianos, convenia apartar todos los que pueden dar sombra y si quiere procurar de engañarlos fasta tanto que cobrando todo y establecida la justicia y policia restaurada la auctoridad, los trayga Vuestra Magestad á lo que quiziere. No nos vienen cartas particulares meses ha, ny las tenemos, si no del Señor Don Juan, cuyas postreras son de 10 del passado, y no lo puede escribir todo y sin informacion bien particular no se puede dar parecer y menos de tan lexos. Dize el Señor Don Juan que han coniuurado ¹ para matarle o prenderle, y lo escribe asi y aca y á Borgogna al conte de Champlite, nieganlo los estados, y á la verdad hay poca apariencia pues el no los ha offendido, ni ganarian en ello otra cosa que forçar Vuestra Magestad de usar de extremo rigor, y puede muy bien ser que le haya dado este aviso algunos de los que lo querrian revolver todo y aun personas de aquellos estados, adonde hay algunos que temen que acomodandose las cosas se les pediria cuenta de sus acciones, á que

« par dessus aultres notables sommes de deniers, deues aux créiteurs de la maison mortuaire d'iceluy feu comte. . . » Son neveu François-Thomas Perrenot obtint à l'effet d'éteindre ses dettes, les 28 juillet et 29 octobre 1614, du Conseil privé un octroi qui l'autorisait à vendre « la seigneurie moyenne et basse justice, la maison forte ou château de Cantecroix, ensemble des villages de Moortsele, Edghem et Luythaegen, dépendant de ladicte seigneurie de Moirtsel, en retenant le titre de comte de Cantecroix. » (Acte du 5 mai 1616 passé devant la Cour féodale de Brabant.)

¹ Don Juan montra en effet à sa suite des lettres anonymes, qui l'avertissaient d'une conjuration ourdie contre sa personne. (*Bibliothèque nationale de Paris*, t. I, pp. 169, 170 et suiv.) Dans une lettre que le prince adressa au roi, le 13 juillet 1577, il dit: « Je n'ai pas de sécurité même pour une heure. » (*Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 436.)

mientras son revueltas las cosas no se puede entender, y con esto se estorve tambien la cuenta de tanto dinero y d'España y de aquellos estados tan mal gastados y por mil vias se procura su mano estorvar, que no se venga á esta cuenta porque saben lo que les va en ello; yo temi desde el principio, como lo dixé aqui al embaxador que la voz de que volvian los mismos Españoles haria gran daño, y su vuelta sin mas gente ningun provecho.

Al Señor Don Juan no he dexado de corresponder como Vuestra Magestad puede haber entendido. Escribe que le quieren serrar en el castillo de Namur, y que si vee no poderse defender passara á Luxembourg, y que sospechando tambien que los de Luxemborg o no dejarán al fin de juntarse con los otros, quizá iria á Borgogna; si esto teme verdaderamente ternia por mejor que veniese á Italia, y aunque pasase á Vuestra Magestad para conferir y consultar todo lo que se habra de hacer, y especialmente si á primavera convendria usar de la fuerça, y mirar como esto se debrá se hacer para asegurar con esto su persona con buena color, y tanto mas que por via de negociacion temo hará el poco con los estados, pues si es verdad que el principe d'Oranges haya interceptado cartas suyas y del secretario Escovedo¹, como el escribe, y que las haya descifrado, en las quales escribe el dicho Señor Don Joan que hablaba muy á la clara de lo que pasa, y de la opinion que tiene de los de aquellos estados, que si son del estilo de las que aqui habemos visto, y se han escripto á Napoles, sospecharan que tiene la parte de los Españoles contra ellos y jamas fiaran del en este caso; seria menester que á esto fuese otro, y seria mejor para su reputacion que de suyo se encaminasse á Vuestra Magestad con la color que arriba digo, que no llamado de Vuestra Magestad. Puede ser que los estados hayan escrito á Vuestra Magestad para escusarse, o que lo harán si del todo no han perdido el seso, en este caso, despues de la debida reprehension de no haber querido aceptar la buena mente del dicho Señor Don Joan, toda encaminada á su beneficio y quietud, ablandaria con dezir la esperança y confiança que tiene todavia Vuestra Magestad, que se gobernarán en los dos cabos de la religion y obediencia de Vuestra Magestad como deben, y han offrescido, y señalar Vuestra Magestad los que le pareciere del consejo d'Estado para que gobiernen hasta tanto que, ó vuelva el Señor Don Joan,

¹ Voy. plus loin, p. 270, ce que nous y disons à propos de ces lettres interceptées.

ó embie Vuestra Magestad otro, y de aqui á primavera correspondiendo muy á la contina á los dichos del consejo d'Estado que debrán conoscer los humores, y teniendo Vuestra Magestad en su corte hombre de aquellos estados que los entienda, y sepa servir en lugar de Hopperó, esperaria que se podria hacer mucho, en tiempo que las armas aprovecharian poco, y entre tanto mirar segund se viere que el humor cortera, sino se puede curar este mal sin hierro como á primavera se habrá de hazer con proceder con las fuerças debidas, por salir con honra de la empresa. Yo podria ser con razon condemnado á la pena de los cinco sueldos, como se dice, dando parescer sin que me lo pidan; pero puedeme valer por disculpa el zelo que tengo al servicio de Vuestra Magestad, que me lo pide y fuerça á ello. Alumbre Dios N. S. Vuestra Magestad á lo que mas conviene, y guarde y prospere la Sacra Real persona de Vuestra Magestad como la cristiandad toda ha menester.

LXXI.**RÉSUMÉ.**

Le cardinal remercie le Roi de la pension de 4,600 ducats que ce monarque lui a accordée sur Tolède. Il se plaint des reproches que ses ennemis lui font à Rome, à Naples, aux Pays-Bas et en Bourgogne, en se basant sur le défaut de récompense de la part du Roi. Cependant il a toujours pris à cœur les intérêts de son souverain. En dépit des menaces continuelles de la flotte turque, pendant quatre années consécutives, le cardinal a moins dépensé que ses prédécesseurs durant la paix. Constamment il a augmenté les revenus du fisc, malgré ses ennemis. Ceux-ci lui imputent la perte de Tunis et de la Goulette, et ils prétendent que, par suite de cet événement, il est tombé en disgrâce auprès du Roi. Ces bruits semblaient avoir quelque fondement, parce que le monarque ne faisait rien en sa faveur. Néanmoins, si Granvelle avait été écouté, la Goulette serait encore debout, le royaume de Tunis appartiendrait au Roi. S'il pouvait parler, il ferait bien connaître les motifs de cette perte et les fautes commises par ceux qui en sont la cause.

Remerciments adressés au Roi pour la pension qu'il a accordée au neveu du cardinal. Le père de celui-ci a fait de grands sacrifices pour soutenir son rang. Plaintes

à propos du peu de fortune qu'il a laissée à ses enfants par les grandes dépenses qu'il a été obligé de faire par suite des services rendus au père du Roi et à lui-même pendant les ambassades en France et en Allemagne et durant les guerres. Il est mort sans avoir laissé de fortune.

Ensuite le cardinal continue : Je regrette beaucoup ce qui se passe aux Pays-Bas ; mais je ne pense pas qu'il serait convenable au service du Roi de vouloir procéder par la force. Le moment n'en est pas propice. Car, sans avoir fait un bon amas de troupes, il serait impossible d'entreprendre une campagne dans ce pays. On y ferait des dépenses inutiles. Je ne vois pas où l'on pourrait réunir les troupes, ni d'où viendraient l'artillerie et les fournitures militaires, ni comment on se procurerait les vivres nécessaires aux camps. Faire la guerre au moyen de peu de monde serait une entreprise qui produirait peu d'effet. Elle serait très dangereuse. On se saignerait peu à peu et on consumerait des trésors sans résultat. S'il y a lieu d'entreprendre quelque chose, il faut choisir le moment favorable, et examiner s'il ne serait pas préférable d'entamer des négociations et d'examiner les motifs que ces gens ont de ne pas se laisser gouverner par des étrangers. Je le conseille, puisqu'ils ont conçu tant d'animosité contre les Espagnols et les Italiens ; il conviendrait d'éloigner tous ceux qui peuvent leur infliger des outrages. Il faut tâcher de les bien conduire pour les ramener, rétablir la justice et la police pour que V. M. puisse faire ce qu'elle jugera convenable.

Il n'y a plus de lettres particulières depuis des mois. Seulement il y en a de Don Juan du mois dernier. Je ne puis pas tout écrire, sans avoir obtenu des informations particulières. On ne peut donner des conseils et moins encore le faire de si loin.

Le Sr Don Juan assure qu'une conspiration a été ourdie contre lui dans le but de l'assassiner ou de l'emprisonner. Il en donne l'assurance ici, et au comte de Champlitte en Bourgogne. De leur côté les États nient le fait, qui a peu d'apparence d'être vraisemblable ; puisqu'il ne les a pas offensés, et ceux-ci n'y gagneraient rien, si ce n'est de forcer V. M. d'user d'une extrême rigueur. Probablement cet incident lui a été révélé par une personne désireuse d'exciter des troubles ou par des personnages de ce pays, où se trouvent des individus qui, redoutant un arrangement des affaires, se verraient dans la nécessité de devoir rendre compte de leurs actes, tandis que durant les troubles rien ne peut être vérifié ni reconnu ; les comptes ne sont pas rendus de l'argent provenant de l'Espagne et de ses États et qui a été si mal dépensé. Par mille moyens on tâche d'empêcher la reddition des comptes, sachant ce qui en résulterait. Je crains, comme l'a dit ici dès le commencement l'ambassadeur, que la nouvelle de la rentrée des Espagnols fera grand mal, et leur retour, en petit nombre, ne produirait aucun résultat.

Je n'ai pas cessé de correspondre avec le Sr Don Juan, comme V. M. peut le savoir. Il écrit qu'on veut l'assiéger dans le château de Namur. Et s'il est dans l'impossibilité

de se défendre, il passera à Luxembourg; et si ceux de cette province se réunissent aux autres, il ira peut-être en Bourgogne.

Si ses craintes sont fondées, il ferait mieux de se rendre en Italie. Et s'il allait trouver V. M. pour conférer, il pourrait la consulter sur tout ce qui devrait être exécuté et examiner si, au printemps prochain, il conviendrait d'employer la force, et voir comment il faudrait l'employer pour assurer sa personne d'une manière convenable; d'autant plus que durant les négociations, je crains qu'il ne fasse pas grand'chose avec les États, s'il est vrai que le Prince d'Orange a intercepté quelques-unes de ses lettres et du secrétaire Escobedo, comme il le dit, et qu'il les ait déchiffrées, lettres dans lesquelles le S^r Don Juan parlait, d'après ce qu'il dit, très clairement de ce qui se passe et exprime son opinion sur les États. Si ces missives sont du genre de celles que nous avons vues ici et qui ont été adressées à Naples, ils comprendront qu'ils ont tout le parti espagnol à dos. Dans ce cas ils n'auraient plus de confiance en lui. Mieux vaudrait, s'il en est ainsi, charger un autre personnage des affaires, et il conviendrait, pour sa réputation, que lui-même allât auprès de V. M. sous le prétexte indiqué ci-dessus, au lieu d'être rappelé par V. M.

Peut-être les États ont-ils écrit à V. M. dans le but de s'excuser. Peut-être le feront-ils, s'ils n'ont pas perdu complètement le bon sens. Dans ce cas et après les avoir bien réprimandés de ne pas avoir reçu avec bienveillance ledit S^r Don Juan, à leur grand bénéfice et pour leur tranquillité, V. M. les attendrirait en leur faisant connaître son espoir de se laisser gouverner par la religion et l'obéissance à V. M., comme ils y sont obligés et comme ils l'ont promis, et faire connaître ce qu'ils pensent du Conseil d'État appelé à les gouverner jusqu'au retour du S^r Don Juan, ou bien de son remplaçant. D'ici au printemps il y aurait lieu de tenir une correspondance active avec le Conseil d'État, qui doit connaître les aspirations. V. M. pourrait tenir à sa Cour un personnage originaire de ces pays, bien entendu dans les affaires et pouvant remplacer Hopperus.

J'espère que l'on parviendrait ainsi à faire beaucoup, parce que les armes produiraient peu de résultat, et on pourrait entretemps examiner s'il n'y a pas moyen d'arrêter les mauvaises dispositions et le mal, sans faire la guerre, et en cas de besoin de l'entreprendre avec des forces suffisantes pour s'en tirer avec honneur. Je pourrais, non sans motifs plausibles, être condamné à l'amende de cinq sols, comme on dit vulgairement, pour avoir donné conseil sans y avoir été appelé. Mais je puis faire valoir pour excuse mon zèle pour le service de V. M.

LXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 15 septembre 1577.

Douvrin ¹ m'a donné en cest instant les lettres de Vostre Altèze du xi de ce mois. Je l'ay veu fort voulentiers, comme chose venant d'elle, et l'ayant servy si bien, et à son contentement, à laquelle je remercyé bien humblement et très affectueusement l'office qu'il ha faict en mon endroit de sa part. Ledict Douvrin ha faict service très agréable à feu Sa Majesté, et je luy suis tousiours esté à ceste cause très affectionné; et me desplait que ses indispositions le forcent d'abandonner le service de Vostre Altèze. Il retourne au pays, en très malvaise saison, si Dieu ne nous ayde. Nous n'avons heu depuis lettres du Seigneur Don Jehan, ny d'aultres des Pays d'Embas. Je le tiens à bon signe; car s'il estoit pressé, il escripvroit ². Il doibt estre occupé à négotier, et mesmes que d'Allemaigne l'on escript, que outre les ambassadeurs de l'Empereur, et Monsigneur de Liège, les princes voisins de l'empire s'estoient assemblez, pour envoyer aussi ambassade, afin d'y procurer tout accord, pour leurs intérestz. Car leurs subjectz

¹ Deux personnages du nom de Douvrin, André et François, Bourguignons, étaient attachés à la cour de Charles-Quint. Voy. les *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I, p. 128, 531, t. III p. 310.

² Don Juan n'était pas pressé en effet de prendre une résolution quelconque par suite du silence du roi. Il avait beau lui expédier courrier sur courrier, pour demander du secours, jamais il ne reçut de réponse. Enfin, lorsque Don Juan avait écrit au marquis d'Ayamonte pour qu'il lui renvoyât les troupes espagnoles qui avaient quitté les Pays-Bas à la suite du traité de Marche en Famène, le gouverneur du Milanais s'adressa au roi pour obtenir une solution. Loin de satisfaire au désir de Don Juan, Philippe II ordonna de les embarquer pour l'Espagne. Il ne voulait pas de rupture ouverte avec les États, en dépit des instances de son frère. Celui-ci, profondément blessé de cette résolution, s'en plaignit amèrement. Il ne savait plus comment se diriger. Il s'attendait toujours, par suite d'instances nouvelles, à une résolution formelle de la part du roi, mais inutilement. Dans ce but, il cherchait à trainer les affaires en longueur, se flattant toujours de pouvoir convaincre son frère de la nécessité de réduire le pays par la voie des armes. (*Bulletin de l'Académie*, t. XXI, 2^e partie, pp. 593 et suiv.)

souffrent beaucoup, par le desfault du commerce des Pays d'Embas, et les Princes mesmes sur le Rhin, perdent leur principal revenu en argent qu'ilz prengent des tonlieux, comme Vostre Altèze sceit. De Sa Majesté nous n'avons aultre; mais ce que, nonobstant que Scobedo fut piéça vers elle, ha résolu de faire embarquer les Espagnolz, est signe qu'elle n'appreuve la résolution de les faire retourner aux Pays d'Embas, ny de reprendre maintenant le chemin de la force; que seroit trop hors de saison. Et vault mieulx veoir durant l'hyver ce que se pourra faire, par négociation, pour, s'il fault user de force (que Dieu ne veulle), s'y préparer pour le printemps. Ce que Vostredicte Altèze dit fort prudentment, seroit très à propos; mais je n'ay nul espoir, quoy que l'on en puisse dire, que Sa Majesté sorte d'Espagne, ny ne sçay s'il luy conviendroit, y estans les choses comme elles sont. Et si crains que les Pays d'Embas ne confieront jamais du Signeur Don Joan, qu'ilz tiennent pour trop Espagnol, et mesmes avec ses lettres que le Prince d'Oranges ha surprins, et tombent en opinion qu'il ne se fie de ceulx du pays, ny les tient souffisans pour luy donner advis, et que pourtant il prandra tousiours et suyvra le conseil d'Espagnolz. Par où je crains que par voye de négociation il ne pourra riens avec eulx. Et par la force, j'en vois tant de difficultez, que par ce bout je n'ay nul bon espoir. Dieu nous soit en ayde par tout. Car nous en avons bon besoing. Les Allemans escrivent que le xxv du moy passé le Signour Don Joan estoit encoires à Namur, par où je ne vois fondement en ce que l'Anglois disoit qu'il fut à Dole, que ne me sembloit aussi vraisemblable. Si j'entendz quelque chose dadvantaige, je ne fauldray d'en advertir Vostre Altèze, et de la servir en ce que me sera possible.

LXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735.)

Rome, le 27 septembre 1577.

L'on m'a donné ce jourd'huy la lettre de Vostre Altèze du xxi^e de ce mois. Du Seigneur Don Joan, ny d'aulture des Pays d'Embas, nous n'avons riens; mais du coustel d'Allemagne est venu à ung marchant la lettre, dont j'ay faict faire coppie, pour avec ceste, l'envoyer à Vostre Altèze, puisque nous n'avons aulture chose. Et si l'on y est aux termes que ceste lettre dit, tout ne vault riens, ny me semble bien en façon quelconque. Ce que nous escripvent les ambassadeurs à Gennes, que vient escripvant ceste, que le marquis d'Ayamont leur escript, que si les Espagnolz sont embarquez, que l'on les desembarque, et que l'on les envoie au Seigneur Don Joan, contre la résolution que Sa Majesté m'escripvit le xxviii^e du moys passé qu'elle avoit prins¹ du chemin de la douceur, la saison est mal à propoz, comme je l'ay escript, et me doute que devant que l'armée soit dressée, les Estatz entendans cecy, procureront de faire quelque folie; Dieu doint que de ce changement et résolution à la guerre, succède mieulx que je n'espère.

Ceste résolution si soudaine de Sa Majesté, après l'aulture qu'elle m'avoit escript, me tient en grande penne et n'en actendz nul bien, mais en crains de grandz maulx.

¹ Le roi a longtemps lutté contre Don Juan en ce qui concerne l'emploi de la force contre les États. Sa manière de voir à ce sujet est très nettement indiquée dans une lettre du 1^{er} septembre, dont un extrait est imprimé dans le *Bulletin de l'Académie*, t. XXI, 2^e partie, p. 393. Plus tard, le 11 septembre 1577, il écrivait à Don Juan de Zuñiga qu'il devait avertir le marquis d'Ayamonte de diriger sur les Pays-Bas la cavalerie légère et l'infanterie espagnole, qui avait abandonné ces provinces. (*Archives de Simancas*. — *Negocios de Estado*. Rome, layette n° 951.)

LXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 531.)

Rome, le 29 septembre 1577.

Con la que escrivi á V. M. de siete de este, dandole gracias por la merced que ha sido servido hacerme de la pension sobre Toledo, dije lo que se me ofrescia sobre las cosas de Flandes; y por la que me dieron havrá ocho días, que V. M. ha sido servido escribirme de su real mano á veinte y ocho de este mismo, veo que tomava V. M. entonces el mismo camino. Y á Champagni escrivi lo que me parescio convenir sobre el fundamento de la dicha carta, demas de lo que le escribi por otra mia que embié al señor Don Juan. Yo no sabré dar cuenta á V. M. de lo que él hace, por haver muchos meses que no he visto carta suya; no sé si son interceptas ó si por algunos respetos deja de escribirme; deseo que de sus acciones dé tal cuenta que tenga V. M. satisfaccion, y que corresponda á su obligacion que cuando esto no haga, y haga contra lo que deve al servicio de V. M., ni por amigo ni por hermano le conosciere, antes me holgaria que recibiese entonces la pena que en tal caso mereciese. Sé que esta mal con Roda y con Sancho Davila, y que le han hecho malas obras, porque no era de su parescer y sino me engaño ó por no entender lo que hacian ó por complacer á la gente de guerra, dandoles comodidad por robar ó por hacer ellos mismos su provecho; pienso que de lo que han hecho, y de como se han governado, ha recibido V. M. muy grande deservicio; y si Dios quisiere que vuelvan jamas las cosas á quietud se descubrirán sus tractos y modo de proceder, pero ellos, y otros que se aprovechan de los tumultos, para que en sus dias no se venga ha descubrir lo pasado; y por tener ocasion para aprovecharse todavia, como por lo pasado, procuran por todas vias con sembrar por todo el mundo lo que les parece á este proposito que dure el juego, en gran perjuicio de V. M., de su hacienda y reputacion y daño de sus subditos.

siendo la riqueza mayor de los principes que sean ricos sus vasallos. Po no he dejado, no dejo ni dejaré de hacer todo lo que juzgare ser servicio de V. M., pero no sé quanto aprovechará por aquellas partes de aqui adelante, pues con fundamento de esta carta de V. M., con valerme de la resolucion que habia tomado para mostrar su clemencia, y bondad, y que queria olvidar todavia todo lo pasado, con que cumpliesen los Estados lo que havian ofrescido por la conservacion de la Religion Católica Romana, y de la obediencia devida á V. M., y que queria que quedase firme lo que le habia confirmado del concierto hecho por los Estados, con el Principe d'Oranges. y que mandava que los Españoles se embarcasen, y que en ninguna menera volviesen á Flandres : pero agora escriven de Genua, que tiene el Marques de Ayamonte orden de V. M., de si son embarcados desembarcarlos y de embiarlos al Señor Don Juan. Si es para que los Estados con este temor vengan mas presto á componerse, temo mucho que nos engañamos, y estoy en opinion que el haberse el Duque d'Arscot su hermano y otros del Señor Don Juan apartado, y lo sucedido en la ciudadela y ciudad de Enveres, y todo lo que despues en consecuencia de esto ha acontecido, sea por haber entendido que el dicho Señor Don Juan mandava que sobusen los Españoles, y que para estorvarles la entrada, venderán mugeres é hijos tanta es la negra rabia que tienen El Embaxador Don Juan de Zuñiga y yo, callamos aqui enanto pudimos esta resolucion de Señor Don Juan porque dubde luego yo que de ella sucedesia : pero como el dicho Señor Don Juan lo escribió á Napoles, alla lo publicaron luego, y de Napoles se escribió aqui por cosa publica, y no le debieron tampoco callar los que estan en la compañía del dicho Señor Don Juan, y plegue á Dios que sabido en Flandres que caminan antes que lleguen (que no podrá ser tan presto, pues para su pasa no son proveidas las vituallas, y el camino es largo y malo por las montañas) no hagan los Estados algo que duela y cuando llegarán, la sazón será tal que considerando lo que he visto suceder en campos en tal sazón, me hace confirmar á que salvo mejor parecer, me quede en la opinion que escribi. Quanto á los obispados no sabia decir al presente mas de lo que antes he escripto, y es menester agora atender á otras cosas, y lo de las Iglesias temo que va mal parado, y han dado camino á ello los propios ministros de V. M., que no han seguido su santa intencion : pero con los tumultos se encubre esto, y otras cosas que placiendo á Dios

algun día el tiempo descubrirá, y cuan mal V. M. ha sido servido. El Arzobispo de Cambray ha venido aquí, dice que por huir de la sospecha que los Estados habian concebido del; mejor lo hace Mons^r de Liege, que quedando procura cuanto puede de acomodarlo todo, y trabaja cuanto es posible en ello S. Santidad aposienta al dicho arzobispo en palacio hasta que se vea que camino tomaran las cosas de aquellos Estados, que plegue á Dios sea cual V. M. desea; cuya S. C. R. persona guarde Nuestro Señor y prospere como sus vasallos, y toda la Cristiandad ha menester.

LXXIV.

TRADUCTION.

Dans la lettre que j'ai écrite à V. M. le 7 du courant, pour la remercier de la pension qu'elle a bien voulu m'assigner sur le siège de Tolède, je lui ai exprimé mes idées sur les affaires des Pays-Bas. Par celle que V. M. a daigné m'écrire de sa main royale, le 28 du même mois, je vois que V. M. continuait la même voie. J'ai écrit à Champagny au sujet des motifs de ladite lettre, et de plus je lui en ai adressé une autre que j'ai envoyée au Seigneur Don Juan. Je ne saurais rendre compte à V. M. de ce qu'il fait, parce que voilà bien des mois que je n'ai vu une lettre de lui. Je ne sais si elles sont interceptées, ou s'il a ses raisons pour ne pas m'écrire. Je désire qu'il rende de sa conduite un compte tel, que V. M. en soit satisfaite et qu'il s'acquitte de ses obligations. Sinon, s'il agit contre ce qu'il doit au service de V. M., je ne le reconnaitrai ni pour ami, ni pour frère : loin de là, je serais content dans ce cas qu'il reçût le châtement qu'il mérite. Je sais qu'il est mal avec Roda et avec Sancho d'Avila, et qu'ils lui ont rendu de mauvais offices, parce qu'il ne partageait pas leur manière de voir, et, si je ne me trompe, ou parce qu'ils ne savaient pas ce qu'il faisait, ou pour plaire aux soldats en prêtant la main à leurs vols, ou en faisant leur gain eux-mêmes. Leur conduite et leurs procédés, ont, je pense, fait grand tort à V. M., et si Dieu voulait jamais ramener la paix, leurs actes seraient dévoilés; mais eux et les autres qui pêchent en eau trouble, afin que de leur vivant on ne vienne pas à découvrir leur passé, et pour avoir occasion de grossir leur butin, essayent tous les moyens de semer par tout le monde des bruits propres à perpétuer le jeu, au préjudice de V. M., de son trésor, de

sa réputation et au dommage de ses sujets, quand la plus grande richesse des princes consiste dans la richesse des vassaux. Je n'ai jamais laissé, je ne laisse pas, je ne laisserai de faire tout ce que je jugerai convenable aux intérêts de V. M.; mais je ne sais pas jusqu'à quel point cela pourra désormais être utile à V. M. dans ces parages; car en me fondant sur cette lettre de V. M., quand je faisais valoir cette résolution qu'elle a prise de déployer sa clémence et sa bonté, sa volonté d'oublier tout le passé, pourvu que les États tiennent leur engagement de maintenir la Religion Catholique Romaine et l'autorité de V. M.; son consentement de laisser subsister ce qu'on lui avait assuré de l'accord conclu entre les États et le prince d'Orange; que V. M. avait ordonné l'embarquement des Espagnols, en défendant leur retour aux Pays-Bas; voici maintenant qu'on écrit de Gênes que le marquis d'Aynmonte a reçu ordre de V. M. de débarquer les Espagnols, s'ils sont déjà à bord, et de les envoyer au Seigneur Don Juan. Si c'est pour amener les États à la soumission par la crainte, je doute fort que nous ne soyons dans l'erreur; je crains que les défections du duc d'Arsehot et de son frère, la prise de la ville et de la citadelle d'Anvers, et tous les évènements survenus depuis, n'aient leur cause dans le bruit répandu que le Seigneur Don Juan avait rappelé les Espagnols; je crains que les femmes et les enfants viennent s'opposer à leur entrée, tant est violente la haine qu'ils inspirent. L'ambassadeur Don Juan de Zuñiga et moi nous avons autant que possible dissimulé cette résolution du Seigneur Don Juan, parce que j'en redoutais les conséquences. Mais le Seigneur Don Juan l'a écrit à Naples, où l'on a été moins discret; de Naples on en a écrit ici, et l'on en parlait comme d'une affaire publique; l'entourage du Seigneur Don Juan n'a pas dû se taire non plus; et plaise à Dieu que, quand aux Pays-Bas on aura appris qu'ils sont en route, avant leur arrivée (et elle se fera attendre, car les chemins sont longs et difficiles par les montagnes, et l'on n'a point préparé leurs approvisionnements) les États ne prennent une résolution funeste; et s'ils entrent dans le pays, la saison sera mauvaise; aussi, considérant ce que j'ai vu arriver dans les camps en cette saison, je persiste, sauf meilleur avis, dans l'opinion que j'ai émise.

Quant aux évêchés, je n'ai rien de plus à en dire actuellement. Il faut songer à autre chose; les évêchés sont dans une mauvaise passe, et l'on peut l'attribuer aux propres ministres de V. M., qui n'ont pas obéi à ses saintes intentions. Mais les troubles jettent un voile sur cette conduite et beaucoup d'autres choses qu'un jour le temps découvrira, s'il plaît à Dieu, et l'on saura combien V. M. a été mal servie.

L'archevêque de Cambrai est arrivé ici; on dit que c'est pour échapper aux soupçons que les États avaient conçus de lui. C'est bien une autre conduite celle de M. de Liège: il demeure chez lui et fait tous ses efforts pour amener un arrangement. S. S. lui a donné des logements en son palais, jusqu'à ce que l'on voie la tournure que prendront les choses de ce pays. Plaise à Dieu qu'elle soit conforme aux désirs de V. M.

LXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse, n° 1735.)

Rome, le 8 octobre 1577.

J'ay receu la lettre qu'il ha pleu à Vostre Altèze m'escripre du iiii de ce moys. Je ne sçauroye donner plus particulier certain advertissement de ce que passe aux Pays d'Embas, que de luy envoyer la lettre propre que le Signeur Don Joan m'escript, qu'est du tout semblable à celle qu'il escript à l'ambassadeur, que j'ay veu. Et comme ung paquet dudict Signeur Don Joan est passé à Naples, je tiens que dois là l'on envoyra lettres dudict Signeur à Vostre Altèze, si d'icy l'on ne luy ha envoyé; je sentz certes aussi extrêmement les termes que tiennent les Estatz¹. Sur quoy j'ay escript par delà ce qu'il m'en semble à ceulx qui peuvent, et que je tiens affectionnez au service du maistre. Dieu doint que Schetz, que ledict Signeur ha envoyé devers les Estatz, négocie quelque chose, que puisse donner contentement². Encoires tenoit ledit signeur Don Joan, comme Vostredicte Altèze verra, le chemin de la douceur, et je ne sçay ce qu'a mehu Sa Majesté à sitost changer et soudainement la résolution qu'elle avoit prins de encoires suyvre ce chemin, sinon les nouvelles qu'elle aura heu de comme les choses passent aux Pays d'Embas, et l'instance que je présuppose Scobedo, Roda, Sancho Davila et aultres auront faict. Et ne puis dire à Vostredicte

¹ Les États généraux adressèrent entre autres à Don Juan une lettre très raide, datée du 8 octobre 1577, au sujet de laquelle il disait : « Par ceste lettre peut l'on clairement comprendre que les Estatz ont non seulement perdu l'entier respect au Roy, mais aussi que doiz pièçà ilz auront eu volonté et pourjecté de changer de prince. » (*Négociations de Don Juan avec les États généraux*, t. III, p. 215, Archives du royaume.) Voy. aussi : *Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de Don Joan d'Autriche*, Anvers, 1578.

² Ces propositions et la réponse des États sont imprimées en flamand dans Bor, liv. XI, pp. 259 et suiv., et en français dans le *Véritable récit des choses passées es Pays-Bas depuis la venue du Sr Don Jehan d'Autriche*; plusieurs lettres de ce prince aux États y sont également insérées.

Altéze qui donne faveur aux Estatz ny de où procède le mal, ny ce que s'y faict; car il y ha troys moys tantost, que de là ne nous vient lettre quelconque, sinon celles du Signeur Don Joan, où soient interceptées ¹, ou que la craincte, que l'on ne les surpréngne soit cause que personné n'escript. Sur lettres de merchans nous ne pouvons faire fondement; car elles sont différentes selon les passions, et ne sçavons ausquelles d'icelles nous arrester. La saison me semble tousiours fort mal à propoz pour commencer la guerre, comme plusieurs foys je l'ay escript à Sa Majesté. Et s'y trouveront de grandes difficultez. L'on y despendra grandement, et se fera peu pour maintenant, que causera desréputation, et ruyne des pays et des aultres affaires de Sa Majesté; et ne sçay en quel discours de raison puisse tomber. de pour remide y renvoyer les mesmes Espagnolz, qui sont cause du trouble présent. Et suis en opinion, que ce qu'ilz auront sceu pardela que le Signeur Don Joan les rappelloit, les ha si fort altéré contre luy. Et certes je vouldroye qu'il ne se fût si résolument déterminé de menasser de guerre, et du retour des Espagnolz, qu'il ne fut plus prest pour l'exécuter. Je ne sçay si le changement de gouvernement se fera comme il dit, mais je crains fort qu'ilz ne se fieront jamais de luy, pour ce que je diz dessus. Et pour les lettres interceptées ² siennes et de Scobedo, et celles que auparavant ilz ont veu du Roy et de Roda, ont fort altéré les voluntez. Ilz ont conceu si grande hayne contre les Espagnolz et Italiens, qu'ilz sont résoluz à non vouloir comporter estre gouvernez par leur conseil; et ont opinion que ceulx qui les ont gouverné, ont persuadé Sa Majesté pour leurs deseings de leur vouloir mal, et à non se fier d'eulx, afin que eulx et ceulx de leur suyte les gouvernassent à leur mode. Ce qu'ilz ne comporteront jamais. Et n'aura esté à propoz avoir tant différé de pourveoir la place que feu Hop-

¹ Des lettres de Don Juan furent en effet interceptées. Elles sont imprimées dans le *Sommier discours des justes causes et raisons qui ont constrainct les Estatz généraulx des Pays-Bas de pourvoir à leur deffence contre le Sr Don Jehan d'Autriche*. Anvers, chez Sylvius, 1577. — « S'ensuivent les lettres de Don Juan d'Autriche et autres, desquelles est faicte mention au présent discours, surprinses en diverses fois et en divers lieux. Traduites de l'espagnol en français. » Voy. aussi Bon, liv. XI, pp. 265 v^o et suiv. Une réponse à ce *Sommier discours* fut faite dans un écrit intitulé : *Apologie contre certain discours émis sous le nom des Estatz-généraux*, par Philippe Le Franc. Ce pseudonyme appartenait au parti espagnol.

² Les lettres que nous venons d'indiquer dans la note précédente sont aussi mentionnées dans un écrit flamand, sous le titre de : *Hier volghen de brieven op den wech afgeworpen (waeraf mencie ghemaeet wordt in dit teghenwoordich verhael) in spaensch, ende translatie van dien in nederlants*.

perus tenoit en court, qui mourut en décembre. Et n'y ha depuis auprès du Roy personne de conseil de pardela, se résolvans les affaires desdicts pays par l'advis du nouveaul archevesque de Toledo, le précédent évesque de Segovia, maintenant de Cuença¹, le Marquis de Los Veles, et le Marquis d'Aquilar, qui ne sçavent non plus de l'estat des Pays d'Embas, que moy du royaume du Sophy, que sont pointz que je me doute aydent beaucoup à la diffidence. J'ay fait mon debvoir d'en escrire à Sa Majesté de temps à aultre librement et ouvertement ce que j'ay jugé convenir à son service; mais l'on l'entretient comme l'on ha fait dois dix ans ença de vains espoirs. Avec ce se consomment et ses royaumes et pays, et ne voudroient les Espagnolz perdre la commodité qu'ilz avoient prins, pour s'engresser du bien de ceulx des Pays d'Embas, les pensans réduire au mesme que Naples et Milan, que je crains leur sera difficile, pour estre l'assiette desdicts pays trop différente, et le secours pour eulx trop loing, que n'y peult arriver que tard, et avec trop grande difficulté. Monsieur de Cambray dit qu'il est venu icy pour fouyr des troubles, jugeant que les Estatz le tenoient suspect : pour mon advis il ne se fut eslongné en tel temps, auquel il eust peu ayder, comme fait Monsieur de Liège. D'Espagne nous n'avons lettres plus fresches que de Barcelone du prieur Don Hernando de Toledo du ix^e du moys passé, qui ne dit aultre chose synon que Leurs Majestés et Altèzes se portent bien, qu'est bien la meilleur nouvelle que nous pourrions avoir pour effacer les malvaises que icy semoient aucuns de l'indisposition du Roy. Le Roy de France ha icy envoyé ung sien secrétaire pour advertir qu'il s'est accordé avec ses rebelles, mais qu'il n'envoye les conditions, pource qu'il ne les avoit encoires pour lors qu'il le dépescha, disant seulement qu'elles sont plus favorables pour les Catholicques que les précédentes. Je n'en puis faire jusques après nul bon jugement, et ne nous vient cest accord à propos de noz affaires, comme Vostredicte Altèze entend mieulx. Je prie à Dieu que Schetz aye négocié de sorte que ledict Signeur Don Joan demeure content et qu'il contremande les Espagnolz. Je tiens qu'il aura receu le pourtraict²

¹ Gaspard de Quiroga a été nommé archevêque de Tolède en 1577. Didacus Covarrubias y Leiva avait été nommé à l'évêché de Cuença en 1577, mais il passa immédiatement au siège de Segovie.

² Le portrait de la fille naturelle de Don Juan, nommée Giovanna d'Austrice. Voy. plus haut, p. 226.

despuis, que pieçà j'envoya à l'ambassadeur Don Pedro de Mendoça, le luy recommandant très fort; j'avoye ja sceu le voiaige de Messieurs les nepveu et niepcé de Vostredicte Altèze et que Monsigneur l'Illustrissime Farnès les accompagnera ou suyvra de près; certes la perte de la mère a esté très grande, mais les enfans ne pourront synon donner consolation à Vostre Altèze, à laquelle je remercye bien humblement et très affectueusement ce qu'il luy plaist m'en escripre.

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette n° 351.)

Rome, le 15 octobre 1577.

El embajador Don Juan de Zuñiga me ha dado la que V. M. ha sido servido escribirme de su mano en creencia suya; y conferido con mingo largo, sobre lo que V. M. le ha encargado decirme. Por la espierencia pasada ha podido conocer V. M., que en las cosas de su servicio, no tengo menester espuelas ni persuasion; pues para servirle limpiamente, y con amor, todas otras cosas he pospuesto, y el interese mio, y de mi casa; y ternia en poco perder la vida con que aprovechase en su servicio, specialmente en lo que al presente se ofresce en que no veo yo pueda servir ni querria V. M., que yo pierda la vida, la honrra y la hacienda, con no hacerle servicio como cierto seriá en lo de que se trata segun claro, y las razones he declarado al dicho embajador, que tengo por cierto lo escribirá á V. M., no siendo negocio que se pueda escribir sin cifra, ni que combenga por la importancia del secreto, ponerle en muchas manos. De las cosas de Flandes por mis dos postreras escritas de mi mano, he escripto brevemente lo que se me ofrescia. Pesame de ver V. M. entrar en costa por hacer guerra en esta sazón con tanto perjuicio de su hacienda, peligro de tanta gente de bien, con apariencia de poco provecho; y temo que obrará mas la rabia con volver los

Españoles, para alterar mas las voluntades que el miedo, para doblar esa gente á lo que seria razon, como asi sospecho que no será á proposito el Señor Don Juan para negociar, por la difidencia que han concebido de el, que crecerá el odio contra él, y contra la nacion con esta vuelta. Plegue á Dios que yo me engañe, y él prospere las impresas, intencion, y real persona de V. M. como sus servidores deseamos, y hemos menester.

LXXVI.

TRADUCTION.

L'ambassadeur Don Jean de Zuñiga m'a remis la lettre que V. M. a daigné m'écrire de sa main pour l'accréditer près de moi; et il a longuement conféré avec moi sur ce que V. M. l'a chargé de me dire. Par l'expérience du passé, V. M. a pu connaître que, pour ce qui regarde les intérêts de son service, je n'ai besoin ni d'aiguillon, ni de persuasion; car pour la servir avec franchise et affection j'ai tout mis de côté et mes intérêts personnels et ceux de ma maison; et je ne serais pas effrayé de perdre la vie, pourvu que ma mort fût utile à son service, surtout dans la circonstance actuelle où je ne vois pas que je puisse être utile, et V. M. ne voudra pas que j'expose ma vie, mon honneur et ma fortune, sans lui rendre service; et c'est ce qui arriverait si j'accédais à la proposition, comme j'en ai clairement déduit les raisons audit ambassadeur. Je suis convaincu qu'il en fera part à V. M., car c'est une affaire qui ne peut être l'objet que d'une correspondance chiffrée, et qui vu l'importance du secret ne peut être confiée à un grand nombre de mains. Dans mes deux dernières lettres, j'ai écrit quelque chose sur les affaires des Pays-Bas. Je souffre de voir V. M. exposée à ces dépenses, pour entreprendre la guerre en cette saison, au grand préjudice de ses finances, exposant aux dangers tant d'honnêtes gens, et sans avoir l'espérance de grands avantages, et je crains que la colère soulevée par les Espagnols aura plus de puissance pour aliéner les cœurs que la crainte pour faire plier cette nation, même à des conditions raisonnables. Je soupçonne aussi que cette mesure nuira aux négociations de Don Juan, à cause de la défiance qu'ils éprouvent contre lui, qu'il verra naître les haines contre sa personne et contre sa nation: Plaise à Dieu que je me trompe, et qu'il veuille favoriser les entreprises, les desseins et la royale personne de V. M.

LXXVII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, layette, nº 351.)

St-Laurent, le 17 octobre 1577.

La carta de vuestra mano de veinte y tres ágosto he recibido, y creo muy bien de vos que debéis de haber hecho por vuestra parte todos los buenos oficios que habeis entendido combenir, para el bien de los negocios de Flandes, y cierto yo he sentido mas de lo que os podré encarecer estas ultimas alteraciones, y sentiria mucho más que pasasen tan adelante que fuese forzoso tomar otro camino del que ultimamente se habia tomado, porque no deseo cosa mas en esta vida, que ver ya en quietud, y reposo aquellos paises, y que las cosas se compongan por bien, y que se escuse la fuerza y vigor, y los daños grandes que de ello pueden seguirse, y por esta causa y por si acaso por solo el medio de mi hermano no se pudiese conseguir lo que digo, por haber entrado con él los Estados en desconfianza, como entiendo ha sucedido en alguna manera con esta ultima mudanza de Namur: me ha parescido que sera muy combeniente la ida de Madama de Parma mi hermana y vuestra á Flandes, sobre que os he escrito lo que habreis visto, y torno á escribir agora á Don Juan de Zuñiga, lo que del entenderéis. Yo os ruego y encargo mucho que os dispongais á aquel trabajo por lo que debéis al servicio de Dios, y mio, y al bien de aquellos Estados.

Tambien os mostrará Don Juan las cartas que yo he escrito á mi hermano sobre aquellas cosas, que holgaré, que las veais porque sepais mi animo é intencion, y el camino que quiero que se lleve en todo ello porque con tanto mas animo os dispongais al trabajo, y que holgueis mucho de poner vuestro medio y cuidado en aquellos negocios. Don Juan de Zuñiga me ha escrito sobre lo de la Mirandola, lo que alla se os ofresce sobre lo de la Mirandola y os agradezco mucho el cuidado que teneis de advertirle de lo que os parece combenir á mi servicio.

LXXVII.

TRADUCTION.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite de votre main le 25 août. Je suis convaincu que vous devez avoir de votre côté rendu tous les bons offices que vous avez jugé convenable pour le bien des affaires de Flandres ; certes j'ai regretté plus que je ne saurais l'exprimer ces derniers troubles ; et je regretterais beaucoup plus qu'ils fissent assez de progrès pour que l'on fût obligé de suivre une autre marche que celle qu'on avait prise ; car je ne désire rien plus dans ma vie que de voir la paix et le repos régner dans ces pays, les affaires s'arranger pour un bien, que d'échapper à la nécessité de la force et de la rigueur, et aux dommages qui en résulteraient. Pour ce motif et parce que la coopération de mon frère ne pourrait nous procurer ces biens que je désire, parce qu'il a éveillé la défiance des États, à ce que j'apprends, par cette dernière révolution de Namur, il m'a semblé que si vous vous rendiez en Flandres, vous et Madame de Parme ma sœur, ce serait une mesure très convenable ; et à ce sujet, je vous ai écrit ce que vous aurez vu, et maintenant j'écris de nouveau à Don Juan de Zuñiga ce qu'il vous dira. Je vous prie et vous recommande beaucoup de vous disposer à cette corvée, par ce que vous devez au service de Dieu, au mien et au bonheur de ces États.

Don Juan vous montrera aussi les lettres que j'écris à mon frère à propos de ces événements. Je serais content que vous les voyiez pour que vous sachiez ma pensée et mes intentions, la marche que je veux que l'on suive, afin que vous vous disposiez avec d'autant plus d'ardeur à cette corvée, et que vous aimiez à employer votre entremise et vos soins en cette affaire.

Don Juan de Zuñiga m'a communiqué vos réflexions sur l'affaire de la Mirandola. Je vous sais gré du soin avec lequel vous le tenez au courant de tout ce qui peut convenir à mon service.

LXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, t. I, fol. 103, 104.)

Rome, le 18 octobre 1577.

J'ay receu ceste septmaine voz lettres du xvii^e du moyz passé. Les François nous donnent espoir que les ordinaires seront redressez, lesquelz ne faudront plus. Dieu le doint, à fin que nous puissions avoir nouvelles de là plus fresches, et meilleures qu'elles ne courent maintenant.

Je voys peu d'apparence de ce que l'on disoit des emprinses sur Besançon. Cela cessera puisque Casimirus n'arme et que la paix est faite en France, orde ¹ et honteuse pour le Roy Très-Chrestien, et ceulx qui luy conseil- lent ². Dieu doint qu'il ne luy couste la vie, et que pour se descharger de gens de guerre, ilz ne les jectent sur nous, pour nous plus embrouller les affaires des Pays d'Embas, que sont aux pires termes que l'on sçauroit penser.

Le Roy, le xxvii^e d'aoust, s'estoit résolu du tout à la clémence, et com- mandoit que nullement les Espagnolz ne retornassent, veullant faire accom- plir tout ce qu'estoit traicté, pourveu seulement que les Estatz observassent ce qu'ilz ont promis aux deux poinctz de la Religion et dehue obéyssance à Sa Majesté. Mais ayant depuis entendu ce d'Anvers, et la reste succédée à ceste suyte, il ha changé du tout de délibération et s'est résolu aux armes, à mon advis en bien malheureuse saison; et s'encheminent non seulement les Espagnolz venuz des Pays d'Embas, pour y retourner, mais 3000 de ceulx de l'armée de mer, et se lèvera grand nombre d'Italiens, oultre les Allemands de cheval et de pied, que s'apprestent en Allemaigne. Si est ce que le xvii^e du moyz passé Sa Majesté disoit encoires que si ceulx

¹ Orde, sale, vile.

² Elle fut signée à Bergerac, le 17 septembre, à des conditions qui auraient dû satisfaire les deux parties.

des Pays d'Embas se reconnoissoient, et qu'ilz accomplissent les deux pointz susdits, encoires retireroit-elles les armes; et le Seigneur Don Joan voyant, que de luy l'on avoit prins diffidence, désiroit que Sa Majesté envoya aultre personne du sang, et peult-estre y fût allé Madame de Parme, qui pour l'affection qu'elle ha aux Pays d'Embas et au service du maistre, s'estoit oufferte à y aller pour procurer accord entre le Seigneur Don Joan et les Estatz. Mais je ne sçay ce que dira maintenant Sa Majesté, que les Estatz ont appellé le Prince d'Oranges, et se gouvernent à sa volenté¹. Si Dieu l'inspiroit à bon accord, ce seroit son prouffit, se réconciliant avec Sa Majesté et se procurant, après tant de trouble, assheuré reposer pour soy et pour les siens.

Il me groefve fort d'entendre ce que partout se forge et dit de Mons^r de Champaigney, et le Seigneur Don Joan mesmes. Il s'est beaucop enveloppé en ces affaires, au grand préjudice, comme je crains, de luy et des siens. Dieu le veuille inspirer, ayder à redresser les affaires, de manière que l'on luy en sache grey, au lieu de ce que aultrement s'en peult craindre.

Il n'y at plus que dire des propoz de Watteville², puisque l'on passe, comme vous et aultres escripvent, ce qu'il at dict contre la court, et qu'elle est ainsi gouvernée, et ne se doibt esbéyr que son auctorité voise par terre, ne s'aidant elle-mesme à se soustenir, au grand préjudice de la justice et grand dommaige du povre pays, que debviendra, comme vous dites, une vergaudaille³. Mais la principale coulpe sera de la court et des suppoz d'icelle, s'ilz ne veullent faire leur devoir, dont cy-après, le temps pourroit venir tel que l'on leur en demanderoit compte. Ilz se sont bien monstrez plus chaudz contre les ordonnances, et je ne sçay s'ilz seront tousjours bien contens de la révocation⁴. Je m'en rapporte à eulx.....

¹ Voy. BOR, liv. XI, p. 285 v°; GROEN-VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 208, 257.

² Voy. t. V, p. 403.

³ *Vergaudaille*, déhontée, prostituée.

⁴ Les ordonnances concernant le Parlement de Dole. Voy. à ce sujet le tome V, p. 292, etc.

LXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, n° 1755.)

Rome, le 27 octobre 1577.

J'ay différé de respondre à la lettre de Vostre Altèze du xiiij de ce moys, pour non la travailler de lettre supperflue, puisque Mons^r l'ambassadeur ¹ alloit pardevers elle, qui luy diroit nouvelles de tous coustelz, et déclareroit le fondement de son voiaige pardevers elle, et ce que j'eusse peu dire d'Espagne, et des Pays d'Embas, où les choses vont fort mal, et me doute que quant les Estatz entendront que les Espagnolz marchent, qu'ilz procureront d'anticiper, estans résoluz d'empescher l'entrée à tous estrangiers avec 25 mil hommes qu'ilz ont, accroissans tous les jours de forces davantage, selon que dit ung merchant qu'est passé par la poste à Naples. Et jà avoient prins jour pour partir les Espagnolz venuz des Pays d'Embas, qui sont sur l'estat de Milan, pour faire leur chemin séparez par compagnies, n'ayant voulu consentir Mons^r le Duc de Savoye qu'ilz voient ensemble, pour les grandz donmaiges que, venans ensemble, ilz ons faict en ces pays; mais comme l'on escript que, depuis ceste résolution, Julian Romero, leur colonel, est decédé d'une cheute, sans dire aultre particularité, je ne seay si cecy fera changement. Et est bien comme Vostredite Altèze dit, que pendant que le Prince d'Oranges sera là, les affaires ne se porteront bien. Et maintenant l'on ha nouvelle par ung courrier, que le nonce résident en la court de l'Empereur ha dépesché à Sa Sainteté, que l'Archiduc Mathias, frère de l'Empereur, eagé d'environ xix ans, se partit de Vienne, le iij de ce moys, secrètement, avec 4 chevaux seulement, accompagné et guidé, comme il dit, d'ung gentilhomme de Gand, nommé Mons^r d'Amstede ², que les Estatz avoient dépesché pour donner compte à

¹ Don Juan de Zuniga.

² Il faut lire Maelstede. — A propos de la fuite de l'archiduc Mathias, l'empereur Rodolphe adressa

l'Empereur de l'estat présent des affaires des Pays d'Embas, prenant son chemin vers là ; dont l'Empereur l'ayant entendu s'estoit fort fasché de ce parlement secret, et sans son sceu, ny voulenté, et qu'il avoit envoyé gens après, et fait aultres diligences, pour le faire retourner, par la lettre de Vostredite Altèze du xxj. Et ce que m'a dit ledict Seigneur Ambassadeur, j'ay sceu la résolution que Vostre Altèze ha prins, que monstre bien l'affection qu'elle porte à Sa Majesté et à son service, et combien elle ayme les pays, s'estant arresté à faire (postposant toutes incommoditez) le voiaige, auquel je prie le Créateur donner bon succez. Je diz à l'ambassadeur premier qu'il parlit, bonne partye de ce qu'il ha entendu de Vostre Altèze, laquelle certes j'eusse volontiers accompagné, pour la servir, si je n'eusse crainct que mon allée là eust plus empesché que aydé, selon que les choses sont. Et je pense que ledict Seigneur en aura dit à Vostre Altèze les particularitez ; mais je désire, et j'espère de veoir Vostre Altèze devant qu'elle s'eslongne, et luy baiser les mains, comme je l'ay jà si longuement désiré, ayant tant de temps que je ne l'ay veu. L'ambassadeur dépesche ceste nuyt à Sa Majesté avec les lettres de Vostre Altèze, oultre ce que arrivant ici la mesme nuyt, il escripvit par ung courrier du Vice-roy de Naples. Et ne nous semble à tous deux, que ou passe oultre ledict Archiduc au Pays d'Embas, ou retourne devers Sa Majesté Impériale, que cela doibve changer l'emprinse

à Don Juan la lettre suivante : « Très haultement né et chier Cousin. Nous ne sçavons pas cler comment ce jour d'hier nostre bien amé et bon frère l'archiduc Mathias d'Austriche se a fait faire ouvrir de nuit une porte de ceste ville, par laquelle il est sorty. Et comme ceey est advenu sans nostre sceu et volenté où toutesfois nous eussions bien espéré qu'il ne se devoit avoir laissé persuader à telles choses, du moins sans préallablement nous en avoir adverty, sy est que ceste emprinse de nostre frère nous trouve bien à grand regret et desplaisir, avons tout au mesme instant dépesché aucuns principaux serviteurs nostres et de nostredict frère et aultres personaiges pour par tous chemins que présuppositions nostre diet frère pourroit tenir, l'aller rencontrer et le faire retourner, comme aussy nous avons fait le mesme devoir vers les princes électeurs et aultres de le retenir et exciter tant qu'il retourne ; et oires que espérons que nostre diet frère obeyra à noz admonitions paternelles, si est toutesfois que n'avons voulu obmectre de vous faire entendre ce que à nostre grand regret et douleur passe en cest endroit. Et ne faudrons pas de vous faire part de ce que en succédera davantaige. A tant, etc. » (*Négociations de Don Juan d'Autriche avec les États-généraux*, t. III, p. 212.) La fuite de l'archiduc Mathias est longuement relatée dans Hooft, *Nederlandsche historie*, fol. 456 et suiv. S'est-elle réellement faite à l'insu de l'Empereur ? Don Juan n'ose pas se prononcer ; mais STRADA le croit. D'autre part, LANGUET croit que l'Empereur était dans le secret, et il s'en est même vanté plus tard. Voy. à ce sujet GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 201, 202.

de Vostre Altèze, et qu'elle se doit mectre à l'exécution. Et hier en donna ledict ambassadeur compte à Sa Sainteté, qui le treuve fort bon ; et j'en escriptz au Roy, ce qu'il m'en semble. Et se publie partout la résolution de Vostre Altèze, et ja s'est escript aux Pays d'Embas et en Bourgogne; et ne fauldray des nouvelles que nous pourront venir d'en faire part à Vostre Altèze, avec le désir que j'ay et auray toujours de la servir et obéyr.

LXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, liasse n° 929.)

Rome, le 31 octobre 1577.

No han venido las cartas de V. S. de veinte y seis de este antes de hoy. Heme holgado mucho con ellas por tener tan buenas nuevas de su salud; hace la falta de la correspondencia á los negocios el daño que V. S. apunta, y cierto S. M no está ayudado como meresceria su santa intencion y el trabajo que toma por su parte. Y la causa es, como yo sospecho, que cada uno mira por su interese y bien pocos por el del Rey, y que los negocios se tractan como se dice sobre peine, ni se mira siempre en como se puede poner en platica lo que se manda. Dios lo remedie que puede.

De Flandes no tenemos cartas ni del Señor Don Juan, ni de otros, y asi no sabemos sino las nuevas que dicen mercaderes, que son las que han venido á V. S. por via de Augusta. Del señor embajador entenderá V. S. la resolucion, que S. M. ha tomado en la ida de Madama de Parma; que pluguiera á Dios la embiara luego que acabó sus dias el señor Comendador Mayor, como yo lo acordé entonces, y quanto importaba la breve provision de la plaza que tenia Hopperus. En la corte tarde creen, y tarde responden, y proveen, y con decir que es menester tomar los negocios en el punto en que estan, parece que no hay mas que decir; sino que se ha de hallar remedio

bueno y cuando han dejado dañarse los negocios tanto difícil, y algunas veces imposible es el remedio y así cuando no se puede más es menester sufrir el daño con paciencia, aunque á la verdad este es duro manjar y tanto más cuando con tiempo se ha podido remediar y no se ha hecho. Plega á Dios hayan alcanzado al señor Archiduque Matias los que el Emperador ha embiado á su alcance. (Siguen cuatro renglones en cifra que no estan des cifrados).

Quedo en mi opinion que el mover la guerra en esta sazón en aquellas partes no es á propósito, y que ha sido muy mal mirada la resolución de tomar á llamar los Españoles que habian salido, y que lo hayan sabido los Estados tanto ha porque los desordenes que han sucedido, de que nos quejamos sospecho que nascen de haber entendido esto.

Su Santidad está muy bueno, gracias á Dios, y ya entramos en la tarea de capillas, consistorios y otros officios; y en estos tres dias han llegado siete ó ocho cardenales de los ausentes.

La paz de Francia es abominable, ni sé que pudieran pedir más los Hugonotes si tubieran el Rey de Francia preso: lo bueno es que dice el dicho Rey en el preambulo de su edicto que espera que algun día se pacificará su Reyno en lo de la religion con un concilio bueno general y libero, como si el de Trento no se hubiese hecho, y espantome que aqui no hayan sobre ello más rumor. A algunos se lo he dicho, y hablado en ello al cardenale de Sans; no me sabe responder otra cosa sino que no se obliga de responder y defender todo lo que en Francia se hace; y pues S. Santidad ayuda los Franceses que tan mal emplean sus ayudas, razón sería que ayudase á S. M. en todo quanto puede, pues se ve en que emplea lo que le da y lo que saca de sus rentas y de sus vasallos.

No desperaría aunque hubiese pasado á los Estados el Archiduque Matias que no se pudiese sacar de su ida á aquellos estados algun fructo, pues de razón siendo el deudo tan cercano; y teniendo el Emperador tanto menester al Rey nuestro señor, y considerando los casos que pueden suceder, tengo por cierto que ayudará para que se remedie lo que se teme de esta ida, y que la Serenissima Imperatriz haría por su parte lo que pudiese ni dejaría de ser grande sobrehueso esta ida al Principe de Oranges. Veremos como se toma pero tantas cosas que suceden en un tiempo, bastantes á dar trabajo: podrían ser parte por ahogar cualquier gran nadador.

La muerte de Julian Romero tan á la imprövisa podriá causar alguna dilacion en la partida de la gente española venida de Flandes; yo holgaria que antes que pase mas adelante S. M. se resolviese á mandar suspender esta ida á mejor sazon. Lo que dicen de la guerra rota por las nuevas que han dado á V. S. por via de Augusta, creo que sea que el Señor Don Juan habia embiado algunas compañías de Borgoñones á reconocer lo que hacia algun número de gente de guerra, que los Estados tenian en Geblou, abadia á tres leguas de Namur. Y estos tomaron las centinelas, y pasado adelante tiraron algunos ascaburazos sobre el cuerpo de guardia, y mataron algunos. Pero el Señor de Gumez, que V. S. debe conocer, que mandaba aquella gente que allí tenian los Estados; detúbo los suyos, ni quiso que ofendiesen á los dichos Borgoñones pero escribia al Señor Don Juan, suplicándole con toda humildad que no consintiese que su gente acometiese de esta manera la de los Estados mientras se estaba tractando; pues podria delló suceder cosa que causase embarazo á las negociaciones, con que se viniese á entera rotura; presuponiendo que estos Borgoñones habian pasado mas adelante de lo que les debia haber mandado el Señor Don Juan, y S. A. mostró tomar muy bien esta humildad, y submission, y el respecto que el dicho Monsieur de Gumez habiá tenido de templar su gente, con añadir que era verdad que habian pasado mas adelante aquellos Borgoñones de lo que les habia mandado. Añaden que todabia ofresce el Señor Don Juan con que cumpliesen los Estados lo que han prometido de la Religion, y de la obediencia de poner en sus manos todos los lugares, que tenia y dicen mas quese partia para ir á Luxemburg, dejando a Namur (esperando la respuesta de los Estados) en el castillo Robles, Señor de Villy, con los quinientos Españoles, que á la deshilada han vuelto, á S. A. y con algunos Alemanes, y en la tierra el Conde de Rues con su regimiento de Valones. Y las cartas que tienen estos avisos se embiaron de Namur al Condado de Borgoña á veinte y siete del mes de setiembre. Y por mi creo que lo que dicen de la rotura entera de guerra, sea esto que certidumbre no tenemos ninguna; pues como he escripto y a tantas veces ha mas de tres meses que de aquellas partes no viene una sola cartá particular para nosotros, y con dar infinitas gracias á V. S. por la merced que me hace de comunicarme tantos avisos de lo que puede entender de todas partes. Acabasé con suplicar á Nuestro Señor que guarde y prospere la muy Ill^{me} persona y casa de V. S. como desea.

LXXX.

TRADUCTION.

Vos lettres du 26 de ce mois ne sont arrivées qu'aujourd'hui. Elles m'ont fait grand plaisir en me donnant d'aussi bonnes nouvelles de votre santé; vous avez bien raison : une correspondance négligée nuit aux affaires, et certes V. M. ne reçoit pas tous les secours que méritent ses saintes intentions et les peines qu'elle se donne. La cause en est, je soupçonne, que chacun songe à ses propres intérêts et bien peu à ceux du Roi, que les affaires se traitent à la légère, et qu'on ne regarde pas toujours si les ordres donnés sont exécutoires. Dieu veuille y mettre ordre !

Nous sommes sans lettres des Pays-Bas, ni de Don Juan, ni de toute autre personne. Nous ne savons par conséquent si les nouvelles données à V. M. sont celles apportées par les correspondances marchandes venues d'Augsbourg. Le Seigneur ambassadeur instruira V. M. de la résolution prise par M^e de Parme au sujet de son voyage. Plût à Dieu qu'il la lui eût donnée aussitôt après le décès du Grand-Commandeur. Je le conseillais alors; je lui signalais la nécessité de donner promptement un successeur à Hopperus. Mais à la Cour ils sont lents à croire, lents à répondre et à se résoudre, et en disant qu'il faut prendre les choses comme elles sont, il semble qu'il n'y ait plus rien à dire qu'à trouver un bon remède : et quand ils ont laissé les affaires à ce point s'empirer, le remède est difficile, et souvent impossible; et quand ainsi on n'en peut plus, il faut souffrir le mal avec patience, quoiqu'il soit dur à digérer, surtout quand on avait eu le temps d'y remédier et qu'on ne l'a pas fait. Plaise à Dieu que le Seigneur Archiduc Mathias ait été atteint par les gens que l'empereur a envoyés sur ses traces. (Suivent quatre lignes en chiffres qui n'ont pas été interprétées.)

Je persiste dans l'opinion que c'est une mauvaise saison à faire la guerre en ces provinces; qu'il y a eu de la légèreté dans la résolution d'y rappeler les Espagnols, et dans l'indiscrétion qui a porté ce fait si tôt à la connaissance des États; car quant aux désordres qui sont survenus, je soupçonne fort qu'ils ne soient le résultat de cette nouvelle.

S. S. est en très bonne santé, grâces à Dieu, et nous avons déjà abordé la tâche des chapelles, consistoires, et autres offices. Dans ces trois derniers jours sont arrivés sept ou huit cardinaux absents.

La paix de France est abominable; je ne sais pas ce que les Huguenots pourraient demander de plus, s'ils tenaient le roi de France prisonnier. Le bon côté est que le roi dit dans le préambule de son édit qu'il espère un jour amener la paix de religion dans son

royaume par le moyen d'un bon concile général et libre, comme si celui de Trente n'existait pas. Je suis bien surpris que cela n'occasionne pas plus de rumeur ici. Je l'ai dit à plusieurs personnes, et j'en ai parlé au cardinal de Sens; il ne sait que dire, sinon qu'il n'est pas obligé de répondre et de défendre tout ce que l'on fait en France; et puis S. S. donne aux Français des subsides fort mal employés. Il serait juste d'aider S. M. en tout ce qu'il est possible; puisqu'on voit à quoi elle emploie ce qu'on lui donne et ce qu'elle tire de ses revenus et de ses vassaux.

Je ne désespérerais pas encore, quand Mons^r l'Archiduc Matthias serait entré dans les Pays-Bas, de pouvoir tirer quelque fruit de son arrivée; car la parenté est si proche; et l'empereur a tant besoin du roi notre maître; et il y a tant d'éventualités à prévoir que, j'en suis convaincu, il fera tout son possible pour amortir les dangers que l'on redoute de ce voyage; et la Sérénissime Impératrice fera de son côté tout ce qu'elle pourra; et la présence de l'Archiduc ne laissera pas que d'être une grande épine dans le pied du Prince d'Orange. Nous verrons comment on en sortira; mais toutes ces choses qui se succèdent si rapidement, et qui suffisent pour donner de la tribulation, seraient bien capables de noyer un bon nageur. La mort si inattendue de Julien Romero pourrait ralentir un peu le retour des troupes espagnoles en Flandre, et je serais content qu'avant d'aller plus loin V. M. voulût remettre le départ de ses troupes à une meilleure occasion. Ce que l'on dit communément des hostilités suspendues dans les nouvelles qui vous sont venues d'Augsbourg, je crois que cela est fondé sur ce que le Seigneur Don Juan avait envoyé quelques compagnies de Bourguignons reconnaître ce que faisait un gros des troupes des États, posté à Gembloux, abbaye à trois lieues de Namur. Ceux-ci ont pris les sentinelles, poussé plus avant, tiré quelques coups d'arquebuse sur le corps de garde et tué quelques hommes. Mais Mons^r de Goegnies que vous devez connaître, lequel commandait la troupe des États, a retenu les siens, leur a défendu d'attaquer les Bourguignons; mais il a écrit au Seigneur Don Juan en toute humilité, le suppliant de ne point permettre que ses gens vissent attaquer ceux des États, pendant que l'on était en négociations; car il pourrait en résulter pour les négociations un embarras qui amènerait une rupture complète, en supposant que ces Bourguignons avaient poussé plus loin que les ordres du Seigneur Don Juan; et S. A. montra qu'elle prenait de très bonne part cette humilité et soumission, et le respect que ledit Mons^r de Goegnies avait montré de retenir sa troupe, en ajoutant qu'il était vrai que ces Bourguignons avaient poussé plus loin qu'il ne l'avait commandé. On ajoute que le Seigneur Don Juan offre encore — pourvu que les États tiennent leurs promesses relativement à la Religion et à l'autorité du Roi — de remettre en leurs mains tous les lieux qu'il occupait; on dit de plus qu'il allait à Luxembourg laissant dans le château de Namur (attendant la réponse des États) Robles, seigneur de Billy, avec les cinq cents Espagnols, qui sont revenus un à un, et avec quelques Allemands, et dans la ville le Comte de Rœulx

avec son régiment de Wallons. Les lettres qui donnent ces nouvelles ont été envoyées au Comté de Bourgogne, le 27 du mois de septembre; et je pense qu'il n'y a rien de bien vrai de la nouvelle de la reprise des hostilités; nous n'en avons aucune certitude. Car comme je l'ai écrit tant de fois, voilà plus de trois mois que nous ne recevons pas de ce pays une seule lettre particulière. Et en vous rendant des grâces infinies pour la faveur que vous m'avez faite de me communiquer les avis qu'elle reçoit, je finirai en suppliant N. S. de garder.

LXXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 6 novembre 1577.

Oultre ce que, par le rapport de Mons^r l'ambassadeur et après de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal Farnès, j'avoie sceu la résolution de Vostre Altèze, ce m'a esté fort grand plaisir, de l'entendre par ce qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre de sa main du dernier du moys passé. Et véritablement elle chargée en ce Sa Majesté de grande obligation. Je ne sçay pourquoy icelle ha voulu que l'on creu que ce voiaige se fit de la mense de Vostre Altèze (ce que peu de gens croiront), sinon pour monstrier que méritans rigueur, les termes que l'on tient aux Pays d'Embas, il ne sembla que pour estre trop bon, elle ouffrit de soy mesme la douceur, et qu'il vault mieulx qu'elle vienne à ce, par l'intercession de Vostredicte Altèze, que obligera aussi en ceste sorte les pays, ou peult-estre pour quelque respect du Signeur Don Joan; mais je confesse que cecy est à diviner; car

¹ Le roi le voulait ainsi. Voy. plus haut, p. 282. Le 17 octobre, Philippe II renouvela la recommandation qu'il avait faite à Marguerite le 2 septembre, et lui demanda instamment de se tenir prête à entreprendre le voyage des Pays-Bas. (Archives de Simancas, *Negocios de Estado*. Rome, liasse n° 921.) La lettre de Don Juan de Zuñiga au roi, du 28 octobre, constate que Marguerite était très disposée à exécuter la volonté du roi. (*Ibidem.*)

Sa Majesté n'en faict par ses lettres, ny audict Signeur ambassadeur, ny à moy, aucune mention. Et Dieu sceit que en ce voiaige j'eusse volentiers accompagné Vostre Altèze, pour mon debvoir envers icelle, et mesmes me le commandant Sa Majesté; mais tout considéré, je me doute que, outre ce que mon assistance ne seroit sans dangé de ma personne (que j'estimeroye moins, et Vostredicte Altèze l'a peu congnoistre quant j'estoye aux Pays d'Embas avec elle), je tiens pour certain qu'icelle donneroit plus d'empeschement, que aultre chose, selon que je puis congnoistre de la disposition présente des affaires, dont j'espère parler plus au long avec Vostre Altèze, quant j'auray ce bien de la veoir.

Nous avons lettres d'Ausbourg fresches, que font mention de lettres de Vienne du vj du moys passé, et du partement de Mons^r l'Archiduc Mathias, mais ilz dient qu'ilz n'avoient nouvelles plus avant du chemin qu'il avoit prins, ny qu'il fût passé par là. Et nous en divisames le Sr Ill^{me} Farnès et moy, hier bien longuement, l'estant allé veoir pour luy plaindre le mal de sa goûte, que le tient attaché par le pied au lict; mais il ne nous semble que pourtant Vostre Altèze laisse de suyvre sa délibération, oyres que ledict Signeur Archiduc fut arrivé; et j'espère que Vostredicte Altèze aurajà donné advertissement aux Pays d'Embas de sa résolution, que j'ayjà escript à plusieurs; et sumes tous d'avis, que plustost que Vostre Altèze se pourra mettre en chemin, sera pour tous respectz le meilleur. Et j'espère l'aller trouver le plustost qu'il me sera possible. Et peult demeurer Vostredicte Altèze assheurée, qu'elle n'a serviteur que luy soit plus affectionné, ny qui plus désire son contentement et la grandeur de sa maison et postérité.

LXXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1753.)

Rieti, le 14 novembre 1577.

Le courrier qu'est passé devers Vostre Altèze, m'a rencontré après estre sorty d'Andredoca, en campagne, et ne l'ay voulu arrester. Avec ceste yront les lettres que venoient au paquet qu'il m'a délivré, afin que Vostre Altèze voye le tout, et la presse que de nouveaul donne Mons^r l'ambassadeur, pour le brief parlement de Vostredicte Altèze, conforme à ce que Sa Majesté luy doibt avoir escript; car, comme elle verra, il remet de me communiquer les lettres à mon arrivée à Rome. Et quant à ce que me concerne, Sa Majesté n'avoit pas encoires veu la responce que l'on luy ha faict, que s'envoya le xvij^e et depuis le xxvij^e du moys passé. J'espère que l'ayant veu il se contentera, puisqu'elle est principalement fondée en ce que convient à son propre service, et n'estoit pas adverty de ce que passe, sur quoy se prant le fondement. Vostre Altèze verra le tout s'il luy plait, avec sa commodité, et je luy supplie me renvoyer les lettres, pour les communiquer à l'accoustumée audict Signeur ambassadeur, qui m'a envoyé mes paquetz serrez; et je faiz mon compte de laisser icy quelc'ung, qui m'aportera le paquet qu'il luy plaira me renvoyer.

Elle pourra veoir, par les lettres de Sa Majesté, mesme par la seconde, la forme ordinaire des responces qu'il donne sur les advertissemens et advis que l'on luy baille, que j'impute aux secrétaires, que certes sont peu diligens, et leur gresve de laisser courir la plume. Je sçay que l'on n'en usoit ainsi du temps de la glorieuse mémoire de feu l'Empereur, nostre bon maistre. Et quant le Roy escript luy-mesme de sa main, il parle bien ung aultre langaige; mais celluy des secrétaires est tel, que devant que d'ouvrir la lettre, je pourroye diviner ce que vient dedens. Et jusques j'entende ce que me dira et monstera ledict Signeur ambassadeur, je ne sçaroye dire

dadvantage, sinon que je supplie derechief Vostredicte Altèze qu'elle haste son parlement, tout ce que luy sera possible. Et je pense dois icy escrire audict ambassadeur, pour les xx mil escuz, dont peult-estre il escript à Vostredicte Altèze, et des x mil, en quoy je crains qu'il ne soit plus scrupuleux que je ne vouldroye.

Le Seigneur Don Joan, comme Vostredicte Altèze verra, se justifie contre le livre, et m'escript comme bon Seigneur mien confidentement ce qu'il luy semble de Monsr de Champagney, que je ne puis ny absouldre, ny condamner, pour n'avoir en viij moys lettres de luy, ny sçavoir ce qu'il dit pour sa justification, ni quelle est son intention. Je luy ay escript deux lettres; et de la première d'icelles faict ledict Seigneur Don Joan mention; mais je n'ay ny de l'une, ny de l'autre responce. Je ne sçay de combien grand fruyt sera la menasse de mestre tout à feug et à sang, devant que d'avoir les forces nécessaires, et la saison convenable pour l'exécuter, et me doute que ce n'est pas pour parvenir à ce que nous prétendons peult estre de. par peur, les faire retourner au debvoir, mais plus tost pour par désespoir leur faire faire, ou du moins intenter quelque folie devant que noz forces soient bien ensemble. Je prie à Dieu que bien en advienne.

Vostredicte Altèze m'a faict tant d'honneur et si bien traicté, que j'en suis honteux, et de la penne que tous ses gens ont heu à l'entour de moy, et mesmes jusques à ceulx qui sont venuz à Andredoca, qui m'ont faict ung banquet si grand, que j'ay souhaité cent foys que ledict Seigneur Don Joan en eust ung tel à Luxembourg, où je crains que devant que son camp soit bien assemblé, il n'aye souvent faulte de ce que au banquet d'aujourd'huy estoit trop. Je payray, comme les Cordeliers, d'ung remerciement bien humble, que je faiz à Vostredite Altèze, et par la supplier de nouveau, qu'elle me commande comme au plus obligé et plus affectionné serviteur qu'elle aye en ce monde.

LXXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, liasse n° 950.)

Rome, le 18 novembre 1577.

Vengo del Aguila, adonde habia ido á ver á Madama, que se va poniendo de camino para Flandes. Con ella he estado dos dias y medio y discurrido con S. A. de los negocios de aquellos estados. Hame propuesto muchos dubios y hecho mil preguntas. He procurado de responderle y satisfacerle lo mejor que he sabido. Trata muy cuerdamente de todos negocios, especialmente de los de aquellas partes, por la larga platica, y esperiencia que de ellos tiene. Trató conmigo de los mismos puntos que con el embajador Don Juan de Zuñiga, y yo me he conformado respondiendole á lo que el dicho embajador le respondió. Entiende muy bien en cuan grandes trabajos y dificultades se va á poner y no tenia gana alguna de ello sino de reposo, pero es tanto el amor que tiene á V. M., y es su deseo tan grande que sus cosas vayan bien, que no mirando á sud edad, indisposiciones, sazón de invierno, é incomodidad suya de muchas maneras, se resuelve como ha dicho al dicho embajador, á irse á sacrificar por el servicio de V. M. Y da prisa á su partida, proveyendose de lo necesario á tan largo viage, ni parece que por lo que el Archiduque Matias ha emprendido debe diferir su ida. Pues quanto mayores rebueltas puede haber, mas importa que haya persona que se ponga de por medio para procurar quietud, y que no entre mas discordia en casa, que seria perderla, y ruinarlo todo. Mucho ha traído este mozo persuadido de malos consejeros, y de su natural siendo como dicen de mucho brio, y como mozo ha considerado poco lo que emprende. Que si bien quiza muchos lo quisieran por gobernador, no creo que son muchos los que le querrian por señor, aunque suelen ser pueblos amigos de cosas nuevas, y tanto mas quando por cualquier cosa son descontentos. Pero no teniendo fuerzas de suyo ni pudiendoselas dar su

hermano por no tenerlas, hallarse ha embarazado con estados tan gastados, y que pretenden venir en lo qual vienen cansados de trabajos, y teniendo peor; y si piensa sacar de ellos lo necesario para sostenerse, y resistir á la gente: se cansarán del y terna trabajo de obtener ayudas de gente cansada y arruinada. De suyo como mozo tendrá poco consejo, y no acabará de poder contentar á los que le daran consejo, y que le habrán traído á esto, y de lo que hará por unos tomarán otros celo y más aquella gente que es cual V. M. la debe conocer. Y si por no caer en tan mal caso como seria apartarse de la obediencia debida á su señor para darse á otro, y que quieran y él y ellos decir que no se pretende sino tenerle por gobernador, pues no querrá V. M. decir otras causas porque no le quiere, bastará decir ser mozo sin experiencia y que antes de saber este su deseo V. M. hubiese aceptado por gobernador á Madama, que ya se pone en camino, y que muda esto seria hacerle afrenta, y cuando no hubiese mas de esto parece que bastaria para que Madama siga su camino con toda diligencia.

Yo le he dado toda la prisa posible pero por haberla tomado esta resolución de V. M. en tiempo que estaba tan descuidada de ello; y no se habiendo hallado con dinero suyo á la mano, por suplir á los gastos necesarios para apercibirse de lo que tiene menester, se halla embarazada, ni se ha resuelto conmigo de poder partir antes de los quince del mes que viene. Pero dice que hará lo que pudiere por anticipar este plaro. Considera el estado, en que se hallan aquellas tierras, y cuan difícil será sacar algo de ellas y que estas bodas no se hacen de hongos como se dice, pretende haber credito á lo menos de un millon por todo lo que pudiese suceder, y por suplir á lo forzoso y necesario y por mil cosas que se pueden ofrecer, que dno an tiempo á consulta de tan lejos, y que de no proveerlas prontamente puede suceder gran mal. Que de ella puede confiar V. M. por la experiencia que tiene de lo pasado de cuan limitada va, y cuanto mira de aprovechar la hacienda de V. M., y que de ella no gastará un maravedi sino por lo forzoso.

No parece que se puede dejar de cumplir lo prometido, por no dar lugar á que crezca la difidencia que ya es demasiada, y siendo asi, aunque á mi siempre me ha parecido cosa peligrosa juntar los Estados, acordándome de las cosas pasadas, y por todo lo que sobre ello antes de agora se ha considerado, todavia pues por no faltar como digo a lo prometido se ha de

hacer es lo primero en que si no me engaño eran es menester poner la mano, pues todas las cosas, y la Religion, y otras se remiten desto, para que se vea en que querran venir. Cuantó a la Religion en que si quieren cumplir lo prometido los Estados todos, excepto los de Holanda y Zelanda, han de obserbar la Católica Romana, y no es verisimil que les parezca bien, si quieren esto sinceramente, que las dichas provincias de Holanda y Zelanda queden herejes, pues con esto dificulteria conserbar en las demas la dicha católica. Bien podrá ser que pedirán por estas lo mismo que conceden los recesos del Emperio, que es que puedan salir con su hacienda, y vender los bienes raices los que no querran ser católicos ó administrarlos por procurador, y si no piden nos será menos mal con que lo ordene asi V. M. á pedimento de los Estados; pero evitando de hacerlo de manera que se pueda despues decir que haya supuesto los Estados á los decretos del Emperio, sino que sea nuevo decreto de V. M. por aquellos Estados, y es menester advertir que el ejemplo que darán los Estados de lo del Emperio es solo por la confesion Augustana, y los herejes de Holanda, al presente Anabaptistas ó Sacramentarios condenados por malos, y que se pueden castigar por los decretos del Emperio; que es argumento que debe serbir negociando que los Estados Católicos contra los herejes de Holanda y Zelanda, endonde hay tovabia muchos Católicos, que son de los otros opresos. Verisimil es que tocan los Estados en los placartes por abolirlos, pero acuerdo á V. M. que estos se hicieron por el Emperador, nuestro señor de gloriosa memoria, cuando fué á aquellos Estados despues de la coronacion, con parecer y consentimiento de los Estados generales, y de los consejos provinciales. Y por esto no quiso S. M. mudar nada en ellos, sino confirmarlos cuales se hicieron insiriendolos comenzando por : Carolus, etc. Y me acuerdo que yo suplique á V. M. que por esto se hiciesen en esta forma, porque no los pudiesen contradecir, y si pretenden abolirlos podrá sobre esto tomar Madama color de consultar, con advertir juntamente de todo lo que pasará en la negociacion, y de lo que á ella y á los del comejo paresciere, para que sobre ello pueda V. M. tomar mejor resolucion, y se les podrá decir que saldrian en esto de lo que han pedido, como en tiempo de S. M. Cesarea; verse ha asi mismo por la negociacion con los dichos Estados generales, como entienden lo de la obediencia que han ofrecido, y profesado querer guardar, y si en esto pedirán otra cosa que prejudique mas que lo de la observacion de sus privilegios,

en los cuales no se podrá mudar nada, pues no se han moderado ni restringido en las ocasiones de los años pasados, y ha V. M. prometido de conservarlos : pero de razon la interpretacion de ellos ha de ser del principe que los dio, quando nasce en la inteligencia de ellos dificultad; pero es menester callar esto por agora, y en estos dos puntos tan principales desea Madama declaracion de la mente de V. M., y que se le diga claro por grados, lo que en primer lugar querria V. M., y si á esto no se puede llegar á qué querra que venga confiando de ella V. M. que procurará abentajar todo lo que pudiere, y que pide esta declaracion porque dice que quedó escozida de que entiende la calumniaron ó tacharon de algo que concedió, que si los á quien parecio mal se hallaran en el hecho conocieran que en ello mismo, y ella y los del consejo hicieron á V. M. gran servicio, y que todavia porque no digan que yerran otra vez quiere declaracion muy espresa de la mente de V. M., y que si no se confia de ella de decirle claro su intencion mal podria servir, ó si con el Señor Don Juan que tiene las armas tubiese otra inteligencia V. M. que con ella y se hallasen diferentes, que seria muy mal punto, y que suplica á V. M. que en las negociaciones no haya nada que puen dar causa a que haya sombra entre ellos; pues le quiere no solo como hermano mas como hijo muy querido, y me lo dijo en estos propios terminos, y yo creo haber escrito á V. M. que tengo por imposible se concierten dos aunque hermanos en supremo gobierno que son de las cosas que en ninguna manera sufren compañía, y le dañará harto, como escribi, la compañía del dicho Señor Don Juan, y aun la de su hijo para cos los Estados ni acabarán de resolver nada, si no me engaño, sino con condicion que primero salgan otra vez los Españoles, y todos extranjeros y cuantos á ellos han faborescido segun se puede comprender del language que hasta agora han usado, y si han menester y ha combenido tornarlos á embiar, de que dudo, y como escribi temo que ha hecho mas daño que aprobechado esta resolucion por tratar con mas autoridad, y ventaja, temo mucho que la conclusion parará en lo que digo de que antes de resolver querran que salgan, y lo que yo digo que si no me engaño era menester. y el entrar por la junta de los Estados generales, lo funda tambien en que no sé como podemos decir que no quieran la Religion, ni la obediencia, pues estos aun no hablan, sino algunos que se han atribuido de suyo, la autoridad de negociar á nombre de los Estados, y con los dichos

generales Estados, es necesario tratar de la ejecucion de la paz, y si el de Oranges falta ó ha de ser parte, entonces con hacer los Estados capaces de esta falta, se podia pedirles que le forzasen á que cumpliese. Ella es en opinion, y no sin gran apariencia que mientras estara en aquellos Estados el Principe de Oranges, jamas habrá quietud y proponia que seria bien darle recompensa aunque mayor de la hacienda que alla tiene en otra parte; pero yo dudo que la tomare debajo de V. M., pues es la desconfianza tan grande, que es verisimil que jamas se fiará, y harto lo escribe y dice, porque sabe quanto ha ofendido, y dicen que quien ofende no perdona; cierto que por cualquier via que salga de los Estados, y se libre V. M. del claro es que mucho importaria y creo que no fuera mal ejecutarlo, que me acuerdo, mucho ha, haber escrito á V. M. del hijo de casarle en España trocándole su hacienda aun con ventaja, y con mucha honrra que pluguiera á Dios fuera ya hecho, y aun de los hijos y hijas de Aigmonte.

Y porque acordé á Madama lo mismo que al Señor Don Juan, que para juntar los Estados era bien seguir el ejemplo de lo que habian hecho Franceses, pues les habia salido tambien, que con ellos habian acabado lo que habian querido, que era procurar por buenos medios, y aun con interese que viniesen diputadas personas de quien se pudiese esperar ayuda, y no estorbo, y ganar ó con dineros, ó con oficios ó otros intereses los que no se pueden mudar ni estorbar que no vengan, me dijo que para esto seria menester que V. M. le alargase la mano, permitiendo que del deposito ó de otras partes, pudiese tomar lo que para esto fuese menester. Siendo cosa que porque aprovechase, ha de hacer de secreto por no hacer aquellos sospechosos á los Estados, y que V. M. se debe fiar de ella pues le ama. Y su servicio y que por este y en tiempo del Emperador nuestro señor que está en gloria, y en el de V. M. ha siempre postpuesto su marido y su hijo, y todo lo que alla puede tocar, y me ha dado gran queja de que las pensiones que dió, y gracias que hizo aunque bien limitadas á las personas que en su tiempo habian bien servido á V. M., luego que partió se borraron ni se pagaron con mucha mengua, de su reputacion con que le han hecho perder credito, presuponiendo que adrede para esto se hizo correo, tambien de que habiendo escrito á V. M. encomendando algunos de ellos que no habia podido escusar despues de partida de aquellos Estados, jamas se le ha respondido por donde le pareció podia comprender que V. M. no holgase que

escribiese, y que por esto dejó de platicar, y corresponder á los de aquellos Estados; que le hará falta para lo que agora le manda V. M. que haga en ellos, y que por enmendarlo y poder mejor servir, pide que le sea licito ganar gente á costa de V. M. por su servicio. Lo que mas combiene es lo mas presto que se pudiese entender á reformar la justicia y darle autoridad, con voluntad de los Estados que de buena gana concurrirán en ello, pues la desean, y entienden que sin esto no pueden vivir con quietud, in ejercitarse los comercios en que consiste la sustancia de aquellos Estados: y esto no se ha de hacer por visitas, á lo menos de la manera que veo viada hasta aqui que no aprovecha, y quita la autoridad de la justicia, y tribunales con tanto daño sino procediendo contra los particulares consejeros á donde se hallare fundamento, castigando severamente los que en sus officios havran delinquido, no siendo razon que habiendo errado en sus cargos sean empleados mas, y haciendo con participacion de los Estados por agora reeer las ordenanzas, y emendar en ellas lo que pareciere combenir, pues si la justicia tiene su lugar ninguna cosa abatirá mas los bravos, y es la buena justicia la principal obligacion que principes tienen á vasallos.

Pretende asimismo Madama, que V. M. le embie su comision porque llegando no le digan á qué viene, y quien la embia, y para que vean que tiene debida autoridad por entender en los conciertos, y en lo demas que V. M. le mandare y, que esta venga ampla, que sea lo que tratare con mas autoridad, pues dice que han venido las cosas á terminos que le pedirán de poder ver su comision y instrucciones, pero que la secreta la observará puntualmente aunque es menester remitir mucho á su discrecion estando S. M. tan lejos.

Querria Madama tambien saber como se gobernará con el Emperador, y con la Emperatriz, atento lo que se dice de la deliberacion del Archiduque Matias, del viage de Flandes y debajo de enmienda por no poner division en la casa ó sea ó no que creo que sea hecha esta determinacion sin voluntad de ellos, y que les pesa: pero aunque fuese lo contrario si lo ruegan ó muestran que les pesa, menester es mostrar de creerlo asi ó de solicitarlos para que si el dicho Archiduque, para adelante procuren de revocarle representandoles los inconvenientes que de esto podrian suceder. Mal parece á muchos que haya tomado su camino por Lipsia, y Dresen casa del Duque Augusto, elector de Sajonia, y de que digan algunas

que le acompañó Lazaro Suendi de quien el Duque de Alva, puede decir á V. M. lo que del sabe cierto es habil, y para hacer grandes servicios ó deservicios; yo temo que su conbersacion con los señores Flamencos haya mas dañado en los tiempos pasados que aprovechado.

Con Francia y Engleterra quiere tambien saber Su Alteza, como se habrá de gobernar : yo pienso que como ellos hicieren teniendo correspondencia con los embajadores, y debajo de enmienda combernia los hubiese en la una, y en la otra parte bien pláticos é informados de los negocios de Flandes, pues son las negociaciones las de aquellas partes, y las del Emperio que tocan mas y tienen mas respecto á las cosas de Flandes que á otros Reynos, y Estados de V. M.

Concebimos tambien la forma de las cartas q escribirá á muchos señores, y particulares de aquellos Estados por animarlos bien conforme á la intencion de V. M., que ya su ida debe ser publicada por otras cartas que de ello luego se escribieron cuando se entendio la voluntad de V. M.

Sobre todo pide S. A. que haya prompta, y muy continua correspondencia de V. M., y que no duelan los gastos de muchos correos, pues se dice que los gastos que se hacen en esto los mejor empleados, y los de la guerra, en espías y guías, y si V. M. se pudiese resolver de venir á Italia que todos los cuerdos juzgan seria por infinitos respectos en esta sazón de mucha consideracion, si no puede llegar á Flandes, seria lo mejor, pues de la prompta resolucion en negocios especialmente cuales hoy corren importaria infinito, y si no se puede hacer no hablar dello, por no perder mas reputacion mobiendo, y no ejecutando como por lo pasado.

Resuelve Madama de tomar su camino por la Saboya, Condado de Borgoña, y por la Lorrena por ser el mas breve, mas seguro y por evitar de pasar por tierras de otros principes, y deberse en Lucemburg con el Señor Don Juan y ir despues á Hu, castillo fuerte del Obispo de Lieja, avisándole primero por ver si en el la querra acomodar, como espero hará, y esto fasta ver si con la seguridad que combiene, podrá estar en otra parte dentro de los Estados, si V. M. no mandara entretanto otra cosa, y procurara primero lo á que V. M. manda que vaya, que es componer la controbercia entre el Señor Don Juan y los Estados, y despues emplearse en lo que V. M. adelante le mandará; y piensa en este primer negocio de pacificacion, tener buena correspondencia con el dicho Obispo de Lieja, y otros comisarios

del Emperador embiados á lo mismo, y hacer con los principes del Emperio vecinos los officios que combienen á buena vecindad; pero si las cosas cuando llegara á Borgoña, estuviesen en tanta rotura que con debida seguridad no pudiese pasar adelante en Besanzon, y desde alli pues es cerca embiara al Señor Don Juan para que con su parecer se procure su debida seguridad, y con ella seguir adelante. Calláre lo que me dijo del ayuda de costa para su viage, y de su entretenimiento ordinario : confia que V. M. mirará en ello conforme á su calidad, y á los gastos que por razon de esta ha de sostener, habiendo tratado lo mismo, y en los mismos terminos con el embajador que lo habrá escrito á V. M., y asi mismo lo que le dijo del Castillo de Plasencia, y de la confiança que desea muestre V. M. al Duque, al Cardenal, y al hijo pues su ser y seguridad de su Estado depende como dice, de que el mundo entienda que los tiene V. M. debajo de su amparo, y firma de la gloriosa memoria del Emperador nuestro Señor, que restará en sus manos como en las de V. M. propias, pues aunque no quieran : han de seguir la fortuna de V. M., no teniendo otro amparo ni arrimo, que si tubiesen mala voluntad por el Castillo de Plasencia no dejarian de ejecutarla, pero que esta no la pueden tener sin perderse sin remedio, y que dellos no se debe tener la sombra que de otros, y que se podria dar al Duque ó sino al Duque y al Principe juntos, ó al Principe solo y entre dientes dijo que poner en el Españoles que les jurasen y muestra grande obligacion de la declaracion que hizo poco ha V. M. en lo del Cardenal añadiendo, que la pudo hacer libremente pues tiene por cierto que aunque V. M. no mandára lo que mandó no pudiera salir en el postrer Conclave Papa, ni hay apariencia que lo sea en otro, y que por su descanso se está asi como está mejor que si fuese Papa, teniendo la gracia de V. M. Platicamos de muchas otras cosas del estado presente del mundo, y de muchos particulares de aquellos Estados que seria cosa demasiado larga poner en escrito, pues en tres veces que nos juntamos á tratar de estos negocios en dos dias y medio, empleamos mas de quince horas largas, y ella es gran preguntadora como prudente y que considera muchas cosas : y yo he procurado como arriba digo de informarla, y satisfacerle lo mejor que he podido y me ha parecido dar esta breve cuenta de mi viage á V. M., cuya S. C. R. persona, etc.

LXXXIII.

TRADUCTION.

Jè viens d'Aquila, où j'étais allé voir Madame, qui se dispose au voyage des Pays-Bas. J'ai été chez ellè deux jours et demi. J'ai entretenu S. A. des affaires de ces provinces; elle m'a proposé beaucoup de doutes et fait mille questions. J'ai tâché de lui répondre et de la satisfaire du mieux que j'ai pu. Elle comprend parfaitement toutes les affaires, et spécialement cellès de ces provinces, grâce à une longue pratique et à l'expérience qu'elle en a. Elle m'a entretenu des mêmes objets que l'ambassadeur Don Juan de Zuñiga, et j'ai fait cadrer mes réponses à celles de l'ambassadeur. Elle sait fort bien à quels travaux, à quels embarras ellè se dévoue, elle qui n'en avait aucune envie, qui n'aspirait qu'à demeurer en repos; mais l'amour qu'elle porte à V. M., et son vif désir de faire bien réussir ses affaires est tel que, fermant les yeux sur son âge, ses infirmités, la saison, les nombreuses incommodités à subir, elle s'est résolue, ainsi qu'elle l'a dit à l'ambassadeur, à se sacrifier pour le service de V. M. Elle hâte tous les préparatifs nécessaires à un si long voyage; et elle ne pense pas que l'équipée de l'Archiduc Matthias soit un motif pour différer son départ. Car, plus les troubles s'aggravent, plus on a besoin d'une personne qui interpose sa médiation pour ramener la tranquillité, et il faut empêcher que la discorde ne pénètre dans la maison; car ce serait la perte et la ruine du tout. Il est bien osé ce jeune homme, mais il est séduit par de mauvais conseillers, et a un caractère *de mucho brio*, comme on dit. Sa jeunesse l'a empêché de bien réfléchir; car s'il en est beaucoup qui le voudraient peut-être bien pour gouverneur, je ne crois pas qu'il y en ait qui le veuillent pour Seigneur, quoique ces peuples soient amis des nouveautés, surtout quand ils sont mécontents. Mais sans puissance personnelle, ne pouvant compter sur le pouvoir de son frère, n'en ayant pas lui-même, il se trouvera dans de beaux embarras avec des États aussi pervertis, et qui prétendent en venir à leurs fins, malgré toutes les souffrances du présent et les craintes d'un avenir plus cruel encore. S'il pense obtenir d'eux le nécessaire pour subsister et pour résister aux ennemis, il les fatiguera; il aura de la peine à obtenir des aides d'un peuple épuisé et ruiné. Naturellement sa jeunesse ne lui permettra pas d'user de prudence; il sera dans l'impuissance de satisfaire ceux qui le serviront de leurs conseils et qui l'auront décidé à cette tentative. Fait-il quelque chose pour les uns, les autres en seront jaloux; car V. M. doit connaître ces gens-là; et si, pour ne pas encourir le reproche de s'affranchir de l'obéissance due à leur Seigneur et de se donner à un

autre, et s'ils ne veulent, lui et eux, prétendre qu'au rôle de gouverneur, V. M. ne voudra pas alléguer d'autres motifs de refus; il lui suffira de dire que c'est un jeune homme sans expérience, et qu'avant de lui soupçonner cette ambition, V. M. aurait accepté les offres de Madame; qu'elle se met en route: que revenir là-dessus, ce serait lui faire affront; et il n'y aurait pas d'autre motif, qu'il devrait suffire, semble-t-il, pour que Madame continue ses préparatifs en toute célérité. Je l'ai pressée et autant que j'ai pu; mais comme cette résolution de V. M. est venue la prendre si à l'improviste, comme elle n'a pas d'argent disponible pour subvenir aux premières dépenses nécessaires, elle se trouve embarrassée, et n'a pu me promettre de partir avant le 15 du mois prochain; mais elle fera tout son possible pour devancer ce terme, vu l'état où se trouvent ces provinces et la difficulté d'en tirer quelque chose; et comme les alouettes ne tombent pas dans la bouche toutes rôties, elle veut avoir un crédit d'un million au moins, pour tout ce qui pourrait arriver et pour faire face aux nécessités imprévues, et pour mille cas qui se peuvent présenter, et ne permettent pas d'attendre longtemps les résolutions et causeraient de grands dommages, si on ne pouvait pas y pourvoir immédiatement à cause des grandes distances qui nous séparent. V. M. peut mettre toute confiance en elle, sachant par l'expérience du passé combien elle est économe, combien elle cherche à faire profiter le trésor de V. M. et qu'elle n'en dépensera pas un liard sans y être forcée.

Il ne semble pas que l'on puisse forfaire aux promesses déjà faites, pour ne pas envenimer encore des défiances qui ne sont déjà que trop suscitées. Dans ce cas, bien que le souvenir du passé, et toutes les réflexions qu'on a déjà faites, m'aient toujours montré les grands dangers d'une convocation des États-Généraux, toutefois, comme pour ne pas faillir, ainsi que je l'ai dit, aux promesses faites, il faut bien en passer par là; c'est le premier objet auquel, si je ne me trompe, il fallait et il faut mettre la main. Car de là dépendent toutes les questions, religieuses et autres, afin que l'on voie où ils en voudront venir. Quant à la religion, s'ils veulent tenir leurs promesses, tous les États, sauf la Hollande et la Zeelande, doivent observer la foi Catholique Romaine; et, s'ils le veulent sincèrement, il n'est pas vraisemblable qu'ils tolèrent l'hérésie dans ces deux provinces; car cela rendrait difficile le maintien du Catholicisme dans les autres. Il se pourrait qu'ils demandent la même concession qui est autorisée par les décrets de l'Empire, c'est-à-dire la liberté d'émigrer avec leurs biens, de vendre leurs immeubles, ou de les administrer par procureur. S'ils ne le demandent pas, ce ne serait peut-être pas pire si V. M. l'ordonnait ainsi et surtout si les États le demandaient; pourvu que l'on ne puisse supposer plus tard que les décrets des États puissent amoindrir ceux de l'Empire: il faut un nouveau décret de V. M., exprès pour ces États; et il faut observer que l'exemple à donner par les États des affaires de l'Empire, dont ils se prévautront, ne s'applique qu'aux membres de la confession d'Ausbourg, tandis que les hérétiques de

Hollande sont des Anabaptistes ou des Sacramentaires, condamnés comme mauvais, et contre lesquels sévissent les décrets de l'Empire. C'est un argument qui doit servir aux négociations des États catholiques contre les hérétiques de Hollande et Zélande, provinces qui renferment encore un grand nombre de Catholiques, mais opprimés. Il est vraisemblable que les États toucheront aux placards pour les abolir. Mais je rappelle à V. M. que ces placards sont l'œuvre de l'Empereur, notre Seigneur de glorieuse mémoire, quand il fut reçu dans ces États, après le couronnement, de l'avis et du consentement des États-Généraux et des Conseils provinciaux. Pour ce motif, S. M. n'y a rien voulu changer; elle les a confirmés tels qu'ils étaient par l'insertion, commençant par Carolus, etc., et je me souviens d'avoir supplié V. M. de le faire en cette forme pour le même motif, afin qu'ils ne pussent le contredire. S'ils prétendent les abolir, Madame pourra s'emparer de ce prétexte pour prendre conseil, en donnant avis en même temps de la marche de la négociation, et de celle de l'opinion des conseillers, pour que V. M. puisse prendre une meilleure résolution; et on leur pourra dire qu'ils vont au-delà de ce qu'ils ont demandé, comme du temps de l'Empereur. On verra aussi par la négociation avec les États-Généraux comment ils entendent l'article de l'obéissance qu'ils ont promise et jurée de garder et, si de ce chef, ils demandent quelque chose qui pourrait être plus préjudiciable que l'observance de leurs privilèges, auxquels on ne pourra innover. Car ils n'ont été retenus ni refrénés pendant les années précédentes, et V. M. a promis de les maintenir; mais de droit l'interprétation doit en appartenir au Prince qui les a concédés, si le sens présente des difficultés à leur point de vue. Mais il ne faut pas toucher à cette corde maintenant; et sur ces deux points principaux Madame désire connaître la pensée de V. M., et qu'on lui dise clairement pas à pas ce que V. M. voudrait en premier lieu; et si l'on ne peut aller aussi loin, où elle voudra que l'on s'arrête; V. M. pouvant compter qu'elle tâchera de s'assurer tous les avantages possibles; et elle demande cette déclaration, parce qu'elle se souvient encore avec colère des reproches et des calomnies que lui a values une concession faite par elle. Si ceux qui se sont permis de la condamner eussent été présents au fait, ils auraient été convaincus qu'en cela même Madame et les membres du Conseil ont rendu un grand service à V. M. Toutefois, pour éviter une seconde accusation, elle veut une déclaration très expresse de la pensée de V. M. Si V. M. n'a pas assez de confiance en elle pour lui dire clairement son intention; elle pourrait mal la servir; ou si avec Don Juan, lequel est maître de l'armée, V. M. avait d'autres intelligences, et qu'ils fussent en dissidence, ce serait un fâcheux incident; et elle supplie V. M. de ne rien faire pendant les négociations qui puisse provoquer entre eux de l'ombrage; car elle l'aime non seulement comme un frère, mais comme un fils chéri: ce sont les termes qu'elle a employés. Je crois avoir écrit à V. M. que j'étais convaincu de l'impossibilité d'une entente cordiale, même entre deux frères, quant au suprême commandement; c'est une

des choses qui ne tolère pas de partage; et elle sera bien contrariée, comme je l'ai dit, par la présence du Seigneur Don Juan et même de son fils, pour traiter avec les États; car, ou je me suis bien trompé, ils ne concluront rien avant d'avoir obtenu pour première condition le départ des Espagnols et de tous les étrangers qui les ont favorisés, comme on peut l'augurer du langage qu'ils ont tenu jusqu'ici. Si leur rentrée a été nécessaire et utile, j'en doute; et, je le répète, je suis convaincu que cette résolution a plutôt nui que servi pour traiter avec autorité et avantage. Je crains beaucoup que la conclusion ne s'arrête à cette pierre d'achoppement: le rappel des Espagnols; et ce que je dis qu'il fallait, si je ne me trompe, et le consentement et la convocation des États-Généraux, cette opinion est fondée aussi sur ce que je ne sais pas comment nous pouvons dire qu'ils ne veuillent pas de la Religion et de l'autorité royale, puisqu'ils n'en parlent pas, sauf un petit nombre qui s'est arrogé la mission de négocier au nom des États; et avec lesdits États-Généraux il est nécessaire de traiter de l'exécution de la paix; et si le Prince d'Orange fait défaut, on doit dans ce cas rendre les États responsables de cette faute; on pourrait leur demander de le forcer à l'exécution.

Elle est d'opinion, et non sans grande apparence, que tant que le prince d'Orange sera dans ces États, la tranquillité en sera bannie. Elle pense qu'il serait convenable de lui donner ailleurs une compensation, fût-elle supérieure aux biens qu'il laisse dans ces provinces. Mais je doute qu'il accepte cette compensation dans les pays de V. M.; car la défiance est si profonde qu'elle ne s'effacera probablement jamais; il le dit tout haut, il l'écrit, parce qu'il a la conscience de ses fautes; et l'offenseur, dit-on, ne pardonne pas. Tout moyen pour le faire sortir du pays et en délivrer V. M. serait assurément d'une haute importance; et je pense qu'il ne serait pas mauvais de l'exécuter. Je me souviens d'avoir, il y a longtemps, écrit à V. M. de marier son fils en Espagne, en consentant à un échange de biens, fût-il tout à l'honneur et à l'avantage du Prince. Plût à Dieu que la chose fût faite, et aussi pour les fils et les filles d'Egmond.

J'ai rappelé à Madame (je l'avais fait à Don Juan) que pour la convocation des États-Généraux, il était bon de suivre l'exemple des Français, puisque cela leur a si bien réussi qu'ils ont obtenu tout ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire de mettre en œuvre tous les bons moyens, même l'intérêt, pour amener l'élection de personnes qui donnent des espérances de concours plutôt que des craintes d'embarras, et de gagner par argent, par des places ou autres profits les députés dont on ne peut éviter l'élection ni l'arrivée. Elle m'a dit qu'à cet effet V. M. devrait lui lâcher les rênes, en lui permettant de puiser au trésor ou ailleurs les sommes nécessaires à cette fin; car pour réussir, la chose doit demeurer secrète; il ne faut pas provoquer les soupçons des États. V. M. peut mettre sa confiance en elle, qui aime sa personne et son service, et qui a toujours préféré à son mari, à son fils, à tous ses intérêts personnels le service de V. M. et celui de feu l'Empereur.

Elle m'a fait de grandes plaintes de ce que les pensions et les grâces qu'elle avait accordées, quoique bien restreintes, aux personnes qui de son temps avaient bien servi V. M., furent annulées peu après son départ, et n'ont pas été payées au grand détriment de sa réputation; qu'on a par là affaibli son crédit, en faisant soupçonner un dessein prémédité. Elle se plaint aussi de ce que, après son départ, ayant écrit à V. M. (et elle n'avait pu s'en dispenser) pour lui recommander plusieurs personnes, on ne lui a jamais répondu; d'où elle devait conclure que V. M. n'était pas contente qu'elle écrivit; et elle avait pour ce motif rompu toutes relations, toute correspondance avec ces provinces; et maintenant cela lui fera défaut pendant la mission dont V. M. la charge; et pour réparer ce mal, elle demande qu'il lui soit permis de prendre les gens à son service aux frais de V. M.

Une mesure indispensable et de la plus grande urgence, c'est la réforme de la justice. Il faudra l'y autoriser, de concert avec les États, pour qu'ils lui prêtent volontiers leur concours; car cette réforme ils la désirent; ils savent que sans cela ils ne peuvent vivre en paix ni exercer le commerce qui fait la richesse du pays. Cette réforme ne doit pas être opérée par des informations, au moins telles qu'on les a faites jusqu'ici, et qui n'ont donné aucun résultat, et affaibli l'autorité de la justice et des tribunaux, cause d'un si grand dommage; il faudrait faire le procès aux conseillers coupables, châtier sévèrement ceux qui auront failli à leur devoir; car il n'est pas juste, s'ils ont prévariqué, de les maintenir dans leurs charges; et, avec la participation des États, revoir les ordonnances et y apporter les amendements convenables. Car si la justice règne, rien n'abattra davantage les méchants, et la bonne justice est la principale obligation des Princes envers leurs vassaux.

Madame demande aussi que V. M. lui envoie sa commission, pour qu'à son arrivée on ne lui demande pas à quelle fin elle vient, et qui l'envoie, et qu'on voie qu'elle a l'autorité nécessaire pour s'entremettre dans ces arrangements et autres décisions que V. M. lui manderait. Elle veut que cette commission soit ample, afin qu'elle puisse traiter avec plus d'autorité; car elle dit que les choses en sont venues à un point tel qu'ils lui demanderont de voir sa commission et ses instructions; mais qu'elle observera fidèlement ses instructions secrètes; et encore faut-il s'en remettre à sa discrétion, vu l'éloignement où elle se trouvera de V. M.

Madame voudrait aussi savoir comment elle doit se conduire à l'égard de l'Empereur et de l'Impératrice, en présence des bruits qui courent au sujet de la résolution de l'Archiduc Matthias de faire une tournée aux Pays-Bas, et, sauf correction, pour ne pas introduire la division dans la maison, en supposant que cette résolution ait été prise malgré eux (moi je crois que non et qu'ils n'en sont pas fâchés), mais enfin, en cas contraire, s'ils nient, ou s'ils ont l'air d'être fâchés, faut-il faire semblant de les croire, et les solliciter, si l'archiduc va plus loin, à le rappeler en lui représentant

les maux qui peuvent résulter de son équipée. Plusieurs personnes voient de mauvais œil qu'il a pris son chemin par Leipzig ou Dresde, chez le duc Auguste, électeur de Saxe, et qu'il sort, dit-on, accompagné de Lazare Schwendi, de qui le duc d'Albe peut dire à V. M. ce qu'il en sait. Certainement c'est un homme habile, très capable de servir et de nuire; mais dans les derniers temps je crains que ses relations avec les Seigneurs flamands n'aient été que nuisibles.

S. A. désire connaître aussi la ligne de conduite à tenir à l'égard de la France et de l'Angleterre. Elle doit, je pense, la régler d'après la leur, en correspondant par ambassadeurs; et sauf correction, il faudrait dans ces deux royaumes des ambassadeurs pleins d'expérience et au courant des affaires du Pays-Bas; car c'est avec ces royaumes et avec l'empire que les négociations ont le plus d'importance, et ils ont plus de rapports avec les Pays-Bas qu'avec les autres États et royaumes de V. M.

Nous avons aussi conçu la forme des lettres qu'elle écrira à beaucoup des Seigneurs et particuliers de ces provinces, pour leur imprimer une bonne direction, conformément à l'intention de V. M.; car son voyage doit avoir déjà été annoncé par d'autres lettres écrites exprès aussitôt qu'on a connu la pensée de V. M.

Surtout S. A. demande qu'il n'y ait ni lenteurs, ni interruptions dans la correspondance avec V. M., et qu'on ne regrette pas la dépense de beaucoup de courriers. Car c'est, dit-on, là dépense la mieux employée, comme à la guerre les guides et les espions. Et si V. M. pouvait se résoudre à venir en Italie (au jugement de tous les gens sages, ce serait en ce moment de la plus haute importance à tous égards, si elle ne peut se rendre aux Pays-Bas), ce serait tant mieux; car c'est de la promptitude dans la décision — surtout s'il s'agit d'affaires de cette nature — que l'on obtient les résultats les plus avantageux. Et si ce voyage est impossible, n'en point parler pour ne pas perdre plus de réputation, à menacer sans frapper, comme par le passé.

Madame a résolu de prendre son chemin par la Savoye, le comté de Bourgogne et la Lorraine — c'est le plus court et l'on évitera les terres d'autres princes et la rencontre du Seigneur Don Juan dans le Luxembourg, — d'aller ensuite à Huy, château-fort de l'évêque de Liège, après l'avoir prévenu pour savoir s'il voudra y préparer des logements, comme j'espère qu'il le fera, et cela jusqu'à ce qu'elle puisse juger si elle aura une résidence entourée de sécurité dans une autre partie des États, à moins qu'entre-temps V. M. ne mande autre chose. Son premier soin sera de s'occuper de l'objet de sa mission, c'est-à-dire d'arranger le différend entre le Seigneur Don Juan et les États; et puis elle s'employera à ce que V. M. lui mandera ultérieurement. Elle s'attend quant au premier objet, celui de la pacification, à rencontrer les bons offices de l'évêque de Liège et des autres commissaires de l'Empereur, envoyés à cette fin, et à des relations de voisinage convenables avec les Princes de l'Empire. Mais si, au moment de son arrivée en Bourgogne, les dissentiments avaient abouti à une rupture telle qu'elle ne pût

trouver la sécurité nécessaire dans la suite de son voyage, elle s'arrêtera à Besançon, et de là, elle enverra réclamer du Seigneur Don Juan la protection suffisante et poussera plus avant.

Je passerai sous silence ce qu'elle m'a dit de l'indemnité de route et d'entretien ordinaire. Elle compte que V. M. la mesurera selon sa qualité, et les dépenses que sa condition lui impose, ayant traité cet objet et dans les mêmes termes, avec l'ambassadeur qui aura rapporté ses paroles à V. M., aussi bien que ce qu'elle a dit du château de Plaisance et de la confiance qu'elle désire que V. M. témoigne au Duc, à son fils et au cardinal, puisque leur existence et la sécurité de leur état dépend, comme elle dit, de la conviction que le monde aura qu'ils sont sous la protection de V. M. et sous l'égide de la glorieuse mémoire de l'Empereur, notre Seigneur. Ce château sera dans leurs mains comme dans les mains propres de V. M. ; car, malgré eux, ils doivent suivre la fortune de V. M., n'ayant pas d'autre appui ni d'autre protection. S'ils avaient des mauvais desseins, ce ne serait pas le château de Plaisance qui empêcherait de les réaliser ; mais à moins de vouloir se perdre sans rémission, ils ne peuvent avoir des intentions mauvaises ; ils ne peuvent pas inspirer les mêmes ombrages que d'autres personnes. On pourrait le donner au duc, sinon au duc et au prince ensemble ou au prince seul ; et entre les dents elle dit : qu'on pourrait y mettre garnison espagnole qui leur prêterait serment.

Elle se montre fort touchée de la déclaration faite par V. M., il y a peu de temps, et relative au cardinal, ajoutant que rien n'empêchait de la faire ; car elle tient pour certain que si V. M. eût donné des ordres contraires, il n'aurait pu sortir pape dans le dernier conclave ; il n'y a pas d'apparence qu'il réussisse dans un autre, et pour son repos, cela vaut mieux que de devenir pape par la grâce de V. M.

Nous avons traité nombre d'autres points de l'état actuel du monde, parlé de beaucoup de particuliers de ces états. Il serait trop long d'en toucher dans une correspondance. Car, en deux jours et demi, en trois séances, nous avons conféré plus de quinze longues heures ; et Madame est grande questionneuse, elle est prudente, et retourne un sujet sous toutes ses faces. J'ai tâché, comme je l'ai dit plus haut, de l'éclairer et de la satisfaire de mon mieux, et j'ai jugé convenable d'adresser à V. M. ce rapport succinct de mon voyage.

LXXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Rome, le 20 novembre 1577.

Celluy que j'envoya dois Orviète à Vostre Altèze me vint trouver dimanche à la nuyt à Tivoli, et hier lundy j'arriva icy à 24 heures. Aujourd'huy matin je me suis trouvé devers l'ambassadeur, et n'entendz qu'il y aye nulles nouvelles sheures, dé nul coustel plus de ce que Vostredicte Altèze ha entendu par mon paquet et les lettres dudict Signeur ambassadeur. S'il survient aultre chose, je ne faudray d'en advertir, remerciant bien humblement Vostredicte Altèze du soing que je voys il luy plaît tenir pour sçavoir de mon arrivée. Je n'ay failly de, oultre ce que j'escripviz dois Montelovreti audict Signeur ambassadeur, de presser de nouveaul pour faire furnir les x mil escuz, oultre les xx mil; mais j'ay trouvé ce dont je me doubtoye, de ses scrupules. Il n'ose en façon quelconque mettre la main aux finances, plus avant de ce qu'il ha d'expresse commission de Sa Majesté. Certes, si je tenoye son lieu, je m'adventureroye à oser dadvantaige. Je n'ay failly de luy dire, et représenter tout ce que j'ay entendu de Vostre Altèze, du peu de commodité qu'elle ha maintenant du sien, pour non avoir receu ce qu'elle doibt avoir de ceulx qui manient son bien, et que l'on l'a prins à l'impourveue, et qu'il n'est raison qu'elle se mette aux intérestz, ny vendre ce que doibt venir à ses héritiers, pour aller servir en ung si long voiaige, en malvaise saison, et en affaires si difficiles; comme je l'escriptz bien particulièrement à Sa Majesté, et tout ce qu'avons conféré ensemble; mais je ne voys que pour maintenant elle puisse faire fondement sur lesdictz dix mil escuz. Et quant aux xx mil, à ce que je puis entendre, la dilation provient du Viceroy, qui en cecy se veult monstrier trop saige, lequel jasçoit qu'il avoit respondu que incontinant il les envoyroit, aura voulu faire du bon valet, et discourir que peult estre seroit rompu le

voiaige de Vostredicte Altèze pour celluy qu'a faict l'Archiduc Mathia; mais il sort en ce de sa charge; car le Roy ne luy escript à quoy debvront servir les xxx mil escuz, mais que incontinant il les pourveut à la semonce dudict Signeur ambassadeur sans difficulté ny dilation quelconque. Et ledict Signeur ambassadeur luy ha faict une fort vive recharge, luy disant que pour ce de l'Archiduc ny aultre chose quelconque, il n'y ha changement, avec proteste du retardement du partement de Vostredicte Altèze, que Sa Majesté haste tant de nouveau. Et certes ledict ambassadeur ne luy devoit escrire à quoy devoient servir les deniers, puisque le Roy ne vouloit qu'il le sceut; mais j'espère que sur ceste recharge il n'y aura plus de dilation.

J'envoye avec ceste à Vostredicte Altèze l'accord faict avec le Prince d'Oranges et les Estatz d'Hollande et Zeelande¹ et celluy du Signeur Don Joan avec les Estatz généraulx, comme l'on l'ha imprimé aux Pays d'Embas, pour servir à icelle, en cas qu'elle ne les eust veu; car il emporte qu'elle le sçache, puisque c'est le fondement des négociations présentes, et là dedens trouvera-elle les noms des commissaires impériaulx, dont elle me comanda d'avertir².

Après avoir parlé à Mons^r l'ambassadeur, Mons^r l'III^{me} Cardinal Farnès (que je suis allé trouver en sa maison) et moy avons devant disné esté en coché pour jouyr du bon temps, et deviser ensemble de toutes choses. Il se porte mieulx, Dieu mercy, combien qu'il marche encoires comme qui a esté travaillé de douleurs des goutes. Il craint le voiaige de Madame Marguerite, pour estre délicate.

Nous actendons avec désir la venue de Jehan Fernande Çuniga³, et sont préadvertiz lesdictz Signeur III^{me} Cardinal et ambassadeur, pour apprester leurs affaires et dépesches.

Je ramantois à Vostredicte Altèze mes cinq muletz, que seront prestz, quant il plaira à icelle les mander. Le brief partement de laquelle est désiré singulièrement, pour tous respectz.

¹ Voy. Bon, liv. XI, fol. 283 v^o et suiv.

² L'édit de Marche. Voy. plus haut, à la page 186, et Renon de France, t. II, p. 117.

³ Ambassadeur espagnol à Rome.

LXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A DON JUAN D'AUTRICHE.

(Mémoires de Granvelle. — Lettres de divers, t. III, fol. 110.)

Rome, le 20 novembre 1577.

Gran pena me da lo que veo, por la carta de V. A. de 20 del mes pasado, siendo todo en aquellas partes tan mal. El libro han embiado aqui á algunos particulares mercaderes de Augusta; ha me parecido mal, por el daño que en muchas partes puede hazer. Ellos dizen sus duellos; y tengo por cierto que V. A. savrá siempre justificar bien sus acciones, y que su intencion es qual se puede esperar; que siento la diffidencià que de V. A. han tomado, que ó sea con causa, ó sin ella, como se deve esperar, como sea, haze gran daño. Madama, la qual he ido á veer en l'Aquila por despedir me della, se prepara con toda diligencià por ponerse en camino, deseosa de ver V. A. y de procurar quietud, por servicio de S. M., y beneficio de aquellos estados, á los quales es aficionadissima. Harto me ha sollicitado paraque le acompagnasse, y save Dios quanto la quisiera hazer, quando no huviesse otro que el deseo de emplearme en servició de V. A.: pero los propios ministros de S. M. con poca gana que estando ellos en aquellos estados yo volviesse (y deven saver porque) han hecho tales officiós que por agora me han excluido, y tanto mas teniendo el Principe de Oranges, al presente tanta autoridad con ellos que tiene, pues no me deve amar mas de lo que es razon, aunque jamas le he dado causa particular, sino de no querer yo venir en lo que no me parecia convenir al servicio de S. M. ni á su beneficio y de aquellos estados, como demasiado claro se ha conocido; y la empresa del Archiduque Mathias, guiado por los que se entiende le acompañan, dará trabajo á V. A. y aqui la sentimos en todo extremo, por antever los grandes malas que desto pueden succeder. No nos faltaria otra cosa, tras tantos otros males, que la division en la casa, para acavar de ruynar lo todo. Pero V. A. por su prudenciã, soy cierto, procurará, como

quien tiene la mano en la masa, de acomodar todo lo mejor que se pudiere; y le tengo compassion de los trabajos que ha de passar y todavia estoy en no poder dexar de sentir, que en tal sazón sea la rotura, con tanta ruina de la gente de guerra, señaladamente estrangera, aunque no tuviesse otro enemigo que el tiempo, y la experiencia de lo que he visto de las guerras hechas en tal sazón, me lo haze temer, y tanto mas haziendose la massa del exercito, adonde parece que V. A. la designa sufrirán los soldados; y bien creo que darán que sufrir ó otros, ó lo ayan merecido ó no. Dios Nuestro Señor ponga su santa mano en todo.

Quanto a Mons^r de Champagney, harto me pesa que se ponga en cosas que den disgusto á V. A. : no ha años ha, sequido mi parecer, ni menos agora; no tengo carta suya, ni me responde; si falta, que lo pague pero no le puedo absolver ni condenar sin oyrle, y saver lo que dize por su justificacion y intencion. Que se ayan avido muy mal con el los que V. A. dize, es muy cierto y claro, y aun dire que son ellos causa en gran parte de todo el mal presente; pero la falta de Champagney solo ni deve dañar á los pasados, ni á los colaterales que han servido. Si el tuviesse hijos á estos tocaria, aunque Dios castiga los culpados, y no los que no tienen culpa. Es assi, como dize V. A. que sin pena y premio, no se pueden gobernar bien los Estados; pero veo que en el uno, y en el otro no guardamos bien la justicia distributiva, y en ámbos es menester usar gran discrecion; Dios perdonára á Sodoma, si solo diez hallára buenos, por no perder con los noçentes los inocentes. Y á V. A. beso cien mil vezes las manos por lo que me dize en lo de Mons^r de Champagney, con lo que añade de la affection que cierto es devida al amor, y observancia que le tengo, y al desseo que terne siempre de emplearme en su servicio, y de que acierte en todo, y specialmente en sanar una dolencia, que ya tan desesperada de cura por falta de los passados, han puesto en mano de V. A. á quien Dios alumbre para que acierte yá sus empresas de el successo que desea, con toda prosperidad.

LXXXV.

TRADUCTION.

J'ai lu avec infiniment de peine la lettre dans laquelle V. A. me dépeignait, le 20 du mois dernier, la triste situation des affaires. Le livre ¹ dont elle me parle a été envoyé ici à quelques négociants d'Augsbourg, et il me semble très blâmable à cause du mal qu'il peut faire dans une foule d'endroits. Les auteurs y expriment leurs doléances, mais je suis sûr que V. A. saura toujours bien justifier toutes ses démarches et que ses vues sont telles qu'on peut les désirer : ce qui me chagrine le plus c'est la défiance qu'ils ont conçue contre sa personne, car ce sentiment fondé, ou non fondé, comme je me plais à le croire, ne peut que produire de très mauvais effets. Madame, dont je suis allé prendre congé à Aquila, fait en toute hâte ses apprêts de départ, paraissant très empressée de voir V. A., comme aussi de travailler à rétablir l'ordre, dans l'intérêt du service de S. M. et du bonheur des Pays-Bas eux-mêmes, auxquels elle a voué le plus sincère attachement. Elle a insisté beaucoup pour me décider à l'accompagner, et Dieu sait combien j'eusse voulu pouvoir le faire, ne fût-ce que par le désir de me trouver au service de V. A. ! Mais les ministres même que S. M. a dans ce pays, se souciant peu (et pour causes à eux bien connues) de m'y voir rentrer, ont si bien travaillé de toutes manières qu'ils m'ont exclu pour le moment. Ce qui contribue par-dessus tout à les éloigner de moi, c'est le crédit sans bornes dont jouit actuellement auprès d'eux le Prince d'Orange, qui ne doit pas plus m'aimer qu'il ne convient, bien que je ne lui aie jamais fourni de sujets de plainte, si ce n'est en refusant de me prêter à ce qui ne me paraissait point convenable au service de S. M., à ses intérêts et à ceux des Pays-Bas eux-mêmes, ainsi que l'expérience l'a démontré sans réplique. Quant à la démarche que projette l'archiduc Mathias, influencé sans aucun doute par ceux qui doivent l'accompagner, elle ne peut que donner beaucoup d'ennui à V. A. et nous en ressentons ici la peine la plus vive dans la prévision des graves conséquences qu'elle peut entraîner. Il ne nous manquerait plus, après tant de maux de divers genre, que la division au sein de la famille de notre Roi, pour achever de nous ruiner sans remède ; mais V. A., qui a *mis les mains à la pâte*, saura, j'en suis sûr, dans sa prudence, disposer toutes choses pour le mieux. Malgré la part sincère que je prends aux embarras qu'elle éprouve, je ne puis m'empêcher de regretter que la rupture ait lieu à cette

¹ Voyez ci-après la lettre d'Assonleville du 50 avril 1578.

époque, parce qu'elle doit ruiner inévitablement les troupes, surtout étrangères, lors même qu'elles n'auraient d'autre ennemi que le temps. Et l'expérience de ce que j'ai observé lors des guerres faites en pareilles circonstances me donne lieu de le craindre d'autant plus que la concentration de l'armée devant avoir lieu dans les endroits que S. M. paraît avoir en vue, les soldats souffriront nécessairement beaucoup, sans compter qu'ils donneront à souffrir à d'autres, soit qu'ils l'aient mérité ou non. Que Dieu Notre Seigneur daigne nous prêter dans toutes ces choses le secours de son bras!

Quant à Mons^r de Champagne, je le vois avec la plus grande peine s'engager dans des démarches qui n'ont point l'approbation de V. A. Il est vrai qu'il n'a pas, depuis longues années, suivi mes conseils en quoi que ce soit, et aujourd'hui moins encore que jamais; je n'ai reçu de lui aucune lettre, et il ne répond pas aux miennes; s'il se trouve en faute, qu'il en subisse les conséquences. Je ne puis toutefois l'absoudre ni le condamner sans l'entendre et savoir ce qu'il allègue pour justifier ses démarches; que les personnes désignées par V. A. se soient fort mal conduites à l'égard de mon frère, c'est une chose incontestable, et j'ajouterai qu'elles ont en grande partie causé le mal que nous déplorons présentement; mais les fautes personnelles de Champagne ne doivent retomber ni sur ses aïeux, ni sur ses collatéraux qui ont bien mérité du Roi leur maître. Si mon frère avait des enfants, ils pourraient se trouver compromis dans cette affaire, bien que Dieu se borne à châtier les coupables et non ceux qui n'ont pris aucune part à l'offense. Il est bien vrai, comme le dit V. A., que sans châtimens et récompenses on ne saurait gouverner convenablement un royaume quelconque; mais je vois que sous l'un et l'autre rapport nous n'observons point bien la justice distributive; et pourtant la plus stricte équité devient indispensable en pareille matière. Dieu eût fait grâce à Sodome, s'il s'y fût trouvé seulement dix justes, afin de ne point perdre les innocents avec les coupables. Je baise cent mille fois les mains à V. A. pour ce qu'elle a daigné me dire de Champagne, et surtout pour ce qu'elle ajoute au sujet d'une affection qui est certes bien due à mon attachement, à mon dévouement pour elle, comme au désir que j'éprouve de m'employer à son service et de la voir réussir en toutes choses, particulièrement dans le traitement du mal, si fort invétéré par la faute de ses prédécesseurs, que l'on a remis aux soins de V. A. Je termine en priant Dieu de l'assister de ses lumières et d'accorder à ses démarches tout le succès qu'elle peut désirer.

LXXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocio de Estado*, liasse nº 950)

Rome, le 21 novembre 1577.

Habiendo escripto de camino volviendo del Aguila la carta, que va con esta para dar cuenta á V. M., de lo que yo habia pasado con Madama de Parma, he recibido las dos cartas que ha sido servido escribirme V. M., ambas de diez y siete del pasado, y visto lo que ha escripto al embajador, y la copia de las cartas escriptas por V. M. al Señor Don Juan. No puedo dejar de decir que todavia me pesa en todo extremo, que en esta sazón y antes de hechas las provisiones necesarias, se haga declarado la guerra en los Estados de Flandes, con hacer volver los Españoles, que poco ha salieron por el miedo, que he tenido, y tengo de las cosas que verisimilmente podrian suceder antes que esté á puntó el Señor Don Juan, y por ver la dificultad que hay de salir con la empresa, no teniendo las fuerzas por la mar mayores; para lo cual es como V. M. dice, de mucha consideracion lo que ofresce el Rey de Suecia, y sobre ello no dire mas, pues ha recibido V. M. las cartas del Embajador, y mias que trataban del negocio. Pero veo de buena gana, lo que escribe V. M. al Señor Don Juan, reconociendo en ello su solicita clemencia, y deseo que tiene de acomodar todo, por mas blanda via, si se quieren reconoscer los Estados, y satisfacer como deben á V. M. en los dos puntos de la religion, y de la debida obediencia á V. M., que son los dos puntos que principalmente se habian de tratar con los Estados generales, por ver á que estos querran venir, como en la carta que va con esta lo digo mas particularmente. Madama se prepara ha irse, y se da toda la priesa posible, y el dicho embajador, y yo la solicitamos quanto podemos, y sabe Dios que holgára yo de acompañarla; pero tengo por cierto, que quando V. M. habrá visto lo que el dicho embajador ha escripto á V. M. de lo que sobre esto, yo le respondi que conocera que lo que conviene, es que yo no vaya por ahora, pues haria mas daño á Madama, para

lo que desea V. M., que vaya mi presencia y acompañamiento, con el principe de Oranges, y opiniones dé los Estados, que estan á su voluntad, que la ida del Secretario Escovedo con el Señor Don Juan, y tornó á decir que si con poner yo la vida en ello pensare servir, y venir á algun efecto bueno, lo daria por muy bien empleada, pero que ir á muerte cierta sin aprovechar al negocio antes con dañar, mi presencia soy cierto que no es la mente de V. M. que se haga. Yo por mi parte hago todos los officios buenos que yo puedo para que conosca la sancta intencion de V. M. aquella gente, y por procurar á que se doble. Verdad es que lo que yo escribi con fundamento de la carta de la mano de V. M., que en ninguna manera volverian los Españoles, y habiendose mudado esto tan presto, me quitara el credito con muchos de ellos : pero yo pienso cumplir con hacerlo que yo puedo. Beso humilmente los pies de V. M. por lo que me dice en su carta de la memoria que tendrá de los servicios de mis pasados y mios, y no puedo dejar de suplicarle que tenga memoria de mi sobrino, pues su padre murió en servicio de V. M., habiendo trabajado en el lo que Dios, y el mundo saben sin recompensa alguna, conforme á la intencion, y esperanza que ha sido de darme V. M.

LXXXVI.

TRADUCTION.

Après avoir écrit à V. M., au moment de mon retour, la lettre ci-jointe, qui rend compte de l'entrevue avec M^e de Parme, j'ai reçu les deux lettres que V. M. a bien voulu m'adresser le 17 du mois dernier. J'y vois ce que l'ambassadeur a écrit et les missives que V. M. a adressées au Seigneur Don Juan. Je ne saurais cacher combien je suis contrarié de voir que l'on déclare la guerre aux États des Pays-Bas avant d'avoir les provisions nécessaires, et que l'on fasse retourner les Espagnols, renvoyés de là depuis si peu de temps. J'avais peur, et je redoute encore ce qui peut arriver avant que le Seigneur Don Juan ne soit prêt à pouvoir vaincre les difficultés si nombreuses de l'entreprise, n'ayant pas assez de forces pour tenir la mer. Par ce motif V. M. a raison de faire grand cas du roi de Suède. Je ne dirai rien de plus de

cette affaire, attendu que V. M. a dû recevoir les lettres de l'ambassadeur et les miennes qui en traitent. Mais je vois avec satisfaction, par ce que V. M. écrit au Seigneur Don Juan, son désir d'arranger le tout par la douceur. Si les États veulent le reconnaître et donner satisfaction à V. M. sur les deux points, ceux de la religion et de l'obéissance due à V. M., ils doivent être traités principalement avec les États-Généraux afin de connaître leur intention, comme je le dis dans la lettre ci-jointe. Madame se prépare pour son voyage et se presse autant que possible. Ledit ambassadeur et moi, nous la stimulons autant que possible, et Dieu sait combien je suis désireux de pouvoir l'accompagner; mais j'ai la certitude que V. M. a vu ce que l'ambassadeur a écrit à ce sujet à V. M. Je lui ai dit qu'elle devait comprendre que mieux vaudrait de ne pas m'absenter, car ma présence ferait plus de mal à Madame pour exécuter ce que V. M. désire, que si je suivais le parti du Prince d'Orange et les idées des États, qui sont à sa dévotion, et que ne le ferait le voyage du secrétaire Escovedo avec le Seigneur Don Juan; et je dis de nouveau que si en donnant la vie, je pouvais rendre service et parvenir à un bon résultat, je le ferais volontiers; mais marcher vers une mort certaine, sans profit, ferait au contraire beaucoup de mal. Je suis donc bien certain que V. M. est d'accord avec moi, et que je ne dois pas partir. Je fais tout ce que je puis en vue de connaître les intentions de V. M. et pour qu'on les comprenne. La vérité est, et je l'ai dit avec raison à propos de la lettre écrite de la main de V. M., que les Espagnols ne pouvaient retourner. En changeant si vite d'avis, mon crédit tomberait en grande partie. De cette manière, je pense avoir rempli mon devoir. Je baise humblement les pieds de V. M. en considération de ce qu'elle me dit dans sa lettre, du souvenir qu'elle a gardé de ma famille, et je ne puis m'empêcher de recommander mon neveu, dont le père est mort au service de V. M., et ayant travaillé avec elle, sans aucune récompense, ce que Dieu et le monde savent, conformément à l'intention et à l'espoir que V. M. a bien voulu me donner.

LXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 105-106.)

Rome, le 24 novembre 1577.

Le dernier ordinaire de Lyon m'at apporté voz lettres du vingt-deuxiesme du moyz passé, en response d'aulcunes miennes et avec advertissement de aulcunes choses que passent pardelà, dont je vous remercyé.

La court¹ fera saignement de non souffrir que l'on foule son auctorité et de, pour soubztenir icelle, recourir où il convient, envoyant pour faire les remonstrances requises gens souffisans, et procurer que les divisions que causent en grande partye le désordre, cessent. Et me plaict fort que celluy que ladicte court ha envoyé devers Son Altèze y treuve promptitude pour remédier ce que par mauvaïse informacion l'on luy auroit peu faire faire au préjudice de ladicte court, à laquelle j'ayderay fort volentiers, tousjours si elle s'ayde et faict les poursuytes dont je ne me veulx charger, ny en faire mon faict propre; et quant aux menées et practiques, propoz du filz du président, ce de Gastel et le surplus, il fault que cela aye pour maintenant son cours, pendant ces désordres; mais ou tout se perdra (auquel cas nous courrons la misérable fortune des aultres) ou le monde changera, et du désordre succédera ordre. Et quant à ce de Mons^r de Champaigney, le Seigneur Don Joan a escript, dois devant qu'il entra à Bruxelles, à plusieurs que j'ay veu et y continue, et à moy-mesme l'escript, que Dieu et Sa Majesté n'ont personne aux Pays d'Embas plus ennemy ny plus pernicieux que luy; et comme je n'ay lettres siennés ny ne respond aux miennes, je ne sçay que dire pour sa justificacion. J'ay escript audict Seigneur Don Juan que je tiens que son intention soit bonne et que les termes tenuz par Roda et Sancho Davila sont peult-estre cause de ce que passe, et que j'espère

¹ Du Parlement à Dole.

qu'il se justifiera; mais Son Altèze en juge autrement, par où je ne m'esbèys si pardelà l'on parle. Ce qu'en telle occasion il se faict brabantiser ne me pleit, et s'il a crédit avec les Estatz, il debvroit procurer de rabiller le tout, devant que l'on vienne à pis, comme je luy ay escript, et qui redressera les affaires obligera grandement le Roy et les pays.

Les levées que se font en Bourgoingne pourroient couster chier au pays, que ceulx qu'en font leur prouffit ne considèrent. Les desseings de plusieurs tombent par terre, si ny vous, ny nul des nostres ne monstrent s'en vouloir mesler; car lors, entre eulx-mesmes, ilz ne seront d'accord.

Je n'entendz pas que mon neveu de Myon¹ soit prins. Qui m'heust creu, il y at longtems qu'il seroit en Bourgoingne. Sa mère le sçait et elle et nous tous avons receu une grande perdtte à son frère de Saint-Nicolas, et la sentz extremement. Je prie à Dieu luy faire mercy; et ad mon advis vous faictes saigement de retenir encoires vostre place en la court jusques l'on voye comme le monde yra.

Je retourna lundy dernier de l'Aquila, où j'estoye allé veoir Madame de Parme, que se prépare pour aller aux Pays d'Embas, que m'at faict fort grand honneur et très-bon receul. Je suis esté deux jours et demy avec elle, pour l'informer de plusieurs choses. Elle m'at fort pressé pour aller avec elle; je luy ay dict les causes pour quoy il ne convenoit, dont elle s'est contentée, comme aussi espère-je fera le Roy que donne charge au Signeur Don Joan de, si les Estatz accomplissent de leur coustel la capitulation, mesmes en ce de la Religion et de l'obéyssance dehue, haulser la main des armes et renvoyer les Espaignolz, et que Sa Majesté passera par tout ce qu'a esté par elle confirmé, et obliera toutes choses mal passées. Dieu veulle inspirer les Estatz à accepter ceste clémence et que tout se puisse pacifier, synon la guerre sera cruelle, et nostre povre pays aura largement à souffrir.

L'Archiduc Mathias est jà pardelà, mais n'y pour ce laissera Madame de Parme suyvre son chemin, et partira dans x ou xii jours, à ce qu'elle dit.

¹ Jean-Baptiste d'Andelot, Sr de Myon. Voy. sa notice, t. V, p. 599.

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, liasse n° 959.)

Rome, le 28 novembre 1577.

Pasa ahora Juan Ferrante de Zuñiga, que Madama de Parma embia á V. M. Como poco ha escribi principalmente para solicitar que V. M. le declare su intencion en los negocios que habrá de tractar en los Estados Bajos, y que se le embie la comision muy amplaa, porque no vaya sin poder mostrar alla que con autoridad de V. M. entendera en el negocio de la pacification, y juntamente por lo que toca á sus particulares, haciendo muy gran instancia : todabia como me escribe en la carta que me ha trahido el dicho Juan Ferrante para el castillo de Plazencia, alegando las causas de esse deseo cuales V. M. muchas veces ha entendido, y le declarará mas particularmente el dicho Juan Ferrante. Siendo Madama hermana, y ofreciendose con tanta promptitud siempre como lo ha hecho por lo pasado, para todo quanto ha podido, y puede en servicio del Emperador, N. S. de gloriosa memoria, y de V. M. atrevimiento seria ponerme yo á hacer instancia sobre ello. Solo dire á V. M., que lo que conosco de la voluntad, y aficion que le tiene meresce infinito. Ella se prepara con toda diligencia, y tengo por cierto que en esse principio del mes que viene comenzará su vriage. Con esta ira el duplicado de mis cartas precedentes, pues por la dificultad que hay en los caminos en cosa de esta qualidad, lo mejor es duplicar.

LXXXVIII.

TRADUCTION.

Jean-Ferdinand de Zuñiga part maintenant pour se rendre auprès de V. M. Il est envoyé par Madame (duchesse de Parme). J'ai écrit, il y a quelque temps, à V. M. pour lui demander de bien vouloir faire connaître ses intentions au sujet des affaires à entamer par Madame aux Pays-Bas, et afin qu'elle lui donne une instruction détaillée, et telle qu'elle puisse faire voir qu'elle agit ensuite de l'autorisation de V. M., quant aux négociations de paix, et à tout ce qui s'y rapporte. Madame m'écrit dans sa lettre que Jean-Ferdinand (Zuñiga) m'a remise; elle explique les motifs du désir de V. M. au sujet du château de Plaisance, motifs que V. M. connaît très bien, et que Jean-Ferdinand expliquera plus amplement à V. M. C'est avec le bon vouloir d'une sœur que Madame offre son service, comme elle l'a fait autrefois à l'égard de l'Empereur, notre Seigneur de glorieuse mémoire, et de V. M. Il serait bien hardi de ma part d'insister sur ce point. Seulement je dirai à V. M. que je connais sa bonne volonté et son affection pour V. M. Elle fait ses préparatifs avec toute célérité. Je suis certain que, pour le commencement du mois prochain, elle pourra se mettre en route. Je joins à ma présente lettre le duplicata de mes missives précédentes : les routes ne sont pas assez sûres pour ne pas envoyer des doubles, etc.

LXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Rome, le 5 décembre 1577.

Le trésorier de Vostre Altéze m'a donné ses lettres du premier de ce mois, m'estant venu visiter de sa part, dont bien humblement je la remercie. Et m'a esté grand contentement entendre de luy si bonnes nou-

velles de sa santé, et qu'elle haste son parlement tant qu'elle peult, que véritablement emporte. Et pleut à Dieu qu'elle fût jà à Luxembourg, tant pour la descharger de la penne que premier que d'arriver elle passera, que pour me sembler que sa présence pourroit, pour faire gouster à ceulx des Pays d'Embas la clémence de Sa Majesté, pendant qu'elle désire encoires excuser la rigueur des armes, pourveu que dois maintenant, et devant que l'on passe plus avant, ilz se reconnoissent. Je voys bien la difficulté en laquelle tient la faulte de là provision de l'argent de Vostre Altèze; mais je ne voys pour voir persuader à l'ambassadeur de disposer des x mil escuz que devoient servir pour moy. Et si ne voys apparence que je puisse aller pardelà si tost, et pourtant supplie Vostredicte Altèze qu'elle se serve de mes muletz, telz qu'ilz sont, à faulte d'aultres meilleurs. Car devant que le temps vienne de mon parlement, j'auray bon loysir pour me pourveoir d'aultres, et cependant véritablement je m'en puis passer, sortans bien peu souvent de Rome. Je n'ay failly d'escripre fort expressément à Sa Majesté, combien il convient la pourveoir promptement de plus grande somme, et outre ce à son entreteinement ordinaire. Et afin que sa commission bien ample luy soit envoyée et ses instructions, n'ayant riens obmis de ce qu'avons communiqué ensemble, tant sur les affaires publicques, déclarant mon advis, que pour le particulier de Vostre Altèze et de sa maison, et partirent mes lettres deux jours après mon retour icy, et en porte duplicat Jo. Fernantes de Çuniga, qu'est jà party avec deux faluques ¹, bien délibéré de faire toute diligence qu'il pourra; et luy ay donné lettres miennes à l'archevesque de Toledo, au Marquis de Los Veles et à Antonio Perez, sur les affaires particulières de Vostre Altèze, que sont ceulx que à mon advis y peuvent maintenant ayder. Aussi escriptz-je au secrétaire l'abbé Saganto, qu'a esté nourry 40 ans et plus en nostre maison, et à mon agent Andrez Gallen, à fin qu'ilz facent toute l'assistance et le service qu'ilz pourront audict Johan Fernandes. Dieu doint que tout proffite; et que tost et des commissions et instructions, de la provision d'argent, et traictement, et sur ses particulières affaires, elle puisse recepvoir les nouvelles que je désire.

Monsieur l'ambassadeur receut les lettres de Vostre Altèze pour les Pays d'Embas, et a veu la minute; et luy semble bien n'avoir escript à ceulx

¹ *Faluques* de l'espagnol *faluca*, petit bâtiment naval à six rames.

notez au billet, que vint avec les lettres de Vostredicte Altèze du xix du mois passé, et ha envoyé lesdictes lettres incontinent au Seigneur Don Joan, luy escripvant pour l'adresse d'icelles, comme Vostredicte Altèze avoit advisé.

Toutes les nouvelles, que nous avons heu par voye d'Allemaigne et de Bourgogne, de ce que passe aux Pays d'Embas, se sont communiquées à Aldobrandino, pour-en faire part à Vostre Altèze. A quoy je m'assheure il n'aura failly. Nous n'avons rien de plus certain, ny y a lettres en Italie du Seigneur Don Joan, dois celles du xxv d'octobre, que nous tient en penne. Je désire que la cause soit qu'il soit empesché à négocier, et à ce qu'il a de charge, et qu'il n'y aye pis De particuliers des Pays d'Embas ne viennent il y a long temps lettres, ny pour ledict ambassadeur, ny pour moy. On sait qu'elles soient interceptés, ou que l'on n'ose escripre; et pourtant aultre particularité des prisonniers, de la cause, ny par qui ilz sont prins, ny avec quelle correspondance, plus de ce que Vostredicte Altèze en ha entendu, ny de l'Archiduc Mathias.

Monsieur Illustrissime Farnèse se porte bien, Dieu mercy, et désire avec nous tous le brief partement de Vostre Altèze, et aussi Sa Sainteté, que souvent demande quant sera le jour. S'il survient quelque nouvelle, il n'y aura faulte que Vostredicte Altèze n'en soit advertye, m'oufrant tousjours prest à son service, comme le plus humble et plus affectionné serviteur qu'elle aye en ce monde.

La mère de Mademoiselle Donna Joanne ¹ m'a fait advertir ce jour-d'huy que son mary est décédé, et se treuve vesve, m'ayant préadverty de son extrême indisposition. Elle me fait instance que je supplie Vostredicte Altèze la prandre à son service, comme très-humble servante, pour accompagner et servir icelle en ce voyaige. Ce que je me doubte Vostre-Altèze ne voudra. Elle m'a fait requérir qu'à faulte de ce, je procure qu'elle soit mise en ung monastere avec ung sien filz de six mois, que luy est demeuré de sondict mary. J'en ay parlé à Sa Sainteté et escript au Cardinal-Archevesque de Naples ². Car elle se doubte de son frère, qui pour

¹ Doña Giovanna d'Austria, fille illégitime de Don Juan et de Diane Falangola. Voy. t. V, p. 579. Diane avait épousé Antonio Stombano.

² Paul de Arretio, évêque de Plaisance, ensuite archevêque de Naples, créé cardinal en 1570, du titre de S^{te} Prudentiana, mort en 1578.

non luy payer ce qu'il luy doit, la voudroit veoir hors du monde. Je ne sçay ce que se pourra obtenir, pour la difficulté qu'il y a depuis le concile sur les monastères¹.

XC.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 107.)

Rome, le 10 décembre 1577.

Je voys par voz lettres du XII^e du mois passé, et par ce que m'escripvent d'aultres, la résolution que le Seigneur Don Joan ha prins de faire mettre soubz la main de Sa Majesté les biens du Marquis d'Havret, de Mons^r de Champaigny et d'aultres que tiennent le party des Estatz contre ledict Seigneur Don Joan, comme l'on dit; et ne pouvoit ny Mons^r le Conte de Champlitte ny la court faire aultre chose que d'obéyr. Et si les Estatz, comme dit le Seigneur Don Joan, ont mis la main premiers sur les biens de ceulx qui sont à sa suyte, c'est plus que raison qu'il en use de mesme de son constel où son pouvoir s'extend; et vous avez fort bien faict et vous en remercie cordialement d'avoir persuadé à Mons^r le conseiller Chaillot qu'il en accepta la charge.

Vous sçavez qu'il y a longtemps que je treuve bien malvais que Mons^r de Champaigney se soit si avant enveloppé en ces troubles. Les picques contre Roda ou Sancho d'Avila et les offices qu'ils ont faict contre luy, l'ont, comme je pense, précipité en cecy, et je ne sçay que respondre ny que dire de son intention, ny de la fin à laquelle il prétend; car il a bien longtemps qu'il ne m'escript, ny ha respondu à deux lettres que, de seu du Seigneur Don Joan, je luy ay escript pour le détourner, ny entenz s'il faict diligence pour justifier ses actions, que je luy ay escript estre bien

¹ Allusion au Concile de Trente.

de besoing Et est, comme je vous escripvoye, que non scullement à soy faict il dommaige, mais aussi à aultres que n'y ont coulp. S'il at crédit avec les Estatz et qu'il l'employe pour redresser les affaires, il feroit ung coulp de maistre, et rabilleroit le tout.

Je vouldroye que Madame de Parme fust jà là. Elle se pourroit servir de l'occasion de la division qu'est entre les Estatz, ce que ne pourra faire si bien ledict Seigneur Don Joan : car quelque bonne intention et volenté qu'il aye, la diffidence que les Estatz ont conceu de luy empeschera qu'ilz ne goustent chose qu'il veulle mettre en avant; et les bras de la clémence de Sa Majesté sont encoires ouvertz, si les Estatz se reconnoissoyent devant que l'on passe plus avant. Madicte Dame est quasi preste à partir, et tiens que devant la Nouel elle sera à Nostre Dame de Lourette, par où elle prend son chemin.

Nous avons bien heu icy nouvelles par la voye d'Allemaigne et de Lyon de la prinse du Duc d'Arschot à Gand, et des aultres ¹. Mais comme les plus fraches lettres du Seigneur Don Joan sont du xxv^e d'octobre, et qu'il ne nous vient plus lettres particulières des Pays d'Embas, nous ne sçavons la cause de la prison, ny par commandement de qui elle est faicte, sinon que les marchantz parlent d'une lettre du conseiller Hessel au Conte de Reulx, que donne opinion que ces Signeurs prisonniers traictoient de séparer les Estatz de Flandres de ceulx de Brabant, pour prendre milleure intelligence avec ledict Seigneur Don Joan : mais nous n'avons de ce riens de certain; bien dit-l'on que l'on sercha Mons^r de Champagny avec les aultres, mais qu'il eschappa et print le chemin de Bruges. Ny du renvitallement de Ruremonde, ny que ceulx d'Arras ayent voulu tuer Mons^r de Cappres, je n'en ay riens entendu, sinon ce que vous m'escripvez.

Je n'avoie aussi entendu d'aillieurs ce que vous m'escripvez du trespas de Thomas Bonvallot, que je sentz aussi très fort pour les mesmes causes que vous dictes. Je prie à Dieu qu'il luy face mercy. Ceulx qu'ont suyvy Mons^r de Champaigny n'ont en ce heu jusques à maintenant bonheur.

¹ Il venait d'être nommé gouverneur de Flandre et s'était rendu à Gand où les bourgeois, dupes de leurs craintes imaginaires, l'arrêtèrent le 28 octobre au milieu de la nuit, avec les S^{rs} de Rassenghien, de Zweveghem, les évêques d'Ypres et de Bruges, le président de Flandre, le grand-bailli de Gand, etc, Voy. à ce sujet dans SERRURE, *Vaderlands Museum*, t. III, p. 164, un article intitulé : *De inhechtenis-neming van den hertog van Aerschot, Hallewijn*; GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, pp. 216, 218, 222.

Je vous mercy cordialement la bonne nouvelle que vous me donnez du bon portement du Seigneur Don Fernando, mon beaul frère.

XCI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 14 décembre 1577.

Madame, Je receu hier sur le tard la lettre de Vostre Altèze du x de ce mois, et aujourd'hui matin nous vient une nouvelle, que si elle est véritable, je la tiens pour fort importante, et il y a apparence qu'elle soit véritable, puisque elle est venue à Gennes par lettres de marchans de Luxembourg; et dient qu'ilz en ont confirmation par lettres venues de Lyon. Et est que, d'ung coup d'arquebouse, l'on aye tué en Anvers le Prince d'Oranges¹; et l'advis de Lyon adjoste que ce soit pour avoir voulu mettre garnison en Anvers, contre la voulenté de la commune. S'il est vray, ce ne seroit pas, à mon advis, le pis que nous pourroit advenir et aux Pays d'Embas, regardant Sa Majesté comme elle se debvra conduire avec le fils². Et je diz à Vostre Altèze mon opinion, dont j'ay escript plusieurs foys dois aulcunes années à Sa Majesté. Don Joan d'Idiaques³ m'escript de Gennes, que Joan Fernantes de Cuñiga estoit arrivé là, devant le portement de l'almirante, et que combien il y aye heu du mistère et travail, en fin il l'avoit faict embarquer, et estoit jà partye la galère avec si bon vent, que l'on tient que en quatre jours elle pourroit arriver à Barcelone. Dieu le doint! Aultres advis se communiquent à Ardinguello, pour les envoyer à

¹ C'était une nouvelle fausse.

² Le comte de Buren, fils du prince d'Orange, détenu en Espagne.

³ Juan d'Idiaquez, capitaine au service d'Espagne, appartenait à l'illustre maison Guipuseoa. Voy. *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 574.

Vostre Altèze; mais j'adjousteray que à Gennes estoit venue une lettre du Seigneur Don Joan que dit qu'il se pourtoit bien, estant refaict du mal qu'il ha heu ordinaire, et que tost il dépescheroit ung courrier, que celluy qu'estoit venu audi Gennes estoit pour solliciter argent, et que les Espagnolz que retournoient aux Pays d'Embas estoient arrivés à Thionville. Audict Gennes estoit desembarqué ung courrier ordinaire d'Espagne que pourtera lettres vieilles. Le Roy de Portugal estoit ung peu indisposé, et l'on adjouste qu'il ne se veult marier qu'il n'aye faict quelque emprinse en Afrique ¹. Je louhe Dieu de ce que je voys par les lettres de Vostre Altèze de sa bonne santé, que je supplie au Créateur luy confirmer. Et quant à son parlement, certes le plustost sera le meilleur, et mesmes pour non perdre les occasions que peuvent donner les divisions entre les Estatz. J'espère que Sa Majesté ne laissera d'envoyer les pouvoirs et instructions, considérant combien il emporte, et luy ayant escript si expressément, et aussi pour plus grande *ajuda da costa* ² et entretenement ordinaire, et tant plus, que vraisemblablement Joan Fernandes sera tost en Court; et il ne fauldra de continuellement solliciter, par toutes occasions; et se peut asseurer Vostre Altèze et les siens, personne ne s'y employra jamais avec plus cordiale affection; et de ce se peut entièrement confier, luy remercyant bien humblement de ce qu'il luy plaît me dire de la sienne en mon endroit; dont par les effectz elle m'a donné tousjours tesmongnaige, que je recongnois à infinie et perpétuelle obligation. Je procure tout ce que je puis vers Sa Sainteté pour remédier à la mère de Donna Joanna ³, et j'à avoye-je envoyé lettres pour le cardinal archevesque, mais l'humeur qu'a prins de nouveaul le marquis de Mondejar ⁴ d'aller ouvertement à la chasse de mes lettres, y pourra avoir donné quelque empeschement. A quoy je vois remé-

¹ Sébastien, fils de l'Infante Jean, né le 20 janvier 1554, passa en 1574 en Afrique et y obtint quelques légers succès, qui l'engagèrent à y retourner et à y faire des conquêtes. Une occasion favorable se présenta à cet effet. En 1577, Mulei-Mohammed, roi de Fez et de Maroc, dépouillé de ses États par Mulei-Moluch, vint demander des secours à Don Sébastien. Il y consentit et eut avec Philippe II une conférence au sujet d'une expédition en Afrique, en dépit de la reine Catherine, son aïeule.

² *Ajuda da costa*, subside pour frais et dépens.

³ Voy. plus haut, p. 518.

⁴ Don Inigo Lopez Hurtado de Mendoza, marquis de Mondejar. Voy. t. V, p. 525. C'était l'ennemi de Granvelle.

diant le mieulx que je puis. Mes muletz se treuvent aprésent hors de Rome et retourneront au soir. Ilz partiront demain, s'il plait à Dieu, sans faulte pour l'Aquila; car véritablement je n'en ay à faire, et devant que j'en aye besoing, je trouveray bien moyen à loisir de m'en pourveoir.

XCII.

LE ROI AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de Simancas. — *Negocios de Estado*, liasse n° 951)

Rome, le 25 décembre 1577.

Por vuestra carta de quince de octubre, y por lo que Don Juan de Zuñiga me ha escrito, he visto lo que se os ofrece sobre los negocios de mis Países Bajos, y cerca de vuestra ida á ellos, y los inconvenientes que os parece que podria causar vuestra persona y presencia en aquellos Estados, y las causas de ello. Y esta muy cierto que yo quedo satisfecho de vuestro animo, y voluntad en esto como en todo lo demas, y de que si vos entendiesedes que vuestra persona y medio puede ser de provecho para el remedio, y asiento de los negocios de Flandes, y cualquier otra cosa de mi servicio y beneficio de mis cosas acudinadas á el con mucho amor y voluntad, y os disporniades á cualquier trabajo por mi servicio ¹.

Quanto á la ida de Madama, de Don Juan de Zuñiga entenderéis como me ha parescido que se entretenga hasta, que yo le avise de lo que ha de hazer, y me paresciere convenir, segun lo que resolviere con la novedad de la ida de Mathias á Flandes, en que quedo mirando; y assi por agora no habra que dezir sobre los puntos que me habeis escripto, y advertido de lo que á vos se os ofresce para en el caso de la ida de Madama. I sea muy Reverendo, etc.

¹ Dans des lettres antérieures, Granvelle avait déclaré qu'il sacrifierait volontiers sa vie si elle était utile à la cause du Roi.

XCII.

TRADUCTION.

Par votre lettre du 15 octobre, et par la correspondance de Don Juan de Zuñiga, j'ai connu votre manière de voir concernant les affaires de mes Pays-Bas, votre mission en ces provinces, et les dangers qu'il vous semble que pourrait y exercer votre personne et votre présence, et pour quels motifs. Soyez sûr que je demeure convaincu de votre bonne volonté à cet égard et à tous autres; et que si vous présumiez que votre présence ou votre entremise pût être de quelque utilité pour le remède et le bonheur des Flandres, ou pour tout autre objet de mon service et le bien de mes affaires, vous vous y prêteriez avec beaucoup d'attachement et de zèle, et vous accepterez toutes les fatigues du monde pour mon service.

Quant à la mission de Madame, vous apprendrez par Don Juan de Zuñiga que j'ai trouvé à propos qu'elle diffère son voyage, jusqu'à ce que je l'informe de ce qu'elle devra faire et de ce qui me paraîtra convenir, par suite du voyage de Mathias en Flandres. Je m'en occupe. Ainsi, pour le moment, il n'y a rien à répondre aux divers objets dont vous m'avez écrit et aux observations que vous m'avez présentées, dans l'hypothèse du voyage de Madame.

XCIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. I, fol. 109, 110.)

Rome, le 25 décembre 1577.

J'ay receu, avec voz lettres du xxvii^e de novembre, les pièces y jointes, où il n'y a faulte de matière pour discourir dessus. Les termes que par ce l'on voit tenir les Estatz ne peulvent, à mon advis, plaire à qui ha juge-

ment; et s'ilz ne prétendoient aultre, comme ilz professoient, qu'estre quietes d'Espagnolz, et que leurs privilèges leur fussent gardez, et réduyt le gouvernement comme au temps de feu l'Empereur de glorieuse mémoire, faisans de leur coustel ce que convient pour conserver la Religion catholique et l'obéissance dehue à Sa Majesté, l'on y debvoit procéder d'aultre manière, et je tiens que tout se fut accommodé. Mais ilz passent plus avant, et leurs escriptz donnent à plusieurs mauvaïse opinion de leurs intentions. J'ay grand regret que Mons^r de Champagny se soit enveloppé si avant, et s'il se range à si estroicte intelligence avec le Prince d'Oranges et Ste-Aldegonde, comme je comprans de voz lettres, il n'en pourra faire son prouffit. Il ha bon besoing de se fort bien justiffier, selon l'opinion que ses adversaires sèment de luy ¹.

Vous avez faict bonne œuvre d'advertir Madame de Chasteauroulleau ² que elle rappelle son filz pour jouyr du pardon, et me doubte comme vous, que le temps soit esté court pour faire changer d'avis à Mons^r de Champagny, s'il tient de l'aultre coustel. Le terme est expiré, et d'icy ne s'y peult riens faire. Il y ha plusieurs moys que je n'ay lettres de luy, ny ne sçay son intention. Que plusieurs aspireront à son bien, je le tiens pour certain, comme il aspireroit à celluy des aultres s'il les véoit aux mesmes termes. Je n'ay pas treuvé bon que, en son nom et au mien sans mon sceu, il ayt recouru aux Estatz pour le procès contre le Sieur d'Andelost ³, et je tiens que s'il n'a respondu sur l'escript dressé que de nostre part se debvoit furnir, que noz advocatz s'en ayderont si l'on ne peult obtenir plus longue dilacion, pour non faillir de nostre coustel ad ce que convient pour l'instruction du procès, et en fauldra actendre le succès. Je m'assheure bien qu'estant allé ledict Sr d'Andelost pour les affaires publicques, que l'on luy peult avoir enchargé, qu'il n'oubliera son particulier en tout ce qu'il pourra, selon que il est aspre.

Je vous mercye très affectueusement de la part que vous me faictes de

¹ Escovedo et tous les Espagnols en général avaient calomnié de Champagny auprès du roi et de Don Juan, à cause de l'antipathie qu'il montrait envers leurs compatriotes.

² Probablement Château-Renauld ou Renaud, dans la Bourgogne, bailliage de Chalon. Etiennette Perrenot, sœur du Cardinal, avait épousé Guyon Mouchet, Sr de Château-Rouillaut, et lieutenant des sauneries de Salines.

³ Jean-Baptiste d'Andelot, Sr de Myot, neveu du Cardinal. Voy. à ce sujet le tome V, p. 399.

ce que s'est traicté à l'assemblée de la Saint-Martin. L'on se forcompte bien si l'on pense que de l'argent que l'on veult recouvrer par les moyens mis en avant, l'on nous en laisse par de là part, et ne vois moyen, de ceulx que vous dictes s'estre miz en avant, que me semble convenir au service du maistre et bien du payz; sur quoy et chascung d'iceulx je diroye de bouche ce que m'en semble si j'estoye près de vous. Le coup sera donné devant que ceste arrive, et j'ay regret que je reconnois que le respect de l'interest particulier, sans avoir regard au publicque, nous amènera à la ruyné universelle; et tout se conduyct de manière que je ne vois chemin pour y remédier, si le monde ne change, et que les désordres jà tant dommageables ne nous amennent quelque ordre.

L'expédient de Mons^r l'archevesque estoit gentil pour son prouffict et de nous tous qu'avons subjectz de main-morte; mais je ne sçay quel respect l'on tenoit en cecy à la conscience; et l'assemblée des Estatz en ceste saison, je la tiens pour pernicieuse, et en quoy l'on ha aussi plus de respect au prouffit particulier que au service du Roy, et est vray que à luy touche ce point de l'assemblée des Estatz et non à aultre, et que d'ancienneté s'est observé inviolablement jusques à oyres, qu'il fault que le Seigneur signe luy-mesme les lettres de convocation; mais l'on ne fait scrupule d'introduyre nouvelletez que nous perdront et ceulx mesmes qui les font et mettent en avant; mais si ceulx qui sont sur le lieu ne les contredissent, l'on ne se doit esbeyr de chose que succède.

L'on peult aysément veoir par les escriptz mesmes des Estatz que tout vad en confusion, et entrant le Seigneur Don Joan avecque son armée que de jour à aultre yra croissant, et aura nostre pays tousjours part au passage, il fera sacager et brusler tout pour les ranger, et pérdront leurs privilèges, par où ilz se pourront tenir comme pays de conquête; et pourtant feroient mieulx de s'accommoder doucement au devoir pendant que Sa Majesté a encoires ouvertz les bras de la clémence, attendant que Madame de Parme y voyse pour les gouverner, que jà doit estre partye pour son voyage dont j'ay adverty, ou ne tardera, nonobstant que l'Archiduc Mathias y soit allé, que je tiens ne sera si aveugle que d'accepter les articles que l'escript, dont vous m'avez envoyé copie, contient.

La nouvelle vint il y a x jours et plus de la mort du Prince d'Oranges, et en ung temps de plusieurs costels, que la fit croire; mais comme la con-

firmation tarde tant, l'on en doute; mais comme il n'y a lettres d'Anvers depuis, ny nouvelles plus fresches dudict Prince d'Oranges, cela donne encoires opinion qu'il en pourroit estre quelque chose. Il ne pourra tarder que l'on n'en sçache ce qu'en est.

J'ay sceu, outre ce que vous m'en escripvez par lettres du Seigneur Don Fernando, qu'il ha receu le grand pacquet dont il estoit question. icy joindray à ceste ung aultre petit, que je vous prie luy faire incontinent tenir, car il emporte; mais s'il estoit absent, fust aux Payz d'Embas appellé du Seigneur Don Joan, ou allé quelque part pour procurer sa santé, vous le pourrez ouvrir avec Mons^r mon nepveu d'Achey, sens faire bruyct du contenu et l'envoyer audict Seigneur Don Fernando où qu'il soit, après l'avoir resserré, luy escripvant vostre advis, et m'advertissant en continuant de ce que s'en sera fait, et de ce qu'il vous en semblera.

La court de Parlement ha fort bien fait de deffendre la publication du livre imprimé aux Pays d'Embas pour la justification des Estatz ¹, avec les coppies y insérées, que ne sert de riens pour nostre pays, et y pourroit plus causer de mal que de bien. . . .

XCIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

Rome, le 26 décembre 1577.

J'ay différé de respondre aux lettres qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre du xviii^e, actendant quelque nouvelle certaine de ce que l'on avoit dit du Prince d'Oranges, et d'autres; et nous avons esté aulcuns jours sans qu'il soit venue nouvelle ny lettre de nul coustel. Maintenant

¹ Granvelle entend parler du « Sommier discours des justes causes et raisons qu'ont constraint les Estats généraulx des Pais-Bas de pourveoir à leur deffence, » imprimé à Anvers en 1577.

viennent celles de Venise et d'Ausbourg, par lesquelles l'on entend qu'il n'est riens de ce que l'on avoit dit du Prince d'Oranges, et que au lieu de ce, son beaulfrère, le Comte de Hohenloch ¹, ha esté tiré au bras d'une arquebousade sur Dermonde, où est assiégé des Estatz le Baron Nicolas de Polweiler, et qu'il n'estoit sans dangé de la blessure : que ung Colonel dudict Prince d'Oranges s'estoit essayé de roblier Amsterdam ², et par bonne industrie avoit jecté dedens secrètement 400 hommes, et comme iceulx se rassemblarent, pour faire l'effect, ceulx de la ville prindrent les armes, et dura le combapt longuement : quasi tous les 400 du Prince d'Oranges y sont demeurez mortz. Aussi ont-ilz tué plusieurs bourgeois; mais enfin les bourgeois sont demeurez maistres, et ont vaillantment défendu leur ville, qu'ilz tiennent pour le Roy. L'Archiduc Mathias estoit entré en Anvers ³, et y avoit esté receu avec démonstration de grande joye, dont l'on dit que ledict Prince d'Oranges est peu content ⁴, estant jà entré en jalousie; que les Espagnolz retournent aux Pays d'Embas, estoient jà vers Marche, où le Seigneur Don Joan les pensoit refaire, et après les aller veoir, et passer à Namur, pour approcher les Espagnolz de plus près, et que là il formeroit son armée, pour passer outre. Les ambassadeurs de Gennes ont lettres de Luxembourg, du v de ce moys, et dient que ledict Seigneur Don Jehan y estoit encoires, et se pourtoit bien. Dieu mercy! Les

¹ Wolfgang, comte de Hohenlohe, qui avait épousé Madeleine, sœur du prince d'Orange. Il s'agit dans ce passage non de Termonde, mais de Ruremonde, ville que Hohenlohe avait voulu assiéger en octobre 1577. (Bor, liv. XI, fol. 503 v°.) La Secrétairerie d'État allemande aux Archives du royaume renferme deux volumes de la correspondance de Pollweiler avec Don Juan, de février 1577 à septembre 1578. Quelques-unes de ces lettres donnent des renseignements sur le séjour de ce colonel à Ruremonde, lorsqu'il commandait en cette ville pendant l'expédition d'Hohenlohe.

² Voy. à ce sujet Bor, liv. XI, fol. 510 et suiv. Le colonel Helling, à la tête de dix bandes de soldats, dont quatre étaient cachées dans des bateaux, s'empara de la ville le 25 novembre, mais ils furent obligés de se retirer après un combat acharné. De part et d'autre les pertes ne furent pas grandes, selon les relations contemporaines. Le colonel Helling y perdit la vie. Cette entreprise avait été faite sans le consentement du Prince d'Orange. Voy. GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 246.

³ MERTENS et TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, donnent le détail de cette réception qui eut lieu le 4^e novembre. Voy. aussi VAN METEREN et GROEN VAN PRINSTERER, t. VI, p. 255; DIERICKSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens*, p. 504; *Epistolæ Langueti*, p. 242. Les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. III, p. 552 donnent des renseignements sur le voyage de l'archiduc de Vienne aux Pays-Bas.

⁴ Cependant le Prince lui fit bon accueil.

divisions et jalousies donneroient grande occasion à Vostre Altèze, pour-y faire quelque bien, si elle estoit là, et me resjonyz de ce qu'il luy plaît m'escrivre que, sur la fin de ce moys, elle partiroit. Je louhe Dieu que j'appérçois qu'elle a santé pour pouvoir faire le voyage, et luy supplie la luy conserver entière, la remercyant bien humblement du soing que elle m'escrict avoir de la mienne, et de ce qu'il luy plaît m'escrivre sur ce point. Mons^r l'ambassadeur et moy nous sumes incontinant resoluz d'escrivre au Signeur Don Fernando de Lannoy, afin qu'il vienne accompagner Vostre Altèze. A quoy je tiens pour certain qu'il ne faudra, si sa santé le peult aucunement comporter, comme j'espère, et il sera bien que comme Vostredicte Altèze dit, se mectant en chemin, elle le continue le plus diligentement qu'il luy sera possible. Je n'ay despuis riens entendu de Jehan Fernandes, synon que ceulx de Gennes jugent, selon le temps qu'il ha faict, qu'il soit arrivé; et j'espère que Sa Majesté ne faudra de pourveoir de son coustel à ce que Vostredicte Altèze désire; et je ne fauldray de, comme elle me commande, continuer de solliciter. Et s'il failloit actendre (et j'espère que non), je tiens qu'il seroit mieulx, selon que je me souviens l'avoir dit à Vostre Altèze, s'journer à Besençon. L'on advertit de Lyon, que là ilz avoient lettres de Madrid du viii, et que Sa Majesté, grâces à Dieu, se portoit mieulx, hormis qu'il avoit heu un peu de goute, mais non chose dont l'on fit cas, ny se parle plus de la maladie du Roy de Portugal. Son ambassadeur est retourné il y a quatre ou cinq jours. L'on dit qu'il s'est assheuré à Florence de 500 mil escuz, pour quant il sera temps lever Italiens pour Barbarie. Stuckel¹, Anglois, que Vostredicte Altèze doit congnoistre, ha flotté un galion, pour aller en Corse, et liève icy six cens soldatz pour l'armer. Et de Venise nostre ambassadeur nous assheure, pour chose certaine, que le Turcq aye publié la guerre contre le Sophy, que seroit une nouvelle pour infinitz respectz très importante. J'ay, Madame, si souvent ramanteu ce du filz du Prince d'Oranges, et des aultres, que je crains que le Roy ne s'en soit fasché. Toutesfoys pour obéyr à ce que Vostre Altèze me commande, je prandray encoires occasion pour en faire recharge; mais comme à présent mal se pourroit il exécuter, à correction, il ne faudra différer, puisque l'on ha tant tardé, jusques Dieu nous face la

¹ Thomas Stukeley. Voy. plus haut, p. 255.

grâce que, par le moyen de Vostre Altèze, l'auctorité de Sa Majesté soit un peu mieulx redressée aux Pays d'Embas. Ce pendant je pense bien que ledict filz du Prince ne sortira d'Espagne. Ceulx de Gennes sont en opinion, faisant leur compte du temps du partement, que Mons^r le Prince, filz de Vostre Altèze ¹, soit jà arrivé devers le Seigneur Don Joan. Dieu le doint, et que ce soit avec santé. En entendant quelque chose, je ne faudray d'advertir, et d'obéir tousjours à ce qu'il plaît à Vostre Altèze me commander, reconnoissant l'obligation si grande que je y ay; à quoy elle adjouste qu'il luy aye pleu se servir des muletz, que je vouldroye fussent meilleurs, et en plus grand nombre; et s'en peult tant mieulx servir librement, comme de chose sienne, comme elle pourra tousjours disposer de tout ce que sera en mon pouvoir. Et véritablement je me puis fort bien passer desdits muletz, comme je luy ay dit et escript, et me pourray pourveoir d'aultres, avec loisir et commodité. Les lettres que vindrent l'autre jour d'Espagne, par la voye secrette, estoient pour haster le partement du Marquis de Sainte-Croys, afin que l'on comence à mettre en ordre les galères d'Espagne; et ainsi l'escript Sa Majesté. Et avec la mesme occasion vindrent les duplicatz des lettres que j'envoya à Vostre Altèze dois Ariete, ausquelles il y a près de xx jours que nous avons respondu.

¹ Alexandre de Parme.

APPENDICE.

I.

PHILIPPE II A REQUESENS.

(Lettres de Hopperus, t. VI, fol. 5.)

..... Janvier 1576.

Primo mio recebi vuestras cartas de xiiij de deziembre ¹ próximo passado, con todas las pieças en ellas acusadas, que tocan la convocacion y ayuntamiento que mandastes hazer de las personas en ellas declaradas, para entender a la pacificacion de los troubles presentes de mis Estados Baxos, y lo todo visto y maduramente considerado, para responder sobre ellas, me ha parecido muy bien que aveys hecho la dicha convocacion y ayuntamiento, especialmente de tales personas como ellas son. Aviéndome tambien sido agradable la persona del doctor Elbertus Leoninus que despues aveis impleado; y en quanto toca la materia principal, que en efecto se viene a resolver en tres puntos, a saber : sy tengo de tener por bien que la comunicacion con los rebeldes se hager, y en caso que sy, de declarar hasta que terminos se deve proceder, y de embiar un poder, ó, procuracion a este efecto, en quanto toea al primer punto, bien seria my desseo, sy uviesse algun otro buen medio justo y razonable, de no tratar con los rebeldes, y especialmente con la cabeça dellos, de que ha resultado todo el mal en que voy pensando; pero como el negocio ha ya llegado tan adelante, que muy difficilmente se

¹ Cette lettre n'est pas imprimée dans la *Correspondance de Philippe II.*

podria sin inconveniente del todo desirar, parece que bien podréys proceder como se ha comendo; y en quanto toca de dezir os los terminos hasta donde se avrá de proceder, vieto y considerado que no ay ninguna cosa particular, ny de vos, ny de otro cabo, sino una generalidad tan solamente, no es possible de responder sobre ello de otra manera, sino que, tratando con ellos, la Santa Sede Cathólica, Romana, sea absolutamente guardada en la misma forma y manere como hasta agora por my, y my Señor y padre, que Dios tenga en gloria, ha sido sostenida sin a floxar en nada directa ny indirectamente, y que my honra, reputacion y auctoridad, assy mismo sean guardadas, en todo y por todo, sin perder un solo punto no solamente en consideracion de lo sécular, sino tambien de la Sancta Sede Cathólica Romana; y en quanto á lo demas de lo que toea el dicho poder, por muchas causas y razones, no me ha parecido en ninguna manera convenir de la mandar despachar, especialmente no se hallándola cosa sino en los dichos terminos generales; pero procediendo mos adelante, y viniendo á algunas particularidades, entónces me podréys avisar, por mirar sy convendrá de embíaros un poder, ó, sy Será mejor de esperar hasta que Lodo sea allanado y concertado, y que dello se me pida my ratificacion y confirmacion, y con tanto, etc.

I.

ANALYSE.

Le monarque accuse réception au Commendador Major de ses lettres du 15 de décembre, et sanctionne la convocation qu'il a faite d'un Conseil extraordinaire pour aviser au moyen de pacifier les troubles des Pays-Bas. Aux trois questions principales de Don Louis, savoir : 1° si le roi approuve une communication ou conférence pour la paix avec les rebelles; 2° si, dans ce cas, il voudrait bien préciser jusqu'à quel point les choses doivent aller; 3° enfin si, dans la même hypothèse, S. M. daignerait envoyer de pleins pouvoirs à cet effet, Philippe répond que c'est avec la plus grande répugnance qu'il se décide d'entrer en arrangement avec les rebelles, et surtout avec leurs chefs, et préférerait de beaucoup toute autre espèce de moyen; pourtant, au point où en sont les choses, il est impossible, sans manquer à la prudence, de suivre une autre voie. Quant au second article, le monarque, s'abstenant d'entrer dans aucune particularité sur tout le reste, se borne à exiger le maintien de la Religion Catholique sur le même pied que l'Empereur, son père, et lui-même l'ont entretenue constamment, voulant d'ailleurs que les intérêts de sa dignité, de sa considération personnelle et de

son autorité soient rigoureusement stipulés, non seulement en ce qui concerne le temporel, mais aussi relativement aux matières de la Foi. En ce qui touche les pleins pouvoirs demandés, comme la négociation se renferme jusqu'ici dans des termes généraux, le roi les juge tout à fait superflus pour le moment; plus tard, lorsqu'on en sera venu à quelque chose de spécial, il se réserve d'examiner s'il est convenable d'envoyer la procuration demandée, ou s'il vaudra mieux attendre que la négociation soit complètement terminée pour en ratifier d'un seul coup les divers articles.

II.

MORILLON A REQUESENS.

(Collection des autographes aux archives du royaume.)

Malines, le 6 janvier 1576.

J'ai ceste après disné receu la lettre de V. E. que m'at délivré le S^r maistre de camp Valdez sur ce que V. E. fait venir en ceste cité quatre compagnies d'infanterie espaignolle, affin d'avoir quelque commodité (aiantz si longtemps couché sur la dure) pour hyverner. Ce que (soubz très humble correction de V. E.) ilz trouveront bien mal en ceste ville, où la pauvreté est grande. Mesmes, ad ce que j'entendz, il y at plus de deux mille mesnaiges qui dorment sur la paille depuis le sacq, aiantz lors perdu tous leurs biens, de manière qu'il y at peu de moien pour loger et moings pour donner service et contentement à ladicte infanterie. Avecq ce que ledict logement empescherat entièrement le fruit que s'attendoit du jubilé qui se trouveroit en deuil et lamerration, pour ce que les ceurs des manantz ne seront disposez à le recepvoir par la distraction que leur causerat ledict logement, qui non seulement empeschera la venue de ceulx du dehors qui désireroient gagner ledict jubilé, mais donnerat occasion à plusieurs desdits manants d'culx retirer en aultres villes. Ce que j'ay bien voulu représenter à V. E., puisqu'il concerne le bien des âmes, la suppliant très humblement si ledict logement se doibt faire, de ne trouver mauvais si la publication dudict jubilé soit différé jusques il se pulrat faire avec plus grand fruit et repos de conscience, actendu que c'est pour ce regard que S. S. l'at accordé, et que M^r le Cardinal, mon maistre, l'at obtenu, lesquelz j'en advertiray par le premier.

III.

GILLES DE BERLAYMONT AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Bois-le-Duc, veille des Pâques 1576.

Cejourd'hui, veille de Pasques, l'après-disner, j'ay entendu tant du capitaine Josse P. Saulmon, soubz le régiment du Sr de Hierges, estant au Lith en Maeslande, que du Conte Frédéricq Vanden Berghe, de son chasteau de Hedel, que certain nombre des batteaulx de guerre ennemyes, arrivéz le Vendredy Saint le soir à la ville de Boemmel, seroyent ce matin montez et soy plantez entre ledict Boemmel et le fort de Variq, estants iceulx batteaulx 19 ou 20 en nombre, quelques-ungs armez de grandes pièces d'artillerie, et porteroient (au rapport de ces premières nouvelles) environ de 2000 hommes. Et comme ne se peult encoires entendre si leur desseing sera d'assaillir lesdicts forts de Variq et de Lith, ou de se mectre en terre pour attacher quelques villaiges leur refusants brantschat et faisans guet et garde, n'ay voulu faillir d'incontinent en advertir V. S^{rie} et remectre le tout en leurs bonnes considérations. Cependant regarderay de faire le mieulx que me sera possible, selon qu'en auray le moyen, ayant ja renforcé ledict Conte Frédéricq de 40 Allemans de ceste garnison, et ledict fort de Lith d'aultres, aultant et pareillement escript aux deux compagnies du régiment, le Conte Hannibal d'Alta empesché estants encoires à présent logez à Bocxtel et Tilborgh respectivement, à ce que pour le service de S. M. ilz s'apprestassent à tirer en toute diligence avecq leurs gens vers ledict Maeslandt, nommement ès villaiges de Geffen et Os, pour empescher l'entrée desdicts ennemys au pays, en cas qu'ilz auroient dressé leur desseing de venir pardeçà, comme dessus, d'aultant que lesdicts ennemys n'ont aultre passage pour entrer au pays en c'est endroit là, que par lesdicts villaiges de Geffen et Os.

IV.

AVIS UNANIME ET UNIFORME DE CEULX DU CONSEIL D'ESTAT DE S. M. (EN ESPAGNE) ALLENDROIT DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE SES PAYS-BAS, VAQUANT PAR LA MORT DE FEU LE COMMENDADOR MAYOR DE CASTILLE.

(Lettres de Hopperus, t. VI, fol. 20¹.)

..... Vers le 20 mars 1576.

Après que audiet Conseil a esté leu hier au soir ce que sur cecy Sa Majesté a ordonné de traicter, et oy tant le discours général d'ung chascung d'icelluy Conseil là dessus avecq toute bonne mutuelle correspondance, y interposant une nuict de bonne et meure délibération, a par la grâce de Dieu ce matin sur ce esté advisé uniformément et conformément par tous, à la très-humble correction de Sa Majesté, ce que s'ensuit :

Assçavoir premiers que, comme Sa Majesté ayant entendue la mort dudiet Comendador Mayor, a si très-sainctement icy ordonné que prières soyent faictes à Dieu, pour le bon adreschement du gouvernement de sesdictz pays, le mesme soit aussy fait par delà et qu'il y en soit escript illecq.

Et pour aultant que touche lediet gouvernement, comme à présent se traicte de ce que conviendra de faire pour le plus grand service de Dieu et de Sa Majesté, pendant qu'elle délibère sur la provision absolue dudiet gouvernement, ayant regard à la très dangereuse disposition des affaires à présent (et que se s'escript que l'intention dudiet Comendador Mayor a esté de dénommer pour lediet entre temps le Conte de Berlaymont, pour avoir l'administration des affaires du pays et le Conte de Mansfelt pour les affaires de guerre) a semblé uniformément là-dessus, après avoir bien et deument pesé les raisons d'ung costé et d'aultre, qu'il ne convient en nulle manière que l'ung ou l'aultre ait lesdictes charges et commissions, ains que le corps du Conseil d'Estat illecq doit avoir la charge générale de tout, estant comme lieutenant, gouverneur et capitaine-général, au nom de Sa Majesté, desdictz Pays-Bas.

A laquelle fin a samblé qu'il convient et est entièrement nécessaire que Sa Majesté escripve à ceulx dudiet Conseil d'Estat, leur sçachant bon gré de ce qu'elle a entendu qu'ilz ont fait, prendant ès mains, à cause de la mort dudiet Comendador Mayor, le gouvernement de ses pays de pardelà et de Bourgoigne, et qu'ils continuent ainsy, tant

* Reduction de Hopperus.

et jusques à ce que Sa Majesté, avecq toute la briefveté possible, y aura pourveu absolument, en y commectant quelque nouveau gouverneur de son sang; les ayant à ce autorisé et autorisant par ceste; se confiant entièrement en eulx qu'ilz fairont en tout et partout comme pour le service de Dieu et sa Sainete Foy Catholique Romaine, ensemble de Sa Majesté et bien de sesdictz Estatz et pays convient; y adjoustant que Sa Majesté les escripra plus particulièrement d'icy à six ou sept jours par un gentilhomme principal desdictz Pays-Bas exprès, tant au regard de ce que dict est, comme de ceulx qui de la part de Sa Majesté doivent aller par delà pour le faict de la vraye pacification illecq, et aultrement, espérant que ce pendant elle recepvrà quelques lettres d'eulx, ayant bien voulu accélérer cecy pour gagner tout le temps possible, et que bonne correspondance et intelligence soit tenu avecq les Estatz et peuple illecq, afin que toutes émotions et nouvelletez soient évitées.

Item qu'en la mesme substance soit escript *mutatis mutandis* aux principaulx Seigneurs, consaulx, estatz, et coronelz de pardelà, afin qu'ilz obéissent audiet Conseil d'Estat en la qualité susdiete, et tiennent tous la main à la paix et tranquillité du pays, comme Sa Majesté confie entièrement en eulx, et en leur grande fidélité.

Oltre ce que à ceulx qui sont du Conseil d'Estat et n'ont poinct encoires leurs commissions, si comme le S^r de Rassinghien et le président du Conseil privé, s'envoient par ce premier qui partira icelles commissions, afin que les Estatz, peuple et aultre ne puisse dire qu'ilz ne sont pas autorisez.

Doyant par auleuns esté mis en avant, s'il ne seroit bon que tous ceulx dudiet Conseil d'Estat illecq logassent cependant avecq les secrétaires en la Court à Brucelles, ce que aux aultres n'a samblé décent ny nécessaire, et s'il ne voudra mieulx de dire scullement que Sa Majesté pourvoira bientost lesdictz Estatz d'ung gouverneur, sans y adjouster du sang, ce que aux aultres a semblé chose que pourra engendrer soupçon, et qu'il sera une chose de très grand contentement de le dire ainsy comme dict est; et que le susdiet faict, se pourra par après regarder s'il conviendra d'envoyer à ceulx dudiet Conseil d'Estat une commission de gouvernement. Ce que ne se peult bonnement résoudre, ny aussy ce desdictz contes de Berlaymont et Mansfelt, sans avoir préalablement veu ce qu'ilz escripveront.

Lé tout à la très-humble correction de Sa Majesté.

V.

FLORENT DE BERLAYMONT¹ AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Klundert, le 23 mars 1576.

Depuis avoir hier soir escript à vos Seigneuries, ay mandé quérir ce matin celluy, dont j'avois eu l'advertence de la Platte...; mais il se tient pour assuré que tout l'appareil que l'ennemi fait, n'est à aultre intention que pour par force pouvoir secourir Zirickzee, estant tout certain que je puis entendre, par deulx ou trois divers costé, qu'à Delft et Leyden sont arrivés très grande quantité d'Anglois et d'Escossais. Nous ne fail-lons d'estre sur nostre garde, comme convient pour le service de Dieu et de Sa Majesté. Mais nous seroit plus que nécessaire, advenant l'occasion, quelque renfort de gentz, estant que les aultres sont empeschié à Workum. J'ay faiet reconnoistre ce matin avecq une barquette quelle quantité de bateaulx quy estoient à ladiete Platte, et n'en ay trouvé que douze à quinze, ne sçachant que les aultres sont devenuz, ou s'ilz seroient caché du costé de Sommerdiek ou, comme la nuit pour le présent est obscure, retournez vers Dordrecht, ou bien passez vers Zirickzee. Je ne fauldray d'advertyr Vos Seigneuries de ce que j'en sçauray entendre.

¹ Florent de Berlaymont, cinquième fils de Charles, après avoir été nommé chanoine de St-Lambert à Liège, embrassa la carrière des armes. Il mourut à Namur le 8 avril 1626. Voy. sa notice biographique dans le t. II, p. 145, du *Codex diplomaticus neerlandicus*, publié par la Société d'Utrecht.

VI.

LES ÉTATS DE BRABANT AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience.)

Bruxelles, vers le 31 mars 1376¹.

Messeigneurs, comme le Roy, nostre Sire, auroit, comme duc de Brabant, par certain son placcart du xxix^{me} de janvier 1372, entre aultres enjoinct et commandé à tous officiers, que de tous ceulx, fussent gens de guerre ou aultres, qu'ilz trouveroient mangeans le bon homme, faisans foulles, oultraiges, désordre ou oppression, fust aux villes ou aux champs, ilz en feroient de chastoy bien exemplairement par le dernier supplice, et que en ce ilz vacqueroient et entendoient bien et diligement, toutes choses postposées, à paine de s'en prendre sur eulx, et d'en respondre vers Sa Majesté en cas de négligence, connivence ou dissimulation, et aux interessez pour les dommaiges et intérestz, avecq lesquelz interessez les fiseaux se joindroient pour l'observation et exécution d'icelluy placcart tant salutaire. Et que pour tant plus facilement povoir procéder à l'appréhension des dictz délinquans et exécution des dictz commandemens, les dictz officiers se feroient si fort que l'exécution se feroit par convocation de justice, ensemble des vassaulx, nobles, non nobles et aultres subjectz, à son de cloches, cry publicq et aultrement, de manière que la force demoureroit à Sadiete Majesté, et les délinquans ne seroient impuniz, avecq déclaration que, se en procédant auxdictes appréhensions et emprisonnemens, aucuns desdictz délinquans fussent blesschez, tuez et occis aucune chose ne seroit imputé aux officiers ny aux aultres qui les auroient assisté, et que, si avant que après la publication dudiet placcart aucuns gens de guerre ou aultres tiendroient les champs sans ordonnance de Sadiete Majesté, fust à couleur de n'estre payez ou aultrement, icelle Sa Majesté les tenoit dès alors pour vagabondes, voleurs et pillars, en permetant de courre sus eulx et les deffaire comme rebelles et désobeysans de Sadiete Majesté, et que aussi de droiet de nature il soit permis à chascun, les forces et violences, résister et repouler par aultres forces, comme et ensuyvant feu le duc Jehan quatriesme, duc de Brabant, auroit, le xii^{me} de may XIII^e XXIIJ, entre aultres expressement permis et consenti aux habitans du Brabant que, en cas que les villes ou plat pays ou auleun d'eulx fussent en temps lors advenir oppressez ou grevez et chargez

¹ Voy. la *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 501.

avecq ou par gens estrangiers d'armes ou de guerre, ou d'auleuns aultres, icelluy pays, ville ou villes où que ce adviendroit, pourroient ad ce résister, refuser l'entrée, voire les exclure tant de foys que lesdiets inconvéniens surviendroient, sans pour ce encourrir aucune indignation ou souffrir répréhension dudiet due de Brabant, et que les foulles, mengeriès, violences, spoliations, oultraiges et oppressions des gens de guerre sont partout en Brabant si tres-grandes, excessives et énormes, que les officiers dudiet Brabant n'ont le pouvoir de procéder à l'exécution dudiet placcart : soubz ombre de quoy les bons et loyaulx subjectz et inhabitans dudiet Brabant demeurent oppressez et spoliez, sans aucun remède ou espoir de cessation, non scullement contre Dieu et toute raison, mais aussi contre les conditions expréssément pourparlées ès aydes naguerres accordées à Sa Majesté et de sa part sur icelles acceptées : de manière qu'il est plus que nécessaire et temps que lesdiets officiers soient assiste des gens de guerre, tant à cheval que de pied, affin de pourveoir à tous apparans inconvéniens et desprésations des bons subjectz se voyans exposez à proye, et par telle fachon pouvoir exécuter et effectuer lesdiets commandemens de Sadiete Majesté et repoulsier tant qu'il soit possible les ultérieures forces, foulles, spoliations et oppressions desdiets gens de guerre n'usans aucune raison. Et combien qu'à cest effect l'on auroit fait aultre remonstrance, signamment contre les Espaignolz mutinez chevaulx légiers, et que vos seigneuries auroient promis de y pourveoir avec toute célérité, si n'est touteffoys jusques orez riens succédé, mais font iceulx mutinez encoires pis que n'ont fait auparavant; et les aultres, voyans leur impunité, se vantent partout faire le semblable. Dont les trop estatz ont bien volu aultresfoys advertir Vos Seignories, affin qu'elles pourvoyent incontinent et sans ultérieur dilay, ou du moings envoient ausdiets estatz lettres semblables et conformes à celles que feu Son Excellence auroit escript au regard desdiets mutinez, au gouverneur de Haynault et aultres; déclairans bien ouvertement que, comme ne prétendans aultre chose que l'avancement du service de Dieu et de Sa Majesté, bien et repos au pays. Si auleuns plus grandz apparens inconvéniens surviennent, s'ilz s'en deschargent vers Dieu et le monde. Puisque Vos Seignories ont emprins le gouvernement des pays et maniemment des affaires.

Apostille.

Ceulx du Conseil d'Etat du Roy nostre sire ayant examiné le contenu de ceste requeste dient que dès la première fois que ces remonstrans les requirrent les pourveoir contre ceste levée de chevaulx legers, ils ont fait plusieurs debvoirs pour les appaiser et renvoyer à leurs garnisons pour descharger ce plat pays de ces foulles et comme il n'avoit succédé par commandement pense le faire par auctorité d'armes de la part de Sa Majesté ayans envoyé le maistre de camp Julien Romero pour exécuter leur décret et estoit la chose si avant venue qu'ils tenoyent le tout pour accordé. Néant-

moings lesdicts du Conseil ont présentement escript audict Julien demander arrestement ausdicts mutinez d'accepter incontinent les offres à eulx faitz à peine qu'il y sera promptement pourveu en luy commandant se retirer de là pour aller la part que luy est assigné, et sa response ouye ilz ne faudront donner ordre par autorité de Sa Majesté comme il conviendra pour le service d'icelle, repos et tranquillité du pays et à raisonnable contentement des remonstrans. Faict au Conseil d'Estat tenu à Bruxelles le dernier jour de mars 1576.

BERTY.

VII.

LE CONSEIL D'ÉTAT AUX CONSEILS DE JUSTICE.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Bruxelles, le 5 avril 1576.

Comme l'on attend journellement la résolution de S. M. sur le faict du gouvernement et des affaires des pays de pardeçà, et que surtout soit requiz et convenable d'implorer l'ayde de Dieu, nostre Créateur, afin de inspirer à S. M. d'y prendre telle résolution qu'elle puist redunder au bien, revoz et tranquillité publique, et cependant donner sa grâce à ceulx ayans l'administration des affaires d'Estat et publiques de pardeçà d'en user comme convient pour le temps présent, à ceste cause vous avons bien voulu requérir par cestes que, incontinent et sans délay, veuillez escrire et commander, au nom et de la part de S. M., à tous prélatz, gens d'église et de religion, nobles, vassaulx, officiers et gens de loy des bonnes villes, bourgz et villaiges du pays et conté d'Artois, etc., que, en ce saint temps de quaresme, ilz facent faire processions généralles et solempnelles, portant le vénérable S^t-Sacrement de l'autel et faisant prières, oraison, suffrages et autres œuvres pieuses et agréables à Dieu, suplyans dévôtement qu'il luy plaise donner à S. M. R. tout heur et prospérité, avec bon conseil pour bien résoudre sur le faict dudict gouvernement et des affaires de pardeçà, et cependant donner sa grâce à ceulx ayant l'administration et maniance desdicts affaires d'Estat et publiques, de bien en sçavoir user et les administrer et conduire comme il conviendra, selon le temps présent, tant divers et turbulent, et que ces pays avec les bons subjectz d'iceulx puissent estre préservez et gardez de toutes sinistres machinations et emprinses, et bien tost remis en bonne paix, revoz et tranquillité, le tout à son honneur et au salut de son peuple.

VIII.

FLORENT DE BERLAYMONT AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Klundert, le 7 avril 1576.

Je ne fais aucune doubte mon lieutenant coulonnael avoir adverty V. Sgr^{tie} comme advant-hier, entre dix et unze heures de nuict, l'ennemi auroit quieté les fortz qu'ilz tenoit du costel de Workum ¹ et rethiré ses gens sur les batteaulx, thirant de là droiet à Gorcum, de manière que noz gens incontinent se tindrent saissiz desdictz fortz. J'estime bien que cela sera advenu à l'occasion des trenchiz qu'avions faict de ce costel là, et aussy que le meisme jour l'on avoy faict mener une pièche d'artillerye de Sceluk ² à Workum, que en thirant leur coppa, ung masse et leurs cordaiges de leurs batteaulx anerez sy que furent constrainetz désancrer. Oultre ce, ilz estiont aussy advertiz que tous les préparations qu'il failloit pour l'artillerye estoit preste; et aussy ne reste sinon que l'on ne s'endorme en ceste retraicte. Il avoit pleut à V. Sgr^{tie} m'escire du xxvi^e du mois passé comme icelles faisoient envoyer provisions des munitions demandées par le Sr Grenet ³, Cigogne ⁴ et Distugues, qu'il convenoit pour la conservation et maintenantement des fortz de Gorkum, Werkendam et Scelukem ⁵, dont jusques à présent n'en avons eult aucunes nouvelles, ce que nous vient très mal à propos, à cause aussy que, sans l'assistance d'icelles munitions, l'on ne poeult bonnement rethirer les gens de guerres, quy sont celle part. Je suplye partant très humblement à V. Sgr^{ties} de rechiefz qu'il plaise à icelles y adviser et meismes sur la pouldre, de laquelle en aucuns des fortz de ma charge je suis en très grande nécessité, pour la quantité qu'en at esté thiré d'ung costel et d'autre pour le secours dudict Workum.

D'autre part, j'avois escripts dernièrement à V. Sgr^{ties} affin qu'il pleut à ycelles avoir

¹ Woudrichem, dans le Brabant septentrional.

² Selissen, *ibidem*.

³ Le capitaine Grenet prit part à plusieurs faits d'armes. Voy. MENDOÇA, t. II, p. 137, et notre t. V, p. 25.

⁴ Jean-André Cicogna, souvent mentionné dans ce volume et les précédents, et spécialement au t. IV, p. 334.

⁵ Selissen.

considération sur le fait de noz cannoniers, lesquelz doresnavant n'est en ma puissance entretenir sur ma bourse, ny moings en ceste ysle; et disent, sans y mettre remède, qu'ilz ne demeureront pour la povreté qu'ilz endurent; quy me cause très instament et très humblement supplier V. Sg^{rie} leur ordonner moien de vivres, de quel costé que ce soit, ou par ceulx du conseil de Berghes, ou bien par le recepveur Artus de Noort.

Les deulx compaignies espaignolles, soubz la conduite de Juan de Castillo, sont doresmais retournez à Rosendael et Vielbois, sy qu'il voeulx espérer avecq l'ayde de Dieu. Quoy que l'ennemy emprende sur ceste isle, n'en viendra facilement à boult, et me fauldray d'avoir toujours les yeulx ouverts et estre ordinairement fortz bien sur ma garde, affin que quelque disgrâce ou inconvéniement ne me survienne, et aussy que j'ay moien d'apprendre la conduite et deseing de l'ennemy.

IX.

RESPONSE POUR LA ROYNE D'ANGLETERRE.

(Archives de l'audience, t. VII, p. 81 v^o.)

Bruxelles, le 16 avril 1576.

Ayans exposé ce qu'il a exposé de la part de la Sérénissime Reyne d'Angleterre, sa maistresse, (Mess. du Conseil d'Estat) ne peuvent laisser de la remercier grandement de la bonne affection et volonté qu'elle monstre vouloir tenir à l'entretennement de bonne amitié avec Sa Majesté Catholique et des offices qu'elle dict vouloir faire pour réconcilier les troubles des pays de pardeçà, pour faire quictes de ceste guerre civile; néantmoins comme feu M^r le Grand Commandeur, etc., avoit adverti Sa Majesté de tout ce qui s'estoit traicté en la communication de Breda et qu'il leur avoit dict n'avoir encoires receu response finale de Sadiete Majesté, trop bien que Sa Majesté par deux fois a escript d'avoir prins résolution sur les remèdes de la pacification générale desdicts troubles de pardeçà qu'elle a promis d'envoyer par les marquis d'Havrech et conseiller Hopperus ce que l'on est attendant passé quelque temps, et croyons que sans la mort dudict Commandeur survenne fussent jà venuz, ilz n'y peuvent riens ordonner; à laquelle ne fauldroit incontinent le tout réputer, tant sur la reprise de la négociation

de Breda que sur la surcéance des armes, dont en brief s'attend response, joint que le S^r de Champagny les avoit préadverti, dois lors qu'il étoit en Angleterre, que ladicte Dame Royne luy avoit déclaré le désir qu'elle avoit d'accomoder les affaires par une pacification, comme aussy il avoit rapporté à son retour. Ce que lesdiets Seigneurs du Conseils ont escript à Sadiete Majesté, avec ce que Sa Majesté a à diverses fois adverty qu'elle veult traicter ses subjectz de Hollande et Zélande en toute clémence, douceur et bénignité. Ce que leur faict croire qu'ilz auront briefve response de Sa Majesté. Quoy entendu ne faudront tenir toute bonne correspondance au nom du Roy et luy servir en ce que sera conjoint avec le service du Roy. La suppliant aussy vouloir à toutes occasions monstrer effectivement combien elle trouve mauvaises actions de ceulx qui se sont séparez du service du Roy, leur souverain Seigneur et Prince naturel, conformément à ce que les traictez et droict de bonne voisinance l'oblige.

X.

RAPPORT FAICT AU S^r DE HELFAULT, GOUVERNEUR DE HESDIN.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Bruxelles, le 16 avril 1576.

Il arrivast le mardy, iii^e de ce mois d'apvril, à Paris, où il y eult une grande allarme. Il trouva audiet Paris le baron de Maignacq, quy s'en alloit au Louvre. Et estant en chemin, rencontra le grand président dudiet Paris et aultres notables personnes, donans à entendre audiet S^r de Maignacq qu'ilz aviont recheut lettres que les Huguenotz estiont passés le Loyre; luy priantz aller vers le Roy, quy estoit party pour aller à Compiègne, affin de venir donner ordre en la ville. Et trouva lediet S^r de Maignacq Sa Majesté à Monchy chez Monsieur de Nemours, et retourna soubdain le Roy à Paris.

Lediet personnaige partist, mardy x^e, de Paris, où estant lediet jour, comme le comte S^r-Auguien et aultres protestantz sortiont du Louvre où estoit tenu conseil, la populace de Paris crioit le voiant : Monsieur avé-vous faict la paix; se montrans fort par leurs cris la désirer. Et est chose seuré, sy le Roy parte unne fois hors de Paris, que les bourgeois s'enfuiron et abandonneront tellement s'il sy présentoit les armées des ennemys devant icelle ville, il y auroit doubte qu'ilz ne s'en feriont maistres; tant sont

ilz descouraigiez et faillis, estans les vivres fort renchéris, tellement que ce qu'il valloit vi deniers quand ledict personnaige vint à Paris, avant qu'il sortist valloit deux ou trois soubz.

Ceux de Paris ont présenté à leur Roy requeste, luy remonstrant que, depuis l'an LXX jusques l'an LXXV, tant feu le Roy, son frère, que luy ont esté secourus de ladicte ville de trente-six millions et du clergé LX millions, n'ayant plus moien subvenir à S. M., estant tant ledict argent le plus grand part dissipé en menus plaisirs et dons ou bon a samblé à Leurs Majesté, peu à la guerre, lequel s'il eust esté bien ordonné, il eust eu pour à présent subvenir au frait de la guerre.

Ledict S^r Roy de France donne, pour une partye de mercède, au due de Casemieres, les bourgades, que le feu cardinal de Lorraine a achepté envers Strasbourg deux centz mille escus, et en récompense M^r de Guise d'autre chose en France.

Il retourne en Piccardie deux régimentz d'infanterye, dont l'ung est Grillon, à présent gouverneur de Rue, à quatre lieues d'icy, où il vient faire son entrée, lequel outre les dix enseignes qu'il at à commendement en faire aultres quatre, aiant lettres du Roy de France pour estre recheut partout. Il les a laissé auprès de Ponthoise.

XI.

HELFAULT AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Hesdin, le 16 avril 1576.

Je ne voeux laisser advertir Voz Seigneuries de ce qu'entens de nos voisins, desquelz pour leur variété et mieulx dire bigarure est fort difficile jugier de leurs affaires, se changeantz leurs conseilz presque chacune heure du jour. Je vous envoie coppie d'une lettre qui m'a esté escripte par quelque notable personne avecq un rapport que m'a faict un gentilhomme, lequel j'avois envoiet ce jours à Paris, assés conforme à ladicte lettre de moy. Je ne voeux laisser adviser Vosdictes Seigneuries que de tous endroitz ne n'aperchois, sinon de mauvaïse volonté contre nous, et présuppose d'autant que la Royne-mère gouverne tout; que l'intention de ladicte Royne-mère est faire approcher toutes les armées de Paris pour les plus estonner, affin de mieulx povoir

pallier le conseil qu'elle donne de jeter les armées de ce pays et s'excuser vers nous ; que le Roy son filz est du tout forcé accorder toutes leurs demandes, et qu'il n'a moyen les empêcher venir pardeçà ; qu'ilz font contre sa volonté ; car je prévois assés qu'il yuist de l'intelligence grande, puis que les gentilzhommes franchois commencent ainsy à eulx rethirer en ces pays et emmener leurs meubles, admonestans leurs amys faire le mesmes. Ce que ne leur ay encoires veu faire sy appertement depuis leurs troubles, mesmes au contraire se rethiront tous pardeçà pour les fuir ; et n'espèrent aultre chose, unne paix faicte, sinon unne guerre en ces pays, s'y monstrans tous affectés et n'en tenantz aultres propos, combien qu'ilz disent tousjours que le Roy ne s'en meslera. Quy nous doit bien estre sur noz gardes et pourveoir à toutes noz frontières de bonne heure, ne nous laissant surprendre, car nous sommes assez escrietz. De moy quelque langage qu'ilz tiennent, il me semble mal aisément qu'ilz nous puissent sytost estre sur les bras, et qu'il se passera quelque temps avant que les assurances soient données de tous costés, oires que la paix fust jà faicte et qu'ilz s'assureroient bien premièrement de leurs affaires, craindantz qu'estans hors du roialme et leurs forces hors du pays qu'ilz tiennent, ilz ny puissent rentrer à leur volonté.

J'entens pour vray que le Roy de France a envoiet à son frère trois centz milz francqs, pour luy ayder à subvenir à sa dépence, estant chose merveilleuse comment il se laisse ainsy amuser de la Royne sa mère. Ne sçay sy c'est par faulte de bon sens, ou qu'il n'aist ses affaires en plus de recommandation que ses plaisirs. Aussi ilz n'en font grand cas en France, et suis adverty qu'elle luy faict signer sans veoir ny lire toute chose qu'elle invente, soubz umbre que c'est pour son service, tellement qu'il signe indifférament commission à tous, soit pour aller en Angleterre, Zellande et aultres lieux qu'il plaist à la Royne sa mère, comme en escripvois conformément par mes dernières à Vos Seigneuries. L'on m'a rapporté qu'il y a encoires ung aultre grand mal en France : c'est que chascun à liberté faire et menner ses troupes par tout où il vocult. Il plaira à Vosdictes Seigneuries considérer comment sy pouculvent porter affaires, menées par tant de divers conseilz.

XII.

PHILIPPE, COMTE DE LALAING, AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Mons, le 22 avril 1576.

J'estime qu'auriez entendu par mes lettres, que vous ay escript ce matin, la retraicte des reystres quy estoient proches de noz frontières, ensemble l'ordre et chemin qu'ilz tenoient maintenant, que viens de recevoir advisement de bon lieu conforme à icelluy. Me samble devoir faire ce que d'abondant il contient, assavoir que les Huguenotz françois sont avec leurs forces sept à huit lieues de Paris, ayant à ceste cause le Roy faict retirer audict Paris tout ce que l'on a peu recouvrer de vivres de six à sept lieues à la ronde, mesmes y faict entrer (sy que l'on diet) six mil Suysse. Le Prince de Condé conduict l'avant-garde de Monsieur d'Alençon, quy est de quatre mil chevaux, estant arrivé le xvii^e de ce mois à Estampes, où il a defaict deux cornettes de chevaux-légers, l'une reistre et l'autre françoise. Ce que le Roy ayant entendu donna ordre que chacun se prépare à la guerre, se vueillant mettre en campagne, et à ccste cause faict assembler toutes ses forces à Melun. Le Roy de Navarre tient le chemin de Chartres avec quatre mil piétons et cinq cens chevaux. Et d'autant, Messieurs, que cest advisement me vient de bon et seur lieu, n'ay peu laisser le vous faire entendre par ce mot.

XIII.

LE CONSEILLER HOPPERUS AU ROI.

(Lettres de Hopperus, t. VI, fol. 31 à 34.)

Madrid, le 24 avril 1579.

Avecq ceste va la lettre que Vostre Majesté a ordonné d'escripre au S^r Don Jehan d'Austria par ung courrier exprès. Et plaisra à icelle regarder comment elle luy voudra

escripre à l'entrée de la lettre, soit : mon frère ou mon bon frère simplement, ou : Monsieur mon frère ou bon frère, qu'est de plus grande autorité, et conforme à ce que se souloit escripre à la duchesse de Parme : Madame ma bonne sœur, combien qu'entre hommes et femmes il y a en cecy différence. Vostre Majesté en ordonnera son bon plaisir.

Quant à la forme de l'allée dudiet Sr, dont ay escript à V. M. que luy rendroit compte selon qu'en a esté par son ordonnance traité et sous sa très humble correction, uniformément semblé ce que s'ensuit :

Assçavoir premiers qu'il ne convient en nulle manière que lediet Sr Don Jehan voyse auxdictz Pays-Bas avecq gens de guerre; ce que seroit la perte de tout, sauf que pour son chemin il se pourra servir de quelques quatre ou cinq cent chevaux de Lombardie jusques en Bourgoingne ou Luxemboreb, et que doiz d'illecq le viennent recevoir auleunes bandes d'ordonnance des Pays-Bas, avecq auleuns chevaux légers espaignolz, pour le conduire jusques à Bruxelles.

Item que lediet Sr Don Jehan, le moins que soit possible, soit servy des gens non naturelz des Pays-Bas, et mesmes m'at acondicionnez; car qu'il ne viègne, avecq sa maison illecq est chose impossible; mais qu'arrivant par delà il prengne incontinent à son service et de sa maison des gentilzhommes et aultres gens de bien du pays et leurs enfans, ne pourra causer sinon beaucoup du bien pour le service de Vostre Majesté pour plusieurs respectz.

Item que nullement il viègne par delà avecq des conseillicrs ou secrétaires des pays de pardelà, pour traiter les affaires de pardelà, comme pareidevant a esté faiet, dont est procédé tant de mal, et procéderoit, pour le présent, encoires beaucoup davantage, tant en soy mesmes, pour ce qu'ilz ne cognoissent point les affaires; du contraire, comme de la part du peuple, désirant entièrement estre gouverné par le moyen de ceulx du pays, ensemble des rebelles qui indubitablement ne se fieront jamais, tant que les principales forces de conseil et armes seront aultre part que ès mains de ceulx de pardelà. Et seroit une chose de grandissime effect si auleunes personnes principales, naturelz des pays de pardelà, eussent peu aller d'icy vers lediet Sr Don Jehan pour aller avecq luy aux pays; mais comme cela n'est point possible par faulte de personnes, a semblé à tous unanimement, que toutesfois il ne sera que bien que, en la compaignie du secrétaire Escovedo, voyse le secrétaire Van der Aa ¹, pour servir audiet Sr Don Jehan en auleunes choses qui se pourront offrir en franchais, allemans et thioys durant son voiage. Et ne pourra la chose estre sinon très-bonne, quant ce ne fust que pour donner quelque contentement au peuple, voiant que ung secrétaire des Pays-Bas vient

¹ Il était fils de Jean Vander Aa, secrétaire du Conseil privé, puis du Conseil d'État, souvent cité dans les volumes précédents.

au service dudiet Sr Don Jehan; y joint qu'icelluy Van der Aa est fort honneste jeung homme, et filz d'ung secrétaire si principal, et que Escovedo treuve fort bon que ainsy se face. Vostre Majesté ordonnera en tout et partout son hon plaisir. Ayant semblé que d'aller avecq lediet Sr Don Jehan aucuns secrétaires et aultres, qui ayent charge de ses négoces propres, et aultres de la milice des gens de pardelà, il n'y a point de mal, saulf que en nulle manière que ce soit, ilz se meslent des affaires du pays, mais que tout se face par les consaulx et officiers illeeq. Et est chose de très grandissime mal et desservice, quant on escript de deux plumes, à quoy se doibt entièrement et absolument pourveoir, pour bien conduire les choses et parvenir à une bonne fin : le tout soubz très-humble correction de Vostre Majesté.

Comme entre autres est advisé et par Vostre Majesté résolu, qu'il ne sera que bon, que s'envoient encoires quelques deniers aux Pays-Bas, il y a ung facteur qui m'a parlé, qu'il seroit content de faire délivrer pardelà cent mil escuz. S'il plaist à Vostre Majesté que je l'adresche au contador Garnica, il se fera incontinent, et comme icelluy Garnica et moy avons, selon le commandement de Vostre Majesté, communiqué ensemble, sur la requisition de Thomas Miller allendroit de la notification du decret à luy faicte, nous a semblé uniformément, à très-humble correction de Vostre Majesté, que Vostre Majesté donne à entendre audiet Garnica (ce que me semble le vray) ou à moy, que son intention et vouloir est que ladicte notification, telle qu'elle peult avoir esté, ne soit préjudiciable en nulle manière que ce soit audiet Thomas Miller ny à ses principaulx, ains tenue comme jammis faicte, et partant luy absolument en tel estat, comme il estoit auparavant, et que de ce lediet Garnica ou moy luy donnons rectification, sans qu'il a semblé se debvoir procéder à l'autre article qu'il demande, assçavoir que se déclaire qu'il ne sera jammais comprins soubz lediet decret, car il souffist, et ne se peult par raison demander davantaige, sinon qu'il soit remis au mesme estat, comme il estoit devant ladicte notification.

Comme par l'instruction dudiet Sr Don Jehan, quant au pardon général, sont ascusez diverses pieches, le tout se vient à résouldre en ce que sensuit : assçavoir, que Vostre Majesté envoie pardelà, par lediet Sr, lediet pardon général (avecq les autres vrais remèdes) dont la minute s'envoiera demain, Dieu ayant, à Vostre Majesté, selon que a esté traitié avec les deux, et que sur ce soit escript aux Estatz, selon que aultrefois a esté conceu, et va icy joint par minute, tant du temps passé, comme pour le présent semble convenir, à très-humble correction de Vostre Majesté et se fera par la grâce de Dieu le mesme allendroit des chapellenies d'Anvers et Gant; et quant à la vefve et enfant d'Egmont, Vostre Majesté l'a entre mains, avecq ce d'Arcberghe, pour ordonner comme elle trouvera convenir.

XIV.

APOSTILLE DU ROI COUCHÉE SUR LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

(Lettres de Hopperus., t. VI, fol. 51.)

Madrid, le 24 avril 1576.

Anoche os embie loque toca al despacho de Don A° de Sotomayor, y mañana digo con el desta noche creo que me le embiaréis a firmar a sido bien advertido.

El como siscrivira a my hermano, y lo de Mons^r no creo que zuffre porque seria asi escribir nos igualmente, lo de Bon Frère, muy bien se puede poner, y myrad si dira bien Mon Bon Frère, Messire, etc., osi quedara esto para el sobre escrito y bastara dentro Mon Bon Frère y teneis razon que es diferente esto entre hombres y mugeres a my porecer. Esta bien esto.

Muy bien es que my hermano no lleve gente de guerra y a silo ordeno á Escovedo selo diga, y ello sabe ya porque se lo escribi quando le ordene que fuese; ántame parece que hasta que llebe de Milan 200, ó á lo ménos 300 caballos hasta Borgoña, y que de alli se buelban y podreis hazer carta para el governador de alli, para que le acompañe desde que entre hasta que salga con algunos cavallos, y á Flándes que salgan á encontrar le ó de las vandas y cavallos ligeros hasta donde le dexen los de Borgoña, que desta manera irá todo muy bien, delo del servirse de los naturales de alli he tenido cuydado de en com endar selo mucho per Escovedo que selo dará, es verdad que como terná algunos criados de acá no los podrá despedir, pero los que habrá de tomar de nuevo serán de alli y será lo mayor parte.

Tambien está muy bien lo que en esto deus, a asi lo he ordenada desde e primerdia y muy bien parece que vaya Vander Aa, con Escovedo como y para lo que aqui decis y asi le hazed poner luego en orden, porque yo me doy priesa á despachar á Escovedo, y espero que parvirer de ayer esta semana y me, y asi se vaya previniendo todo para quello puedo llebar me.

Yo espero que ny hermano hara este como vienne. Muy bien sera que le encaminioes o Jarnica como deus.

Y tambien en esto lo con Jarnica paradres haga lo que mos convenga.

Yo soy viendo desto lo que aca tengo aunque como es largo, y ay mucho que hazer no puedo usar de mas brevedad como gueria, y aqui va la minuta para los estados que esta bien para que se gana tiempo para poder se poner en limpio, y todo se habra de

duplicar para conomanya de selles y lo de las cappellanas de Gante, y Emberes, me embiad porque yo lo pueda ver con lo demas que aca tengo, y lo d'Egmont y lo d'Aremberghe os embiare en pudiendo.

XIV.

ANALYSE.

Je suis d'avis que mon frère ne conduise point de troupes avec lui, et j'ai chargé Escovedo de le lui dire, ainsi que je l'en avais prévenu du reste lui-même par lettre en lui annonçant sa nomination. Il suffira qu'il prenne avec lui à Milan 200 ou 300 chevaux qui l'accompagneront jusqu'en Bourgogne et s'en retourneront ensuite; vous écrirez au gouverneur de cette province de se tenir prêt à l'escorter avec quelques chevaux dès le moment de son arrivée jusqu'à son départ, et en Flandre qu'on envoie à sa rencontre de l'infanterie et de la cavalerie légère jusqu'à l'endroit où le quittera l'escorte de Bourgogne; de cette manière tout ira bien. J'ai fait recommander très expressément à mon frère par Escovedo d'employer de préférence les naturels du pays. Il est vrai qu'il ne peut songer à congédier le petit nombre de serviteurs espagnols qu'il emmène avec lui, mais tous ceux qu'il s'attachera dorénavant devront être pris en Flandre, et ce sera le plus grand nombre.

XV.

RAPPORT FAIT AU GOUVERNEUR D'AVESNES PAR UNG PERSONNAIGE QU'IL
A ENVOYÉ EN FRANCE, ET ARRIVÉ AUDICT AVESNES.

(Archives de l'audience, liasse 458.)

....., le 25 avril 1576.

Dit que tous les reistres, quy estoient logiez enthour de Marle, sont party estans mandé à diligence pour aller vers Senlis et de là à Saint-Denis pour aller trouver le

Duc de Guise audiet Sainet-Denis; lequel y assemble le camp du Roy doibs samedy dernier, ayant dès alors vingt-deux mille hommes de pied François et treize pièces d'artillerie, renforsant son camp de jour en jour tant de pied que de chevaux. L'on a commandé à Parys, de par le Roy, que chacun heuisse à soy pourveoir de vivre jusques à la Sainet-Remy, aultrement qu'ilz sortissent de la ville. Sy diet qu'il y a grant nombre d'Italiens que le Pape a envoyé au secours du Roy, disant que le Pape et le Prince de Condé sont campez à Melun, distant douze lieuwes de Parys, faisant courir le bruit qu'ilz vont asseiger lediet Parys par trois costelz.

XVI.

GILLES DE BERLAYMONT ¹ AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 158.)

Arnhem, le 25 avril 1576.

Depuis vous avoir adverty que je me partoys pour aller trouver les rebelles, quy s'estiont assemblez en nombre de quinze à xvi cens à Nederelten avecq treize enseignes qu'ilz faisoient voler, ont eu si peur de nostre venue, que le lendemain de Pasques, à la nuyet, ilz se sont tous séparéz et enfuyz, l'ung de çà, l'autre de là; mesmes aviont si peur, qu'ilz donnirent leurs armes aux paysans pour leur monstrez le chemin, pour se pouvoir retirer les ungs vers Bremen, les aultres vers le pays de Munster et Clève, aultres vers le pays de Liège. Et ont desalboré toutes leurs enseignes. Et se fault asseurer que les mesmes se garderont bien de se rasssembler de si tost. Quant aux troys enseignes, que je vous escript estre passez pardevant ceste ville d'Arnhem, arrivant au villaige de Heteren, oyrent le tambourin des Espagnolz, quy veniont de nuyet d'Amersfort icy, que les fit débarquer en toute diligence et desalborer aussy leurs enseignes, laissant là leurs bateaux, ung tambourin et leurs trois bois desdicts ensei-

¹ Un grand nombre de lettres de Gilles de Berlaymont, baron d'Hierges, gouverneur et capitaine général de Hollande, Utrecht, etc., de 1576 à 1577, sont publiées dans le tome II, pages 134 et suiv., et pages 264 et suiv. du *Codex diplomaticus neerlandicus* de la Société historique d'Utrecht. Ces lettres donnent sur la situation du pays et les dispositions des troupes de Philippe II des renseignements précis. La biographie de ce personnage est imprimée *ibidem*, p. 139.

gues, se retournans par après de Huessen vers leurs gens. Il est passé une barquette devant la ville de Nymmegen avecq xiiii ou xv de leurs, que sont tous ceulx que vous puyz assurer d'estre arrivez auprès des ennemys; dont, Messeigneurs, je vous ay bien voulu advertir.

Depuis ceste escripte, ay esté adverty de Tyel que sont venu à Bommel de ceulx qui s'estiont assemblez à Nederelten jusques à n^e soldatz à diverses foys, et ce par Maes et Wael. Et quant aux aultres, suys bien assuré qu'ilz sont tous envoy, sans en longtems pouvoir reallier.

XVII.

FRÉDÉRIC PERRENOT, S^r DE CHAMPAGNEY, AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Canteroix, le 50 avril 1576.

Comme je me vois informant de l'estat des affaires de la ville d'Anvers, affin d'entendre ce que s'y est fait depuis mon partement, je treuve qu'au demaine il ne s'est usé à aulcune diligence en l'estat des debtes personnelles, financières, ny aux consultes qui se devoient faire treuver et adviser les moyens qu'on devroit tenir, tant pour donner contentement aux vrayz crédateurs, que pour entendre ceulx qui ne sont au pourchas des procès, aussi qui sont de telle importance. Je treuve qu'on y at usé de grandes négligences et en la liquidation et recouvrement des debtes actives, et finalement en la vendition qui avoit esté ordonnée, qu'on deut faire des héritaiges, il ne s'y est rien fait, tellement que je vois que si vous aultres, Messeigneurs, par lettres bien expresses et au plustôt ne le sollicitez et injoingnez à ce magistrat d'y user diligence, tout demeurera là. Et en effect ceste ville là s'accablera de son propre fardeau par la nicheté de ses officiers. Par où au renouvellement nouveau de la loy (duquel le temps approche), il faudroit regarder de bien près le choix qu'on ferat, postposées toutes affections, dont l'on hat usé par trop aux élections dernières, et non regarder d'y meetre les gens pour les amys, mais seulement pour le faict de la ville. Car sur cecy j'apperçoy désià qu'on dresse les pratiques. Il sera aussi nécessaire qu'on commande au magistrat moderne d'ordonner quelques députez qui viennent donner compte de ce qu'ilz ont fait sur les instructions qui leur ont esté données par Monseigneur le Grand Com-

mandeur. Car je vois que c'est (comme on diet) la danse au crapault, où chacun astheure y est maistre.

XVIII.

GILLES DE BERLAYMONT AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Utrecht, le 7 mai 1576.

Les depputez d'Overysse (lesquelz j'ay désiré à disner ce jourd'huy auprez de moy) me sont venuz hier icy remonstrer l'impossibilité d'endurer plus longuement les foulles et oultraiges que font, en leur endroit, les soldars et capitaines, qui sont ès garnisons pardelà. Et assurément s'il est ainsi comme ilz disent, comme je ne fais doubte qu'il soit, les Turcqz ne se gouverneroient pas aultrement qu'ilz ne font. Qu'est bien ung grand crèveceur pour si bons et léaulx subjectz et vassaulx à Sa Majesté, comme ilz se démonstrent. Et si de brief ne vient remède, ilz sont délibéréz de le tout abandonner et s'en aller hors des villes. Et crains fort que ceulx du plat pays se mectront en armes, selon les indices que j'en voye. N'ayant peu délaisser pour ce, Messeigneurs, de vous en advertir, ensemble vous prier très-humblement d'y vouloir donner tel ordre que trouverez convenir au service de Sa Majesté.

XIX.

LES DÉPUTÉS DES NOBLES ET DES VILLES D'OVERIJSSSEL AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Utrecht, le 7 mai 1576.

Wy twijfelen nijet uwe furstelicke genedige Edelheit und werdigheid hebben uth des welgeboren, fry ende Banreheren van Hierges, onses genedigen Heren stadholders,

muntlicken ende schriftlicken bericht vernomen die mennichfoldige doleancien van wegen ridderschaps ende steden 's landtz van Overissel soe an hoechmilder gedencknisse Groot Commandor van Castilien, als an Syn Geneden gedaen van die groote armoet, elende ende miserie, dair inne die landen ende steden voirscreven geraden ende alnoech stekende sinnen, vermitz den mennichfoldigen doertochten ende inlagen van ruyteren ende knechten verscheidener regimenten, ende insonderheit der hoechbesweerlicken ende lastigen garnisonen der Fockerschen soldaten in Twenthe ende der Polwylerschen knechten in den steden Deventer ende Campen liggende; tot welckers onderholdinge ende leninge men nu alles opgebracht heft, dat lantschap ende steden tot hoire hoechste becommernisse ende gruntlicke onverwintlicke verderffnisse eenichsins hebben uthgaen ende opbrengen kunnen, soe uthgeteert ende uthghepijrt synde, dat hoir nu meer noch minschelick, noch moegelijk en sy die saken langer to verrichten, dan sullen armoets ende elendicheits halven uth den lande ende steden (wie dan dachlix all geschiet) verlopen moeten, daer sie doch van den moettwilligen hoechdeutschen knechten (by den welcken sie soe guetlick alles wes sie in der werlt gehat opgesettet hebben) nijet dan alle moetwille, violencie, berovinge ende overweldinge dachlix hoe langer hoe meer lyden moeten, ende men nijet anders ende besorchlick swaerder inconvenienten van den selven soldaten sal hebben toe verwachten, soe veer in deen nyet voirsyen en worde. Welcke uterste noot, calamiteit ende periculen wij nu avermaels van wegen end uth bevel Ridderschaps ende steden ts'lands van Overissel voirscreven welgemelten onsen genedigen Heren stadtholder, alhier binnen Utrecht, in aller demoedicheit geremonstreert hebben, mit dienstlicker bit, dat Syn Geneden genedichlick believe by uwe furstelycke Geneden edelheit und werdigheit voir den voirscreven lande ende steden van Overissel in den besten, mit genade to intercedieren. Ende dewyle dan die fockersche knechten in Twenthe liggende sich nijet en willen laten genoegen mit die penningen die Syn Genedigheit hoer tot leninge onlanx (als wy bericht) heft doen toestellen, dan evenwel ende daerenboven noch van den armen ondersaten die leninge (soe sie bishier gehat) importunelick ende mit groter druinge vorderen ende die maent leninge (soe Syn Genedigheit voir den Polwijlerschen knechten in Deventer ende Campen wesende geschickt heft) in corts expireren ende op wonsdach naestcommende over acht dagen, nemptlick op den xvi^{sten} dach deses maents may, die leste weke leninge daervan wesen sall, is van wegen Ridderschaps ende steden voirscreven onse gantz dienstlick, demoedich ende onderdenich bidden dat uwe furstelycke genedigheit, edelheit und werdigheit (tot den welcken wy onse ecnige toevlucht hebben) achtervolgende uwe furstelycke genedigheit, edelheit ende werdigheit genedige toesage welgemelden onsen Genedigen Heren statholder (als wij verstaen) geschiet van continuatie ende schickinge der leeninge genedichlick ende guetlick believe soedane versiecnge te doen, dat die voirscreven soldaten voortan die leninge van Co^r. Ma^{te}. onses alreghedichsten

Heren wegen erlangen, ende lantschap ende steden voorscreven eenmael van dese hoochlastige garnisonen mit genade ontslegen, ende alsoe nijet voorts in der grout verdouwen moegen worden; want hoer overrall nyet moegelik en is die lasten langer te kunnen harden oft continueren oft eenige leninge meer op te brengen, dan sullen by gebreck van prompte versieunge nootsakelick alle uterste noot affwachten moeten. Verhopende nochtans nijet dat die guede lantschap ende steden van Overissel ende der selver ingezctenen democdige ende gehoersame C^r M^{te} onderdanen (die sich by solemnelen tractate soe guetwillich gesubmitteert hebben) den moetwilligen vreempden soe elendichlick tot enen rooff gelaten sullen blyven. Dat geboert der Ridderschap ende steden voorscreven steetz in schuldiger onderdeniger demoet toe erkennen. Kenne Godt almachtich die uwe furstelycke genedigheid, edelheit und wurdigheit in gelucksaligen gubernamente lange erholden moet.

 XX.

J.-ANDRÉ CICOGNA AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 459.)

Breda, le 11 mai 1576.

En cest instant, sept heures du matin, xi^e de ce mois, ay receu celle de Voz Excellences du x^e dudict, à laquelle ne failliray d'obéir en toute humilité... Et il est vray que il y a la plus grande part du temps grand nombre de batteaux armez et aultres devant l'isle de la Plate, quy vont et viennent de Dordrecht à l'entour. Et pour aultant que pouvons entendre, le Prinche d'Oranges menasse fort que encoires, avecq ceste plaine lune, secourir à Ziericzee; ce que j'espère bien que non, et que on leur en garderat sy bien comme la dernière fois, que entendons qu'il laissa beaucoup plus de gens de ce que tout le monde ne pense. Et de moy je crains que voyant ledict Prinche ne pouvoir exécuter ses pensées à Ziericzee, qu'il ne charge en quelque aultre part; par lequel effect je part, incontinent ceste escripte, ver le Clunart et aultres forts, pour revisiter le tout et les pourveoir au meilleur que je pourray de plus nécessaire. En arrivant à ceste frontière ay trouvez grandes plainctes tant des soldatz du capitaine Grenet, comme de tous les canonniers quy sont en ces forts quy meurent de pure faim, pour faulte de payement,

à cause des lettres de surchéance d'exécution que ont obtenuz en court aucuns des villaiges dessoubz Hollande, quy les soloient entretenir des contributions, que soubz prétext desdictes lettres ne veuillent donner ung tant seul patart plus à personne. Et pour remédier à la nécessité, et que en telle occasion lesdicts canonniers ne s'envoïssent comme désespérez à l'ennemiz, leur ay secouruz d'auleunes douzaines de dallers, et ay mandez à ceulx de la haulte et basse Zwaluwe, Mede et Drummele, que nonobstant lesdictes lettres de surchéance, que par provision ilz nous ayent à payer ou prester quelque chose à bon compte, pour les pouvoir secourir, en entretant qu'il plaira à Voz Excellences de mander pourveoir aultrement...

 XXI.

J.-ANDRÉ CICOGNA AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Breda, le 14 mai 1576.

Suyvant à ce qu'il a pleu à VV. EE. me commander ce que par ma dernière leur ay advertiz, suis estez à revisiter tous les quatre forts de l'isle de Clunart, là où j'ay trouvez le principal et plus important fort et garde de toute ladicte isle, quy est celluy dudict Clunart, est le plus faible, ouvert et revalez; tant qu'il est plus que nécessaire d'estre réparé sans nul délay, n'est que on veuille mectre en dangier de souffrir quelque honte et perdre lesdicts forts et ceulx quy y sont dedens. Et voyant le peu de payssans qu'il y at en ladicte isle, tant travaillez et occupez tant au labourer de leurs terres et replanter leurs garances, comme aussy aux réparations de leurs dicques, n'estre possible de se pouvoir valoir d'eulx, ay traictiez avecq Artus de Noort, recepveur de ladicte isle...

Pareillement ay trouvez que, pour le grand circuit de ladicte isle et grandes gardes qu'il leur fault tenir, qu'il seroit plus que nécessaire qu'ils eussent encoires, pour le moins, une compaignie de Wallons davantaige de ce qu'ilz ont eu jusques à ceste heure, ou aultrement il ne leur sera possible, mesmes avecq la grandeur des grains, de se garder qu'ilz ne soyent surprins et perdre leur corps de garde qu'ilz tiennent au long de ces dicques et de souffrir grande honte et dommaige. Car bien qu'il y aye une

compagnie d'Allemands de Montisdoea au Vieubois, sy est ce que, jusques à ceste heure, on ne sçait qu'ilz ayent nulle ordonnance de entrer en ladiete isle.

Pareillement j'ay trouvez cinq canonniers avecq onze aultres faisant zeize, quy sont en ces quatorze forts de ceste frontière, quy meurent de la pure faim. Et ne m'est plus seulement possible de les pouvoir entretenir d'avantaige que VV. EE. me mandent escrire deux lettres l'une au villaiges de la haulte et basse Zwalluwe, Mede et Drummele, et l'autre aux villaiges de Languestraete, suyvant ma dernière de Bruxelles, que advertis à VV. EE. affin qu'ils ayent à payer comme les aultres de ceste frontière estantz dessoubz Hollande ce que doibvent des ouvrages de leur contribution. Par quoy leur supplic, en toute humilité, de les mander en toute brièveté ou aultre moyen d'argent pour les payer montant ce que on leur doibt à raison de dix-huict florins chacun par mois, depuis le premier de janvier enchà la somme de mille quatre cents et quarante florins, veu que soubz prétext de la lettre de surchance d'exécution, ceulx de la haulte et basse Zwalluwe, Mede et Drummele ont ohtenuz, ne m'est possible de pouvoir recouvrer ung patart de personne. Et sans argent ne aultre plus ample lettre de commission ne m'est possible de furnir à tant de nécessitez; quy de jour à aultre se offrent, comme le mesme ay trouvez en le fort de Mede devant Geertruysberge, qu'il luy est tombez aussy la poincte d'ung cortine, laquelle fault aussy à l'instant estre réparez, sans nul dilay. Ce que après l'ayant faict, estant le bon plaisir de VV. EE., me pourront faire grâce de me laisser retourner à Bruxelles, au moins pour quelque jours, pour faire rendre les comptes de la recepte de ces contributions que on a tenuz pour le tout humble service et contentement que ay tousiours désirez de faire et donner tant à S. M. que VV. EE. et à tous aultres qu'il appartiendra; à tant, etc.

Après avoir escript jusques icy sont venus quatre capitaines de ces forts vers moy, demandant d'avoir argent, alléguant leur estre escheu le terme de leur payement sept jours qu'on leur doibt, et que ayant rabbatuz les armes à ces soldatz et estre les vivres de jour à aultre plus chiers, ne leur estre possible d'entretenir lesdicts soldats en cesdicts forts, n'est que on leur envoye quelque payement. En ceste mesme heure est venuz adviz comme les ennemis sont en beaucoup de petites troupes de vingt et trente par le pays, branschattant tous ces villaiges; et au Grote Sundert ont prins ceste nuit cinq payssans des meilleurs et plus riches, et pareillement font-ilz en tous les aultres villages. Et ne voy nul moyen de y remédier, n'est qu'il pleusse à VV. EE. de y pourveoir, selon le mémoire et reportement que ay donnez, signez de ma main à M^r le Conte de Barlaymont, que le tout servira pour advis.

XXII.

THIERRY GAIFFIER AU COLONEL DE FLOYON ¹.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Werkendam, le 14 mai 1576.

Comme j'avoie obtenu de V. Sg^{rie} congé de quinze jours pour aller au pays, et estant à Bruxelles, Mons^r vostre père m'auroit ordonné de rethourner à ma garnison, m'advertissant que les ennemis estoient arrivez avecque grande force au plus près de Werkendam. Quoy entendant, fist tout debvoir de rethourner, me assurant les paysans qu'ilz avoyent esté entre Dourt (Dordrecht) et Werkendam avecque cinquante tant batteaux que grosses barques, et qu'ilz estoient en nombre de deux mille hommes, ayants volonté de mettre piedz en terre pour lever les bestiaux du pays, et qu'ilz pensoient d'ung grand fureur assaillir mon fourt, ayantz illecque esté espace de deux jours entiers, ne sçachant monter pour ce que le vent ne leur estoit propice. Ayant depuis entendu qu'ilz ont esté remandez et ont passez depuis plusieurs legiers batteaux et barquettes, ne sçachant à quel fin, et comme le fourt de Werkendam est mal entretenu, à cause [que les villaiges estans ordonné pour l'entretien, ne sont souffisans, d'autant que ledit fourt de jour à aultre tombe enpieces, n'ay vullu faillir en advertir V. S^{rie}.

XXIII.

J.-ANDRÉ CICOGNA AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Breda, le 17 mai 1576.

Après de avoyr escript se giourduy, à mydy, à VV. EE., suy sorti du costé du Vyeu-buoy et Gastel, spérant trouver lesditz passages bouns, et hey trové que, avecque le

¹ Florent de Berlaymont, Sr de Floyon, colonel. Voy. sa biographie dans le *Codex diplomaticus neerlandicus* de la Société historique d'Utrecht, t. II, p. 145.

ventz propice, l'inimy ast heu que il at passé sys galéotes par devant le fort de Gastel et aultres bateos armés, par où il nous ast clos ledit passage et moyen de soccorir l'île du Clunart pour se cousté là, ne est aveque forse de gens et de artillerye, passant au Vyeubuoy en l'île de Stanterbeuten et déchasser lesdites bateos armés et après passer; parellement hey envoyé la mesme heure environ une douzcyne de chevaes tant du gouvernement de sette ville, comme du drossart et de aucuns de ses Alemans à reconnestre pour le partz de Zevenbergue; lesquelles seront arivés jusques tenants laditte ville, et ounts trové un bourgeois, qui s'estoyt échapé et sortis pour Leue, lequell dit que l'inimi est en grand nombre et byen de deus mill hommes, et que il est vrey que il ount roumper une escluse tenant laditte ville, spérant de fère énounder le pays de Zevenbergue, et que parellement il ount roumpeu les deus pouns qui sont en laditte ville, et que il ne passent que aveque barques, et que ilz travellent fort et de Nort-Houet, qui est la teste du canal et rivyère, qui vyent de la mer à laditte ville de Zevenbergue. Que me feiet penser que n'est que estanz pressés des nostres pour se povoyr retirer et s'embarquer tant myeus et plus assuremant, de sorte que pour le prout remède byen informé je tieue n'estre melleur expédient pour soccourir laditte yle, que de forse de gens et de artillerye la counduisant aveque forse de pionyers pour les diques et se juoindre à ses bateos armés, à les déchasser de la rivyère, et après, aveques les nostres, passer audit socours; pour lequell effect hey tant feiet et pryé juoint aveque Mons^r de Sayn-Remy à ses capitaines Alemans, que l'ount promys que il sortiront aveque un deus cens homes deus o 500. Et j'espère que pour demeyn tout au matin de sortir ausy aveque un cent arcabusyers walons, que j'ey tiré ors de ses fortz de tous costés. De sorte que je pourey byen tenter, meys non pas me assurer, de puovoyr déchasser lesditz inimys, n'est que il plect à Nostre Seigneur de nous favoriser estraordinairement, ny meins ne oserey aveque sy petit nombre de gens counduire l'artillerye, qui est selle qui nous est la plus nécessaire pour povoyr déchasser leur bateos armés. Par coy supplie en toute umelité à Voz Excellences que, sans nulle dilaye, elles soyent servyes de nous mander tout incontinent, sette veue, quelque nombre de gens tant d'Espagnolz que de Walons et quelque pyesses de artillerye, affin que aveque toute créauté on puisse fere se soucourt tant necesseyre, tant pour l'honneur et réputation, comme pour ne perdre tous ses fortz de sy grande importanse et ses bouns S^r aveque tant de gens de byen que il y at là dedans, et ne vuellent permettre que pour tant vuoloyr covrir la teste, que on lesse ausy descouvrir le deryère, et me mander tous incontinent advertiz se que qu'Elles seroient plus servyes que je fasse, et me trouveront à Tereyden o près de Zevenbergue; advertisant ausy à Voz Excellences que le chateo de Zevenbergue tyeyngnt encore pour l'heur boun pour nous; meys comme il et sy mal proveu et suprins sy en asté, je creyngs que il ne ount pas à vuivre pour un père de jours; qui cause que je suplye de noveo à VV. EE. pour le brief socours, sans aucune-

ment le dilayer aveque sy grande instance, veu que de ysy il n'y at personne de qui se povoyr ayder de avantage ne est que VV. EE. me mandent aultre commission et ordre en mouyen.

XXIV.

LE CONSEIL D'ÉTAT A FRANCISCO MONTESDOCA.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Bruxelles, le 19 mai 1876.

Ceste servira pour vous advertir comme les ennemis sont devant hier venuz avec grand nombre de bateaux et gens de guerre pour serrer les isles de Clunart et Finart, et pour empescher le secours que se y pourroit envoyer, se ont mis avec bonne partie desdicts gens de guerre devant le chasteau de Sevenberghe, lequel a besoing de prompt secours à faire; lequel le maistre de camp Julien Rimerio a prins la charge, et est nécessaire que l'on y soit assisté de cent harquebouziers de la compagnie de Don Martin de Ayala, avec lesquelz nous luy faisons escripvre qu'il s'enchemine incontinent, visita la présente à la légère et par chariotz nuict et jour jusques à Breda pour, y estant, ensuyvre l'ordre que par ledict maistre de camp Julien luy sera donné. Dont avons bien voulu vous faire advertir par ceste, afin que le saichant, tenez à bonne main que cela s'effectue et exécute ainsy; auquel effect s'envoye patente cy-jointe pour ledict Don Martin, sans qu'il y ait faulte, pour le requérir ainsy le service de S. M.

XXV.

LE CONSEIL D'ÉTAT A GILLES DE BERLAYMONT.

(Archives de l'audience, liasse 150.)

Bruxelles, le 20 mai 1576.

Nous avons, par vostre lettre du xiiij^e du présent, apportée par Lienden, et ce qu'icelluy nous expose de bouche, entendu la belle victoire que Dieu a esté servi donner à S. M. par vostre diligence et valeur, ensemble des chiefz, capitaines et bons soldatz y ayants assisté, dont avons receu les joye, plaisir et contentement, qu'il est juste pour n'estre ladicte victoire² de l'empört que bien entendons, et n'en scaurions assés vous en remercier, comme aussy lesdictz chiefz Don Hernando de Toledo et Mario Carduini, ensamble les capitaines et soldatz, vous advisant que les signifions à S. M. par ung courrier, que sumes despescheant vers l'Espagne. Et ne faudront d'encaresser les debvoirs d'ung chascun comme ilz le méritent. Ce que, pour astheure, leur pourrez faire entendre.

Nous avons veu, par vostre lettre, ce que vous demandez endroiet quelque entreprinse que estimez pouvoir faire. Sur quoy voulons bien vous dire que le S^r de Grobendonck est ce matin, par nostre charge, allé vers Anvers, pour regarder s'il y pourra recouvrer cent mille florins, qu'entendrions vous envoyer en diligence avec quelque pouldre; et ayant nouvelles de son besoigné, qu'espérons pourra estre demain ou après, vous escripvrons plus amplement.

¹ La lettre de Gilles de Berlaymont du 15 mai est imprimée dans le *Codex diplomaticus* de la Société d'Utrecht, t. II, p. 267.

² Il s'agit de la prise de Muiden, qui eut lieu le 11 mai. Voy. *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 156.

XXVI.

LE CONSEIL DE GUELDRE AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 139.)

Arnhem, le 22 mai 1576.

Alzoe by hoichstlofflicker memorien die R. K. M. C. M., onses allergenedigsten Heren, Here vader, in 't aensfangen deser furstendombs Gelre ende graeffschaps Zutphen, voir die stad Venlo anno XV^e XLIII ¹ opgericht is zeker tractaet, by wellicken (onder anderen articulen) expresselick beloefft is geweest dat Z. K. M. die selve dese landen versien zoude mit eenen goeden getrouwen stadshouder, ende voirts mit eenige getrouwe raeden die hun der costumen, usantien ende landrechten van den lande verstanden, etc; ende dycn volgende Z. K. M. uuyt ellicken quartiere eenen van den besten, treffelicxsten ende ervarentsten van den adel tot raedt coustumer gestelt, ende daer en boven noch een getal rechtz geleerden alhier geordonneert, als nu 't selve tot noch toe alsoe is geobserveert geweest, uuytgesondert dat nu eenige jaeren herwertz drye der voorschreven edelluyden in Godt verstorven zynde, die selve staten te weten duer affsterven Jacobs Piech, Here tot Isendoren, in den quartiere Nymmegen, Johans van Wytenhorst, Here to der Horst, drosen des ampts Kessel in den quartiere van Ruremonde, ende Christoffels, Grave to Moers, in desen quartiere van Arnhem, vacerende zyn geworden ende noch vaceren, ende wy daeromme eerst anno LXXII aen de Excellentie des hertogen tho Alva, etc. (onder anderen) by zekere memorie doen aenhalden ende oick daer nae by die Excellentie des Commandeurs Majors, op 't aenhalden der gedeputeerden deser lantschappen, daeromme (oick onder anderen) aen ons geschreven hebbende cenige to benomen, daer op gedelibereert ende daer nae, mede in beweginge der geallegerder redenen by onse missive van den tweeden january laetsleden, oick aen zyne Excellentie dacromme geschreven, ende cenige benoempt hebben gehadt, als nementlick in den quartiere van Nymmegen Arndt van Bovenborch, genamt van Housteyn, Here to Ubbergen, Bertholt van Gendt, Heere tot Loenen, Reyner van Dort, daedelicx Heer tot Varyck inden quartier van Ruremonde, Johan van Wytenhorst, Her to der Horst, drost des ampts Kessel, in placitse des voorschre-

¹ Le traité de Venloo, conclu le 12 septembre 1545 et par lequel Charles-Quint confirme les privilèges du duché de Gueldre, est publié dans LUNIC, *Codex*, etc., t. II, col. 1846.

ven zynes affgestorven vaders, Arndt Schenck van Nydegen, Heere to Hillenraede, Johan van Dasth, licentiaet in den rechten; ende yndyen eenige egheene van dyen 't selve nyet annemen wolden, Willem van Merwyck, drosten to Montphort, ende in desen quartiere van Arnhem, Daem Schellart van Obbendorp, Here tot den Dorenweert, etc., Conraedt van Mekerem ende Henrick van Steenbergem, etc... Soe is 't dat wy nyet ouderlaeten hebben kunnen onse voirgaende schryven ende verzoeken aen uwe Excellentie Edell Weerde Liefve ende ghunsten (als nu lasten gouvernemente generael gecommitteert zynde) mede aengemerekt dat wedcromme by die landschap zo hefflich daerom gefordert ende wy daeromme versocht worden mede to vermanen ende daer inne op 't spoedelicxst versien, ende van die drye voirschreven vacerende staten gedisponeert te worden, noehmals te begereh, ende bidden allenlick nu daer by fuegende ende die nominatie der persoonen in den quartiere van Nymmegen augmenterende van den persoonen van Fredericken van Voirst, den welken wy voirhin wael mede sollen hebben genomineert, als daer toe zeer wel nut ende gequalificeert zynde; maer alzoe hy to houwelicke heeft die dochtere myns Heren Sasbout, tegenwoirdelick presidents Z. M. secreten raedts, etc., doen tertyt alhier cantzler zynde, ende daeromme den selven staet alsdoen nyet hebbende moegen bedienen, is 't selve alsdoen nyet geschiet noch hy genoempt geweest, dan nu zynde die voorschreven her president vertogen wel zoude indyen id uwe Excellentie Edell Weerde Liefden und gunsten alsoe guedt dochte ende belieffde geschien moegen.

 XXVII.

MAXIMILIEN DE VAUX, S^r DE LONGUEVAL, AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Arras, le 29 mai 1576.

Le jour d'hier vint vers moy ung gentilhomme franchois, qui est au service de quelque aultre de qualité, voisin de la ville de Péronne, quy me déclara, de la part de son maistre et d'autres gentilshommes encoires de mesme qualité et voisinance, qu'il avoit laissé pour lors tous ensambles, la painne en laquelle ilz estiont et apparans l'avoir encoires plus grande, pour la venue du Prince de Condé vers Péronne, où ilz étiont résolu de se rendre tous et luy en empescher l'entrée par tous les moiens que Dieu

leur donneroit, puisqu'aultrement ne l'avoient seu obtenir de leur Roy, après tant de remonstrances et devoirs; me prians sçavoir que au cas que ceste emprinse les réduict à quelque nécessité, sy ceux du clergé d'ichy ou pais circonvoin, ne les voudriont assister et secourir de quelques deniers secrètement. Je luy respondis que, pour cognoistre ceux de la part desquels il me parloit, tous tant affectionnés au service de leur Roy, je voulois croire qu'ilz n'avoient prins ceste résolution, sans s'asseurer qu'elle luy fut agréable, considérans que ce qu'il avoit faict en c'est endroit avoit esté plus par force que bonne volonté, et que le présupposant ainsy, je louois grandement l'emprinse, pour estre aussi tant au service de Dieu et de leur Roy, bien et conservation de la religion et patrie, ou aultrement seriont apparans de se voir à jamais pauvres et misérables, après avoir si fidèlement servy; et que au regardt des deniers qu'ilz demandoient, qu'ilz poviont bien considérer que n'y pouvois répondre sans premier en donner part à mes supérieurs et à M^r le Comte de la Roche, quy estoit ichy général encoires; que me doubtois que difficilement se permectroit tant pour y avoir assés ou les empier pardechà, que pour ne désirer ceux quy y ont commandement qu'il se fasse ou parmete chose quy puisse desplaire directement ou indirectement au Roy Très Chrestien, avec lequel leur est bien estroitement commandé de S. M. C. tenir tousjours toute bonne correspondance; et nonobstant que se pourroit soupçonner que en ce faict n'y auroit riens au contraire, toutesfois qu'il nous apparoit elèrement aultrement, fors de son édict de pacification, qu'il monstre désirer estre gardé et entretenu entre les siens. Il me répliqua que je verois bientost aultres se mesler de ceste feste, quy me feriont assés cognoistre la volonté de leur Roy; mais que premier à mectre en besongne ilz désiriont fort que les troupes des reistres du Prince de Condé fussent ung petit plus eslongées, et que desdictz deniers ilz n'en estiont encoires pressés, et n'espériont de l'estre, ne fut que ledict Prince se voullut résouldre de les réduire à son obéissance par force, que lors auriont bon besoing d'amis. Surquoy luy dis que de ce costé ichy y auroit tousjours bonne correspondance en ce que toucheroit le service de Leurs Majestés respectivement. Lors me respondit qu'il seroit encoires bientost renvoié vers moy, me priant voulloir tenir secret ce qu'il m'avoit déclaré et non donner part que à ceulx que convenoit, comme je ne fais aussi qu'à vous aultres, Messeigneurs, et au susdict S^r Comte de la Roche, pour me sambler bien requis en aiés l'advertence, pour y avoir le regardt et considérations qu'il importe, y aiant assés matière de discours. Enquis pourquoy ladiete ville n'estoit nommée en l'édict de pacification, comme aultres, me respondit qu'il y avoit ung aultre traicté à part où elle est comprinse, avec aultres conditions que ne se publient. Si d'aventure il retournoit ichy derechef et avec aultre charge, j'espère que cependant me ferés plus sage pour mes responces. A la vérité s'ilz poviont par quelque bonne voie empescher la venue dudict Prince en ladiete ville, comme ilz monstrent le voulloir faire, aians désjà retenus l'artillerie que leur Roy

envoioit tirer fors avec tout le train nécessaire, ce seroit un grand bien pour ceste frontière, m'esbahissant sy S. M. insiste sur ce point, car ladicte ville n'est tant désiré de eux sans mistère, et suivent en cela toutes les trasses et dessings de l'admiral de Chastillon, quy vouloit tousjours delà dresser ses emprinses, comme elle y est aussy fort propre et encoires : n'y eust eu que la raison de la religion qui se establira audict lieu tant au préjudice de ces pais frontières, qui en sont les plus exemptz, estoit souffisante pour procurer vivement que le susdict Roy leur baille aultre ville, n'est qu'il ait desjà préveu le remède que s'y appreste. Mais il y a aussi danger qu'il ne se effectue, sans que l'on s'en resente, pour la trop grande voisinance, que pourrés trop mieux considérer que moy, qui sera l'endroit où feray la fin.

Depuis ceste escritte suis esté à cest instant adverty d'ung venant de Péronne que, audict lieu, ilz avont heu hier nouvelles que le Prince de Condé estoit vers Beauvois, quy s'acheminoit avecq quelque forces vers ladicte ville pour s'en aider au cas de besoing et de refus des portes que ceux de la ville estiont résolus de faire et ne luy en parmettre l'entrée, mais la garder et maintenir.

XXVIII.

ORDONNANCE DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA JURIDICTION DU CONSEIL DE JUSTICE

A NAMUR.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Bruxelles, le 29 mai 1576.

Ceux du Conseil d'Etat, commis par S. M. au gouvernement général des Pays de pardeçà, veuillans satisfaire par l'effect à la requeste des Estatz du pays et conté de Namur, en conformité de l'accord par iceulx faicte à S. M. endroit le second centième et les quotes, ont au nom et de la part de S. M. ordonné et ordonnent par ceste, que toutes les prétensions et causes pendantes indéçises au Conseil ordonné sur le fait des confiscations à l'occasion des troubles passez et advenuz jusques à présent, touchant les biens saisiz ou confisquezz, gisans au pays et conté de Namur, avec les requestes et lettraiges pour ce exhibez, soyent renvoyées audict Conseil de S. M. audict Namur, afin de, avec les aultres causes et prétensions desjà envoyées celle part, les traicter, oyr et

déterminer et faire l'exécution de leurs arrests et sentences conforme au droict et à la justice et selon leurs coutumes, suyvnt la proposition sur ce faicte par feu le Grand Commandeur de Castille, donnant au président et gens dudict Conseil de Namur toute autorité et puissance à ce requises et nécessaires.

XXIX.

LE MAGISTRAT DE TOURNAI AU CONSEIL D'ÉTAT.

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Tournai, le . . . mai 1576.

Remonstrent très humblement les prévotz, jurez, mayeurs et eschevins de Tournay, comme cy-devant ilz auroyent donné à cognoistre amplement à VV. EE. le très povre et misérable estat de la ville, auquel elle auroit esté réduite par la charge d'ung nombre excessif de gens de guerre, continuée neuf à dix ans, avecq despense de cent cinquante mil livres tornois de xl g. ou environ et tele que aultre estat n'a enduré, ensemble par la grande mortalité durante encoires dès il y a cinq ans, qui auroit consumé sept à huit mil personnes, jointes les aultres pertes et calamitez notoires, par où elle seroit amenée au dernier point de sa ruine apparante ; suyvnt quoy, combien qu'en bonne raison et équité peult sembler qu'elle ne deubt estre de nouvel et sans nécessité rechargée de logement de soldatz, mesmes y ayant les habitantz passé aucunes années continuelement porté les armes et faict guet et garde en compagnies ordonnées soubz six capitaines et enseignes; si seroit-il que VV. EE. par lettres du vj^e de may auroyent ordonné loger en ladicte ville trois compagnies de haultz Allemans du régiment du baron de Friundtsberghe, en nombre de huit à neuf cent hommes, et autant de femmes, enfantz et serviteurs; cause que le peuple seroit teumbé en tele désolation et estonnement, que soit chose très dure et déplorable à voir, ne cessant chacun de se pleindre, douloir et lamenter, démontrant grand mescontentement, les ungs accusantz les suppliantz de négligence par n'obvier à tele recharge de garnison, qu'ilz dient superflue et insupportable à tant de povres gens, aultres disantz prévoir que la ville sera de bref déserte, veu que plusieurs s'en retirent, fuyant les molestes et misères qui sans cesse s'y présentent, d'où pourroit suyvnt le deservice de S. M., eu esgard aux

grandes aydes et subsides qu'elle en a tiré, s'ayant la ville en ce montré plus prompte et facile que nul aultre estat par avoir de longtemps payé ses quotes ès deux millions, furny prèsque le nouveau centiesme et accordé telz prestz que luy auroyent esté demandez ; à quoy elle auroit condescendu, soubz promesse faict d'estre exempte de logement de gens de guerre, et espérant que son devoir ne seroit mis en oubly au faict des garnisons et charges non nécessaires, comme servant d'exemple à aultres estatz pour faire le semblable là où ladicte garnison d'Allemands se trouvera de tant plus damageable à ladicte ville et pays à l'environ, que leur vie et conduite au faict de la religion donne pied nouvel à sectes et hérésies, pour lesquelles extirper a esté tant traveillé passé plusieurs années; mesmes qu'estant une place importante avecq aultre voisine en la puissance de teles gens, y a juste occasion de craindre ung inconvéniement bien mal à remédier, attendu qu'ilz ne sont payez, ains secourus seulement pour ce mois de may, au bout duquel ilz ont dçsjà menassé se faire nourrir par leurs hostes; à quoy n'est possible furnir ny aultrement secourir lesdicts soldatz, veu la povreté extrême desdicts de Tournay, n'ayantz moyen de payer les rentes èsquelles ilz sont obligez pour S. M. et leurs propres affaires; d'où pouroit s'alumer tele dissention et troubles qu'ensuyveroit la perte et désolation de ladicte ville; à quelle cause lesdicts suppliantz requièrent très instamment VV. EE. de prendre pitié et compassion dudict povre peuple de Tournay, faisant retirer prestement lesdictes trois compagnies hors ladicte ville, renvoyant en aultres lieux plus loingtains.....

XXX.**LE MAGISTRAT DE HERENTHALS AU CONSEIL D'ÉTAT.**

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Herenthals, le . . mai 1576.

Remonstrent très humblement les escoutette, eschevins, manans et habitans de la povre petite et désolée ville de Hérentals, pays et duché de Brabant, distante cinq lieues des villes d'Anvers et Malines, que combien icelle ville de Herenthals n'est aucunement marchande, ny passaigière, ains située en ung quartier de Campingne bien stéril et de toutes partz environnée de grandes bruyères, vivans lesdicts supplians seulement sur ce qu'ilz peuvent gagner de leur mestier, pour estre tous ou la plus saine partie povres

mécaniques, dont les plus notables peuvent avoir une vache, deux ou trois pour l'entretienement de leur mesnaige; toutesfois ont depuis l'arrivée de l'Excelence de Monseigneur le duc d'Alve pardeçà esté quasi continuellement travaillees du logement de gens de guerre, si comme premiers d'une compaignye de Bourgoingnons, chevaux légers soubz la conduyte du Sr de Noefville, y ayans logé demy an; après d'une aultre compaignye d'infanterye espaignoille, soubz la charge de Don Pedro de Gonçales de Mendoça, aussy demy an; *item*, une bende de cavallerye légère ayant pour chief le capitaine Amrelio l'espace de deux mois; *item*, une aultre compaignye de cavallerye légère du capitaine Montzo Pagan le terme de trois mois; *item*, une enseigne de gens de piet allemans ayans pour capitaine Jérónimo Mauro demy an; *item*, trois compaignyes d'infanterye espaignoille ayans pour capitaines Don Emanuel Borgea et Juan de Mendoça, qui y logèrent ensemble environ six sepmaines, et dernièrement la compaignye de chevaux légers soubz la conduyte de Antonio Davelos, quatre mois, qui sont au prisme party dudiet Herentals à la fin du mois d'avril passé, outre la contribution qu'il a convenu faire ausdicts supplians quant ils estoient un peu soulagez desdicts logemens pour l'entretienement de la garnison de Berges sur le Zoom, et aussy par-dessus les services furniz aux compaignyes susdictes en argent, avoine et aultre fouraige tant par le corps de ladiete ville de Herentals, que les povres manans en leur particulier, lesquelz ont le plus souvent les defroyé de boire et manger, ayans davantage tant de fois esté travaillees de passaiges et repassaiges de plusieurs aultres compaignyes et journallement de capitaines, commissaires et aultre officiers qu'ilz sont constraintz aussy defroyer et pourveoir de chariotz à leurs despens, quant ilz partent de là. A raison de quoy ladiete ville et les povres manans d'icelle sont à l'extrême, apovriz, endebtez et exténuez, leur défaillant entièrement le moyen de s'entretenir, attendu que toute la charge susdicte incumbe à environ soixante ou au plus hault iij^{xx} mesnaiges, tous mécaniques et de petite qualité; estant la reste desdictz manans entièrement povres, vivans sur l'aulmousne, qui ne peuvent assister au support d'icelle charge, sans que les villaiges circumvoisins y ayent oncques contribué ny furny queleque fouraige pour la nourriture desdictz chevaux, ains a convenu ausdicts supplians, en nombre de mesnaiges que dessus, l'achepter à chier pris trois et quatre lieues à la ronde, dont ilz doivent encoires notable somme, outre les deniers à ce furniz tant par ladiete ville par vendition de rentes, que les manans d'icelle par forme de prest à faulte de crédit, voire plusieurs d'eulx s'en sont obligez en particulier, ayant par pure nécessité esté constrains au support des charges susdictes, charger le bien d'aucuns povres hospitalux et maisons Dieu y fondez pour l'entretienement de queleque petit nombre de vieilles gens hommes et femmes, mesmes jusques à la ladrye, illecq causant lesdicts debtes et arriéraiges de rentes, que lesdicts supplians n'osent sortir la ville pour les arrests, qui à ceste occasion se font journallement sur eulx, et que plusieurs, mesmes les plus

notables, abandonnent icelle ville et plus feront pour la peste grassant bien fort. Oir, comme ilz ayent entendu que on les voudroit de nouveau charger du logement de la compaignye de cavallerye de Don Bernardino de Mendoça, ayant dernièrement tenu garnison à Audenarde en Flandres, ilz se retirent devers VV. SS. supplians, en toute humilité, que ayant regard à tout ce que dit est, mesmes qu'ils se sont toujours vertueusement portez en ces troubles passez tant envers Dieu, l'ancienne religion catholique que S. M., sans oncques y avoir monsté la moindre altération du monde, ny admis presche ou brise d'ymaiges, ayans par force y résisté; de manière que en ladicte ville n'y est escheu ung pattart de confiscation à cause desdicts troubles, et que ne leur reste auleun moyen de povoir ultérieurement supporter logement de gens de guerre, signament de ladicte compaignye, estant tout le fouraige quatre lieues à la ronde consumé, et qu'encôires qu'il en y eust à recouvrer et qu'ilz fussent pourvez d'argent pour l'achepter, n'oseroient amener en ladicte ville, craignant plus grande infection pour la maladie contagieuse régnant aussy au plat pays alentour, comme du tout apperra clèrement en cas que VV. SS. soient servyes s'en faire informer.....

XXXI.**PHILIPPE, COMTE DE LALAING, AU CONSEIL D'ÉTAT.**

(Archives de l'audience, liasse 159.)

Mons, le 2 juin 1576.

Je viens estre adverty que les soldatz allemanz, estantz en garnison à Valenciennes, délibèrent se mettre en mutinerie et vivre à discrétion sur les bourgeois, si leur secours ordinaire ne leur est cejourd'huy délivré, qui causera ung très grand désordre en la ville, sy de brief ny est pourveu, comme le magistrat dudict lieu me mande.....